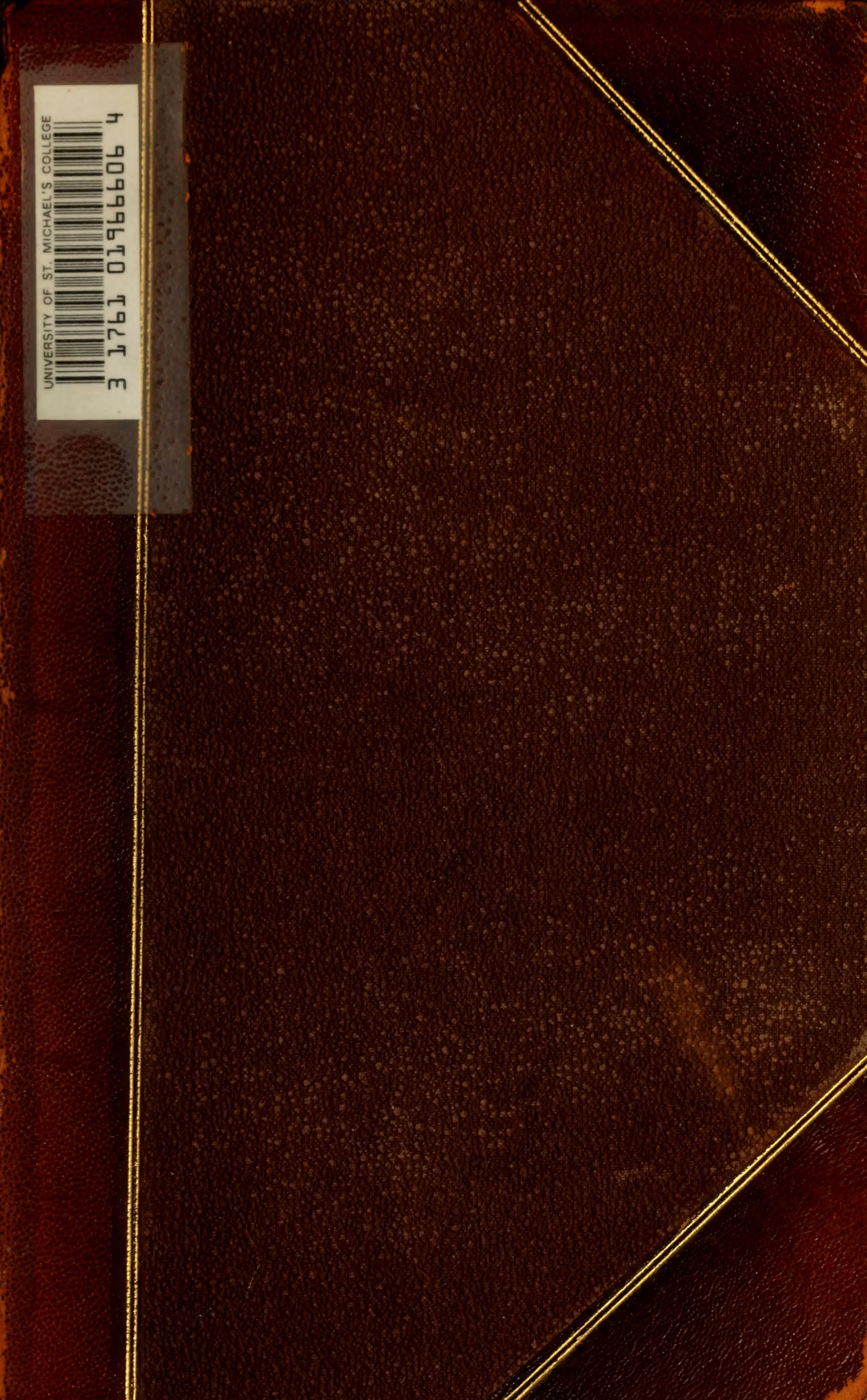


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01969609 4





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

Paris — Imprimerie E. Mauchaussat
32, boulevard de Vaugirard 32

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

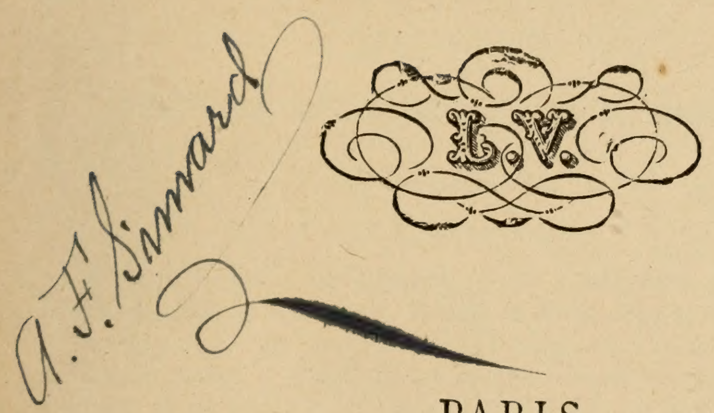
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY ET DE NEVERS, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO, DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME SIXIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1889

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

SECONDE PARTIE

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA CONVERSION
DE CONSTANTIN LE GRAND (AN 1-312)

ÈRE APOSTOLIQUE.

PONTIFICAT DE SAINT PIERRE.

CHAPITRE IV.

DERNIERS CHAPITRES DU LIVRE DES ACTES.

SOMMAIRE.

§ I. SYNCHRONISME.

1. Les deux mondes en présence. — 2. L'empereur Claude. Agrippa le Jeune. Drusilla et ses sœurs. Simon le Mage d'après Josèphe. — 3. Mort de l'empereur Claude. Avénement de Néron. — 4. Libéralité de Néron envers Agrippa le Jeune. Apologie de Néron par l'historien Josèphe. — 5. Situation politique et religieuse de Jérusalem. Le gouverneur Félix. — 6. Les sicaires. Etat de la Judée. Emeute à Césarée. — 7. Les Parthes, Tiridate et Vologèse. Corbulon. Incendie d'Artaxate.

§ II. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

8. Une visite à la catacombe de sainte Priscille. — 9. Une image de la sainte Vierge, contemporaine des apôtres. — 10. Le culte de Marie aux catacombes.

Mort de la très-sainte Vierge à Jérusalem. Texte de saint Denys l'Aréopagite. Texte du concile œcuménique d'Ephèse. — 11. Le tombeau vide de la sainte Vierge à Jérusalem. Basilique élevée par Constantin sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge. — 12. Les textes et les monuments confirment la croyance catholique relative à la mort et à l'assomption de la sainte Vierge. — 13. Importance du texte de saint Denys l'Aréopagite dans cette question. — 14. Etrange attitude de Baillet et de Fleury dans cette question. Texte de saint Grégoire de Tours. Office de l'Assomption dans le Missel gothique et le Bréviaire mozarabe. — 15. Tradition de l'assomption remontant jusqu'aux apôtres. — 16. La Vierge dite de saint Luc à Sainte-Marie-Majeure. — 17. Conclusion.

§ III. SAINT PAUL A ÉPHÈSE.

18. Les disciples de saint Jean-Baptiste. Apollo à Ephèse. Aquilas et Priscilla. — 19. Prédication de saint Paul dans l'école de Turannos à Ephèse. Miracles opérés par les reliques. Confession sacramentelle. Livres de magie jetés aux flammes.

§ IV. APOLLONIUS DE TYANE.

20. Naissance et premières années d'Apollonius de Tyane. — 21. Apollonius et Damis. Voyage à Babylone. — 22. Depart pour les Indes. — 23. Arrivée chez les Brachmanes. — 24. Initiations. — 25. Retour. Apollonius à Ephèse. — 26. Valeur intrinsèque du roman d'Apollonius de Tyane.

§ V. PREMIÈRE ÉPITRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

27. Divisions dans l'église de Corinthe. — 28. La sagesse humaine et la croix de Jésus-Christ. — 29. Les questions de personnes. — 30. Parallèle entre les apôtres et les docteurs mondains. — 31. L'incestueux de Corinthe. Excommunication. — 32. Tribunaux chrétiens. — 33. Légitimité et indissolubilité du mariage. Virginité chrétienne. Affranchissement de l'humanité par Jésus-Christ. — 34. Γυναῖκα ἀδελφὴν. Contre-sens intéressé de l'exégèse protestante. — 35. Prohibition des idolotythes. Règles pratiques à ce sujet. Le voile des femmes aux assemblées des fidèles. — 36. Les Agapes. L'Eucharistie. Présence réelle. Dons divers de l'Esprit-Saint. — 37. L'unité dans la charité. — 38. Le dogme de la résurrection des morts. — 39. Epître de saint Paul aux Galates.

§ VI. TROISIÈME MISSION DE SAINT PAUL.

40. Emeute à Ephèse. L'orfèvre Démétrius. L'amphithéâtre. — 41. Départ de saint Paul pour la Macédoine. Seconde Epître aux Corinthiens. — 42. Voyage de saint Paul dans la Macédoine, l'Achaïe et l'Illyrie. Retour en Asie. Troade. Résurrection d'Eutychus. — 43. Milet. Adieux de saint Paul à l'évêque et aux anciens d'Ephèse. — 44. Tyr. Accueil fait à saint Paul par les chrétiens de cette ville. Ptolémaïs. Le prophète Agab. Arrivée à Jérusalem. — 45. Epître de saint Paul aux Romains. — 46. Les premiers chrétiens de Rome.

§ VII. SAINT PAUL A JÉRUSALEM.

47. Le vœu du Nazaréat. Critique rationaliste. — 48. Emeute dans le Temple. Arrestation de saint Paul par les Juifs. Le tribun Claudius Lysias. —

§ I. Synchronisme.

1. Deux sociétés sont désormais en présence, se disputant l'empire du monde ; l'une a pour chef César et signe ses décrets du Capitole ; l'autre obéit à un pêcheur juif et écrit ses ordonnances à l'ombre d'une croix, ou dans l'obscurité des catacombes. Le paganisme avec toutes les forces d'une civilisation séculaire ; le christianisme sans puissance, sans prestige et sans armes, vont engager une lutte où la victoire appartiendra aux vaincus, et l'immortalité à ceux qui ne cesseront de mourir. Plus les Césars tueront de chrétiens, plus les chrétiens vaincront de Césars. En face de cette divine antithèse qui illumine la première période de l'histoire ecclésiastique, le rationalisme moderne a essayé les explications les plus diverses, pour atténuer la portée de ce grand phénomène. Il a cherché d'abord à diminuer le nombre des martyrs ; mais

voilà qu'après des siècles d'oubli les nécropoles chrétiennes de Rome, de Naples, d'Alexandrie, de Césarée en Mauritanie, nous livrent leurs monuments les plus authentiques. Les bataillons des soldats morts pour le Christ sortent du tombeau, et attestent à tous les regards la réalité des persécutions, leur étendue et le nombre prodigieux de leurs victimes. Le rationalisme se rejette maintenant sur la légalité des mesures sanglantes prises contre les chrétiens. Les Césars, dit-il, avaient, au point de vue politique, le devoir et le droit de proscrire une secte ténébreuse qui affichait hautement le but de renverser l'empire et de détrôner toutes les puissances. Ainsi parlent, au nom de la légalité, des hommes qui revendiquent actuellement, pour les sociétés secrètes, le droit de miner en paix les fondements de tous les trônes. Or le christianisme ne fut jamais une secte politique : jamais son programme ne menaça l'existence d'aucun pouvoir. Les chrétiens, du temps de saint Pierre, aussi bien que les chrétiens du XIXe siècle, respectent les puissances, les servent avec dévouement et rendent à César ce qui est à César. Il est vrai qu'ils rendent d'abord à Dieu ce qui est à Dieu; mais comment ne voit-on pas que cette subordination d'obéissance, commençant par le principe suprême de toute autorité pour descendre à chacun de ses représentants sur la terre, loin de compromettre aucun intérêt politique ou social, les affermit tous et leur assure la stabilité, la force et la durée? Les princes persécuteurs, depuis Hérode jusqu'aux mandarins qui versent de nos jours le sang chrétien, sur les plages du Japon ou de la Chine, non-seulement sont des bourreaux, au point de vue légal, mais de véritables insensés, au point de vue politique. Ils frappent précisément sur les plus fermes appuis de leur pouvoir; sur les hommes les plus profondément imbus des principes de subordination et d'obéissance; en sorte qu'on peut dire qu'un décret de persécution contre les chrétiens, par rapport au prince qui l'édicte, est un suicide politique.

2. L'empereur Claude avait banni (49) simultanément de Rome les chrétiens et les Juifs. Il est douteux qu'il ait eu pleine conscience de la portée de cet arrêt, en vertu duquel le premier des papes fut

obligé de prendre le chemin de l'exil. Quoi qu'il en soit, il ne devait point échapper à la loi providentielle qui atteint les princes persécuteurs. Après la mort d'Hérode, roi de Chalcide, son neveu Agrippa le Jeune reçut de l'empereur Claude l'investiture de ce royaume. Un titre plus cher aux Juifs lui fut conféré. Sous le nom de Roi des Sacrifices, il avait obtenu la garde des trésors du Temple de Jérusalem et le privilége de nommer les grands prêtres. La petite souveraineté de Chalcide était pour le jeune prince un assez chétif dédommagement du trône de Judée, possédé jadis par son père. Soit qu'il ait cherché lui-même à se rapprocher davantage de sa patrie; soit que la politique romaine eût alors quelque intérêt à placer une de ses créatures entre les Juifs et les Parthes, dont l'alliance s'était resserrée par l'entremise d'Hélène, reine d'Adiabénie; soit enfin par un simple caprice impérial, Agrippa le Jeune fut transféré, en l'an 53, du royaume de Chalcide à la tétrarchie de Philippe et de Lysanias, composée de la Batanée, la Trachonitide et Abila. L'historien Josèphe enregistre cette translation, sans en donner les motifs. Mais il la fait suivre de quelques détails intéressants sur les derniers membres de la famille des Hérodes. Drusilla, sœur du jeune roi, avait été répudiée par Épiphane de Comagène [1]. Son frère lui fit épouser Aziz, roi d'Émèse, qui consentit, en faveur de ce mariage, à recevoir la circoncision. « Cette seconde alliance, dit Josèphe, fut bientôt suivie d'une rupture dont je vais raconter le motif. Le procurateur de Judée, Félix, ayant eu l'occasion de voir Drusilla, fut frappé de l'extraordinaire beauté de la princesse. Il avait pour ami un Juif originaire de Chypre, nommé Simon, qui se donnait pour magicien. Félix le prit comme intermédiaire. Il l'envoya près de la reine, pour la déterminer à quitter son époux, promettant de faire son bonheur, si elle daignait agréer cette proposition. Drusilla, séduite par ces influences perverses, foulant aux pieds la religion de ses pères, consentit à devenir l'épouse de Félix. Elle en eut un fils nommé Agrippa, comme son aïeul, et qui périt sous le règne de Titus, dans une

[1] Cf. tom. V, pag. 436.

éruption du Vésuve [1]. » La corruption dont les derniers Hérodes donnèrent le triste spectacle serait à elle seule un signe caractéristique de décadence, que l'histoire doit noter. Bérénice et Mariamne, les deux sœurs de Drusilla, ne se montrèrent ni plus réservées, ni plus fidèles. Mais ce qu'il importe de relever surtout, dans le récit de Josèphe, c'est la mention de Simon le Mage, ami de Félix, entreprenant une négociation ignominieuse, et acquérant ainsi de nouveaux droits à la faveur d'un Romain déjà puissant sous l'empereur Claude, et destiné à le devenir encore davantage sous Néron. Les doctrines que le magicien professait, par rapport au mariage, durent singulièrement atténuer les scrupules de Drusilla, si toutefois cette femme était capable du moindre scrupule. On a prétendu que le Simon dont parle Josèphe ne pouvait être le même que celui des *Actes*, parce que les Pères nous apprennent que le magicien Simon naquit à Gitta, petite bourgade du territoire de Samarie, tandis que Josèphe semble indiquer l'île de Chypre, comme la patrie du sien. Dans la réalité Josèphe nous apprend seulement que Simon le Mage était issu d'une famille juive, établie en Chypre [2]. Il pouvait donc être né à Gitta, pendant un pèlerinage de sa famille à Samarie; dès lors il n'y aurait aucune contradiction entre la tradition et le récit de l'historien Josèphe. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions admettre simultanément et dans le même pays deux personnages portant à la fois la dénomination de Simon le Mage. Le vaste système théurgique dont les *Philosophumena* nous ont fourni l'analyse, dut valoir à son auteur une notoriété telle que nul homonyme ne pût la revendiquer à son profit. L'amitié de Félix pour le philosophe hérétique ; le genre de service qu'il lui demandait; le succès même de la négociation, probablement aussi la reconnaissance de Drusilla elle-même préparèrent au magicien l'éclatante faveur dont nous le verrons jouir sous Néron. C'est ainsi que les monuments juifs confirment la véracité du texte des *Actes*. Bientôt les noms du roi Agrippa et du gou-

[1] Joseph., *Antiq. jud.*, lib. XX, cap. IX.

[2] Voici le texte de Josèphe : Σίμωνα ὀνόματι τὸν ἑαυτοῦ φίλων Ἰουδαίων Κύπριον τὸ γένος, μάγον εἶναι σκηπτόμενον. (Joseph., loc. citat.)

verneur Félix nous apparaîtront dans l'histoire de saint Paul.

3. Cependant, le 13 octobre 54, l'empereur Claude mourait empoisonné par Agrippine, sa seconde femme. La veille il avait manifesté l'intention de révoquer l'adoption précédemment faite par lui de Néron, fils d'Agrippine, en qualité d'héritier présomptif du trône. Il voulait faire passer la couronne sur la tête du jeune Britannicus. Ainsi, disait-il, Rome aura un vrai César [1]. Agrippine servit de sa main au vieil empereur un plat de champignons, son mets favori. Claude expira dans la nuit, au milieu d'atroces souffrances, et le sénat s'empressa de lui décerner les honneurs divins; ce qui fit dire à Néron que les champignons étaient désormais la nourriture des dieux. Sénèque rédigea, sous le titre d'*Eloge funèbre*, un discours que Néron prononça au Sénat et où il vantait la perspicacité et le merveilleux génie du défunt César. Les Pères conscrits, en entendant cette cruelle ironie, se contentèrent de sourire; la majesté du lieu et la gravité officielle de la cérémonie ne leur permettaient pas autre chose. Ils se dédommagèrent le lendemain, en lisant dans leurs maisons une autre facétie de Sénèque, d'un style fort différent, et intitulée l'*Apocoloquintose*, ou « Métamorphose de Claude en citrouille. » C'était à ce degré d'abaissement que les dieux, les Césars et la philosophie étaient descendus! Un philosophe courtisan qui insultait un empereur mort se croyait modestement l'héritier de la sagesse de Socrate et de Platon. Le nouvel empereur, formé aux leçons d'un tel maître, allait apprendre au monde qu'on pouvait dépasser en folie, en débauches et en cruautés, Caligula lui-même. Le tigre ne tardera pas à montrer ses griffes, disait Sénèque, en parlant de son élève, que le peuple romain venait de proclamer sous les noms de Divin, d'Auguste, de César et d'Imperator. Quelques mois après, Néron demandait à la célèbre empoisonneuse Locuste un de ces breuvages dont une seule goutte suffisait à frapper de mort. L'horrible mégère prépara cette potion, sous les yeux du César, dans l'intérieur du palais. Néron en fit l'essai sur un marcassin, qui tomba foudroyé immédiatement. Le lendemain

[1] Sueton., *Claud.*, XLIII.

il invitait à sa table son jeune frère Britannicus. Le poison versé par la main impériale produisit son effet; le prince, après y avoir trempé les lèvres, mourut sur-le-champ. C'est un accès d'épilepsie, dit César à ses convives; ne vous en inquiétez pas. On éloigna le cadavre et le festin ne fut pas même interrompu. Néron avait dix-huit ans, quand il s'essayait ainsi au crime. On le vit plus tard commander le meurtre de sa mère Agrippine; celui d'Octavie, sa femme, ceux de Burrhus et de Sénèque ses deux anciens précepteurs et afficher l'immoralité avec un cynisme qui défie même le latin de Suétone.

4. Pour l'honneur de notre race, il faut dire que l'histoire a flétri unanimement ce monstre à face humaine, qui régna pendant quatorze ans sur le monde. A l'époque même de la révolution française, quand de stupides républicains croyaient faire une profession de foi démocratique en prenant les surnoms impériaux de Caligula, de Titus et de Caracalla, il ne s'en trouva point qui ait eu l'ignoble courage de se faire appeler Néron. Ce mot est resté, dans toutes les langues, le synonyme de la férocité bestiale et de la lâcheté humaine, dans une alliance qui semblait réaliser l'idéal du vice et de l'infamie. Quel contraste entre les deux souverainetés qui se disputaient alors l'univers! Le premier des papes en présence du plus hideux des empereurs, Pierre et Paul en face de Néron! Le salut du monde vis-à-vis de l'horreur du monde; le ciel d'un côté, l'enfer de l'autre; voilà le grand spectacle qui remplira la dernière période du siècle apostolique ! Par une bizarre coïncidence, la famille des Hérodes dut presque toute sa fortune aux plus mauvais empereurs. Caligula avait couronné Agrippa Ier. Néron se montra généreux envers Agrippa le Jeune; il ajouta à la souveraineté de ce prince la Galilée, avec les villes de Tibériade et de Tarichée, et la province de Juliade, sur la rive occidentale du Jourdain, avec les quatorze cités qui la composaient. Cette libéralité en faveur d'un roi juif arrêta, sous la plume de Josèphe, les malédictions que le nom seul de Néron réveille dans la conscience de tous les historiens. « Je n'insisterai pas, dit Josèphe, sur les crimes de Néron. Assez d'autres auteurs ont écrit sur ce sujet. Les uns, comblés des

bienfaits de ce prince, n'ont guère tenu compte de la vérité. Les autres, emportés par la haine, se sont rués sur sa mémoire, avec l'impudence du mensonge et de la fureur. L'histoire doit les flétrir. Pourquoi s'étonner d'ailleurs qu'on ait calomnié Néron, quand on n'a pas même respecté la vie des empereurs qui l'ont précédé? Les chroniqueurs, nés bien longtemps après la mort de ces princes, n'avaient cependant aucun motif légitime de poursuivre leur mémoire. Mais laissons à des pamphlétaires la liberté d'écrire ce qui leur plaît. Pour nous, sans autre souci que de dire la vérité, il nous suffit de toucher légèrement les faits du monde romain qui ont un rapport plus direct avec l'histoire juive; nous ne voulons pas nous y appesantir[1]. » Ce jugement de l'historien hébreu sur Néron nous fait comprendre à quel degré d'abaissement le niveau religieux et moral était tombé en Palestine. Un prêtre de Jérusalem n'osait pas, sous Titus, assumer la responsabilité d'un verdict sévère contre un monstre jadis couronné; il croyait devoir faire des réserves et plaider les circonstances atténuantes en faveur de Néron!

Situation politique et religieuse de Jérusalem. Le gouverneur Félix.

5. La politique romaine n'était point invariable dans les moyens, quoiqu'elle le fût toujours dans le but. Claude avait banni les Juifs et les chrétiens de Rome; le nouveau César les y laissa rentrer. Un fait du même genre avait eu lieu après la mort de Tibère. Le prince des apôtres put donc revenir dans la capitale du monde, où nous le suivrons bientôt. Il importe auparavant de connaître la situation politique et religieuse de Jérusalem, à cette époque de transition qui devait amener la catastrophe finale. Nous empruntons à Josèphe le tableau des dissensions intestines de sa patrie. « Les événements, dit-il, se précipitaient vers une ruine. La Judée était pleine de brigands qui parcouraient les campagnes, et de magiciens qui trompaient le peuple par leurs impostures. Chaque jour le gouverneur Félix s'emparait de quelques hommes de ce genre et les livrait au supplice. Éléazar, fils de Dina, chef d'une troupe nombreuse, tomba vivant au pouvoir du procurateur. On lui avait promis la vie sauve; il se livra donc avec bonne foi au

[1] Joseph., *Antiq. jud.*, lib. XX, cap. V, § 10.

gouverneur, qui le fit charger de chaînes et conduire à Rome. Félix nourrissait un ressentiment profond contre le grand prêtre Jonathas, qui lui reprochait souvent les vices de son administration. Or c'était Jonathas qui avait sollicité de l'empereur Claude la nomination de Félix au gouvernement de Judée. Le grand prêtre eût voulu trouver dans le magistrat romain plus de vigilance, de fermeté et de justice. Ses récriminations continuelles outrèrent Félix qui songea aux moyens de se débarrasser d'un censeur importun. Jonathas avait pour intime ami un habitant de Jérusalem nommé Dor, auquel Félix promit une grosse somme d'argent, s'il voulait l'aider à assassiner le grand prêtre. Dor accepta. Des sicaires, soudoyés par le traître, se rendirent à Jérusalem, sous prétexte d'y offrir un sacrifice au Seigneur. Dissimulant leurs poignards sous leur tunique, ils se mêlèrent au cortége du pontife et le frappèrent d'un coup mortel. Les auteurs du crime ne furent même pas recherchés. Encouragés par l'impunité, les sicaires prirent l'habitude, à chaque solennité, d'entrer dans la ville et de poignarder leurs victimes, non-seulement dans l'enceinte de la cité, mais dans les parvis mêmes du Temple. Il suffisait qu'un homme fût désigné à leur vengeance, soit par une haine particulière, soit par une infâme cupidité, pour le voir périr sous leurs coups. La majesté du lieu saint n'arrêtait point ces bras sacriléges. Hélas! ce fut sans doute en punition de tels attentats que Dieu prit en horreur la cité de Jérusalem; qu'il permit aux flammes allumées par les soldats romains de dévorer son Temple; et qu'il fit peser sur tout notre peuple, hommes, femmes et enfants, le joug de la plus cruelle servitude! Tel était le lamentable état de la cité. Cependant des imposteurs et des magiciens entraînaient la foule aux déserts, promettant des prodiges et des miracles qui manifesteraient leur vocation divine. Les multitudes se laissaient séduire; mais l'événement ne tardait pas à renverser leurs espérances. Les malheureux, forcés de revenir à leurs foyers, tombaient sous le pouvoir du gouverneur Félix, qui les envoyait à la mort. Vers cette époque, un Égyptien, qui se disait prophète, arriva à Jérusalem. Il eut assez d'empire sur le peuple pour le déterminer à quitter la ville et à

se retirer sur la montagne des Oliviers. A un signal que je donnerai, disait-il, les murailles de Jérusalem, tombant d'elles-mêmes, écraseront les Romains, et nous rentrerons en vainqueurs dans la cité sainte. Cependant Félix avait réuni toutes ses cohortes, il se jeta à leur tête sur cette multitude fanatisée, quatre cents personnes furent tuées, et deux cents prisonniers tombèrent vivants entre ses mains. L'imposteur alexandrin réussit à s'échapper pendant le combat et ne reparut plus. Ces revers ne découragèrent point les rebelles. Le mot d'ordre des brigands, sur tout le territoire, était l'insurrection contre Rome, dont il fallait, disaient-ils, secouer le joug et renverser l'empire. Les bourgades qui refusaient d'entrer dans leur ligue étaient impitoyablement livrées aux flammes [1]. »

6. La dénomination flétrissante de « brigands, » dont se sert l'historien juif, lui était imposée par sa situation particulière. Comblé de faveurs par Vespasien et Titus, Josèphe écrivait, dans un palais de Rome, l'histoire des derniers malheurs de Jérusalem. Il faut donc nécessairement faire ici une réserve, qui est d'ailleurs de tous les temps et de tous les pays. Le langage politique de l'époque appelait « brigands, » des hommes qu'on eût acclamés comme les héros de l'indépendance nationale, si la victoire eût couronné leur drapeau. Nous admettons volontiers cette rectification proposée par M. Salvador [2], qui avoue du reste qu'en plus d'une occasion le brigandage proprement dit se mêla au mouvement général, provoqué par un sentiment de noble et généreux patriotisme. L'association des sicaires jeta l'épouvante dans toute la Palestine; elle joignit la politique du pillage à celle de l'indépendance et se montra surtout fidèle au parti du crime. « Les sicaires, dit M. Salvador, prirent leur nom de la courte épée, semblable à celle des Perses, qu'ils portaient sous leur manteau, et qui était légèrement recourbée comme le poignard ou *sica* des Romains. Dans des conciliabules secrets, cette association rendait des jugements de mort qu'on exécutait en plein jour, au milieu de la foule et jusque dans les

Les sicaires Etat de la Judée. Emeute à Césarée.

[1] Joseph., *Antiq. jud.*, lib. XX, cap. VI. — [2] Salvador, *Domin. rom. en Judée*, tom. I, pag. 503.

parvis du Temple [1]. Vainement les hommes désignés pour victimes s'entouraient de toutes les précautions imaginables, le bras fatal du meurtrier réussissait toujours à les atteindre [2]. Les chefs de cette faction, la plus exaltée du parti des indépendants et des zélateurs, furent les premiers à s'emparer des meilleures forteresses occupées par les Romains, et les derniers à y rester, au jour de la lutte décisive [3]. » Ces réflexions sont fort justes ; mais il est impossible de laisser dans l'ombre un fait que M. Salvador ne relève point, malgré son importance, et qui ressort manifestement du récit de Josèphe. Nous voulons parler des magiciens et des imposteurs, qui se présentaient chaque jour à la population enthousiasmée, comme des messies et des prophètes. Le véritable caractère de la Judée, à cette époque solennelle, était l'universelle expectative d'un Rédempteur. Toutes les supputations des temps faites par les Rabbi s'accordaient donc entre elles et fixaient l'heure de l'apparition du Christ. On conçoit qu'un Israélite du XIX[e] siècle ait pu omettre ce détail significatif. Mais le texte de Josèphe n'en est pas moins clair et précis, une réticence calculée ne fait qu'en augmenter la force. Josèphe continue en ces termes le récit des malheurs de sa patrie : « Césarée fut le théâtre d'une lutte sanglante entre les Juifs et les Syriens qui se disputaient la priorité du droit de citoyens en cette ville. Les Juifs établissaient leur prétention sur le fait que Césarée avait eu pour fondateur un prince de leur nationalité, Hérode l'Ancien. Les Syriens se rejetaient sur l'origine antérieure de la ville, qui portait le nom de Tour de Straton, à une époque où aucun Hébreu n'y avait encore mis le pied. La discussion ne tarda pas à venir aux oreilles des magistrats, qui firent arrêter les principaux chefs de chaque parti et les renvoyèrent flagellés. Cette justice distributive, un peu sommaire, arrêta pour quelque temps la sédition. Mais les Juifs de Césarée, aux mains desquels se trouvaient les fortunes les plus considérables, persistèrent dans un système d'outrages perpétuels contre les Syriens. Ceux-ci, moins riches, mais plus nombreux et

[1] Joseph, *Bell. Jud.* lib. II, cap. XIII. — [2] *Bell. jud.*, ibid. — [3] Salvador, *Domin. rom. en Judée*, tom. I, pag. 506.

comptant d'ailleurs sur l'appui de leurs compatriotes, enrôlés dans la milice romaine de leur garnison, rendirent aux assaillants injures pour injures. On en vint aux mains; on se battit à coups de pierres, et chaque parti laissa un grand nombre de morts et de blessés dans les rues de la ville. Cependant la victoire demeura aux Juifs. Félix fit tous ses efforts pour apaiser cette guerre civile. Il parut au milieu des émeutiers, suppliant les Hébreux de cesser la lutte. Ses exhortations ne furent point écoutées; il fit alors avancer ses soldats, qui massacrèrent un certain nombre de rebelles et firent beaucoup de prisonniers. Les palais des Juifs avec toutes leurs richesses furent livrés au pillage. Une députation d'Hébreux vint alors supplier le gouverneur de mettre fin au désastre et de faire donner aux troupes le signal de la retraite. Félix y consentit, après avoir pris des mesures pour éviter le retour de pareilles scènes[1]. » L'insurrection et la guerre s'allumaient de toutes parts. La vengeance céleste pesait sur le peuple déicide. « Sur ces entrefaites, ajoute Josèphe, Agrippa le Jeune, usant de sa prérogative de Roi des Sacrifices, donna le souverain pontificat à Ismaël, fils de Phabé. Ce choix fut mal accueilli des prêtres et des princes du peuple. Le nouveau pontife, pour se mettre à l'abri de leur ressentiment, se fit escorter d'une troupe de sicaires et de bandits, qui livraient, dans les rues de Jérusalem, des combats incessants et remplissaient la ville de carnage. Nul ne réprimait leur insolence; on eût dit une cité sans gouvernement. L'audace des souverains pontifes alla si loin, qu'ils envoyaient leurs soldats jusque dans les campagnes, arracher, à l'époque de la moisson, les dîmes de gerbes et d'olives destinées à de pauvres prêtres, que cette spoliation faisait mourir de faim. Tout était sédition et violence; la justice avait disparu de la Judée[2]. »

7. La fermentation qui travaillait alors ce malheureux pays était entretenue par l'état général de l'Orient. La guerre des Parthes contre les Romains avait pris des proportions formidables. Les princes d'Adiabénie, alliés des Parthes, usaient de toute leur

[1] Joseph, *Antiq. jud.*, lib. XX, cap. VI. — [2] Id., *ibid.*

influence pour soulever la population de Jérusalem. « L'an 54, au début du règne de Néron, dit M. Salvador, des rumeurs sinistres annoncèrent dans Rome que les Parthes, conduits par Vologèse, venaient de chasser de l'Arménie le roi nommé par un décret impérial. La position du royaume d'Arménie entre la mer Noire et la mer Caspienne, au midi de la chaîne du Caucase, faisait sentir aux Romains la nécessité d'empêcher que les Parthes n'établissent leur autorité dans ces contrées. Ce qui se passe de nos jours explique suffisamment l'intérêt des deux puissances. Si un des plus grands États de l'Europe moderne, si l'empire russe s'applique avec tant d'ardeur à assurer sa domination absolue dans les régions du Caucase, c'est qu'il est bien convaincu que cette possession le rendrait maître en grande partie de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de la Méditerranée orientale. A la nouvelle de l'invasion des Parthes, l'empereur ordonna des levées de troupes et fit concentrer les légions d'Orient. Néron désigna aussi les personnages que les armées romaines auraient à élever sur les trônes de la Grande et de la Petite-Arménie. L'un et l'autre de ces princes appartenaient à la famille des Hérodes. Tigrane, le prétendant au royaume de la Grande-Arménie, descendait des enfants que Glaphyra, fille du roi de Cappadoce, avait eus d'Alexandre, fils aîné de la reine Mariamne-Machabée. Aristobule, prétendant désigné pour la Petite-Arménie, était né du premier mariage du roi de Chalcide, Hérode, frère d'Agrippa Ier. Un ordre immédiat de Néron avertit Agrippa II, roi de Galilée, de se tenir prêt à entrer sur le territoire des Parthes, et de fournir le meilleur contingent possible à l'armée qui allait placer ses deux cousins sur deux trônes de l'Orient. Sans s'effrayer des menaces de Rome, Vologèse avait établi son propre frère Tiridate sur le trône d'Arménie. Le commandement de l'expédition romaine fut confié à Corbulon. Ce général avait acquis ses premiers grades militaires sur les bords du Rhin et dans les combats contre les peuples de la Germanie. Outre la science de la guerre, l'habileté diplomatique et une rare fermeté de caractère, Corbulon possédait des avantages extérieurs précieux ; sa taille imposante et la magnificence de sa parole atti-

raient sur lui l'attention générale et enthousiasmaient les soldats. Il commença par réorganiser les troupes de Syrie qui s'étaient énervées dans le repos, et cette mesure devint d'autant plus fatale à Jérusalem que presque toutes les légions de Corbulon, la troisième, la cinquième, la dixième, la douzième, passèrent dans la suite sous les ordres des généraux romains de la guerre de Judée. Au printemps de l'an 59, la guerre contre Tiridate fut ouverte. Ce prince évita les grandes batailles et fit consister son plan à harceler les ennemis, à multiplier autour d'eux les privations et les misères. Mais Corbulon, lassé bientôt des résultats de cette tactique, se porta sur les principales cités des Arméniens et sur leur capitale Artaxate. D'après l'opinion généralement admise à cette époque, Annibal, obligé de quitter l'asile qu'il avait obtenu à la cour de Syrie, s'était retiré en Arménie. Là, ce grand capitaine avait déterminé le roi Artaxias à bâtir une capitale qui pût servir au besoin de rempart contre les Romains. Annibal lui-même en choisit la situation, en traça l'enceinte. On appela cette ville Artaxate, du nom du roi, et Plutarque en indique suffisamment l'importance par le surnom qu'il lui donne de Carthage de l'Arménie. Les forces de Tiridate consistaient essentiellement en cavalerie. Ce prince ne voulut pas s'engager sur un terrain trop désavantageux, et renonça à défendre la capitale de son royaume. Il pouvait difficilement prévoir quel sort serait réservé à cette cité, par des hommes qui signalaient toutes les autres nations comme des barbares. Dès que Tiridate eut éloigné ses troupes, les habitants d'Artaxate se hâtèrent d'ouvrir leurs portes à Corbulon. Mais cette soumission ne suffisait pas au vainqueur. Après avoir fait sortir de la ville la population tout entière, le général ordonna de livrer la capitale de l'Arménie aux flammes, et de raser la nouvelle Carthage jusqu'en ses fondements. L'état de la guerre était loin d'exiger une exécution si cruelle; mais Rome avait à cœur de détruire en Asie tous les centres d'action où elle rencontrait quelque obstacle sérieux à son pouvoir. Comme l'incendie d'Artaxate ne précéda que de douze années la ruine de Jérusalem, un grand nombre des mêmes

soldats alluma successivement les torches qui servirent à embraser l'une et l'autre de ces villes. [1] »

§ II. Assomption de la très-sainte Vierge.

8. Pendant que la nationalité juive marchait si rapidement à sa ruine, la fille de David, la fleur de Jessé, la Vierge immaculée qui fut mère de Dieu, prenait possession du trône de gloire qu'elle occupe au ciel. Le silence des évangélistes, pour tout ce qui concerne la mort et l'assomption de Marie, est un des faits les plus significatifs de l'histoire de l'Église. Nous avons essayé déjà de faire comprendre les mystères d'humilité, de grâce virginale et d'amour maternel qui se dérobent sous le voile d'obscurité recherchée et voulue dont la reine des anges aimait à s'envelopper. Le moment est venu de dire ici toute notre pensée, et nous le faisons avec d'autant plus de joie que les voûtes des catacombes viennent de laisser échapper un rayon du culte de la sainte Vierge, au temps des apôtres. L'auteur de cette histoire n'oubliera jamais l'émotion qu'il ressentit, le jour où, guidé, dans le cimetière de sainte Priscille, par l'illustre archéologue chrétien M. de Rossi, ils parvinrent ensemble à un *loculus* situé près de la galerie où furent inhumés les chrétiens de la famille sénatoriale de Pudens, disciple de saint Pierre. La voûte plate du *loculus* était ornée d'une fresque représentant un pasteur portant, sur l'épaule droite, une brebis qui approche sa tête caressante du visage de son maître, comme pour le remercier de lui avoir sauvé la vie. A droite et à gauche, deux autres brebis lèvent un regard intelligent vers le pasteur et semblent le féliciter de leur ramener une compagne égarée. Cette gracieuse scène évangélique est encadrée entre deux arbres dont le feuillage vert et les fruits couleur de pourpre rappellent les rouges grenades de la Judée. La peinture, d'une finesse exquise et d'une admirable exécution, est évidemment contemporaine des fresques retrouvées à Pompéï. C'est l'art romain du plus beau

[1] Salvador, *Domin. rom. en Judée*, tom. I, pag. 508-514.

siècle de l'empire. Le stuc, employé pour le revêtement des murs, est lui-même d'un fini qu'on ne retrouve plus dans les monuments des temps postérieurs. Les épigraphes et les inscriptions sépulcrales de ces galeries, peintes au minium et rehaussées de vermillon, attestent la plus haute antiquité. Les noms eux-mêmes forment une famille parfaitement distincte, qui n'a rien de commun avec les formules usitées dans les tombeaux chrétiens d'un autre âge. On y retrouve les Pudens, les Titus-Flavius avec les *tria nomina*, comme au temps d'Horace ou de Sénèque. Enfin, me disait M. de Rossi, quand, en 1851, je découvris cette partie ignorée de la catacombe, elle était obstruée jusqu'à la voûte sous le sable dont la galerie avait été comblée, à mesure que les *fossores*, creusant toujours en avant dans le tuf, poursuivaient leurs travaux. On refermait ainsi les galeries primitives, pour en ouvrir de nouvelles et faire place aux générations qui se pressaient dans les sépultures chrétiennes. Ainsi le doute n'était plus possible. La catastrophe de Pompéï, survenue l'an 79 de l'ère actuelle, donne une date certaine à toutes les fresques similaires des catacombes. Le cimetière de Priscille, si célèbre dans les martyrologes, est indiqué comme le lieu de la sépulture des vierges Pudentienne et Praxède; il remonte incontestablement au siècle apostolique. J'avais donc sous les yeux une peinture aussi rapprochée que possible de l'âge de saint Pierre. Je foulais un sol sur lequel vraisemblablement le premier des papes avait posé le pied! Dans ces ténèbres souterraines et pour ainsi dire palpables, où vacillait la tremblotante clarté de nos flambeaux, Pierre avait apporté la grande lumière de l'Évangile! Il me souvenait alors que la tradition fait de saint Luc un peintre habile. Peut-être la même main qui a écrit l'Évangile a-t-elle tenu ou dirigé le pinceau qui traça sur ces murailles l'image du divin Pasteur. Les brebis caressantes, qui accueillent avec un sentiment d'allégresse inexprimable le retour du pasteur et de leur compagne égarée, sont-elles le symbole des premières joies de l'Église, au retour triomphal du premier de ses pasteurs humains? Quoi qu'il en soit, le fruit divin de la vie évangélique avait répandu là ses premiers parfums et ses merveilles de grâces. En même temps qu'il

versait l'eau régénératrice sur les premiers fidèles de Rome, Pierre avait baptisé l'art chrétien. Ces images symboliques, dont l'œil jaloux du paganisme ne pouvait deviner la signification mystérieuse, étaient à la fois une protestation contre le préjugé rabbinique qui proscrivait toutes les représentations humaines par la peinture et la sculpture, et la condamnation anticipée de l'hérésie byzantine des iconoclastes, et de son rigoriste imitateur, le protestantisme.

Une image de la sainte Vierge, contemporaine des apôtres.

9. Plongé dans ces réflexions, il me semblait assister à une réunion des premiers chrétiens, alors que, protégés pour quelques jours encore contre les fureurs de Néron par l'obscurité des catacombes, ils se groupaient autour du prince des apôtres, et recueillaient les paroles de celui qui fut élu pour être la pierre fondamentale de l'Église, et chargé par Jésus-Christ de confirmer ses frères dans la foi. Pierre revenait du concile de Jérusalem; la mort de Claude lui avait permis de rentrer dans cette ville de Rome, où sa présence avait dès l'abord inquiété la puissance des Césars. Or, selon la tradition, Pierre avait dû assister, dans l'intervalle, aux derniers moments passés sur la terre par la vierge Marie. Le tombeau vide de l'auguste Mère de Dieu se montre encore aujourd'hui, sur le flanc de la montagne des Oliviers, à tous les pèlerins des saints lieux. La mort et l'assomption de la sainte Vierge ont donc laissé un monument visible sur le sol de la Judée, de même qu'elles ont imprimé un si profond souvenir dans les cœurs catholiques. Mais en quels termes Pierre, à son retour à Rome, sous Néron, annonçait-il ces glorieux événements à la piété des fidèles? Pourquoi, me disais-je, l'écho de ces sombres voûtes ne me renvoie-t-il pas aujourd'hui les paroles prononcées alors par le prince des apôtres, en l'honneur de la divine Mère de Jésus-Christ? Sous les traits à demi effacés de cette fresque vénérable, je retrouve l'image du Bon Pasteur, du fils de Marie. Pourquoi la Mère n'est-elle pas à côté de son Fils? A la crèche, au calvaire, au tombeau de Joseph d'Arimathie, ces deux figures étaient ensemble. Les apôtres pouvaient-ils les séparer aux catacombes? Je savais bien que l'humilité de Marie avait imposé un silence absolu aux évangélistes sur tous les faits

qui ne concernaient que sa personnalité seule. Et quelle autorité ne dut point exercer la Mère de Dieu sur le collége apostolique pour que cette recommandation, d'une modestie si touchante, ait été scrupuleusement observée, malgré l'effusion de reconnaissance et de tendre vénération, prête à déborder du cœur des disciples! N'avait-il pas fallu, par exemple, que saint Jean comprimât toutes les ardeurs de son amour filial, pour n'oser pas, dans son Évangile, consigner un seul mot des derniers moments de la Mère adoptive qui lui fut léguée sur la croix? La sublimité de cette respectueuse obéissance dans l'apôtre, et de cette abnégation virginale dans la Mère de Dieu, m'apparaissait alors avec une réalité saisissante. Je comprenais qu'une telle Mère avait voulu disparaître devant un tel Fils! Tout à coup, abaissant sur la paroi du mur latéral la flamme de sa torche, M. de Rossi me montrait, peinte dans la retombée de l'*arcosolium*, une délicieuse image de la vierge Marie, tenant l'enfant Jésus dans ses bras. La Vierge est assise sur une *cathedra*, dont le temps a presque entièrement fait disparaître les lignes. Son visage est encadré d'un voile qui retombe gracieusement sur les épaules, à la manière des femmes juives. Elle porte une tunique, à manches courtes, et, par-dessus, le pallium. L'Enfant-Dieu, assis sur les genoux de sa mère, et le corps incliné sur son sein, retourne la tête vers les spectateurs, et semble, du geste, les inviter à se réfugier eux-mêmes dans les bras de Marie. Une étoile, à cinq rayons flamboyants, se détache au-dessus de la Vierge et inonde son front d'une lumière céleste. A gauche, un homme jeune encore se tient debout, vêtu seulement du pallium. Il lève la main droite et montre, de l'index, la Vierge ainsi que l'étoile. Sa main gauche tient un *volumen* roulé, dont on ne distingue plus qu'une faible trace. C'est Isaïe, prononçant, en face de l'étoile qui devait se lever sur Jacob, l'oracle fameux : « Voici qu'une Vierge concevra et enfantera un fils, dont le nom sera : Dieu avec nous. » Quand cette image de la Mère de Dieu, tracée sous les yeux des apôtres, m'apparut ainsi, je tombai à genoux, fondant en larmes; et je compris que la voix de saint Pierre m'arrivait ainsi, à travers les âges, pour me dire : L'étoile de Jacob descendue du ciel sur la

terre de Judée était remontée au ciel. La Mère de Dieu, toujours jeune ici-bas, comme à la crèche de Bethléem, est allée s'asseoir à côté de Jésus, sur un trône immortel. Son corps et son âme ont suivi l'âme et le corps de son Fils. Voilà la grande nouvelle que j'apportai de Jérusalem aux fidèles de Rome, à mon second voyage. Pouvaient-ils mieux la transmettre aux chrétiens de tous les âges qu'ils ne l'ont fait dans cette touchante image?

Le culte de Marie aux catacombes. Mort de la très-sainte Vierge à Jérusalem. Texte de saint Denys l'Aréopagite. Texte du concile œcuménique d'Ephèse.

10. Voilà donc sous quels traits les apôtres, qui avaient vécu à Jérusalem, à côté de la vierge Marie, la présentaient à la vénération des fidèles, sur tous les points du monde! Le protestantisme nous reproche, comme une innovation idolâtrique, le culte de la sainte Vierge. Il prétend qu'on n'en trouve nulle trace, au premier âge de l'Église. Dieu permet que, sous la poussière de dix-neuf siècles, une image exhumée au sein des catacombes, nous offre le monument irrécusable du culte de Marie, que saint Pierre et saint Paul enseignèrent aux fidèles romains. On comprend dès lors comment saint Jean dans son Apocalypse, respectant toujours la recommandation de l'auguste Mère de Dieu, décrit, sans la nommer, les magnificences de la femme bénie, « enveloppée du soleil comme d'un manteau de gloire, ayant la lune à ses pieds, et portant au front un diadème de douze étoiles. » On comprend pourquoi saint Épiphane n'osait affirmer que la Mère de Dieu fût morte comme les autres filles d'Ève, ne sachant point si son assomption glorieuse avait été précédée pour elle du trépas. Cependant nous savons aujourd'hui ce que le saint évêque de Salamine ignorait encore. La vierge Marie, comme Jésus son fils, subit la mort, avant d'être transportée, en corps et en âme, dans les splendeurs célestes. La parole de saint Denys l'Aréopagite, témoin oculaire, a fixé toutes nos incertitudes. Dans son traité *des Noms divins*, adressé à Timothée, saint Denys s'exprime en ces termes : « Hiérothée, notre maître sublime, brillait entre les pontifes inspirés, comme vous l'avez vu, quand vous et moi, au milieu d'un grand nombre de frères, nous vînmes contempler le corps vénérable qui avait produit la vie et porté Dieu. Là se trouvaient Jacques, frère du Seigneur, et Pierre, coryphée et chef suprême des théologiens. Alors tous les pon-

tifes voulurent, chacun à sa manière, célébrer la toute-puissante bonté du Dieu qui s'était revêtu de notre infirmité. Or, après les apôtres, notre illustre maître surpassa les autres pieux docteurs, tout ravi et transporté hors de lui-même, profondément ému des merveilles qu'il publiait et estimé par tous ceux qui l'entendaient et le voyaient, qu'ils le connussent ou non, comme un homme inspiré du Ciel et comme le digne panégyriste de la Divinité. Mais à quoi bon vous redire ce qui fut prononcé en cette glorieuse assemblée? Car, si ma mémoire ne m'abuse, il me semble avoir entendu souvent de votre bouche des fragments de ces divines louanges : tant vous déployez toujours une pieuse ardeur en ce qui concerne les choses saintes. Mais laissons ces mystiques entretiens, qu'on ne doit pas divulguer aux profanes et que d'ailleurs vous connaissez parfaitement [1]. » Ce précieux témoignage d'un contemporain mérite toute notre attention. Il prouve tout d'abord que la sainte Vierge mourut à Jérusalem, et non à Éphèse, comme l'ont prétendu quelques écrivains de date relativement récente. En effet, nulle réunion de Jacques, frère du Seigneur, de Pierre, le coryphée et chef suprême des théologiens, et des autres apôtres, n'eut lieu à Éphèse. L'opinion erronée qui plaçait à Éphèse la mort de la sainte Vierge, dut son origine à une phrase incomplète de la lettre adressée à toute la catholicité par le concile œcuménique d'Éphèse en 431. Les Pères y disent que Nestorius a été anathématisé en cette ville *où Jean le théologien et la sainte Vierge Marie*....... Les trois mots qui terminaient cette période manquent, dans le manuscrit d'où sont tirés les actes du IIIe concile général. On crut pouvoir les rétablir et achever le sens interrompu en comblant ainsi cette lacune : « Où Jean le théologien et la sainte

[1] Dionys. Areopag., *de Divinis nomin.*, cap. III, § 2, traduction de Mgr Darboy. L'illustre prélat a parfaitement établi l'authenticité des ouvrages de saint Denys l'Aréopagite. (*Œuvres de saint Denys l'Aréopagite traduites du grec, précédées d'une introduction*, par l'abbé Darboy, Paris, 1845, in 8°.) Désormais la controverse est finie sur ce point, et le monde savant a adopté les conclusions du célèbre traducteur. Nous nous abstiendrons donc de rentrer dans un débat clos définitivement, le lecteur trouvera tous les arguments dans l'introduction de l'ouvrage que nous citons.

vierge Marie » *ont leur tombeau*. Une étude plus approfondie des monuments relatifs au concile général d'Éphèse, et en particulier des œuvres de saint Cyrille, qui prit une part si active à la condamnation du nestorianisme, prononcée dans cette réunion solennelle, avait depuis longtemps fait abandonner cette hypothèse. Saint Cyrille nous apprend en effet qu'il y avait à Éphèse une église dédiée à l'apôtre saint Jean et une autre à la sainte Vierge. Ce fut dans cette dernière que le concile tint ses séances et condamna l'erreur de Nestorius. On conçoit facilement qu'au milieu de la chrétienté qu'il évangélisa, saint Jean ait introduit le culte de Marie; de même que saint Pierre et saint Paul l'avaient porté à Rome. Il faut donc rétablir en ce sens le texte mutilé de la lettre synodale d'Éphèse. La véritable leçon doit être celle-ci : « Nous avons anathématisé Nestorius en cette ville, où Jean le théologien et la sainte vierge Marie, mère de Dieu, *ont leur temple* [1]. » La tradition qui fixe à Jérusalem le séjour de la sainte Vierge après l'ascension du Sauveur et qui l'y fait mourir, est donc confirmée implicitement par le témoignage contemporain de saint Denys l'Aréopagite.

11. Ajoutons que les monuments de la ville sainte parlent ici le même langage. « Nous avons encore, dit Mgr Mislin, les relations d'un grand nombre de voyageurs, qui, à commencer du septième siècle, ont visité le lieu où mourut la sainte Vierge, sur le mont Sion. La maison où elle vécut après la descente du Saint-Esprit et où elle mourut était attenante au cénacle. Près de la maison de la sainte Vierge était une petite chapelle, où saint Jean célébrait pour elle les saints mystères [2]. Les auteurs grecs admettent la même tradition. Celui qui est le plus explicite c'est André, archevêque de Crète [3], qui vivait au VIIe et au VIIIe siècle. Il dit que la sainte

[1] Voici le texte original du passage en question : Ὅθεν καὶ Νεστόριος φθάσας ἐν τῇ Ἐφεσίων, ἔνθα ὁ θεολόγος Ἰωάννης καὶ ἡ θεοτόκος παρθένος ἡ ἁγία Μαρία...... τοῦ συλλόγου τῶν ἁγίων πατέρων καὶ ἐπισκόπων ξενώσας ἑαυτόν, κ. τ. λ. (*Concil. Col. Reg.*, Paris., 1644, fol. Tom. V, pag. 551.

[2] Marinus Sanutus, lib. III, § 14, cap. VIII; Bonifacius, *De perenni cultu Terræ sanctæ*, lib. II. — [3] Andr. Cretens., *Orat. in dormit. B. M.*, *Patrol. græc.*, tom. XCVII, col. 1046-1109.

Vierge demeurait sur le mont Sion; qu'on y montrait sa maison convertie en une église; qu'elle y mourut en présence des apôtres et des disciples; que son corps fut porté par les apôtres dans la vallée de Gethsémani; qu'il n'y éprouva point la corruption; qu'il ressuscita et monta au ciel, et que le tombeau de Marie est honoré par le concours des peuples [1]. » Ces souvenirs si détaillés, empruntés à la tradition locale de Jérusalem, frappent davantage encore, quand on les rapproche du silence complet gardé, par les annales de la ville d'Éphèse, sur un point aussi important que celui de la mort de la sainte Vierge. Par exemple, à l'époque de la controverse des quartodecimans, dans la correspondance échangée entre le pape saint Victor (185-187) et Polycrate, évêque d'Éphèse, ce dernier fait l'énumération des priviléges de son Église. Il rappelle qu'elle doit sa fondation à l'évangéliste saint Jean; qu'elle tient de cette source vénérable sa liturgie et ses usages, relatifs à la célébration de la fête de Pâques. Nul doute que, si la sainte Vierge eût passé les dernières années de sa vie terrestre et fût morte à Éphèse, Polycrate ne se fût prévalu d'un titre aussi auguste, et n'eût indiqué, à côté du tombeau de l'apôtre saint Jean, dont il fait une mention expresse, le sépulcre vide où aurait été déposé le corps virginal de la Mère de Dieu. Mais ce monument, qui ne se trouve point à Éphèse, est connu de temps immémorial à Jérusalem : « En descendant au fond de la vallée du Cédron, dit encore Mgr Mislin, on passe un pont en pierre, d'une seule arche, jeté sur le torrent, et on se trouve au pied de la montagne des Oliviers. A quelques pas, vers la gauche, est l'entrée de l'église souterraine qui renferme le tombeau de la sainte Vierge [2]. C'est dans cette église que la sainte Vierge avait été ensevelie; mais Dieu n'a pas voulu que cette demeure de la mort gardât le corps qui avait été

[1] Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, tom. II, 355-358.

[2] On la trouve désignée sous les noms suivants : *Virginis Mariæ sepulcrum de valle Josaphat* (Radulfo, *de Diceto*). *S. Mariæ ecclesia in valle Josaphat* (Arculf). Le moustier de madame sainte Marie (*Citez de Jérusalem*). *Chiesa della Madonna detta de sepolcro di Maria santissima nella valle di Giosafat* (Mariti). *Ecclesia genitricis Dei Mariæ* (Gesta Francorum). *Ecclesia Assumptionis* (Fabri). Église de Gethsemani (dans les auteurs arabes). *Note de Mgr Mislin.*

la demeure de la vie. C'est là qu'a eu lieu l'assomption. On accède à l'église par le sud. On trouve d'abord un assez grand espace aplani et pavé, où l'on descend par trois marches, et sur lequel s'élevait autrefois une abbaye de Bénédictins, et on est en face d'un portail, de style gothique, qui a subi les injures du temps. On descend alors un grand et magnifique escalier en marbre, dans la direction du sud au nord; il a quarante-sept marches qui n'ont pas toutes la même largeur; dix à douze personnes peuvent s'y tenir de front. Il y a d'abord, à droite, une porte fermée, qui conduisait jadis dans la grotte de l'agonie de Notre-Seigneur; puis, un peu plus bas, du même côté, un enfoncement qui renferme les tombeaux de saint Joachim et de sainte Anne, et vis-à-vis, à gauche, un autre enfoncement plus petit avec le tombeau de saint Joseph. Quand on est parvenu au bas de l'escalier, on se trouve dans une église qui a la forme d'une croix; sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, est de quatre-vingt-quinze pieds, et sa largeur de près de vingt. Elle est solidement murée de tous les côtés; sa partie orientale est taillée dans le roc. Elle ne reçoit de lumière que par une ouverture pratiquée dans la voûte, du côté de la montagne [1], et par l'escalier. Les autres ont été fermées. Elle était déjà ainsi il y a cinq cents ans [2]. Le tombeau de la sainte Vierge est placé au milieu de la grande nef, mais aux deux tiers de la grandeur de l'église, vers le côté oriental. Toutes les anciennes descriptions s'accordent à dire que ce tombeau était taillé dans le roc, comme celui de notre Sauveur [3]. Le sépulcre de Marie est renfermé dans un petit monument, ou chapelle, qui a deux entrées, l'une au couchant, l'autre au nord. Les Grecs ont aujourd'hui le privilége de célébrer leurs offices sur la table de marbre qui le recouvre. Les catholiques y disaient la messe, quand ce monument était en leur

[1] *Non habet lumen, nisi in ejus orientali parte est apertura facta versus cœlum, et per hoc foramen parum de lumine intrat, et solum unum ecclesiæ angulum illustrat. Hoc foramen est superius muro et margine circumdatum, ac si esset cisterna* (Fabri, I, 375.) *Note de Mgr Mislin.*

[2] Marius Sanutus, *Liber secretorum fidelium Crucis de Terræ sanctæ recuperatione* (1306-1321). (Id., *ibid.*)

[3] Quaresmius, II, 238; Perdicas, 73; Della Valle, I, 143.

possession, et y entretenaient vingt et une lampes toujours allumées. Dès l'an 429, il existait en ce lieu une église, sous le vocable de l'Assomption [1]. » A ces intéressants détails recueillis sur les lieux par Mgr Mislin, nous pouvons joindre le témoignage récent d'un illustre archéologue français. « Le tombeau dans lequel, suivant une très-ancienne tradition, le corps de la sainte Vierge reposa entre sa mort et son assomption, dit M. le comte de Vogué, se compose d'une petite chambre sépulcrale, taillée dans le roc, semblable à tous les tombeaux juifs que nous connaissons, et offrant la plus grande analogie avec le tombeau de Jésus-Christ. Lorsqu'au IVe siècle, il fut, comme tous les lieux saints, recouvert par une église, il subit la même modification que le saint sépulcre; c'est-à-dire, qu'il fut séparé de la masse du rocher, dans laquelle il avait été creusé, au moyen d'une coupure artificielle, de manière à former un édicule cubique, isolé au milieu d'un large espace vide. La date de cette transformation est indiquée par sa nature même et par son identité avec le travail exécuté, sous Constantin, autour du saint sépulcre. Les deux opérations semblent inspirées par la même pensée; cependant les preuves écrites manquent pour établir leur simultanéité. Mais, en fait de monuments, les analogies matérielles sont des guides plus sûrs que les textes les plus précis. Eusèbe, saint Jérôme et les autres historiens de la même époque, ne parlent ni du sépulcre de la sainte Vierge, ni de l'église qui le contenait; mais leur silence ne saurait détruire, à mes yeux, les conclusions qu'on est en droit de tirer de la forme extérieure donnée au tombeau, laquelle appartient au système constamment appliqué, pendant le IVe siècle, non-seulement au saint sépulcre, mais aux principales sépultures des catacombes romaines. La première mention historique se trouve dans saint Jean Damascène [2], à propos du fait suivant : L'impératrice Pulchérie (390-450) avait fait construire à Constantinople une église en l'honneur de la Mère de Dieu [3]; et, sachant que le tombeau de la Vierge se trouvait à

[1] Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, tom. II, 459-462. — [2] Orat. II *de Assumpt.*, *Patrol. græc.* — [3] C'est la fameuse église, dite des Blaquernes, ainsi nommée d'un des sept quartiers de Constantinople où elle était bâtie.

Jérusalem, dans une église bâtie au lieu nommé Gethsémani, elle voulut avoir de ses reliques pour les placer dans sa nouvelle construction. Elle s'adressa donc à Juvénal, patriarche de Jérusalem, qui se trouvait alors à Constantinople pour le concile de Chalcédoine; mais elle apprit de lui que le sépulcre de la Vierge était vide, et que la vénération dont il était entouré ne s'adressait qu'au souvenir du court séjour de la sainte Mère de Dieu dans la poussière du tombeau [1]. »

Les textes et les monuments confirment la croyance catholique relative à la mort et à l'Assomption de la sainte Vierge.

12. On nous saura gré d'insister sur les preuves archéologiques et sur les monuments de la tradition locale, d'autant que le sentiment catholique, au sujet de l'assomption de la sainte Vierge, a été plus vivement combattu par le protestantisme. Ajoutons qu'une douloureuse surprise attend les écrivains qui voudraient s'éclaircir sur cette question capitale, en consultant les Bollandistes. Leur collection est muette sur la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Chose incroyable ! En ouvrant, à la date du 15 août, ces fastes de l'Église triomphante, le chrétien n'y trouve qu'une insignifiante mention de la solennité de sa mère [2], tant la critique de Baillet

[1] Comte Melchior de Vogué, *Les églises de la Terre sainte*, in-4°, Paris, 1860, pag. 306.

[2] On comprendra, mieux que nous ne pouvons le dire, l'amère impression que fait éprouver à un cœur catholique la lecture de ces lignes dans la collection des anciens Bollandistes : *Dies decima quinta Augusti. Prætermissi et in alios dies rejecti. S. Sulpitii episcopi Trajectensis translatio. Natale S. virginis Brigidæ. Juliana in monasterio S. Mariæ de Monte. In monasterio Flechtorf adventus S. Landolini. S. Naviti episcopi Trevirensis translatio. S. Eusebii martyris in Palæstina. In Scotiâ S. Sylvestri presbyteri. Pelerguis Leyconensis episcopus. Balthrannus abbas Alberti de Sarthiano. Cormachus episcopus Murthacensis, vel Aberdonensis. Assumptio sanctæ Mariæ in codicibus hieronymianis et in vetustis omnibus Martyrologiis constanter signatur hoc die :* Dormitionem *seu* Migrationem *non patitur Florentinius. Cæterùm de hâc quæstione et celeberrimâ solemnitate agitur in opere non semel dicto de B. Deiparæ festivitatibus.* Telle est l'injurieuse mention que Sollier se permettait à propos d'une des fêtes catholiques par excellence. (Boll., *Act. sanct. Aug.*, tom. III.) Il est vrai que dans les volumes précédents, il avait inséré un catalogue des Pontifes romains, condamné par la S. C. de l'Index. Quant au traité spécial sur les fêtes *Beatissimæ Deiparæ*, ses successeurs qui poursuivirent l'œuvre jusqu'au milieu d'octobre, ne songèrent jamais à l'insérer. Grâces à Dieu, les nouveaux Bollandistes répareront ces lamentables erreurs de leurs devanciers.

et de Launoy avait prévalu, même sur les plus fermes esprits, dans le cours du XVIII[e] siècle ! Il importe donc aujourd'hui de rétablir dans son ensemble la vérité tout entière. Or la vérité, la voici. Une peinture des catacombes, remontant au siècle apostolique, inspirée vraisemblablement par saint Pierre, tracée peut-être par la main de saint Luc, dont elle reproduit d'ailleurs le type consacré pour les images de la sainte Vierge connues sous son nom [1], établit l'incontestable authenticité du culte de Marie dans l'Église primitive. Le texte de saint Denys l'Aréopagite suppose que la mort de la sainte Vierge eut lieu à une époque qui ne saurait être antérieure à la mission de saint Paul à Athènes, puisque Denys l'Aréopagite assistait en personne aux funérailles de la Mère de Dieu. De plus, il mentionne à ces obsèques solennelles la présence de saint Pierre, « coryphée et chef suprême des théologiens, » celle de « Jacques, frère du Seigneur, » d'autres apôtres qu'il ne nomme pas, et d'un grand nombre de frères. Il est donc incontestable que le trépas de la sainte Vierge eut lieu durant un séjour que saint Pierre fit à Jérusalem, postérieurement à la fondation du siége de Rome par le prince des apôtres. Or le voyage de saint Pierre à Jérusalem se rapporte évidemment aux années du règne de Claude. Ces données chronologiques permettent de fixer la date probable de la mort de la sainte Vierge vers l'an 54 de notre ère : Marie aurait alors été âgée de soixante-trois ans.

Importance du texte de saint Denys l'Aréopagite dans cette question.

13. Cependant, nous ne prétendons pas donner à ces calculs une rigueur absolue. On sait que les témoignages de l'antiquité chrétienne varient au sujet du nombre des années que la sainte Vierge passa sur la terre. Entre Nicéphore qui les limite à cinquante et saint Épiphane qui les recule jusqu'à soixante-douze, un historien consciencieux a le droit de chercher un moyen terme, basé sur l'ensemble des probabilités et sur les monuments authentiques. Quoi qu'il en soit, le texte de saint Denys l'Aréopagite nous fait comprendre quelle solennité entoura le trépas de Marie. « Vous et moi, dit-il à Timothée, avec un grand nombre de frères, nous vînmes

[1] Cf. Milochau, *La Vierge de saint Luc à Sainte-Marie-Majeure*, Paris, 1862.

contempler le corps vénérable qui avait produit la vie et porté Dieu. Là se trouvaient Jacques, frère du Seigneur, et Pierre, coryphée et chef suprême des théologiens, alors que tous les pontifes voulurent, chacun à sa manière, célébrer la toute-puissante bonté du Dieu qui s'était revêtu de notre infirmité. Or, après les apôtres, notre illustre maître surpassa les autres pieux docteurs, tout ravi et transporté hors de lui-même, profondément ému des merveilles qu'il publiait. » Quel cortége autour du lit funèbre de l'humble Vierge ! Le silence que, pendant sa vie mortelle, elle avait imposé sur sa personne aux disciples du Sauveur, est enfin rompu. Le concert des louanges apostoliques retentit sur la tombe virginale. Pierre, le coryphée et chef suprême des théologiens, Paul, le docteur des nations, font entendre comme un second *Magnificat*, dont l'écho reste gravé dans le souvenir de tous les assistants. C'est encore saint Denys l'Aréopagite qui nous l'apprend. « A quoi bon, ajoute-t-il, vous redire ce qui fut prononcé en cette glorieuse assemblée ? Ne vous ai-je pas entendu souvent citer des fragments de ces diverses louanges? D'ailleurs il ne convient pas de divulguer ces mystiques entretiens aux profanes. » Nous avons donc la preuve irréfragable que le culte de Marie fut inauguré par les apôtres, avec une magnificence et une splendeur dont le souvenir remplissait d'émotion le cœur de leurs premiers disciples. Qu'on ne nous parle donc plus de légendes apocryphes, de récits merveilleux et inacceptables, sur lesquels la crédulité des siècles suivants aurait édifié, en l'honneur de Marie, un système d'idolâtrie posthume et sacrilége. L'Église catholique n'adore pas Marie, mais elle lui rend aujourd'hui l'hommage que Pierre et Paul déposèrent les premiers sur la tombe « de celle qui avait produit la vie et porté Dieu. »

Etrange attitude de Baillet et de Fleury dans cette question. Texte de saint

14. Il y a lieu de s'étonner de ne pas rencontrer une seule fois, sous la plume des critiques du XVII[e] siècle, le témoignage de saint Denys l'Aréopagite. En revanche, Baillet déclarait que Marie fut *enterrée* à Éphèse [1]. Fleury répétait les mêmes paroles et affirmait

[1] Baillet, *Vie des Saints*, 15 août, n. 8 et 9.

Grégoire de Tours. Office de l'Assomption dans le Missel gothique et le Bréviaire mozarabe.

de plus qu'au VIIIe siècle « on ne croyait pas encore que la Vierge fût ressuscitée[1], » et qu'au « XIIe, l'Église n'osait *encore* assurer l'Assomption de Marie[2]. » Le grave Tillemont ne se sentit pas le courage de réagir contre la critique étroite et chagrine qui supprimait les traditions les plus respectables. De nos jours, n'avons-nous pas lu dans un ouvrage liturgique, écrit par un prêtre français, cette désolante assertion : « On croyait à Éphèse posséder le tombeau de Marie, et l'on a une lettre du concile œcuménique de cette ville, qui prouve qu'au Ve siècle cette croyance y était universellement établie[3]. » En vérité, la France catholique a trop longtemps cédé à ce courant d'une critique antitraditionnelle ! L'assomption de la vierge Marie n'est point encore, il est vrai, un dogme défini par une décision souveraine du saint Siége. Ce que Pie IX, glorieusement régnant, a fait pour l'Immaculée Conception de Marie, sera fait un jour, c'est du moins la plus chère espérance des âmes pieuses, pour achever le cycle solennel des gloires de la Mère de Dieu. En attendant, nous le déclarons avec une conviction profonde, les preuves les plus péremptoires environnent la tradition qui nous apprend que Marie, morte à Jérusalem, fut transportée en corps et en âme dans les cieux. Fleury osait dire qu'au VIIIe siècle, cette tradition était encore ignorée. On lui pardonne d'autant moins cette étrange affirmation, qu'en sa qualité d'écrivain français et gallican, il connaissait mieux qu'un autre et citait souvent, avec une complaisance exagérée, les témoignages de saint Grégoire de Tours. Or, en l'an 590, longtemps avant le VIIIe siècle, saint Grégoire de Tours s'exprimait ainsi : « Quand la bienheureuse Marie approcha du terme de sa carrière mortelle, tous les apôtres réunis des diverses contrées du monde, vinrent à sa demeure. Apprenant qu'elle allait être enlevée à cette terre, ils veillaient avec elle. Le Seigneur Jésus, environné de ses anges, leur apparut, il recueillit l'âme de sa mère qu'il confia à l'archange Michel, et la vision disparut. A l'aube du jour, les apôtres trans-

[1] Fleury, *Hist. eccles.*, liv. I, n. 25; liv. XLI, n. 10. — [2] Idem, *ibid.*, liv. LXVII, n. 36. — [3] M. l'abbé Pascal, *Orig. et raison de la liturgie catholique*, 1 vol. in-4°, 1844, col. 87.

portèrent sur un lit funèbre le corps virginal et le déposèrent dans le sépulcre. Puis ils se tinrent près du monument, attendant une nouvelle apparition du Seigneur. Voici en effet que Jésus revint près d'eux, et prenant le corps sacré de sa mère, il le transporta dans une nuée brillante au sein du paradis. C'est là que, réuni à son âme glorieuse, il règne dans la gloire au milieu des élus, parmi les splendeurs sans déclin de l'éternité [1]. » Ainsi parlait saint Grégoire de Tours. Pourquoi Fleury, qui accordait à un texte obscur et mal interprété de notre historien national assez de confiance pour réfuter l'apostolicité de nos Églises, ne croyait-il pas, d'après un témoignage si explicite, à l'assomption de la sainte Vierge? Ce n'est pas au VIIIe siècle que Grégoire de Tours écrivait, mais au VIe; et sa doctrine si nette, si précise, n'était pas seulement l'expression d'un sentiment particulier; elle était alors professée par toute l'Église des Gaules. « En effet, dit le savant Ruinart, la liturgie gallicane de cette époque, qui nous a été conservée dans le Missel gothique, renferme un office de l'Assomption de Marie, où la translation du corps de la bienheureuse Vierge dans les cieux est rappelée, en termes identiques à ceux de Grégoire de Tours [2]. » Ainsi le pieux évêque reproduisait dans son livre l'enseignement universel de l'Église, et s'il pouvait rester un doute sur ce point, il suffirait de transcrire ici ces belles paroles de la préface de l'Assomption, dans le Missel mozarabe, usité alors en Espagne : « C'est donc à juste titre que la glorieuse vierge Marie a été transportée dans les cieux, puisque seule elle eut le privilége de porter dans son sein le Dieu et Seigneur de la terre et des cieux. O chasteté ineffable! ô virginité immaculée, qui mérita la faveur inouïe d'être placée sur un trône céleste! Entourée des anges, elle contemple dans les joies de l'éternité, le Verbe de Dieu dont elle fut le temple sacré sur la terre. Un trône d'une incompréhensible gloire ne pouvait être refusé à celle qui fut honorée ici-bas d'une maternité non moins incompréhensible. Nul ne monta aux cieux dans les conditions où Marie y fut élevée par l'ordre divin, de même que l'en-

[1] Greg. Turon., *De Gloria Martyr.*, lib. I, cap. IV; *Patrol. lat.*, LXXI, 708. — [2] D. Ruinart, *Notæ in Greg. Tur. opera,* ibid.

fantement d'une vierge est resté un fait unique et sans analogue. Quoi de plus certain pourrait être proposé à notre foi ? Le Christ avait choisi celle dont il voulait naître. Il a voulu que sa mère régnât aux cieux. N'est-elle pas digne d'une gloire immense, entre toutes les créatures, la Vierge en qui s'est incarnée la majesté du Sauveur[1] ? »

Tradition de l'Assomption remontant jusqu'aux apôtres.

15. Telle était, vers l'an 680, l'expression liturgique de la foi à l'assomption de la sainte Vierge, en Espagne et en France. Mais, dit-on, le terme d'assomption était inconnu, avant cette époque, à tous les écrivains ecclésiastiques. C'est une erreur, dès l'an 420, saint Cyrille, dans la vie du bienheureux Euthyme, mentionne « le temple vénérable situé à l'orient de Jérusalem, dédié sous le vocable de la Sainte-Assomption[2]. » Cette église, l'archéologie moderne déclare qu'elle fut bâtie par Constantin, et que les dispositions prises pour honorer le sépulcre de Marie portent exactement les mêmes caractères qu'on remarque dans le sépulcre du Sauveur. Nous remontons ainsi la chaîne des âges, jusqu'à l'an 310 de notre ère. On se souvient du témoignage de Juvénal, patriarche de Jérusalem, et de sa réponse à l'impératrice Pulchérie. Il y eut donc, dès les premiers siècles de l'Église une tradition apostolique, relative à l'assomption de Marie. Saint Denys l'Aréopagite l'affirme implicitement quand il dit à Timothée : « Je ne veux point retracer les merveilles de cette réunion ; elles sont gravées dans votre souvenir, et d'ailleurs il ne convient pas de divulguer aux profanes les

[1] *Merito quidem et gloriosa virgo Maria cœli petivit intimum ; dum cœli et terræ sola visceribus sacris portavit Deum et Dominum. O ineffabilis castitas, et immaculata virginitas ! quæ novo et ineffabili modo absumi in superna meruit sede ! Visura cum angelis ibidem perpetim Deum, cujus Verbi in terrâ sacrum effecta est templum. Cui nullo modo ibidem incomprehensibilis frustratur sedes ; sicuti incomprehensibilis partus non denegatur in terra. Talium est enim ibi divinitus ascendisse, qualium in novo Virginis partu hic similem non invenisse. Quid vero verius datur intelligi : hanc Christus elegit a quâ natus est : hic sic illam voluit mansisse. Merito diuque merito ibidem gloriosior fore præ cunctis, dum merito longeque digno dignior invisceratur ex eâ Salvator.* (Lit. Mozar., *Patrol. lat.*, LXXXV, col. 824.)

[2] *In valle venerabilis templi ad orientem, quod nominatum fuerat sanctæ Assumptionis.* (Boll., *Act. sanct. Januar.* XX, tom. II, pag. 318.)

secrets de ces sublimes entretiens. » A l'honneur de notre belle patrie, nous devons dire que si les savants français du XVIIe siècle firent preuve d'une hostilité désolante contre la croyance à l'assomption de la sainte Vierge, la piété des évêques et des fidèles demeura étrangère à ce mouvement rétrograde. On trouverait d'éloquentes paroles de Bossuet et des autres prédicateurs de son temps à opposer aux dénégations de Baillet et de Fleury. Il nous suffit d'avoir exposé la doctrine universelle de l'Église. Désormais, avant d'attaquer cette tradition, consacrée par l'une des fêtes les plus chères au cœur d'un catholique et d'un Français, on devra l'examiner plus sérieusement et peser davantage cette déclaration de Baronius : « En face de l'unanimité des Pères de l'Église grecque et latine, sauf un petit nombre qui se sont laissé induire en erreur par une lettre faussement attribuée à saint Jérôme; en présence des usages significatifs et constants de la liturgie romaine, nous affirmons que la sainte vierge Marie, mère de Dieu, est montée au ciel, avec ce même corps vénérable dans le sein duquel Dieu a pris son humanité, et nous faisons profession de le croire [1]. »

La Vierge dite de saint Luc à Sainte-Marie-Majeure.

16. En quittant la terre pour aller s'asseoir sur le trône que Jésus lui réservait dans les cieux, la Reine des anges laissait son image au pieux souvenir des apôtres. Les catacombes nous en ont récemment fourni une preuve éclatante. La tradition nous l'avait appris longtemps auparavant. Mais on nous avait habitués à un tel dédain des traditions, que c'est à peine si on osait faire allusion à ce fait capital. Vainement Raphaël, dans un de ses chefs-d'œuvre, nous représente saint Luc en extase, peignant la sainte Vierge qui pose devant lui tenant son Fils entre ses bras. On acceptait le chef-d'œuvre, mais on en répudiait le sujet comme une légende puérile. Vainement la basilique de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, montrait aux pèlerins une image de la Vierge, dite de saint Luc. Les

[1] *Demum ut de his dicendi finem faciamus, sicut tam ex Græcorum quam Latinorum omnium (perpaucis exceptis qui eâ epistolâ pseudo-hieronymianâ decepti sunt) assertione, ita etiam ex Romanæ Ecclesiæ usu recepto firmiter constanterque asserimus ac profitemur, ipsam sanctissimam Dei genitricem Mariam unâ cum sacratissimo illo corpore, quo impartita est Deo carnem, in cœlum esse receptam.* (Baron, *Annal. eccl.*, ann. XLVIII, n. 18.)

critiques passaient fièrement devant ce trésor d'archéologie sacrée, sans daigner même lui accorder un instant d'attention. Lanzi, dans son *Histoire de la peinture en Italie*, ouvrage demeuré classique, et qui le mérite d'ailleurs sous d'autres rapports, avait affirmé que le tableau de la Vierge de saint Luc ne remontait pas au delà du XII[e] siècle. « L'antique croyance, dit-il, n'a plus de partisans en dehors du vulgaire; et, par vulgaire, il faut entendre tous ceux qui repoussent les enseignements d'une sage critique, comme ils feraient d'une innovation dans le dogme. Cette croyance vulgaire a contre elle le silence des anciens et cet usage constant et certain des premiers chrétiens de ne jamais représenter la Mère de Dieu avec son Fils entre ses bras, mais les mains étendues dans l'acte de la prière. L'opinion commune de nos jours est donc que les tableaux connus sous le nom de Vierge de saint Luc, sont l'œuvre de peintres du XII[e] siècle, portant le nom de l'Évangéliste [1]. » Ainsi parlait la science, en 1809, par la bouche de Lanzi. Dès lors nul ne voulut se résigner à être confondu avec cet « ignorant vulgaire, qui repousse les enseignements d'une sage critique. » Il est vrai que les catacombes nous offrent maintenant une série d'images peintes aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne, où la Vierge est constamment et uniformément représentée tenant son Fils dans ses bras. Le démenti que subit en ce point la science officielle ne pouvait être plus écrasant. Mais elle devait en recevoir un second. Au mois d'août 1860, la Vierge de Sainte-Marie-Majeure ayant été descendue de son autel, pour être portée processionnellement et exposée dans l'église du *Gésù*, une commission de peintres et d'archéologues fut chargée d'en faire l'examen. Unanimement il fut constaté que cette peinture n'avait aucun des caractères de l'art du moyen âge, ni même de l'époque byzantine, et qu'il fallait nécessairement lui assigner une origine plus reculée. Elle est évidemment grecque et très-certainement l'œuvre d'un habile artiste, bien que laissant quelque chose à désirer dans les proportions et les ombres. La commission n'hésite pas à affirmer qu'elle est anté-

[1] Lanzi, *Histoire de la peinture en Italie*, liv. III, première époque, *Les anciens*.

rieure à Constantin et à la paix rendue à l'Église. Voilà donc solennellement réhabilitée « l'ignorance du vulgaire » que Lanzi stigmatisait. La science réparatrice de notre époque promène, à travers les préjugés officiels et classiques, le flambeau d'une impartiale vérité. Que l'image de Sainte-Marie-Majeure soit l'original ou seulement une copie de l'œuvre de saint Luc, elle est certainement antérieure à l'an 310 de notre ère. C'est là désormais un fait acquis à l'histoire. Mais, dira-t-on, saint Luc était donc peintre? Les Épîtres de saint Paul nous apprennent bien qu'il était médecin; mais elles se taisent sur ce talent de peinture, dont la légende a gratuitement décoré l'Évangéliste, et que l'antiquité ne lui reconnut jamais. — Telle était l'objection de Baillet, de Launoy et de toute leur école. « Quoi! disaient ces superbes critiques, quand l'hérésie des iconoclastes s'abattit sur toutes les images des saints et que les empereurs de Byzance prétendirent noyer dans des flots de sang ce qu'ils appelaient l'idolâtrie des peintures, aucun des Pères du second concile de Nicée, aucun des écrivains catholiques du temps ne leur fit cette réponse si facilement victorieuse : Saint Luc, apôtre et évangéliste, nous a donné l'exemple de la vénération des saintes images, en peignant lui-même l'auguste Mère de Dieu! » Cet argument négatif eut dans la controverse une portée immense. Le temps s'est chargé d'en faire justice. Nous possédons aujourd'hui une lettre synodale, adressée à l'empereur iconoclaste Théophile, par les trois patriarches de l'Orient : Job d'Alexandrie, Christophe d'Antioche, et Basile de Jérusalem. On y lit ces paroles : « Le saint apôtre et évangéliste Luc a fait sur bois, avec un mélange de couleurs, le divin et vénérable portrait de la très-chaste Mère de Dieu, alors qu'elle vivait encore dans sa chair mortelle, et habitait la montagne de Sion, dans la ville sainte. Il le peignit afin que la postérité pût y contempler les traits de Marie, comme dans un miroir, et lorsqu'il présenta son travail à la sainte Vierge elle-même, elle lui dit : Ma grâce sera toujours avec cette image. » Ainsi, tout l'Orient, représenté par un concile où les trois grands patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem furent réunis, témoigne solennellement de l'authenticité de la tra-

dition. Un siècle auparavant André de Crète s'exprimait ainsi : « Nous avons appris par la tradition que l'apôtre et évangéliste saint Luc peignit le Seigneur et sa Mère et que la ville de Rome se glorifie de posséder ces portraits, dont il existe aussi à Jérusalem des copies que l'on conserve précieusement. » Enfin, à l'époque même où l'impératrice Pulchérie construisait l'église des Blaquernes, à Constantinople, elle en faisait élever une autre dans le quartier des Odegores, pour y déposer la Vierge de saint Luc, qui fut dès lors désignée sous le titre d'image *Odegitria*, et dont l'histoire se trouve, à toutes les époques, mêlée à celle de l'empire byzantin.

17. De bonne foi, des témoignages si explicites appuyés sur des monuments et confirmés par une tradition non interrompue doivent-ils disparaître devant le parti pris d'une ironie hostile? Est-ce sérieusement, par exemple, que dom Calmet, à la suite de Grotius et de Tillemont, disait que saint Luc a fait le portrait de la sainte Vierge, dans son Évangile, lorsqu'il nous a retracé ses vertus, les mystères de sa vie, la naissance et l'histoire de l'enfant Jésus? Telle était l'incroyable interprétation qu'on osait proposer pour les textes historiques que nous avons cités! Arrière donc ces menteuses et hypocrites exégèses ! La science classique de Lanzi, aussi bien que la critique officielle de D. Calmet, s'évanouissent au rayon de lumière récemment échappé des catacombes. Le culte de la sainte Vierge remonte au siècle apostolique; ses images ont été peintes sous les yeux des apôtres et exposées par eux à la vénération des fidèles; le mystère de son assomption glorieuse, transmis par la tradition orale avec les autres arcanes de la doctrine sainte, éclata au grand jour, à l'époque de Constantin, et resta depuis l'une des plus douces croyances de l'univers catholique. Voilà la vérité, telle que nous avions à cœur de la dire, après tant de défaillances, d'hésitations et de réticences calculées. Du reste, il est bien vrai qu'à cette époque saint Luc fit paraître son Évangile. On s'accorde généralement à reconnaître qu'il le composa à l'époque du troisième voyage de saint Paul à Jérusalem. Mais s'il fut évangéliste, l'histoire nous apprend en outre qu'il était peintre, et qu'en

cette qualité il légua aux générations à venir les traits bénis de la Mère de Dieu.

§ III. Saint Paul à Éphèse.

18. Pendant que saint Pierre rentrait à Rome, la première année du règne de Néron, saint Paul reprenait le cours de ses voyages apostoliques. « Après avoir séjourné quelque temps à Antioche dit l'auteur des Actes, Paul parcourut de nouveau la Galatie et la Phrygie, confirmant tous les disciples dans la foi. Or un Juif d'Alexandrie, nommé Apollo, vint alors à Éphèse. Éloquent et versé dans la science des Écritures, il avait eu connaissance de la voie du Seigneur. Dans la ferveur de son esprit, il enseignait exactement la doctrine relative à Jésus, seulement il ne connaissait encore que le baptême de Jean. Telles étaient ses dispositions quand il commença ses prédications dans la synagogue d'Éphèse. Aquilas et Priscilla, l'ayant entendu, lui donnèrent l'hospitalité dans leur maison, et l'instruisirent plus amplement de la doctrine du Seigneur. Apollo manifesta ensuite le désir de passer en Achaïe. Les frères l'encouragèrent dans ce dessein, et lui remirent des lettres de recommandation pour les disciples. A son arrivée en Grèce, Apollo contribua puissamment à affermir la foi des néophytes. Dans des controverses publiques avec les Juifs il démontrait victorieusement, par le texte des Écritures, que Jésus était le Christ[1]. »

L'influence de Jean-Baptiste, dans le mouvement religieux qui s'opéra au premier siècle de l'ère chrétienne, nous est démontrée par ce récit des Actes. Les Juifs de la dispersion, qui se rendaient annuellement à Jérusalem pour y assister aux solennités légales, avaient certainement eu l'occasion de rencontrer le Précurseur, dont la réputation domina un instant toute la Palestine. Baptisés par lui, au nom du Messie à venir, ils étaient retournés dans leur patrie d'adoption, emportant la foi implicite au Christ qui allait paraître. A la nouvelle des miracles opérés par Jésus, ces néophytes n'avaient pas hésité à le reconnaître comme le Sauveur promis.

[1] *Act.*, XVIII, 23 ad ultim.

Tel était cet Apollo, qui ne dédaigne point l'enseignement d'Aquilas et de Priscilla, et se fait leur disciple, pour apprendre d'eux la doctrine évangélique. Le Seigneur récompense son humilité et sa foi, en l'associant à l'apostolat. Nous n'insistons pas sur ces faits qui se dégagent d'eux-mêmes du texte sacré. Notons cependant un trait de la discipline primitive, par rapport aux prédicateurs de la sainte parole. L'Église d'Éphèse donne des lettres de recommandation au docteur alexandrin, pour autoriser sa mission en Grèce. Ainsi, dès l'origine du christianisme, le ministère de la prédication était délégué par l'Église. Nulle individualité, si grande ou célèbre qu'elle fût, ne se pouvait immiscer d'elle-même dans l'enseignement évangélique. Paul était venu à Jérusalem recevoir de Pierre le pouvoir d'enseigner; Apollo le reçoit de l'Église d'Éphèse.

19. « Après avoir parcouru les autres provinces d'Asie, continue saint Luc, Paul arriva lui-même à Éphèse et y trouva un certain nombre de disciples. Il leur adressa cette question : Avez-vous reçu l'Esprit-Saint, le jour où vous avez embrassé la foi? — Non, dirent-ils. Nous n'avons pas même entendu parler de son existence. — Quel baptême avez-vous donc reçu? demanda l'Apôtre. — Celui de Jean, reprirent-ils. — Paul leur dit alors : Jean donnait au peuple le baptême de la pénitence. Il l'administrait au nom de celui dont il était le précurseur, ordonnant de croire en lui, c'est-à-dire en Jésus. — Après cet entretien, les disciples furent baptisés au nom du Seigneur Jésus, et quand Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux; ils parlaient diverses langues et prophétisaient. Or le nombre de ces disciples était de douze. Ils accompagnèrent l'Apôtre dans la synagogue, et pendant trois mois Paul s'y rendit assidûment, pour y prêcher le royaume de Dieu. Cependant, parmi les Juifs à qui il s'adressait, quelques-uns endurcirent leur cœur; et refusant d'embrasser la foi, ils éclatèrent en blasphèmes contre la doctrine du Seigneur. Paul quitta donc la synagogue et en éloigna les disciples. Il adopta, pour ses prédications, l'école d'un docteur éphésien, nommé Turannos, et chaque jour il y annonçait l'Évangile. Deux années s'écoulèrent ainsi, et la parole de Dieu fut connue de la sorte par tous les habitants de

l'Asie, Juifs et païens. Le Seigneur opérait des prodiges extraordinaires, par les mains de Paul. On faisait toucher aux infirmes les linges et les ceintures dont l'Apôtre s'était servi, et à l'instant la maladie les quittait et les esprits du mal sortaient de leur corps. Quelques exorcistes juifs essayèrent d'opérer des guérisons de ce genre, et d'invoquer sur les possédés le nom du Seigneur Jésus. Ils disaient : Je vous adjure, par Jésus que Paul prêche! Or il se trouvait, parmi ces imposteurs, les sept fils d'un prêtre juif, nommé Sceva. Deux de ces jeunes gens exorcisaient un jour. L'esprit du mal, auquel ils adressaient ces paroles, leur répondit : Je connais Jésus; je sais qui est Paul; mais vous, qui êtes-vous donc? — Et le possédé, se précipitant sur eux, les maltraita tellement qu'ils s'enfuirent de la maison, les habits déchirés et le corps couvert de plaies. Cet événement, connu bientôt de tous les Juifs et de tous les païens qui habitaient Éphèse, répandit une crainte salutaire dans tous les esprits, et le nom du Seigneur Jésus fut glorifié. La multitude des croyants venait confesser ses fautes, et les déclarer à l'Apôtre. Un grand nombre d'entre eux, qui s'étaient adonnés aux pratiques de la magie, apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le peuple. On estima à cinquante mille deniers la valeur de ces ouvrages dangereux. Ainsi la parole de Dieu allait croissant et affermissait sa puissance [1]. »

L'administration du sacrement de confirmation réservée aux apôtres, la confession auriculaire, la vénération des reliques, la proscription des mauvais livres que le récit de saint Luc nous montre en action à Éphèse sont des faits constants, irrécusables, dans l'histoire de l'Église primitive. Que sont-ils devenus au sein du protestantisme? Où trouver dans le culte de Luther et de Calvin un seul fidèle qui confesse ses péchés, qui recoure aux reliques des saints, pour obtenir des grâces temporelles ou spirituelles, et qui reconnaisse à une autorité ecclésiastique le droit de condamner des ouvrages pervers?

[1] *Act.*, XIX, 1-20.

§ IV. Apollonius de Tyane.

Naissance et premières années d'Apollonius de Tyane.

20. Par l'estimation en argent des livres d'astrologie et de magie brûlés sur la place publique d'Éphèse, on peut se faire l'idée du crédit que ces superstitions exerçaient alors sur les esprits. Si l'on prend la monnaie désignée par le texte des Actes pour des deniers romains, représentant cinquante centimes de notre pays, la valeur totale aurait été de vingt-cinq mille francs. Les contagions diverses du spiritisme, du somnambulisme divinatoire, du magnétisme animal, du mesmérisme; toutes ces modernes dénominations, données aux arts occultes de la magie païenne, nous font comprendre les ravages que de telles doctrines sont capables de produire dans les sociétés. Et pourtant la fièvre de la démonologie n'est heureusement chez nous qu'à l'état d'intermittence, tandis qu'elle constituait l'essence même des civilisations païennes. Pendant le séjour de saint Paul à Éphèse, l'arrivée d'un voyageur célèbre, qui passait pour le plus puissant des mages, mit en émoi toute la cité [1]. On le nommait Apollonius. Il avait alors cinquante ans et revenait, disait-on, du pays des brachmanes, où les mystères de la théurgie indienne lui avaient été révélés. Sa naissance et sa vie n'étaient qu'un tissu de merveilles. Quand sa mère le portait encore dans ses flancs, elle avait eu une vision divine. Quel sera, demanda-t-elle à son interlocuteur céleste, l'enfant que je mettrai au monde? — Moi, lui fut-il répondu. — Qui, toi? reprit la femme. — Protée, dieu égyptien [2]. — Quelques mois plus tard, surprise par le sommeil, dans la prairie qui entoure la petite ville de Tyane, en Cappadoce, l'heureuse mère fut réveillée par des cygnes qui voltigeaient autour de sa tête, en faisant entendre un chant mélodieux. Elle avait donné le jour sans douleur à un fils. Quant elle le prit dans ses bras, la foudre tomba à ses côtés, puis remontant, s'évanouit dans les airs; signe infaillible de la gloire et de la nature supé-

[1] Apollonius était né l'an III de l'ère chrétienne. Son voyage à Éphèse, l'an 50 de son âge, dut ainsi coïncider avec la présence de saint Paul en cette ville.

[2] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. IV.

rieure de cet enfant[1]. A quatorze ans, Apollonius fut conduit par son père au rhéteur Euthydème, qui tenait alors une école fameuse à Tarse. Deux ans plus tard, il embrassait le genre de vie des pythagoriciens, et se fixait à Égée, près du temple d'Esculape[2]. « Je ferai comme les médecins, dit-il. Leur premier soin est de purger, et ainsi ils préviennent les maladies, ou les guérissent. » A partir de ce moment, il renonça à l'usage de la viande, nourriture, selon lui, impure et propre à alourdir l'esprit; il ne mangea plus que des légumes et des fruits, parce que, disait-il, tout ce que donne la terre est pur. Il prit l'habitude de marcher nu-pieds, ne porta que des étoffes de lin, renonçant à toutes celles qui sont faites du poil des animaux, il laissa croître sa chevelure et vécut dans le temple. Esculape, par la voix du prêtre, rendit un solennel hommage à sa vertu. « Je suis heureux, dit le dieu, d'avoir ce jeune homme pour témoin des guérisons que j'opère. » On accourut dès lors de toute la Cilicie et des provinces voisines, pour le voir, et ce fut bientôt un proverbe à Égée que de dire : « Où courez-vous si vite? Allez-vous voir Apollonius[3]? » Un jour, le jeune pythagoricien vit l'autel d'Esculape couvert de riches offrandes; le sang et la graisse des victimes ruisselaient sous la main des sacrificateurs; deux vases d'or, sertis de diamants, étaient déposés devant la statue du dieu. Quel est l'opulent étranger qui honore ainsi Esculape? demanda-t-il. — C'est, répondit le prêtre, un riche Cilicien, qui a un œil crevé. Il renouvellera chaque jour ces libéralités, jusqu'à ce qu'il en ait recouvré l'usage. — Apollonius demanda le nom du suppliant, et quand il l'eut appris : O prêtre, s'écria-t-il, cet homme est un criminel qu'il faut bannir du temple! — La nuit suivante, Esculape rendit cet oracle : Que le Cilicien soit expulsé et qu'il garde ses présents. Il ne mérite pas même d'avoir l'œil qui lui reste. — Des renseignements ultérieurs ne tardèrent point à apprendre qu'en effet l'étranger était un coupable indigne de la pitié des dieux[4]. Cet événement accrut la réputation d'Apollonius et redoubla l'affluence des visiteurs. « Les dieux savent tout, leur

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. V. — [2] Id., *ibid.*, cap. VII.— [3] Id. *ibid.*, cap. VIII. — [4] Id., *ibid.*, cap. X.

disait l'adolescent. Lors donc qu'un homme, d'une conscience pure, aborde leur sanctuaire, il doit se contenter de dire : O dieux, donnez-moi ce qui m'est dû ! Or, si les hommes pieux ont droit à quelques faveurs, il n'est dû aux méchants que des maux [1]. » Apollonius avait un frère, dont la conduite licencieuse et dissipée contrastait singulièrement avec la sienne. A la mort de leur père, Apollonius céda à ce jeune prodigue la moitié de sa part d'héritage. « Mon frère, dit-il, a besoin de beaucoup de richesses, et moi je sais me contenter de peu [2]. » Ce fut à cette époque qu'il commença à observer les cinq années de silence, prescrites par le code pythagoricien. Il avoua depuis que cette épreuve lui fut très-pénible et qu'il dut plus d'une fois se dire à lui-même : Prends patience, mon cœur; prends patience, ma langue [3]. Ce temps de silence fut employé par lui à parcourir la Pamphylie et la Cilicie. Sans ouvrir les lèvres, il apaisa soudain une émeute, survenue à propos d'une course de chevaux. Ses gestes, sa physionomie, son regard indigné, suffirent à calmer le tumulte et il se fit un silence aussi profond que dans les mystères. Il entra dans la ville d'Aspende, en Pamphylie, au moment où la populace, exaspérée par les souffrances d'une cruelle famine, menaçait de brûler vif le gouverneur. Le malheureux s'était réfugié aux pieds de la statue de l'empereur, plus redoutée alors que celle de Jupiter-Olympien, car l'empereur n'était autre que Tibère. Cependant la foule qui attribuait la disette au trafic de riches accapareurs, semblait prête à violer même la majesté de Tibère, pour assouvir sa vengeance. Apollonius s'approcha du gouverneur et lui demanda par signes ce dont il s'agissait. Il reconnut son innocence et la fit comprendre par gestes à toute la multitude, dont la fureur se tourna tout entière contre les accapareurs. On voulait se ruer sur leurs maisons et les massacrer eux-mêmes. Apollonius, sans rompre le silence, fit signe qu'on amenât devant lui les coupables. A leur vue, il ressentit une indignation qu'il eut peine à maîtriser. Cependant il se contint; et prenant des tablettes, il y traça ces mots : « Apollonius aux accapa-

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. XI. — [2] Id., *ibid.*, cap. XIII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XIV.

reurs d'Aspende. La terre est la mère commune; elle est juste; mais vous, vous en faites votre mère à vous seuls. Si vous ne cessez vos pratiques, je ne souffrirai pas que vous restiez plus longtemps sur son sein. » En lisant ces menaces, les coupables furent frappés de terreur, ils ouvrirent leurs greniers, le marché se remplit de grains et la cité revint à la vie [1].

Apollonius et Damis. Voyage à Babylone.

21. Après avoir accompli fidèlement sa période de silence, Apollonius réunit sept disciples, avec lesquels il parcourait les solitudes et visitait les temples des dieux. Au lever du soleil, il faisait à l'écart certaines cérémonies auxquelles il n'admettait pour témoins que ceux qui avaient observé le silence pendant quatre ans. Le reste du jour, s'il était dans une ville grecque et si les rites observés en cet endroit lui étaient connus, il s'entretenait sur les dieux avec les prêtres rassemblés, et reprenait ceux des sacrificateurs qui s'écartaient de la tradition. Lorsqu'il se trouvait dans une ville barbare, qui avait ses coutumes particulières, il s'informait de l'origine et de la raison de ces rites et se faisait instruire de la manière de les pratiquer; s'il lui venait à l'esprit quelque chose de mieux que ce qui se faisait, il le disait nettement. Ensuite il revenait à ses disciples et les engageait à lui faire telles questions qu'ils voudraient. Après leur avoir donné la solution de tous leurs problèmes, il se mettait à enseigner la foule; ce qu'il ne faisait jamais avant midi précis. Lorsqu'il croyait avoir assez parlé, il se faisait oindre et frictionner par les parfumeurs, puis se baignait dans l'eau froide, car il avait pour maxime que les bains chauds sont la vieillesse des hommes [2]. Ses disciples l'avaient suivi jusque-là avec assez de zèle, mais il leur annonça un jour son projet de départ pour les Indes, dans le dessein, disait-il, « d'étudier la sagesse des brachmanes, ou hommes des forêts. » Leur fidélité ne résista pas à une telle épreuve; ils refusèrent de le suivre. « J'ai pris conseil des oracles, dit Apollonius. Puisque le courage vous manque, adieu : philosophez à votre aise. Pour moi je vais où la divinité m'appelle. » Il partit donc, accompagné de deux serviteurs, l'un sténographe, l'autre rédacteur habile [3]. Arrivé à Ninive, l'antique cité,

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. XV. — [2] Id., *ibid.*, cap. XVI. — [3] Id. *ibid.*, cap. XVIII.

il vit une statue représentant une femme barbare. Apollonius y reconnut une image d'Io, fille d'Inachus. Il fit part de cette découverte aux prêtres du lieu qui n'y comprenaient rien, mais son interprétation archéologique séduisit un citoyen de Ninive, nommé Damis, qui, dans son enthousiasme pour Apollonius, s'offrit à l'accompagner dans son voyage aux Indes. « Je sais, lui dit-il, le nom de toutes les villes et de tous les villages que nous aurons à traverser; les langues des Arméniens, Mèdes, Perses et Cadusiens me sont familières. Je pourrai donc vous être utile. — Mon ami, répondit Apollonius, je sais toutes les langues, sans en avoir appris aucune. — A ces mots, Damis fut saisi d'un respect religieux et considéra Apollonius comme un dieu [1]. Le maître et le disciple, désormais inséparables, entrèrent en Mésopotamie. Apollonius répondit au percepteur des péages, sur le pont de l'Euphrate, qui lui demandait à visiter ses bagages : « J'apporte la continence, la justice, la force, la tempérance, la bravoure et la patience [2]. » En cette compagnie, que le péager ne trouva pas sans doute fort redoutable, il arriva aux frontières de la Babylonie, gardées par un des satrapes eunuques qu'on nomme les yeux du roi. Qui t'a envoyé, vers nous? lui demanda le magistrat, qui le prenait pour un démon, tant il lui trouvait la face exténuée. — Je viens ici de moi-même. Je veux voir si, malgré vous, on peut faire de vous des hommes. — Qui es-tu? reprit le satrape. — Je suis Apollonius de Tyane. — Homme divin, s'écria le gouverneur, ta réputation nous est depuis longtemps connue. Le roi Vardane, mon maître, céderait même son trône d'or à un sage tel que toi [3]. — Ainsi accueilli, Apollonius franchit la frontière. Il rencontra, à vingt stades plus loin, une lionne de taille gigantesque que des chasseurs venaient d'abattre à coups de flèches. L'animal fut dépecé par les habitants, on lui trouva huit lionceaux dans le corps. Apollonius, savant dans l'art des présages, dit à ses compagnons : « Notre séjour chez le roi de Babylone sera d'un an et huit mois. Il ne nous laissera point partir plus tôt. Le nombre des lionceaux me fait conjecturer celui des mois et la lionne

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. XIX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XX. — [3] Id., *ibid.*, cap. XXI.

représente l'année. Il faut comparer le complet au complet[1].—Quelques jours après, les voyageurs arrivaient à Babylone. Les murailles de cette ville avaient quatre cent quatre-vingts stades de tour, un plèthre[2] et demi de hauteur, et un demi-plèthre d'épaisseur. L'Euphrate la traverse et la coupe en deux parties à peu près égales. Sous le lit du fleuve, une galerie souterraine fait communiquer secrètement les habitations royales bâties sur les deux rives. Apollonius fut reçu dans une salle, dont la voûte, en forme de dôme, était entièrement construite de saphirs[3]. Il eut de longs entretiens avec les mages, qui lui apprirent, dit-il, de merveilleux secrets[4]. Admis à l'audience du roi, au moment où ce prince allait sacrifier au soleil un cheval blanc, il fut invité à prendre part à la cérémonie. « Grand roi, dit Apollonius, vous pourrez sacrifier à votre manière, mais permettez-moi de sacrifier à la mienne. — Et prenant de l'encens, il le jeta sur les charbons, en disant : Soleil, accompagnez-moi aussi loin qu'il vous conviendra et que je le désirerai. Faites-moi la grâce de connaître les bons, de ne pas connaître les méchants et de n'en être pas connu[5]. » Le roi de Babylone, heureusement pour Apollonius, savait le grec; ils purent donc converser à l'aise. Le roi montrait à l'étranger ses trésors : « Ce sont là pour vous des richesses, dit Apollonius; pour moi c'est de la paille. — Que dois-je en faire, dit le prince, pour les employer à un bon usage? — Les dépenser, car vous êtes roi[6]. » — Une autre fois, le roi lui demanda le moyen d'affermir et d'assurer son pouvoir. C'est, répondit-il, d'honorer beaucoup de vos serviteurs et de n'avoir confiance qu'en un petit nombre[7]. — Le roi lui montrait un jour la galerie souterraine de l'Euphrate et lui demandait : Que pensez-vous de cette merveille? — Pour réprimer le faste de ces paroles, Apollonius répondit : La vraie merveille serait si vous pouviez traverser à pied un fleuve aussi profond et aussi peu guéable que celui-ci. — Et comme le roi lui vantait les murailles d'Ecbatane et

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. XXII. — [2] Le plèthre correspond à 31 mètres, le stade à 1 hectomètre et 85 mètres. — [3] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. XXV. — [4] Id., *ibid.*, cap. XXVI. — [5] Id., *ibid.*, cap. XXXI. — [6] Id., *ibid.*, cap. XXXIX. — [7] Id., *ibid.*, cap. XXXVIII.

disait : C'est une demeure de dieux. — De dieux, je le nie, s'écria Apollonius; d'hommes, je ne le crois pas. Les Lacédémoniens n'ont pas de murailles à leur ville [1]. — Cependant Apollonius ne perdait pas de vue son voyage aux Indes. Il disait à Damis : Partons pour le pays des brachmanes. Les voyageurs qui abordaient chez les Lotophages, oubliaient leur patrie et le reste du monde. Nous aussi, bien que cette terre ne produise rien de semblable, nous nous y arrêtons plus qu'il ne faut. — Volontiers, dit Damis, mais j'attendais que le temps fixé par le présage de la lionne fût accompli. Or il n'y a encore qu'un an et quatre mois que nous sommes à Babylone. — Sois tranquille, le roi ne nous laissera pas partir avant que le huitième mois soit écoulé. Tu vois comme il est bon, et comme il mériterait mieux que de régner sur des barbares. — Le jour du départ arriva enfin et Apollonius fit grâce au monarque d'accepter un guide et des chameaux pour conduire [2].

22. L'animal que montait le sage avait des rênes dorées, com pour une escorte royale, en sorte que les voyageurs furent partout accueillis avec les honneurs officiels [3]. En traversant le Caucase, ils virent des hommes qui avaient cinq coudées de haut [4]. Ce qui les surprit davantage fut la rencontre d'une *empuse* qui leur apparut par un clair de lune superbe, et qui prenait sous leurs yeux tantôt une forme, tantôt une autre. Apollonius que rien n'effrayait ordonna à ses compagnons de charger le monstre d'imprécations. Il le fit lui-même et le fantôme s'enfuit, en poussant des cris aigus [5]. Sur le mont Nysa, ils trouvèrent l'enceinte sacrée que Bacchus traça lui-même et qui se compose de lauriers rangés en cercle [6]. En approchant de l'Indus, ils virent un enfant de treize ans environ, monté sur un éléphant qu'il accablait de coups. Damis admira le courage de l'enfant, Apollonius la docilité de l'animal [7]. Leur con-

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. I, cap. XXXIX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XL, XLI. — [3] Id., *ibid.*, lib. II, cap. I. — [4] Id., *ibid.*, cap. IV. Il s'agit ici de la *Coudée royale philétérienne*, qui valait 0,720 millimètres. Des hommes de cinq coudées avaient donc 3 mètres 60 centimètres de haut. Un pareil phénomène méritait bien d'être mentionné. — [5] Id., *ibid.* — [6] Id., *ibid.*, cap. VIII. — [7] Id., *ibid.*, cap. XI.

versation fut interrompue par l'arrivée d'une troupe d'éléphants, parmi lesquels ils distinguèrent celui qui portait le roi Porus à la bataille de l'Hydaspe. Il avait au cou une inscription grecque ainsi conçue : Alexandre, fils de Jupiter, consacre Ajax au soleil [1]. Damis eut tout le temps de s'extasier sur la longévité des éléphants, pendant qu'Apollonius lui apprenait que ces animaux ont parmi eux des médecins qui pansent les plaies de leurs frères, et connaissent mieux que Dioscore les propriétés curatives des simples [2]. Nos voyageurs traversèrent sans encombre le fleuve Indus, malgré les crocodiles et les hippopotames qui se jouaient dans ses ondes [3]. Arrivés à Taxiles, le roi fit avertir Apollonius, par un interprète, qu'il lui donnerait pendant trois jours l'hospitalité dans son palais. Ce roi indien se nommait Phraote. Il ne se servait d'ailleurs d'un interprète que par fantaisie, car il savait parfaitement le grec et s'exprima dans cette langue avec Apollonius. Pourquoi, lui demanda ce dernier, vous être servi tout d'abord d'un intermédiaire pour me parler? — C'est, dit le roi, que je ne voulais point vous paraître présomptueux. J'aurais pu d'ailleurs être accusé de me méconnaître et d'oublier que la fortune m'a fait barbare. — Apollonius rassura le monarque timide, en reçut mille compliments, et Damis craignit un instant que le roi indien ne fût plus sage que son maître, d'autant qu'Apollonius avait entrepris de démontrer la supériorité des buveurs d'eau sur ceux qui boivent du vin. Après trois jours d'une réception splendide, le prince remit à Apollonius des lettres de recommandation pour Iarchas, le chef des brachmanes. Il lui donna un chameau et un guide et lui offrit de l'or, des pierres précieuses, des vêtements de pourpre et de riches tissus. Apollonius refusa l'or, disant qu'il avait assez de celui que Vardane, à son insu, avait donné au guide. Il accepta les vêtements dont la forme lui parut se rapprocher de l'habillement des anciens, choisit une des pierres précieuses dans laquelle il reconnut sans doute quelque vertu secrète et divine, car en la prenant il dit : O pierre rare! Par quelle bonne fortune et par

[1] Philostrat., *Apollon. vita,* lib. II, cap. XII. — [2] Id., *ibid.*, cap. XVI. — [3] Id. *ibid.*, cap. XIX.

quelle faveur des dieux je te trouve ici! — Damis ne crut pas devoir se montrer plus difficile que son maître : il ne dédaigna pas les diamants qu'on mit à sa disposition [1].

Arrivée chez les brachmanes

23. Sortis de Taxiles en cet équipage, les voyageurs trouvèrent, dans une plaine, l'arc de triomphe élevé par Alexandre après sa victoire sur Porus [2]. Aux bords de l'Hyphase, ils rencontrèrent les autels que le héros consacra avec cette inscription : A mon père Ammon, à mon frère Hercule. Enfin, une stèle d'airain leur offrit ces mots, gravés par les Indiens : Ici Alexandre s'arrêta [3]. Les rives de l'Hyphase étaient peuplées d'onagres, portant sur le front une corne, à laquelle les Indiens attribuent des propriétés merveilleuses, entre autres celle de préserver celui qui la porte de toutes les maladies. Voilà un singulier animal ! s'écria Apollonius, à la vue d'un de ces onagres. — Mais, demanda Damis, croyez-vous à la vertu de ses cornes? — J'y croirai, répondit-il, quand on m'aura fait voir un roi de l'Inde immortel [4]. Une femme moitié blanche et moitié noire s'étant trouvée sur leur chemin, Damis et les autres serviteurs prirent la fuite à la vue d'un tel monstre. Mais Apollonius, souriant de leur frayeur, leur expliqua comment la déesse Vénus voulait ainsi se faire honorer, produisant dans les Indes une femme de deux couleurs, comme en Égypte le bœuf Apis [5]. Après avoir quitté les plaines de l'Hyphase, ils franchirent la chaîne du Caucase, qui s'étend vers la mer Érythrée. Là ils trouvèrent le cinname, dont les pâtres se servent en ce pays pour se faire suivre des chèvres sauvages et les apprivoiser. Ils traversèrent les plantations de poivre, cultivées par une espèce de singes, dont la chair est un remède souverain pour les lions malades [6]. Ils assistèrent à une chasse aux dragons, serpents terribles ornés d'une barbe frisée et dorée, d'une crête ardente comme la flamme d'une lampe et de deux yeux dont la prunelle est une pierre étincelante, à laquelle sont attachées plusieurs vertus secrètes. Les chasseurs étendent devant le repaire du dragon une étoffe rouge, sur laquelle

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. II, cap. XX-XL. — [2] Id., *ibid.*, cap. XLII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XLIII. — [4] Id., *ibid.*, lib. III, cap. II. — [5] Id., *ibid.*, cap. III. [6] Id., *ibid.*, cap. IV.

sont tracés des caractères magiques, qui forcent le monstre à fermer sa paupière indomptable et le plongent dans un profond sommeil. Il n'est d'ailleurs pas rare, quand le charme réussit mal, que le dragon emporte au fond de sa caverne l'Indien avec sa hache et son attirail magique, en ébranlant toute la montagne [1]. Après avoir franchi le Caucase, nos voyageurs arrivèrent à une grande cité, nommée Paraca. Les habitants s'y exercent à comprendre la voix et les cris des dragons, et ils y réussissent, en mangeant, soit le foie, soit le cœur de ces monstres. C'est sans doute par des moyens analogues qu'ils sont parvenus à réunir les biches en grands troupeaux qu'ils conduisent aux pâturages, en guise de brebis ou d'agneaux [2]. La citadelle des brachmanes est située à quatre journées de marche, au delà de Paraca. On parlait grec dans le village qui l'entoure. Cela ne surprit aucunement Damis et ses compagnons. Mais ce qui les frappa de stupeur fut de voir accourir à leur rencontre un jeune Indien, plus noir que tous ses compatriotes, et sur le front duquel une lune parfaitement blanche et très-brillante était dessinée dans l'intervalle des sourcils. Il portait à la main une ancre d'or, c'est le caducée des messagers indiens [3]. Salut, Apollonius, dit-il en s'adressant au sage. — Celui-ci jeta un coup d'œil à Damis et lui dit : Nous voici chez des hommes qui possèdent réellement la science; il semble en effet qu'ils lisent dans l'avenir. — Vos compagnons, ajouta le messager, resteront ici; mais vous, suivez-moi, les sages vous attendent [4]. Damis fut obligé de rester en arrière, il y perdit les plus curieux spectacles. Apollonius rencontra d'abord le puits de la Révélation, large de quatre brasses, dont le fond d'arsenic rouge renferme une eau sacrée, d'où s'élèvent continuellement des vapeurs que le soleil irise des couleurs de l'arc-en-ciel. A côté, se trouvait le Feu du Pardon, grand bassin d'où sortait une flamme plombée, sans fumée ni odeur. Un peu plus loin, deux cuves de pierre noire renfermaient, l'une la pluie, l'autre les vents. Quand la sécheresse désole les contrées de l'Inde, on ouvre la première, et aussitôt des nuées fécondes viennent arroser la terre [5]. Si

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. III, cap. v-viii. — [2] Id., *ibid.*, cap. ix. — [3] Id., *ibid.*, cap. x, xi. — [4] Id., *ibid.*, cap. xii. — [5] Id., *ibid.*, cap. xiv.

les pluies sont excessives, on lâche à volonté les vents qui dispersent les orages. Les brachmanes habitent au milieu de ces merveilles. Ils portent des vêtements d'un lin aussi fin que celui de la Pamphylie ; ils ont sur la tête une mitre blanche, laissent croître leur chevelure et marchent nu-pieds, si toutefois ils ne dédaignent pas de recourir à ce mode vulgaire de locomotion, car Apollonius les vit plusieurs fois s'élever en l'air, à la hauteur de deux coudées. Cette faculté est due à l'anneau et à la baguette magique qu'ils ont à la main. Ils adorent le soleil, et se vantent de tirer eux-mêmes leur origine des rayons du dieu du jour [1]. Quand Apollonius parut, les brachmanes l'accueillirent en lui tendant la main. Iarchas, leur chef, était assis sur un trône d'airain noir, enrichi de ciselures d'or. Il salua Apollonius en langue grecque, et lui demanda la lettre dont le roi Phraote l'avait chargé pour lui. Apollonius, qui n'avait nullement parlé de cette missive, demeura stupéfait de la prescience du Brachmane. Son étonnement redoubla quand Iarchas ajouta : Je connais cette lettre sans l'avoir vue. Nous y trouverons même une omission échappée au roi : il y manque un *d*. — Le fait se trouva véritable. — Que pensez-vous de nous ? demanda Iarchas. — Ce que je pense ? répondit Apollonius. Ne vous l'ai-je pas assez indiqué en entreprenant, pour vous voir, un voyage qu'aucun de mes compatriotes n'a fait encore ? Je crois que votre science est beaucoup plus étendue et plus divine que la mienne. — Les autres hommes, reprit Iarchas, demandent aux étrangers : Qui êtes-vous ? et pourquoi venez-vous ici ? Mais la première preuve de notre science, c'est que nous savons tout cela, sans avoir besoin d'interroger personne. Jugez-en vous-même. — Et le brachmane fit immédiatement toute l'histoire d'Apollonius, sans omettre le plus léger incident. Comment pouvez-vous savoir tout cela ? dit ce dernier. — C'est, répondit Iarchas, par une science dont vous avez déjà les premiers éléments, mais que vous ne possédez pas tout entière. — Voudriez-vous me l'apprendre intégralement ? — Oui, sans aucune réserve, car je vois que vous êtes plein de Mnémosyne, et c'est, de toutes les déesses, celle que nous honorons le plus. — Vous connaissez

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. III, cap. XV.

donc la nature de mon esprit?—Nous connaissons toutes les sortes d'esprits et une foule d'indices nous les révèlent[1].

24. Les initiations commencèrent et se poursuivirent pendant plusieurs semaines. Les brachmanes se parfumèrent la tête d'une lotion assez semblable à l'ambre ; ce liniment les échauffa au point qu'Apollonius vit un nuage de vapeur s'échapper de leurs corps. Ils se plongèrent ensuite dans l'eau d'une fontaine sacrée, et après ces purifications rituelles, ils s'avancèrent vers le lieu saint, la tête couronnée de fleurs et en chantant des hymnes. Formant alors un cercle autour d'Iarchas, ils frappèrent le sol du bout de leurs baguettes. En cet instant, la terre se gonfla comme les vagues de l'océan et les enleva en l'air à la hauteur de deux coudées[2]. Apollonius, ravi de ce début, le fut bien plus encore quand on lui déroula les mystères de la métempsycose. On lui apprit l'étonnante histoire de Gange, fondateur de l'empire indien, dont l'âme, après diverses mutations, s'était enfin unie à la personne d'Iarchas[3]. On lui montra, parmi les brachmanes qui l'entouraient, un jeune homme qui avait été le fameux Palamède du siége de Troie[4]. Enfin, on prit la peine de le désabuser sur le sort de Tantale, que la crédulité grecque a condamné au plus affreux supplice des enfers, pendant que ce héros calomnié partage l'immortalité des dieux. En même temps, on lui montrait à sa gauche une statue, sur le socle de laquelle il lut : Tantale. La statue, haute de quatre coudées, représentait un homme de cinquante ans, vêtu à la manière des Argolides, et drapé dans un manteau thessalien. De la main droite, il présentait une coupe, pleine jusqu'aux bords d'une liqueur bouillonnante, dont cependant aucune goutte ne tombait à terre[5]. Cette intéressante conversation fut interrompue par l'arrivée d'un roi, dont l'histoire ne dit pas le nom. Il venait tout étincelant d'or et de pierreries, accompagné de son frère et de son fils, pour consulter les sages[6]. Apollonius voulait se lever devant un tel hôte. Mais Iarchas le retint sur son siége, lui disant que ce n'était pas l'usage

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. III, cap. XVI. — [2] Id., *ibid.*, cap. XVII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XX, XXI. — [4] Id., *ibid.*, cap. XXII. — [5] Id., *ibid.*, cap. XXV. — [6] Id., *ibid.*, cap. XXVI.

chez eux. Les brachmanes restèrent donc assis et le roi se présenta, tendant vers eux les mains, comme un suppliant. D'un geste, ils lui firent entendre que les demandes qu'il avait à formuler étaient déjà comprises et agréées; ce qui le combla de joie. Quant à son frère et à son fils, les sages n'y firent pas plus attention que s'ils eussent été des esclaves de la suite du prince. Alors Iarchas se leva et engagea le roi à accepter une collation. Cette offre ayant été accueillie avec empressement par le monarque anonyme, on vit aussitôt quatre trépieds, semblables à ceux de Delphes, venir d'eux-mêmes se placer au milieu de l'assemblée. Sur chacun d'eux se tenaient des échansons en airain noir, dans l'attitude du Ganymède des Grecs. La terre se couvrit d'un gazon plus moelleux que tous les lits. Les légumes, le pain, les racines, les fruits mûrs se succédèrent dans un plus bel ordre que s'ils eussent été disposés par un maître d'hôtel. Deux trépieds fournirent du vin ; les deux autres donnèrent en abondance, l'un de l'eau chaude, l'autre de l'eau froide. Les échansons d'airain mêlaient l'eau et le vin, dans une mesure convenable, et présentaient la liqueur aux convives dans des coupes de saphirs et de diamants [1]. Cependant le frère et le fils du roi contemplaient d'un œil d'envie le festin merveilleux, mais ils n'y furent point conviés. Apollonius se pencha vers Iarchas et lui dit : Pourquoi leur refusez-vous cet honneur et cette joie ? — Parce qu'ils espèrent régner un jour, répliqua le brachmane. Il est bon, qu'on les néglige pour qu'ils apprennent à ne pas négliger les autres. — Du reste, pour être plus favorisé, le roi n'en parut pas plus digne. Il s'abandonna, sans trop de ménagement, aux charmes des vins enchantés qu'on lui versait. Laissons cet homme à son ivresse, dit Apollonius en s'adressant à Iarchas, et apprenez-moi pourquoi les sages sont au nombre de dix-huit. Dix-huit n'est pas un nombre carré, ni l'un de ceux que l'on estime et honore, comme dix, douze, seize et quelques autres de même vertu. — Nous ne sommes pas les esclaves des nombres, pas plus que les nombres ne sont les nôtres, répondit Iarchas, qui prit de là occasion de faire à son hôte une

[1] Philostrat., *Apollon. vita,* lib. III, cap XXVII.

dissertation critique sur l'abus d'élire au sort les dix juges des jeux éléens et des jeux olympiques[1]. Le repas se termina par un toast porté par Iarchas au monarque étranger. O roi, dit-il, buvons tous la liqueur de Tantale, c'est celle de l'amitié ! — Et le premier il approcha ses lèvres de la coupe de Tantale, qui suffit pour abreuver tous les convives, car elle se remplissait sans cesse comme une source intarissable[2]. Le lendemain, le roi prit congé des sages, après avoir eu avec eux un entretien secret auquel Apollonius ne fut point appelé ; il s'agissait sans doute de secrets d'État[3]. Jusque-là, le pauvre Damis, demeuré dans le village voisin, n'avait encore rien vu des miracles de la citadelle des sages. Iarchas eut compassion de lui et le fit appeler. On juge de la joie du fidèle écuyer, quand il se vit admis à pareille fête. On lui apprit que le monde, composé de cinq éléments, l'eau, l'air, la terre, le feu et l'éther, est un grand animal hermaphrodite, conduit par un nombre infini de dieux[4] : que la terre, comparée à la mer, est plus grande que celle-ci, puisqu'elle la contient ; mais que comparée à toute la masse des eaux, la terre est plus petite, puisqu'elle est soutenue par les eaux[5]. Ces leçons de physique transcendantale émerveillèrent Damis, qui ne put retenir son admiration. Jamais, dit-il, je n'eusse pensé qu'un Indien pût s'exprimer si admirablement en grec. — Son étonnement redoubla quand il vit une pauvre femme s'approcher d'Iarchas et lui présenter, en pleurant, son fils, jeune homme de seize ans, possédé par un démon de malice et de mensonge. L'esprit l'entraîne dans des solitudes écartées, dit-elle. Il menace de le précipiter du haut des rochers dans quelque abîme, ou de le jeter à la mer. — Soyez tranquille, dit Iarchas, le démon ne tuera point votre enfant, quand il aura lu ceci. — Et il tira de son manteau une lettre qu'il donna à cette femme. La lettre était adressée au démon et contenait les menaces les plus terribles à son adresse[6]. On amena alors un boiteux : Iarchas le toucha et il fut guéri. Un aveugle, dont les deux yeux avaient été crevés, recouvra la vue par le même

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. III, cap. XXX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XXXII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XXXIII. — [4] Id., *ibid.*, cap. XXXIV. — [5] Id., *ibid.*, cap. XXXVII. — [6] Id., *ibid.*, cap. XXXVIII.

moyen[1]. Un père de famille se présenta à son tour et dit : J'avais des enfants dont la santé était parfaite, jusqu'à l'âge où on leur fit boire du vin. A cette époque, je les ai perdus successivement. Depuis huit jours, il m'est né un autre fils. Comment dois-je l'élever ? — Il vaut mieux que vos autres enfants soient morts, dit Iarchas. S'ils avaient vécu, ils auraient eu des passions indomptables. Quant à celui qui vous reste, allez chercher des œufs de chouette, faites-les cuire convenablement et donnez-les lui à manger, cet aliment lui fera prendre le vin en horreur ; jamais de sa vie il n'en voudra boire, et vous l'élèverez parfaitement[2]. — Apollonius et Damis recueillaient avidement ces paroles et admiraient la science inépuisable des brachmanes. Tous deux assistaient à ces sortes d'entretiens. Mais il y avait des séances secrètes, consacrées à la science des astres, à la divination, à l'art de lire dans l'avenir et de prophétiser. On y faisait les sacrifices et les invocations les plus agréables aux dieux. A ces séances, nous dit Damis, Apollonius seul assistait, avec Iarchas. Il en a profité pour les quatre livres qu'il a composés sur l'astrologie et pour un traité sur les sacrifices, où il indique la manière de sacrifier la plus appropriée et la plus agréable à chaque divinité. En quatre mois, Iarchas apprit à Apollonius l'art de guérir toutes les maladies, de connaître le passé, le présent et l'avenir, d'entendre le langage des oiseaux, des poissons et des animaux. Enfin, il lui fit présent de sept anneaux magiques, qui portaient les noms des sept planètes, et correspondaient aux sept jours de la semaine[3].

Retour. Apollonius à Ephèse.

25. Ainsi pourvu de procédés et d'instruments thaumaturgiques, Apollonius prit congé des brachmanes. Allez, lui dit Iarchas. Non-seulement après votre mort vous serez placé au nombre des dieux, mais, de votre vivant même, les hommes vous adoreront comme une divinité[4]. — Comblés de joie par cet heureux présage, Apollonius et Damis se hâtèrent de gagner la mer Érythrée, à l'embouchure de l'Euphrate[5]; ils s'embarquèrent, et après une navigation favorable, atteignirent le point où l'Euphrate se jette dans la mer

[1] Philostrat., *Apollon. vita,* lib. III, cap. XXXIX. — [2] Id., *ibid.,* cap. XL. — [3] Id., *ibid.,* cap. XLI-XLIV. — [4] Id., *ibid.,* cap. L. — [5] Id., *ibid.*, cap. LII.

Érythrée [1]. Remontant alors ce fleuve jusqu'à Babylone, ils repassèrent par Ninive, traversèrent toute la Syrie, et sans s'arrêter à Antioche, qu'ils trouvèrent, disent-ils, livrée à une licence excessive et sans goût pour les études des Grecs, ils prirent passage à Séleucie sur un navire qui les transporta en Chypre. Apollonius admira à Paphos la statue symbolique de Vénus. Il communiqua aux prêtres de la déesse des instructions admirables sur les rites usités dans leur sanctuaire; ensuite il fit voile pour l'Ionie, où le bruit de sa sagesse et de son extraordinaire puissance l'avait déjà précédé [2]. On parlait de réponses rendues en sa faveur par l'oracle de Colophon, par celui de Didyme et de Pergame. Tous proclamaient que sa science égalait celle d'Apollon lui-même, et quand des malades venaient demander la santé aux dieux, on les renvoyait à Apollonius [3]. Ce fut en de telles circonstances qu'il parut à Éphèse, et y commença à prêcher la sagesse. Un jour, il parlait, dans les bosquets du *Xistos*, de l'obligation de s'entr'aider. Des passereaux, perchés dans les rameaux des arbres, se tenaient silencieux, lorsqu'un autre moineau vola vers eux en poussant des cris, comme pour leur communiquer quelque avertissement. Tous prirent aussitôt leur vol et suivirent le messager. Apollonius donna à son auditoire l'explication de cette petite scène : « Dans une rue voisine, dit-il, un enfant vient de laisser tomber une corbeille de blé. Le passereau qui s'en est aperçu le premier est venu convier ses frères à prendre leur part du festin. » On courut de toutes parts à la rue indiquée; le fait se trouva véritable. Et Apollonius en prit occasion de terminer son discours par cette comparaison saisissante : « Vous voyez que les petits oiseaux se prêtent mutuellement assistance. Serez-vous moins qu'eux ? » Malgré ce premier succès, il ne paraît pas qu'Apollonius ait eu beaucoup à se louer des Éphésiens, car il les quitta promptement, en prononçant des paroles sinistres : O terre, reste telle que tu es ! — On l'entendait formuler des interjections comme celles-ci : Sauve ces peuples ! Ici tu t'arrêteras ! — On n'y fit d'abord aucune attention, mais après son départ, la peste

[1] Philostrat., *Apollon. vita*, lib. III, cap. LVIII. — [2] Id., *ibid.*, — [3] Id., *ibid* lib. IV, cap. I.

se déclara dans la cité, avec une violence épouvantable. De toutes parts le peuple invoquait le secours d'Apollonius. Une députation alla le chercher à Smyrne, où il s'était rendu. A peine les messagers l'eurent-ils aperçu qu'il s'écria : Allons ! — Et au même instant, il fut transporté sur la place publique d'Éphèse, ayant ainsi, en un clin d'œil, franchi une distance de soixante kilomètres. Rassurez-vous, dit-il aux habitants. Je vais arrêter le fléau. En parlant ainsi il désignait du geste un vieux mendiant, vêtu de haillons, assis sur les marches du théâtre. Entourez cet ennemi, s'écria Apollonius, et lapidez-le ! — La foule se rua sur le misérable. Quelques esprits plus scrupuleux trouvèrent pourtant la sentence d'Apollonius trop cruelle. Mais le mendiant, dont le regard avait paru jusque-là terne et effacé, roulait des yeux si étincelants que tous reconnurent en lui un démon. Il fut promptement écrasé, sous un monceau de pierres lancées par des milliers de bras. Quand tout fut achevé, Apollonius fit écarter les pierres, et au lieu du cadavre du mendiant, la foule trouva un molosse énorme, de la taille d'un lion, la gueule remplie d'écume comme un chien enragé. C'était le démon de la peste qui venait d'être lapidé, la ville fut sauvée, et Apollonius, comblé d'honneurs, retourna à Smyrne.

Valeur intrinsèque du roman d'Apollonius de Tyane.

26. On n'attend pas de nous la critique détaillée de toutes ces folies, décorées par Philostrate du nom de *Vie d'Apollonius.* Nous ne les aurions pas même mentionnées, si le rationalisme moderne n'affichait la prétention de mettre un tel roman en parallèle avec l'Évangile de Jésus-Christ. Pour renverser ce ridicule échafaudage d'anachronismes, de contradictions, d'erreurs historiques et géographiques, il suffit de le regarder en face. Voilà pourquoi nous avons analysé avec une certaine étendue le roman de Philostrate, laissant aux lecteurs sérieux le soin de juger une pareille œuvre. « En vérité, dit M. Freppel, si Cervantes avait eu besoin de trouver quelque part le type de don Quichotte et de Sancho Pança, il n'aurait eu qu'à choisir Apollonius de Tyane et Damis [1]. Est-ce à dire cependant, qu'en rejetant comme faux et controu-

[1] M. l'abbé Freppel, *Les apologistes chrétiens au* IIe *siècle*, pag. 102.

vés les miracles proprement dits, attribués à Apollonius, on ne doive admettre quelque chose d'extraordinaire dans ses prestiges et ses sortiléges? Je ne le pense pas. Il y a, si je ne me trompe, sur cette figure grimaçante du magicien de Tyane, le reflet d'une puissance surnaturelle qui se complaît à contrefaire l'œuvre de Dieu. Ceux qui suppriment sans motif le rôle que joue cette puissance dans les destinées humaines ne sauraient voir dans le héros de Philostrate qu'un fourbe et un imposteur; pour nous qui, appuyé sur l'autorité de la révélation et sur l'étude de l'histoire, faisons une large part au jeu de ce pouvoir invisible, nous sommes disposé à chercher un trait de plus dans une physionomie si étrange, surtout lorsque nous considérons à quelle époque elle a paru : au moment où la vérité s'était manifestée au monde sous une forme visible, où le bien avait remporté son triomphe définitif dans la personne de l'Homme-Dieu. Or, dans ce choc suprême de la vérité avec l'erreur, du bien avec le mal, Satan ramassait toute sa puissance pour tenter un dernier effort. Il cherchait à opposer aux œuvres de Dieu le prestige des siennes, au vrai surnaturel un surnaturel faux, les apparences du miracle au miracle lui-même, la divination à la prophétie; partout l'illusion à la réalité. Dans Lucain comme dans Tacite, chez Apulée aussi bien que chez Philostrate, il n'est question que de songes, d'apparitions, d'évocations de morts, d'enchantements, de sorcellerie, de magie. Ce serait avoir jeté un coup d'œil bien superficiel sur l'histoire de ce temps-là que de réduire à la supercherie tout cet ensemble de phénomènes, et de prétendre que l'esprit humain n'a été dupe que de ses propres inventions. Il est trop évident qu'à ce moment si décisif pour l'humanité une force invisible essayait de lutter avec la puissance divine, et que le faux surnaturel se jetait au travers du surnaturel véritable, pour en combattre l'effet par le prestige de ses contrefaçons. De là cette multitude de magiciens, de devins, d'hommes adonnés à la théurgie et à la goétie, que la prédication évangélique rencontrait sur ses pas [1]. »

[1] M. l'abbé Freppel, *Les apologistes chrétiens au* II[e] *siècle*, pag. 106, 107.

§ V. Première Épitre de saint Paul aux Corinthiens.

Divisions dans l'Église de Corinthe.

27. Le mendiant qu'Apollonius faisait lapider à Éphèse avait peut-être été évangélisé par saint Paul. Peut-être avait-il l'honneur d'appartenir à cette société nouvelle des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, que Satan poursuivait d'une haine implacable et contre laquelle il armait le bras de toutes les multitudes. Quoi qu'il en soit, il est certain que saint Paul lui-même fut l'objet d'une persécution sanglante, de la part des Éphésiens idolâtres. « Je fus, dit-il, exposé aux bêtes de l'amphithéâtre à Éphèse [1]. » Nous n'avons pas d'autres détails sur ce fait, dont saint Luc ne parle point. Mais il est difficile de ne pas le rattacher au système de violences suscitées, avec un ensemble perfide, par les oracles des temples païens et la présence de l'imposteur de Tyane. Ici encore, le grand Apôtre eut l'occasion de recueillir ces palmes de la souffrance, dont son âme était particulièrement avide, et de répandre quelques gouttes de son sang qu'il brûlait d'offrir tout entier à Jésus-Christ. Ce fut en ce temps qu'il reçut de Corinthe des nouvelles alarmantes. Quelques fidèles de cette ville vinrent le trouver à Éphèse. Ils lui apprirent que leur chrétienté naissante se divisait en factions. Les uns, séduits par l'éloquence d'Apollo, dédaignaient tout autre enseignement; d'autres soutenaient que l'unique Évangile était celui de Paul et de Céphas. On prenait parti pour tel ou tel disciple, et Jésus-Christ était oublié. La confusion des esprits avait amené le désordre dans les mœurs. On voyait un incestueux prendre part aux assemblées des frères; les fidèles ne rougissaient pas de porter leurs différends et leurs procès aux tribunaux des juges idolâtres. Les vérités du symbole chrétien s'obscurcissaient dans les intelligences. Des rigoristes outrés réprouvaient comme une abomination le mariage; d'autres, moins absolus, mais retenant les préjugés étroits du pharisaïsme, déclaraient nuls les mariages contractés antérieurement. La prohibition du concile de Jérusalem relative aux idolo-

[1] I *Cor.*, XV, 32.

thythes, était l'objet de récriminations insensées. Les idoles ne sont rien, disait-on. Pourquoi défendre l'usage d'aliments consacrés à un rien, à un néant? — Le dogme de la résurrection trouvait à Corinthe des incrédules, comme il en rencontre parmi nos modernes rationalistes. Les paroles de Jésus-Christ sur la douceur du joug de l'Évangile, étaient interprétées par quelques-uns, dans le sens d'un relâchement coupable et d'un matérialisme grossier. Ce fut pour remédier à ces graves désordres que saint Paul écrivit sa première Épître aux Corinthiens. L'analyse de ce monument apostolique nous fera pénétrer dans la vie intime des premiers chrétiens, et nous montrera en action et en lutte les éléments divers du judaïsme et du paganisme, dont l'Évangile avait à triompher.

La sagesse humaine et la croix de Jésus-Christ.

28. « Paul, appelé par la volonté de Dieu à l'apostolat de Jésus-Christ, et Sosthénès, le frère, à l'Église de Dieu, habitant Corinthe, aux frères sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés Saints, et à tous ceux qui invoquent le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en quelque lieu qu'ils soient, comme nous le faisons nous-mêmes. Grâce sur vous et paix en Dieu, notre Père et en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Je vous conjure, frères, par le nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de vous maintenir dans l'unité, bannissant les schismes du milieu de vous, et vous affermissant dans la perfection d'un même cœur et d'un même esprit. J'ai été, en effet, informé par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des divisions dans votre sein. Je veux parler de ces luttes auxquelles chacun de vous prend part, en disant : Moi, je suis à Paul! ou bien : Je suis à Apollo! ou : Je suis à Céphas! ou enfin : Je suis au Christ! Quoi donc! Le Christ est-il scindé? Est-ce que c'est moi, Paul, qui fus crucifié pour vous? Est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés? En ce moment, je rends grâces à Dieu d'avoir permis que je n'aie conféré de ma main le baptême qu'à deux personnes d'entre vous, Crispus et Caïus. Ainsi, nul ne serait fondé à dire que vous ayez été baptisés en mon nom. Il est vrai, j'ai depuis donné le baptême à la famille de Stephanas; mais, en dehors de ces trois exceptions, je ne sache pas avoir baptisé d'autres Corinthiens, car le Christ m'a envoyé non pour administrer le baptême, mais pour prêcher

l'Évangile. Ma mission est d'évangéliser, non point selon les règles étudiées de l'éloquence humaine, ce serait anéantir la croix du Christ. La parole de la croix est, en effet, une folie pour les infidèles qui courent à leur perte, mais elle est pour ceux qui travaillent à leur salut, c'est-à-dire pour nous, la vertu même de Dieu. Car il est écrit : Je perdrai la sagesse des philosophes; je réprouverai la prudence des prudents [1]. Sages, scribes, savants du siècle, où sont-ils? Est-ce que Dieu n'a pas convaincu de folie la sagesse de ce monde? Puisque la philosophie humaine n'a pas reconnu Dieu dans les œuvres de sa sagesse infinie, il a plu à Dieu de sauver, par la folie de la prédication, ceux qui embrasseront la foi. Pendant que les Juifs demandent des miracles, que les Grecs cherchent la sagesse, nous, nous prêchons le Christ crucifié. Les Juifs crient au scandale, les Grecs à la folie, et pourtant le Christ est la force, la sagesse de Dieu, pour tous les élus de la vocation divine, Grecs ou Juifs. Car la folie de Dieu est plus sage, la faiblesse de Dieu est plus forte que les hommes. Voyez vous-mêmes, frères, votre propre vocation. Il ne sont pas nombreux parmi vous les sages selon la chair; ils ne sont pas nombreux les puissants; ils ne sont pas nombreux les nobles. Dieu a choisi ce qu'il y a de moins sage, selon le monde, pour confondre les sages; il a choisi les faibles de ce monde pour confondre les forts; il a choisi les petits, les dédaignés du monde, le néant enfin, pour détruire ce qui est. En sorte que nulle chair ne se puisse glorifier devant lui. Or c'est de Dieu que vous procédez, dans le Christ Jésus, devenu pour nous sagesse, justice, sanctification et rédemption. Ainsi s'est réalisé le mot de l'Écriture : Que celui qui veut se glorifier, se glorifie dans le Seigneur [2]. »

29. Cette réprobation apostolique de l'éloquence humaine, cette protestation contre l'inanité de la philosophie grecque, (σοφία,) du rabbinisme hébreu, (γραμματεύς,) de la science naturelle et des théories des physiciens de l'antiquité, (συζητητὴς τοῦ αἰῶνος τούτου), atteignent sous la plume de saint Paul les hauteurs d'une majesté divine.

[1] *Isa.*, XXIX, 14. — [2] I *Cor.*, I fere integrum.

Corinthe, la ville du sensualisme, avait porté, dans les régions de l'intelligence une sorte de délicatesse et de raffinements charnels. On se passionnait moins pour la vérité que pour le prédicateur; on préférait l'évangeliste à l'Évangile. Au-dessus de ces questions de personnes, l'Apôtre fait surgir, dans sa nudité toute-puissante et dans sa divine folie, la croix de Jésus-Christ. Elle seule est tout. Apollo, Céphas, Paul lui-même, tous ces noms d'hommes disparaissent, devant la croix radieuse. « Frères, continue l'écrivain sacré, quand je me présentai à vous, je venais vous apporter le témoignage du Christ et non la pompe du langage ou l'éclat d'un système philosophique. Parmi vous, je n'ai affiché de prétention à aucune autre science que celle de Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié. Je vins au milieu de vous avec le sentiment de ma faiblesse, dans la crainte et un tremblement continuel. Mes discours, ma prédication ne s'appuyaient point sur les ressources persuasives de la sagesse humaine, mais sur la manifestation de l'Esprit-Saint et de la puissance de Dieu, afin que votre foi reposât non sur le fondement d'une sagesse humaine, mais sur la vertu de Dieu. Ce n'est pas l'esprit du monde que nous avons reçu, c'est l'Esprit de Dieu, qui descend en nous pour nous ouvrir l'intelligence des dons divins. Ces dons, nous les annonçons non point avec les doctes paroles de l'humaine sagesse, mais selon la doctrine de l'Esprit-Saint, traitant spirituellement les choses spirituelles. L'homme animal ne saurait percevoir les vérités de l'esprit divin. Elles lui semblent une folie, il ne peut les comprendre, car c'est avec l'œil de l'esprit qu'il devrait les envisager. Mais l'homme spirituel juge de toutes choses et lui-même n'est soumis au jugement de personne. Je n'ai pu, frères, vous tenir le langage qui convient à des hommes spirituels, il m'a fallu vous parler comme à des hommes encore charnels. Ainsi qu'à de petits enfants en Jésus-Christ je vous ai donné à boire le lait de la doctrine, sans vous présenter d'aliments plus substantiels, car vous n'auriez pu les supporter alors, et vous ne le pouvez pas même maintenant, puisque vous êtes encore charnels. Les jalousies, les rivalités qui ont surgi parmi vous ne prouvent-elles point assez que

vous êtes charnels et que vous suivez la voie des affections humaines? Quand vous dites : Moi, j'appartiens à Paul, ou bien : Moi, je suis du parti d'Apollo, n'est-ce pas en hommes charnels que vous parlez? Qu'est-ce qu'Apollo? Qu'est-ce que Paul? Les ministres de celui dont vous avez embrassé la foi : des serviteurs dans la mesure des dons que Dieu leur a répartis. Moi, j'ai planté; Apollo a arrosé; mais c'est Dieu qui a fait croître. Or, ni celui qui plante, ni celui qui arrose, ne doivent être mis en ligne de compte, c'est celui qui fait croître, c'est Dieu seul qu'il faut voir. D'ailleurs, et celui qui plante, et celui qui arrose, sont également des serviteurs. L'un et l'autre recevra sa propre récompense selon son labeur, car nous sommes les adjudants de Dieu, et vous, vous êtes le champ de la culture divine, vous êtes l'édifice que Dieu construit. Pareil à un architecte prudent, et selon la grâce que Dieu m'a donnée, j'ai posé le fondement de votre édifice spirituel; d'autres continuent la construction. Mais que chacun veille bien à la manière dont il édifie. Car nul ne peut substituer un autre fondement à celui qui a été posé, c'est-à-dire le Christ Jésus. Qu'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, ou de bois, de foin, de chaume, libre à chacun; mais l'œuvre sera éprouvée et jugée. Le jour du Seigneur la mettra en lumière; elle sera révélée par le feu. Celui dont l'édifice résistera à cette épreuve, celui-là recevra sa récompense. Celui dont l'édifice sera consumé, en subira la perte; cependant il pourra lui même être sauvé, mais comme par le feu [1]. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, que l'Esprit de Dieu habite en vous? Quiconque aura violé le temple de Dieu, Dieu le perdra, car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple. Que nul donc ne s'abuse. Si quelqu'un d'entre vous paraît sage selon le monde, qu'il embrasse la folie de Dieu pour apprendre la vraie sagesse. Que nul enfin ne se glorifie dans les hommes. Car tout est à vous. Paul, Apollo, Cephas, vie, mort, présent, avenir, tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ à Dieu. »

[1] Nous avons ici la mention expresse du purgatoire. Voir pour l'étude de ce passage important au point de vue doctrinal, les Comment. d'Écriture sainte.

Parallèle entre les apôtres et les docteurs mondains.

30. Jamais l'humanité condensée comme un troupeau sous la verge des Pharaons, sous le sceptre d'or des rois d'Assyrie, sous le marteau d'Alexandre ou l'épée des Césars, n'avait entendu un tel programme d'unité divine et de dignité morale. Les distinctions de parti, de naissance, de talents, tout s'efface, jusqu'à la personnalité même de l'Apôtre, devant les âmes rachetées, à qui tout appartient, mais qui appartiennent au Christ et le Christ à Dieu. Cependant Paul va révéler aux Corinthiens les trésors de charité, de patience et de paternelle tendresse, renfermés pour eux dans un cœur qu'ils affligent par leurs divisions intestines. Il va mettre en regard, dans un formidable contraste, la vie de dénuement, de persécutions et d'outrages, des véritables apôtres avec l'existence honorée, riche et paisible, des docteurs mondains, dont s'engouait la frivolité des fidèles de Corinthe. « Qui vous a distingué des autres, dit-il à ces faux docteurs? Qu'avez-vous que vous ne l'ayez reçu? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous glorifier, comme si vous n'étiez redevable à personne? Vous vous gorgez dans l'abondance; vous êtes riches; vous régnez sans nous. Et plût à Dieu que vous fussiez réellement couronnés, afin que nous le fussions par vous! Nous, au contraire, nous, les apôtres, il semble que Dieu veuille nous faire passer pour le rebut de l'humanité, pour de véritables condamnés à mort; tel est le spectacle que nous offrons aux regards du monde, des anges et des hommes. Nous sommes les insensés pour le Christ; vous, les sages dans le Christ: nous, les faibles; vous, les forts: vous, les célèbres; nous, les inconnus! Pour nous, jusqu'à cette heure, la faim, la soif, la nudité, les soufflets. Nous sommes vagabonds; il nous faut vivre du travail de nos mains; on nous maudit, nous bénissons; on nous persécute, nous souffrons; on vomit sur nous des blasphèmes, et nous prions pour les blasphémateurs; nous sommes devenus comme l'égoût de ce monde et la balayure que tous rejettent aujourd'hui. En écrivant de la sorte, je ne cherche point votre confusion. Je veux seulement vous avertir, comme mes fils bien-aimés. Car eussiez-vous dix mille pédagogues, vous n'avez qu'un seul père, et c'est moi qui vous ai engendrés au Christ Jésus,

par l'Évangile. Je vous en conjure donc; soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ. Voilà pourquoi je vous ai envoyé Timothée, mon fils très-cher et fidèle dans le Seigneur. Il vous rappellera mes préceptes, qui sont ceux du Christ Jésus, et que j'enseigne dans toutes les Églises. Il en est parmi vous qui s'enorgueillissent, comme si je ne devais plus vous revoir. Cependant, bientôt, si le Seigneur le permet, je vous visiterai, et je prendrai connaissance, non des discours éloquents de ces présomptueux, mais de leur vertu. Le royaume de Dieu ne consiste pas dans l'éloquence, mais dans la vertu. Que désirez-vous? Voulez-vous que j'arrive parmi vous, la verge à la main, ou que je vienne dans les sentiments de la charité et dans un esprit de mansuétude [1]? »

31. Nous ne connaissons, dans aucune littérature, rien de comparable à ces vigoureux accents d'une âme apostolique. Il faut convenir aussi que les désordres contre lesquels saint Paul avait à s'élever étaient de nature à provoquer tant d'énergie. Le pharisaïsme rabbinique avait imaginé, pour favoriser la propagande juive parmi les païens, une doctrine ignominieuse qui laissait libre carrière aux passions. « Le prosélyte, dit le Thalmud, en se courbant sous le joug de la loi, devient un autre homme. Le temps qu'il a vécu auparavant n'est plus rien pour lui. Les parents qu'il avait, alors qu'il était encore infidèle, ne sont plus ses parents; il n'y a plus pour lui de degrés de parenté prohibés, dans le mariage. Sa mère et ses sœurs ne sont donc plus pour lui ce qu'elles étaient auparavant. Si elles restent dans le paganisme, et qu'il se marie avec l'une d'elles, c'est comme s'il épousait une étrangère. A plus forte raison, si elles ont elles-mêmes embrassé la loi mosaïque, peut-il les épouser, car elles sont, elles aussi, comme des enfants nouveau-nés, pour lesquels le passé n'existe plus [2]. » Cette prime offerte aux plus hideuses concupiscences, avait été transportée, par les hypocrites docteurs de Corinthe, au sein de la chrétienté naissante.

L'incestueux de Corinthe. Excommunication.

[1] I *Cor.*, IV. — [2] Maimonides, *Ex Jebamoth.*, fol. 982 ; Mardoch. Japh., *Praescript. Proselyt.* Can. *Lebusch hilcoth Gerim.* Cf. Sepp, *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, tom. III, pag. 229.

Écoutons l'anathème que saint Paul prononce contre un incestueux de ce genre : « Il n'est bruit, dit-il, que d'une immoralité qui s'est produite parmi vous, immoralité inconnue même chez les païens. L'un d'entre vous a épousé la femme de son père. Et cependant vous persévérez dans l'orgueil de vos vaines disputes, au lieu de pleurer un tel forfait et de bannir le coupable du milieu de vous. Moi donc, absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà prononcé la sentence. Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par sa puissance, devant vous réunis avec mon esprit, je livre le coupable à Satan, pour la mort de sa chair, afin que son âme soit sauvée, au jour du jugement de Jésus-Christ notre Seigneur. » D'après saint Chrysostome et Théodoret, qui nous ont conservé les souvenirs de la tradition antérieure, le coupable de Corinthe était précisément le chef le plus accrédité du schisme qui désolait alors cette Église. Païen baptisé, mais non converti, il avait importé au sein du christianisme l'infâme théorie des rabbins, relative à leurs prosélytes. Mêlant l'adultère à l'inceste, il avait répudié son épouse légitime, il vivait publiquement avec la femme de son père et prétendait par là user du bénéfice de la liberté évangélique. Une interprétation si monstrueuse de la doctrine chaste et immaculée qui fait germer les vierges, révolte aujourd'hui notre sens moral, formé par la longue et patiente éducation de l'Église. Mais, dans le milieu où elle se produisit, elle accuse nettement la dégradation profonde que l'Évangile avait à combattre. Le culte de Vénus avait souillé toutes ces âmes que la croix de Jésus-Christ devait transfigurer. On se trompe donc étrangement, quand on se représente les premiers siècles de l'Église comme exempts des grands crimes et des honteuses passions. Cette erreur, qui s'est propagée au point de devenir une sorte de lieu commun banal, fut d'abord mise en avant par le protestantisme. En exagérant la sainteté des chrétientés naissantes, on supprimait la nécessité d'une autorité répressive au berceau de l'Église. Cette habileté de parti ne fut pas assez remarquée au moment de son apparition, et, par un respect d'ailleurs très-louable pour l'antiquité chrétienne, des catholiques de bonne foi acceptèrent, sans

contrôle, ces éloges excessifs. L'histoire sérieuse ne saurait admettre de telles exagérations. Les multitudes humaines, que le filet de l'Evangile amenait aux pieds des apôtres, ramassées de l'océan impur de la gentilité, apportaient tous les éléments de corruption native et d'impureté originelle. Les pêcheurs d'hommes devaient faire ce que faisaient naguère les pêcheurs du lac de Tibériade. Ils avaient à trier les poissons, rejetant les uns, et gardant les autres. Si jamais l'autorité du ministère apostolique, son indépendance et son unité furent nécessaires, elles le furent à cette époque. Aussi saint Paul les exerce avec une majesté foudroyante, en cette excommunication solennelle qui prend son droit dans la puissance même de Jésus-Christ, qui a pour ministre l'Apôtre; pour témoin l'Église assemblée; pour sanction les peines corporelles d'une chair livrée aux obsessions de Satan; pour but final le salut de l'âme. Telle fut cette première sentence d'excommunication, avec la formule et le cérémonial terribles que l'Église conservera jusqu'à la consommation des siècles. Répressive et salutaire pour le coupable, elle était aussi préservatrice pour la société chrétienne. « Ne savez-vous pas, continue saint Paul, qu'il suffit d'un peu de levain, pour aigrir une masse de pâte? Rejetez-donc tout le vieux levain et devenez une pâte nouvelle. Vous êtes en effet les azymes; et notre pâque est le Christ immolé. Arrière le ferment des festins antiques, le levain de malice et de corruption. Mangeons les purs azymes de la vérité [1]. » Par cette figure empruntée aux rites de la Pâque mosaïque, l'Apôtre exprimait à la fois l'obligation stricte et rigoureuse pour les Chrétiens de rompre toute société avec l'excommunié, et de maintenir l'union la plus étroite avec le Christ, principe de la vie surnaturelle. Sa pensée se formule, à ce sujet, avec une netteté qui n'admet aucun tempérament. Cependant l'autorité qu'il déploie en cette occasion s'arrête aux limites mêmes de la société chrétienne. L'Apôtre prévoit l'objection qu'on pourrait tirer de ses paroles, prises dans un sens trop absolu. « Je vous ordonne, dit-il, de rompre tout commerce avec les incestueux. Mais s'il s'agissait des criminels du paganisme, des

[1] I *Cor.*, v, 6-8.

avares, des ravisseurs, des idolâtres de la gentilité, il vous faudrait quitter le monde. Telle n'est donc point ma pensée. Je vous dis seulement : Si l'un de ceux qui portent le nom de frères est un fornicateur, un avare, un idolâtre, un calomniateur, un débauché, un ravisseur, ne rompez point le pain avec cet homme. Qu'ai-je, en effet, à juger ceux qui sont en dehors de notre foi? Vous-mêmes ne jugez-vous pas ceux de votre société? C'est Dieu qui sera le juge de ceux qui sont en dehors de notre foi. Mais vous, extirpez le mal de votre sein [1]. »

32. Ces dernières paroles, en même temps qu'elles délimitent la puissance ecclésiastique et la restreignent exclusivement à ceux qui font partie de la société chrétienne par le baptême, ont trait à la législation romaine, qui permettait aux Juifs leur autonomie civile, et les laissait régler, dans leurs assemblées et devant leurs propres magistrats, les questions d'intérêt, les procès et les différends qu'ils avaient entre eux. On a vu que la prédication de l'Évangile dans chaque cité commençait toujours par la synagogue. Tel avait été le précepte de Jésus-Christ [2], fidèlement suivi par les apôtres [3]. Les Chrétiens, entés, comme le dit ailleurs saint Paul, sur le judaïsme, conservaient donc, aux yeux du pouvoir romain, les priviléges légaux des Hébreux. Ils avaient leurs juges et leurs tribunaux autorisés. Sous ce rapport, on pourrait voir, dans cette disposition de la jurisprudence césarienne, l'origine du for ecclésiastique; quelques esprits superficiels ont adopté trop légèrement cette doctrine. Mais saint Paul fait remonter beaucoup plus haut la source du pouvoir de l'Église. « Il en est parmi vous, dit-il, qui osent, dans leurs procès avec leur frère, en appeler au tribunal des infidèles, dédaignant le jugement des saints. Ignorez-vous donc que les saints jugeront ce monde [4]? Eh quoi! quand le monde entier sera jugé par vous, vous croyez-vous indignes de prononcer sur des questions d'une importance si minime? Quoi! Nous jugerons les anges [5], et nous ne pourrions juger un procès séculier! Si

[1] I *Cor.*, v, 9 ad ultim. — [2] *Eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæâ et Samariâ, et usque ad ultimum terræ* (*Act.*, I, 8). — [3] *Judæo primum et Græço.* — [4] Matth., XII, 41. — [5] Malach., II.

donc vous avez un différend de ce genre, faites choix pour le vider des membres les moins considérables de l'Église. Constituez-les vos juges. C'est pour vous faire rougir de honte que je parle de la sorte. Comme s'il était possible qu'il n'y eût point parmi vous un homme assez sage pour rendre la justice. Cependant un frère plaide contre un frère, et au tribunal des infidèles! Or c'est déjà une première faute qu'un procès entre vous. Pourquoi ne pas supporter patiemment l'injure ou la fraude? Sans doute, il est permis d'avoir un procès, mais tout ce qui est permis n'est pas expédient. » L'organisation de la justice ecclésiastique se trouve ainsi formulée par saint Paul.

33. Les autres règles de conduite ne sont pas tracées avec moins de fermeté. L'esprit humain se porte aisément aux extrêmes. A côté des Corinthiens dissolus, qui prétendaient introduire dans le christianisme la licence des mœurs païennes, d'autres condamnaient l'usage même légitime du mariage. L'Apôtre rappelle à ce sujet l'indissolubilité du nœud conjugal et les obligations qu'il impose. La virginité, quand on y est appelé de Dieu, est un état supérieur à celui du mariage. « Je voudrais, dit saint Paul, que tous vous fussiez ce que je suis moi-même. Mais chacun a reçu de Dieu un don spécial. A ceux donc qui sont unis dans les liens du mariage, j'ordonne, ou plutôt ce n'est pas moi, c'est le Seigneur qui ordonne que l'épouse ne se sépare point de son époux. Si elle l'a déjà quitté, qu'elle ne contracte pas d'autre alliance, et mieux encore qu'elle se prête à une réconciliation. La même loi astreint le mari. » Nous avons plus haut recueilli, de la bouche de Jésus-Christ, cette doctrine de l'indissolubilité du lien conjugal. Aussi saint Paul fait-il remarquer aux Corinthiens que ce précepte est celui du Seigneur. Par le même principe, il flétrit les interprétations pharisaïques d'après lesquelles certains néophytes se croyaient, par leur conversion, déliés des devoirs d'un mariage antérieur. « Si un frère, dit-il, est marié à une femme païenne et que celle-ci consente à vivre avec lui, qu'il ne s'en sépare point. Réciproquement, si une femme chrétienne est mariée à un païen, et que celui-ci consente à vivre avec elle, qu'elle ne s'en sépare point. Car l'époux infidèle

sera sanctifié par la femme chrétienne, et l'épouse infidèle par l'époux chrétien. » Les questions les plus délicates et les plus complexes se trouvaient soulevées, dans la pratique quotidienne, par le grand fait de la prédication évangélique. L'esclavage était l'une de ces questions brûlantes, qui pouvaient révolutionner l'empire des Césars. Il est intéressant d'entendre la solution donnée par l'Apôtre. D'un côté, il proscrit l'esclavage en principe ; de l'autre, il commande à l'esclave de supporter son joug. « Que chacun, dit-il, demeure dans la condition où il était, avant d'être appelé à la foi. Un circoncis est devenu chrétien, qu'il ne se donne point comme incirconcis. Un incirconcis a été appelé à la foi, qu'il ne se fasse point circoncire. Tu étais esclave quand tu devins chrétien : ne t'en mets point en peine : seulement si tu peux devenir libre, deviens-le ; car l'esclave, appelé à la foi, devient l'affranchi du Seigneur ; de même que l'homme libre, appelé à la foi, devient l'esclave du Christ. Vous avez été rachetés d'un prix divin, ne vous faites point esclaves des hommes. » Qu'on étudie cette grande charte d'affranchissement qui a sauvé le monde, qu'on la compare surtout avec les théories exaltées des abolitionnistes de nos jours, et l'on comprendra ce qu'il y avait d'héroïsme à proclamer, sous Néron, l'affranchissement des esclaves, et ce qu'il y avait de profondément conservateur, au point de vue social, à dire à l'esclave : Souffre, et attends. Tel est le double caractère de la vérité catholique. Elle transforme les États sans révolutions ; elle affranchit les esclaves sans verser une goutte du sang des maîtres ; elle maintient les pouvoirs sans dégrader les sujets.

Γυναῖκα ἀδελφήν. Contre-sens intéressé de l'exégèse protestante.

34. Les chapitres suivants traitent de diverses questions controversées parmi les Corinthiens. Saint Paul établit d'abord le droit des apôtres et des pasteurs à vivre de l'autel. Le désintéressement sublime dont il donnait l'exemple, en gagnant, par un labeur manuel, le pain qu'il mangeait, semble avoir été considéré à Corinthe comme une règle générale et absolue, que devaient suivre tous les ministres de l'Évangile. Cette fausse interprétation est relevée par l'Apôtre, avec une énergie indicible. Dans les développements qu'il donne à ce sujet, nous trouvons une indication précieuse sur le

rôle des femmes chrétiennes, à cette grande époque de la conversion du monde païen. « Quoi ! dit saint Paul, n'avais-je pas le droit, comme les autres apôtres, les frères du Seigneur, et Céphas, de mener avec moi une femme sœur? » On se rappelle ce que nous avons dit du ministère des diaconesses, dans l'Église des premiers siècles. Le texte de saint Clément, que nous avons cité précédemment, nous aprend qu'à l'exemple des saintes femmes qui suivaient le Seigneur, de pieuses chrétiennes se dévouèrent au service des apôtres, et parcoururent avec eux le monde, intermédiaires de la grâce et de la vie surnaturelle pour les personnes de leur sexe. Pourquoi faut-il que, travestissant cet admirable caractère de la sœur apostolique, si nettement désignée par saint Paul, γυναῖκα ἀδελφὴν, le protestantisme ait cru voir, dans cette expression, la preuve que les apôtres étaient mariés, qu'ils promenaient avec eux, sur tous les points du globe, le prosaïque ménage du ministre anglican. Voilà pourtant ce qu'on a osé, en face de la tradition si positive et si claire. Le voyageur qui parcourt la cathédrale de Westminster s'arrête stupéfait devant des tombes, où s'étalent des inscriptions comme celles-ci : « A l'évêque de telle cité, époux accompli, sa femme éplorée. » Si l'on interroge sur cette monstruosité le naïf Anglais, gardien de ces monuments, il vous répond que saint Paul était marié, et que les évêques ne sauraient mieux faire que d'imiter saint Paul ! En effet, Bèze, Vatable et tous les théologiens protestants traduisent le γυναῖκα ἀδελφὴν par *uxorem*, épouse. Grâces à Dieu, nous ne sommes plus au temps où la science du grec était une rareté phénoménale. Il n'est pas aujourd'hui un écolier qui ne sache que ces deux mots signifient *femme sœur*, et que l'alliance de ces deux termes est précisément exclusif de toute idée d'épouse. Plût à Dieu que les passions pussent ici s'accorder avec la grammaire, et que le protestantisme qui maintient ce contresens désespéré, comprît du moins le vœu de saint Paul, écrivant aux Corinthiens, à propos du mariage : « Je voudrais que vous fussiez tous comme je suis moi-même. Cependant chacun a reçu de Dieu un don spécial, l'un d'une façon, l'autre de l'autre. Du moins je dirai à ceux qui ne sont pas mariés ou qui sont veufs : Il

vous est bon de rester ainsi, comme je le fais moi-même [1]. » Ces paroles sont sans équivoque ; leur sens est aussi lucide que le soleil. Pourquoi donc fermer les yeux à cette clarté apostolique, et jouer le salut de peuples entiers sur une misérable argutie?

Prohibition des idolothytes. Règles pratiques à ce sujet. Le voile des femmes aux assemblées des fidèles.

35. La prohibition des idolothythes, portée par le concile de Jérusalem était dédaignée par les docteurs corinthiens. « Les idoles, disaient-ils, ne sont rien. Donc ce qu'on leur immole ne saurait, par ce fait, recevoir aucun caractère réel [2]. « Il est donc indifférent de manger des viandes immolées aux idoles. » — « Il est vrai, dit saint Paul, que les idoles ne sont rien; mais les démons sont quelque chose. Or, c'est aux démons que les idolâtres offrent leurs sacrifices. Le calice de bénédictions, consacré par nous, n'est-il pas la communication du sang du Christ? Le pain que nous rompons n'est-il pas la communication du corps du Christ? En sorte que des multitudes telles que nous sommes, participant à un seul pain, deviennent un seul corps. Voyez l'Hébreu charnel. Tous les fils d'Israël, en mangeant l'hostie du sacrifice, ne participent-ils pas à l'autel? Or les gentils immolent leurs victimes aux démons. Je ne veux pas que vous deveniez les associés des démons, vous ne pouvez boire leur calice, vous qui buvez le calice du Seigneur; vous ne pouvez point participer à leur table, vous qui prenez place à la table du Seigneur. » Telle est l'invincible argumentation de saint Paul, pour justifier la prohibition apostolique du concile de Jérusalem. Cela n'empêche pas les protestants de dire que saint Paul s'est constamment tenu dans un système absolu d'opposition à la doctrine promulguée par les anciens de Jérusalem. Quoi qu'il en soit, après avoir formulé catégoriquement le principe, l'Apôtre passe à l'application et à la pratique quotidienne. Les marchés étaient inondés de comestibles d'origine plus ou moins suspecte, au point de vue idolâtrique. Fallait-il que les chrétiens s'abstinssent de manger, par scrupule de conscience? Devait-on les astreindre à une enquête impossible sur la provenance de chacun de leurs aliments? « Non, dit saint Paul, mangez tout ce qui se vend aux marchés, sans faire une seule question de provenance. Si un païen vous invite à sa

[1] I *Cor.*, VII, 7, 8. — [2] I *Cor.*, X, 19.

table, mangez sans scrupule ce qui vous sera servi, ne faites point d'enquête. Mais si l'on vous dit : Ceci a été immolé aux idoles ; n'en mangez point, et par conscience et pour ne pas scandaliser celui qui vous avertit[1]. » On a peine à comprendre que ces décisions de théologie morale, véritables cas de conscience du siècle apostolique, aient pu jamais être détournées dans le sens d'une condamnation des lois d'abstinence portées par l'Église. Il en est ainsi pourtant, car chaque mot de l'Écriture a été torturé par les concupiscences rebelles. Rien ne prouve mieux la nécessité d'une autorité doctrinale, chargée de sauvegarder le dépôt des Écritures contre les écarts de l'interprétation individuelle. Une autre prescription relative au voile que les femmes chrétiennes devaient conserver dans l'assemblée des fidèles, mérite d'être étudiée. Dans l'antiquité, les femmes ne pouvaient sortir en public que voilées. Cette coutume est encore celle de l'Orient. Nous l'avons constatée, dès le temps d'Abraham ; elle trouvait sa raison d'être dans la violence des mœurs, que le christianisme n'avait point encore disciplinées. Les rabbins avaient poussé si loin le rigorisme, à ce sujet, qu'ils permettaient au mari de répudier la femme qui se serait montrée en public sans avoir la tête voilée. Ce fut vraisemblablement dans une pensée de réaction contre cette pratique exagérée et intolérante du judaïsme, que les néophytes de Corinthe voulaient que les Chrétiennes parussent à visage découvert, dans les assemblées. On conçoit le scandale qui devait résulter d'une telle mesure, dans l'état des mœurs païennes et juives, et les accusations dont elle pouvait fournir le prétexte aux ennemis de l'Église naissante. A cette époque, le voile naturel des femmes, leur chevelure ne pouvait être rasée que pour un crime public, ou pour un deuil domestique. Saint Paul le note expressément, et telle fut l'origine de la cérémonie en usage dans l'Église pour la profession religieuse des vierges, qui se coupent les cheveux, en signe du deuil volontaire auquel elles s'engagent, en renonçant au monde pour se consacrer au Seigneur. « Or, dit saint Paul, si c'est un deuil, ou une flétrissure pour la femme, d'avoir perdu le voile naturel de sa

[1] I *Cor.*, x, 25, 27 et 28.

chevelure, à plus forte raison est-il convenable qu'elle se voile la tête, dans l'assemblée des Chrétiens. » Cette règle, essentiellement disciplinaire, et par conséquent susceptible des modifications que le temps et les mœurs devaient leur apporter, était alors d'autant plus importante que les assemblées chrétiennes n'avaient pas seulement pour objet la célébration des saints mystères. On y prenait en commun des repas fraternels, appelés agapes, et qui rappelaient la dernière cène pascale du Sauveur avec les apôtres. Bien que les femmes fussent toujours séparées des hommes, soit pendant la prière liturgique, soit pendant la manducation des agapes, on comprend les réserves dont il fallait user vis-à-vis des païens et des Juifs, toujours prêts à calomnier les assemblées nocturnes des fidèles, dont l'organisation ne leur était connue que par des rapports empreints de malveillance et d'hostilité.

Les agapes. L'Eucharistie Présence réelle. Dons divers de l'Esprit-Saint

36. Un autre abus s'était d'ailleurs introduit dans les agapes des Corinthiens. Au lieu de rester le repas de la charité fraternelle, où les riches partageaient avec les pauvres, dans une égalité toute chrétienne, les dons du Seigneur, elles étaient devenues une occasion pour chaque famille d'étaler un luxe orgueilleux et une sensualité égoïste. « N'avez-vous donc pas, leur dit saint Paul, des maisons, où vous pouvez, à votre aise, manger et boire? Chacun de vous apporte en particulier son repas et le dévore seul, en sorte que le riche s'enivre et le pauvre meurt de faim. Est-ce à ce point que vous méprisez l'Église de Dieu, et que vous ravalez les pauvres? Que vous dirai-je d'un tel désordre? Attendez-vous de moi que je loue une telle conduite? Je la réprouve. Voici, moi, ce que j'ai appris du Seigneur et ce que je vous ai enseigné. Le Seigneur Jésus, la nuit où il devait être livré, prit du pain, et, rendant grâces à Dieu, le rompit, en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps, le même qui sera livré pour vous. Faites cela en mémoire de moi. De même pour le calice. Après qu'il eut achevé la cène, il dit : Ce calice est le testament nouveau, en mon sang. Faites ceci, toutes les fois que vous le boirez, en mémoire de moi. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'au jour de son

second avénement. Donc, celui qui mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Donc aussi, l'homme doit s'éprouver lui-même, avant de manger ce pain et de boire ce calice. Car qui le mange, ou le boit indignement, boit et mange sa propre condamnation, en outrageant le corps du Seigneur. Voilà pourquoi il en est tant, parmi vous, de faibles, de languissants, d'endormis. Si pourtant nous nous éprouvions nous-mêmes, nous ne serions point condamnés par le Seigneur [1]. » Il faudrait presque bénir la faute des Corinthiens, qui nous a valu, de la bouche même de l'Apôtre, ce témoignage si explicite du dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Communier indignement, ce n'est point, comme le prétendent les calvinistes, profaner l'image, la figure, le symbole du corps ou du sang de Jésus-Christ. C'est manger et boire sa propre condamnation, en outrageant le sang et le corps du Sauveur. En vérité, s'il ne s'agissait que d'un symbole, et d'un morceau de pain figuratif, est-ce qu'en le prenant sans préparation nous pourrions nous rendre coupables du corps et du sang de Jésus-Christ? Est-ce que les communions indignes, reprochées aux Corinthiens, auraient pu être signalées par l'Apôtre comme la cause efficiente de leur tiédeur, de leur infirmité et de leur assoupissement spirituels? La divine Eucharistie était donc, aux yeux de l'Apôtre, comme elle l'est dans la foi catholique, la source de toute vie religieuse, la déification de l'âme, la transfiguration surnaturelle qui nous rend participants du Christ Jésus. Mais, disent les protestants, c'est là un miracle quotidien, impossible à croire. Que d'autres miracles pourtant dont l'Apôtre fait l'énumération dans son Épître ! Il rappelle aux Corinthiens tous les dons de l'Esprit-Saint, qui se manifestent chaque jour sous leurs yeux. « Grâce de guérison, faculté d'accomplir des prodiges, don de prophétie, don des langues, discernement des esprits, intelligence des idiomes étrangers, tous ces merveilleux priviléges, dit-il, se produisent parmi vous, mais c'est le même Esprit, l'Esprit unique du Seigneur qui les répartit à chacun, selon qu'il lui plaît [2]. » Comprend-on que

[1] I *Cor.*, XI, 21-32. — [2] I *Cor.*, XII, 9-11.

l'Apôtre eût pu tenir un pareil langage à une chrétienté qui n'aurait vu dans son sein aucun phénomène extraordinaire? L'authenticité de ces prodiges est tellement avérée que leur manifestation même donnait lieu à des rivalités et à des désordres que l'Apôtre est obligé de combattre. L'Esprit de Dieu inspirait, de son souffle triomphant, les hommes, les femmes; les ignorants, les docteurs; les prêtres et les fidèles, sans distinction de sexe, de condition ou de hiérarchie. Les cérémonies du culte étaient continuellement troublées par des prodiges de ce genre. On se passionnait pour un prophète, au détriment d'un apôtre; pour un thaumaturge, au détriment d'un docteur. Saint Paul établit une classification hiérarchique entre les dons de l'Esprit-Saint. « Dieu, dit-il, a d'abord constitué les apôtres dans son Église, en second lieu les prophètes, en troisième lieu les docteurs. Viennent ensuite le don des miracles; celui des guérisons; celui de consoler les affligés; celui des langues, et enfin, l'intelligence des idiomes étrangers [1]. » Mais la variété de ces magnifiques priviléges doit former dans l'Église, ajoute l'Apôtre, une harmonie semblable à celle que les membres constituent dans le corps humain. Nulle rivalité donc entre ces organes de l'Esprit-Saint, pas plus qu'il ne saurait y en avoir entre l'œil et l'oreille, entre le pied et la main [2]. Notre Dieu est le Dieu de la paix. C'est là ce que j'ai enseigné à toutes les Églises des saints. Que les femmes gardent le silence dans les assemblées. Il ne leur est point permis d'y prendre la parole. La soumission est la condition de leur sexe, ainsi qu'il résulte du texte de la loi [3]. Si elles veulent s'instruire de quelque point en particulier, qu'elles interrogent leurs maris, au sein de leurs demeures. Il est contraire à la bienséance d'entendre une femme élever la voix dans l'assemblée [4]. » Il y a lieu de croire que l'abus contraire était fortement enraciné chez les Corinthiens, car l'Apôtre ajoute : « Pensez-vous par hasard que la parole de Dieu ait procédé de vous, ou ne soit comprise que de vous seuls? Que ceux qui se prétendent parmi vous des prophètes, ou des hommes spirituels, sachent bien que les

[1] I *Cor.*, XII, 28. — [2] *Ibid.*, 17-25. — [3] *Genes.*, III, 16. — [4] I *Cor.*, XIV, 33-35.

règles que je vous trace sont les ordres du Seigneur lui-même. Quiconque les méconnaîtra sera méconnu à son tour [1]. »

37. La vigueur de cette réprimande fait ressortir avec plus d'éclat le magnifique tableau que saint Paul trace de la charité. Après avoir énuméré les dons extérieurs de l'Esprit-Saint, il s'écrie : « Frères, élevez les aspirations de votre âme vers des grâces meilleures encore. Je vais ouvrir sous vos pas une voie excellente. Me fût-il donné de parler toutes les langues des hommes et celle même des anges, si je n'ai point la charité, je ne serais qu'un airain sonore, une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétie, quand je pourrais scruter tous les mystères et posséder toute science, quand j'aurais la foi au degré tout puissant, et que je transporterais les montagnes, si je n'ai la charité, je ne suis rien. Quand je distribuerais tous mes biens aux pauvres; quand, pour secourir le prochain, je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai la charité, tout cela ne me sert de rien. La charité est patiente, elle est bienfaisante et douce. La charité ne connaît point l'envie, l'insolence ou l'orgueil. Elle n'est point ambitieuse, elle ne recherche point son propre bien, elle est inaccessible à la colère, aux soupçons injurieux et à la pensée même du mal. Elle ne se réjouit pas des disgrâces qui arrivent au prochain; toute sa joie est dans la vérité. Elle souffre tout, croit tout, espère tout, supporte tout. La charité ne connaîtra point de fin. Les prophéties auront leur terme, les langues humaines mourront, la science sera détruite. La science, en effet, et les prophéties sont relatives au temps et à l'intelligence humaine. Mais quand la perfection absolue fera son avénement, le relatif disparaîtra. Enfant, je parlais, je sentais, je pensais en enfant. Devenu homme, j'ai dépouillé les langes de l'enfance. De même, nous voyons en ce moment les choses divines comme dans la réflexion d'un miroir, et comme sous la transparence d'une énigme. Mais alors nous verrons Dieu face à face. Maintenant ma connaissance est imparfaite, alors je connaîtrai comme je suis connu moi-même. A l'heure présente trois

[1] I *Cor.*, XIV, 36-38.

choses subsistent, la foi, l'espérance et la charité; mais la charité survivra éternellement à ses deux sœurs. Travaillez donc, frères, à obtenir la charité [1]. »

Le dogme de la résurrection des morts.

38. Par cette flamme brûlante de la charité, l'Apôtre voulait purifier les néophytes corinthiens de leur orgueil, de leur mollesse et de leurs mesquines jalousies. Mais cette charité parfaite ne saurait ici-bas avoir d'autre fondement que celui d'une foi pure et irréprochable. Si la charité étouffe les schismes dans leur germe, l'intégrité de la foi prévient les hérésies. « Frères, ajoute-t-il, je vais résumer pour vous l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, que vous entendez maintenir, par qui vous serez sauvés, si vous le gardez inviolablement tel que je vous l'ai annoncé. Or, parmi les principaux chefs de la foi, je vous ai transmis, telle que je l'ai reçue moi-même, une vérité fondamentale, savoir que le Christ est mort pour nos péchés, selon la promesse des Écritures; qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour, accomplissant ainsi la parole des prophètes. Le fait de sa résurrection est incontestable. Le Christ ressuscité s'est fait voir d'abord à Pierre, puis aux onze. Il s'est montré ensuite aux frères, réunis au nombre de plus de cinq cents. La plupart de ces témoins vivent encore aujourd'hui, quelques-uns seulement sont déjà endormis dans le sommeil du tombeau. Il s'est fait voir à Jacques, à tous les apôtres; enfin, moi, le dernier de tous, avorton de l'apostolat, je l'ai vu. Ah ! je suis le plus chétif des apôtres, je suis indigne de porter ce nom, moi qui ai persécuté l'Église de Dieu. Mais enfin, c'est par la grâce du Seigneur que je suis ce que je suis; cette grâce n'a pas été stérile en moi : mes labeurs, ou plutôt, les œuvres de mon ministère accomplies par la grâce de Dieu ne sont inférieures à nul autre. Or les apôtres et moi, nous prêchons, nous croyons que le Christ est ressuscité d'entre les morts. Comment donc quelques téméraires osent-ils soutenir parmi vous qu'il ne saurait y avoir de résurrection d'entre les morts? Mais si toute résurrection de ce genre est absolument impossible, le Christ n'est

[1] I *Cor.*, XIII integr.

donc pas ressuscité, notre prédication est donc vaine; votre foi est une chimère; nous sommes donc nous-mêmes des imposteurs, les faux témoins de Dieu, quand nous affirmons que le Seigneur a ressuscité le Christ, tandis que réellement il ne l'aurait point ressuscité [1] ! » Après avoir si énergiquement renversé la thèse générale et absolue, saint Paul établit le dogme de la résurrection finale de tous les morts. Cet article du symbole catholique était, pour les Corinthiens, comme pour le rationalisme de toutes les époques, le sujet de mille objections. Que le Christ fût ressuscité, c'était là un privilége de la nature divine unie à l'humanité dans sa personne. Mais étendre ce privilége à toute la race humaine paraissait une prétention injustifiable. Comment, en effet, ne pas reconnaître l'impossibilité matérielle d'une semblable résurrection, pour les cendres des morts pulvérisées par les siècles, portées par les vents sur tous les points de l'espace, transformées par l'action incessante des forces végétatives, chimiques et minérales de la nature? Ces difficultés, qui se présentent d'abord à l'esprit, et saisissent l'imagination, heurtaient tous les préjugés. On peut dire que le monde antique, sous ce rapport, était sadducéen. Le dogme chrétien de la résurrection des morts a triomphé cependant de tant de résistances. « Quand le Christ est ressuscité, dit saint Paul, il fut, en sa personne, les prémices de la moisson des endormis. Par un seul homme est venue la mort de tous les hommes; par un seul homme est inaugurée la résurrection des morts. De même qu'en Adam tous meurent, ainsi dans le Christ tous revivront. » Voilà le grand principe de la résurrection. Il se rattache à la chute, il relie la première page de la Genèse humaine au dernier des jours humains. Il fait circuler un souffle de vie immortelle sur le sépulcre des patriarches endormis du sommeil de leurs pères, sur les *loculi* des catacombes de l'Église naissante et sur les dortoirs (κοιμητήρια) de toutes les générations chrétiennes. La foi à la résurrection générale est la conséquence directe, absolue, nécessaire de la foi à la divinité de Jésus-Christ. Dès que le Verbe de

[1] I *Cor.*, XV, 1-19.

Dieu a aimé l'humanité jusqu'à en épouser la chair, il a dû apporter en dot l'immortalité à cette chair. « Vous me direz, continue saint Paul, Comment donc les morts ressusciteront-ils? Avec quel corps reparaîtront-ils à nos yeux? Insensé ! Chaque jour, la semence qui tombe de ta main, meurt pour ressusciter. Si elle ne mourait d'abord, elle ne revivrait point ensuite. Ce que tu sèmes n'est pas la plante qui doit naître, c'est un simple grain de blé, ou de toute autre espèce. Et pourtant Dieu, par sa volonté, fait sortir de ce germe une plante, et la plante est diverse, selon la propriété de la semence. » Par cette image, empruntée à un phénomène de l'ordre naturel, l'Apôtre établit d'une part la toute-puissance de Dieu, et de l'autre fait comprendre que ce qu'il y a de mystérieux pour nous dans le fait de la résurrection des corps, ne tient qu'à notre ignorance des lois même physiques de l'univers. La résurrection ne saurait être, par rapport à la puissance divine, plus difficile que le fait de la germination. « Le corps, dit-il, est semé dans la corruption, il lèvera incorruptible. Enfoui dans l'abjection, il ressuscitera dans la gloire; semé dans la faiblesse, il surgira dans la force. Corps animal, il se relèvera corps spirituel. Il est écrit du premier Adam qu'il fut créé âme vivante, mais le second Adam est l'esprit vivificateur. Le premier homme, fait de limon, fut terrestre; le second, descendu du ciel, est céleste. De même que nous avons porté l'empreinte de l'Adam terrestre, ainsi nous portons maintenant celle de l'Adam céleste. Voici donc le mystère qui s'accomplira à la fin des temps. Nous ressusciterons tous, mais tous ne seront pas transfigurés. Ce grand fait de la résurrection ne demandera point à Dieu une longue préparation. En un moment, en un clin d'œil, au son de la trompette dernière (car la trompette sonnera), tous les morts ressusciteront, et tous les saints seront transfigurés. Car il faut que cette chair corruptible revête l'incorruptibilité, que ce corps mortel revête l'immortalité. Alors sera accomplie la parole des prophètes : La mort a été détruite par son triomphe [1]. O mort, où est ta victoire? Qu'est devenu ton

[1] *Isa.*, XXV, 8.

aiguillon [1]? Donc, gloire et grâces à Dieu, qui nous a donné la victoire, par Jésus-Christ Notre-Seigneur [2]. »

C'est avec ces assurances d'immortalité que l'Apôtre termine sa première Épître aux Corinthiens. Il leur promet une visite, à son retour de Macédoine; les engage à préparer pour cette époque les collectes qu'ils destinent à l'Église de Jérusalem; leur recommande d'accueillir Tite, son disciple qui leur portera cette lettre, avec le respect dû à un fidèle ministre du Seigneur; leur donne le baiser de paix au nom des autres Églises d'Asie, au nom d'Aquilas et de Priscilla, ses hôtes, et de tous les frères, et leur déclare qu'il a signé lui-même de sa main et inscrit authentiquement son nom de Paul, au bas de ces pages, écrites sans doute sous sa dictée, pendant que l'Apôtre travaillait à quelque ouvrage manuel, dans l'intervalle de ses prédications évangéliques [3].

39. On croit que l'Épître aux Galates fut aussi écrite durant le séjour de l'Apôtre à Éphèse. Déjà nous en avons extrait les deux premiers chapitres, où saint Paul donne sur lui-même des détails biographiques si précieux, et affirme son apostolat et la divinité de sa mission avec une incomparable énergie [4]. Les communautés chrétiennes de Galatie, comme l'Église de Corinthe, étaient troublées par la prédication de faux docteurs, qui venaient semer l'ivraie de l'hérésie dans le champ du Père de famille. L'élément judaïque, en lutte avec l'Évangile, cherchait à s'assurer la prépondérance en Galatie. Il ne pouvait y réussir qu'en déversant les plus odieuses calomnies sur saint Paul, dont l'apostolat avait été si fécond dans cette contrée. On insinuait que son ministère était une véritable intrusion; qu'il n'avait jamais été reconnu par Pierre et les onze apôtres. C'est donc pour se justifier de ces accusations, et non dans un sentiment de vanité personnelle, que saint Paul retrace le tableau de sa propre histoire [5]. Il aborde ensuite la question dogmatique de l'inutilité des cérémonies mosaïques pour le salut, depuis que « le grand affranchissement de Jésus-Christ est venu nous apporter la liberté des enfants de Dieu [6]. » Cette thèse est la même qui sera

[1] *Osee*, XIII, 14. — [2] I *Cor.*, XV, 42-57. — [3] I *Cor.*, XVI. — [4] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 551 et 561. — [5] *Galat.*, I, 1-. — [6] *Galat.*, I, 11.

développée plus tard avec magnificence dans l'Épître aux Hébreux. « La loi fut la préparation providentielle à l'Évangile ; une sorte de tutelle, pour former le genre humain pendant sa minorité jusqu'à ce que, dans la plénitude des temps, Dieu envoyât son fils, né d'une femme, né sous l'empire de la loi, pour nous racheter de la servitude légale et nous donner l'adoption des enfants [1]. » L'Apôtre laisse éclater son indignation contre les fidèles inconstants et légers, qui avaient si promptement oublié ses enseignements à cet égard. « O Galates insensés, dit-il, qui donc vous a fascinés ainsi, et vous a détournés de la vérité, vous à qui j'ai prêché le Christ et les mystères de sa croix? Est-ce dans l'accomplissement des œuvres de la loi que l'Esprit-Saint s'est répandu sur vous? N'est-ce pas au contraire quand vous avez embrassé la foi? Comment donc êtes-vous assez aveugles, après avoir commencé à vivre de l'Esprit-Saint, pour prétendre arriver à la perfection, en retournant aux pratiques d'une loi charnelle [2]? » — « Quand vous avez eu le bonheur de connaître Dieu et d'en être connus vous-mêmes, comment pouvez-vous retourner à ces éléments pauvres et vides d'une loi dont vous aviez vu se briser les chaînes? Vous observez les jours et les néoménies, le retour des saisons et les fêtes annuelles du judaïsme. Dois-je donc désespérer du succès de mon apostolat parmi vous? Ayez la force d'être comme moi, puisque moi-même je fus autrefois comme vous. Frères, je vous en conjure, accordez-moi cette joie, et j'oublierai la peine que vous avez pu me causer. Ne vous souvient-il pas de mon dénuement et de ma faiblesse, quand je vous annonçai pour la première fois l'Évangile? Cependant, loin de me repousser, loin de mépriser mon indigence, vous m'avez accueilli comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ lui-même. Que sont devenus ces sentiments de bonheur et de joie? Je puis l'attester, s'il eût fallu vous arracher les yeux et me les donner, vous l'eussiez fait alors! Serais-je donc devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la vérité? Mes petits enfants, vous pour qui mes entrailles maternelles se déchirent

[1] *Galat.*, IV, 1-4. — [2] *Galat.*, III, 1-3.

encore, jusqu'à ce que le Christ soit formé dans vos âmes ! Que je voudrais être en ce moment près de vous, et adoucir la sévérité de mon langage, tant je souffre à cause de vous [1] ! » L'Apôtre développe alors l'admirable allégorie des deux alliances, figurées, la première, par le mont Sinaï, habité par les fils d'Agar l'esclave, la seconde, par Jérusalem, cité libre, notre mère, habitée par la race de Sara, l'épouse libre [2]. « Qu'ils se glorifient donc, dit-il en terminant, qu'ils triomphent ces docteurs de mensonge, en courbant de nouveau votre chair sous la loi de servitude, sous le joug de la circoncision ! Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie d'autre chose que de la croix de Jésus, mon maître, par qui le monde m'est crucifié, et moi au monde ! Dans le royaume du Christ Jésus, il n'importe en rien qu'on soit ou non circoncis. C'est la régénération spirituelle qui est tout. Telle est la règle. Quiconque l'aura suivie trouvera la paix et la miséricorde réservées au peuple de Dieu. Qu'on cesse donc de me poursuivre davantage. Je porte en ma chair les stigmates du Seigneur Jésus. Que sa grâce soit avec votre esprit, frères. Amen [3] ! »

§ VI. Troisième mission de saint Paul.

Émeute à Éphèse. L'orfèvre Démétri. L'amphithéâtre.

40. Saint Paul se promettait de demeurer jusqu'à la Pentecôte prochaine à Éphèse, « où il voyait, dit-il, s'ouvrir pour son apostolat un champ vaste et fécond, malgré ses nombreux adversaires [4]. » Saint Luc, dont nous allons reprendre la narration interrompue, nous explique quels étaient, pour l'avenir, les projets de l'Apôtre, et comment les événements en précipitèrent l'exécution. « Paul se proposait, dans l'Esprit-Saint, dit l'auteur des Actes, de parcourir la Macédoine et la Grèce, et de revenir à Jérusalem. Alors, disait-il, je passerai en Occident, car il me faut voir Rome. Dans ce dessein, quand Timothée fut de retour de Corinthe, il le fit partir aussitôt avec Érastus en Macédoine, pour prévenir les Églises de cette province de sa prochaine arrivée. Pour lui, il resta

[1] *Galat.*, IV, 9-20. — [2] *Galat.*, IV, 21 ad ultim. — [3] *Galat.*, VI, 12 ad ultim. — [4] I *Cor.*, XVI, 8.

de sa personne à Éphèse, attendant l'époque fixée pour son départ, lorsqu'une violente sédition éclata tout à coup contre la doctrine du Seigneur. Il y avait à Éphèse un orfévre fameux, nommé Démétrius, dont l'industrie consistait à fabriquer des édicules d'argent représentant le temple et la statue de Diane. Il employait à ce travail un grand nombre d'ouvriers, qui trouvaient chez lui un salaire élevé. Il les convoqua dans une assemblée, avec les autres orfévres de la ville et leur dit : Vous savez que cette industrie est notre seule ressource. Or, vous pouvez le voir et l'entendre, ce Paul ruine le culte de Diane. Il en a détourné une multitude de personnes, non-seulement à Éphèse, mais dans presque toute l'Asie. Il va répétant que des statues, faites de la main des hommes, ne sauraient être des dieux! Ainsi notre industrie est perdue. Mais ce n'est pas tout. Le Temple même de la grande Diane va tomber dans le mépris, et chaque jour je vois s'éclipser la majesté d'une déesse adorée dans toute l'Asie et dans l'univers entier! — A ces mots, la fureur populaire éclate, aux cris de : Vive la grande Diane d'Éphèse! La foule en tumulte parcourt la cité, s'empare de Gaïus de Derbe, et d'Aristarque de Thessalonique, disciples de Paul, et fait irruption dans l'amphithéâtre. En apprenant le danger que couraient ses compagnons, Paul voulut se jeter au milieu du peuple en délire, soit pour les délivrer, soit du moins pour partager leur sort. Les chrétiens durent le retenir. Quelques-uns mêmes des Asiarques [1], ses amis, lui envoyaient des messages, pour le supplier de ne point paraître dans l'amphithéâtre. Le désordre y était au comble. On n'entendait que des vociférations confuses, et la plupart ignoraient encore le motif de cette manifestation. Un Juif, nommé Alexandre, réussit à l'aide de ses compatriotes à se dégager de la foule. Il fit signe de la main, pour réclamer un peu de silence, et se faire entendre du peuple. Mais aussitôt qu'il eût été reconnu

[1] Les Asiarques Ἀσιαρχαί étaient des magistrats annuels, choisis parmi les plus riches et les plus considérables de la province. Ils réunissaient dans leur personne le double caractère d'édiles et de pontifes suprêmes. Les Romains, en conservant cette dignité, chère aux peuples de l'Asie, avaient eu soin d'ailleurs de lui enlever toute influence politique.

pour Juif, un seul cri s'élança de toutes les poitrines, Vive la grande Diane d'Éphèse! Pendant deux heures, cette clameur fut répétée. Enfin le secrétaire de la ville [1] se présenta et calma la foule. Éphésiens, dit-il, est-il un homme qui ne sache que votre cité est vouée au culte de la grande Diane, la fille de Jupiter? C'est là un fait certain. Apaisez-vous donc, et cessez ce tumulte. Vous amenez ici ces deux étrangers, mais ils n'ont ni outragé ni blasphémé votre déesse. Si Démétrius et les ouvriers qui l'escortent ont à intenter une accusation contre quelqu'un, manquons-nous de tribunaux civils? N'avons-nous pas les proconsuls? Qu'on cite en justice les coupables. Si vous avez d'autres griefs, on pourra les examiner, dans une assemblée régulière. Mais nous courons risque aujourd'hui d'être accusés de sédition, pour ce qui vient de se passer. Car nul ne saurait alléguer aucune raison sérieuse pour justifier ce concours tumultueux. — Ayant ainsi parlé, il fit disperser le rassemblement [2]. »

41. La loi romaine portait la peine capitale contre les fauteurs de troubles publics et les séditieux pris en flagrant délit. On conçoit dès lors le succès de la courte harangue du magistrat d'Éphèse. Aussitôt que l'émeute fut apaisée, Paul convoqua les disciples, leur adressa ses dernières exhortations, et, les recommandant à Dieu, quitta la ville [3]. Longeant le littoral de la mer Ionienne, et prêchant l'Évangile sur sa route, il se rendit par terre à Troade, où il espérait rencontrer Tite, à son retour de Corinthe. L'Apôtre attendait avec anxiété des nouvelles plus rassurantes sur l'état de cette Église enfantée par lui au Seigneur. La joie qu'il se promettait lui fut refusée [4], et il dut s'embarquer pour la Macédoine, laissant derrière lui les chrétientés d'Asie, menacées par la persécution dont l'émeute d'Éphèse paraissait le signal, et incertain de la situation des Églises de Grèce. Partout son regard n'apercevait que des sujets de tristesse et d'effroi. A son arri-

[1] Le secrétaire, ou greffier, chez les Grecs, était le magistrat chargé de lire les actes publics. Il avait le pouvoir de punir les factieux qui troublaient les assemblées du peuple.

[2] *Act.*, XIX, 21 ad ultim. — [3] *Act.*, XX, 1. — [4] II *Cor.* II, 11, 12.

vée en Macédoine, il eut la consolation tant désirée d'être rejoint par son fidèle disciple. Tite avait été reçu à Corinthe avec une respectueuse et filiale tendresse. La lettre de l'Apôtre avait mis fin aux divisions, aux scandales et aux luttes intestines. Ces heureuses nouvelles comblèrent de joie l'âme de saint Paul. Il écrivit immédiatement une seconde Épître à ses chers Corinthiens, pour les féliciter de leur soumission. « A notre arrivée en Macédoine, dit-il, quelles n'étaient point mes angoisses? Je ne connaissais plus le repos : combats au dehors, perplexités intérieures, nous gémissions sous le pressoir de toutes les tribulations. Mais le Dieu qui console les humbles, nous a consolés, à l'arrivée de Tite. Ce disciple fidèle a fait passer dans notre âme les consolations dont la sienne fut inondée parmi vous. Il nous a redit les témoignages de votre amour pour moi, de vos regrets pour les fautes passées, de votre zèle pour le Père qui vous a engendrés en Jésus-Christ. Ma joie s'est augmentée, en proportion de mes inquiétudes. Oh! je ne me repens point de la sévérité de ma première Épître. Je la regrettais presque, dans la pensée qu'elle pourrait un instant vous affliger. Maintenant je me réjouis, non de la peine passagère qu'elle a pu vous causer, mais de la pénitence qui a suivi cette affliction. Votre tristesse a été selon Dieu, et, loin de vous être funeste, elle a été pour votre plus grand bien. Voyez ce qu'elle a produit en vous de pieuse sollicitude, de zèle pour votre salut, d'indignation contre le vice, de crainte, de désir, d'émulation sainte et de juste sévérité contre les pécheurs! En tout, vous vous êtes montrés les serviteurs immaculés du Christ. Voilà ce qui a porté ma consolation à son comble. Je me suis réjoui de toute la joie que Tite a goûtée au milieu de vous. Je m'étais tant de fois glorifié de vous, en sa présence! Ma confiance n'a point été trompée. Il a pu se convaincre que tout ce que je lui disais de votre foi était véritable. Aussi ses entrailles sont pleines de tendresse pour vous. Il se rappelle votre obéissance exemplaire, il aime à redire les sentiments de vénération respectueuse avec lesquels vous l'avez accueilli. Je suis fier de pouvoir tout me promettre de vous [1]. » L'Apôtre épanche son

[1] II *Cor.*, VII, 5 ad ultim.

cœur dans celui de ses fidèles Corinthiens. « Je ne veux pas, dit-il, vous laisser ignorer les amères tribulations dont nous avons été abreuvés en Asie. La tempête a été furieuse ; elle nous a accablés sans mesure, au point de nous faire prendre la vie en dégoût. J'étais semblable au condamné qui attend à chaque heure l'exécution de sa sentence. Le Dieu qui ressuscite les morts l'a permis, pour que nous plaçions en lui seul notre espérance. C'est lui qui nous a arrachés à tant de périls ; c'est lui qui nous protége chaque jour, et qui nous sauvera de même dans l'avenir. Telle est du moins ma confiance, si vous nous aidez de vos prières [1]. » L'excommunication portée par saint Paul contre l'incestueux de Corinthe avait été rigoureusement exécutée. « Ce n'est pas moi seul qu'il avait contristé, dit l'Apôtre ; sa conduite atteignait l'honneur de votre Église. Mais il suffit de la réprobation publique dont il a été l'objet. Maintenant faites-lui grâce et traitez-le avec indulgence. Prévenez, par votre miséricorde, le désespoir où il pourrait tomber. La grâce que vous lui accorderez, je la lui accorde moi-même. Pour vous, et par vous, je proclame l'indulgence que j'étends sur lui, en ma qualité de représentant du Christ. Je vous prie donc de lui donner désormais des preuves effectives de votre charité [2]. » Toute la doctrine de l'Église catholique sur les censures et les indulgences se retrouve en action, dans l'épisode de Corinthe.

Voyage de saint Paul dans la Macédoine, l'Achaïe et l'Illyrie. Retour en Asie. Troade. Résurrection d'Eutychus.

42. La seconde épître aux Corinthiens porte, dans quelques exemplaires grecs, la date de la cité macédonienne de Philippes. Elle fut transmise par Tite, auquel l'Apôtre adjoignit deux compagnons, dont l'un était saint Luc. C'est du moins ce qu'on est en droit de conclure de la désignation suivante : « Je fais partir en même temps que Tite, ce frère dont l'Évangile, lu dans toutes les Églises, est le plus beau titre de gloire. » Le troisième messager, dont saint Paul vante le zèle, en termes généraux qui ne le font pas suffisamment reconnaître, aurait été, suivant la tradition, saint Barnabé. Séparé de son maître par ce voyage, l'auteur des Actes ne nous a point laissé de détails sur la troisième mission en Macédoine et en Achaïe. Nous savons seulement, par saint Paul lui-

[1] II *Cor.*, I, 8-11. — [2] II *Cor.*, II, 5-10.

même que, depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, il avait rempli toutes les contrées du nom et de l'Évangile de Jésus-Christ [1]. » Si l'on considère qu'entre l'Illyrie et Jérusalem on compte une distance géographique de vingt-six degrés, et que les régions comprises dans cet intervalle formaient le centre le plus peuplé du monde romain, on pourra se faire une idée de ces labeurs apostoliques. « Après avoir évangélisé la Macédoine et toutes les provinces circonvoisines, dit saint Luc, Paul vint en Grèce, où il fit un séjour de trois mois. Il se proposait de regagner la Syrie par mer. Mais ayant appris que les Juifs lui dressaient des embûches de ce côté, il abandonna ce dessein et traversa de nouveau toute la Macédoine, pour rentrer en Asie [2]. » Il y a lieu de croire que les Juifs voulaient s'emparer des collectes d'argent, que saint Paul avait recueillies dans son voyage et qu'il portait à Jérusalem. Quoi qu'il en soit, Sopater, fils de Pyrrhus de Béroé, Aristarque de Thessalonique, Secundus, Gaïus de Derbe, Timothée, Tychicus et Trophime accompagnèrent Paul jusqu'à Troade, où ils furent rejoints par saint Luc. « Nous y demeurâmes une semaine, dit l'historien sacré. Or, un jour de sabbat, étant réunis pour la fraction du pain, Paul prit la parole. Comme il devait partir le lendemain, il prolongea son discours jusqu'au milieu de la nuit. De nombreuses lampes brûlaient dans le cénacle où nous étions assemblés, au troisième étage de la maison. Parmi les assistants, un adolescent nommé Eutychus s'était assis sur le rebord d'une fenêtre. Vaincu par la fatigue, il s'endormit pendant le discours de l'Apôtre, et, dans un mouvement involontaire, tomba à la renverse sur le sol de la rue. On se précipita pour le secourir, il était mort. Paul descendit, se pencha sur le jeune homme, qu'il souleva dans ses bras, et dit : Cessez de vous affliger; il vit. Eutychus fut en effet ramené vivant dans l'assemblée, au milieu des larmes de joie qui coulaient de tous les yeux. Paul rompit alors le pain, et, après le repas eucharistique, continua à parler jusqu'au jour [3]. »

Milet. Adieu de saint Paul à

43. « Au matin, il quitta Troade, par la route de terre, pendant que nous nous embarquions sur un navire qui devait nous trans

[1] *Rom.*, XV, 19. — [2] *Act.*, XX, 2, 3. — [3] *Act.*, XX, 4-14.

l'évêque et aux anciens d'Éphèse.

porter à Asson [1], où Paul nous donna rendez-vous. Pour lui, il préféra faire, seul et à pied, cette partie du voyage. A Asson, il prit place avec nous sur le navire, qui toucha successivement à Mitylène, Chio, Samos, et relâcha à Milet. Paul voulait éviter de passer par Éphèse, de peur d'y être retenu par les chrétiens d'Asie. Il faisait toute la diligence possible, pour être rendu à Jérusalem à l'époque de la Pentecôte. Ce fut dans ce dessein qu'il envoya de Milet un message aux anciens de l'Église d'Éphèse, les priant de se rendre près de lui. Quand ils furent réunis, il leur adressa ces touchantes paroles : Vous savez quelle fut ma conduite au milieu de vous, depuis le jour où, pour la première fois, je suis venu en cette province. J'ai servi le Seigneur en toute humilité, dans les larmes, et au milieu des persécutions et des embûches des Juifs. Nulle considération humaine n'arrêtera la parole du salut sur mes lèvres. Je vous l'ai annoncée dans son intégrité; je l'ai enseignée en public; je l'ai portée de maison en maison, prêchant aux Juifs et aux Gentils le retour à Dieu par la pénitence, et la foi en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Et maintenant, pour obéir à l'impulsion de l'Esprit-Saint, je vais à Jérusalem. J'ignore le détail des persécutions qui me sont réservées. Seulement, dans toutes les cités que je traverse, l'Esprit de Dieu me renouvelle le même avertissement, savoir que des tribulations et des chaînes m'attendent à Jérusalem. Cependant, je ne redoute rien. Ma personne et ma vie me sont indifférentes, pourvu que je fournisse ma course et que j'accomplisse le ministère de la parole, dont le Seigneur Jésus m'a investi, en me chargeant d'annoncer l'Évangile de la grâce de Dieu. Donc je sais que vous tous, vous à qui j'ai prêché le royaume des cieux, vous ne reverrez plus ma face. Voilà pourquoi j'ai voulu vous réunir une dernière fois, pour vous prendre à témoin et vous dire que je suis innocent du sang de vous tous [2]. Je vous ai transmis

[1] Asson, appelé aussi Apollonie, ville et port de l'Eolide, était situé en face de l'île de Lesbos. La distance de Troade à Asson, par terre, était d'environ quarante kilomètres. Elle était plus considérable par mer, à cause d'un promontoire qu'il fallait doubler.

[2] Locution hébraïque, qui signifie : Je ne suis plus responsable de la perte de vos âmes.

fidèlement, sans réticence, les préceptes du Seigneur. Prenez donc garde à vous-mêmes et veillez sur tout le troupeau dont l'Esprit-Saint vous a constitués les évêques, avec la charge de gouverner l'Église que Dieu a rachetée par son sang. Je sais qu'après ma mort, il surgira parmi vous des loups ravisseurs, qui dévasteront le troupeau. De votre sein même, s'élèveront des docteurs pervers qui séduiront les âmes. Veillez donc et souvenez vous que, pendant trois années, nuit et jour, je n'ai cessé, par mes prières et mes larmes, de maintenir chacun de vous dans la droite voie. Maintenant c'est à Dieu que je vous recommande. Je vous remets à la grâce de celui qui a la puissance d'achever l'édifice commencé et de nous appeler, avec tous les saints, en participation de son héritage. Je n'ai convoité l'or, l'argent, les richesses de personne. Vous le savez. Tous vous avez vu ces mains gagner laborieusement ma nourriture quotidienne. J'ai voulu vous montrer, par cet exemple, comment il faut se prêter aux faiblesses des hommes, et accomplir la parole du Seigneur Jésus : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir [1]. — Ayant ainsi parlé, il fléchit les deux genoux et commença une prière. L'assemblée éclata en sanglots. Les évêques se jetèrent au cou de Paul et le couvrirent de baisers. Leur douleur était inconsolable, parce qu'il leur avait prédit qu'ils ne le reverraient plus. Tous l'accompagnèrent jusqu'au navire [2]. »

Tyr. Accueil fait à saint Paul par les chrétiens de cette ville. Ptolémaïs. Le prophète Agab. Arrivée à Jérusalem.

44. « Après ces adieux déchirants, nous fîmes voile pour l'île de Cos, et le lendemain nous touchâmes à Rhodes, puis à Patare. Là, ayant rencontré un vaisseau qui appareillait pour se rendre en Phénicie, nous y prîmes place. Parvenus à la hauteur de l'île de Chypre, nous la laissâmes à notre gauche, nous dirigeant sur la côte de Syrie, et nous abordâmes à Tyr où le vaisseau devait déposer son chargement. Il se trouva dans cette ville des disciples qui nous retinrent pendant sept jours. Avertis par l'Esprit-Saint des événements qui nous attendaient à Jérusalem, ils supplièrent Paul

[1] Ces paroles de Notre-Seigneur n'ont point été rapportées par l'Évangile. Saint Paul les avait apprises par la tradition des autres apôtres, et en les citant ici, il leur donne un caractère irréfragable d'authenticité.

[2] *Act.*, XX, 13 ad ultim.

de ne point s'y rendre. Mais il résista à leurs instances. Au départ, tous nous accompagnèrent, avec leurs femmes et leurs enfants, et sortirent avec nous de la ville. Agenouillés sur le rivage, nous priâmes ensemble. Ils ne retournèrent à leur demeure qu'après nous avoir vus embarquer. Une heureuse traversée nous amena à Ptolémaïde [1], où nous saluâmes les frères, qui nous donnèrent l'hospitalité. Le lendemain, nous prîmes, par terre, la route de Césarée. Philippe l'évangéliste [2], l'un des sept diacres, nous reçut dans sa maison. Il avait quatre filles, qui avaient consacré leur virginité au Seigneur, et qui possédaient le don de prophétie. Pendant les quelques jours que nous restâmes près d'eux, le prophète Agab arriva de Judée. Dans la visite qu'il nous fit, il prit la ceinture de Paul, et s'en servit comme d'une chaîne, pour se lier les pieds et les mains. Puis il prononça ces paroles : Voici ce que dit l'Esprit-Saint : L'Apôtre, à qui appartient cette ceinture, sera enchaîné ainsi par les Juifs de Jérusalem, et livré aux mains des Gentils. — En entendant cette prédiction, tous les fidèles de Césarée et nous-mêmes, nous conjurâmes Paul de ne point se rendre à la ville sainte. Mais il nous répondit : Pourquoi pleurer ainsi et attendrir mon cœur? Je suis prêt non-seulement à subir les chaînes, mais à mourir, s'il le faut, à Jérusalem, pour le nom du Seigneur Jésus. — Cessant alors des supplications inutiles, nous disions : Que la volonté de Dieu soit faite! — Le départ fut donc fixé, et ayant achevé nos préparatifs, nous montions à Jérusalem. Or un certain nombre de fidèles nous accompagnèrent. Ils amenaient avec eux l'ancien disciple, Mnason, originaire de l'île de Chypre, qui possédait une maison dans la ville-sainte, et put ainsi nous offrir l'hospitalité [3]. » Mnason, auquel saint Luc donne le titre d'ancien disciple, était-il l'un des soixante-douze, que le Sauveur avait réunis autour de sa personne, ou seulement l'un des premiers qui eussent embrassé la foi, lors de la mission de Paul et de Barnabé dans l'île de Chypre, la tradition

[1] Saint-Jean-d'Acre.

[2] Le diacre Philippe est appelé évangéliste parce qu'il avait porté le premier la foi aux Samaritains et préparé la conversion de l'Éthiopie, en baptisant l'eunuque de la reine Candace. — [3] *Act.*, XXI, 1-16.

s'est partagée sur ce point d'histoire. Quoi qu'il en soit, Mnason était propriétaire d'une maison à Jérusalem, il était compatriote de saint Barnabé, il eut l'honneur insigne d'être l'hôte de saint Paul.

Epître de saint Paul aux Romains.

45. Dans le temps même où l'Apôtre venait chercher des fers à Jérusalem, une Épître signée de sa main arrivait à Rome. Elle y fut portée par Phébé, diaconesse de l'Église de Cenchrée, le plus célèbre des deux ports de Corinthe. « Je vous recommande notre sœur Phébé, dit saint Paul aux Romains. Recevez-la dignement dans le Seigneur, comme il convient aux saints, et donnez-lui tous les secours dont elle pourrait avoir besoin, car elle a prodigué son assistance à des multitudes de frères et m'a secouru moi-même [1]. » Cette désignation explicite fait croire que l'Épître aux Romains fut écrite à Corinthe, durant le séjour que saint Paul dut faire en cette ville, quand il parcourut pour la dernière fois l Achaïe. L'Apôtre avait été informé par Aquilas et Priscilla de la situation florissante de l'Église romaine, et des succès de la prédication de saint Pierre. Ces heureuses nouvelles avaient fait naître en son cœur un ardent désir de voir Rome. « Par-dessus tout, je rends grâces à mon Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, des merveilles accomplies parmi vous : votre foi est annoncée dans tout l'univers. Il m'est témoin, ce Dieu que je sers de toute mon âme dans le ministère évangélique, il m'est témoin que sans cesse je fais commémoration de vous, dans mes prières. Je le conjure de m'ouvrir, par sa volonté sainte, l'heureuse route qui me conduira près de vous, car je souhaite ardemment vous voir [2]. » La foi de Jésus-Christ a pris le nom de foi romaine. C'est saint Paul qui l'affirme. La capitale des Césars avait fait le monde romain. Pierre, en transportant son trône dans les catacombes, a baptisé d'un nom nouveau la cité impériale ; il en a fait la capitale de l'empire du Christ, et désormais la foi des chrétiens s'appellera la foi romaine [3]. Cette transformation, attestée par saint Paul, a laissé des traces jusque dans les monuments lapidaires. Les fidèles Romains du temps de Claude ne voulaient déjà plus rien avoir de commun avec les païens, même la

[1] *Rom.*, XVI, 1, 2. — [2] *Rom.*, I, 8-11. — [3] Cf. Theodoret, *In Epist. ad Rom.*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. LXXXII, col 53.

sépulture. Ils abandonnaient les tombeaux de leurs ancêtres pour le κοιμητήριον [1] chrétien. Le dogme de la résurrection devenait ainsi le fondement de la société nouvelle, qui s'édifiait à la voix des apôtres. Toute l'Épître aux Romains a pour but d'étouffer les germes de division et de rivalité entre les judéo-chrétiens et les païens convertis. Le fait divin de la rédemption du monde par l'incarnation du Verbe produisait, dans l'âme des néophytes, un enthousiasme qu'il est facile de comprendre. L'avénement du Dieu-homme sur cette terre avait dû être et avait été réellement préparé pendant de longs siècles. Or les judéo-chrétiens, familiarisés avec l'histoire juive, qui n'était autre que leur histoire nationale, attribuaient à la loi mosaïque et au peuple hébreu le mérite d'avoir incliné les cieux et fait pleuvoir le Juste. En conséquence, ils méprisaient profondément les ethnico-chrétiens, les regardant, sinon comme absolument incapables, au moins comme indignes de la vocation à la foi. Ils prétendaient maintenir, même au sein de l'Église, le caractère obligatoire des rites et des observances mosaïques. Enfin, ils attribuaient à ce cérémonial servile, dont Jésus-Christ était venu les affranchir, la vertu rédemptrice qui, seule, pouvait sauver les âmes. De leur côté, les ethnico-chrétiens professaient pour les Juifs convertis un mépris non moins accusé. Fiers

[1] Une pierre funéraire trouvée dans les catacombes (Muratori, *Thesaurus Inscript.* tom. II, cap. XXIII, pag. 1668), porte l'inscription suivante :

D. M.
M. T. DRUSI PATERES
PRIMICINIO QUI VIXIT
ANN. XXXII DIES VII
FAUSTUS ANTONIÆ DRUSI
JUS EMIT JUCUNDUS
CHRESTIANI OLL.

C'est-à-dire, ajoute le docteur Sepp : « Faustus, affranchi d'Antonia, femme de Néron Claudius Drusus, a acheté le *jus ollarum*, ou le droit de placer dans un lieu déterminé des urnes de famille, d'un nommé Jucundus, qui en sa qualité de chrétien ne voulait plus s'en servir, parce que les fidèles cherchaient à se séparer des païens non-seulement pendant la vie, mais encore dans les cimetières après la mort. L'acheteur Faustus et son fils aîné défunt (*patris primicinio*) sont encore païens, comme l'indique l'inscription : *Dis Manibus.* » (*La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, tom. III, pag. 216.)

de la civilisation romaine, de la philosophie grecque et latine, du caractère religieux qui faisait le fond même du paganisme, ils exaltaient ces vertus humaines de leurs aïeux, et les regardaient comme autant d'éléments de miséricorde et de salut, qui avaient attiré le Fils de Dieu sur la terre. C'est à ce double mouvement d'idées contradictoires que saint Paul répond, en établissant que la rédemption par Jésus-Christ est une grâce essentiellement gratuite de la miséricorde divine. On a demandé comment une controverse de cette nature avait pu s'élever à Rome, sans que le chef des apôtres l'eût réprimée. Les protestants arguent de ce fait pour nier la présence de saint Pierre à Rome, à cette époque, et ils insistent sur la circonstance particulière que, dans son Épître aux Romains, et parmi les personnes qu'il honore d'une salutation spéciale, saint Paul ne nomme pas le chef de l'Église. On oublie, répond Baronius [1], que saint Pierre, saint Paul et les autres ouvriers apostoliques ne demeuraient point à poste fixe, comme nos évêques actuels, dans une seule ville ou un seul diocèse. Pendant que Paul parcourait tout l'Orient depuis l'Illyrie jusqu'à Jérusalem, Pierre portait l'Évangile dans tout l'Occident et pénétrait jusque dans la Grande-Bretagne. Telle est, en effet, la tradition qui nous a été conservée par Métaphraste [2]. Et si l'on prétendait rejeter comme suspecte l'autorité de cet écrivain, il faudrait du moins s'incliner devant l'affirmation de saint Paul lui-même, qui, précisément dans cette Épître aux Romains, signale le fait de l'universelle propagation de l'Évangile, en son temps, comme un phénomène de notoriété publique. « La voix des apôtres, dit-il, a parcouru le monde, leur parole a retenti sur tous les points du globe [3]. » Pour qu'il en fût ainsi, en l'an 58, date de l'Épître aux Romains, il avait fallu que chacun des apôtres multipliât, dans un cercle immense, son activité personnelle. Pierre, leur chef, serait-il donc resté seul en dehors de ce mouvement énergique? Le penser serait une injure à son caractère, et un démenti à tout ce que nous savons de son histoire. Il faut donc, de toute nécessité, admettre que les vingt-cinq

[1] Baron., *Annal. eccles.*, tom. I, pag. 387. — [2] Metaphrastes, *Die* 2a *junii*. — [3] *Rom.*, x, 18; *Psalm.* XVIII, 21.

années de son pontificat à Rome ne furent point vingt-cinq ans de résidence sédentaire et de séjour constant. L'Épître aux Romains put ainsi être écrite pendant une des absences qui retinrent saint Pierre hors de la capitale du monde Les tranquilles et nombreuses relations que saint Paul entretenait avec Rome le tenaient fort exactement au courant des nouvelles de cette chrétienté. Ce point ne saurait être douteux.

46. « Saluez de ma part, dit-il aux Romains, Aquilas et Priscilla, mes coadjuteurs dans le Christ Jésus. Ils ont exposé leur vie pour ma personne. Ce n'est pas moi seul, ce sont toutes les Églises fondées parmi les Gentils qui leur rendent des actions de grâces. Saluez Epœnetus, mon bien-aimé, le premier né de l'Asie dans le Christ. Saluez Marie, qui a tant travaillé parmi vous, Andronicus et Junia, mes compatriotes et mes anciens compagnons de captivité. Ils sont illustres parmi les apôtres ; ils appartenaient au Christ avant que j'eusse moi-même le bonheur de le connaître. Saluez Ampliatus que je chéris tendrement dans le Seigneur ; Urbain, mon coopérateur en Jésus-Christ, et Stachys, mon ami. Saluez Apellès, le ministre éprouvé du Christ ; les frères de la maison d'Aristobule ; Hérodion, mon parent, et ceux de la maison de Narcisse qui ont embrassé la foi. Saluez Tryphænus, Tryphosa et Perside, les laborieux serviteurs de Dieu. Saluez Rufus, élu dans le Seigneur, et sa mère que j'aime comme la mienne ; Asyncritus, Phlégon, Hermas, Patroba, Hermès et les frères qui vivent avec eux. Saluez Philologus et Julia, Nérée et sa sœur, Olympiade et tous les saints de leur famille. Tous enfin, saluez-vous dans le pieux baiser de la paix [1]. » Saint Paul avait donc à Rome des amis, des frères, des parents, au sein de l'Église. Les liens qui unissaient le centre de la chrétienté naissante avec le reste du monde sont évidents. Les fidèles de la Grèce et de l'Asie tenaient à honneur d'être nommés à leurs frères de Rome. « Timothée, mon coadjuteur, continue l'Apôtre, Lucius, Jason et Sosipater, mes parents, vous saluent. Moi-même Tertius, qui écris cette lettre sous la dictée de Paul, je vous salue. Caïus, mon hôte, toute l'Église d'Achaïe,

[1] *Rom.*, XVI, 3-16.

Erastus, trésorier de la ville et Quartus, son frère, vous saluent[1]. » Merveilleuse unité de l'Église naissante, dans la foi et la charité de Jésus-Christ ! Séparés par les distances, les cœurs se confondaient dans un même amour. L'étincelle électrique, qui relie aujourd'hui les continents et les îles, ne vaut pas, pour l'unification des hommes, cette flamme de la divine charité, dont le catholicisme a reçu et transmis jusqu'à nous le dépôt. Quoi qu'il en soit, nous avons, dans ce catalogue des premiers chrétiens de Rome et d'Achaïe, réunis sous le baiser de l'Apôtre, la preuve que saint Paul n'était point isolé de Pierre, son frère et son chef. Nous comprenons le lien de solidarité qui unissait les assemblées des fidèles, sur tous les points du monde. Nous assistons à ce grand spectacle de Paul travaillant au champ de Pierre, et affermissant, comme dit saint Irénée, le fondement de cette Église principale, que leur double martyre devait consacrer pour jamais.

§ VII. Saint Paul à Jérusalem.

47. « A notre arrivée à Jérusalem, reprend saint Luc, les frères nous accueillirent avec grande joie. Le lendemain, Paul entra avec nous chez Jacques : tous les anciens étaient réunis. Après les avoir salués, il leur raconta en détail ce que Dieu avait opéré par son ministère, au milieu des Gentils, En l'entendant, ils glorifiaient le Seigneur. Ensuite ils lui dirent : Tu vois, frère, que des milliers de Juifs ont aussi embrassé la foi. Or ils persévèrent dans un attachement excessif pour les pratiques de la loi. Cependant ils ont entendu dire que tu enseignes aux Hébreux de la dispersion le mépris de la loi de Moïse, leur défendant de circonscrire leur fils et de continuer l'observation du cérémonial judaïque. Que faire donc? La multitude sait déjà ton arrivée; elle s'assemblera bientôt. Suis notre conseil. Voici quatre de nos frères qui doivent accomplir le vœu du nazaréat. Associe-toi à leurs purifications; fais toi-même et pour eux les dépenses du sacrifice et des offrandes accoutumées; qu'on te voie couper avec eux ta chevelure. La foule demeurera

[1] *Rom.*, XVI, 21-23.

ainsi convaincue de la fausseté des accusations dont tu es l'objet, et tous sauront que, loin de dédaigner la loi, tu la respectes et la pratiques. Cette conduite, d'ailleurs, ne saurait scandaliser les Grecs convertis du paganisme. Ils savent, et nous le leur avons écrit, la sentence définitive qui les concerne. C'est-à-dire qu'il leur suffit de s'abstenir des idolothytes, du sang, de la chair étouffée et de la fornication. — Paul suivit ce conseil. Dès le lendemain, accomplissant, avec les quatre fidèles qu'on lui avait désignés, les purifications légales, il se rendit au Temple et indiqua publiquement le jour où se terminerait leur purification, et où l'offrande pour chacun d'eux devait être faite[1]. » Cet épisode de la vie de saint Paul a donné lieu aux commentaires les plus exagérés et les plus malveillants. « Supposez, dit un récent critique, qu'un libre penseur parcoure l'Europe en prêchant la liberté de conscience, la liberté d'examen, l'émancipation des croyances, et revienne à Rome cédant à une émeute, faire acte de catholicisme et se présenter à la table eucharistique, vous le mettrez dans la situation de Paul à Jérusalem. Il y en a qui ne veulent voir dans cette démarche publique qu'une comédie indigne d'un apôtre, voué à la défense des idées nouvelles. Il ne faut pas juger Paul avec nos idées, mais avec les siennes. Paul était Juif, Paul était Grec aussi : là il prêchait Moïse, ailleurs il le combattait ; et, comme il le dit quelque part, il s'était fait tout à tous, pour les besoins de la prédication. Inconséquence ! dites-vous. Sans doute ; mais dans ces moments de crise, les personnalités ne se dégagent jamais aussi nettement que les idées. Paul était et devait être un mélange de raison et de foi, de logique et de superstition. Il avait un pied dans le passé et l'autre dans l'avenir. J'entends le concert des commentateurs qui cherchent à innocenter Paul. Les accusations des Juifs étaient fondées, très-fondées. L'Apôtre prêchait contre le Temple et contre la circoncision ; il annonçait une ère nouvelle qui changerait, pour les adoucir ou les supprimer, les dispositions de l'ancienne loi. Voilà ce que lui reprochaient les Juifs, voilà ce dont les commenta-

[1] *Act.*, XXI, 17-26.

teurs le justifient ici pour lui en faire honneur plus loin[1]. » Une telle exégèse s'intitule orgueilleusement critique nouvelle. Il est curieux de l'entendre réfuter quatorze cents ans à l'avance par saint Augustin. « La loi de Moïse, morte le jour de la Pentecôte, dit ce grand docteur, ne devint mortelle qu'après la ruine de Jérusalem. Jusque-là les Juifs convertis pouvaient l'observer, comme une religion pure, sainte et émanée de Dieu. Ils avaient en cela toute liberté, et de même qu'on ne pouvait contraindre les éthnico-païens à embrasser la circoncision et le rituel hébraïque, de même on ne pouvait faire un crime aux judéo-chrétiens d'y rester fidèles[2]. » Voilà pourquoi les apôtres, à Jérusalem, montaient chaque jour au Temple, louant et bénissant Dieu[3]. Ils retrouvaient sous les portiques les traces des pas du Sauveur. Le Verbe incarné avait daigné se soumettre à toutes les prescriptions de la loi. Il était venu, non point l'abolir, mais la consommer dans la perfection. Paul avait fait circoncire son disciple Timothée[4]. Il ne prêchait donc pas contre la circoncision. Cinq ans avant d'accomplir au Temple de Jérusalem les cérémonies du nazaréat, il avait spontanément, à Corinthe, fait et exécuté un vœu du même genre[5]. Paul ne prêchait donc pas contre le Temple. Mais Paul travaillait, ainsi que Pierre et les autres apôtres, à la transformation du Temple et au couronnement de l'édifice de Moïse, base de la foi chrétienne. Sans insister davantage sur ces vérités que nous avons eu précédemment l'occasion de rappeler[6], il nous suffira de dire en quoi consistait la cérémonie à laquelle saint Paul se soumit en cette circonstance. Le vœu de nazaréat temporaire, dont la forme est décrite au Livre des Nombres, était commun chez les Juifs. L'historien Josèphe en cite un exemple fameux, dans la personne de la reine Bérénice, sœur d'Agrippa le Jeune. « Cette princesse, dit-il, vint à Jérusalem, pour accomplir un vœu qu'elle avait fait au Seigneur. C'est la cou-

[1] Delaunay, *Les Actes des Apôtres. Critique nouvelle.* Paris, 1865, pag. 179, 180. — [2] Saint Augustin, *Epistol.* XIX. — [3] Luc, XXIV, 53. — [4] *Act.*, XVI, 3; cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 566. — [5] *Act.*, XVIII, 2; cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 595. — [6] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 290, 291.

tume parmi nous, dans nos afflictions, nos maladies, nos infortunes de tout genre, d'implorer la protection du Seigneur, en priant dans son Temple pendant un nombre déterminé de jours; renonçant dans l'intervalle à l'usage du vin, marchant pieds nus et les cheveux rasés. A l'expiration du terme fixé, la cérémonie se complète par une immolation solennelle. La reine accomplit ce cérémonial, et parut nu-pieds devant le tribunal de Florus [1]. » Les victimes désignées par la loi, pour cette sorte de sacrifices, étaient un agneau sans tache en holocauste, une jeune brebis en hostie d'expiation et un bélier pour l'action de grâces. On offrait ensuite, d'après l'usage, des gâteaux de pâte non fermentée et pétrie dans l'huile; à l'exception de l'holocauste et de la graisse de l'hostie eucharistique, ou d'action de grâces, qui étaient brûlés en entier sur l'autel du Seigneur, la chair des victimes et les offrandes étaient distribuées, partie aux prêtres, partie aux pauvres. Voilà pourquoi la loi recommandait d'indiquer publiquement le jour où s'accompliraient les sacrifices [2]. Tout le récit du livre des *Actes* est donc empreint d'un caractère essentiellement biblique, dont l'authenticité est manifeste.

48. L'émeute que saint Jacques et les anciens de Jérusalem voulaient prévenir, par un acte solennel de condescendance aux préjugés juifs, n'en éclata pas moins. Mais les judéo-chrétiens n'y prirent aucune part. « Les sept jours fixés pour le terme de la purification nazaréenne, continue saint Luc, s'étaient écoulés sans incident, lorsque Paul fut reconnu, dans le Temple, par des Hébreux, venus d'Asie pour assister aux fêtes de la Pentecôte. Ils soulevèrent la multitude contre l'Apôtre, qu'ils entourèrent en criant : A nous, Israélites ! Voilà cet impie qui prêche, dans tout l'univers, la ruine de notre nation, de notre cité et de notre loi ! Il a eu l'audace d'introduire des païens dans l'enceinte réservée [3], il a violé

[1] Joseph., *De Bell. jud.*, lib. II, cap. xv. — [2] *Numer.*, vi, 13 et seqq.

[3] Nous avons déjà parlé de l'enceinte réservée aux Juifs, sous les portiques du Temple. Elle était isolée des parvis extérieurs par un mur de clôture, portant des inscriptions en langue syriaque, latine et grecque, qui faisaient défense aux Gentils de franchir cette barrière, sous peine de mort.

la majesté du lieu saint[1] ! — Cette dernière accusation était une odieuse calomnie. On avait vu Trophime d'Éphèse se promener, dans les rues de la ville, en compagnie de l'Apôtre, et ce fut assez pour imaginer que Paul avait introduit cet étranger dans le parvis des Juifs. Cependant la ville entière s'émut au bruit de cette profanation prétendue. En quelques instants, le concours du peuple fut immense. On se précipita sur l'Apôtre, on l'entraîna hors du Temple, dont les portes furent immédiatement fermées sur lui. Paul allait être lapidé, quand le tribun de la cohorte préposée à la garde du Temple, Claudius Lysias, informé de cette émeute, accourut avec les centurions et les soldats. A cet aspect, les Juifs cessèrent de frapper leur prisonnier. Le tribun le fit saisir et charger de chaînes par ses soldats. Cependant Lysias interrogeait la foule. Quel est cet homme ? — Qu'a-t-il fait ? demandait-il. Mais il n'obtenait du peuple que des cris confus et des vociférations inintelligibles. Désespérant de rien apprendre, dans un tel tumulte, il donna l'ordre de mener Paul à la tour Antonia, où la cohorte était casernée. En montant les degrés qui y conduisaient, les soldats furent obligés de le porter dans leurs bras, pour le soustraire à la fureur populaire. La multitude se pressait autour d'eux en criant : A mort ! A mort ! — Parvenu à la terrasse de la citadelle, Paul, adressant en grec la parole au tribun, lui dit : Me serait-il permis de vous faire une prière ? — Quoi ! tu sais le grec, répondit le tribun. Serais-tu, par hasard, cet Égyptien qui, l'autre jour, excita une sédition dans cette ville, et entraîna quatre mille sicaires dans la solitude de Jéricho. — Non, dit l'Apôtre. Je suis un Hébreu, né à Tarse, en Cilicie, municipe romain bien connu. Maintenant, je vous prie, permettez-moi de parler au peuple. — Lysias lui accorda cette autorisation, et Paul, debout sur le degré le plus élevé du portique, fit de la main un geste, pour annoncer à la foule qu'il allait prendre la parole. Aussitôt il se fit un grand silence, et l'Apôtre, s'exprimant en langue hébraïque, parla en ces termes[2] : »

Discours 49. « Israélites, mes frères et mes pères, écoutez l'explication de

[1] Voir plus haut le numéro 5 de ce chapitre. — [2] *Act.*, XXI, 27 ad ultim.

ma conduite. » — Dès que la multitude l'entendit parler en hébreu, elle redoubla d'attention. — Il continua donc : « Je suis Juif. Je suis né à Tarse, en Cilicie. Mon enfance a été nourrie dans cette ville de Jérusalem. C'est aux pieds de Gamaliel que je fus élevé, selon les véritables principes de la loi de nos aïeux. Zélateur ardent de cette loi, comme vous tous l'êtes encore aujourd'hui, j'ai persécuté les chrétiens jusqu'à la mort. On m'a vu les charger de chaînes, hommes, femmes, enfants, et les jeter dans les cachots. Le prince des prêtres, tous les anciens du peuple le savent et peuvent l'attester. C'est à moi qu'ils avaient remis leurs lettres de proscription contre les fidèles de Damas. Je partis pour cette ville, résolu d'amener ici, étroitement enchaînés, les chrétiens que je pourrais saisir, afin de les livrer à la vindicte de nos magistrats Or, durant ce voyage, et déjà près de Damas, vers l'heure de midi, je fus environné soudain d'une lumière radieuse et céleste. Renversé à terre, j'entendis une voix qui me disait : Paul, Paul, pourquoi me persécuter? — Qui êtes vous, Seigneur? m'écriai-je. — Et la voix reprit : Je suis Jésus de Nazareth que tu persécutes. — Cependant mes compagnons de voyage voyaient aussi cette lumière miraculeuse, mais ils ne comprirent point les paroles qui me furent adressées. — Je demandai alors : Seigneur, que me faut-il faire? — Et le Seigneur me répondit : Lève-toi, entre à Damas. Là, on t'instruira de tout ce que tu dois faire. — Or cette clarté éblouissante m'avait aveuglé. Mes compagnons durent me prendre par la main et j'arrivai ainsi à Damas. Il y avait dans cette ville un Hébreu, nommé Ananias, à la vertu et à la fidélité duquel tous les Juifs de Damas rendent témoignage. Il me vint trouver et me dit : Paul, mon frère, regarde-moi. — Je levai les yeux, et à l'instant la lumière du jour me fut rendue. Je le vis, il était debout devant moi. Ananias reprit : Le Dieu de nos pères, dit-il, t'a prédestiné pour l'accomplissement de sa volonté sainte, pour voir le Juste et entendre les paroles de sa bouche. Tu seras son témoin. Tu annonceras à tous les hommes les merveilles que tu as entendues et vues. Et maintenant que tardes-tu? Lève-toi, reçois le baptême et la rémission de tes péchés, par l'invocation de son nom rédempteur. — Tel fut ce

de saint Paul aux Juifs. Fureur populaire. La forteresse Antonia. Citoyen romain.

voyage de Damas. De retour à Jérusalem, un jour que je priais dans le Temple, mon esprit fut ravi dans une extase. Le Seigneur m'apparut encore et me dit : Hâte-toi de quitter Jérusalem On n'y recevra point le témoignage que tu rends de moi. — Seigneur, répondis-je, ils savent pourtant qu'autrefois j'emprisonnais vos serviteurs fidèles, et que je les faisais flageller dans les synagogues. Le jour où fut versé le sang d'Étienne, votre martyr, j'étais au milieu d'eux, complice de l'exécution, et je gardais les vêtements de ceux qui le lapidaient. — Mais le Seigneur reprit : Va, c'est aux nations lointaines que je veux t'envoyer. — A ce mot de nations, de Gentils, prononcé par l'Apôtre, les Juifs qui l'avaient écouté jusque-là, éclatèrent en vociférations unanimes : Massacrez cet impie! disaient-ils. Ce serait un crime de le laisser vivre. A mort! A mort! — Leurs clameurs se prolongèrent, ils se dépouillaient de leurs manteaux [1], et faisaient voler des nuages de poussière, qu'ils lançaient à pleines mains, en guise de pierres dont ils n'osaient écraser un captif, placé sous la sauvegarde du magistrat romain. Le tribun se hâta de faire introduire Paul dans l intérieur de la forteresse. Puis il donna l'ordre de le flageller et de le mettre à la torture, afin d'en arracher un aveu qui lui expliquât le motif de la fureur populaire. Déjà les soldats serraient les courroies qui assujettissaient le patient [2], et se préparaient à frapper, lorsque Paul dit au centurion chargé de présider le supplice : Vous est-il donc permis de flageller, sans jugement préalable, un citoyen romain? — Le centurion, surpris de cette parole, courut au tribun. Qu'alliez vous faire? lui dit-il. Cet homme est citoyen romain. — Lysias à son tour vint trouver Paul : Est-il vrai, lui demanda-t-il, que tu sois citoyen romain? — Oui, répondit l'Apôtre. — Quant à moi, reprit le tribun, il m'a fallu verser une somme énorme pour

[1] On sait par l'exemple du martyre de saint Étienne que les Juifs se dépouillaient de leurs manteaux pour procéder au supplice de la lapidation. — Nous suivons pour l'interprétation de ce verset l'exégèse qui nous paraît la plus vraisemblable. (Cf. Cornel. a Lapid., *In Act.*, XXII, 20.)

[2] Nous avons décrit l'appareil usité pour le supplice de la flagellation par les Romains dans le récit de la passion de Notre-Seigneur (tom. V de cette *Histoire*, pag. 241).

acquérir ce titre. — Et moi, dit Paul, je le suis par ma naissance. — Les soldats qui allaient le torturer reçurent aussitôt l'ordre de s'éloigner, et le tribun, en apprenant qu'il avait affaire à un citoyen romain, n'était pas sans inquiétude pour l'avoir seulement fait enchaîner [1]. »

Provenance du titre de citoyen romain, porté par S. Paul. L'Apôtre devant le Sanhédrin. Le grand prêtre Ananias.

50. On croit assez communément que le titre de citoyen romain, dont jouissait saint Paul, se rattachait uniquement au fait de sa naissance à Tarse. Il nous est impossible de partager cette opinion. Deux fois déjà l'Apôtre avait déclaré, d'abord au tribun en particulier, puis dans son discours au peuple, qu'il était originaire de Tarse. Si le privilége de citoyen romain eût été attaché à cette ville, Lysias n'aurait pas eu la pensée de mettre son captif à la torture; il n'aurait pas du moins manifesté un tel étonnement lorsque Paul fait entendre les paroles sacramentelles qui équivalaient à une sauvegarde dans tout l'empire : Je suis citoyen romain. Les monuments de l'antiquité, histoire, monnaies, médailles, sont d'accord pour nous apprendre que Tarse ne fut honorée du titre de « colonie » que sous le règne de Caracalla. Ses habitants, à l'époque de saint Paul, ne jouissaient donc pas encore du droit de cité. Il faut donc attribuer une autre origine au titre de citoyen romain de saint Paul. Un de ses ancêtres en avait probablement été investi, soit en récompense de services signalés, soit même en vertu d'un contrat d'acquisition; car ce titre s'achetait, et le tribun Lysias rappelle, avec une certaine amertume dans l'expression, qu'il avait dû le payer fort cher. Quoi qu'il en soit, cette prérogative constituait pour la famille de saint Paul une véritable noblesse. Protégé par ce titre inviolable, l'Apôtre passa la nuit dans la citadelle. « Le lendemain, reprend saint Luc, le tribun voulant s'informer avec plus de soin des motifs de l'accusation portée par les Juifs, convoqua les prêtres et tout le Sanhédrin en assemblée extraordinaire. Paul, délivré de ses chaînes, fut conduit au tribunal. Promenant un regard calme et tranquille sur l'assemblée, il dit : Frères, j'ai le sentiment d'une conscience droite et pure, et

[1] *Act.*, XXII, 1-29.

j'ai marché irréprochable jusqu'à ce jour dans la route du Seigneur. — A ces mots, Ananias, le grand prêtre, donna l'ordre à ses assesseurs de frapper l'Apôtre au visage. — Dieu te frappera toi-même, muraille blanchie, dit Paul. Tu siéges à ce tribunal pour me juger selon la loi, et tu me fais souffleter contrairement à la loi! — Tu maudis le grand prêtre du Dieu vivant! s'écrièrent les Juifs. — Frères, répondit Paul, j'ignorais sa qualité de souverain pontife, autrement je me fusse souvenu des paroles de l'Écriture [1] : Tu ne maudiras point le prince de ton peuple [2]. » La réponse de l'Apôtre nous fait comprendre que le conseil n'eut pas lieu dans la salle ordinaire des séances. Autrement saint Paul aurait facilement distingué le siége du grand prêtre, qu'il ne connaissait pas personnellement. La scène se passait dans l'intérieur de la forteresse Antonia. Le pontificat juif, devenu une dignité variable, selon le caprice ou la politique de Rome, changeait à chaque instant de titulaires. Josèphe nous dit qu'il y eut trois grands prêtres la même année et que l'un d'eux ne conserva cette charge qu'un seul jour. On conçoit donc que saint Paul, absent de Jérusalem depuis si longtemps, ne connût pas le grand prêtre. La prophétie contre Ananias ne s'accomplit pas moins. Deux ans après, à cette même époque des fêtes de la Pentecôte, cet homme, qui avait deux fois acheté à prix d'or le souverain pontificat, qui l'avait toujours exercé avec une brutalité et une tyrannie révoltantes, fut massacré par les Juifs.

Pharisiens et sadducéens. Conjuration des quarante sicaires. Claudius Lysias fait conduire saint Paul à Césarée.

51. « Cependant, reprend saint Luc, Paul savait qu'une partie des assistants étaient sadducéens et les autres pharisiens. Il profita de cette division pour sa propre apologie. Frères, s'écria-t-il, je suis pharisien, fils de pharisien. La foi que je professe au dogme de la résurrection des morts est seule en cause, dans les poursuites dirigées contre moi. — Cette déclaration souleva une tempête, et les deux partis en présence s'attaquèrent avec fureur. On sait que les sadducéens prétendent qu'il n'y a ni résurrection, ni anges, ni esprits, les pharisiens soutiennent le contraire. Des cris furieux s'é-

[1] *Exod.*, XXII, 28. — [2] *Act.*, XXII, 30; XXIII, 1-5.

levèrent au sein de l'assemblée. Les pharisiens se levaient pour prendre la défense de l'Apôtre. Cet homme est innocent, s'écriaient-ils. Savez-vous si un esprit, ou un ange, ne lui a point véritablement parlé? — Le tumulte allait croissant, et le tribun craignit que Paul ne fût mis en pièces par ces frénétiques. Il appela donc des soldats qui l'enlevèrent du milieu de l'assemblée et le ramenèrent dans la prison de la forteresse. La nuit suivante, le Seigneur apparut à l'Apôtre. Constance et courage ! lui dit-il. Le témoignage que tu as rendu de moi à Jérusalem, tu dois me le rendre de même à Rome ! — Le lendemain un certain nombre de Juifs s'assemblèrent et jurèrent la mort de l'Apôtre, s'engageant, par serment, à ne rien manger ni boire, avant de l'avoir poignardé. Ces conjurés étaient quarante. Ils vinrent trouver les princes des prêtres et les anciens. Nous avons juré la mort de Paul, dirent-ils, et nous ne mangerons ni ne boirons avant d'avoir accompli notre serment. Vous n'avez donc qu'à mander au tribun, de la part du Sanhédrin, que vous le priez de faire amener Paul devant vous, dans le but de prendre une connaissance plus exacte de sa cause. Nous nous tiendrons prêts, et nous l'assassinerons en chemin. — Or un neveu de Paul, le fils de sa sœur, avait entendu ces paroles. Il courut à la forteresse et informa son oncle de ce complot. Paul appela un centurion et lui dit : Menez ce jeune homme au tribun ; il a une communication importante à lui faire. — Le centurion se rendit en effet près de Lysias : Le captif Paul, lui dit-il, m'a prié de vous présenter ce jeune homme, qui a quelque chose à vous communiquer. — Le tribun prenant l'adolescent par la main, le tira à l'écart et l'interrogeant en secret : Qu'as-tu à me dire? lui demanda-t-il. — Le jeune homme répondit : Les Juifs sont convenus de vous prier de faire demain comparaître Paul à leur tribunal, sous prétexte de prendre plus sérieusement connaissance de sa cause. Ne les en croyez point. Il y a un complot tramé par quarante d'entre eux, qui ont juré de ne rien manger ni boire avant d'avoir poignardé cet homme. Or ils comptent sur la démarche qu'ils vont solliciter de vous, pour consommer leur attentat. — Le tribun congédia le jeune homme, en lui recommandant un

silence absolu sur l'entretien qu'ils venaient d'avoir. Puis il manda deux centurions et leur dit : Tenez prêts pour la troisième heure de la nuit [1] deux cents légionnaires, soixante-dix cavaliers et deux cents lances. On se pourvoira aussi de bêtes de somme. Cette escorte devra se transporter à Césarée, où elle doit remettre Paul sain et sauf entre les mains du gouverneur présidial Félix. — Ces précautions du tribun venaient de la crainte de voir les Juifs lui enlever le captif pour le mettre à mort. Dans ce cas, on n'aurait pas manqué de l'accuser de connivence dans le crime et de s'être laissé gagner à prix d'argent [2]. »

Le serment homicide des fanatiques qui avaient juré la mort de l'Apôtre, était digne de cette époque néfaste, où une armée de sicaires maintenait en permanence l'oppression et la terreur à Jérusalem et dans les cités de la Palestine. On se rappelle qu'Hérode l'Ancien avait failli être victime d'une ligue de ce genre. Mais ce qui donne une plus triste idée encore des mœurs de ces Juifs dégénérés, c'est de lire l'apologie de leurs conjurations sauvages sous la plume de Philon. « Tous ceux qui ont le zèle de la vertu, dit-il, doivent se convaincre que c'est pour eux une obligation, autant qu'un sujet de gloire immortelle, de tuer de leur propre main, sans jugement préalable, les malheureux qui abandonnent le vrai Dieu. Qu'ils sachent bien qu'en pareil cas ils sont conseillers, juges, magistrats, prophètes, accusateurs, témoins, peuple et loi tout ensemble [2]. » La conduite de Lysias dans cette affaire fut celle d'un brave et loyal officier. « Peut-être, dit le docteur Sepp, se rappela-t-il en cette conjoncture, que son prédécesseur Celer avait été destitué peu de temps auparavant, et rappelé à Rome, avec le préteur Cumanus, pour avoir dépassé la limite de son droit, dans la dernière querelle entre les Samaritains et les Juifs [3]. » Quoi qu'il en soit de ses intentions ou de ses vues personnelles, l'histoire doit lui tenir compte de la modération et de la prudence dont il fit preuve, au milieu d'une populace soulevée. Ajoutons

[1] De neuf heures du soir à minuit.

[2] Phil., *De Monarch.*, cap. I, pag. 818. — [3] *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, tom. III, pag. 249.

encore que le mépris des Romains pour les Juifs devait paraître surabondamment justifié en présence de pareils désordres.

§ VIII. Saint Paul à Césarée.

Lettre de Lysias au gouverneur Félix. Arrivée de saint Paul à Césarée.

52. « Le tribun remit au chef de l'escorte une lettre conçue en ces termes : Claudius Lysias au très excellent gouverneur Félix, salut. Voici un homme que les Juifs avaient saisi et qu'ils étaient sur le point de massacrer, lorsque je suis intervenu avec ma cohorte et l'ai arraché à leur fureur, apprenant qu'il était citoyen romain. J'ai voulu depuis m'enquérir des griefs qu'ils pouvaient articuler contre lui. Dans ce but, je l'ai fait comparaître devant leur Sanhédrin. Je me suis ainsi convaincu qu'il n'était question que de différends relatifs à leur loi religieuse, et nullement d'un crime ou d'un délit passible de prison ni de mort. Sur les entrefaites, je fus informé que les Juifs avaient ourdi un complot pour l'assassiner. En conséquence, j'ai pris le parti de vous l'envoyer, déclarant à ses accusateurs d'avoir à porter leurs plaintes à votre tribunal. Adieu.— Suivant l'ordre du tribun, les deux cents légionnaires partirent avec Paul, et marchant toute la nuit, arrivèrent à Antipatris. Le lendemain, laissant les cavaliers poursuivre la route avec le prisonnier, ils revinrent à la forteresse Antonia. Les cavaliers parvinrent sans encombre à Césarée, ils remirent au gouverneur la lettre de Lysias, et lui présentèrent Paul. Félix lut la dépêche, il demanda à l'Apôtre de quelle province il était. Je suis de Tarse, en Cilicie, répondit Paul. — C'est bien, reprit le gouverneur. Je t'entendrai quand tes accusateurs seront venus. — Et il le fit garder dans le prétoire d'Hérode [1]. »

Antipatris, à dix-sept lieues de Jérusalem, entre Joppé et Césarée, avait été, comme nous l'avons dit plus haut, bâtie par Hérode le Grand et dédiée à la mémoire de son père, Antipater l'Iduméen. Malgré toute la diligence que put faire l'escorte qui conduisait le prisonnier, il dut lui être impossible de fournir le trajet en une

[1] *Act.*, XXIII, 26 ad ultim.

nuit. Ce fut donc vraisemblablement à la fin du jour suivant qu'elle atteignit la cité hérodienne. A cette distance de Jérusalem, le danger d'une attaque à main armée et d'une surprise de la part des conjurés n'était plus à craindre. On comprend donc que les légionnaires et les doryphores purent sans inconvénient se séparer de l'escorte, laissant Paul sous la garde des cavaliers. Césarée, terme de ce voyage, était la résidence ordinaire du gouverneur romain de la Palestine. Il occupait le magnifique palais élevé dans cette ville par Hérode. Contigu au palais, le prétoire, avec les salles d'audience et les tribunaux, avait une prison où l'on enfermait les accusés. Ce fut là que saint Paul attendit l'arrivée de ses accusateurs. Les chrétiens de cette ville où saint Pierre avait baptisé les prémices des Gentils, durent s'émouvoir à la nouvelle que l'Apôtre des nations était prisonnier dans leurs murs. Mais il ne leur fut pas encore permis de communiquer avec lui, ni de baiser ses mains chargées de chaînes.

53. « Cinq jours après, continue l'historien sacré, le prince des prêtres Ananias, avec quelques anciens, arrivait à Césarée. Il s'était fait accompagner d'un avocat nommé Tertullus, qui devait soutenir, devant le tribunal du gouverneur, l'accusation portée par les Juifs contre Paul. Le jour de l'audience étant venu, l'Apôtre comparut en présence de ses adversaires, et Tertullus prit la parole en ces termes : Vous nous faites jouir d'une paix profonde, sous votre administration, très-excellent Félix; votre sagesse prévoyante réprime tous les écarts et protége tous les droits. Aussi nous vous en rendons partout et toujours les plus sincères actions de grâces. Mais je ne veux point fatiguer votre modestie par des louanges importunes. Accueillez donc avec votre clémence accoutumée le bref exposé de notre cause. Cet homme, que nous amenons à votre tribunal, est un fléau public ; il soulève des émeutes au milieu des Juifs par tout l'univers ; il est le chef de la secte rebelle des nazaréens. Tout récemment il a poussé l'audace jusqu'à tenter une profanation, dans le Temple de Jérusalem. C'est alors que nous l'avons saisi, pour le juger conformément à notre loi. Mais le tribun Lysias est intervenu, et après l'avoir violemment arraché de nos

mains, nous a intimé l'ordre de porter nos accusations à votre tribunal. Le coupable est devant vous ; en l'interrogeant lui-même, vous pourrez reconnaître la vérité des crimes dont nous l'accusons. — Tous les Juifs confirmèrent la parole de leur orateur. Cet exposé est parfaitement exact, s'écrièrent-ils. — Le gouverneur donna ensuite la parole à l'accusé, qui s'exprima ainsi : Je sais, très-excellent Félix, que depuis plusieurs années vous êtes à la tête de l'administration de ce pays. C'est là pour moi un puissant motif de confiance dans votre justice. Il y a douze jours seulement que je suis arrivé à Jérusalem, pour y adorer le Seigneur. Vous pouvez facilement constater le fait. Or est-il un seul de mes adversaires qui m'ait vu, je ne dis pas exciter même un rassemblement dans le Temple, dans l'intérieur de la ville ou dans les synagogues, mais seulement disputer avec qui que ce soit ? Ils ne sauraient donc rien prouver de leurs accusations. Toutefois, je le proclame devant vous, je professe la foi chrétienne qu'ils traitent d'hérésie. Selon les principes de cette foi, je m'efforce de servir le Dieu de nos pères [1], croyant fermement à tout ce qui est dans la loi et les prophètes ; attendant avec une espérance certaine la résurrection finale des bons et des méchants, comme ils l'espèrent eux-mêmes. D'après ces principes, je travaille à maintenir ma conscience irréprochable devant Dieu et devant les hommes. Telles sont ma conduite et ma foi. Quant à mon voyage à Jérusalem, je l'avais entrepris, après une absence de plusieurs années, pour apporter à mes compatriotes les aumônes que j'avais recueillies à leur intention et pour faire des vœux, des offrandes. Je vaquais à ces pieux exercices, dans le Temple où je n'étais entré qu'après les purifications légales ; j'y étais sans exciter ni rassemblement ni trouble d'aucun genre, lorsque je fus rencontré par quelques Juifs d'Asie qui me reconnurent. Ces Asiatiques ne sont point ici, ils auraient dû se présenter à votre tribunal, s'ils avaient quelque accusation à porter contre moi. Pour les témoins qui sont ici, je ne les ai vus qu'au Sanhédrin. Qu'ils disent si j'y ai été trouvé coupable d'aucun méfait ! A moins qu'on ne me fasse un crime

[1] C'est le sens littéral du grec Τῷ πατρῴῳ Θεῷ. La Vulgate porte : *Patri et Deo meo*.

d'avoir prononcé devant eux cette parole : C'est le dogme de la résurrection des morts qu'on veut condamner en ma personne ! — Félix, après le discours de l'Apôtre, demeura convaincu qu'il ne s'agissait que d'un débat exclusivement religieux. Cependant il ne voulut point prononcer de sentence. — Je vous entendrai de nouveau, dit-il, quand le tribun Lysias sera venu à Césarée. — Ce fut ainsi qu'il congédia les deux parties. Il donna l'ordre à un centurion de veiller à la garde de Paul, mais en lui laissant toute liberté dans sa prison, et en lui permettant d'admettre près de lui ceux des chrétiens qui voudraient lui consacrer leurs soins [1]. »

54. Il y avait près de six ans que Félix exerçait la procurature de Palestine (54-60). Cet affranchi, mari de trois reines [2], comme l'appelle Suétone, était loin de mériter les éloges que lui prodiguait Tertullus, l'orateur vénal du Sanhédrin. « La province de Judée, dit Tacite, vit cette nature servile s'arroger les droits de la souveraineté, et s'abandonner à tous les caprices et à tous les débordements d'une cruauté et d'une immoralité sans frein [3]. » La conduite de Félix vis-à-vis de l'Apôtre semblerait pourtant, au premier coup d'œil, assez impartiale. Mais en l'étudiant de plus près, on y trouve les traces de l'arbitraire, de la vénalité et de l'injustice habituels au frère de Pallas. Convaincu de l'innocence de l'Apôtre, Félix renvoie le prononcé du jugement à une époque indéterminée. « Il attendra, dit-il, l'arrivée du tribun Lysias. » Dans la réalité, Lysias, qu'il eût été facile de mander de Jérusalem pour terminer cette affaire, ne vint pas. Il ne reçut aucun ordre à ce sujet. Le prétexte mis en avant par Félix cachait donc une autre pensée.

[1] *Act.*, XXIV, 1-23.

[2] Sueton., *Claud.*, XXVIII. Par reines, on doit entendre des princesses issues du sang royal, filles ou petites-filles de rois. L'une d'elles est restée inconnue; les deux autres portèrent le nom de Drusilla. La première, petite-fille d'Antoine et de Cléopâtre, était fille de Cléopâtre la Jeune, surnommée Seléna, et de Juba, roi de Mauritanie. La seconde était sœur d'Agrippa le Jeune, alors roi titulaire de Jérusalem. Nous avons eu précédemment l'occasion de raconter d'après Josèphe les circonstances de son mariage avec Félix. (Cf. numéro 3 de ce chapitre.)

[3] *Per omnem sævitiam ac libidinem jus regium servili ingenio in Judæâ provinciâ exercuit.* (Tacit., *Histor.*, V, 9.

« Quelques jours après, continue saint Luc, Félix et sa femme Drusilla, sœur d'Agrippa le Jeune, firent appeler le captif et voulurent entendre de sa bouche l'exposition de la foi chrétienne. Paul leur parla de la justice, de la chasteté et du jugement futur avec tant d'énergie, que Félix épouvanté rompit l'entretien. Retire-toi, dit-il à l'Apôtre, je te manderai en temps opportun [1]. » Cet incident, brièvement raconté par l'auteur des *Actes*, fait supposer à quelques interprètes qu'en retenant l'Apôtre prisonnier, Félix avait voulu simplement satisfaire un caprice de Drusilla. Cette princesse, Juive de naissance, avait certainement entendu parler de la prédication de saint Paul et de ses merveilleux succès. Hérode-Agrippa, son père, avait eu jadis la curiosité de voir et d'entendre le Sauveur. Drusilla pouvait avoir celle d'entendre l'Apôtre. Cette explication n'a rien d'invraisemblable. On se demande pourtant comment les cinq premiers jours que l'Apôtre venait de passer à Césarée, avant son interrogatoire public, n'eussent pas suffi à Drusilla pour l'entendre, si elle en avait un si vif désir. Nous croyons donc que le seul mobile de Félix dans cette affaire est celui même que lui attribue saint Luc. « Le gouverneur, dit-il, espérait que Paul lui donnerait une somme d'argent pour obtenir sa liberté. Voilà pourquoi il le mandait souvent et avait avec lui de fréquents entretiens. Cependant les deux années [2] fixées par Néron pour la prorogation des pouvoirs de Félix en Judée expirèrent, et ce gouverneur fut remplacé par Porcius Festus. Avant de quitter Césarée, Félix aurait pu briser les chaînes de l'Apôtre ; mais il préféra, pour plaire aux Juifs, le laisser en prison [3]. »

55. Josèphe nous apprend qu'avant de retourner à Rome, Félix avait accordé dans sa province une amnistie générale et mis en liberté tous les captifs. L'injuste exception dont saint Paul fut l'objet eut-elle lieu à titre gratuit, ou bien le vénal affranchi se fit-il payer la captivité d'un homme auquel il n'avait pu vendre la liberté, la

[1] *Act.*, XXIV, 23-25.
[2] *Biennio expleto.* Le texte des *Actes* n'explique pas d'où il faut commencer ces deux ans. Quelques interprètes les font dater du jour où saint Paul avait été conduit de Jérusalem à Césarée. D'autres, et Baronius est de ce nombre, admettent l'exégèse que nous reproduisons ici.
[3] *Act.*, XXIV, 26 ad ultim.

question reste indécise. Nous savons seulement que les conjonctures n'étaient point alors favorables pour Félix. Son frère Pallas, dont le crédit avait été tout-puissant à Rome sous le règne de Claude, venait d'être éloigné des affaires et de tomber dans la disgrâce de Néron. On parlait d'intenter au favori déchu un procès de lèse-majesté. La fortune de cette famille, si longtemps prospère, allait s'éclipser soudain. On sait que Pallas fut empoisonné par ordre de Néron et que tous ses biens furent confisqués au profit du trésor impérial. Félix, à son retour à Rome, se vit accusé de péculat, de concussion et d'abus de pouvoir[1], par ces mêmes Juifs à la sollicitation ou à l'argent desquels il avait cédé, pour retenir l'Apôtre dans les fers. Il fut acquitté, mais sa carrière politique n'en resta pas moins brisée. Il put alors se souvenir des graves instructions de Paul sur la justice. L'histoire ne nous apprend pas quelle fut la fin de cet ambitieux parvenu. Josèphe nous dit seulement que Drusilla, sa femme, et le fils qu'il en avait eu et auquel il avait donné le nom royal d'Agrippa, périrent tous deux victimes de l'éruption du Vésuve, décrite par Pline le Jeune. Plût à Dieu que cette princesse se fût montrée plus docile aux enseignements de l'Apôtre sur la chasteté et le jugement futur !

Porcius Festus, successeur de Félix. Saint Paul et ses accusateurs au tribunal de Festus. Appel à César.

56. Porcius Festus, successeur de Félix dans la procurature de Judée, appartenait à l'illustre famille Porcia, qui remontait à Caton d'Utique. Après un affranchi, un patricien. La politique césarienne aimait ces contrastes, où l'honnêteté d'un successeur réparait en quelque façon les torts du fonctionnaire précédent et tenait les populations partagées entre le souvenir des maux passés et les espérances d'un régime plus humain. Les succès de Corbulon chez les Parthes, et l'incendie d'Artaxte par ce général habile mais cruel[2], coïncidèrent avec l'arrivée de Festus en Palestine. Il importait d'atténuer parmi les nations de l'Orient le retentissement d'un acte inouï de barbarie. La Judée, par ses rapports continuels avec l'ancien empire de Ninive, devenu le nouveau royaume des Parthes, était plus particulièrement intéressée à cette guerre

[1] Joseph., *Antiq. jud.*, lib. XX, cap. VII. — [2] Cf. numéro 7 de ce chapitre.

formidable, dont elle suivait les événements avec une ardeur et une convoitise fébriles. Porcius Festus, d'un caractère loyal et désintéressé, pouvait mieux qu'un autre calmer les esprits et les rallier au pouvoir de Rome. Malheureusement son administration fut de courte durée, et ses successeurs, reprenant les errements tyranniques de Félix, préparèrent le soulèvement général de la Palestine. « Trois jours après son arrivée dans le chef-lieu de son gouvernement, dit saint Luc, Festus se rendit de Césarée à Jérusalem. Les princes des prêtres et les chefs de la nation juive le supplièrent de remettre Paul entre leurs mains et de l'envoyer à Jérusalem, pour y être jugé par eux conformément à leur loi. Ils se proposaient de faire assassiner l'Apôtre durant le trajet. Mais ce complot ne réussit pas. Festus leur répondit que Paul se trouvant à Césarée, où il comptait bientôt retourner lui-même, il était inutile de le faire revenir à Jérusalem. Que les principaux d'entre vous, ajouta-t-il, descendent avec moi à Césarée. Ils produiront à mon tribunal leurs accusations contre cet homme, et s'il est coupable, justice sera faite. — Festus demeura huit à dix jours à Jérusalem, et revint ensuite à Césarée. Dès le lendemain, étant venu siéger au tribunal, il donna l'ordre de faire comparaître l'Apôtre, qui fut amené à la barre. Les Juifs venus de Jérusalem avec le gouverneur, se levèrent aussitôt et articulèrent contre lui de nombreux chefs d'accusation, dont ils ne purent fournir la preuve. Paul parla à son tour pour se défendre. Il conclut en disant : Je n'ai commis d'attentat ni contre la loi, ni contre le Temple, ni contre César. — Cependant Festus, qui avait à cœur de satisfaire les Juifs, dit à Paul : Veux-tu être transféré à Jérusalem, pour y être jugé devant moi, sur les faits qui te sont reprochés par les Juifs ? — Je suis au tribunal de César, répondit-il, c'est ici que je dois être jugé. Je n'ai envers les Juifs aucun tort. Vous venez de vous en convaincre. Si je suis coupable, si j'ai commis quelque crime capital, je suis prêt à l'expier par ma mort. Mais puisqu'aucune de leurs accusations n'est fondée, nul n'a le droit de me livrer à leur vengeance. J'en appelle à César. — Festus, après en avoir conféré avec son conseil, prononça la sentence en ces termes : Tu

en appelles à César, tu comparaîtras devant César [1]. » Le César était Néron, et l'appelant, saint Paul ! Tel était le chemin par lequel la Providence divine voulait conduire l'Apôtre des nations à Rome. Un appel à César était alors la seule garantie des opprimés. De tous les points du monde, les juges subalternes envoyaient à la cour impériale des accusés qui avaient invoqué la justice suprême de César. Ces malheureux se trouvaient en face de Néron. Cruelle ironie de la politique romaine !

Agrippa le Jeune et sa sœur Bérénice à Césarée.

57. A quelques jours de là, continue saint Luc, le roi Agrippa et sa sœur Bérénice vinrent à Césarée, pour rendre à Festus leur visite de bienvenue. Ils passèrent plusieurs jours avec lui. Dans un entretien avec le roi, Festus lui parla de Paul. « J'ai, dit-il, un prisonnier que m'a laissé Félix, et dont, à mon arrivée à Jérusalem, les princes des prêtres et les anciens d'entre les Juifs m'ont demandé la condamnation à mort. Je refusai, en disant que la législation romaine ne permet point de condamner un homme avant de l'avoir confronté avec ses accusateurs, et de lui avoir fourni les moyens de présenter sa défense. Les Juifs se sont aussitôt transportés ici, et dès le lendemain je fis comparaître cet homme à mon tribunal. Ses accusateurs n'ont articulé contre lui aucun des crimes dont j'aurais pu le soupçonner coupable. Il ne fut question que de controverses relatives à leurs superstitieuses doctrines, et d'un certain Jésus, mort depuis des années, et que Paul, l'accusé, persiste à croire vivant. J'hésitais à prendre parti dans un débat de ce genre, et je demandai à l'accusé s'il voulait être transféré à Jérusalem, pour y être jugé sur ces questions exclusivement juives. Mais il en appela au tribunal de César, réclamant le privilége de cette juridiction souveraine. J'ai donc ordonné de le garder jusqu'à ce que je puisse l'envoyer à César. — Il y a longtemps, répondit Agrippa, que le nom de cet homme m'est connu et que je désire l'entendre. — Dès demain vous l'entendrez, reprit Festus. — Le lendemain, en effet, Agrippa et Bérénice, avec une nombreuse escorte, se rendirent au prétoire, et entrèrent dans la salle d'audience, suivis des tribuns et des principaux personnages de la cité. Sur l'ordre

[1] *Act.*, xvx, 1-12.

du gouverneur, Paul fut introduit. Roi Agrippa, et vous tous rassemblés dans ce prétoire, dit Festus, voici l'homme dont les Juifs de Jérusalem demandent à grands cris la mort. Pour moi, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun crime qui puisse mériter un tel châtiment. Il en a lui-même appelé au tribunal de César, et selon l'arrêt que j'ai prononcé, il doit y comparaître. Cependant je n'ai rien de positif à mander à l'empereur sur son compte. Voilà pourquoi je le produis dans cette assemblée et devant vous, roi Agrippa. Interrogez-le vous-même, afin qu'après cette nouvelle enquête, je sache en quels termes je dois rédiger son information pour le tribunal de l'empereur. Car il me paraît absurde d'envoyer un prisonnier, sans préciser les charges qui pèsent sur lui [1]. »

Agrippa le Jeune était, nous l'avons dit, le petit-fils d'Hérode le Grand, et fils d'Hérode-Agrippa dont nous avons raconté la mort tragique. Transféré du trône de Chalcide, qui lui avait été d'abord assigné, il régnait maintenant sur la Batanée, la Trachonitide, les provinces dites de Lysanias et une partie de la Galilée. Juif d'origine, il connaissait parfaitement la loi mosaïque. Mais il se souciait assez peu d'y conformer sa conduite. Son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulées à Rome, au milieu des scandales de la cour de Caligula et de Claude. Ce n'était point une école de vertu. La fameuse Bérénice, sa sœur, malgré le pieux pèlerinage qu'elle fit à Jérusalem, et dont nous avons parlé plus haut, ne démentait pas non plus son origine; elle se montrait, par ses désordres, digne du sang qui coulait dans ses veines. Veuve du vieil Hérode, roi de Chalcis, elle avait publiquement vécu avec son frère. Cet outrage à la morale et à la pudeur souleva l'indignation générale. Bérénice, cédant un instant à l'opinion qui se prononçait énergiquement contre elle, épousa alors le roi de Cilicie, Polémon. Mais lassée bientôt de la vie régulière à laquelle cette alliance la condamnait, elle divorça, et revint près d'Agrippa le Jeune, renouer sa liaison criminelle. On sait quelle passion violente elle inspira plus tard à Titus.

[1] *Act.*, XXV, 13 ad ultim.

Audience ...nnelle de ...nt Paul devant ...grippa, ...rénice et Festus.

58. « Agrippa dit à l'Apôtre : Tu as la parole pour te défendre. — Paul, étendant la main, commença son apologie en ces termes : Je me félicite d'autant plus d'avoir à me justifier devant vous, roi Agrippa, au sujet des accusations des Juifs, que vous connaissez mieux leur loi, leurs institutions et le fond de leurs controverses. Ayez donc, je vous prie, la patience de m'entendre. Ma vie tout entière, depuis ma première jeunesse, s'est écoulée à Jérusalem, au milieu de mes compatriotes. Tous les Juifs le savent. Ils n'ignorent pas non plus, et je puis sur ce point en appeler à leur témoignage, que, dès le principe, j'avais embrassé la croyance la mieux fondée dans notre religion, celle des pharisiens. C'est pour avoir maintenu et proclamé mon espérance dans les promesses de Dieu faites à nos pères, que je suis traduit en ce moment devant les tribunaux. Et pourtant les douze tribus d'Israël, qui servent Dieu nuit et jour, vivent dans cette espérance. Voilà l'unique objet des accusations formées contre moi par les Juifs. Eh quoi ! Vous semble-t-il donc incroyable que Dieu ait la puissance de ressusciter les morts ? Il fut un temps où je crus moi-même devoir proscrire le nom de Jésus de Nazareth. Je l'ai persécuté à Jérusalem. En vertu des pouvoirs que m'avaient confiés les princes des prêtres, j'ai fait jeter en prison un grand nombre de saints. Quand on les mettait à mort, c'était moi qui prononçais leur sentence. Je parcourais toutes les synagogues pour les accabler de mauvais traitements, et les contraindre à blasphémer le nom de Jésus. Ma fureur alla si loin que j'allai les chercher jusque dans les villes étrangères. Dans ce but, je me rendis à Damas, muni des lettres et de l'autorisation du Sanhédrin. Or, sur le chemin, vers le milieu du jour, une lumière céleste, plus éclatante que le soleil, m'environna soudain, moi et mes compagnons. Nous fûmes tous renversés à terre, et j'entendis une voix qui me disait, en hébreu : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon ! — Qui êtes-vous, Seigneur ? m'écriai-je. — Je suis Jésus, que tu persécutes, répondit le Seigneur. Lève-toi, et reprends ta marche. Je me suis manifesté à toi, parce que je te constituerai le ministre et le témoin des choses que tu as vues et de

celles que je te révélerai encore. Je te délivrerai des mains du peuple juif et de la fureur des Gentils auxquels je t'enverrai, pour leur ouvrir les yeux, les convertir des ténèbres à la lumière, les arracher au joug de Satan et les ramener à Dieu. Ils recevront la rémission de leurs péchés ; ils participeront à l'héritage des saints, par la foi en mon nom. — Telle fut, roi Agrippa, cette vision céleste, qui dissipa mon incrédulité. Aussitôt, commençant par Damas, puis Jérusalem et toutes les provinces de Judée, je prêchai aux nations la pénitence, le retour à Dieu par les œuvres d'une conversion sincère [1]. C'est pour cela que les Juifs m'ont arrêté dans le Temple et voulaient me massacrer. Mais jusqu'ici le bras de Dieu m'a protégé. Il m'est donné de produire mon témoignage devant l'humble et le puissant, les sujets et les rois. Je ne prêche rien autre chose que ce qui fut prédit par Moïse et les prophètes. Ils ont annoncé que le Christ devrait souffrir, qu'il serait les prémices divines de la résurrection d'entre les morts, et qu'il apporterait la lumière au peuple juif et à toutes les nations du monde. — A ces mots, Festus interrompit l'Apôtre. Paul, tu es fou ! s'écria-t-il. Tous ces livres que tu as dévorés t'ont fait perdre le sens. — Je ne suis point fou, excellent Festus, répondit-il. Je parle le langage de la vérité et de la sagesse. Le roi sait toutes ces choses, il n'en ignore aucune, et c'est pourquoi je m'adresse à lui en toute confiance. Du reste, il n'y a rien eu en cela de mystérieux, tout s'est passé au grand jour. Roi Agrippa, croyez-vous aux prophéties ? Oui, je le sais, vous y croyez. — Agrippa l'interrompit à son tour : Encore un peu, lui dit-il, et tu me persuaderais de me faire chrétien ! — Plût à Dieu qu'il ne s'en fallût ni de peu ni de beaucoup ! reprit l'Apôtre. Plût à Dieu que vous et tous ceux qui m'écoutent, vous fussiez ce que je suis moi-même, à la réserve de ces chaînes ! — En cet instant, le roi, le gouverneur, Bérénice et toute leur suite se levèrent. En se retirant, ils s'entretenaient de Paul. Cet homme, disaient-ils, n'a rien fait qui mérite

[1] *Digna pœnitentiæ opera facientes.* Ces paroles si explicites et si claires n'empêchent pas le protestantisme de s'opiniâtrer dans son erreur de la justification par la foi sans les œuvres.

ni la prison ni la mort. Agrippa dit à Festus : S'il n'en avait appelé à César, on aurait pu le mettre en liberté [1]. »

§ IX. De Césarée à Rome.

Saint Paul est embarqué pour Rome, sous [illegible] de du centurion Julius. Sidon. Myre en Lycie. Changement de vaisseau.

59. D'après la jurisprudence romaine, dont Ulpien a décrit minutieusement le mécanisme, dès qu'un appel avait été interjeté à César, la curie impériale devait prendre connaissance de l'affaire. Aucune autorité subalterne ne pouvait s'interposer entre l'accusé et le tribunal suprême. C'est là ce qui faisait dire à Festus et au roi Agrippa le Jeune, tous deux également convaincus de l'innocence de l'Apôtre : « On pourrait le mettre en liberté, s'il n'en avait appelé à César. » En quittant la province présidiale de Judée, Félix avait laissé un certain nombre de prisonniers juifs, compromis dans des émeutes récentes, qui avaient, eux aussi, interjeté appel au gouvernement impérial [2]. Festus les réunit avec saint Paul, pour les envoyer tous ensemble en Italie. « Il fut décidé, dit le texte des *Actes*, que le voyage se ferait par mer. Paul fut remis avec les autres détenus entre les mains de Julius, centurion d'une cohorte de la légion *Augusta* [3]. » Saint Luc, le compagnon fidèle de l'Apôtre et Aristarque, Macédonien de Thessalonique, obtinrent la faveur de continuer, pendant la traversée, les soins qu'ils n'avaient cessé

[1] *Act.*, XXVI, integr.

[2] Ce détail nous est transmis par l'historien Josèphe dont le premier voyage à Rome, à l'âge de 26 ans, eut précisément pour objet d'aller défendre à la curie impériale, un certain nombre de prêtres juifs accusés d'avoir fomenté des troubles à Jérusalem sous l'administration de Félix (Joseph., *Autobiograph.*)

[3] *Act.*, XXVII, 1. Le nom d'*Augusta*, donné à une légion romaine, s'est retrouvé dans des inscriptions authentiques. Nous croyons donc que les paroles du texte sacré : *Centurioni nomine Julio cohortis Augustæ* doivent se traduire littéralement ainsi : «Jules, centurion d'une cohorte de la légion *Augusta*, » le titre *Augusta* se rapportant non point à la cohorte, mais à la légion tout entière. Sous les Césars, les légions étaient divisées chacune en dix cohortes, la cohorte en trois *manipuli*, le *manipulus* en deux centuries : la légion étant de six mille hommes, chaque cohorte représentait un effectif de six cents hommes, subdivisés en trois *manipuli* de deux cents hommes chaque, et en six centuries, commandées par autant d'officiers nommés centurions.

de lui prodiguer dans sa prison. Il faut noter cette marque de bienveillance, de la part de Festus, comme une preuve irrécusable de ses sentiments à l'égard de saint Paul. Il demeurait convaincu de l'innocence de ce Juif, et probablement le rapport qu'il adressait à la curie impériale était conçu en ce sens. Aussi l'Apôtre, durant le voyage, fut traité par le centurion Julius, avec une attention pleine d'égards, et à son arrivée à Rome, il put jouir d'une liberté relative, qu'on n'accordait que rarement aux autres prisonniers. « Embarqués sur un navire d'Adrumette [1], dit saint Luc, on leva l'ancre, et nous commençâmes à côtoyer le littoral de l'Asie, ayant toujours avec nous Aristarque, le macédonien de Thessalonique, qui avait obtenu la faveur de ne point nous quitter. Le lendemain nous entrâmes dans le port de Sidon. Julius, qui traitait Paul avec humanité, lui permit de descendre à terre, de visiter ses amis, et de se procurer lui-même les provisions nécessaires au voyage. » On se rappelle l'accueil fait précédemment à l'Apôtre par les chrétiens de Tyr [2]. Sidon n'était qu'à deux cents stades [3] de cette ville. La foi s'y était également propagée, et le texte des *Actes* nous l'indique clairement. L'Apôtre et ses compagnons purent se fournir de vivres pour le voyage. Cet incident se rattache à des détails d'administration qu'il nous faut faire connaître. Les officiers romains, chargés du transport des prisonniers, avaient également le monopole de leur nourriture. On ne s'étonnera point que la cupidité de ces fonctionnaires trouvât dans cette combinaison l'occasion d'un lucre honteux. Les fournitures en grains, vivres et vêtements, qu'ils devaient délivrer aux détenus étaient l'objet d'une spéculation dont ils cherchaient à tirer pour eux-mêmes le plus de bénéfices possible. La conduite de Julius en cette circonstance fut donc à la fois un modèle d'humanité et de désintéressement. « En sortant

[1] *Adrumettinam,* dit la Vulgate : Ἀδραμυττηνῷ, dit le texte grec. On ne sait s'il faut entendre ici la ville libyenne d'Adrumette, capitale de la Bysacène, ou celle d'Adramytte, en Mysie, sur l'embouchure du Caïque. Quoi qu'il en soit, ces deux cités maritimes, l'une de l'Afrique, l'autre de l'Asie-Mineure, tenaient alors un rang distingué parmi les ports commerciaux de l'Orient.

[2] Cf. le numéro 42 de ce chapitre.

[3] Environ 37 kilomètres ou neuf lieues un quart.

de Sidon, reprend saint Luc, le vent contraire nous força à côtoyer l'île de Chypre dans toute sa longueur. Après avoir traversé la mer de la Cilicie et de Pamphylie, nous abordâmes au port de Myre, en Lycie [1]. Le centurion trouva, dans cette ville, un navire alexandrin, qui mettait à la voile pour l'Italie. Il nous y fit monter [2]. » On sait que les navires qui faisaient la traversée d'Alexandrie à Rome étaient chargés de blés. Le peuple-roi, accoutumé à recevoir de César sa distribution de froment et sa ration quotidienne de spectacles, attendait avec impatience l'arrivage des trirèmes d'Égypte. Les vaisseaux de ce genre étaient frétés par l'État. Ce fut sans doute le motif qui détermina le centurion à y transborder son escorte de prisonniers. Le voyage n'y gagnait rien comme rapidité, mais du moins les détenus ne pouvaient manquer de vivres.

L'île de Crète. Tempête. Naufrage.

60. « Après de longs jours d'une navigation lente et difficile, continue saint Luc, à force de lutter contre le vent, nous pûmes doubler le promontoire de Gnide [3], et, nous dirigeant sur le cap Salmoné, en Crète, nous vînmes relâcher à Calo-Limnée (Bon Mouillage) en face de la ville de Lasaïa [4]. Ce voyage avait pris un temps considérable ; nous étions arrivés à l'époque de l'année où

[1] Ces détails sont intéressants pour l'histoire de la navigation dans l'antiquité. Forcé de louvoyer, sans oser prendre la pleine mer, le navire vint doubler le cap septentrional de l'île de Chypre pour entrer dans le golfe désigné par saint Luc sous le nom de mer de Cilicie et de Pamphylie. Continuant ainsi à naviguer entre la côte d'Asie et le rivage septentrional de l'île, sans perdre la terre de vue, il vint relâcher, après un long et pénible détour, au port de Myre, Εἰς Μύρα τῆς Λυκίας, dit le grec, et non pas, comme traduit improprement la Vulgate : *Lystram qui est Lyciæ*. Lystres, en effet, n'est pas un port de mer.

[2] *Act.*, XXVII, 4-6.

[3] Gnide, aujourd'hui Stadia, sur un promontoire situé au nord de l'île de Rhodes, était célèbre par son temple de Vénus, qui possédait la fameuse statue de cette déesse, due au ciseau de Praxitèle.

[4] Kalo-Limnée, en latin *Boniportus*, était une anse située au sud du cap Salmone, la pointe la plus orientale de l'île de Crète. La ville de Lasea, qui en était voisine, ne subsiste plus aujourd'hui; mais son emplacement conserve le même nom. La route directe eût été de traverser l'Archipel, au nord de la Crète. Mais les vents du nord-ouest qui soufflaient alors eussent rendu ce trajet impraticable au milieu des groupes d'îles qui, sous le nom de Cyclades, parsèment toute cette mer.

la navigation devient dangereuse, car déjà le jeûne du septième mois était passé [1]. Paul en fit l'observation aux nautonniers : Compagnons, disait-il, la mer va devenir impraticable. Vous exposer de nouveau à sa fureur, serait non-seulement compromettre le navire et son chargement, c'est surtout courir le risque de nous perdre tous. — Le centurion négligea les conseils de l'Apôtre, il préféra s'en rapporter au pilote et au capitaine du navire. Le mouillage où l'on s'était réfugié ne paraissait point assez sûr pour y passer l'hiver. On convint donc de remettre à la mer, dans l'espérance de gagner le port de Phénice, sur la côte méridionale de l'île, et d'aller hiverner dans ces parages, mieux abrités contre les tempêtes du nord et de l'est. Sur ces entrefaites, le vent passa tout à coup au sud, et soufflait doucement comme pour les inviter à lui confier leurs voiles. Ils se crurent déjà au port désiré. Dans cette illusion, ils levèrent l'ancre et se mirent en marche, rasant au plus près les côtes de Crète [2]. Mais bientôt un véritable typhon [3], soulevé par l'euro-aquilon, fondit sur le navire. Dans l'impossibilité de tenir contre l'ouragan, nous nous laissâmes entraîner à la dérive, au gré des vents et des flots. A la hauteur de l'île de Cauda [4], nous manœuvrions pour ramener à nous la chaloupe [5]. On y parvint à grande peine ; les matelots entourèrent le navire d'une ceinture de

[1] D'après les règles nautiques fixées par l'expérience des Phéniciens, et adoptées ensuite par les Romains et les Grecs, la navigation était interrompue chaque année, depuis le 3 des ides de novembre jusqu'au 6 des ides de mars. Le jeûne, dont parle ici saint Luc, était celui de l'expiation en souvenir de l'adoration du veau d'or. Il tombait le dixième jour du mois de Tisri (septième mois); on était donc alors à l'équinoxe d'automne.

[2] Nous traduisons littéralement le grec : Ἄραντες, ἆσσον παρελέγοντο τὴν Κρήτην. Le port de Phénice où le pilote voulait se rendre, était situé au sud de l'île de Crète, et protégé contre les tempêtes par les contreforts du mont Ida.

[3] C'était le nom donné par les anciens aux tempêtes soulevées par les vents du nord-est. La météorologie moderne l'emploie encore pour désigner les trombes marines et les ouragans qui bouleversent les mers de Chine à l'époque des moussons.

[4] Aujourd'hui Gaudonnesi, où île de Gaudos.

[5] La chaloupe attachée au navire flottait dans son sillage. Elle n'était point comme aujourd'hui nos barques de sauvetage, suspendue au-dessus du pont.

cordages[1] pour l'empêcher d'être brisé, dans le cas où il viendrait à échouer sur un banc de sable. Enfin on descendit le grand mât et nous nous abandonnâmes à la fureur de la tempête. Le lendemain, il fallut jeter le chargement à la mer. Le troisième jour, on fut obligé de dépouiller le vaisseau de tous ses agrès. La tempête continuait avec la même intensité. Depuis plusieurs jours nous n'avions vu ni le soleil, ni les étoiles, tout espoir de salut s'était évanoui. Dans l'attente de la mort, nul ne songeait à prendre de nourriture. Paul releva les courages : Amis, dit-il, vous eussiez mieux fait sans doute de croire ma parole, et de ne point quitter la Crète. Vous vous seriez épargné à vous-mêmes de si énormes pertes, et à nous tous ces terribles angoisses. Cependant reprenez courage, personne d'entre vous ne périra. Le navire seul sera perdu. Cette nuit, le Dieu que je sers m'a envoyé son ange, qui m'a dit : Ne crains rien, Paul. Tu comparaîtras au tribunal de César; et le Seigneur, touché de tes prières, t'a accordé la vie de tous ceux qui naviguent avec toi. Courage donc, mes amis. Je crois en Dieu, et tout ce qu'il m'a ainsi révélé s'accomplira. Bientôt nous allons approcher d'une île. — En effet, la quatorzième nuit étant survenue, nous trouvant alors dans la mer Adriatique, les matelots s'aperçurent, vers minuit, que nous approchions d'une terre. Jetant aussitôt la sonde[2], ils trouvèrent une profondeur de vingt brasses[3], et, un peu plus loin, de quinze seulement. Dans la crainte d'être précipités sur un écueil, ils se hâtèrent de jeter de la poupe quatre ancres à la mer, et dans cette situation ils attendirent le jour. Pendant ces quelques heures d'expectative, ils avaient formé entre

[1] Cette précaution maintenant hors d'usage pouvait être d'une certaine utilité, à une époque où les navires de commerce ressemblaient à ce qu'on nomme chez nous des chalants, constructions ventrues, et d'une longueur relativement assez médiocre. Les câbles ou chaînes dont on les entourait, leur donnaient plus de résistance à la mer, et pouvaient les préserver d'une perte totale si l'on venait à échouer sur un fond de sable.

[2] Βολίσαντες, « jetant la bolide. » La bolide, ou sonde nautique, était semblable à l'instrument dont se servent encore aujourd'hui nos marins.

[3] Εὗρον ὀργυιὰς εἴκοσι. L'*Orguia*, ou orgye était exactement la brasse actuelle, c'est-à-dire, l'espace que peuvent contenir les deux bras étendus, d'un bout du doigt à l'autre.

eux le complot d'abandonner le navire. Sous prétexte d'aller jeter des ancres du côté de la proue, ils voulaient descendre dans le canot. Mais Paul dit au centurion et aux soldats : Si ces gens ne restent pas dans le navire, vous êtes tous perdus. — Aussitôt les soldats coupèrent les câbles de la chaloupe et la laissèrent sombrer. Quand l'aube commença à paraître, Paul invita tous les passagers à prendre quelque nourriture. Il y a quatorze jours que vous êtes à jeun, leur dit-il. Voici maintenant l'heure de prendre quelques aliments, pour réparer vos forces et pouvoir opérer votre sauvetage. Je vous garantis que nul d'entre vous ne perdra même un cheveu de sa tête. — En parlant ainsi il prit du pain, le rompit, et devant eux tous, rendant grâces à Dieu, se mit à manger. Son exemple leur rendit du courage, ils firent de même. Or nous étions deux cent soixante seize personnes à bord [1]. Quand tous se furent rassasiés, on jeta le reste du blé à la mer, pour alléger le navire. Cependant le jour était venu, mais on ne reconnut pas la côte. On voyait parfaitement une baie, sur laquelle on se promit, s'il était possible, d'échouer le vaisseau. Levant donc les ancres, on se remit en mer. En même temps on lâcha les câbles des gouvernails [2], et l'on dressa le mât d'artimon [3], pour s'aider de la brise qui nous

[1] C'est probablement dans les mêmes parages et peut-être à la même époque que Josèphe fit naufrage. « Dans la vingt-sixième année de m âge, dit cet historien, je me rendis à Rome. Le procurateur de Judée, Félix, avait envoyé quelques sacrificateurs, gens de bien et mes amis, se justifier devant l'empereur, pour une cause assez légère. J'ambitionnai la faveur de les assister. Le vaisseau qui nous portait et où nous étions six cents personnes fit naufrage sur la mer Adriatique. Nous fûmes quatre-vingts à nous sauver à la nage. La providence de Dieu nous fit rencontrer un navire de Cyrène qui nous recueillit, et nous débarqua au port de Dicéarchie, en latin *Puteoli* (Pouzzolles). » (Joseph., *Autobiograph.*, cap. II.)

[2] On trouve encore aujourd'hui un double gouvernail employé dans la construction des vaisseaux plats qui parcourent l'Archipel. Du reste, Ovide Pétrone, Elien et d'autres auteurs nous apprennent que dans l'antiquité, les vaisseaux étaient munis de deux gouvernails, afin de mieux tenir la direction et de se servir de l'un ou de l'autre, selon le vent. Saint Hippolyte compare l'Église à un vaisseau dont la croix est le mât, et dont les deux Testaments sont le double gouvernail. (Sepp, *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* tom. III, pag. 258.)

[3] Le mât d'*artimon* est le mât le plus rapproché de l'*arrière* ou du *timon*. Ce terme s'est transmis jusqu'à nous, dans le langage nautique.

poussait au rivage. Tout à coup nous touchâmes sur un bas-fond, et le navire s'arrêta. La proue, enfoncée dans le sable, demeura immobile, mais la poupe, battue par les flots, fut emportée. En ce moment les soldats se consultèrent. Ils voulaient égorger les prisonniers, qui allaient se sauver à la nage et peut-être leur échapper [1]. Mais le centurion, qui voulait sauver Paul, les en empêcha. Par son ordre, tous ceux qui savaient nager se jetèrent les premiers à la mer et gagnèrent le rivage. On plaça les autres sur des radeaux et sur les débris arrachés au navire. De la sorte, tous atteignirent la côte [2]. »

Abordage à l'île de Melita (Malte). Trois mois de séjour.

61. « Échappés à ce terrible naufrage, nous apprîmes bientôt que l'île où nous venions d'aborder s'appelait Melita (Malte) [3]. Les barbares qui l'habitaient nous témoignèrent beaucoup d'humanité. Ils allumèrent un grand feu pour réchauffer nos membres transis par l'eau de la mer et un froid glacial. Paul avait recueilli une

[1] La barbarie d'un tel dessein ne s'explique que par une autre, plus sauvage encore, celle de la loi romaine, qui aurait puni de mort les soldats échappés à la tempête, si un seul des prisonniers confiés à leur garde avait réussi à leur échapper pendant le sauvetage.

[2] *Act.*, XXV.

[3] La question d'identité, entre l'île de Malte et celle de Mélida, comme théâtre du naufrage de saint Paul, a donné lieu aux plus vives controverses. Voici la liste des principaux ouvrages pour ou contre : 1° *Paulus apostolus, in mari quod nunc Venetus sinus dicitur, naufragus; a Patre Georgi Benedictino* (Veneti, 1730, in-4°). 2° Le comte Ciantar réfuta Georgi, en 1738 (1 vol. in-4°). 3° Le père Rupertus à Saint-Gaspare fit paraître une grande réfutation en 1739 (2 vol. in-4°). 4° Scingliaga écrivit sur cette question en 1757 5° De Soldanis publia aussi en 1757 un traité sur la matière (Avignon, in-4°). 6° Jacobus de Rhoër Gelrus a soutenu la thèse du père Georgi 1 vol. in-4°). 7° Il fut imité par Béroald. 8° La faveur posthume qu'on voulait attribuer à Mélida, prenait son origine dans le chapitre XXVI du traité de Constantin Porphyrogénète, intitulé *De administrando imperio*. (Cf. *Patrol. græc.*, tom CXIII, col. 312.) Les géographes tels que Cluvier, Bochart, les savants comme Grotius, Cornelius a Lapide, le cardinal Baronius, et l'immense majorité des historiens tiennent pour la tradition ancienne de l'île de Malte.

Deux îles portaient le nom latin de Melita. L'une appartient à l'Illyrie et se nomme aujourd'hui Melida; l'autre est située entre la Sicile et l'Afrique. Elle appartient aujourd'hui aux Anglais et se nomme Malte. C'est dans cette dernière que l'Apôtre fit naufrage. Les habitants donnent encore à la baie devenue fameuse par cet événement le nom de *Cala di San Paolo* : « Baie de [saint] Paul. »

poignée de sarments et la jetait sur le bûcher, lorsqu'une vipère fuyant la chaleur s'élança sur sa main, et y resta suspendue en la mordant. Les indigènes, à cette vue, se dirent entre eux : Cet homme est sans doute quelqu'insigne meurtrier, puisqu'après avoir échappé à un naufrage, la justice céleste le poursuit de la sorte ! — Cependant Paul secoua la main, fit tomber le reptile dans le feu et ne ressentit aucun mal. Les assistants croyaient que le bras allait gonfler sous l'influence du venin, que l'Apôtre allait tomber soudain et mourir. Ils attendirent longtemps, mais à la fin, voyant que Paul n'éprouvait aucun symptôme funeste, ils passèrent à un sentiment tout opposé et disaient : C'est un dieu [1] ! » Le nom de barbares, sous lequel saint Luc désigne les habitants de l'île de Malte, n'emporte point la signification qu'il a d'ordinaire parmi nous. Suivant le génie de l'antiquité grecque et latine, il désigne seulement des hommes qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces deux races. En effet, Mélita avait été peuplée par une colonie de Phéniciens, et ses habitants avaient conservé leur vieille langue phénicienne, à une époque où cet idiome avait cessé d'être en usage dans les contrées mêmes où il avait pris naissance. Le préjugé des Maltais sur la culpabilité de ce grand criminel, poursuivi par la vengeance des dieux, est conforme à ce que nous connaissons des mœurs antiques. Il retentit comme un écho des traditions primitives sur le premier fratricide [2]. Les naufragés passèrent dans l'île les trois mois de novembre, décembre et janvier. Ce séjour de l'Apôtre parmi eux fournit aux habitants l'occasion de le mieux connaître. Le captif de Jésus-Christ devint le conquérant de leurs âmes. « Les terres où nous étions, dit saint Luc, dépendaient du domaine du *Premier* de l'île [3], nommé Publius. Il nous reçut pendant trois jours dans sa villa, et nous traita avec la plus grande

[1] *Act.*, XXVIII, 1-6. — [2] Cf. tom. I de cette *Histoire*, pag. 234.

[3] L'archéologie confirme l'authenticité du titre officiel donné par le texte des *Actes* au préfet de l'île. Une inscription romaine découverte à Malte, est conçue en ces termes : *L. C. A. Filius Cyr. Eques Romanorum, Primus Melitensium.* Les préfets carthaginois portaient le même nom ; ils étaient appelés en langue punique : *Primi*. Ce mot désigne le chef, la tête, le préteur (Vidal, *Vie de saint Paul*, tom. II, pag. 183.).

bienveillance. Or le père de Publius était alors malade. Il souffrait de la fièvre et d'une dyssenterie qui le forçaient à garder le lit. Paul entra dans la chambre du malade, se mit en prières, et, lui imposant les mains, le guérit. Ce fait fut bientôt connu. Tous les insulaires qui avaient quelqu'infirmité venaient aux pieds de l'Apôtre et recouvraient la santé. Les habitants nous comblèrent d'honneurs, et quand le moment de reprendre la mer fut venu, ils voulurent nous fournir de toutes les provisions nécessaires au voyage [1]. »

Réembarquement. Le vaisseau des Dioscures. Syracuse. Rhegium en Sicile.

62. Après le miracle de la guérison de son père, Publius reçut le baptême et fut établi par saint Paul évêque de cette nouvelle Église. Les anciens martyrologes nous apprennent que plus tard Publius succéda à saint Denys l'Aréopagite sur le siége épiscopal d'Athènes, et qu'il termina sa vie par le martyre. « Notre séjour dans cette île dura trois mois, dit saint Luc. Nous prîmes enfin passage sur un navire venu aussi d'Alexandrie, qui avait passé l'hiver à Mélita. Il portait pour insignes les images de Castor et de Pollux. Après une heureuse navigation, nous abordâmes à Syracuse, et y fîmes une relâche de trois jours [2]. » Désormais, chacune des stations de l'Apôtre sur le sol occidental de l'Europe, où il posait le pied pour la première fois, sera marquée par des monuments et des traditions locales. Les statues des Dioscures, ces héros Tyndarides qui avaient jadis purgé les mers de la Grèce des pirates qui les infestaient, frappèrent sans doute le regard de saint Paul et de ses compagnons, quand ils les virent sculptées à la proue du vaisseau, dans l'attitude de deux cavaliers, lançant un javelot, et portant une étoile sur leur casque, tels que les soldats romains avaient cru les voir apparaître au combat du lac Régille. Mais le véritable libérateur du monde, celui qui venait dissiper les ténèbres et les erreurs de l'Occident, c'était le messager de l'Évangile. Déjà Pierre avait suivi cette route. Paul y rencontra ses traces fraternelles.

[1] *Act.*, XXVIII, 7-10. La villa de Publius occupait les hauteurs où est située maintenant *Civita-Vecchia*, ou Medina-Vecchia, l'ancienne capitale de l'île, dont la cathédrale est dédiée à saint Pierre et à saint Paul.

[2] *Act.*, XXVIII, 11, 12.

A Syracuse, un disciple de saint Pierre, Marcien, dirigeait une chrétienté naissante. Aux portes de la ville, dans une grotte que l'on montre encore aujourd'hui, les fidèles tenaient leurs assemblées. Ce fut là que l'illustre captif de Jésus-Christ, le sublime Paul, élevant ses mains chargées de fers, bénit la multitude des croyants. La cité païenne s'inquiéta peu du passage de ce captif. Elle avait ses deux temples de Diane et de Minerve, et sa fameuse fontaine d'Aréthuse, qui absorbaient toute l'attention des étrangers. Aujourd'hui, cependant, le temple de Diane est devenu la cathédrale de Syracuse, et la patrie d'Archimède a élevé une église en l'honneur de saint Paul, au-dessus de la catacombe chrétienne. « Continuant à côtoyer la Sicile, dit saint Luc, nous arrivâmes à Rhegium, où l'on s'arrêta une journée [1]. » La tradition supplée ici au laconisme du texte sacré. Le vaisseau que montait l'Apôtre aborda vers le soir à Rhegium. Tous les habitants considéraient, de la jetée, les images d'or des Dioscures, qui étincelaient aux rayons du soleil couchant. Les acclamations de la foule idolâtre saluèrent joyeusement les navigateurs qui s'étaient placés sous la protection des fraternels demi-dieux, patrons de la mer. En débarquant, Paul voulut parler à cette multitude du Dieu inconnu, du Dieu véritable dont il était l'Apôtre. Debout sur le quai, au pied de la colonne rostrale où l'on avait amarré le navire, il prêchait Jésus crucifié. Mais on refusa de l'entendre. La nuit était venue; les auditeurs se dispersaient, en se moquant de l'orateur juif. « Écoutez-moi seulement jusqu'à ce que cette torche soit consumée, » dit saint Paul, et il posa la torche sur le fût de la colonne Or la torche se consuma bientôt, mais la lumière ne cessa point de resplendir au haut de la colonne. Témoins de ce prodige, les assistants écoutèrent la parole, et un grand nombre d'entre eux demandèrent le baptême. Paul leur laissa pour évêque un de ses compagnons, nommé Étienne, qui eut la gloire de verser son sang pour Jésus-Christ, dans la persécution de Domitien. La cathédrale de Reggio (l'antique Rhegium) possède encore aujourd'hui la colonne rostrale, monument de la

[1] *Act.*, XXVIII, 13.

prédication de saint Paul. On dira peut-être que ce sont là des fables légendaires, fruit d'une superstition exaltée. Telle est la fin de non-recevoir que le rationalisme et la critique protestante opposent à toutes les traditions chrétiennes. Mais enfin il faut cependant convenir que le monde n'est plus païen, qu'il n'a pu cesser de l'être sans miracles, et que, dès lors, avant de répudier les miracles du christianisme, il importe d'étudier sérieusement son histoire. Or le fait de la conversion de Rhegium par saint Paul est attesté par un ensemble d'écrits, de monuments et de traditions qui s'imposent d'eux-mêmes au respect d'un historien sérieux [1].

Débarquement à Pouzzoles. Les frères de Rome viennent à la rencontre de l'Apôtre. Itinéraire suivi par saint Paul. Arrivée à Rome.

63. « Le lendemain, dit saint Luc, par un vent du sud qui favorisait notre navigation, nous reprîmes la mer et arrivâmes heureusement à Pouzzoles. Les frères de cette ville nous prièrent de passer la semaine avec eux [2]. » Pouzzoles, l'antique *Dicœarchea* du temps d'Annibal, était bâtie en amphithéâtre au pied du Vésuve, à l'extrémité septentrionale du golfe de Naples, et réunie au délicieux séjour de Baïa par un pont de trois mille six cents mètres, gigantesque et folle construction de Caligula. C'était à Pouzzoles que les vaisseaux d'Alexandrie déposaient leur cargaison de blé. D'autres bâtiments plus légers et plus rapides la transportaient ensuite à Ostie. Malgré la distance qui sépare Pouzzoles de Rome, il n'était pas rare, en temps de disette surtout, de voir la plèbe affamée quitter le Forum et accourir à Pouzzoles, au-devant des convois si impatiemment attendus. Par ses rapports quotidiens d'intérêts et d'affaires avec la ville des Césars, Pouzzoles avait acquis une importance telle que Cicéron l'appelait de son temps une Rome en abrégé. Au moment où saint Paul la visita, elle avait une chrétienté florissante. La parole du prince des apôtres avait déjà fécondé l'Italie. Nous ne pouvons séparer ces deux noms de Pierre et de Paul. Ils sont indissolublement unis dans l'histoire, et le texte même des *Actes* va nous montrer l'empressement avec lequel les Romains, disciples de saint Pierre, accueillirent le grand apôtre Paul, à son arrivée dans la nouvelle capitale du monde chrétien.

[1] Voir cette question traitée *in extenso*, par Cornelius a Lapide, *In Act.*, cap. XXVIII, 13. — [2] *Act.*, XXVIII, 13, 14.

« Informés de notre débarquement à Pouzzoles, et du jour fixé pour notre départ, continue saint Luc, les frères de Rome vinrent à notre rencontre jusqu'au forum d'Appius et jusqu'aux Trois-Tavernes. A la vue de ce concours, l'Apôtre rendit grâces à Dieu, et son âme fut inondée de consolations [1]. » — « Le forum d'Appius, dit Mgr Gerbet, était à cinquante et un milles de Rome [2], dans les marais Pontins, près d'Antium ; il n'en reste aucun vestige. Les Trois-Tavernes étaient situées au delà d'Aricie et en deçà du forum d'Appius, à dix-sept milles de l'une et à dix-huit de l'autre, d'après l'itinéraire d'Antonin [3]. Le récit de saint Luc semble supposer que deux réunions de chrétiens vinrent au-devant de saint Paul : l'une se serait avancée jusqu'au forum d'Appius, l'autre se serait arrêtée aux Trois-Tavernes. S'il n'y en avait eu qu'une, l'écrivain sacré n'eût fait mention que du premier de ces lieux, qui eût été le seul point de rencontre ; il n'aurait eu, ce semble, aucune raison de marquer ainsi les Trois-Tavernes, qui étaient plus rapprochées de Rome. Ce fut peut-être pour ne pas attirer l'attention par un concours trop nombreux, que ces chrétiens jugèrent à propos de se séparer ; peut-être aussi voulurent-ils témoigner à saint Paul plus de vénération, en se plaçant à différents endroits sur sa route, comme il était d'usage de le faire lorsqu'on allait à la rencontre de quelque grand personnage. La venue de ces députés de l'Église romaine donna, comme le passage cité tout à l'heure l'indique, beaucoup de consolation à saint Paul. Ils s'entretinrent sans doute, chemin faisant, des progrès de la foi et de la puissance de l'idolâtrie dans son centre. Les lieux qu'ils traversaient disaient eux-mêmes beaucoup de choses. L'Apôtre passa au pied du mont Albain, aujourd'hui *Monte-Cave*, qui avait été le plus ancien foyer du

[1] *Act.*, XXVIII, 14, 15.

[2] La distance totale de Pouzzoles à Rome est d'à peu près cent milles romains (150 kilomètres). Les frères firent donc la moitié du chemin, soit environ soixante-quinze kilomètres, pour venir au-devant de l'Apôtre. Nous avertissons ici que nous prenons le mille romain pour une valeur de 1481m75c de nos mesures actuelles.

[3] Plusieurs antiquaires ont pensé qu'elles se trouvaient au lieu occupé aujourd'hui par la ville de Cisterna. D'autres les placent à Civitana, et par conséquent plus près d'Aricie. (Mgr Gerbet, *loco mox citando.*)

paganisme romain. A quelque distance de la ville et jusque près des portes, la voie Appienne que Paul suivait avec son cortége, était garnie de tombeaux fameux. Le christianisme n'avait pas encore tous les siens, mais Néron était prêt et les catacombes allaient grandir. Entre le sépulcre de Cécilia Métella, et celui de la famille des Scipions, saint Paul chemina le long d'un souterrain qui devait devenir quelque temps après le plus vaste cimetière des martyrs. Un peu plus loin, les bruits de la grande Babylone se firent entendre; les remparts, les temples apparurent. Sur les bords de la route, tout près des murs de la ville, se trouvaient, d'un côté, le temple du dieu de la guerre avec ses cent colonnes; de l'autre côté le temple de la Tempête. L'Apôtre passa au milieu, plein de confiance en celui qui renverse et qui édifie, et il entra dans Rome par la porte Capène [1]. Voilà du moins l'itinéraire que l'on peut déduire des renseignements contenus dans les *Actes des Apôtres*. On voit encore, non loin de l'église de Saint-Sébastien, hors des murs, quelques restes de ce vieux pavé de la voie Appienne, que le pied de saint Paul a touchés. Ceux qui visitent ces lieux feront bien de ne pas oublier ces pierres [2]. »

Le préfet du prétoire, Afranius Burrhus. Détention sous la garde d'un prétorien. L'hôtellerie de saint Paul *in Via Lata*.

64. « Arrivés à Rome, dit saint Luc, le centurion remit les prisonniers au stratopédarque [3], ou tribun du prétoire. On permit à Paul de demeurer où il voudrait, avec le soldat qui lui fut donné pour garde [4]. » A l'arrivée de saint Paul à Rome, l'an 59 de notre ère, le préfet du prétoire était Afranius Burrhus, collègue de Sénèque dans l'éducation de Néron. Le César, issu de cette double incubation philosophique, faisait encore honneur à ses maîtres. Il n'avait pas vingt ans accomplis, et régnait depuis dix-huit mois. Les griffes du tigre, comme dit Sénèque, n'avaient pas eu le temps de grandir. Jamais début de règne ne fut plus souriant. Le premier jour où l'on vint demander à Néron le mot d'ordre, comme empereur, il répondit, en mon-

[1] *D'indi venendo crediamo che per la via e porta Appia, ora detta di S. Bastiano, entrasse nella citta.* (Martinelli, *Prim. Trof. della Croce,* pag. 31.)

[2] Gerbet, *Esquisses de Rome chrétienne,* tom. I, pag. 17-19.

[3] Παρέδωκε τοὺς δεσμίους τῷ στρατοπεδάρχῃ. Ces paroles du texte grec ne se trouvent ni dans le manuscrit sinaïtique, ni dans la traduction de la Vulgate.

[4] *Act.,* XXVIII, 16.

trant la régente Agrippine : *Optimam matrem :* « La meilleure des mères. » Comment voulez-vous gouverner? lui demandait-on. — Comme Auguste, dit-il. — Par son ordre, les impôts onéreux qui pesaient sur le peuple furent supprimés. Il fit distribuer à la plèbe quatre cents sesterces par tête, à titre de joyeux avénement. On présentait à sa signature la sentence d'un criminel condamné à mort. Que je voudrais, s'écria-t-il, ne pas savoir écrire! — Le Sénat vint lui prodiguer ses louanges : Attendez, dit-il, que je les aie méritées [1]. — Le meurtre de Britannicus fut le premier coup de foudre qui éclata dans ce ciel pur. Mais ce forfait demeura isolé. Pendant cinq années, sauf un goût prononcé pour les courses de char et les jeux de la scène, où il aimait à figurer comme acteur, rien encore ne trahissait aux yeux de son peuple le Néron dont la postérité a maudit la mémoire. On dut certainement alors se persuader qu'après tout Britannicus avait pu être enlevé, à la fleur de l'âge, par une maladie naturelle quoique subite. Locuste n'avait aucun intérêt à divulguer le mystère, ni à éclairer l'opinion. Burrhus et Sénèque avaient conservé les faveurs de leur élève couronné. Le premier, en sa qualité de préfet du prétoire, ou stratopédarque, reçut du centurion Julius les prisonniers juifs qu'on lui envoyait de Césarée. Le rapport de Festus, concernant saint Paul, avait dû, nous l'avons dit plus haut, être rédigé dans un sens favorable. La cruauté gratuite n'était point encore à l'ordre du jour; Burrhus d'ailleurs n'eût jamais consenti à en être l'instrument. Il le prouva par sa mort. L'Apôtre fut donc traité, dans ces circonstances, avec des ménagements qu'on n'aurait point eus plus tard. On lui donna la *lenior custodia;* c'est-à-dire qu'au lieu d'être jeté dans un cachot, entre deux soldats, il eut la liberté de se choisir à ses frais une demeure, mais à la condition fort pénible d'avoir le bras droit chargé d'une chaîne dont l'extrémité était passée au bras gauche d'un soldat qui ne le quittait jamais [2]. Si rigoureuse

[1] Sueton., *Nero,* cap. IX et X.

[2] Sénèque nous a conservé la description de la *Custodia militaris lenior.* Il s'en sert comme d'une image saisissante des entraves forcées qui enchaînent les hommes dans toutes les conditions de la vie. « *Eadem catena et custodiam*

que fût cette contrainte, elle avait pourtant l'avantage de garantir le prisonnier contre les violences de ses ennemis. Sous la sauvegarde du prétorien, qui garantissait la sécurité du captif, il fut permis à saint Paul de prêcher le nom de Jésus-Christ à Rome, sans avoir à redouter les attaques des Juifs, et « ses chaînes, comme il le dit lui-même, devinrent bientôt célèbres dans le prétoire et dans toute la ville [1]. » La tradition chrétienne a conservé le souvenir de l'hôtellerie où l'Apôtre prit un logement, durant ces deux années. C'est aujourd'hui la partie souterraine de l'église de Sainte-Marie *in Via Lata* [2].

[Sai]nt Paul [et l]a Synagogue [ro]maine. Fin [du l]ivre des [A]ctes.

65. « Trois jours après, reprend saint Luc, Paul convoqua les principaux d'entre les Juifs. Hommes frères, leur dit-il, je n'ai jamais trahi notre commune patrie, ni la loi de nos pères. Cependant les habitants de Jérusalem m'ont arrêté et livré au pouvoir des Romains. Après un premier interrogatoire, ceux-ci reconnurent mon innocence, ils voulaient me remettre en liberté; mais les Juifs s'y opposèrent et je fus contraint d'en appeler à César. Je ne veux point cependant porter aucune accusation contre mes compatriotes, mais seulement me justifier moi-même. Telles sont les assurances que j'avais à vous donner, et c'est dans ce dessein que j'ai demandé à vous entretenir. Si je porte aujourd'hui cette chaîne, c'est pour avoir constamment maintenu les espérances d'Israël! — Nous n'avons point reçu de Judée de lettres à ton sujet, lui répondirent-ils, et ceux de nos frères venus de ce pays, ne nous ont dit de toi aucun mal. Seulement nous désirerions apprendre de ta bouche quelle est exactement la secte nouvelle que tu as embrassée. Tout ce que nous en savons, c'est qu'elle soulève une contradiction unanime. — Un jour fut donc fixé pour cette conférence, à laquelle les Juifs se rendirent en grand nombre, dans l'hôtellerie où Paul était logé. L'Apôtre leur exposa alors la doctrine du

et militem copulat. Eadem custodia universos circumdedit, alligatique sunt qui alligaverunt, nisi tu leviorem forte in sinistra catenam putas. » (Senec., *Epist. V*, et *de Tranquillit. anim.*)

[1] *Philipp.*, I, 13.

[2] Gerbet, *Esquisses de Rom. chrét.*, tom. I, pag. 113.

royaume de Dieu et, depuis le matin jusqu'au soir, leur prêcha le nom de Jésus, en appuyant son témoignage de l'autorité de Moïse et des prophètes. Quelques auditeurs croyaient à sa parole, d'autres la rejetèrent, et ils se séparèrent sans s'être mis d'accord. Paul, en prenant congé d'eux, leur adressa cette dernière parole : L'Esprit-Saint parlait de vous, quant il dit au prophète Isaïe : Va à ce peuple et tiens-lui ce langage : Vous entendrez de vos oreilles et ne comprendrez pas; vous verrez de vos yeux et ne discernerez point la lumière. Car ce peuple a endurci son cœur, il s'est bouché les oreilles, il a fermé les yeux, pour ne plus voir ni entendre la vérité, pour ne pas en avoir l'intelligence, et pour résister à ma main qui voulait les guérir. Puisqu'il en est ainsi parmi vous, sachez que l'Évangile du salut éternel, que vous repoussez, sera porté aux Gentils, qui le recevront avec docilité et foi. — Quand il eut ainsi parlé, les Juifs se retirèrent, discutant entre eux avec véhémence. Paul demeura deux années entières dans son hôtellerie. Il y recevait tous ceux qui voulaient le visiter, prêchant le royaume de Dieu, enseignant avec confiance et sans obstacle la doctrine de Jésus-Christ Notre-Seigneur [1]. »

Telles sont les dernières paroles du livre des *Actes*. Par elles se clôt le cycle des livres historiques du Nouveau Testament.

[1] *Act.*, XXVIII, 17 ad ultim.

CHAPITRE V.

PIERRE ET PAUL A ROME.

SOMMAIRE.

§ I. LES CATACOMBES.

1. Découverte des catacombes. Importance de ces monuments au point de vue de l'histoire ecclésiastique. — 2. Les sept catacombes de l'ère apostolique. — 3. Nomenclature des premiers chrétiens de Rome, relevée aux catacombes. — 4. Le dogme catholique aux catacombes. — 5. Progrès de la prédication de saint Pierre à Rome, prouvés par les catacombes.

§ II. LES ÉPÎTRES DE LA CAPTIVITÉ.

6. Saint Paul captif à Rome. — 7. Première Épître de saint Paul à Timothée. — 8. Seconde Épître de saint Paul à Timothée. — 9. Épître de saint Paul aux Éphésiens. — 10. Épître de saint Paul aux Philippiens. — 11. Les chrétiens de la maison de César. — 12. Épître de saint Paul à Philémon. — 13. Épître de saint Paul aux Colossiens. — 14. Délivrance de saint Paul. Épître aux Hébreux.

§ III. MARTYRE DE SAINT JACQUES LE MINEUR.

15. Mort de Festus gouverneur de Palestine. Émeute en permanence à Césarée. Troubles à Jérusalem. — 16. Récit du martyre de saint Jacques le Mineur par Hégésippe. — 17. Récit du martyre de saint Jacques le Mineur par l'historien Josèphe. — 18. Épître catholique de saint Jacques le Mineur. — 19. Martyre de l'évangéliste saint Marc à Alexandrie. Chaire de saint Marc conservée à Venise.

§ IV. PREMIÈRE PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

20. Simon, fils de Cléophas, élu par les apôtres évêque de Jérusalem. Etat de la ville sainte. Présages sinistres. — 21. Passage de saint Paul dans le midi de la Gaule. Sa mission en Espagne. — 22. Incendie de Rome par Néron. — 23. Les chrétiens aux flammes. Texte de Tacite. — 24. Les catacombes du Vatican. — 25. Édit de persécution générale. Nombreux martyrs. Saint Saturnin à Toulouse.

§ I. Les Catacombes.

Découverte des catacombes. Importance de ces monuments au point de vue de l'histoire ecclésiastique

1. La révolution religieuse dont le monde païen vit l'aurore, sous les règnes de Claude et de Néron, et dont les apôtres furent les héros, a laissé dans les entrailles mêmes du sol des traces longtemps oubliées, qui viennent de se révéler de nos jours avec une majesté et une splendeur souveraines. Les fastes de l'Église, écrits aux catacombes et retrouvés par les laborieuses et savantes investigations de Bosio (1578-1629), n'ont jamais jusqu'à ce jour été consultés par les historiens ecclésiastiques de France. On se demande par quel inconcevable parti pris de dédain systématique, Fleury a pu laisser de côté, sans les citer même une seule fois, les trésors lapidaires dont la réapparition, après tant de siècles d'oubli, occupait alors toute l'Europe savante. « Combien de fois, dit Baronius, j'ai visité et parcouru dans tous ses replis le cimetière de Priscilla, récemment découvert et pour ainsi dire exhumé sur la

voie Salaria, à trois milles de Rome! C'est une véritable cité souterraine. A l'entrée, on marche dans une large voie qui forme l'artère principale, où viennent s'embrancher des milliers de rues plus étroites, se subdivisant elles-mêmes en rameaux et en carrefours innombrables. Comme dans les villes à ciel ouvert, on rencontre à certains intervalles des espèces de *forum*, plus vastes et plus spacieux, où se réunissaient les assemblées des fidèles pour la célébration des mystères. Les images des saints en décorent les parois. On y avait ménagé des lucernaires pour y faire pénétrer l'air et le jour extérieurs. Rome tressaillit en apprenant que ses faubourgs recélaient des cités enfouies, colonies chrétiennes datant de l'ère des persécutions, nécropoles immenses de martyrs. Ce qu'on n'avait pu jusque-là connaître que par la lecture des anciens auteurs, ou conjecturer vaguement par le petit nombre de substructions chrétiennes demeurées accessibles, se révélait maintenant dans sa majestueuse réalité. Ce fut un cri d'admiration universelle [1]. » On le voit, le retentissement produit dans le monde chrétien par les découvertes de Bosio en 1578, fut analogue à celui que les travaux de l'illustre archéologue romain, M. de Rossi, obtiennent de nos jours. Ce fait aggrave singulièrement la négligence de nos historiens français [2]. Quel parti cependant le génie de Bossuet, dans ses luttes avec le protestantisme, n'eût-il point tiré des monuments extraits des catacombes, véritable tradition lapidaire de la foi, confirmant et complétant la tradition écrite des Pères et des Docteurs de l'Église!

Les sept catacombes de l'ère apostolique.

2. L'heure est enfin venue de recueillir ces précieux enseignements de l'âge apostolique. « Mais, dit M. de Rossi, existe-t-il donc véritablement à Rome des cimetières et des sépulcres chrétiens remontant à l'époque des apôtres? Et supposé qu'il y en ait, à quelles marques les reconnaître? Une telle question mérite d'être

[1] Baron., *Annal. eccles.*, ad ann., 130, § 11. Le savant cardinal parle encore des catacombes : ann. 57, § 112, et ann. 226, § 8 et 9.

[2] Le fameux ouvrage de Bosio, *Roma sotterranea*, avait déjà eu plusieurs éditions et était connu de toute l'Europe chrétienne, lorsque Fleury, en 1691, commença son *Histoire ecclésiastique*.

sérieusement étudiée. Or les traditions immémoriales et les diverses autorités recueillies par Bosio, font remonter au siècle apostolique les cimetières suivants : 1° Sur la voie Cornelia, celui de Saint-Pierre au Vatican, où s'élève aujourd'hui la basilique du même nom, centre de la catholicité; 2° sur la voie Aurelia, celui de Lucine, où furent déposés les corps de Processus et de Martinianus, baptisés de la main du prince des apôtres; 3° sur la voie d'Ostie, celui où reposa quelques mois le corps de saint Paul après son martyre; 4° sur la voie d'Ardée, celui de Domitilla, où cette pieuse chrétienne ensevelit les saints Nérée et Achillée près du tombeau de sainte Pétronille, tous trois disciples de saint Pierre; 5° sur la voie Appienne, les *Catacombes* où l'on cacha les reliques des deux apôtres quelque temps après leur mort; 6° sur la voie Salaria, le cimetière de Priscilla, qui servit de sépulture à la famille sénatoriale des Pudens, convertis par les apôtres; 7° enfin le cimetière *ad Nymphas sancti Petri*. Dans chacune de ces catacombes, auxquelles l'histoire et la tradition assignent une origine contemporaine des apôtres, l'examen le plus minutieux et la critique archéologique la plus sévère, m'ont fait reconnaître les incunables des hypogées chrétiens, de l'art et de l'épigraphie chrétienne. Dans chacun d'eux j'ai trouvé des inscriptions non datées qui concernent évidemment des personnages contemporains des Flavius et de Trajan. Souvent même des dates certaines accompagnaient ces inscriptions et les rattachaient indubitablement à cette époque. Pour tout archéologue de bonne foi le fait sera convaincant. Dans des catacombes si diverses, si éloignées l'une de l'autre, rencontrer des inscriptions de cette date, c'est mettre la main sur un monument d'origine apostolique [1]. » Nul doute n'est possible pour la catacombe du Vatican, où l'on voyait encore au temps de saint Damase qui la fit restaurer, la fontaine où saint Pierre baptisait [2]. Le cimetière où Lucine ensevelit les saints martyrs Processus et Martinianus fut reconnu par Boldetti; on y découvrit alors quelques inscrip-

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, tom. I, pag. 184, 185; Bosio, *Rom. sotterr.* pag. 72, in-4°, 1650; Prudent. *Peristeph.*, *Hymn.* 12 *de SS. apost. Petro et Paulo.*

tions de la plus haute antiquité chrétienne et un camée de même date, devenu célèbre par la description qu'en a laissée Buonarotti [1]. De nouvelles excavations sont projetées sur ce point par M. de Rossi, et apporteront sans doute des renseignements plus précis. En attendant, le savant explorateur n'hésite pas à déclarer l'authenticité de l'origine apostolique pour les sept catacombes énumérées plus haut. Dans celle de la voie d'Ostie où le corps de saint Paul reposa quelque temps après son martyre, Boldetti a rencontré les deux plus anciennes inscriptions chrétiennes portant une date fixe. La première, tracée sur un loculus fermé à la chaux, porte le nom des consuls Sura et Sénécion, et appartient à l'an 107; la seconde, gravée sur un marbre, est du consulat de Pison et de Bolanus, l'an 110 de notre ère. Enfin Marangoni en a découvert une autre non datée, que j'estime, dit M. de Rossi, bien plus ancienne encore, et qui est ornée des deux emblèmes eucharistiques, les pains et les poissons [2]. Le cimetière de Domitilla a fourni des preuves non moins saisissantes de son origine apostolique. Le nom même de Flavia Domitilla s'y est retrouvé sur une inscription contemporaine. Le cubiculum de la principale entrée est orné de peintures très-certainement de même date que celles retrouvées à Pompéï. Sauf l'image du Bon Pasteur qui leur assigne leur caractère chrétien, on pourrait les confondre avec les fresques qui décoraient les *columbaria* païens de cette époque. Le stuc sur lequel elles sont tracées, a la finesse et l'éclat de celui que

[1] *Osservazione sui Medaglioni*. pag. 417 et 529.
[2] Voici cette inscription :

DORMITIONI
T. FLA. EUTY
CHIO. QUI VI
XIT. ANN. XVIII
MES. XI. D. III
HUNC. LOCUM
DONABIT. M.
ORBIUS HELI
VS. AMICVS
KARISSIMVS
KARE BALE

les antiquaires admirent à Pompéï. Ce sont là des caractères incontestables d'archaïsme. On les retrouve dans les cryptes de Sainte-Lucine sur la voie Appienne. Le cimetière de Priscille sur la voie Salaria est dans les mêmes conditions. C'est là que M. de Rossi a découvert la fameuse image de la sainte Vierge, dont nous avons précédemment donné la description. Enfin la catacombe si célèbre dans l'antiquité chrétienne sous le titre de *Ad Nymphas ubi Petrus baptizabat*, sur la voie Nomentana, dont la situation n'avait pu être fixée par Bosio, qui la confondait avec celle d'Ostria, vient d'être découverte par M. de Rossi. Elle dépend du cimetière actuellement connu sous le nom de Sainte-Agnès. « La série d'inscriptions relevées dans cette crypte, dit l'illustre archéologue, se rapporte certainement à la génération chrétienne qui vivait depuis l'époque de Néron jusqu'à celle des premiers Antonins. Nous avons donc une nomenclature qui nous fait connaître les premiers disciples des apôtres et leurs descendants immédiats. »

3. Nous reproduisons ici tous les noms merveilleusement exhumés de nos pères dans la foi : Lucius Clodius Crescens; Clodia Victoria, son épouse; Clodia Spes, leur affranchie; M. Aurelius Zenon; Quintus Memmius Felix; C. Munatius Octavianus; C. Pisonius; L. Serbilius Helius; L. Serbilius Æpagathus; L. Sestius Nepos; M. Ulpius Stephanus; Æmilius; Eunymus; Aurelius Aristomenes; Aurelius Heliodorus; Aurelius Valentinus; Aurelius Josias; Claudius Alticianus; Claudius Inacus; Domitius Januarius; Domitius Valentinus; Fabius Hermias; Fulvius Eugenetor; Lelius Savinus; Mecius Zosimus; Pacubius Saloninus; Petronius Alexander; Ulpius Fortunatus; Acilia Publiana; Annia Zosime; Aurelia Didyme; Aurelia Felicitas; Aurelia Trepta; Aurelia Irene; Aurelia Secunda; Aviania Fortunata; Baronia Chrysis; Bebia Chelido; Claudia Felicissima; Claudia Secundina; Cornelia Alcimilla; Cossutia Victorina; Errania Secundilla; Flavia Agrippina; Flavia Alexandria; Flavia Longa; Julia Marcellina; Julia Concordia; Neria Gaja; Numeria Dativa; Petronia Briseis; Statia Julia; Tullia Paulina; Ulpia Agrippina; Ulpia Beroe; Ulpia Marina; Vibia Attica; Vibia Victorina. « Tous ces noms, surnoms et prénoms,

ajoute M. de Rossi, appartiennent évidemment à l'ère classique. Aucun d'eux n'affecte les désinences de la basse latinité en *antius*, *entius*, *ontius*. Un seul coup d'œil suffit pour se convaincre que cette famille d'épitaphes catacombaires remonte à une antiquité supérieure à tous les formulaires épigraphiques connus et à l'origine même de l'épigraphie chrétienne [1]. » Nous avons donc le droit de saluer la plupart de ces noms comme les glorieuses conquêtes de saint Pierre à Rome. Quelle valeur ces découvertes inespérées ne donnent-elles pas à la tradition catholique? On savait, par les souvenirs de cette tradition, que la maison de Pudens servit de demeure à saint Pierre, « qu'elle fut, dit Mgr Gerbet, le noyau primitif de l'Église romaine, où les chrétiens ont commencé à se réunir pour participer aux saints mystères. Le temple de l'ancienne loi était encore debout à Jérusalem, lorsque le pêcheur du lac de Génésareth a fondé dans l'enceinte de Rome ce premier sanctuaire de la loi nouvelle [2]. » Mais s'il prenait fantaisie à la critique protestante ou rationaliste de rejeter comme apocryphes les documents sur lesquels s'appuyait la tradition, les catholiques étaient dans l'impuissance de fournir aucune preuve décisive. Aujourd'hui les pierres des catacombes ont parlé pour confirmer la foi chrétienne; comme celles de Memphis, de Ninive ou de Babylone, qui ont pris une voix pour attester la véracité du Testament Ancien. « La preuve que les Pudens étaient chrétiens, ajoute M. de Rossi, et qu'ils se sont fait inhumer dans le cimetière de Priscille, m'est fournie par un titre qui se trouve encore aujourd'hui à son étage inférieur. C'est l'empreinte du cachet d'un Pudens Félix plusieurs fois répétée sur le ciment qui scelle un *loculus*. Ces deux prénoms accolés l'un à l'autre, conviennent merveilleusement aux descendants des Cornelius, puisque Cornelius Sylla fut le premier parmi les Romains qui s'arrogea le surnom de Félix, et qui le transmit à sa postérité [3]. Or les Pudens chrétiens passent pour avoir appartenu à la *Gens Cornelia* [4]. En conséquence, comme il est positif que ces cata-

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, tom. I, pag. 193. — [2] Gerbet, *Esquisses de Rome chrétienne*, tom. I, pag. 113. — [3] Plin., *Hist. nat.*, lib. VIII, 44.
[4] V. Bianchini, *Anast. biblioth.*, tom. II, pag. 12 et seq.

combes ont servi de sépulture aux Pudens chrétiens dont les premiers remontent jusqu'aux apôtres, d'après les traditions romaines, et comme d'autre part nous trouvons dans ces cryptes des peintures offrant des caractères irrécusables d'antiquité, l'exactitude des traditions se trouve corroborée par les peintures; et, réciproquement, la date de celles-ci est confirmée par celle-là [1]. » Dès lors les indications du Martyrologe romain subsistent malgré trois siècles d'une hostilité acharnée. A la date du 19 mai il inscrit la bienheureuse mort « du sénateur Pudens, revêtu par les apôtres de la robe baptismale du Christ, dont il conserva jusqu'à son dernier jour l'innocence immaculée [2]. » Nous y lisons, sous la rubrique du 30 juin, que « sainte Lucine, disciple des apôtres, consacra toute sa fortune à subvenir aux besoins des fidèles. Durant la persécution elle visitait les chrétiens emprisonnés pour la foi; elle travaillait de ses mains à donner la sépulture aux martyrs, et fut inhumée près d'eux dans la crypte qu'elle avait fait creuser pour cet usage [3]. » — « Sainte Priscille se mit de même, elle et tous ses biens, au service des martyrs [4]. » Enfin l'illustre Flavia Domitilla, dont nous aurons plus loin l'occasion de redire la vie et la mort héroïques est également nommée par le Martyrologe, à propos des saints martyrs Nérée et Achillée, disciples de saint Pierre qui à leur tour convertirent la noble vierge [5].

Le dogme catholique aux catacombes.

4. Une invincible authenticité couvre donc notre tradition catholique. Mais ce ne sont pas seulement des noms et des dates qui resplendissent du sein des catacombes, pour illuminer l'histoire du premier siècle chrétien. L'ensemble de nos dogmes s'y révèle avec une majesté souveraine. Quand, par exemple, les disciples de Luther

[1] De Rossi, *Images de la très-sainte Vierge choisies dans les catacombes de Rome*, pag. 17.

[2] *Martyr. rom.*, 19 maii; cf. Bolland., *Act. sanct.*, eodem die. — [3] *Martyr. rom.*, 30 jun.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

[4] *Martyr. rom.*, 16 jan.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die. La pieuse Romaine n'est pas la même que l'épouse d'Aquilas, dont il est question dans les *Actes des Apôtres*. Le Martyrologe romain fait mention de cette dernière à la date du 8 juillet.

[5] *Martyr. rom.*, 7 maii; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

et de Calvin, sous prétexte de revenir à la prétendue austérité de l'âge apostolique proscrivent toutes les images et sculptures religieuses de leurs temples vides, les catacombes déroulent la série de leurs pieuses peintures, tracées à Rome sous le regard de saint Pierre. « On s'était persuadé, dit M. de Rossi, que les hypogées chrétiens du premier siècle ne devaient présenter ni peintures à fresque, ni représentations de sujets religieux, symboliques ou sacrés. Il semblait naturel de supposer que les catacombes primitives devaient être pauvres et nues. Les chrétiens ne durent avoir la possibilité de décorer leurs tombeaux avec magnificence que dans les âges de paix et de tranquillité qui succédèrent aux persécutions. Ces préjugés sont formellement démentis par les faits et par les monuments. On retrouve dans les catacombes de l'Église primitive l'épanouissement de l'art antique de Rome, sous les premiers Césars. Loin de bannir la peinture et la sculpture, les chrétiens, récemment sortis de la synagogue juive, protestèrent contre ces pharisaïques tendances et multiplièrent les images religieuses avec d'autant plus d'ardeur que celle-ci en mettait à les proscrire [1]. » Les sujets qu'ils affectionnaient plus particulièrement forment trois groupes distincts mais également significatifs. Le premier comprenait les figures de Jésus-Christ et de sa loi dans le Testament Ancien, tels que: la prévarication d'Adam et d'Ève au paradis terrestre si glorieusement réparée par le sang rédempteur; Abel offrant au Seigneur le premier sacrifice non sanglant, pendant que les victimes de Caïn sont repoussées; l'arche de Noë, figure de l'Église et du baptême; le sacrifice d'Isaac, figure du sacrifice du Calvaire; l'eau sortant du rocher sous la verge de Moïse; David armé de sa fronde, symbole des victoires de la croix; Élie laissant son manteau à Élisée, origine biblique du pallium; Jonas rejeté sur le rivage par la baleine, image de la résurrection de l'Homme-Dieu; Daniel dans la fosse aux lions recevant du prophète Habacuc le pain préparé pour les moissonneurs, emblème de l'Eucharistie, nourriture céleste des âmes parmi les traverses de la vie. On trouve aussi des pein-

[1] De Rossi, *Rom. sotterr.*, tom. I, pag. 195.

tures ou des sculptures représentant l'histoire de Bel et du Dragon, la chaste Suzanne et les deux vieillards. Au point de vue de l'exégèse biblique, ces deux épisodes empruntés à des livres dont le protestantisme nie l'authenticité, ont une importance considérable. Le second groupe, qu'on pourrait appeler Évangélique, est emprunté au Nouveau Testament. La Vierge y apparaît, tenant dans ses bras son divin Fils. C'est la maternité divine dans la virginité sans tache du lis d'Israël. L'adoration des Mages; la fuite en Égypte; le miracle de Cana; le bon Pasteur; la multiplication des pains et des poissons; la pêche miraculeuse; la guérison de l'hémorrhoïsse; celle de l'aveugle-né; la tradition des clefs à saint Pierre; la résurrection de Lazare; l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, sont les sujets de prédilection qu'on retrouve le plus fréquemment aux catacombes. Il y a là une consécration lapidaire du récit évangélique, qui renverse la thèse rationaliste de la formation légendaire de l'Évangile. Une particularité remarquable a été signalée par tous les archéologues. C'est que les scènes de la passion sont très-rares dans le musée des catacombes. « Les sujets de ce genre recueillis jusqu'à ce jour, dit le docteur Northcote, ne sont même pas représentés littéralement; ils restent sous une sorte de voile symbolique. Ainsi ce n'est pas Notre-Seigneur qui porte sa croix, mais quelque autre personnage, peut-être le Cyrénéen. La couronne placée sur sa tête n'est point tressée d'épines, mais de fleurs; ce qui est plus en rapport avec le langage du *Cantique des Cantiques* : « Le diadème dont sa mère l'a couronné au jour de ses fiançailles [1], » qu'avec l'austère vérité de la narration évangélique : « Ils tressèrent une couronne d'épines et la lui mirent sur la tête [2]. » Ce n'est pas certes que les premiers fidèles aient rougi de la croix du Dieu Sauveur, mais ils cachaient soigneusement aux regards des païens les mystères de la religion, et la croix, ce signe rédempteur ne parut au grand jour que sur le labarum de Constantin. La loi du secret, rigoureusement observée, aussi bien dans les peintures des catacombes que dans les écrits des trois premiers

[1] *Cantic.*, III, 2. — [2] *Joan.*, XIX, 2; Northcote, *Les Catacombes romaines*, pag. 152.

siècles, ne permettait pas d'aller plus loin. Le monogramme du Christ ☧ était la seule allusion voilée et craintive qui rappelât la réalité de la croix. Le nom même de Jésus-Christ, dissimulé sous l'Ἰχθυς sacramentel ('Ιησοῦς Χριστὸς Θεού Υἱός Σωτηρ » Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur), ne se laissait pas deviner à d'autres qu'aux initiés. Ces emblèmes appartiennent au troisième groupe des représentations catacombaires, celui des symboles. La palme, la colombe, la brebis, le paon, le phénix, la lyre d'Orphée, figures de triomphe, d'innocence, de docilité, de glorieux éclat, de résurrection et de miraculeuse puissance; les corbeilles remplies de pains dits cruciés ou marqués d'une croix sur la face supérieure, emblème de l'Eucharistie; l'agneau ceint d'une bandelette d'or rappelant l'*Agnus Dei* de l'Évangile et le sacerdoce éternel du Fils de Dieu, tels sont les sujets emblématiques le plus fréquemment reproduits. Nous ne parlerons point ici du mobilier des catacombes, qui nous a fourni des specimens de calices décorés des images de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Paul. Dans ces cryptes de la primitive Église on a retrouvé les autels, les flambeaux, la vasque d'eau bénite et le confessionnal, si particulièrement détesté du protestantisme. Enfin, en ces dernières années, et c'est un travail dont nous ne saurions trop féliciter le savant auteur [1], on a pu écrire le Catéchisme des catacombes, véritable symbole catholique dont tous les articles sont gravés sur un monument lapidaire, représentés par une peinture, une sculpture, une inscription recueillie dans les demeures souterraines de l'Église primitive. Nous profiterons à notre tour de ces immenses richesses archéologiques, pour l'étude des trois premiers siècles de l'ère chrétienne, ère des persécutions et des catacombes. En ce moment il suffira d'avoir ouvert, sous les yeux du lecteur, des horizons si longtemps inexplorés.

5. La multiplicité des cryptes chrétiennes au temps des apôtres nous fait comprendre les rapides progrès de la prédication évangélique de saint Pierre à Rome. Par la répartition des cimetières chrétiens sur toute la zone qui entourait la Ville éternelle, nous

[1] E de l'Hervilliers. *Catechisme des catacombes*. Paris, 1862.

avons la preuve que les différents quartiers de Rome possédaient dès lors leurs communautés de fidèles qui renonçaient à la sépulture païenne, et venaient, après s'être endormis dans le Seigneur, attendre la résurrection en compagnie de leurs frères. L'égalité des conditions et des rangs dans ces dortoirs de l'espérance nous est attestée par la réunion des noms les plus illustres du patriciat placés à côté des noms de l'affranchi ou de l'esclave. Encore, faut-il remarquer que l'expression même d'esclave, d'affranchi, d'homme libre, est excessivement rare dans les catacombes. Autant l'épigraphie païenne était soigneuse de relater les titres, les emplois et les honneurs des morts, autant l'épigraphie chrétienne est avare de pareils détails. C'est qu'en Jésus-Christ, il n'y avait plus ni homme libre, ni esclave, comme dit saint Paul, et que tous étaient également les affranchis de Dieu.

§ II. Les Épîtres de la captivité [1].

6. On ignore les détails de l'audience impériale dans laquelle saint Paul plaida sa cause devant Néron. Les brèves indications qu'on rencontre à ce sujet dans la deuxième Épître à Timothée, nous apprennent seulement qu'il y eut plusieurs interrogatoires; que l'ouvrier en airain Alexandre, probablement celui qui avait joué un rôle dans l'émeute d'Éphèse [2], poursuivait l'Apôtre avec acharnement. On peut induire de ce fait que le procès dura longtemps si l'on voulut entendre toutes les récriminations que les Juifs de Grèce et d'Asie élevaient contre l'Apôtre. « Démas est parti pour Thessalonique, dit saint Paul, Crescent est en Gaule [3], Tite en Dalmatie;

Saint Paul captif à Rome.

[1] Un grand nombre d'interprètes croient que la seconde Épître de saint Paul à Timothée, ne se rapporte point à la première captivité de l'Apôtre à Rome, mais à l'époque où il fut incarcéré avec saint Pierre dans la prison Mamertine. Nous avouons qu'après un examen consciencieux, cette opinion toute conjecturale ne nous a point paru suffisamment justifiée. Le docteur Sepp a cru devoir également l'abandonner. La discussion plus approfondie de cette question appartient à un cours d'Écriture sainte.

[2] *Act.*, XIX, 33; cf. chapitre précédent, numéro 40. II *Timoth.* 9-22.

[3] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 536, les témoignages de saint Épiphane et de Théodoret qui rectifiaient l'expression de *Galatiam*, employée par la Vulgate et y substituaient celui de *Galliam*. Malgré leur autorité, nous ne nous serions point permis de changer ici la leçon ordinaire, si nous n'avions

Luc est seul près de moi, puisque je viens d'envoyer Tychicus à Éphèse. Viens donc et amène Jean-Marc. Il m'est utile pour mon ministère. Apporte avec toi le manteau que j'ai laissé à Troade, dans la maison de Carpia, ainsi que les livres et surtout les parchemins. L'ouvrier en airain Alexandre a déployé contre moi l'hostilité la plus ardente. Le Seigneur lui rendra selon ses œuvres. Évite de communiquer avec lui, car il a résisté à toutes nos paroles. Lors de mon premier interrogatoire, nul ne s'est présenté pour soutenir ma défense. Tous m'avaient abandonné. Je leur pardonne. Mais le Seigneur m'a soutenu, il m'a fortifié. Il faut que par moi la prédication évangélique continue et retentisse chez tous les gentils. Voilà pourquoi j'ai été arraché à la gueule du lion. Dieu m'a délivré des embûches ennemies, il me sauvera en m'admettant à son royaume céleste. A lui la gloire dans les siècles des siècles! Amen! Salue pour moi Aquilas et Priscilla, et la famille d'Onésiphore. Éraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet. Hâte-toi de venir me joindre avant l'hiver. Eubulus, Pudens, Lin, Claudia, tous les frères te saluent. » On remarquera que les noms de Pudens et de Claudia cités par l'Apôtre se retrouvent dans la nomenclature des premiers chrétiens retrouvée naguère par M. de Rossi aux catacombes. Lin, premier disciple et successeur de saint Pierre, Pudens, le sénateur converti par saint Pierre, sont précisément les frères qui entourent l'Apôtre des nations dans son isolement, et remplacent près de lui ses propres disciples, qui l'avaient quitté pour leurs missions lointaines. Où trouver dans cet accueil fraternel, immortalisé par la mention de l'Épître à Timothée, les traces de l'antagonisme prétendu entre Pierre et Paul? Mais, dit-on, pourquoi le nom de Pierre ne précède-t-il pas, dans cette salutation, ceux d'Eubulus, de Pudens, de Lin et de Claudia? Nous l'avons déjà dit, c'est qu'en ce moment, Pierre n'était point à Rome. Il évangélisait les diverses régions de l'Italie, et portait le flambeau de la foi dans cette péninsule alors

trouvé dans le manuscrit sinaïtique, le texte original portant ces termes exprès : Κρήσκης εἰς Γαλλίαν. Désormais la véritable leçon de ce passage est fixée, et ce témoignage inattendu apporte une nouvelle preuve en faveur de l'apostolicité des Églises de Gaule. (*Nov. Test. Sinaitic.* fol. 97 *bis.*)

si peuplée, où les moindres bourgades, dit un auteur contemporain, eussent passé ailleurs pour de véritables cités. — Mais, ajoute-t-on, pourquoi saint Paul se plaint-il lui-même d'avoir été abandonné, en ce moment critique, où il aurait eu tant besoin d'appui au tribunal de Néron? Ce cri de détresse du grand Apôtre n'est-il pas une accusation formidable contre les chrétiens de Rome? — Il ne s'agit nullement des fidèles Romains. Les accusateurs de saint Paul étaient venus des divers points de l'Asie et de la Grèce, ou du moins s'étaient fait représenter au prétoire de César. L'Apôtre aurait pu s'attendre à voir les chrétientés fondées par lui envoyer des députations pour réfuter la calomnie et rétablir la vérité des faits. Soit négligence, soit crainte, nul ne vint lui offrir son concours. Tel est le sens de sa plainte.

Première Epître de saint Paul à Timothée.

7. Rien, d'ailleurs, n'est plus touchant que les effusions du cœur de saint Paul, dans ses deux Épîtres à son disciple bien-aimé. Le manteau que Timothée doit rapporter de Troade à son maître, fait penser au manteau qu'Élie voulut léguer à Élisée. Lors de son second voyage en Macédoine, Paul avait adressé une première épître à Timothée où l'on trouve tous les caractères d'une tendresse vraiment paternelle. Le jeune évêque d'Éphèse, voulant sans doute imiter la vie mortifiée du grand Apôtre, s'était interdit l'usage du vin. « N'adopte point encore ce régime, lui dit Paul. Prends un peu de vin, la faiblesse de ton estomac et tes fréquentes infirmités l'exigent. » Cette sollicitude pour les besoins corporels de son disciple ne va point cependant jusqu'à la faiblesse. « Il te faut combattre dans la milice du Seigneur, lui dit-il, comme un vaillant soldat. Tel est mon précepte, il est conforme à toutes mes précédentes instructions [1]. » Il faut que Timothée se montre le digne ministre « de l'Église du Dieu vivant, cette colonne et cette base de vérité [2]. » C'est lui qui doit présider « aux supplications, aux prières, aux oraisons et actions de grâces, dans l'assemblée des fidèles. Il faut invoquer la miséricorde du Seigneur pour les rois et tous les représentants du pouvoir, afin qu'il nous soit donné

[1] I *Timoth.*, I, 18. — [2] *Ibid.*, III, 15.

de jouir des douceurs de la paix et de la tranquillité publique, au sein de la piété et de la charité fraternelle. Telle est la volonté du Dieu rédempteur qui appelle toute l'humanité aux bienfaits du salut et à la connaissance de l'Évangile [1]. » Timothée doit veiller à la régularité et au bon ordre des assemblées. « Je veux, dit l'Apôtre, que les hommes prient en tenant les mains élevées au ciel [2]. » Cette attitude si fréquemment reproduite dans les peintures dites *Orantes* des catacombes, était à la fois un souvenir de la prière de Moïse et un symbole de la croix de Jésus-Christ. « Les femmes, ajoute saint Paul, feront de même. Elles seront modestes et sobres dans leur parure. Qu'on n'admette point celles qui affecteraient la recherche des païennes dans leur chevelure, et se présenteraient couvertes d'or, de perles ou de tissus précieux. Les ornements qui siéent à des chrétiennes sont la piété s'exprimant par de saintes œuvres, le silence de la docilité et de la soumission, l'éducation de leur famille qui est pour elles le moyen du salut [3]. » Le luxe féminin contre lequel l'Apôtre s'élève ainsi, nous donne la preuve que la doctrine évangélique élargissait le cercle de ses conquêtes, et faisait des progrès en Asie parmi les classes supérieures de la société. Dès lors l'épiscopat et les autres fonctions ecclésiastiques pouvaient, à un point de vue purement humain, tenter des ambitieux vulgaires. Timothée, chargé d'établir la hiérarchie sacrée dans cette province, doit écarter tous les indignes. « Sans doute il est vrai, dit l'Apôtre, que désirer l'épiscopat c'est désirer un grand et beau labeur. Mais pour cela même il faut que l'évêque soit irréprochable, qu'il n'ait été marié qu'une fois, qu'il soit un modèle de sobriété, de prudence, de chasteté, de décence, d'hospitalité et de science. Arrière les hommes sensuels, violents, querelleurs et cupides. Un évêque doit être modeste, bien administrer sa maison et élever ses enfants, s'il en a, dans la régularité et la pureté des mœurs. Écarte les néophytes, de peur que s'enflant d'orgueil, ils ne tombent dans la malédiction de Satan. Il faut encore que l'évêque qui sera choisi jouisse d'une bonne répu-

[1] I *Timoth.*, II, 1-4. — [2] *Ib.*, II, 8. — [3] *Ib.*, II, 9 ad ultim.

tance même parmi les Gentils, de peur qu'il ne devienne un sujet de scandale [1]. » Nous avons ici l'origine apostolique de l'enquête préalable et des preuves testimoniales exigées encore aujourd'hui avant l'institution des évêques. Timothée était bien jeune pour exercer une telle autorité. L'Apôtre semble s'en préoccuper. « Ne fournis à personne, lui dit-il, un prétexte pour mépriser ton adolescence. Sois l'exemple de tous les fidèles, dans ta parole, tes conversations, ta charité, ta foi et ta chasteté. Applique-toi à la lecture, à l'étude et à la prédication. Ne laisse point s'affaiblir par ta négligence la grâce qui te fut conférée par l'ordination et l'imposition des mains. Médite ces choses, qu'elles soient sans cesse sous tes yeux, afin que tes progrès soient manifestes pour tous [2]. » Il termine ces exhortations paternelles par ces vigoureuses paroles : « La piété à elle seule vaut toutes les richesses. Nous n'avons rien apporté en ce monde, et il nous est absolument impossible d'en rien emporter. Pourvu donc que nous ayons la nourriture et le vêtement, tenons-nous pour satisfaits. La racine de tous les maux c'est la cupidité. Combien n'en a-t-elle pas entraînés dans l'hérésie et précipités dans un abîme de douleurs? Pour toi, homme de Dieu, fuis ses entraînements. Recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la mansuétude. Combats le bon combat de la foi; saisis la couronne de la vie éternelle à laquelle tu es appelé. Au nom du Dieu qui vit et fait vivre; au nom du Christ Jésus qui a souffert sous Ponce-Pilate, je te prescris de garder ces commandements, dans l'intégrité d'une conscience pure et irréprochable. O Timothée, garde le dépôt de la tradition, bannis les nouveautés profanes et les critiques d'une fausse science qui s'élèvent contre la vérité de foi. La grâce soit avec toi! Amen [3]. »

8. La seconde Épître à Timothée fut écrite de Rome, durant la captivité de l'Apôtre. La tradition ne nous a point conservé la date précise de cette lettre. En l'analysant ici, nous suivons plutôt l'identité du sujet que la rigueur de l'ordre chronologique. On a vu que l'Apôtre, dans l'isolement où l'avaient laissé les fidèles d'Asie,

[1] I Timoth., III, 1-8. — [2] I *Timoth.*, IV, 12-15. — [3] I *Timoth.*, VI, 6 ad ultim.

mandait près de lui son cher disciple. « Dieu m'est témoin, dit-il, ce grand Dieu que j'ai fidèlement servi depuis mon enfance, que je fais mémoire de toi dans mes prières, sans interruption, nuit et jour. Je désire te revoir. Je me rappelle tes larmes à mon départ et cette pensée est pour mon cœur une consolation. Il me souvient de ta foi sincère, de cette foi, précieux héritage transmis par Loïs ton aïeule à Eunice ta mère, et que tu conserves fidèlement toi-même, j'en ai la certitude. Voilà pourquoi je t'avertis de ressusciter dans ton âme la grâce de Dieu qui te fut conférée par l'imposition de mes mains. Ne rougis point du nom de Notre-Seigneur, ni des chaînes que je porte pour lui [1]. — Tu sais que tous les Asiatiques m'ont abandonné, à l'exemple de Phigellus et d'Hermogènes. Cependant Onésiphore, à son voyage à Rome, a trouvé non sans peine ma demeure. Il m'a prodigué ses soins et n'a pas dédaigné le captif de Rome qu'il avait, tu en fus témoin, si fidèlement servi à Éphèse. Que Dieu dans sa miséricorde l'en récompense, lui et sa famille [2]. » Le vœu de l'Apôtre fut accompli. Onésiphore eut la gloire de verser son sang pour la foi [3]. Le nom d'Hermogènes est inscrit par Tertullien au nombre des hérétiques qui niaient le dogme de la résurrection. Il est probable que Phigellus, son compatriote, l'imita dans ses erreurs. La résurrection des morts était la pierre d'achoppement où le paganisme venait se heurter. Saint Paul insiste sur la vérité catholique. « N'oublie pas, dit-il à Timothée, que selon l'Évangile que tu tiens de moi, Jésus-Christ né de la race de David, est ressuscité d'entre les morts. Puisque nous étions morts avec lui par le péché dont il a porté le fardeau, nous ressusciterons avec lui. Telle est la foi véritable. C'est là ce que tu dois enseigner, comme le ministre fidèle et invincible du Seigneur, prêchant la vraie doctrine dans son intégrité. Évite les discussions profanes et les vaines luttes de paroles. Elles ne profitent qu'aux impies, dont les discours empoisonnés s'infiltrent dans les cœurs comme une gangrène. Tels sont Hymenæus et Philetus, les apostats, qui prétendent que la résurrection est déjà accomplie dans la

[1] II *Timoth.*, I, 2-8. — [2] II *Timoth.*, I, 15 ad ultim. — [3] *Martyr. Rom.* 6 septembris.

personne de Jésus-Christ et qu'il n'y en aura pas d'autre [1]. » Précédemment saint Paul avait associé au nom d'Hymenæus celui d'Alexandre [2], et les avait tous deux enveloppés dans l'anathème d'une excommunication solennelle. Il est donc probable que l'ouvrier en airain d'Éphèse, le Juif converti Alexandre, partageait les erreurs d'Hymenæus et de Phigellus. Ainsi s'expliquerait son animosité contre l'Apôtre. « Je t'en conjure, dit saint Paul en terminant, devant Dieu et devant Jésus-Christ qui jugera les vivants et les morts, par son avénement et par son règne, prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, supplie, menace, en toute patience et doctrine. Car le temps viendra où les hommes répudieront la saine doctrine pour courir, suivant leurs caprices, à des maîtres qui satisferont le prurit de leurs oreilles. Ils se détourneront de la vérité, pour se jeter dans les fables. Toi du moins, veille, travaille sans relâche, fais l'œuvre d'un évangéliste, accomplis ton ministère. L'heure est venue pour toi d'être sobre [3]. Quant à moi, je suis comme la victime sur la tête de laquelle on verse les dernières libations. Le temps de ma délivrance approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai consommé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice que le Seigneur, juste juge, m'accordera en son jour, à moi et à tous ceux qui aiment son avénement [4]. »

Epître de saint Paul aux Éphésiens.

9. En même temps que Tychicus portait cette épître à Timothée, il dut remettre aux Éphésiens celle que l'Apôtre leur destinait. On peut du moins le conjecturer en rapprochant les deux mentions que saint Paul fait de Tychicus. « Je viens d'envoyer Tychicus à Éphèse [5], » dit l'Apôtre à Timothée, et aux Éphésiens il ajoute : « Tychicus, le frère bien-aimé et le fidèle ministre du Seigneur, vous donnera de vive voix tous les détails sur ma situation présente [6]. » Cette situation était toujours celle d'un captif. Les paroles

[1] II *Timoth.*, II, 8-18. Cf. Cornel. a Lapide, in hunc locum.

[2] *Ex quibus est Hymenæus et Alexander, quos tradidi Satanæ.* (I *Timoth.*, I, 20.)

[3] Nous croyons que ces paroles font allusion à la recommandation de la première Épître : *Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere,* etc. (I *Timoth.*, V, 25.)

[4] II *Timoth.*, IV, 1-8. — [5] II *Timoth.*, IV, 12. — [6] *Ephes.*, VI, 21.

suivantes en font foi : « Dans toutes vos supplications, dans toutes vos prières, dit saint Paul, priez avec un zèle et une ardeur persévérante, pour tous les saints en général et en particulier pour moi. Demandez à Dieu qu'il place sa parole sur mes lèvres et me donne le courage de prêcher le mystère de l'Évangile. Telle est en effet la mission que j'accomplis dans mes chaînes, et pour laquelle j'ai besoin d'une sainte audace dans le Seigneur [1]. » L'Épître aux Éphésiens avait surtout pour but de réveiller dans les cœurs les sentiments de charité et de foi qui menaçaient de s'affaiblir sous l'influence des docteurs de mensonge. « Que nul ne vous séduise par des discours imposteurs, dit l'Apôtre. C'est là, en effet, ce qui attire la colère de Dieu sur les enfants d'incrédulité. Ne vous faites donc point leurs complices. Autrefois vous étiez ténèbres ; vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur. Marchez comme de vrais fils de lumière. Or les fruits de la lumière sont bonté, justice et vérité. Éprouvez donc les doctrines, n'acceptez que ce qui est agréable à Dieu et ne vous associez point aux œuvres stériles des artisans de ténèbres. Combattez-les avec vigueur. Ils s'enveloppent du secret pour cacher des actions dont il est honteux même de parler [2]. » Cette parole contient une allusion évidente aux impurs mystères du gnosticisme dont Simon le Mage et ses disciples répandaient la contagion dans le monde entier. Hermogènes, Phigellus, Alexandre et Philetus, les apostats d'Éphèse, étaient-ils affiliés à cette hideuse secte? On pourrait déjà le conjecturer d'après ce passage de saint Paul. La *Synopsis* de Dosithée l'affirme positivement. Quoi qu'il en soit, l'Apôtre insiste sur les caractères de la vocation à la foi. Il rappelle aux Éphésiens que le Christ est venu pour délivrer les Gentils de l'esclavage des idoles et les Juifs de la servitude de la Loi. « Rappelez-vous, leur dit-il, ce que vous étiez naguère. Vous étiez du nombre de ces païens auxquels les Juifs orgueilleux de leur circoncision donnent l'épithète de Gentils. En ce temps-là, étrangers aux deux alliances, puisque vous étiez encore sans Christ et séparés de la société d'Israël, vous viviez sans espérance, sans

[1] *Ephes.*, VI, 18-20. — [2] *Ephes.*, V, 6-12.

promesses et sans Dieu dans ce monde. Mais maintenant unis au Christ Jésus, vous si éloignés de Dieu, vous en avez été rapprochés dans son sang. C'est lui qui fut le sceau de notre paix. Il a fondu dans l'unité les deux éléments hostiles, détruisant en sa chair le mur de séparation et les séculaires inimitiés, abolissant par son Évangile la loi des décrets mosaïques, et fondant la concorde et l'unité de l'homme nouveau sur les débris des deux sociétés divisées. C'est ainsi qu'il les a réconciliées à Dieu par la croix. Il est venu évangélisant la paix, la paix pour vous, issus de la gentilité, et alors si loin de Dieu, la paix pour Israël, plus rapproché des promesses célestes. Donc vous n'êtes plus des étrangers, ni des hôtes, vous êtes compatriotes des saints, vous êtes de la maison de Dieu. Comme elle vous reposez sur la base des apôtres et des prophètes, sur la pierre angulaire qui est le Christ Jésus [1]. — Voilà ce qu'il m'a été donné, à moi le dernier d'entre les saints, de prêcher aux nations. Tel est le trésor de richesses incommensurables que je suis chargé d'ouvrir au monde par l'Évangile [2]. »

Epître de saint Paul aux Philippiens.

10. Timothée, l'évêque d'Éphèse, ne tarda pas à rejoindre l'Apôtre. Nous en avons la preuve par la suscription des deux Épîtres aux Philippiens et aux Colossiens, où saint Paul mentionne à ses côtés la présence de ce disciple bien-aimé. La cité macédonienne de Philippes avait été la première conquête de l'Apôtre sur le sol européen. A la nouvelle de la détention de saint Paul à Rome, les chrétiens de cette ville lui avaient envoyé leur évêque Épaphrodite, pour le consoler dans ses chaînes, et offrir à son dénûment les secours de leur tendresse filiale. « Quelle ne fut pas ma joie dans le Seigneur, dit-il à ces pieux fidèles, en voyant refleurir dans ma captivité les sentiments que vous m'avez témoignés jadis. Ce n'est pas que je veuille faire allusion à ma détresse présente. Depuis longtemps j'ai appris à me suffire à moi-même, en toute situation. Partout et toujours je sais vivre dans les consolations ou les opprobres, dans la misère ou l'abondance, les richesses ou la faim. Je puis tout en Celui qui me fortifie. Cependant je vous

[1] *Ephes.*, II, 11-20. — [2] *Ibid.*, III, 8.

rends grâces de la générosité avec laquelle vous m'avez secouru dans ma tribulation. Vous le savez, Philippiens, au début de ma carrière évangélique en Macédoine, aucune autre Église ne me vint en aide par des dons ou des offrandes. Vous fûtes les seuls. Quand j'étais à Thessalonique, deux fois vous me fîtes parvenir des secours. Non pas que je recherche de tels présents pour moi-même; c'est pour vous et pour les fruits abondants de salut qui en rejailliront sur vos âmes que je les estime. Quant à moi, en vérité, j'ai tout en abondance, je regorge, depuis que j'ai reçu par Épaphrodite ce que vous avez voulu m'envoyer, oblation de suave odeur, hostie pure et agréable à Dieu [1]. » L'Apôtre nous apprend ce qu'était Épaphrodite en ces termes : « J'ai cru nécessaire de vous renvoyer Épaphrodite, mon frère, mon coadjuteur, mon compagnon d'armes et votre apôtre, le ministre de votre charité envers moi. Il avait d'ailleurs un grand désir de vous revoir; il savait toute l'inquiétude que vous a causée sa maladie. Car il a été malade jusqu'à la mort. Cependant le Seigneur a eu pitié de lui, et non pas de lui seulement, mais de moi; Dieu n'a pas voulu accumuler pour moi tristesse sur tristesse. J'ai donc hâté son départ afin de vous faire partager la joie que j'éprouve moi-même de son rétablissement. Recevez-le en allégresse, dans le Seigneur, et honorez-le comme il le mérite, car il s'est exposé à la mort pour l'œuvre du Christ, sacrifiant sa vie à mon service pour vous suppléer près de moi [2]. » La lutte du judaïsme contre l'Évangile avait retenti en Macédoine; l'Apôtre prémunit ses chers Philippiens contre la séduction. « Gardez-vous, leur dit-il, de vous soumettre à la circoncision. Ne sommes-nous pas le peuple de la circoncision véritable, nous qui servons Dieu en esprit, et nous glorifions de la croix du Seigneur Jésus? Car ce n'est pas dans la mutilation charnelle de la Loi que nous plaçons notre titre de gloire. S'il en devait être ainsi, qui donc le pourrait faire plus que moi, issu de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, Hébreu, fils d'Hébreu, moi qui fus circoncis le huitième jour après ma naissance, qui fus élevé

[1] *Philip.*, IV, 10-18. — [2] *Ibid.*, II, 25 ad ultim.

dans les traditions du pharisaïsme et qui, dans mon zèle pour la Loi, ai persécuté jadis l'Église de Dieu? Mais depuis, ces avantages dont je me glorifiais alors me sont apparus, à la lumière de Jésus-Christ, comme une servitude désastreuse [1]. » « Soyez donc mes imitateurs, frères, et que cette règle vous serve à discerner ceux qui marchent dans la voie du Seigneur. Car il en est un grand nombre, je le dis les larmes aux yeux, il en est un grand nombre qui sont devenus les ennemis de la croix du Christ. Leur Dieu, c'est leur ventre; la mort sera leur terme. Ils font de leur ignominie un titre de gloire, et n'ont d'ambition que pour les choses de la terre. Or notre conversation est dans les cieux. C'est de là que nous attendons l'avénement du Sauveur Jésus, qui réformera notre corps terrestre selon le type de son corps glorieux [2]. Vous donc, mes frères très-chers et bien-aimés, vous, ma joie et ma couronne, demeurez ainsi fermes dans le Seigneur. Je prie Évodia et je conjure Syntiché de marcher toujours dans cette unité d'action et de sentiments. Et toi, qui fus le fidèle compagnon de mes travaux, viens en aide à ces pieuses femmes qui me secondèrent dans l'œuvre de l'Évangile, ainsi que Clément et mes autres coadjuteurs, dont les noms sont inscrits au livre de vie [3]. » Théodoret nous apprend qu'Évodia et Syntiché étaient les deux premières femmes que l'Apôtre convertit à Philippes. En qualité de diaconesses, elles le secondèrent dans sa mission évangélique. Peut-être le fidèle compagnon que saint Paul ne désigne point par un nom propre était-il le mari de l'une d'elles. Quant à la mention faite ici de Clément, la tradition est unanime à y reconnaître le disciple des apôtres, saint Clément, qui succéda à saint Lin sur le siége de Rome. « Tous les frères qui sont avec moi vous saluent, dit l'Apôtre en terminant. Tous les saints, et surtout ceux de la maison de César, vous offrent leur salutation. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen [4] ! »

Les chrétiens de la maison de César.

11. Quels étaient les « chrétiens de la maison de César, » sous un empereur tel que Néron? Saint Chrysostome nous apprend que

[1] *Philipp.*, III, 2-7. — [2] *Ibid.*, III, 17-21. — [3] *Ibid.*, IV, 1-3. — [4] *Ibid.*, IV, 22, 23.

la prédication de saint Paul avait converti à la foi une des favorites et l'un des échansons de ce prince. Parmi les malheureuses victimes des désordres de Néron, il s'en est donc trouvé une que la miséricorde de Dieu atteignit. Son nom nous est inconnu. Baronius crut la découvrir dans Sabina Poppœa, que le tyran tua d'un coup de pied. Mais les détails de ce crime tels que nous les trouvons dans Suétone, et l'état de grossesse où était alors cette concubine [1], ne sauraient autoriser une telle conjecture. Quelques auteurs avaient mis en avant le nom d'Acté, mais son épitaphe, retrouvée en ces derniers temps, est exclusivement païenne [2]. Quant à l'échanson converti, le Martyrologe nous le fait connaître en ces termes : « A Pise, en Toscane, saint Torpès, martyr, qui fut d'abord un des grands officiers de la cour de Néron. Saint Paul y fait allusion dans son Épître aux Philippiens. Il embrassa la foi du Christ. Arrêté par ordre de Satellicus, qui le fit souffleter par ses soldats, il subit le supplice de la flagellation et fut ensuite jeté aux bêtes de l'amphithéâtre. Mais ayant été épargné par elles, un soldat lui trancha la tête. Ce fut ainsi qu'il consomma son martyre, le trois des kalendes de mai [3]. » On se rappelle que dans son Épître aux Romains, saint Paul adressait une salutation particulière « à ceux de la maison de Narcisse, qui ont embrassé la foi du Seigneur [4]. » Ce Narcisse est inscrit au Martyrologe romain sous la date du 31 octobre, mais on ne sait s'il était le même que Dion Cassius [5] nous apprend avoir occupé un poste d'une certaine importance à la cour de Néron. Il serait assez curieux de trouver dans Tacite les titres de gloire d'une chrétienne dont le nom ne fut jamais inscrit ni dans les Épîtres, ni dans le martyrologe, et que jusqu'ici les fouilles pratiquées aux

[1] Sueton., *Nero*, cap. XXXV.

[2] Voici les deux premières lignes de cette épitaphe :

DIS MANIBVS
CLAVDIAE. ACTES AVG.

Le paganisme d'une telle inscription est évident.

[3] *Martyr. Rom.*, 16 maii. Le nom légèrement altéré de saint Torpès est devenu celui de la ville de Saint-Tropez, dans le diocèse de Fréjus.

[4] *Rom.*, XVI, 11. Cf. chapitre précédent, numéro 6. — [5] Dio Cass., *Hist. Rom.*, LXIV, 729.

catacombes ne nous ont point révélé. « Pomponia Græcina, patricienne illustre, dit l'historien romain, avait épousé Acilius Plautius, le général qui obtint les honneurs du triomphe sur les Bretons. Elle fut accusée d'avoir embrassé une superstition étrangère, et abandonnée au jugement de son mari. Plautius forma, selon l'usage antique, un tribunal composé des membres de sa famille. Le crime pouvait entraîner la peine capitale. Mais la moralité de Pomponia fut démontrée et Plautius declara sa femme innocente. Pomponia vécut fort âgée, et dans un deuil continuel. Après le meurtre de Julia, fille de Drusus, tuée par Messaline, elle passa les quarante dernières années de sa vie toujours vêtue d'habillements lugubres, dans un chagrin qui ne se démentit jamais.[1] » — « Pomponia Græcina, dit M. de Rossi, est la première matrone romaine convertie à la foi. Ne serait-elle pas la même que la fameuse *Lucina*, de l'âge apostolique, qui donna la sépulture aux corps de tant de martyrs, dans ses nombreux *prœdia?* La catacombe de Lucine nous offre en grand nombre des épitaphes et des tombeaux de la *gens* Pomponia. Nous ne connaissons pas l'*agnomen* de Pomponia Græcina, que Tacite n'a point enregistré. Le vocable *Lucina*, si conforme au génie chrétien, fut peut-être le seul sous lequel l'humble patricienne était désignée dans les assemblées des fidèles. Sans doute c'est là une conjecture, je ne prétends point lui donner un autre caractère ; mais elle est de nature à éveiller l'attention et à diriger, dans un sens déterminé, les recherches des archéologues. Il est un fait constant, c'est que le christianisme, aux premiers siècles, fit dans les familles les plus illustres, et jusque sur les marches du trône, des progrès plus considérables qu'on ne le pourrait croire, en s'en tenant exclusivement aux textes connus des écrivains ecclésiastiques. L'étude des catacombes nous permet d'espérer sur ce point des révélations importantes. Les historiens de l'Église ne disent pas un mot de Pomponia Græcina ; il ne nous reste aucun souvenir des chrétiens « de la maison de César » auxquels saint Paul adresse une salutation spéciale ; les *Actes* du mar-

[1] Tacit., *Annal.*, XIII, 32.

tyre du consul Flavius Clemens, parent de Domitien, ne sont point arrivés jusqu'à nous. Un auteur païen, Dion, nous laisse entendre que Marcia, l'une des femmes de l'empereur Commode, avait embrassé le christianisme. Ce fait, aujourd'hui confirmé par la découverte du livre des *Philosophumena*, n'avait point laissé de traces dans les annales de l'Église [1]. » Nous avons donc le droit d'attendre pour l'avenir des éclaircissements sur les points encore obscurs. Peut-être un jour le nom complet de Lucina Pomponia Græcina sera-t-il retrouvé parmi ceux de la famille chrétienne dans les catacombes de l'âge apostolique. Il n'en saurait être de même, on le conçoit, de Sénèque, de Lucain et d'Épictète, placés par quelques auteurs au nombre des « chrétiens de la maison de César. » Que Sénèque ait connu personnellement saint Paul, nous le croyons volontiers. Sa charge d'assesseur impérial l'obligeait à siéger à côté de Néron, dans les causes solennelles. Ses rapports quotidiens avec Burrhus, le stratopédarque ou chef du prétoire, à qui saint Paul fut remis par le centurion Julius ; la réputation même de l'Apôtre dont « les chaînes étaient devenues illustres non-seulement dans le prétoire, mais dans la ville entière de Rome, » tous ces rapprochements, sans même rappeler la coïncidence d'une première rencontre de saint Paul avec le proconsul d'Achaïe, Gallion, frère du philosophe, suffisent pour rendre extrêmement probables les rapports personnels entre l'Apôtre et Sénèque. L'existence d'une correspondance apocryphe entre eux prouve surabondamment que la tradition admettait le fait de leurs relations comme indubitable. D'ailleurs les écrits de Sénèque renferment des expressions complétement inconnues à la philosophie païenne, et certainement empruntées à la doctrine évangélique. Tous les littérateurs en ont été frappés, depuis Pascal jusqu'à M. de Maistre. Tertullien disait déjà de son temps : « Sénèque écrit souvent comme l'un des nôtres [2]. » Mais le philosophe éclectique se borna à la théorie spéculative, il fit entrer certaines idées chrétiennes dans le cercle de son système

[1] De Rossi, *Roma Sotteran.*, tom. I, pag. 319. — [1] *Seneca sæpe noster.* (Tert., *De Anima*, cap. XX.)

métaphysique, il ne fut jamais chrétien lui-même. Sa mort fut celle d'un païen stoïque. Le prétendu christianisme de Lucain, soutenu par quelques auteurs, ne s'appuie que sur la parenté du poëte avec le philosophe. Lucain était neveu de Sénèque. Mais la *Pharsale*, prétentieuse épopée, n'offre pas même un trait de rapprochement avec le dogme ou la morale du christianisme. Le Phrygien Épictète, esclave d'Épaphrodite, l'un des favoris de Néron, parut au contraire avoir eu connaissance de l'enseignement chrétien. Comme Sénèque, il se tint sous les portiques, et n'entra jamais dans le temple de la vérité. Il est pourtant un chrétien de la maison de César dont nous possédons, en dehors de la tradition écrite, un monument lapidaire d'une haute importance. Le soldat prétorien, au bras duquel la chaîne de saint Paul fut rivée pendant deux ans, se nommait Martialis. L'Apôtre le convertit et le baptisa. Martialis eut la gloire de verser son sang pour le nom de Jésus-Christ. Arrêté durant la première persécution, il mourut sous les coups des fouets plombés, dans l'hôtellerie même où il avait précédemment embrassé la foi proscrite. On vénère encore aujourd'hui, dans les souterrains de Sainte-Marie *in Viâ Latâ*, au lieu même où demeura saint Paul, la colonne où le soldat martyr fut attaché et les chaînes qu'il portait durant sa flagellation [1].

Epître de saint Paul à Philémon.

12. « Redevable aux Grecs et aux barbares, aux ignorants et aux sages [2], » comme il le dit lui-même, saint Paul portait réellement dans les fers « la sollicitude de toutes les Églises. » Captif de Jésus-Christ, il brisait la chaîne des esclaves. Rien n'est plus touchant que sa lettre à Philémon, riche Phrygien de la ville de Colosses, en lui renvoyant un esclave fugitif, Onésime, dont il lui demande à la fois la grâce et la liberté. La doctrine catholique de l'abolition graduelle de l'esclavage par le double concours de la volonté libre du maître et de la transformation spirituelle de l'esclave, se montre en action dans cette admirable Épître : « Paul, le prisonnier de Jésus-Christ et Timothée le frère, à Philémon notre bien-aimé et notre coadjuteur, à Appia la très-chère sœur, à notre

[1] Arbellot, *Apostolat de saint Martial*, pag. 136. — [2] *Philipp.*, I, 7; IV, 10, 14.

compagnon de milice Archippus et à l'Église qui se rassemble en votre demeure, grâce et paix sur vous, par Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ. Je fais sans cesse mémoire de vous dans mes prières et je rends de vives actions de grâces à mon Dieu, à la nouvelle des témoignages de ta charité et de ta foi envers le Seigneur Jésus et tous les saints. On m'informe en effet que tes saintes largesses ne font jamais défaut à aucune des bonnes œuvres qui s'établissent parmi vous dans le Christ Jésus. Quelle joie et quelle consolation pour moi, frère, d'apprendre que les entrailles des saints sont soulagées par ta charité! Je pourrais, confiant dans l'autorité de Jésus-Christ, t'envoyer ici un ordre. Mais pour répondre à tes sentiments, je préfère en appeler à ta charité et t'adresser une supplication. C'est moi Paul, le vieillard, en ce moment le captif de Jésus-Christ, qui t'implore pour un de mes fils, que j'ai engendré à la foi dans mes chaînes; je te demande la grâce d'Onésime. Jadis il fut pour toi un esclave fugitif et inutile, aujourd'hui il est devenu utile et pour toi et pour moi. Je te le renvoie donc, accueille-le comme tu recevrais mon cœur. J'avais d'abord le dessein de le retenir près de moi, afin qu'il te suppléât en quelque sorte en m'assistant dans les fers que je porte pour l'Évangile. Mais je n'ai rien voulu faire sans ton avis. Ta bonne œuvre ne doit point être contrainte, il faut qu'elle soit volontaire de ta part. Peut-être ne l'as-tu perdu pour un temps, qu'afin de le recouvrer pour l'éternité. Ce n'est plus un esclave qui te revient, c'est un frère, bien aimé de moi. Et combien plus ne le doit-il pas être de toi-même et selon les vues du monde et selon l'esprit du Seigneur ! Si donc tu as quelque affection pour moi, reçois-le comme tu m'accueillerais moi-même. Que s'il a pu te causer quelque dommage, s'il te doit quelque chose, j'en prends la responsabilité, impute-le-moi comme une dette. C'est moi Paul, qui trace ces lignes de ma main enchaînée. Je te rendrai tout, car je ne veux point te dire que c'est à moi que tu es redevable de toi-même. Il en est ainsi pourtant. Accorde-moi donc, frère, cette joie dans le Seigneur, cette consolation à mon cœur. En t'écrivant de la sorte, j'ai pleine confiance en ta docilité, et je sais que tu ferais plus encore que je ne te dis.

Prépare-toi à me donner l'hospitalité, car j'espère, avec le secours de tes prières, vous être bientôt rendu. Épaphras, comme moi captif pour Jésus-Christ, te salue, ainsi que Marc, Demas, Luc et Aristarque, mes auxiliaires. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen [1]. » Théodoret nous apprend que la maison de Philémon où les premiers fidèles de Colosses se réunissaient, existait encore de son temps. Paul n'était jamais allé dans cette ville [2]. Elle avait été évangélisée pour la première fois par Épaphras, qui partageait maintenant la captivité de l'Apôtre. Ce fait semblerait indiquer que les Juifs d'Asie poursuivaient toujours avec le même acharnement les ministres de l'Évangile, et réussissaient quelquefois par leurs accusations calomnieuses à les déférer aux tribunaux romains. Il semble toutefois que Philémon devait connaître personnellement saint Paul, et peut-être avait été converti par sa prédication. Tel est du moins le sens qu'on pourrait donner à ces paroles de l'Apôtre : « Je ne veux pas te dire que c'est à moi que tu es redevable de toi-même. » En ce cas, il faudrait supposer qu'en traversant la Phrygie, saint Paul avait rencontré le riche Colossien hors de sa ville natale et l'aurait dès lors conquis à la foi. Nous avons des renseignements plus positifs sur le résultat de l'Épître à Philémon. Ainsi que l'Apôtre l'avait prédit, Onésime fut mis en liberté par son maître et renvoyé à Rome, où nous le retrouverons bientôt à côté de saint Paul.

Epître de saint Paul aux Colossiens.

13. Dans l'intervalle, Tychicus était revenu d'Éphèse où il avait remis l'Épître dont il était chargé pour les chrétiens de cette ville. Saint Paul le fit quelque temps après repartir pour l'Asie. « Mon frère bien-aimé, dit-il aux Colossiens, le fidèle ministre et conserviteur de Jésus-Christ, Tychicus, vous donnera de vive voix tous les détails qui me concernent. Je l'envoie près de vous afin de consoler vos cœurs et d'être informé par lui de l'état de votre Église. Je fais partir en même temps Onésime, le frère qui vous

[1] *Philem.*, integr.

[2] Cela résulte clairement de ces paroles de l'Apôtre, dans l'Epître aux Colossiens : *Volo autem vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis et pro iis qui sunt Laodiciæ, et quicumque non viderunt faciem meam in carne.* (*Col.*, II, 1.)

est devenu si cher. Par eux vous saurez tout ce que je fais à Rome. » Ainsi Onésime était revenu près de l'Apôtre et il avait conquis toutes les sympathies des Colossiens. Les *Constitutions Apostoliques* nous apprennent que l'esclave fugitif rendu à la liberté par Philémon et devenu serviteur de Jésus-Christ, fut institué par saint Paul, évêque de Béroé en Macédoine [1]. Quoi qu'il en soit, l'Apôtre captif faisait sillonner le monde romain par les messagers de la foi. « Je veux, dit-il aux Colossiens, que vous connaissiez ma sollicitude pour vous, pour vos frères de Laodicée et pour tous les fidèles qui n'ont jamais vu mon visage en ce monde [2]. Nous rendons grâces à Dieu, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la nouvelle de votre foi au Christ Jésus; de l'amour que vous avez pour tous les saints; de l'espérance ardente qui transporte votre âme vers les cieux. Cette espérance, elle vous a été inspirée par la parole de vérité, par l'Évangile qui a pénétré parmi vous. Il pénètre ainsi dans tout l'univers, où il se propage et fructifie, comme il grandit chez vous, depuis le jour où vous avez entendu et connu la grâce et la vérité divines, par la prédication d'Épaphras, notre compagnon très-cher, et votre apôtre fidèle. C'est lui qui nous a informé de votre charité à notre égard [3]. » La captivité d'Épaphras à Rome s'était prolongée en même temps que celle de saint Paul. Épaphras, séparé de ses fils spirituels, versait dans le sein du grand Apôtre les inquiètes sollicitudes de son zèle et de son dévouement. Pendant son absence, l'Église de Colosses était gouvernée par l'évêque Archippus. « Épaphras vous salue, dit saint Paul aux Corinthiens. Il est tout à vous, ce serviteur fidèle du Christ Jésus. Sans cesse, dans ses prières, il demande que vous vous mainteniez dans la perfection et dans la plénitude de la volonté divine. Je lui rends ce témoignage que tout le labeur de sa pensée a pour objet votre Église, celle de Laodicée et celle d'Hiérapolis [4]. Dites de notre part à Archippus : Sois digne du ministère qui te fut confié dans le Seigneur, et accomplis fidèlement ta charge [5]. » Ces révélations nous font pénétrer intimement le secret du cœur des apôtres, et

[1] *Constit. apostol.*, lib. VII, cap. XLVIII. — [2] *Col.*, II, 1. — [3] *Col.*, I, 3-5. — [4] *Col.*, IV, 17. — [5] *Col.*, IV, 12-14.

nous montrent comme à nu cet héroïsme des premiers évangélistes, qui, dans l'exil, la persécution, les chaînes, n'avaient qu'une seule préoccupation, une seule pensée, un seul intérêt, le salut de leurs néophytes. Le rationalisme moderne a la prétention de mesurer le miracle et de limiter, sinon de détruire le surnaturel. Qu'on explique cependant, sans miracle, qu'on rende possible sans une intervention surnaturelle, permanente et universelle, l'attitude des premiers apôtres! Ah! s'il s'agissait de quelque philosophe de l'Académie ou du Portique, la littérature n'aurait pas assez de fleurs à jeter sous ses pas, ni assez de couronnes pour ceindre son front. Mais c'est un misérable Juif, Paul; un inconnu, Épaphras, qui portent sans trembler le poids de leurs fers sous Néron, qui opposent à la centralisation gigantesque et oppressive de l'empire romain, l'unité de la foi, de l'espérance et de la charité de Jésus-Christ! Comment accepter un héroïsme de si bas étage, comment s'incliner devant un pareil fanatisme? Voilà ce que l'on dit, ce que l'on imprime et ce qu'on réussit trop souvent à faire croire. Le courage, l'éloquence, le génie, trois choses que d'ordinaire les hommes admirent, sont réunis ici et condensés en un degré que l'humanité n'avait jamais connu. Ils s'affirment par des écrits, ils se scellent dans le sang, ils se perpétuent par un prodige de transformation qui atteint tous les âges et tous les pays. N'importe! Ce sont des phénomènes obscurs, des doctrines conspuées, des témoignages menteurs. Et cependant le pain de vérité que ces dédaignés de la philosophie ont rompu pour les intelligences affamées, le vin de la doctrine qu'ils ont versé à grands flots sur les multitudes ont suffi jusqu'à ce jour et suffiront jusqu'au dernier des jours pour assouvir tous les cœurs et éteindre toutes les soifs des âmes. « Depuis que nous avons entendu parler des merveilles de votre foi, dit saint Paul, nous ne cessons de demander à Dieu de vous remplir de sa volonté sainte, de combler votre intelligence de sa sagesse et de sa science spirituelles. C'est ainsi que vous marcherez dignement dans votre voie, agréables au Seigneur, abondants en fruits de bonnes œuvres, croissant dans la science de Dieu, con-

firmés dans l'esprit de force par sa glorieuse puissance, unissant à la joie du cœur une longanimité et une patience à toute épreuve; rendant grâces à Dieu le Père qui nous appelle à partager l'héritage des saints dans sa lumière, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres et transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé. Dans le sang de ce Fils nous avons trouvé la rédemption et la rémission des péchés. Ce Fils, il est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute créature. En lui tout a reçu l'existence au ciel et sur la terre. Substances visibles et invisibles, Trônes, Dominations, Principautés, Puissances, tout fut créé en lui et par lui. Il préexistait à tout et tout subsiste en lui. Il est le chef du corps de l'Église, il est le principe, il est le premier-né d'entre les morts, partout la primauté lui appartient. Tel est le mystère si longtemps caché aux générations et aux siècles précédents, qui se manifeste aujourd'hui à tous les saints. » L'Apôtre, dans ce magnifique tableau des grandeurs du Verbe incarné, avait certainement en vue de prémunir les fidèles de Colosses contre les erreurs gnostiques de Simon le Mage et de ses adeptes. « Je vous dis ces choses, ajoute-t-il, pour que nul ne séduise vos imaginations par d'orgueilleuses théories. Absent de corps, je suis pourtant au milieu de vous par mon esprit; je n'ai de joie qu'en voyant l'ordre qui règne dans votre Église, édifiée sur le fondement de la foi en Jésus-Christ. Résistez donc aux séductions d'une fausse philosophie, aussi bien qu'aux frivolités menteuses d'une tradition tout humaine qui voudrait vous asservir à des rites élémentaires et grossiers. Dans le Christ vous avez été circoncis, non point d'une circoncision charnelle, mais de la circoncision de l'esprit. Ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême, vous êtes ressuscités avec lui par la foi. Jadis vous étiez dans la mort du péché et du paganisme. Jésus-Christ vous a communiqué sa vie et vous a tout pardonné. Il a déchiré le décret de notre condamnation, il l'a pris et attaché à sa croix. C'est ainsi qu'il traîne à son char de triomphe les principautés et les puissances dépouillées par sa main victorieuse. Ne laissez à personne le droit de vous inquiéter sur la distinction des aliments

purs ou impurs, sur l'observance de telle ou telle fraction des jours de fête [1], sur la pratique des néoménies ou du sabbat. Tout cela était la figure et l'ombre de l'avenir. Mais la réalité est venue, c'est le corps du Christ. Nul donc n'a le droit de vous tenir courbés sous l'humiliation d'un culte hypocritement rendu aux anges, dans l'orgueil d'une chair révoltée [2]. — Puisque vous êtes ressuscités avec le Christ, cherchez ce qui est en haut, là où le Christ règne, assis à la droite de Dieu. Goûtez les choses d'en haut et non celles de la terre. En ce moment vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu; mais quand le Christ, votre vie, se manifestera, alors vous apparaîtrez avec lui dans la gloire. Mortifiez donc vos membres terrestres, c'est-à-dire les passions, l'impureté, la luxure, les concupiscences mauvaises, l'avarice, cette idolâtrie déguisée. Vous étiez autrefois sous leur joug, quand vous viviez dans leur empire. Mais maintenant revêtez l'homme nouveau, qui se régénère dans la vérité, selon le type de Dieu son créateur, à l'image du Christ, pour lequel il n'y a plus ni païen, ni Juif; ni circoncis, ni incirconcis; ni barbare, ni Scythe; ni esclave, ni homme libre. Le Christ est tout en tous [3]. » L'Apôtre expose ensuite aux fidèles de Colosses les devoirs de la vie chrétienne et il termine en disant : « Luc, le médecin très-cher, et Demas vous saluent. Saluez de ma part les frères de Laodicée, Nymphas et l'Église qui se réunit dans sa demeure. Quand cette Épître aura été lue parmi vous, communiquez-la à l'Église de Laodicée, et, à votre tour, lisez celle que j'adresse à cette Église. Je signe de ma main cette salutation : moi Paul. Souvenez-vous de mes chaînes. Grâce sur vous. Amen [4]! »

Délivrance de saint Paul Epitre aux Hébreux

14. Nous n'avons plus le texte authentique de l'épître de saint Paul à l'Église de Laodicée. Celui qu'on a publié sous ce nom [5] est évidemment apocryphe. La ville de Laodicée fut, à cette époque, détruite de fond en comble par un tremblement de terre [6]. Il se

[1] Ces paroles font allusion à la coutume juive, dont nous avons parlé plus haut, de commencer la célébration des fêtes au coucher du soleil du jour précédent.

[2] *Col.*, II, 5-18. — [3] *Col.*, III, 1-11. — [4] *Col.*, IV, 14 ad ultim. — [5] Voir le texte de cette Épître apocryphe, Cornel. a Lapid., *Comm. in Epist. ad Col.*, cap. IV 16. — [6] Tacit., *Annal.*, lib. XIV.

pourrait que la lettre apostolique ait péri dans cette catastrophe. Quoi qu'il en soit, la captivité de l'Apôtre touchait à son terme. Après deux ans passés à Rome sous la garde du prétorien Martialis, sa cause fut définitivement jugée devant Néron, et il fut relâché. Telles sont les expressions de saint Jérôme [1], qui ne nous donne aucun autre détail sur cet événement. L'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe nous apprend de même que saint Paul recouvra la liberté, après sa première détention à Rome [2]. Ces témoignages traditionnels sont conformes d'ailleurs au texte de saint Luc : « Paul demeura deux années dans l'hôtellerie où il avait pris son logement [3]. » Au moment où l'Apôtre voyait briser ses chaînes, Timothée n'était plus avec lui. Ce disciple l'avait quitté, peut-être pour accomplir en Asie une mission dont l'aurait chargé son maître. Durant le voyage il fut lui-même incarcéré, mis en jugement et relâché. C'est du moins ce que nous pouvons conjecturer de ce passage de l'Épître aux Hébreux : « Je vous annonce que notre frère Timothée vient d'être rendu à la liberté. Aussitôt qu'il m'aura rejoint, j'irai avec lui le plus promptement possible vous visiter [4]. » Ces lignes sont certainement écrites de Rome, puisque l'Apôtre ajoute immédiatement : « Les frères d'Italie vous saluent [5]. » Ainsi la première pensée de l'Apôtre, après sa détention, se reportait sur Jérusalem, où deux années auparavant il avait rencontré une hostilité si violente, et une persécution si acharnée. C'est toujours de la Judée comme point de départ qu'il veut commencer chacune de ses missions apostoliques : *Judæo primum*. L'Épître aux Hébreux fut le message qui devait préparer les esprits à le recevoir. On croit qu'elle fut composée, sous forme de dissertation, pendant les derniers mois de la captivité de saint Paul. Du reste, elle ne porte aucune suscription. L'Apôtre ne s'y nomme point, peut-être pour ne pas réveiller par ce nom de Paul, si détesté des Juifs, des haines déjà trop envenimées. Mais cette concession aux préjugés de ses ennemis, si tant est qu'elle ait eu lieu, se trouve amplement

[1] S. Hieron., *De Viris illustr.*, cap. v. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XXII et XXV. — [3] *Act.*, XXVIII, 30. — [4] *Hebr.*, XIII, 23. — [5] *ibid.*, 24.

rachetée par l'énergie avec laquelle saint Paul établit sur les débris du mosaïsme le règne triomphant de Jésus-Christ. On a voulu s prévaloir de l'absence du nom de Paul en tête de cette Épître pour en contester l'authenticité, mais il suffit de la lire, comme dit un exégète, pour y reconnaître la griffe du lion. « Dans les siècles anciens, dit l'Apôtre, Dieu a parlé à nos pères, par les prophètes, sa voix s'est fait entendre à plusieurs reprises et par mille organes différents. Mais enfin, de nos jours, il nous a parlé par son Fils, le Fils qu'il a établi dans l'héritage de l'univers, le Fils par lequel il a créé les siècles eux-mêmes; le Fils, splendeur de sa gloire, empreinte de sa substance, lui dont le Verbe tout-puissant porte l'ensemble des êtres [1]. Supérieur aux Anges [2], supérieur à Moïse [3], supérieur à tout le sacerdoce antique [4], le Christ est celui que Dieu a appelé par excellence son Fils [5]. Nulle créature n'échappe à son regard, ses yeux percent tous les secrets, sondent tous les abîmes. En lui nous avons le grand Pontife qui a pénétré les cieux [6]. Le successeur d'Aaron ne pénètre qu'une fois, chaque année, dans le Saint des saints, avec le sang des victimes qu'il offre pour ses péchés et ceux du peuple [7]. C'est aux cieux que pénètre notre Pontife, et cependant il est tel qu'il puisse compatir à toutes nos infirmités; il les a éprouvées le premier, et, à l'exception du péché, il a subi toutes nos misères [8]. Il nous a apporté le véritable sabbat, c'est-à-dire le repos en Dieu [9]. Comme tous les pontifes, il a été choisi d'entre les hommes, mais ne s'est pas choisi lui-même. C'est Dieu qui l'a glorifié, quand il lui dit : Tu es mon Fils, tu es prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech [10]. Le sacerdoce de Melchisédech, plus ancien et plus excellent que l'ordre d'Aaron [11], était la figure du sacerdoce nouveau, fondé non plus sur une transmission charnelle et héréditaire, mais sur le principe d'une vie toujours renouvelée et toujours impérissable [12]. Tout était temporaire et figuratif dans le sacerdoce lévitique, le tabernacle ou le Saint avec les chandeliers d'or, la table des pains de proposition,

[1] *Hebr.*, I, 1-3. — [2] *Hebr.*, II. — [3] *Hebr.*, III. — [4] *Hebr.* IV. — [5] *Hebr.*, V, 5; *Psalm.*, II, 7. — [6] *Hebr.*, IV, 14. — [7] *Hebr.*, IX, 7. — [8] *Hebr.*, IV, 14, 15. — [9] *Hebr.*, IV, 9, 10. — [10] *Hebr.*, cap. V, — [11] *Hebr.*, cap. VII. — [12] *Hebr.*, VII, 16.

le voile du sanctuaire ; le Saint des saints renfermant l'encensoir d'or, l'arche du Testament avec l'urne pleine de manne, et la verge fleurie d'Aaron et les tables de la loi [1]. Le Christ, pontife des biens futurs, est entré dans un tabernacle plus vaste et plus parfait, dans un sanctuaire que la main des hommes n'avait pu construire. Il n'y portait point le sang des boucs ou des génisses, mais son propre sang, prix d'une rédemption éternelle [2]. Voilà pourquoi il lui a suffi d'y entrer une seule fois, pour devenir le médiateur d'un Testament nouveau et immortel [3]. Ce tabernacle, c'est le ciel [4]; ce testament, il a été scellé par la mort du testateur [5], à la fois pontife et victime; mais victime unique et privilégiée, qui remplace toutes les autres et suffit seule à expier tous les péchés du monde [6]. Tel est le mystère profond du sacrifice de la croix qui a mis fin à tous les sacrifices sanglants. C'est par la foi que nous pouvons obtenir le bénéfice de son mérite rédempteur. Cette vie de foi ne fut-elle pas celle des patriarches, des prophètes et des justes de la loi ancienne? Le monde les vit, ces hommes dont il n'était pas digne, errer dans les solitudes et les rochers, se cacher dans les cavernes et les souterrains. Ils rendaient ainsi témoignage de leur foi. Nous aussi, couverts par cette nuée de témoins, déposons le poids de nos iniquités, et courons avec une patience vaillante au-devant du combat qui nous est offert. Fixons nos regards sur l'auteur et le consommateur de notre foi, le Christ Jésus, qui s'est volontairement et avec une joie divine courbé sous le fardeau de sa croix. Il a affronté l'ignominie, et aujourd'hui il est assis dans la gloire, à la droite du trône de Dieu [7]. C'est ainsi qu'il a abrogé la loi de terreur, pour faire régner dans les âmes la paix, la confiance et l'amour filial. Moïse disait, au pied du Sinaï : Je suis épouvanté et tremblant. Mais vous, vous pouvez approcher sans crainte de la montagne de Sion, cité du Dieu vivant, Jérusalem céleste, habitée par la milice innombrable des anges, église des premiers-nés, dont le nom est inscrit aux cieux. Vous pouvez

[1] *Hebr.*, IX, 2-4. — [2] *Hebr.*, IX, 11, 12. — [3] *Hebr.*, IX, 15. — [4] *Hebr* ., IX, 24. — [5] *Hebr.*, IX, 16. — [6] *Hebr.*, X. — [7] *Hebr.*, XI.

accéder au trône du Dieu souverain, près de Jésus, le médiateur du Testament nouveau, le purificateur dont le sang est plus efficace que celui d'Abel [1]. » Saint Paul termine cette magnifique épître en affirmant que désormais le monde a un autel [2] plus auguste que celui de Jérusalem, et une victime non sanglante à laquelle tous peuvent prendre part. Au moment où l'Apôtre parlait ainsi de l'autel et de l'hostie eucharistique, le temple de Jérusalem allait s'écrouler sous l'effort des soldats romains.

§ III. Martyre de saint Jacques le Mineur [3].

Mort de Festus, gouverneur de Palestine. Émeute en permanence à Césarée. Troubles à Jérusalem.

15. Le gouverneur de Judée, Porcius Festus, venait de mourir, emporté par une maladie soudaine, dans la deuxième année de son administration. La fermentation des esprits était au comble en Palestine. Césarée, le siége du gouvernement civil, était agitée par des émeutes sans cesse renaissantes. On se rappelle que cette ville, bâtie par Hérode Ier, avait été peuplée mi-partie de Syriens et de Juifs. Les empereurs lui avaient accordé le privilége très-envié alors de cité romaine, que les Syriens revendiquaient exclusivement pour eux. Or, sous le gouvernement de Festus, ils eurent assez de crédit à la cour de Néron pour obtenir un décret qui dépouillait les Juifs leurs compatriotes du titre de citoyens romains. « Ce décret, dit Josèphe, peut être considéré comme la cause première de toutes les calamités qui fondirent sur nous. Les Juifs de Césarée en appelèrent aux armes; la ville fut le théâtre d'une sédition en permanence, prélude de la guerre civile qui allait bientôt s'étendre sur toute la Palestine [4]. » Le brigandage persistait dans la province, malgré les tentatives de répression du gouverneur. Les sicaires faisaient trembler les plus fermes courages. Comme il arrive toujours dans les époques de désorganisation sociale, les malheurs publics se trouvaient aggravés par des imprudences ou des provocations particulières. Ainsi, en sa qualité de roi des sacrifices, titre qui emportait la charge de surveiller le Temple et les

[1] *Hebr.*, XII, 21-24. — [2] *Hebr.*, XIII, 10. — [3] Cf. tom. V de cette *Hist.*, pag. 341-343. — [4] Joseph., *Antiq. jud.*, lib. XX, cap. VII.

offrandes annuelles qu'on y envoyait, Agrippa le Jeune s'était cr le droit d'exhausser le palais qu'il occupait à Jérusalem, de façon à dominer complétement les galeries extérieures et l'autel de sacrifices. Les Juifs se hatèrent d'élever un contre-mur jusqu'à la hauteur des derniers étages du palais. Agrippa et Festus ordonnèrent vainement de faire disparaître ce rideau de pierre. Les Juifs en appelèrent à César, et Néron dut juger ce grave procès.

Récit du martyre de saint Jacques le Mineur par Hégésippe.

16. La haine du peuple hébreu contre Rome était encore surpassée par celle qu'il portait aux chrétiens. « Furieux d'avoir vu Paul échapper à leur vengeance, dit Eusèbe, les Juifs tournèrent leur rage contre Jacques, surnommé le frère du Seigneur, à qui les apôtres avaient confié le siége épiscopal de Jérusalem [1]. » Ils profitèrent de l'interrègne qui s'écoula entre la mort du gouverneur Festus, et l'arrivée d'Albinus son successeur, pour exécuter leurs sanglants desseins. « On était, dit Hégésippe, auteur contemporain, à l'époque des solennités pascales. Plusieurs Juifs vinrent trouver Jacques et lui demandèrent : Quelle est la *porte* de Jésus [2]? — Il leur démontra que Jésus était le sauveur et quelques-uns, touchés de sa parole, embrassèrent la foi. De ce nombre se trouvaient les principaux d'entre le peuple. A la nouvelle de leur conversion, les Scribes et les Pharisiens se rassemblèrent en tumulte, criant que la nation tout entière était séduite. Ils se saisissent de Jacques et l'entraînent sur la plate-forme du Temple : Juste ! lui disent-ils, nous avons confiance en toi. On trompe le peuple au nom d'un imposteur crucifié. Parle donc et dis-nous la vérité sur Jésus ! — Jacques élevant la voix, répondit : Pourquoi m'interrogez-vous sur Jésus, le Fils de l'homme? Il siége dans les cieux, à la droite de la majesté divine, et un jour il reviendra sur les nuées du ciel. — A ces mots ceux d'entre la foule qui avaient embrassé la foi, commencèrent à s'écrier : *Hosanna* au fils de David !—Mais les Scribes et les Pharisiens s'élançant sur la plate-forme, dirent au peuple : Le juste lui-même est donc séduit ! Et saisissant Jacques, ils le précipitèrent

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XXIII.

[2] Hébraïsme qui signifiait : Que faut-il croire de la voie ou doctrine nouvelle ouverte par Jésus ?

du haut en bas du portique. Après cette chute, Jacques eut encore la force de s'agenouiller. Il priait en disant : Seigneur, mon Dieu et mon Père, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font. — Cependant les Scribes, toujours plus furieux, poussaient des cris de mort. Lapidons Jacques le Juste! vociféraient-ils. Ils lançaient déjà les premières pierres, lorsqu'un prêtre, de la race des Rechabites, s'interposa et leur dit : Arrêtez! que faites-vous? Le Juste prie pour vous. Mais dans l'intervalle un foulon asséna sur la tête de Jacques un coup de son marteau, et le tua. Ce fut ainsi que le saint évêque couronna sa vie par un heureux martyre. Il fut enseveli au lieu même de son supplice, et l'on voit encore aujourd'hui son tombeau près des ruines du Temple[1]. » — « Le tombeau de saint Jacques, dit Mgr Mislin, est une crypte taillée dans le roc, au lieu où précédemment se trouvait la caverne dans laquelle on croit que se cachèrent les apôtres, après l'arrestation de Notre-Seigneur, au jardin des Oliviers. Le témoignage qui nous apprend que saint Jacques fut enterré près du Temple, ne me paraît nullement contredire l'authenticité du tombeau de saint Jacques, tel qu'on le montre actuellement, puisqu'il est en effet très-voisin du Temple et que d'ailleurs les Juifs n'ensevelissaient pas les morts dans l'intérieur de la ville[2]. »

17. Le récit d'Hégésippe est confirmé et complété sur quelques points par l'historien juif Josèphe. « Quand on eut appris à Rome, dit-il, la fin prématurée de Festus, Néron lui désigna pour successeur Albinus qu'il fit partir immédiatement pour la Judée. Mais dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à l'arrivée du gouverneur nouveau, le souverain pontife Ananus[3] le Jeune, sadducéen audacieux et violent, se crut autorisé à se livrer à toutes ses vengeances. Il fit comparaître devant le sanhédrin Jacques, frère de Jésus, surnommé Christ, avec quelques autres personnages, les accusant

[1] Hegesipp. citat. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XXIII. Les reliques de saint Jacques le Mineur furent transportées à Constantinople vers l'an 572; cf. Boll., *Act. sanct.*, 1 maii.

[2] Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, tom. II, pag. 488, 489. — [3] Fils du premier Ananus, ou Anne, qui figure avec son gendre Caïphe dans la Passion de Notre-Seigneur.

d'avoir violé la loi d'Israël, et, sans même les entendre il les fit lapider par la populace. Ce crime souleva l'indignation des citoyens modérés et véritablement pieux de Jérusalem. Il firent secrètement prier le roi Agrippa d'avoir à réprimer l'insolence du grand prêtre, et en même temps ils prévinrent Albinus de ce qui s'était passé. Le nouveau gouverneur avait déjà quitté Alexandrie, se dirigeant vers Jérusalem, quand les envoyés juifs le rencontrèrent et lui apprirent qu'Ananus avait outragé la puissance romaine en convoquant le sanhédrin sans l'autorisation du gouverneur. Albinus à cette nouvelle écrivit à Ananus dans les termes de la plus vive irritation, le menaçant d'un châtiment exemplaire. En effet, sur la plainte du gouverneur, Agrippa destitua Ananus, et donna le pontificat à Jésus, fils de Damnée [3]. » Ainsi la haine du Christ se transmettait comme un héritage dans la famille de Caïphe et d'Anne. Les enfants martyrisaient les apôtres du Dieu que les pères avaient crucifié, et la vengeance céleste suivait la trace du sang, de génération en génération. En effet, dix ans plus tard, Ananus le Jeune était étranglé par les Zélotes.

18. Il nous est resté un monument immortel de la foi et du dévouement apostolique de saint Jacques le Mineur, dans son Épître aux douze tribus d'Israël, répandues parmi les Gentils. « En sa qualité d'évêque de Jérusalem, dit le docteur Sepp, il était regardé par les Hébreux comme le chef de tous les chrétiens convertis du judaïsme [1]. » C'est pour cela qu'il n'adresse point cette lettre à une Église en particulier, mais à tous les judéo-chrétiens, ses frères d'origine et ses fils spirituels. Son but principal était de réfuter l'inintelligente interprétation de quelques fidèles qui, s'appuyant sur les passages de saint Paul, où l'Apôtre enseigne que les œuvres de la loi mosaïque sont insuffisantes pour la justification, concluaient, comme l'ont fait plus tard les protestants, que les bonnes œuvres en général sont inutiles au salut. Ainsi l'erreur luthérienne de la justification par la foi sans les œuvres, se trouve déjà frappée des anathèmes apostoliques. Peut-être saint Jacques le Mineur

[1] Sepp, *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. III, pag. 265.

avait-il conféré à ce sujet avec saint Paul lui-même, si ce dernier réalisa l'intention annoncée dans l'Épître aux Hébreux d'un prochain voyage à Jérusalem. Quoi qu'il en soit, la doctrine de saint Jacques est en tout point conforme à celle de saint Paul. « C'est volontairement, dit l'évêque de Jérusalem, que Dieu nous a engendrés par le Verbe de vérité, pour faire de nous comme les prémices de ses créatures. Car toute grâce excellente, tout don parfait viennent d'en haut et descendent du Père des lumières, en qui il ne saurait y avoir ni transformation, ni vicissitudes [1]. » La rédemption n'avait donc point été obtenue et méritée par la loi mosaïque et les pratiques cérémonielles. C'est la thèse que saint Paul développe à chaque page de ses Épîtres. « Mes frères, continue saint Jacques, à quoi vous servira de dire : J'ai la foi, si vous n'en accomplissez les œuvres? Que pourrait une telle foi pour le salut? Si votre frère ou votre sœur manquent de vêtements ou de pain, vous suffira-t-il de leur dire avec l'accent de la compassion : Allez en paix, réchauffez-vous et mangez? Cette parole, si vous n'y ajoutez une aumône, soulagera-t-elle leur indigence? Il en est ainsi de la foi; sans les œuvres, elle est morte. Mais, dira quelqu'un : Tu as la foi, moi j'ai les œuvres. Je lui répondrai : Montre-moi donc ta foi, en dehors des œuvres; moi je puis te prouver la mienne par mes œuvres. Les démons aussi ont la foi, et ils tremblent! N'est-ce point par une œuvre, une œuvre telle que le sacrifice même d'Isaac, qu'Abraham notre père fut justifié? Vous voyez donc que c'est par les œuvres et non par la foi seule que l'homme est sauvé [2]. » Le protestantisme ne renversera jamais ce vigoureux argument, pas plus qu'il n'effacera de l'Épître catholique de saint Jacques la mention expresse du sacrement de l'Extrême-Onction. « Quelqu'un est-il malade parmi vous? dit l'Apôtre. Qu'il appelle dans sa demeure les prêtres de l'Église. Ils feront sur lui les oraisons, et l'oindront de l'huile sainte, au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera l'infirme; le Seigneur le soulagera, et s'il est en état de péché, ses fautes lui seront pardonnées [3]. » Le sujet, les

[1] *Jacob*, I, 17, 18. — [2] *Jacob*, II, 14-24. — [3] *Jacob*, V, 14, 15.

ministres, la matière, la forme et les effets sacramentels de l'Extrême-Onction sont ici clairement exprimés. Or saint Jacques, apôtre de Jésus-Christ, n'avait pu inventer une formule, improviser un sacrement, que Notre-Seigneur n'aurait pas institué. Voilà pourquoi le concile de Trente a résumé la doctrine de l'Église en ces termes : « Si quelqu'un dit que l'Extrême-Onction n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur, et promulgué comme tel par le bienheureux Jacques apôtre; qu'elle n'est qu'un rite traditionnel légué par nos pères, qu'une fiction tout humaine, qu'il soit anathème [1]. » — « Confessez vos péchés l'un à l'autre [2], » dit encore saint Jacques. Ce texte embarrasse aussi la conscience protestante. La confession auriculaire n'était point un précepte mosaïque. Les livres de l'Ancien Testament n'en offrent pas un seul exemple. Mais on la trouve dans l'Évangile, dans les Actes et les Épîtres des apôtres. Voilà pourquoi le concile de Trente a dit : « Si quelqu'un nie que la confession sacramentelle n'ait pas été instituée ou ne soit pas nécessaire de droit divin pour le salut, qu'il soit anathème [3]. » Au point de vue plus spécialement historique, l'Épître de saint Jacques offre une prédiction de la ruine prochaine de Jérusalem et du Temple, qu'il nous faut mettre en lumière. L'Apôtre prononce l'anathème contre l'aristocratie pharisaïque ou sacerdotale, contre les riches de la cité déicide qui ont crucifié le Sauveur, « qui oppriment les saints et les traînent à leurs tribunaux, qui blasphèment le nom béni du salut, lequel a été invoqué sur les fidèles [4]. Qui es-tu donc pour condamner ton frère? Vous dites : Nous quitterons Jérusalem; nous irons en telle autre cité, nous y ferons le commerce et nous augmenterons notre fortune. Ah! vous ne savez pas ce qui vous arrivera demain. Aujourd'hui vous triomphez dans votre orgueil. Un tel enivrement est funeste. Hélas ! riches superbes, bientôt vous hurlerez de désespoir, en face des calamités qui fondront sur vous. La putréfaction est déjà dans vos greniers et dans vos étables, le ver qui rongera vos

[1] Concil. Trid., *De sacramento Extrem. Unct.*, can. I. — [2] *Jacob*, V, 16. — [3] Conc. Trid., *De S. Pœnit. sacram.*, can. VI. — [4] *Jacob*, II, 6, 7.

somptueuses étoffes est déjà né; votre or et votre argent se rouillent. Le feu dévorera vos chairs. Vous avez thésaurisé des monceaux de colère pour les derniers jours. Vous avez jugé le Juste, vous l'avez mis à mort, et il ne vous a point résisté. Maintenant va venir la vengeance du Seigneur [1]. » En effet, l'heure était proche, ainsi que le disait saint Jacques, et la cognée était déjà à la racine de l'arbre.

19. L'année où saint Jacques souffrait le martyre à Jérusalem, saint Marc subit le sien à Alexandrie. Le glorieux Évangéliste, disciple de saint Pierre, avait fondé en Italie l'Église d'Aquilée, où l'on conserva longtemps le texte original de l'Évangile écrit de sa main [2]. Envoyé par le prince des apôtres en Égypte, il fixa son siége à Alexandrie et y constitua cette chrétienté florissante dont le Juif Philon nous a décrit les merveilles. Mais son zèle ne se borna point à la conquête de cette illustre cité. « Il étendit sa sphère d'action sur la Libye, la Marmarique, la Pentapole, la province d'Ammon et l'Égypte tout entière. Enfin il tomba entre les mains des infidèles d'Alexandrie. Un jour de Pâques, pendant qu'il célébrait les divins mystères, les païens se saisirent de sa personne, lui attachèrent une corde au cou et le traînèrent jusqu'au Boucoléon, sur le rivage de la mer, en face de l'église souterraine où ils l'avaient découvert. Durant le trajet, sa chair se déchirait en lambeaux, et ensanglantait les rochers. Vers le soir, comme il respirait encore, on le jeta dans un cachot. Au milieu de la nuit il fut consolé d'abord par une vision angélique, puis par une apparition du Seigneur, qui l'appelait dans son royaume céleste. Au matin, les idolâtres le vinrent reprendre et le traînèrent comme la veille, sur les rochers du Boucoléon. Seigneur, dit-il, je remets mon âme entre vos mains. Et il expira. On était à la huitième année du règne de Néron. De pieux fidèles d'Alexandrie lui rendirent les honneurs de la sépulture et déposèrent son corps au lieu dit de la *Roche-Taillée*. Saint Marc avait ordonné de son vivant le bienheureux Aniénus pour le suppléer à Alexandrie, pendant les voyages qu'il était

[1] *Jacob*, V, 1-7. — [2] Boll., *Act. sanct.*, aprilis die 25.

obligé de faire. Il avait institué dans les autres provinces un grand nombre d'évêques, de prêtres et de diacres [1]. » Ainsi s'exprime le Martyrologe de Bède. Vers le vᵉ siècle, les reliques de l'Évangéliste furent transportées à Alexandrie, d'où les Vénitiens, en 815, les amenèrent dans leur capitale, plaçant ainsi leur république sous la protection du lion de saint Marc. La philologie moderne a récemment reconnu à Venise un autre souvenir non moins précieux du siècle apostolique. De temps immémorial on y conservait une chaire de marbre blanc qu'on disait être le trône où saint Marc s'était assis à Alexandrie. Une inscription en caractères inconnus était gravée sur le monument. L'archéologie la prenait pour une épigraphe latine, écrite en caractères lombards. C'était répudier la tradition qui lui attribuait la date du Iᵉʳ siècle de l'ère chrétienne. D'un autre côté, la chaire dite de saint Marc était ornée de bas-reliefs où la sculpture avait retracé l'image du grand évêque d'Alexandrie, conjointement avec celle de l'évangéliste saint Matthieu. On y voyait de plus une série de symboles empruntés aux visions de Daniel et à l'Apocalypse de saint Jean. Or, disait-on, il est impossible d'admettre que saint Marc encore vivant se soit fait représenter sur le siége patriarcal où il prenait place chaque jour. Il n'est pas moins impossible de croire qu'il ait emprunté des sujets de sculpture à l'Apocalypse de saint Jean, laquelle ne fut écrite que vingt ans après la mort de saint Marc. Les défenseurs de la tradition répondaient fort judicieusement que les sculptures avaient pu être ajoutées postérieurement à la mort de l'Évangéliste, par la piété filiale des patriarches alexandrins, ses successeurs. Ils établissaient, par les témoignages les plus précis de l'histoire, la provenance authentique de la chaire de saint Marc, envoyée en 630, d'Alexandrie à Aquilée (Grado, en Illyrie), par l'empereur Héraclius, qui voulait la soustraire aux profanations des Musulmans. Le patriarchat d'Aquilée la Neuve [2] avait été créé à cette époque par le pape Honorius Iᵉʳ, pour remplacer celui d'Alexandrie qui venait

[1] Bed. citat. a Bolland. *loc. citat.*
[2] L'ancienne Aquilée avait été détruite en 452 par Attila.

de passer sous la domination mahométane et d'être usurpé par des Jacobites schismatiques. Ces faits étaient notoires et avérés. On savait de plus que les Vénitiens avaient obtenu plus tard la possession de ce précieux monument, dont on suivait ainsi la trace d'une manière certaine, dans la suite des âges. Enfin on n'ignorait pas que saint Marc, avant de fonder le siége d'Alexandrie, avait d'abord évangélisé la province de l'Italie augustale, c'est-à-dire les régions de l'Italie supérieure, depuis les Alpes jusqu'aux Apennins. Honorius I[er], en transférant le patriarchat catholique d'Alexandrie sur les côtes de l'Adriatique, avait été surtout déterminé par ce souvenir. Rien n'était donc plus autorisé en histoire et plus respectable en fait que la tradition dont il s'agit. Cependant elle ne trouva point grâce devant la critique radicale du XVII[e] siècle. L'inscription demeurée illisible, loin de rendre la science plus circonspecte, fournissait un prétexte de plus aux dénégations des savants. Enfin, en 1853, un illustre professeur du Collége romain, le P. Secchi, eut la gloire de déchiffrer ces caractères si longtemps indéchiffrables [1]. Ils sont exactement les mêmes que ceux des inscriptions hébraïco-phéniciennes des papyrus araméens, trouvés en Égypte. Comme dans certaines médailles de Carthage, et dans les écrits des Abyssins et des Cophtes, les lettres sont disposées de gauche à droite, mais elles n'en appartiennent pas moins à l'alphabet syriaque. Or leur traduction littérale donnée par le savant jésuite est celle-ci : *Cathedra Marci ipsa, Divina norma Marci mei* (*est*) *in æternum juxta Romam* [2]. « Je suis la chaire de Marc. Ma règle divine me fut donnée par Marc : Toujours avec Rome. » L'emploi du syriaque pour cette inscription en indique la date. Les premiers convertis d'Alexandrie étaient Juifs d'origine, saint Aniénus, pre-

[1] P. Secchi, *La cattedra alessandrina di S. Marco, evangelista e martire, conservata in Venezia, riconosciuta e dimostrata dal P. G. Secchi, d. C. d. G., per la scoperta in essa di un epigrafe Aramaïca e pé suoi ornati istorici e simbolici.* (Venezia, 1853.)

[2] L'inscription peut être reproduite en lettres latines de la manière suivante :

MOSCHEB MARKEI AU. EL ZANE MARKEI
OLEM LEROME.

mier successeur de saint Marc, fut l'un d'entre eux. Or, dès le second siècle, Athénagore fondait à Alexandrie l'école grecque des apologistes. Si donc l'inscription de la chaire de saint Marc n'est point en grec, c'est qu'elle est antérieure à Athénagore, et à l'adoption de l'idiome hellénique par les chrétiens d'Alexandrie. Nous sommes ainsi en présence d'un monument dont l'authenticité est incontestable. La science a réhabilité la tradition. La devise de saint Marc : « Toujours avec Rome, » traverse les âges, pour arriver comme un écho de l'enseignement apostolique, à notre siècle de frivole et sceptique indépendance.

§ IV. Première persécution générale.

20. Le successeur de saint Marc à Alexandrie fut Aniénus. Celui de saint Jacques le Mineur à Jérusalem, dit Eusèbe, « fut élu du consentement unanime des apôtres. On dit, en effet, qu'ils se rassemblèrent encore une fois dans la Ville sainte, et que tous désignèrent pour évêque Siméon, fils de Cléophas, dont il est fait mention dans l'Évangile et que l'on croit avoir été cousin germain du Sauveur. C'est du moins ce qu'on peut conclure du témoignage d'Hégésippe, qui fait de Cléophas le frère de saint Joseph[1]. » Il est important de signaler cette tradition relative à une nouvelle assemblée générale du collége apostolique à Jérusalem. Déjà, à l'époque du premier concile et à la mort de la sainte Vierge, les apôtres s'étaient rassemblés dans la Ville sainte. Le Temple où avait prêché Jésus-Christ, le Calvaire où il était mort, la montagne des Oliviers d'où il était monté aux cieux, paraissent avoir été dès lors l'objet d'une vénération spéciale et de fréquents pèlerinages. Jusqu'à la ruine de Sion, les apôtres se montrèrent fidèles au précepte du Sauveur : « Vous serez mes témoins à Jérusalem[2]. » Peut-être faut-il rapporter à ce dernier voyage de saint Pierre et de saint Paul en Judée la prédiction qui leur est attribuée par Lactance : « On verra bientôt, disaient-ils, un prince victorieux

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XI. — [2] *Act.*, I, 8.

marcher contre la nation juive, qu'il décimera, et dont il rasera la capitale. Durant le siége, les horreurs de la famine seront au comble et les habitants se mangeront entre eux. Jérusalem emportée d'assaut, les enfants égorgés dans les bras de leurs mères, les femmes outragées et massacrées sous les yeux de leurs frères, de leurs fils et de leurs époux, la nation tout entière bannie du sol des aïeux, tel sera le terme de cette épouvantable catastrophe [1]. » Au moment où les deux apôtres tenaient ce langage, on mettait la dernière main aux travaux de restauration des galeries extérieures du Temple, commencés un siècle auparavant par Hérode Ier, et poursuivis sans relâche durant cet intervalle. Dix-huit mille ouvriers se trouvèrent dès lors sans travail. Les uns allèrent grossir les rangs des sicaires; d'autres joignirent leur mécontentement personnel aux flots de haine qui débordaient déjà contre l'administration romaine. Agrippa le Jeune employa le reste à paver de marbre blanc les rues de Jérusalem. Cependant, à la fête des Tabernacles, pendant qu'une multitude immense de Juifs était campée sous des tentes de feuillage, un cri lugubre retentit soudain. Voix de l'Orient! Voix de l'Occident! Voix des quatre vents du ciel contre Jérusalem, contre le Temple et contre tout ce peuple! — On se précipita sur le prophète de malheur. C'était un pauvre paysan juif nommé Jésus, fils d'Hananus. On l'accabla de mauvais traitements, il ne fit aucune résistance et répondait à toutes les injures par cette exclamation : Malheur, malheur sur Jérusalem! Albinus auquel on le conduisit, le fit flageller jusqu'aux os, sans pouvoir arracher une autre parole à ses lèvres. On le déclara fou, et, comme tel, il recouvra la liberté. Durant sept ans, il ne fit que répéter son cri sinistre. Quand le siége de la ville fut commencé, il parcourait les remparts, redisant sa terrible lamentation : Malheur à la ville! Malheur au Temple! Malheur à ce peuple! Enfin il ajouta : Malheur à moi-même! En cet instant il tomba mortellement frappé d'un éclat de pierre lancée par une baliste romaine [2].

[1] Lact., *De Mort. pers.*, lib. IV, cap. II. — [2] Joseph., *De Bell. jud.*, lib. VII cap. XII.

21. La tradition historique qui nous a conservé le souvenir du dernier voyage des apôtres à Jérusalem, nous apprend également que saint Paul avait réalisé le projet formé par lui d'aller évangéliser l'Espagne [1]. Nous avons cité précédemment les témoignages unanimes des Pères de l'Église à ce sujet [2]. Nous pouvons y joindre comme corollaire la fameuse inscription du Temple de Néron, découverte dans les ruines de Marcussia, en Lusitanie. Elle atteste les rapides progrès de la prédication de saint Paul en Espagne. Voici cette inscription : « A Néron Claudius, César Auguste, Pontife suprême, pour avoir purgé la province des brigands et de la secte qui prêchait au genre humain une superstition nouvelle [3]. » Il nous est donc permis de dire avec saint Jérôme : « L'Apôtre des nations, le sublime Paul, s'élança en conquérant et sillonna la terre. Il prêcha l'Évangile depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, et de là jusqu'en Espagne. Il fournit sa course depuis la mer Rouge ou plutôt depuis un océan jusqu'à l'autre; imitant son Maître, le divin soleil de justice dont il est écrit : D'un bond il vole d'une extrémité du ciel à l'autre. La terre manqua sous les pas de Paul, avant que son zèle eût éprouvé une défaillance [4]. » Or saint Paul se rendant de Rome en Espagne, dut suivre cette voie romaine, si célèbre chez les anciens, qui allait d'Italie dans la Bétique, en traversant les Gaules et passant par Nice, Arles, Narbonne et les Pyrénées. Cette observation, judicieusement relevée par de Marca, nous explique les paroles de la Chronique de saint Adon : « Paul, mis en liberté par Néron, passa en Espagne, et il laissa comme missionnaires Trophime à Arles et Crescent à Vienne [5]. » L'Église de

[1] *Rom.*, xv, 24. — [2] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 529, 530.

[3] Voici cette inscription, telle que Baronius l'a citée (*Ann. eccles.*, ad ann. 69, § 46.)

NERONI CL. CÆS. AVG.
PONTIF. MAX. OB PRO
VIN. LATRONIB. ET HIS
QVI NOVAM GENERI HVM.
SVPERSTITIONEM INCVLCAR.
PVRGATAM.

[4] S. Hieron., *In Amos comment.*, cap. v. — [5] Ado, *Vienn. chronic.*

Tolède met à la tête de ses évêques un Romain de race patricienne, saint Marcel, que l'apôtre saint Paul convertit durant son séjour en Espagne. L'Eglise de Tortosa honore comme son premier évêque saint Rufus, fils de Simon le Cyrénéen, venu avec l'Apôtre en Espagne, et chargé par lui de l'administration de cette chrétienté [1]. Le Martyrologe romain nous a transmis le nom de deux Espagnoles, Xantippa et Polyxène, converties par saint Paul [2]. Ainsi, la tradition, les martyrologes et les monuments lapidaires, s'accordent avec le texte même des Epîtres canoniques pour attester la réalité du voyage de saint Paul en Espagne.

22. On ne connaît pas l'itinéraire suivi par saint Pierre et saint Paul à leur retour l'un de Jérusalem, l'autre d'Espagne. L'historien Eusèbe nous fait retrouver les deux apôtres à Rome, après qu'une persécution générale eut été soulevée par Néron contre le christianisme. Le batelier de Génézareth vint alors reprendre son poste d'honneur au centre du vaisseau en péril. L'Apôtre des nations voulait aussi mourir fraternellement à côté de saint Pierre, dans la capitale des nations. Les griffes du tigre avaient poussé à l'impérial élève de Sénèque. Néron avait de sang-froid commandé la mort d'Agrippine, sa mère, il avait eu l'infâme courage de flétrir son cadavre. Tour à tour époux et meurtrier de Poppée, d'Octavie, de Statilia et de vingt autres, il semblait atteint d'une véritable fureur homicide; noyant Rufinus Crispinus, son beau-fils; forçant Sénèque à s'ouvrir les veines; empoisonnant Burrhus; rêvant l'égorgement en masse de tous les sénateurs et se plaignant de n'en pouvoir finir d'un seul coup avec tous les riches patriciens dont il convoitait les dépouilles. Sans cesse entouré d'astrologues, de mages et de devins, il demandait aux arts occultes et à des influences surnaturelles le secret de grandir encore dans la corruption et la tyrannie. Il se trouvait à l'étroit dans le domaine du crime. Le 20 juillet de l'an 64, un effroyable incendie éclatait à Rome. La flamme s'élançait de toutes les maisons à la fois; des

[1] Florez, *Espâna Sagrada*, tom. III, cap. IV, § 3; Baron., *Annal. eccles.*, ann. 69, numero 46; Alphons. de Requêna, *Historia de adventu Pauli in Hispan.*
[2] *Mart. Rom.*, 23 septembris.

hommes armés de torches la portaient d'une rue à l'autre. Le feu dura six jours et sept nuits; sur les quatorze régions ou quartiers dont se composait la ville, quatre seulement restèrent debout. On apprit bientôt que Néron avait eu la fantaisie de se donner le spectacle de l'embrasement d'Ilion. Il venait de composer un poëme sur ce sujet, et pendant que la population éplorée se tordait de désespoir, le César, en quête d'inspiration, contemplait cette lamentable scène et chantait, sur sa lyre d'or, l'incendie de Troie. Il fallait donner le change à l'opinion; à tout prix, nul ne devait soupçonner l'horrible vérité. « Les superstitions les plus rares et les plus oubliées, dit M. de Champagny, furent remises en vigueur pour expier les souillures de Rome, et pour que le Ciel daignât pardonner le crime de Néron. Le livre poudreux des sibylles consulté par les prêtres, les lectisternes et les veilles sacrées, la procession des matrones allant chercher religieusement de l'eau de mer pour en asperger la statue de Junon, tout cela ne suffit pas [1]. » La rumeur infamante persistait toujours; on accusait Néron. Néron livra d'autres victimes à la fureur populaire.

Les chrétiens aux flammes. Texte de Tacite.

23. « Il fit choix, dit Tacite, d'une race décriée pour ses crimes, à laquelle le vulgaire donne le nom de chrétiens. Ce nom leur est venu du Christ, qui, sous le règne de Tibère, avait été supplicié par le procurateur Ponce-Pilate. Malgré la répression dont elle avait déjà été l'objet, cette superstition débordait alors, non plus seulement en Judée, où elle avait pris naissance, mais dans la ville même de Rome, vers laquelle toutes les horreurs et toutes les infamies ont coutume d'affluer. Tels furent les incendiaires que dénonça Néron. Il inventa contre eux les supplices les plus raffinés. On arrêta d'abord les premiers qui se déclarèrent chrétiens; leurs révélations en firent connaître une multitude immense qui furent condamnés, moins comme incendiaires que comme chargés de la haine du genre humain. Leur mort devint un divertissement public. On les revêtait de peaux de bêtes, et on les faisait mettre en pièces par des chiens; on les crucifiait; on enduisait leur corps

[1] Champagny, *Les Césars*, tom. I, pag. 449.

de poix, de résine ou de cire; on les transformait en lampadaires pour éclairer durant la nuit. Néron voulut donner des spectacles de ce genre dans les jardins [1] mêmes de son palais. A la lueur de ces torches homicides, il organisait des courses comme au cirque, tantôt conduisant lui-même les chars, tantôt présidant aux luttes. On finit par plaindre ces hommes, malgré leur scélératesse et leurs crimes, tant on comprenait qu'ils étaient immolés à la cruauté d'un tyran et non à la vindicte publique [2]. » Ce texte, mille fois cité, n'a jamais, que nous sachions, été suffisamment étudié au point de vue de l'archéologie ecclésiastique. Tout d'abord, disons que les multitudes de chrétiens, égorgés en masse et par manière de passe-temps, n'ont jamais eu leur nom inscrit dans les Martyrologes ni dans les fastes apostoliques. Il faut qu'un païen, un ennemi déclaré de la superstition du Christ, Tacite, se fasse l'historien de cette légion de martyrs. Nous avons donc ici la preuve irrécusable que les *Actes des Apôtres* n'ont pas tout dit. Le protestantisme qui rejette de parti pris toute tradition, en dehors des livres canoniques, saurait-il nous expliquer l'existence de ces milliers de chrétiens, dont Rome était pleine, l'an 64 de notre ère, sous Néron? L'histoire catholique atteste que depuis vingt-trois ans, saint Pierre exerçait son apostolat à Rome. Mais le protestantisme relègue au rang des fables la venue de saint Pierre à Rome. D'où sortaient donc ces nuées de chrétiens? Saint Paul n'avait passé que deux ans dans la Ville éternelle, attaché par le bras à la chaîne d'un prétorien. En deux ans, un captif gardé à vue peut bien à la rigueur faire quelques prosélytes, il ne convertit pas des multitudes. « Les premiers qui spontanément se déclarèrent chrétiens, dit Tacite, furent arrêtés; sur leurs indications on en découvrit une multitude immense. » Ces paroles ne nous semblent pas non plus avoir été comprises par les exégètes. L'historien romain, dit-on, a calomnié ici les détenus. Un chrétien souffrait la mort, mais ne trahissait pas ses frères. Tel n'est pas, selon nous,

[1] Les jardins du Vatican, où s'élève aujourd'hui la basilique de saint Pierre. — [2] Tacit., *Annal.*, lib. XV, § 44.

le sens de Tacite. En supposant qu'il se fût trouvé quelques apostats parmi les premiers chrétiens arrêtés à Rome, leurs indications personnelles n'auraient pas suffi à faire découvrir des multitudes de fidèles. Il n'y eut donc point là une dénonciation par liste d'individus. Mais il est évident qu'il dut y avoir, soit par le fait d'une indiscrétion involontaire, soit par les circonstances mêmes dans lesquelles l'arrestation et l'interrogatoire subséquent avaient eu lieu, des indices qui mirent les satellites de Néron sur la trace des assemblées chrétiennes. Connaître l'entrée d'une des sept catacombes déjà fréquentées à Rome, y établir une surveillance, saisir les fidèles un jour de réunion, voilà ce qu'il fallut pour en découvrir des multitudes, qui passèrent de la crypte obscure aux lueurs funèbres des jardins du Vatican. Or tout cela put se produire sans dénonciations, sans apostasie. Il suffisait de rencontrer un chrétien à l'entrée d'une catacombe, pour être en mesure d'en arrêter une infinité d'autres. Toutes les polices du monde savent ce secret; on ne supposera pas que celle de Néron fût moins intelligente. Le passage de Tacite peut donc parfaitement être pris au pied de la lettre, et la mémoire des premiers chrétiens n'en est nullement flétrie.

24. Ce qu'il faut surtout dégager et mettre en lumière dans le témoignage de Tacite, c'est la réprobation universelle qui pesait sur les chrétiens, le sentiment d'horreur et d'effroi que soulevait leur apparition au sein du paganisme. « Nous sommes considérés, disait saint Paul, comme la balayure de l'univers [1]. » Sur ce point, Tacite s'est fait, à son insu, le commentateur de l'Apôtre. Cependant l'historien n'articule aucun motif légitime, aucun prétexte plausible pour justifier tant de haines. « Les chrétiens furent condamnés, dit-il, moins comme incendiaires que comme chargés de la haine du genre humain [2]. » Comme pour mieux attester leur innocence, il ajoute que, malgré le sentiment général qui les flétrissait, on finit par avoir pitié de ces victimes « immolées, non à la vindicte publique, mais à la cruauté d'un tyran. » Enfin, pour

[1] I *Cor.*, IV, 13. — [2] Tacit. *loc. citat.*

qu'il ne puisse rester l'ombre d'un doute sur sa pensée, il cite avec complaisance le mot de Publius Flavius à Néron. Publius Flavius, vraisemblablement de la famille des Flavia, dont le nom vient de surgir des catacombes [1], était un tribun militaire qui s'enrôla avec Pison, Plautius Latéranus et les plus illustres patriciens, dans un complot tramé alors pour débarrasser l'univers du monstre à face humaine appelé Néron. Dénoncés par un traître, les conjurés périrent tous. Pison se fit ouvrir les veines, et trompa ainsi la vengeance impériale [2]. Latéranus, traîné au lieu du supplice réservé pour les esclaves, fut égorgé par un bourreau subalterne [3], sans se douter que son nom devrait à la basilique chrétienne de Saint-Jean de Latran, élevée plus tard sur l'emplacement de son palais, une notoriété plus populaire mille fois que celle de sa mort racontée par Tacite. Néron voulut assister à l'interrogatoire de Publius Flavius. « Qui a pu, lui dit-il, te déterminer à violer ton serment militaire, prêté entre mes mains ? — La haine profonde que j'ai pour toi, répondit Flavius. Tant que tu méritas l'estime et l'amour des gens de bien, nul soldat ne te fut plus fidèle. Ma haine a commencé quand tu t'es fait parricide, bourreau de ta femme, cocher, histrion, incendiaire [4]. » On ne crut donc point à la culpabilité des chrétiens, mais on les détestait sans savoir pourquoi ; et la prédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres se réalisait : « Vous serez, avait-il dit, en horreur au genre humain à cause de moi [5]. » L'égorgement en masse des chrétiens entassés dans les jardins du palais rendait impossible aux fidèles de songer à transporter le corps des martyrs dans la catacombe où ils avaient d'avance choisi leur sépulture. Mêlés aux ouvriers qui faisaient chaque nuit disparaître les cadavres, ils purent seulement déposer le corps de leurs frères dans les grottes les plus voisines. « Or, dit Mgr Gerbet, il existait sur les flancs mêmes du mont Vatican des carrières, creusées jadis pour alimenter des fabriques de poterie,

[1] Cf. numero 3 de ce présent chapitre. — [2] Tacit., *Annal.*, lib. XV, § 59. — [3] Id., *ibid.*, § 60. — [4] Tacit., *Annal.*, lib. XV, § 67. — [5] *Eritis odio omnibus propter nomen meum.* Matth., x, 22; Marc, XIII, 13 ; Luc. XXI, 17.

situées dans les environs [1]. On en voit encore aujourd'hui dans ce même quartier, dont le sol continue de fournir une terre argileuse. Elles durent naturellement être choisies pour ces nombreuses sépultures [2]. » Le Martyrologe romain nous a conservé une mention générale des chrétiens qui périrent en cette circonstance. Sous la rubrique du 24 juin, on lit ces paroles : « A Rome, commémoration des nombreux martyrs, qui furent accusés par Néron d'avoir incendié la ville. Sous ce prétexte, l'empereur les soumit aux supplices les plus barbares : les uns, couverts de peaux de bêtes, furent livrés aux chiens qui déchirèrent leurs membres ; d'autres étaient crucifiés ; d'autres, enfin, enduits de matières inflammables, étaient brûlés en guise de torches pour éclairer durant la nuit. Tous, disciples des apôtres, ils furent les prémices que l'Église romaine, champ fertile en martyrs, envoyait au ciel, précédant saint Pierre et saint Paul dans le chemin de la gloire [3]. »

Edit de persécution générale. Nombre de martyrs. Saint Saturnin à Toulouse.

25. Les deux apôtres se trouvaient-ils à Rome, quand la fureur populaire, excitée par les infâmes calculs d'un tyran, se repaissait des tortures et de l'agonie des chrétiens ? Nous ne le pensons pas. Pierre, chef d'une religion si détestée, était connu depuis vingt-deux ans, et par la Synagogue juive qui avait tout intérêt à le dénoncer aux bourreaux, et par une immense multitude d'habitants dont l'attention avait été nécessairement éveillée sur lui par son apostolat même. Paul, durant sa captivité, avait de même rendu célèbres dans l'enceinte de Rome les fers qu'il portait pour Jésus-Christ. Évidemment les deux apôtres eussent été les premiers égorgés par la populace, s'ils se fussent alors trouvés à Rome. Leur retour n'eut donc lieu qu'après ces effroyables horreurs qui ouvrirent la première persécution générale. La haine de Néron ne se borna point, en effet, à cette explosion subite d'une capitale entière contre les chrétiens. Il étendit à tout l'empire les mesures de proscription, par un décret obligatoire et universel. Ce fait, attesté par tous les auteurs ecclésiastiques, depuis Tertullien, Ori-

[1] Juvenal., *Satir.* VI, v. 344. — [2] Martial. *Épigram.* l. I, epigr. 19. — [3] *Martyr. Rom.*, 24 jun.

gène et Lactance jusqu'à Orose et Sulpice-Sévère, est confirmé d'une manière irréfragable par le témoignage non suspect de Suétone, et par l'inscription du temple de Marcussia. Dès lors, le sang chrétien coula à grands flots sur toutes les plages du monde romain. Ravenne eut ses martyrs Ursicin et Vital ; Milan, les deux glorieux frères Gervais et Protais, et les deux missionnaires Nazarius et Celse ; Brescia, saint Alexandre ; Juliopolis, en Espagne, Aquilas et Priscilla, les compagnons fidèles de saint Paul. Enfin la terre des Gaules reçut alors pour la première fois la rosée féconde du sang des martyrs. Les actes authentiques de saint Saturnin nous parlent de la cruauté déployée alors par le préfet romain Valérius, à Bellovacum (Beauvais), et du martyre de saint Firmin, dans la capitale des Ambiani (Amiens). Nous donnons ici l'analyse des dernières pages de la *Passio* du saint évêque de Toulouse. « Les idoles, muettes au fond de leurs temples, ne rendaient plus d'oracles. La foule, épouvantée de ce mutisme, demande pourquoi les dieux se taisent. On répond qu'un ennemi des dieux, ministre de je ne sais quelle secte nouvelle, intitulée chrétienne, attire par sa présence la malédiction des dieux sur la cité. Pour apaiser la divinité outragée, on propose d'immoler un taureau à Jupiter. Le sacrifice était préparé, lorsque Saturnin est reconnu de loin et signalé à la foule. « Le voilà ! c'est lui, c'est l'ennemi des dieux. Vengeons sur lui les divinités outragées; qu'il les apaise par un sacrifice, ou qu'il soit lui-même leur victime ! » — On se rue sur le saint évêque ; le prêtre et le diacre qui l'accompagnaient s'enfuient, et Saturnin est traîné seul au Capitole. On voulut le contraindre à sacrifier aux dieux. « Vos dieux, répondit-il, ce sont les démons. Vainement vous croyez les honorer en leur immolant des victimes, ce sont vos âmes que vous vouez pour eux à la mort. Vous voulez que je craigne ces dieux, et j'entends dire autour de moi que je les fais trembler et que je leur impose silence ! » A ces mots, la rage sacrilége de la foule s'exalta encore. On détacha le taureau préparé pour le sacrifice, on lui passa autour des flancs une corde à l'extrémité de laquelle on lia le pontife par les pieds. L'animal, excité par les clameurs de la multitude et rendu furieux par les

aiguillons que la populace lui enfonçait dans les chairs, se précipita d'un bond du haut du Capitole. La tête du saint martyr fut brisée dans la chut· et le sang inonda les premières marches où il vint omber. Ce fut ainsi que le premier évêque de Toulouse rendit son âme à Dieu [1].

§ V. Seconde épître de saint Pierre.

26. Le monde entier s'armait contre la foi du Christ, lorsque les deux apôtres Pierre et Paul revinrent à Rome défier la persécution jusque dans son centre. « Les fidèles romains, dit saint Ambroise, alarmés du danger que courait Pierre, le chef de l'Église, le conjurèrent de céder à l'orage et de s'éloigner de la ville. Il s'y refusa d'abord, mais leurs instances furent si pressantes, qu'enfin il se décida à partir. Pendant la nuit il se mit en route, et déjà il approchait du mur d'enceinte, lorsqu'il vit le Christ franchir la porte et venir à sa rencontre. Où allez-vous, Seigneur? lui demanda l'apôtre. — Jésus-Christ répondit : Je viens à Rome pour y être de nouveau crucifié. — Pierre comprit le sens de cette divine parole. Il rentra à Rome pour y attendre le martyre [2]. » On voit encore aujourd'hui sur la voie Appia, à une petite distance des remparts, une modeste chapelle, connue à Rome sous le vocable de : *Domine, quò vadis?* C'est là que le prince des apôtres eut la vision dont saint Ambroise nous a conservé le souvenir. « La petite église située en ce lieu, dit Mgr Gerbet, est une station particulièrement aimée de ces âmes qui, après avoir été déjà éprouvées par la souffrance, pressentent que des tribulations encore plus dures les attendent là où la voix de Dieu, le devoir, les appelle. La Rome païenne, qui préparait le martyre à saint Pierre, est une figure du monde. Ces âmes voudraient fuir loin de lui, dans une retraite paisible. Mais qu'elles prennent courage. Si elles sont forcées d'y retourner avec la croix, c'est le Sauveur qui la portera devant elles. « Seigneur, où allez-vous? » question de tous les temps, que

[1] *Passio sancti Saturnini episcopi.* Mss. Biblioth. Ricciardi, Florentiæ, numero 223, pag. 213 et seq. — [2] S. Ambros., *Contra Auxent.*

la foi et l'amour adressent à Dieu, lorsqu'il nous dit de le suivre à travers les mystérieuses ténèbres de la douleur. Une méditation sur ces paroles, faite dans la chapelle qui en garde la mémoire toute vive, a rendu de la force à bien des cœurs qui en avaient besoin, et je ne comprends pas la triste théologie de quelques écrivains, qui en attaquant la réalité historique de ce récit, sont allés jusqu'à en méconnaître la beauté morale[1]. »

Seconde épître de saint Pierre. Premier chapitre.

27. Rentré à Rome, le pasteur suprême de l'Église, divinement averti du supplice qui l'attend, n'a plus qu'une seule pensée : celle de confirmer par une exhortation immortelle le courage, la foi et l'espérance des chrétiens. Il écrit son testament, et l'adresse à tous les fidèles de l'univers en ces termes : « Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à tous ceux qui partagent notre foi en la justice de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, que la plénitude de la grâce et de la paix descendent sur vous par la connaissance de Dieu et du Christ Jésus Notre-Seigneur ! Toute l'économie des grâces divines qui nous ont été ménagées pour la piété et la vie éternelle se manifeste à nous par la connaissance de celui qui a daigné nous accorder le bienfait de la vocation, dans sa glorieuse puissance, et qui nous fait jouir des réalités promises autrefois, en sorte que nous puissions devenir participants de la nature divine, si nous renonçons à la corruption engendrée par les concupiscences du monde. N'ayez donc plus d'autre souci sur la terre. Servez Dieu, en joignant la vertu à la foi, le savoir à la vertu, le désintéressement au savoir, la patience au désintéressement, la piété à la patience, l'amour de vos frères à la piété, et à l'amour des hommes la charité qui renferme tout. Si telles sont vos dispositions prédominantes, vous n'êtes point des arbres stériles, vous avez abondamment fructifié dans la connaissance de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Quiconque perd de vue ces grandes choses est un aveugle, marchant à tâtons dans la vie, un ingrat qui oublie la faveur dont il fut l'objet, quand il reçut, par le baptême, la rémission de ses anciennes iniquités. Redoublez donc d'efforts, Frères. Travaillez

[1] Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne,* tom. I, *Introd.,* pag. 19 et 20.

de plus en plus à assurer, par les bonnes œuvres, le succès de votre vocation et de votre élection. En agissant ainsi, vous ne retomberez plus dans le péché, et vous verrez s'élargir sous vos pas l'entrée du royaume éternel de Jésus-Christ notre Dieu et notre Sauveur. Je n'hésite pas à vous tenir ce langage, bien que vous sachiez déjà ces vérités et que vous les mainteniez fermes dans vos cœurs. Tant que j'habite encore ce tabernacle mortel, je vous dois mes encouragements et mes exhortations. J'ai d'ailleurs la certitude que la déposition [1] de mon corps est prochaine, Notre-Seigneur Jésus-Christ me l'a révélé [2]. Mais j'aurai soin qu'après ma mort ces instructions vous soient fréquemment renouvelées. Je veux donc vous affirmer encore qu'en vous annonçant la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et son avénement parmi nous, je n'étais nullement l'écho d'une ingénieuse légende. Je fus moi-même le témoin de ses grandeurs et des gloires dont l'a investi Dieu le Père. J'étais là quand une voix descendue du ciel, au milieu d'une auréole éblouissante, lui rendait ce témoignage : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai placé mes complaisances, écoutez-le. Cette voix céleste, je l'ai entendue, alors que nous étions avec lui sur la montagne sainte. Nous avons d'ailleurs un témoignage non moins authentique dans les oracles des prophètes. Vous les étudiez avec attention, je le sais, et vous faites bien. Les prophéties sont la lampe allumée dans l'obscurité, en attendant que le jour paraisse et que Lucifer, l'étoile du matin, se lève dans les cœurs. Rappelez-vous pourtant que les paroles de l'Écriture ne doivent point être soumises à une interprétation privée ; elles sont indépendantes de la volonté et de l'intelligence par leur origine même, puisque les saints qui nous les ont transmises les avaient reçues de l'inspiration de l'Esprit de Dieu [3]. »

28. « Comme il y eut des pseudo-prophètes au sein du peuple d'Israël, de même il se rencontrera parmi vous des maîtres d'imposture. Ils introduiront dans l'Église des sectes de perdition; ils

[1] *Depositio.* C'est l'expression qui se retrouve gravée sur les *loculi* des catacombes. — [2] Il semble que l'Apôtre fasse ici allusion à la vision de Notre-Seigneur sur la voie Appia. — [3] II *Petr.*, cap. I integr.

apostasieront la foi au Seigneur qui les a rachetés, attirant ainsi la vengeance divine sur leur tête. Des multitudes les suivront dans leurs égarements, et la voix de la vérité sera blasphémée. Dans les calculs d'une avarice sordide ils feront trafic de leurs discours séducteurs et des malheureux qui en seront victimes. La condamnation de ces hommes est inscrite dès l'origine de l'histoire du monde; le Dieu vengeur ne s'endort pas. Il n'a point épargné les anges rebelles, sa main puissante les a enchaînés dans l'abîme infernal; ils attendent dans les supplices de ce Tartare le jugement du dernier jour. Il n'a point épargné le monde antédiluvien. Aux flots du déluge universel qui engloutirent les impies, Noé et sept autres personnes échappèrent seuls. Les cités de Sodome et de Gomorrhe, réduites en cendres, attestent encore aujourd'hui la réalité des châtiments que Dieu réserve aux impies. Loth, le juste, fut arraché par le Seigneur aux outrages de ces infâmes. Loth avait conservé sa vertu, au milieu du débordement de luxure et de crimes dont le spectacle affligeait chaque jour son âme innocente. Ainsi Dieu sait, quand il lui plaît, arracher les justes à la persécution. Sa providence réserve les impies pour le jugement final et pour les éternels supplices. Sa vengeance éclatera surtout contre les pervers qui s'abandonnent aux ignominies des concupiscences charnelles, affichant le mépris de toute autorité, se complaisant dans les audaces de l'orgueil, se faisant chefs de secte et poursuivant de leurs blasphèmes tous les représentants du pouvoir. Or les anges eux-mêmes, plus grands et plus puissants que tous les princes de ce monde, les respectent pourtant et laissent à Dieu le soin de les juger. Mais ces insensés, livrés comme des bêtes sans raison à toutes les perversités de la nature, se précipitent à leur perte. Ils blasphèment ce qu'ils ignorent; ils périront dans leur corruption. Tel sera le salaire de l'iniquité, pour ces hommes qui font consister toutes leurs délices en une volupté d'un jour, qui multiplient la souillure et l'infamie dans un luxe effréné, dans des festins dont la dissolution est la reine. Leurs yeux sont pleins d'adultères et de crimes; ils séduisent les âmes inconstantes; leur cœur s'est discipliné à l'avarice. Fils de malédiction, ils ont aban-

donné la voie de la justice pour les sentiers de l'erreur : comme jadis Balaam, fils de Béor, lorsque, méditant une trahison dont la récompense l'avait séduit, il eut la honte, lui prophète, d'entendre une bête de somme lui reprocher sa folie et son crime. Tels sont ces hommes, fontaines sans eaux, nuages emportés par des tourbillons, et qui se vont perdre dans les ténèbres et la nuit. Ils tiennent l'orgueilleux langage de la vanité; ils attisent la flamme des concupiscences impures, pour envelopper de nouveau les chrétiens à peine échappés au gouffre de l'erreur. Ils promettent la liberté, ces esclaves de la corruption. Oui, esclaves! car on l'est dès qu'on se laisse vaincre. Si donc, après avoir cherché un refuge contre les souillures du monde dans la connaissance de Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur, ils ont pu subir une seconde fois ce joug honteux, leur dernier état est devenu pire que le premier [1]. Mieux eût valu pour eux ne connaître jamais la voie de la justice, que de se rejeter ensuite en arrière, au mépris du précepte saint qui leur avait été transmis ! C'est à eux que s'appliquent dans toute leur réalité les proverbes : Le chien retourne à son vomissement : Le porc sortant de l'eau court se vautrer dans la fange [2]. »

29. « Voilà donc, mes bien-aimés, la seconde lettre que je vous écris, toujours dans le même dessein de réveiller la foi sincère en vos âmes, de vous rappeler les oracles des prophètes, l'enseignement de vos apôtres et les préceptes de notre Seigneur et Sauveur Jésus. N'oubliez pas surtout, qu'aux derniers jours, on verra surgir des artisans de déception, des séducteurs livrés à toutes les convoitises de la chair. Où est, diront-ils, la promesse

[1] *Matth.*, XII, 43. Cette citation textuelle de l'Évangile selon saint Matthieu, prouverait à elle seule, contradictoirement à la thèse aujourd'hui soutenue par le rationalisme, que cet Évangile fut réellement écrit du vivant de saint Pierre et qu'il était dès lors complétement identique à celui que nous possédons. Les lecteurs pourront faire une remarque analogue, à propos des autres Épîtres canoniques et pastorales, à mesure que l'occasion s'en présentera. Il nous serait impossible de signaler chacun de ces rapprochements en particulier, sans dépasser la limite que nous nous sommes imposée.

[2] II *Petr.*, II integr.

faite par Jésus? Quand donc a-t-il fait son second avénement? Nos pères sont morts, rien n'est changé à l'ordre de la création : la nature est éternelle. Ainsi ils diront. Or la vérité, qu'ils l'ignorent ou non, c'est que le Verbe de Dieu a créé les cieux d'abord, ensuite la terre qui émergea du sein des ondes, et qui y fut replongée par le déluge. En ce moment les cieux et la terre ne subsistent que par le Verbe de Dieu. C'est lui qui les maintient dans l'état actuel jusqu'au jour du jugement et de la catastrophe finale où les impies périront par le feu. Pour vous, mes bien-aimés, ne cherchez point à supputer les temps. Sachez qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour. Le Seigneur donc ne recule point devant sa promesse, ainsi qu'on se l'imagine parfois. Sa providence est patiente, par amour pour vous, car il ne veut la perte d'aucune âme; il veut au contraire nous appeler tous à la pénitence. Cependant le jour du Seigneur surprendra à l'improviste, comme surprend un voleur. Dans un choc terrible, les cieux passeront; les éléments embrasés seront dissous; la terre, avec tout ce qu'elle renferme, sera consumée par le feu. Si donc tout l'univers est destiné à périr, quelle ne doit pas être la sainteté, la piété de votre vie, vous qui attendez le jour du Seigneur, qui courez à cet avénement formidable où les cieux embrasés seront dissous, où les éléments entreront en fusion sous l'ardeur des flammes! Selon la promesse de Dieu, nous attendons de nouveaux cieux, une terre nouvelle, patrie de la justice. Dans une telle expectative, mes bien-aimés, il vous faut maintenir immaculés et purs, dans la paix d'une conscience inviolable. Redoublez donc de zèle, et croyez que la longanimité de Notre-Seigneur est un moyen de salut pour vos âmes. Notre bien-aimé et frère, Paul, vous a déjà écrit ces choses, selon la sagesse divine qui l'inspire. Tel est son enseignement dans toutes les lettres où il a traité ce sujet. Je sais qu'on trouve dans ses Épîtres des passages difficiles à comprendre, et qu'un certain nombre d'hommes ignorants et légers cherchent à en dépraver le sens. Mais il n'est pas un seul livre des Écritures que l'esprit de mensonge et de ruine n'ait prétendu altérer de la sorte. Vous du moins, Frères, tenez-vous pour avertis. Gardez-vous de

céder à des suggestions perfides; soyez fermes dans la foi, croissez de plus en plus dans la grâce et la connaissance de Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur. A lui la gloire, et maintenant et dans les jours de l'éternité! Amen[1]. »

30. Quiconque voudra méditer cette lettre apostolique comprendra sans peine que le protestantisme se soit constamment épuisé en efforts inutiles pour en contester l'authenticité. Pierre y parle comme chef suprême de l'Église; il s'adresse, en cette qualité, à tous les fidèles de l'univers; il leur doit les derniers efforts de son zèle, les derniers accents de sa voix; il les prévient qu'il va mourir; le Seigneur le lui a révélé : mais il les rassure pour l'avenir; il prendra soin de ménager à son apostolat une succession non interrompue. Comment, à ces traits, ne pas reconnaître l'autorité de celui qui avait la charge de confirmer ses frères dans la foi? Comment aussi, en face de ce testament sublime, nous parler avec mépris de l'infériorité intellectuelle du prince des apôtres? On a osé s'exprimer ainsi, et nous en rougissons pour les lettrés de notre siècle. « Ils blasphèment véritablement ce qu'ils ignorent. » Quelle majesté dans cette condamnation des hérésiarques de tous les âges, prononcée par saint Pierre! Sous le poids de cet anathème, Simon le Magicien, ses disciples les Gnostiques, ses complices les Nicolaïtes, les Cérinthiens et tant d'autres qui pullulèrent au temps des apôtres, demeurèrent écrasés. Mais la foudre, partie des catacombes du Vatican, a prolongé bien au delà son action formidable. Elle a touché au front tous les sectaires, et les a réduits en poudre. En vérité, si notre époque n'était point par excellence celle de la légèreté, disons le mot, de l'ignorance en matière de religion, les littérateurs ne dédaigneraient pas de citer l'éloquent tableau des corruptions païennes, tracé dans les cryptes de Rome, à quelques pas de la maison d'or de Néron, par le premier des Papes. Mais quel littérateur, officiel ou non, songe à lire les Épîtres de saint Pierre? Un pêcheur galiléen, dont la légende catholique a fait un souverain Pontife de convention, qui donc s'en

[1] II *Petr.*, cap. III et ultim.

inquiète? Il a dit que la terre périrait par le feu, et la science nous a prouvé que si le globe terrestre périssait jamais, ce serait par le froid. — Par combien d'échos ces inepties ne sont-elles pas arrivées à nos oreilles? Ils parlent de science! Voici le dernier mot de la science : « Le mouvement c'est de la chaleur, comme on le sait aujourd'hui, et la terre, qui parcourt 660,000 lieues en vingt-quatre heures, comme tous les véhicules possibles, dépense de la chaleur. C'est pourquoi, si, par un moyen quelconque, on parvenait à empêcher la terre de tourner, immédiatement son mouvement se transformerait en chaleur. Or le calcul indique qu'en supposant la terre de plomb, sa température monterait immédiatement au chiffre fabuleux de 3,000 degrés centigrades. A une pareille chaleur, la terre elle-même ne résisterait pas, elle repasserait presque en totalité à l'état de vapeur, comme aux premières époques géologiques [1]. » Ainsi, pour produire, en un clin d'œil, *in ictu oculi*, c'est l'expression de saint Paul, la grande catastrophe finale qui anéantira ce globe dans les flammes, il suffirait à la main créatrice, qui le guide, d'en arrêter soudain l'essor au milieu des champs de l'éther. Voilà ce que la science récente a découvert; elle apprendra sans doute encore dans l'avenir bien d'autres secrets de ce genre. Qu'importe à notre foi? Ne savons-nous pas que le Dieu qui a créé le monde peut, à son gré, le détruire? Il nous a révélé que le feu serait l'instrument de sa justice suprême, comme l'eau du déluge fut celui d'un premier châtiment, aux jours de Noé. Dès lors l'Église catholique, fidèle aux enseignements du Christ et de son représentant saint Pierre, a inscrit dans la liturgie la prophétique mention du feu qui embrasera la terre, au second avénement du Fils de l'homme. On a pu remarquer, dans le texte même de l'Épître, le soin avec lequel le prince des apôtres prémunit les

[1] M. Flamel, à qui nous empruntons cette observation, ajoute : « L'expérience suivante met le fait en évidence. Qu'on fasse tourner très-rapidement une sphère métallique; puis qu'on arrête instantanément son mouvement par l'action de deux électro-aimants. Nous n'engagerions personne à toucher à la sphère devenue brûlante. Le mouvement anéanti s'est transformé en chaleur. Arrêter notre globe serait donc nous faire cuire, ni plus ni moins, dans un bain de plomb chauffé à plus de trois mille degrés. »

fidèles contre les tentations d'une curiosité présomptueuse, qui voudrait pénétrer les secrets divins, et connaître le jour marqué pour la fin du monde. Il consacre à cette occasion l'inspiration divine des Épîtres de saint Paul, et les élève au rang des Écritures canoniques. Le premier successeur de Jésus-Christ, signant dans son testament le témoignage de sa confraternité avec Paul, l'apôtre des nations; la communion de doctrine précédant celle du martyre, voilà la seconde Épître de saint Pierre.

Epître catholique de saint Jude.

31. L'Épître catholique de saint Jude dut être écrite vers le même temps. Les analogies qu'elle offre avec celle de saint Pierre, soit pour le sujet, soit pour l'ordre des pensées et les expressions mêmes, supposent à l'époque où les deux lettres parurent une identité de circonstances dans la situation de l'Église, et dans les préoccupations de leurs auteurs. S'il nous était permis de présenter à ce sujet une idée qui a échappé jusqu'ici à tous les écrivains, nous dirions que la réunion des apôtres à Jérusalem, après la mort de saint Jacques le Mineur, avait pu préparer ce concert au sein du collége apostolique. Nul doute que si cette assemblée eut réellement lieu, ainsi que nous l'apprend Hégésippe, les besoins de l'Église, ses dangers, et les ravages que l'hérésie faisait dans son sein, n'aient été l'objet des conférences tenues en cette occasion. Quoi qu'il en soit, la conformité de l'enseignement de saint Jude avec celui du prince des apôtres est une preuve nouvelle de l'unité de foi, de direction et d'espérances qui présidait alors sur tous les points du monde au gouvernement des chrétientés naissantes. « Il s'est introduit parmi vous, dit saint Jude, des impies qui prétendent transformer en libertinage la grâce de notre Dieu, et qui osent nier que Jésus-Christ soit notre unique Maître et Seigneur[1]. » Ces paroles font évidemment allusion au système gnostique de Simon le Mage, et à sa hiérarchie d'êtres divins. L'apôtre rappelle aux apostats le châtiment des mauvais anges, e celui des villes infâmes de Sodome et de Gomorrhe[2]. Puis il ajout « Imitant leur corruption, ces hommes se plongent dans toutes

[1] *Jud.*, vers. 4. — [2] *Ibid.*, vers. 6 et 7.

ignominies de la chair; ils méprisent l'autorité et blasphèment la majesté. Or l'archange Michel, dans sa lutte avec Satan, disputant à celui-ci le corps de Moïse, n'osa cependant point prononcer sur le père du mensonge une parole de malédiction. Il dit seulement : « Que le Seigneur ordonne [1]. » L'Ancien Testament est muet sur cette lutte entre le premier des anges fidèles et le chef des anges révoltés, à propos du corps de Moïse. En conséquence, le protestantisme s'est montré unanime à rejeter l'Épître catholique de saint Jude. Comme si l'Apôtre ne pouvait être inspiré de Dieu pour nous révéler un fait jusque-là inconnu! Mais, dit-on, il existait, sous le titre d'*Ascension de Moïse*, un livre qui parlait de cette lutte, et qui fut noté par le pape Gélase de la qualification d'apocryphe. Oui, sans doute, et c'est ici une nouvelle preuve qu'il peut y avoir, parmi les œuvres apocryphes, des faits certains mêlés à des erreurs flagrantes. Tel était ce récit de l'*Ascension de Moïse*. Le libérateur d'Israël ne fut point, comme Élie, enlevé au ciel. Il mourut de la mort des justes. Mais l'ange du Seigneur veillait sur sa dépouille mortelle. Quoi! un ange! Oui, telle est la foi catholique. Et si les anges, dit un pieux commentateur, protégent ainsi le corps des saints, combien plus ne protégent-ils point leur âme [2]. Nous avons donc ici une preuve scripturaire du dogme de l'intervention des bons anges dans la vie humaine. A côté des puissances de ténèbres qui sollicitent l'humanité au crime, il y a les esprits célestes qui la protégent et la défendent. Tel est le précieux enseignement qui résulte pour nous du texte de saint Jude, et quelle que soit l'obscurité que, faute de développements plus considérables, ce texte laisse planer sur le fait particulier de la sépulture de Moïse, nous ne sommes pas moins en droit de constater l'action directe des bons anges sur le monde. Ces observations peuvent en partie s'appliquer encore à un passage de l'Épître de saint Jude, ainsi conçu : « Les apostats de nos jours, les hommes qui souillent de luxure leurs festins, qui se gorgent dans l'abondance, sont véritablement des nuées sans eau, poussées par le souffle des vents;

[1] *Ibid.*, vers. 8 et 9. — [2] Cornel. a Lapide, *In Epist. Jud. Comm.*, vers. 9.

des arbres d'automne stériles, déracinés, deux fois morts; des flots écumants sur une mer irritée; des astres errants qui disparaissent dans l'obscurité de la tempête. C'est à eux que s'applique la prophétie d'Hénoch : « Le Seigneur vient, escorté de ses myriades d'esprits bienheureux. Il vient juger et condamner les impies; il vient venger toutes leurs œuvres d'iniquité, tous leurs blasphèmes et toutes leurs arrogances[1]. » Le livre connu sous le nom de *Prophétie d'Hénoch* est également un livre apocryphe. Cependant les paroles citées ici par saint Jude furent certainement adressées par le patriarche aux hommes de la génération antédiluvienne, que les flots devaient engloutir.

§ VI. Mort de Simon le Mage.

Etat de la question relative à la mort de Simon le Mage, avant la découverte des *Philosophumena.*

32. Le patriarche de l'hérésie, se trouvait à Rome, au moment où saint Pierre écrivait sa dernière Épître. Nous voulons parler de Simon le Mage, l'apostat samaritain, le théurge, dont les doctrines ont été précédemment l'objet de notre attention. Il y a dix ans à peine, un historien catholique, prématurément enlevé à l'œuvre gigantesque qu'il poursuivit avec un zèle et une bonne foi dignes de tous les éloges, M. le baron Henrion, dans son *Cours complet d'histoire de l'Église*, écrivait ces lignes : « Il y a parmi les anciens diversité de sentiments touchant le dernier combat de saint Pierre contre Simon. Mais quelle que soit cette diversité par rapport aux circonstances qui accompagnèrent cet événement célèbre, on ne peut en conclure que le fond de l'histoire soit faux. C'est pourquoi le parti qui nous paraît le plus sage et le plus judicieux, est de suspendre son jugement sur ce point[2]. » La découverte des *Philosophumena* nous a depuis apporté quelques lumières nouvelles sur la mort du célèbre imposteur samaritain. Nous sommes donc en mesure d'établir avec plus de précision ce fait historique. De l'ensemble des témoignages recueillis avant la publication du texte

[1] *Jud.*, vers. 12-15. — [2] Henrion, *Cours complet d'histoire de l'Église*, tom. IX, col. 1406, Paris, Migne, 1855.

récemment découvert, il paraissait résulter que la dernière année du pontificat de saint Pierre, Simon le Mage, prétendant imiter l'ascension du Sauveur, avait promis de s'élever dans les airs, soutenu par ses anges, et de s'envoler du milieu de l'amphithéâtre en présence de tout le peuple romain. L'annonce d'un pareil spectacle fit accourir une foule immense. Néron était présent avec toute sa cour. Le Mage prit son essor, et déjà les applaudissements éclataient de toutes parts, quand le prince des apôtres se mit en prières, et, à l'instant même, le nouvel Icare vint tomber aux pieds de la tribune impériale, sur laquelle son sang rejaillit. Le Mage avait une jambe cassée et les pieds désarticulés. Quelques jours après, il mourait dans la rage et le désespoir. La tentative de vol aérien et la mort de Simon passaient donc pour deux faits corrélatifs, qui s'étaient succédé l'un à l'autre, à un court intervalle, et dont le second avait le premier pour cause. De graves difficultés s'élevaient pourtant contre ce système. Ainsi Suétone, dont on invoquait et avec raison d'ailleurs le témoignage pour constater l'authenticité d'une représentation de ce genre dans l'amphithéâtre de Néron, dit formellement qu'elle eut lieu la seconde année du règne de ce prince [1], 55e de notre ère. Par conséquent, si le Mage fût mort quelques jours après, des suites de sa chute, il devenait absolument impossible de le retrouver en l'an 66 à Rome, livrant un dernier combat au prince des apôtres. Le plus ancien monument ecclésiastique qui nous ait transmis le récit détaillé de l'entreprise du magicien, les *Constitutions Apostoliques* [2], était parfaitement d'accord avec la chronologie de Suétone. Mais on n'en tenait aucun compte, sous prétexte que, sur quelques points en particulier, l'important recueil des *Constitutions* ne saurait être considéré comme authentique; on avait pris l'habitude de le rejeter en masse, comme un tissu de fables. La question des rapports de saint Pierre avec Simon le Magicien flottait donc dans cette vague obscurité, quand parurent les *Philosophumena*.

33. Ils nous ont apporté la preuve irrécusable que les deux évé-

[1] Sueton., *Nero*, cap. XII. — [2] *Constit. apostol.*, lib. VI, cap. IX.

d'ascension faite par Simon le Mage n'entraîna point sa mort.

nements, jusque-là confondus, devaient être isolés l'un de l'autre, et que les *Constitutions Apostoliques* avaient dit la vérité. Simon le Mage ne mourut point des suites de sa chute. Sa dernière lutte avec saint Pierre ne fut pas, ainsi qu'on l'avait trop légèrement admis, celle de l'ascension du magicien. Voici le texte des *Philosophumena :* « Après avoir séduit un grand nombre de Samaritains, Simon fut anathématisé et maudit par les apôtres, ainsi qu'il est écrit au livre des *Actes*. Il apostasia ensuite, et, continuant à exercer son art funeste, il vint à Rome, où il rencontra de nouveau la résistance apostolique. Ses prestiges firent encore un grand nombre de dupes, et Pierre eut souvent l'occasion de le combattre publiquement. Leur dernière rencontre eut lieu dans la campagne romaine [1]. Simon, assis sous un platane, enseignait le peuple. Pressé par les arguments de l'Apôtre, et réduit au silence, le Mage, après avoir tergiversé longtemps, prit le parti d'annoncer qu'il allait se faire enterrer vif, et qu'on le verrait ressusciter le troisième jour. Il ordonna donc à ses disciples de creuser une fosse, et de l'envelopper d'un suaire. On le déposa dans cette tombe ; mais il y est resté jusqu'à ce jour, car Simon n'était point le Christ [2]. » Telle fut donc réellement la fin de l'imposteur de Samarie. Son essai d'ascension publique dans le cirque de Néron remontait à une période antérieure de dix années. Voici comment saint Pierre la raconte lui-même, dans une conversation recueillie par l'auteur des *Constitutions Apostoliques :* « J'avais rencontré Simon à Césarée, et, dans une conférence publique, je l'avais forcé à s'avouer vaincu ; il quitta l'Orient, et partit pour l'Italie. A son arrivée à Rome, il commença sa lutte contre l'Église, ébranlant la foi d'un grand nombre de frères, et séduisant les païens par son art magique. Un jour il convoqua pour midi la foule dans l'amphithéâtre, et m'y fit entraîner moi-même, promettant de s'envoler dans les airs. Tous les regards étaient fixés sur lui. Moi, je priais dans le secret de

[1] Nous interprétons ainsi le texte grec, en suppléant à une lacune de quelques lettres, qui se trouve dans l'unique manuscrit connu : Οὗτος ἐπὶ τέλει ἐλθὼν, ἐν τ.... τῃ, ὑπὸ πλάτανον καθεζόμενος ἐδίδασκε.

[2] *Philosoph.*, lib. VI, § 20.

mon cœur. Déjà soutenu par les démons, il s'élevait dans les airs : Je monte au ciel, disait-il, et je ferai pleuvoir sur vous les bénédictions ! — La multitude éclatait en applaudissements unanimes, et le saluait comme une divinité. Cependant, le cœur et les mains levés au ciel, je suppliais Dieu par Jésus Notre-Seigneur d'abattre l'orgueil de cet imposteur, de briser la puissance des démons qui séduisaient les hommes pour les entraîner à la mort, de faire précipiter cet impie dans une chute ignominieuse et de lui rompre les membres, mais en lui conservant la vie. Je m'écriai donc, en regardant Simon : Si je suis réellement l'homme de Dieu, le véritable apôtre de Jésus-Christ, le docteur de la piété sincère, et non un imposteur tel que toi, misérable Simon, j'ordonne aux puissances du mal, complices de ton impiété, qui te soutiennent dans ton vol, de t'abandonner à l'instant. Tombe de ces hauteurs et viens entendre les railleries de la multitude séduite par tes prestiges ! — A peine j'avais parlé, que Simon, délaissé par les démons tombait avec fracas dans l'amphithéâtre. Il avait une cuisse fract rée et les doigts des pieds désarticulés. Le Dieu que Pierre annon est le seul Dieu véritable ! disait-on dans la foule. Dès lors un grand nombre d'hommes abjurèrent les erreurs de Simon. D'autres pourtant, véritables fils de perdition, persévérèrent dans cette secte funeste. Telle fut la première apparition à Rome de l'impure hérésie des Simoniens[1]. »

34. Telle est aussi, croyons-nous, la vérité complète sur la tentative solennelle d'ascension, essayée à Rome par Simon le Magicien. Nous disons la tentative solennelle, car elle ne fut pas la seule, et il est certain qu'en d'autres occasions et dans des séances particulières le Mage de Samarie réussit plus d'une fois à faire croire qu'il avait la puissance de se soutenir dans les airs. « On le vit, dit Anastase le Sinaïte, faire marcher des statues, se précipiter dans les flammes sans en être atteint; se métamorphoser et prendre la figure d'animaux divers; faire apparaître dans les festins des fantômes et des spectres; faire mouvoir les meubles d'un appartement

Témoignages des auteurs profanes confirmant la réalité de la tentative d'ascension de Simon le Mage.

[1] *Const. apost.*, lib. VI, cap. IX integr.

par des esprits invisibles. Il disait qu'il était escorté par des multitudes d'ombres auxquelles il donnait le nom d'âmes des morts. Enfin il s'envolait dans les airs, et un jour Néron l'ayant fait appeler, il disparut soudain, laissant un fantôme à sa place [1]. » Tous ces prestiges anciens, auxquels on ne voulait absolument pas attacher d'importance, le spiritisme actuel a la prétention de les renouveler. Quant à la chute de Simon dans le cirque romain, Suétone la raconte en ces termes : « Un an après son avénement, Néron fit construire près du champ de Mars un amphithéâtre en bois. Il y donna d'abord un combat de gladiateurs, où il ne laissa périr personne, pas même les criminels; puis une naumachie, où des baleines se jouaient dans un immense bassin d'eau de mer; enfin des jeux pyrrhiques. Là on vit un Icare prendre son essor, mais il vint retomber à côté de la loge impériale, qu'il couvrit de sang [2]. » — Juvénal fait allusion à ce fait. « Le Mage sait tout, dit-il. Dites à ce pédant affamé de s'envoler aux cieux, il essaiera. Celui que nous avons vu prendre des ailes n'était ni Sarmate, ni Maure, ni Thrace; il devait être né à Athènes [3]. » Pline le Jeune nous apprend avec quelle frénésie Néron s'adonna à la pratique des arts occultes. « Il ambitionnait par-dessus tout, dit-il, de pouvoir commander aux dieux, il espérait y parvenir par la magie, aussi la considérait-il comme le plus noble des arts, et il la cultiva avec acharnement. Trésors, puissance, génie même, rien ne lui coûta pour satisfaire cette passion; s'il ne lui sacrifia pas davantage, c'est que le monde ne lui offrit pas d'autres ressources. Tiridate, lors de son voyage à Rome, était accompagné par des mages; Néron fut initié par eux aux secrets de leur art, cela valut un trône à Tiridate [4]. » La poursuite de l'impossible fut un trait du caractère de ce tyran. Dion Chrysostome le remarque en ces termes : « Nul n'osait con-

[1] Anast. Sinait., quæst. xx; *Patrol. græc.*, tom. LXXXIX, col. 523.
[2] Sueton., *Ner.*, cap. XII.
[3] ...... *Magus omnia novit.*
Græculus esuriens in cœlum, jusseris, ibit.
Ad summam, non Maurus erat, neque Sarmata, non Thrax,
Qui sumpsit pennas, sed mediis natus Athenis.
(Juven., *Sat.*, III, vers. 77.)
[4] Plin., *Hist. natur.*, lib. XXX, cap. II.

tredire une seule de ses paroles. Ce que j'ordonne, disait-il, cesse d'être impossible. Il s'avisa un jour de commander à un homme de s'envoler dans les airs, le malheureux promit qu'il le ferait. En conséquence il fut longtemps nourri au palais, pendant qu'il se préparait à son ascension [1]. » Ces témoignages dont nous pourrions grossir la liste suffisent, croyons-nous, pour établir positivement la réalité d'une ascension de Simon le Magicien à Rome, sous Néron.

35. Quant à la mort de l'imposteur de Samarie, c'est par les *Philosophumena* que nous en avons enfin le détail. Son échec dans l'amphithéâtre ne lui avait pas fait perdre son crédit près de ses adeptes. Mais il paraît qu'il ne s'était jamais complétement guéri des accidents causés par sa chute, puisqu'il était obligé de s'asseoir, en parlant à la foule, et que nous le retrouvons dans cette attitude, sous un platane de la campagne romaine, lors de sa dernière conférence avec saint Pierre. L'idée de se faire enterrer vivant, pour ressusciter le troisième jour, sort tellement du cercle ordinaire des prestiges de notre spiritisme européen, qu'elle pouvait passer naguère pour complétement invraisemblable. Aujourd'hui des faits de ce genre sont entrés dans le domaine de la notoriété publique. Tout le monde sait que les officiers anglais de l'armée des Indes ont vu fréquemment de malheureux Indiens, pour quelques pièces de monnaie, se faire coudre dans un linceul, la bouche, les narines et les yeux hermétiquement fermés avec de la cire. On les enterre ensuite, et des jours, des semaines, des mois après, au terme précédemment convenu, on les exhume, on les débarrasse de leurs linceuls et ils se trouvent parfaitement vivants. La science s'est préoccupée de ces phénomènes inconnus chez nous, et fréquents dans les Indes. Le résultat de ses investigations nous fera probablement connaître le procédé technique employé par les Indiens. Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas que ce secret ne fût connu de Simon le Mage, et nous comprenons qu'il ait eu la pensée d'en faire usage pour simuler une résurrection. Mais, dit l'auteur des

[1] Dio Chrysost., *De Pulchrit. orat.*, § 21.

Philosophumena, il ne se releva point de la tombe où il s'était fait enterrer. Les disciples n'exhumèrent, après trois jours, qu'un cadavre. « Simon n'était pas le Christ. »

§ VII. Martyre de saint Pierre et de saint Paul.

Florus et Cestius Gallus à Jérusalem. Début de la guerre des Juifs contre les Romains.

36. Pendant que le Mage de Samarie descendait dans le sépulcre, la première heure de l'agonie sonnait pour la déicide Jérusalem. La procurature d'Albinus n'avait duré que deux ans. Son successeur Florus arrivait en Palestine, au moment où Néron se donnait la joie d'incendier Rome (64). « Avec Florus, dit Tacite, la patience des Juifs se changea en exaspération. » Il fit proclamer, à son de trompe, liberté et impunité pour les brigands, il annonça la résolution de s'emparer de la caisse du Temple ; et vint en personne avec une escorte de cavaliers s'installer dans la forteresse Antonia. Le peuple sur son passage colportait une boîte avec cette inscription : *Aumône au mendiant Florus.* Le gouverneur répondit à cette raillerie en faisant charger la foule par ses soldats, et en ordonnant un massacre général. La reine Bérénice, pieds nus, au péril de sa vie, après une nuit d'angoisses, obtint grâce pour la malheureuse ville. Mais Florus annonça que le lendemain deux cohortes romaines entreraient à Jérusalem pour renforcer la garnison, et que le peuple devrait se porter à leur rencontre, afin d'honorer l'aigle impériale. Il fallut se soumettre, mais la rencontre, loin d'être pacifique, se termina par des scènes de violence et de brutalité, de la part des légionnaires. La foule irritée se rua sur la galerie qui joignait la forteresse au Temple, la démolit en quelques instants, lançant les pierres et les débris sur les soldats romains. C'était une véritable émeute. Florus l'avait provoquée, dans l'espoir d'une répression qui lui permettrait de satisfaire tous ses cupides instincts. Malgré l'intervention du roi Agrippa, que sa sœur Bérénice s'était hâtée d'appeler à Jérusalem, les zélateurs, c'est ainsi qu'on appelait la faction patriotique qui avait juré l'expulsion des Romains, entraînèrent le peuple dans une insurrection dont le dernier terme devait être l'anéantissement de la nationalité juive. Et pourtant, au

début de cette guerre si désastreuse, les Hébreux comptèrent deux triomphes. Le 13 août 65, le palais d'Agrippa et toutes les archives qu'il renfermait furent livrés aux flammes. Les soldats romains assiégés dans une tour imprenable, se rendirent à condition qu'ils auraient la vie sauve. Mais à peine désarmés, on les égorgea tous sans provocation ni prétexte. Le lendemain, Ananus, l'ancien grand prêtre qui avait fait souffleter saint Paul, poursuivi comme partisan de la paix, se réfugiait dans un égout, où les patriotes l'étranglèrent. Le proconsul de Syrie, Cestius Gallus, à la nouvelle de l'insurrection, se mit en marche, à la tête de treize mille hommes de troupes romaines, et autant d'auxiliaires. « Antiochus, roi de Comagène, Sohème d'Émèse, Agrippa de la Trachonitide, lui avaient amené des renforts. Toutes les villes syriennes, ennemies des Juifs, lui avaient joyeusement fourni des volontaires. Jérusalem avait à lui opposer une multitude exaltée jusqu'au délire, mais indisciplinée. La fête des Tabernacles (28 septembre au 15 octobre) avait attiré dans ses murs des milliers ou de croyants ou de conjurés, force auxiliaire, désordonnée, sans tactique, presque sans armes, surtout sans chefs. Cestius marchait lentement, comptant sur les divisions intestines des Juifs, sur l'influence du parti de la paix, sur l'inconsistance des multitudes, enthousiastes un jour, tremblantes le lendemain. Il parlementait, il envoyait Agrippa, il faisait promettre une amnistie. Ses parlementaires étaient reçus à coups de flèches. Cependant, une fois sous les murs de Jérusalem, la supériorité des armes romaines se fit sentir. La première enceinte de la ville fut forcée et les révoltés rejetés dans le Temple et la ville haute, ou montagne de Sion. Les Romains les y assiégèrent, et grâce à cette redoutable *tortue* qu'ils formaient avec leurs boucliers, ils réussirent à approcher des murailles, dont ils minèrent les fondements. Après cinq jours d'assaut le Temple était sur le point de céder ; les Romains se préparaient à en incendier les portes : on y parlait de soumission, bien que le grand prêtre Éléazar fît jeter du haut des remparts quelques Juifs qu'il soupçonnait d'intelligence avec l'ennemi ; les chefs de la révolte étaient dans la consternation ; les partisans de la paix espéraient déjà, grâce à la brièveté de la lutte,

amnistie, réconciliation, salut pour la ville et le sanctuaire; lorsque tout à coup, soit qu'il craignît les masses de Juifs campés dans les montagnes environnantes, soit qu'il ignorât ce qui se passait dans le Temple, soit qu'il voulût lui aussi, comme Florus, prolonger la guerre et y faire entrer, bon gré mal gré, la nation juive tout entière, en un mot, par une résolution difficilement explicable, Cestius Gallus donna le signal de la retraite [1]. » Cette retraite fut une véritable déroute; machines de guerre, munitions, équipages, tout fut abandonné par les fuyards que les Juifs poursuivirent jusqu'à Antipatris, sur les bords de la Méditerranée. Quand le proconsul y arriva, il avait perdu cinq mille hommes, et ce qui était plus grave encore pour un général romain, l'aigle de la douzième légion. Cestius Gallus en conçut un désespoir qui le conduisit au tombeau. Les Juifs rentrèrent à Jérusalem dans l'ivresse du triomphe. Cinq mois après, Vespasien devait arriver en Palestine.

Arrestation de saint Pierre et de saint Paul à Rome. Prison Mamertine. Processus et Martinianus. Martyre de la femme de saint Pierre.

37. Le contre-coup produit à Rome par ces événements fut-il pour quelque chose dans l'arrestation de saint Pierre et de saint Paul? On conçoit que la haine populaire déjà si vivement excitée contre tout ce qui était d'origine juive dut redoubler à la nouvelle de la révolte de Jérusalem. D'un autre côté, les Pères nous apprennent que la défaite de Simon le Magicien par saint Pierre et la conversion d'un familier de l'empereur par saint Paul, provoquèrent le martyre des deux apôtres. La date de ce glorieux événement est fixée, dans la chronologie officielle des Papes, à l'année 66 de notre ère [2]. D'après la tradition Pierre et Paul furent enfermés durant neuf mois, dans la prison Mamertine, construite par Ancus Martius et Tullus Hostilius, au pied du Capitole. Les vastes souterrains de ce cachot séculaire se ramifiaient à l'infini. Là se trouvaient ces terribles gémonies, escalier dont les marches étaient sans cesse encombrées de cadavres; le fameux *Tullianum*, sépulcre de pierre, où Jugurtha était mort de faim, et le gouffre sans fond où l'on précipitait vivants les criminels. La prison Mamertine était devenue le

[1] De Champagny, *Rome et la Judée*, pag. 148, 149.

[2] *Annuario pontificio*, 1865. *Sommi Romani Pontefici secondo la loro cronotassi posta nella patriarcale Basilica di San Pietro*, pag. 19.

tombeau central de la liberté de l'univers. Quand les triomphateurs romains montaient au Capitole, la longue file d'esclaves enchaînés qui leur servait de cortége était jetée dans ces noirs cachots pour y subir la mort [1]. Quand saint Pierre et saint Paul illuminèrent des clartés de l'Évangile cet horrible *ergastulum*, on pouvait déjà prévoir l'heure où la place qu'ils allaient laisser vide serait occupée par les vaincus de Vespasien et de Titus, par les captifs de la déicide Jérusalem. On montre encore aujourd'hui à Rome la partie de la prison Mamertine, où les saints apôtres furent enchaînés par ordre de Néron. « Elle se compose de deux cachots, placés l'un au-dessus de l'autre. Un escalier de construction moderne permet de descendre dans le premier cachot enfoui à vingt-cinq pieds sous terre. Sous les Romains il n'y avait ni escalier ni porte : on y glissait les condamnés par une ouverture circulaire, pratiquée au centre de la voûte, et qui est encore fermée par une grille de fer. A droite, on distingue les traces d'un soupirail qui laissait arriver un peu d'air et de jour dans ce vivant tombeau. Le cachot supérieur a huit mètres de long, sur trois de large et quatre d'élévation. Le cachot inférieur, situé au dessous du premier, est plus étroit, plus humide et totalement privé de lumière. On y descendait de même les condamnés par une ouverture pratiquée au centre de la voûte [2]. » La colonne de granit à laquelle la chaîne des saints apôtres fut scellée pendant leur captivité est encore debout. A ses pieds coule une fontaine dont les pèlerins boivent avec respect l'eau consacrée. La tradition nous apprend que cette source jaillit miraculeusement à la voix de saint Pierre [3], lorsque les deux geôliers Processus et Martinianus, convertis par l'apôtre [4], reçurent le baptême de sa

[1] Ciceron., *In Verr.* orat. VII. — [2] Cf. Mgr Gaume, *Les trois Rome*, tom. I, pag. 323. — [3] *Martyr. Rom.*, 14 mart.

[4] Cette tradition consacrée par les témoignages les plus respectables fut, comme toutes les autres, violemment attaquée par le protestantisme et la critique janséniste. Aujourd'hui, les découvertes faites aux catacombes lui apportent une confirmation inattendue. Saint Pierre y est fréquemment représenté dans l'attitude de Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. Sans exclure la signification mystique que peuvent avoir ces peintures, nous croyons que le fait de la source miraculeuse, ouverte par le prince des apôtres dans la

main enchaînée. La prison était devenue une église. Y avait-il d'ailleurs tant de différence entre l'obscurité des catacombes et celle du cachot? Les deux nouveaux chrétiens se firent prosélytes à leur tour. Ils amenèrent successivement à l'apôtre quarante-neuf de leurs compagnons ou des détenus confiés à leurs gardes, qui reçurent le sacrement de la régénération dans le baptistère miraculeux [1]. La parole de Jésus-Christ triomphait dans la prison comme dans le palais, dans les souterrains comme dans l'amphithéâtre. Partout elle inondait les âmes de ses clartés célestes. Pour arrêter les merveilleux progrès de l'apostolat, Néron comptait sur la mort des apôtres. Déjà la femme de saint Pierre avait précédé son époux dans la voie du martyre. On sait qu'avant la vocation à l'apostolat, Pierre était marié. Notre-Seigneur avait guéri sa belle-mère d'une seule parole, à Bethsaïda. Le protestantisme triomphe de ce fait, et y voit un argument péremptoire contre le célibat ecclésiastique. Il nous suffira, pour le réfuter, de traduire littéralement le passage qu'Eusèbe, dans son histoire, consacre à la femme de saint Pierre. « Il s'est élevé parmi nous, dit-il, des hérésiarques qui condamnent en principe le mariage, sous prétexte que les apôtres et leurs successeurs ont vécu dans le célibat. Or nous savons que Pierre fut marié, que le diacre Philippe, avant son ordination, avait eu des enfants nés d'une légitime alliance. Clément d'Alexandrie nous a conservé les circonstances du martyre de la femme de saint Pierre. Comme on la conduisait au supplice, dit-il, l'Apôtre lui prodiguait des paroles d'encouragement et d'espoir. Réjouissez-vous, s'écriait-il; triomphez d'allégresse. Dieu vous appelle à lui, vous allez bientôt entrer dans la céleste patrie. — Femme, ajoutait-il, souvenez-vous de Jésus-Christ Notre-Seigneur! — Tels étaient, ajoute Eusèbe, les chastes liens qui unissaient ces âmes saintes, transformées par la charité du Christ [2]. »

La Via Ostiensis. L'église des adieux.

38. Le 29 juin 66, Pierre et Paul furent arrachés aux ténèbres de la prison Mamertine pour être conduits publiquement au sup-

prison Mamertine, a pu seul faire naître l'idée de ces peintures symboliques.

[1] *Martyrol. Rom.*, 2 jul. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXX.

plice. La solennité de l'exécution, dans la pensée du tyran, devait avoir pour résultat d'étouffer le christianisme par la terreur et de noyer la superstition nouvelle dans le sang de ses chefs. Les visées de la politique humaine ne vont jamais plus loin. Bornées au présent, elles ne comprennent rien à ce qui est immortel. Néron se trompait; l'événement l'a démontré; ses conseillers étaient dans l'erreur, l'histoire le constate. Et pourtant des milliers de princes, sans tenir compte des leçons de l'expérience, ont renouvelé la tentative de Néron. A côté d'eux ils ont trouvé des conseillers toujours prêts à sanctionner les mesures de violence contre l'Église, et à en assumer ostensiblement la responsabilité. Singulier égarement des plus nobles intelligences, qui viennent se heurter l'une après l'autre contre l'immortelle faiblesse de l'Église ! Un homme d'État sourit, quand un chrétien lui parle des promesses infaillibles qui investissent le trône apostolique d'une inviolable majesté. Et pourtant quoi de plus faible que saint Pierre, à l'heure où traîné avec Paul, son sublime frère, par les séides de Néron, il arrivait chargé de chaînes sur la voie d'Ostie. Pierre n'était qu'un Juif obscur, sa vie n'était protégée par aucune des lois romaines, si fécondes en distinctions, en réserves, en priviléges de tout genre. Pierre était un pêcheur de Bethsaïda en Galilée. Son maître avait été ignominieusement crucifié à Jérusalem, sur un signe du procurateur romain Ponce-Pilate. Mais encore Pilate avait-il crucifié Jésus, la tête en haut; c'était un privilége dans le régime du gibet. Pierre n'aura pas même cette distinction. On le sort de la prison Mamertine pour le crucifier la tête en bas, dérision nouvelle dans le système d'égalité de la potence. Voilà ce que Rome a vu, l'an 66 de notre ère. Néron pouvait d'une fenêtre de sa maison d'or suivre du regard les deux condamnés qui marchaient au supplice. L'un n'était qu'un Galiléen, c'était le chef: on pouvait impunément se jouer de son trépas. L'autre avait le titre de citoyen romain, il avait droit, vis à vis du bourreau, à une faveur, celle de la décapitation par le glaive d'un soldat! Mais aujourd'hui, qui s'inquiète de Néron? A peine l'étranger peut-il, à force de recherches, retrouver parmi les ruines l'emplacement

supposé du palais des Césars. Tout le monde, au contraire, lui désignera le point précis de la *Via Ostiensis*, où Pierre et Paul, séparés par les bourreaux, se dirent le dernier adieu sur cette terre. « La paix soit avec toi, chef de l'Église, pasteur de tous les agneaux du Christ ! dit saint Paul. — Va en paix, prédicateur des biens célestes, guide des justes dans le chemin du salut ! répondit saint Pierre [1]. — Ces paroles, conservées à la mémoire des siècles par saint Denys l'Aréopagite, sont encore aujourd'hui gravées entre deux colonnettes, sur le fronton de la modeste église des *Adieux*. Je les ai lues, et avec quelle émotion ! sur ce chemin poudreux de l'antique voie d'Ostie où saint Augustin avait conduit sa mère, et où tous les fidèles, dans la suite des âges, sont venus courber leur front. Malheur au siècle qui a eu le triste courage d'apostasier, à chaque étape de la voie douloureuse des apôtres, et qui a cru que la conversion du monde aurait pu s'accomplir sans des merveilles d'héroïsme d'une part et de pieux souvenirs de l'autre !

La tradition romaine.

39. Les monuments sont la voix vivante de la tradition. On ne les improvise pas, on n'invente pas à volonté cette consécration lapidaire, qui précéda dans l'Église l'âge des annales et des documents écrits. Les quarante-neuf baptisés de la prison Mamertine et leurs glorieux chefs Processus et Martinianus, savaient tous les détails de ce martyre. Que dis-je ? L'immense multitude de chrétiens, dont nous parle Tacite, suppose que des milliers de fidèles suivaient le cortége des deux apôtres, et notaient tous les incidents de cette pompe funèbre. C'est là ce qui nous explique comment chaque halte de ce douloureux trajet fut depuis marquée par un monument traditionnel. Les chrétiens du temps de Néron n'écrivaient pas leurs fastes. Entre le baptême et le martyre, le

[1] *La pace sia con teco fundamento*
Della Chiesa e Pastore di tutti
Li agnelli di Cristo !
E Pietro a Pavolo :
Va in pace prædicatore dei buoni
E guida de la salute dei justi.
(Cf. Dionys. Areop., *Epist. ad Timoth.*)

temps leur manquait. Le pape saint Clément, disciple de saint Pierre, fut le premier qui institua les notaires apostoliques, chargés de recueillir et de rédiger les *Actes* des Saints. Mais cette institution même démontre surabondamment le prix qu'on attachait à ces glorieux souvenirs. Il n'est pas douteux que tout ce qui concernait la vie et la mort du prince des apôtres et de saint Paul, son illustre frère, n'ait été dès lors l'objet des recherches les plus minutieuses. Le Martyrologe romain conserve la trace de cette investigation filiale. C'est à lui que nous devons la mention des saints Processus et Martinianus, les néophytes de la prison Mamertine. C'est à lui que nous devons le souvenir de leurs quarante-neuf compagnons. En vérité, de quel droit des écrivains qui n'avaient jamais mis le pied à Rome, qui n'avaient jamais étudié l'histoire chrétienne sur place, et qui s'en faisaient gloire, de quel droit, dis-je, sont-ils venus traiter le Martyrologe comme un tissu de légendes, et crier à l'Église romaine, dont saint Paul exaltait la foi : Votre tradition est une tradition menteuse ! Pour nous, le dernier venu dans la succession des âges, né sous le ciel de la Gaule, nourri dans ces préjugés plus ou moins hostiles qui enlaçaient notre génération, nous le déclarons hautement : notre foi à la tradition romaine s'est formée par l'étude des monuments chrétiens de Rome. Quiconque voudra faire de même, sentira pareillement tomber de ses yeux le bandeau de l'aveuglement et de l'erreur. Rome est la patrie de la tradition ; rien ne meurt sur son sol immortel. La Providence, qui choisit les siècles et se réserve leur direction, a permis qu'en nos jours d'incrédulité ouverte, de résistance systématique ou d'hésitation inconsciente, la Rome des premiers âges chrétiens sortît vivante des catacombes, pour nous apprendre que l'Église de saint Pierre était aussi attentive aux destinées de son chef que peut l'être celle de Pie IX, et que le martyre du premier fut aussi vigilamment éclairé par l'amour des fidèles, que l'est en ce moment la carrière laborieuse du second.

40. Après la séparation des deux apôtres, sur la voie d'Ostie, le cortége funèbre se divisa. Saint Pierre fut conduit par les satellites

nières paroles de saint Pierre à son disciple saint Clément. Crucifiement de saint Pierre.

de Néron dans la direction du mont Janicule, non loin de la Naumachie, ou de l'étang d'Agrippa, dans la région Transtibérine. C'est là qu'on exécutait les criminels vulgaires. Ce lieu est aujourd'hui révéré à Rome sous le titre de Saint-Pierre *in Montorio*. En arrivant au lieu où furent bâties plus tard les Thermes de Caracalla, les bandelettes qui entouraient la plaie faite par les chaînes aux jambes de l'Apôtre se détachèrent. La piété des fidèles nota cet endroit, et Constantin éleva à cet emplacement la basilique *della Fasciola*, où les bandelettes teintes de sang furent déposées. Le monument, reconstruit depuis cette époque, conserve encore sa glorieuse tradition sous le titre cardinalice des saints Nérée et Achillée, dont il porte maintenant le nom. Clément, le disciple bien-aimé, se trouva un instant sur le chemin de l'Apôtre. Pierre lui dit : « Le temps viendra où tu seras chargé du gouvernail de l'Église. Ne t'effraie pas alors de ta faiblesse ni de tes fautes passées, tu pécherais bien davantage en abandonnant le peuple de Dieu dans sa tribulation. Au contraire, tu sauveras ton âme, en travaillant à ouvrir le chemin du ciel aux autres. » Parvenu au terme de son pèlerinage terrestre, l'Apôtre fut flagellé, selon la coutume romaine. On dressa ensuite la croix où il devait être attaché. L'humble apôtre accepta comme une faveur d'être crucifié la tête en bas. Il se jugeait indigne de mourir, comme son Maître, la tête tournée vers le ciel. Deux chrétiennes demeurèrent au pied de cette croix, comme jadis les saintes femmes au Calvaire. C'étaient Basilissa et Anastasie. A la vue des soldats, elles recueillaient pieusement le sang du vicaire de Jésus-Christ. Arrêtées par les bourreaux, elles furent traînées au tribunal du préfet de Rome, et quelques jours après l'une et l'autre avaient la tête tranchée. Le sang des apôtres était une semence de martyrs. Le premier des Papes termina ainsi sa vie, après vingt-cinq ans, deux mois et sept jours de pontificat à Rome. Nul de ses successeurs n'a pu jusqu'ici atteindre le nombre des années de Pierre.

41. Les gardes firent suivre à saint Paul la voie d'Ostie jusqu'à un vallon riant et frais, à trois milles de Rome, appelé les *Eaux Salviennes*. Durant le trajet, une patricienne convertie et baptisée

par saint Pierre, Plautilla[1], rencontra le lugubre cortége[2], qu'elle suivit en pleurant. Au moment d'avoir la tête tranchée, Paul lui demanda son voile afin de se bander les yeux, selon la coutume. « Adieu, lui dit-il, Plautilla, plante de la vie éternelle. Marche toujours dans la voie des commandements du Christ et tu entreras en possession de l'héritage céleste. » D'après la tradition, saint Paul aurait été d'abord flagellé; on montre à Rome, dans l'église Sainte-Marie *in Trastevere*, la colonne à laquelle il fut attaché pendant ce supplice préliminaire. Le titre de citoyen romain aurait dû, d'après les textes formels des lois Porcia et Valeria, le préserver de ce traitement barbare. Mais la jurisprudence romaine admettait une exception à ces règlements, quand il s'agissait d'un citoyen romain coupable d'un crime énorme, *immane*. Or le crime d'impiété contre les dieux, pour lequel saint Paul était condamné, passait précisément aux yeux des Romains pour le plus énorme des forfaits. Sur le point d'aller recevoir l'immortelle couronne qu'il avait achetée au prix de tant de combats et de souffrances, le grand Apôtre adressa au Seigneur une fervente prière, et s'offrit au glaive du soldat. D'un seul coup l'exécuteur lui trancha la tête, qui rebondit trois fois sur le sol, avant de s'arrêter dans l'immobilité de la mort. Les trois fontaines qui coulent encore aujourd'hui au lieu où saint Paul fut martyrisé auraient, dit-on, jailli miraculeusement au contact de ce noble chef. Il est certain, du moins, que trois des soldats témoins des prodiges d'héroïsme et de sainteté qui accompagnèrent la mort de l'Apôtre, embrassèrent la foi chrétienne et reçurent eux-mêmes, un an plus tard, la couronne du martyre[3]. En 1650, on découvrit, à la troisième pierre milliaire de la voie Appia, non loin du lieu où saint Paul eut la tête tranchée, une inscription grecque, gravée sur une colonne de marbre. Elle indiquait que la propriété de ces terrains avait appartenu jadis au roi d'Iturée, Agrippa[4]. Ainsi le dernier roi juif, de la dynastie des Hérodes,

[1] M. de Rossi (*Bolletino di archeolog.* mars 1865) a prouvé que Plautilla était la mère de Flavia Domitilla, l'illustre vierge dont nous raconterons plus loin le martyre. — [2] La tradition a consacré le lieu de cette rencontre par l'église appelée aujourd'hui *San Salvatore*. — [3] *Martyr. Rom.*, 2 jul. — [4] Grüter, *Inscript.*, pag.

aurait fourni le champ où l'Apôtre des nations recevait la palme du martyre.

42. Le corps de saint Pierre, embaumé avec des aromates par le prêtre Marcel[1], fut inhumé au Vatican, dans la catacombe où de son vivant il avait célébré les divins mystères et recueilli dans la paix du Christ le corps des fidèles immolés à la fureur de Néron. « Immédiatement après sa mort, dit Mgr Gerbet, quelques constructions faites par un de ses disciples qui devint plus tard son troisième successeur, donnèrent à cette crypte un caractère monumental et la rendirent matériellement propre à servir d'oratoire, selon la coutume primitive de prier sur le tombeau des martyrs[2]. Un chrétien ne peut lire sans un intérêt presque solennel, dans un des fragments les plus antiques des fastes de l'Eglise romaine, cet humble procès-verbal du monument par lequel le christianisme a pris possession du sol de la Rome impériale. « Anaclet, qui avait été ordonné prêtre par le bienheureux Pierre, *construisit sa mémoire*, avec d'autres places pour l'inhumation des évêques ; il y a été lui-même enseveli à côté du bienheureux Pierre[3]. » Comme cette grotte était à la fois un tombeau, un oratoire et une dépendance de la chaire pastorale, puisqu'elle était destinée à la sépulture des pontifes, nous y voyons réunis dès lors les trois foyers de la vie religieuse. Toute la Rome que le christianisme devait bâtir existait déjà en germe, avec ses linéaments principaux, dans ce petit monument sur lequel planait aussi le souvenir des premiers temps de la Rome antique. La tombe de saint Pierre se trouvait près d'un

[1] *Act. Lini.* Marcel, avec son compagnon de sacerdoce, Apulée, avait d'abord été séduit par les artifices de Simon le Mage. Les miracles que le Seigneur opérait par l'organe de saint Pierre, les ramenèrent à la vérité. Ils reçurent tous deux la couronne du martyre. (*Martyr. Rom.*, 6 octob.)

[2] C'est en souvenir de cette tradition d'origine apostolique qu'aujourd'hui encore le saint sacrifice ne peut être offert que sur un autel renfermant quelques reliques des saints.

[3] *Hic memoriam beati Petri construxit et composuit, dum presbyter factus fuisset a beato Petro, seu alia locis ubi episcopi reconderentur sepulturæ. Ubi autem et ipse sepultus est juxta corpus B. Petri.* (Lib. Pontif., *Patrol. lat.*, tom. CXXVII, col. 1115.) On sait que l'antiquité chrétienne donnait le nom de *Memoria* aux monuments élevés sur la tombe des fidèles.

chêne réputé plus ancien que la ville de Romulus, et qui portait une inscription de bronze en caractères étrusques [1]. Par une de ces coïncidences que la Providence permet quelquefois en faveur de certains lieux privilégiés, le passé de la vie éternelle représenté par ce vieux témoin de toute son histoire, projetait, pour ainsi dire, son ombre sur le tombeau qui en contenait tout l'avenir [2]. »

Lucina. Saint Paul hors des murs. Reliques des saints apôtres. Monuments.

43. Pendant que le prêtre saint Marcel rendait les derniers devoirs au corps ensanglanté du vicaire de Jésus-Christ, la pieuse romaine Lucina, femme *clarissime* et de rang sénatorial, accomplissait le même devoir de piété filiale à l'égard des restes mortels de saint Paul. Elle leur donnait de ses nobles mains la sépulture dans la catacombe creusée sous le domaine qui lui appartenait, près de la voie d'Ostie. Peut-être fut-elle aidée dans ce saint ministère par l'illustre Plautilla, dont nous avons cité tout à l'heure le dévouement suprême. Toujours est-il que Plautilla conserva comme une relique précieuse le voile qu'elle avait prêté pour bander les yeux de saint Paul, soit qu'elle l'eût recueilli elle-même après le martyre, soit que, selon une tradition ancienne, l'Apôtre lui-même le lui eût remis entre les mains, la nuit suivante, dans une vision où il lui apparut rayonnant de gloire. Ce culte des reliques, au tombeau de saint Pierre et de saint Paul, révolte le protestantisme et provoque de sa part les plus amères récriminations. Cependant, au point de vue historique, rien n'est mieux constaté que la vénération dont les premiers fidèles entouraient les restes des martyrs. L'étude des catacombes a mis ce fait dans tout son jour. Chaque goutte du sang versé pour Jésus-Christ était recueillie, en présence même des bourreaux, avec des linges ou des éponges humides, qu'on pressait à mesure dans un vase de terre cuite, une fiole de verre ou tout autre récipient, et qu'on scellait dans le ciment du *loculus*, à côté du corps inanimé, comme un vivant témoignage de martyre. En ce qui concerne plus particulièrement les reliques sacrées de saint Pierre et de saint Paul, et le culte dont elles furent

[1] *Vetustior urbe in Vaticano ilex, in quâ titulus æreis litteris etruscis religione arborem jam tum dignam fuisse significat.* (Plin., lib. XVI, cap. XCVII.) — [2] Gerbet, *Esquisse de Rome chrét.*, tom. I, pag. 231.

l'objet dans l'Église primitive, nous avons une preuve péremptoire qui défie l'incrédulité la plus obstinée. « Quelques mois après la mort des saints apôtres, dit saint Grégoire le Grand, des fidèles orientaux vinrent réclamer leurs ossements comme un trésor qui appartenait à leur patrie. Ils les transportèrent donc jusqu'à la seconde pierre milliaire, hors de la ville, et les déposèrent pour la nuit dans la crypte désignée sous le nom de *catacombes*. Le lendemain, quand ils vinrent les enlever, en présence d'une multitude de chrétiens, un orage soudain, accompagné d'éclairs et de foudre, les épouvanta tellement qu'ils renoncèrent à leur projet. Les Romains, protégés ainsi par la puissance miséricordieuse du Seigneur, rentrèrent en possession des dépouilles sacrées, et les replacèrent pieusement à l'endroit où elles sont conservées jusqu'à ce jour [1]. » Déjà, en 366, le pape saint Damase enregistrait ce fait curieux dans une inscription célèbre [2]. Mais on rejetait le témoignage de saint Damase, et celui de saint Grégoire le Grand. Pourquoi? Parce qu'il était convenu, dans le milieu janséniste et gallican où vécut si longtemps la science ecclésiastique, que la tradition romaine était un mythe, accru de siècle en siècle par l'initiative intéressée des Papes et la crédulité populaire. Or, en ces derniers jours, M. de Rossi a découvert dans les catacombes désignées par saint Grégoire le Grand le lieu où furent déposés, la nuit de leur enlèvement, les corps des saints apôtres. Il a retrouvé l'inscription de saint Damase gravée sur le marbre, à la place même où ce pontife l'avait érigée. La critique hostile se refusait à admettre la véracité des témoignages écrits, aujourd'hui les monuments sortent de terre pour écraser son incrédulité systématique. Voilà comment, depuis la date

[1] Gregor. Magn., *Ad Constantin. Augustam. Epistol.* lib. IV, ep. XXX; *Patrol. lat.*, tom. LXXVII, col. 703.

[2] *Hic habitasse prius sanctos cognoscere debes*
Nomina quisque Petri pariter Paulique requiris.
Discipulos Oriens misit, quod sponte fatemur :
Sanguinis ob meritum Christumque per astra secuti
Æthereos petiere sinus et regna piorum.
Roma suos potius meruit defendere cives.
Hæc Damasus vestras referat, nova sidera, laudes.

glorieuse de leur martyre simultané jusqu'au millésime de notre ère, les reliques des deux apôtres furent l'objet de la vénération universelle du monde chrétien. Constantin le Grand fit construire une basilique aux *Eaux Salviennes* sur le tombeau de saint Paul, au lieu même où le glorieux pontife Pie IX a restauré l'église de Saint-Paul *hors des murs*. La coupole de Saint-Pierre, jetée dans les nues par le génie de Michel-Ange et de Raphaël, sous le pontificat de Léon X, couronne le sépulcre de saint Pierre, à l'endroit même où le fils de sainte Hélène avait élevé le premier temple chrétien vraiment digne de la mémoire du prince des apôtres.

Les fondateurs de la Rome chrétienne. Paroles de saint Léon le Grand.

44. Nous avons donc le droit de dire avec saint Léon le Grand : « O Rome, Pierre et Paul furent les deux héros par qui la lumière de l'Évangile vint tout à coup resplendir à ta vue, au jour où, de maîtresse d'erreur que tu étais, tu devins disciple de la vérité ! Ils sont tes pères augustes, tes pasteurs vénérables. A eux tu dois l'honneur d'une origine céleste, bien autrement glorieuse que celle que tu empruntes à ces deux autres hommes, dont l'un, celui qui t'a donné son nom, arrosa tes fondements du sang de son frère. Pierre et Paul t'ont seuls conféré cette haute dignité, qui t'a rendue la nation sainte, le peuple choisi, la cité sacerdotale et royale ; en sorte que, devenue la vraie capitale du monde, par le siége du bienheureux Pierre, la puissance divine que tu empruntes de la religion s'étendit bien au delà des limites de la domination terrestre de tes Césars. Par suite de tes nombreuses victoires, ton empire humain s'était agrandi au loin sur la terre et les mers, et cependant moindre fut l'héritage acquis dans tes belliqueux labeurs, que celui qu'ont amené à tes pieds les pacifiques conquêtes du Christ [1]. »

[1] S. Leo. Mag. sermo LXXXII, alias LXXX, *In nat. apost. Petri et Pauli. Patrol. lat.*, tom. LIV, col. 422.

CHAPITRE VI.

FIN DE LA NATIONALITÉ JUIVE.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LIN (66-67).

§ I. LE LIBER PONTIFICALIS.

1. Division hiérarchique de l'empire romain, cadre de la division hiérarchique de l'Église. — 2. Saint Lin, successeur de saint Pierre. Texte du *Liber Pontificalis*. — 3. Discussion de la notice du *Liber Pontificalis* consacrée à saint Lin. — 4. *Litteræ communicatoriæ*. — 5. Ordinations faites par les Papes. — 6. Dates consulaires du *Liber Pontificalis*. — 7. Durée du pontificat de saint Lin. — 8. Décret liturgique de saint Lin d'après le *Liber Pontificalis*. — 9. Martyre de saint Lin.

§ II. ÉPÎTRE A DIOGNÈTE.

10. L'Épître à Diognète est antérieure à la ruine du Temple de Jérusalem. — 11. Objet de l'Épître à Diognète. Réfutation de l'idolâtrie païenne. — 12. Réfutation de la superstition judaïque. — 13. Tableau du christianisme naissant. — 14. Divinité de Jésus-Christ. — 15. Impuissance de la philosophie humaine. Révélation divine. Rédemption. — 16. Conclusion de l'Épître à Diognète.

PONTIFICAT DE SAINT CLÉMENT I (67-76).

§ I. SCHISME DE CORINTHE.

17. Sommaire du pontificat de saint Clément, d'après le *Liber Pontificalis*. — 18. Authenticité de la première Épître de saint Clément aux Corinthiens. Schisme à Corinthe. Appel au Siége apostolique. — 19. Début de la première Épître de saint Clément aux Corinthiens. Tableau de la primitive Église à Corinthe. — 20. Témoignages de saint Clément sur le martyre de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et sur la hiérarchie ecclésiastique. — 21. Témoignage de saint Clément relatif à la succession du ministère sacré dans l'Église. — 22. Objections du protestantisme. Réfutation. — 23. Tableau du schisme de Corinthe par saint Clément. — 24. Conclusion de l'Épître de saint Clément aux Corinthiens.

§ II. CAMPAGNES DE VESPASIEN EN JUDÉE.

§ III. GALBA. OTHON. VITELLIUS.

§ IV. AVÉNEMENT DE VESPASIEN.

§ V. SIÉGE DE JÉRUSALEM PAR TITUS.

§ VI. TRAVAUX DU PAPE SAINT CLÉMENT.

§ VII. ÉPÎTRE DE SAINT BARNABÉ.

§ VIII. HERMAS.

§ IX. ŒUVRES DE SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE.

§ X. MISSION DE SAINT DENYS DE PARIS PAR SAINT CLÉMENT.

§ XI. ARÉOPAGITISME DE SAINT DENYS DE PARIS.

PONTIFICAT DE SAINT LIN (66-67).

§ I. Le Liber Pontificalis.

Division hiérarchique de l'empire romain. Cadre de la division hiérarchique de l'Eglise.

1. Au moment où saint Pierre et saint Paul fondaient l'Église romaine dans leur sang, la bonne nouvelle du salut du monde par Jésus-Christ, avait retenti sur toutes les plages de l'univers. Des chrétientés s'étaient formées de toutes parts à la voix des ouvriers évangéliques [1]. La division administrative de l'empire romain en provinces, en diocèses ou chefs-lieux de gouvernement, de préture et de propréture, servit comme de cadre au développement de l'empire immortel du Christ. Nous avons dit comment les quatre grandes chaires patriarchales de Jérusalem, d'Antioche, de Rome et d'Alexandrie, avaient été successivement inaugurées par saint Jacques, saint Pierre et saint Marc. L'Asie, l'Afrique et l'Europe se trouvèrent ainsi marquées du sceau de la croix rédemptrice, dix ans seulement après la mort du Sauveur sur la croix du Golgotha. Sous l'influence et la haute direction de ces siéges principaux, les villes secondaires ouvraient leurs portes aux messagers de l'Évangile. On a vu l'Égypte tout entière, la Libye, la Marmarique, la Pentapole, la province d'Ammon tour à tour parcourues par saint Marc [2]. La Palestine, premier théâtre des missions apostoliques,

[1] Voir le tableau de la dispersion des apôtres, tom. V de cette *Histoire*, pag. 450. — [2] Chapitre précédent, numéro 19.

comptait des chrétiens dans chaque cité. La Syrie, l'Asie-Mineure conquises à la foi par saint Paul et ses compagnons d'apostolat, avaient presque autant d'évêchés que de villes. Les titres épiscopaux ont survécu à la destruction des cités elles-mêmes. Les bouleversements physiques du sol et les révolutions de la politique humaine ont fait disparaître les centres populeux qui couvraient alors le littoral de la Méditerranée depuis le golfe d'Alexandrie jusqu'à l'Hellespont. Mais l'Église catholique assure l'immortalité à tout ce qu'elle sacre de sa main divine. La succession épiscopale n'est point interrompue dans ces évêchés détruits par le temps ou arrachés par l'infidélité à l'empire de la foi. Telle est la raison d'être des titres *in partibus infidelium* qui perpétuent à travers les siècles le souvenir des conquêtes apostoliques. Les immenses régions intérieures qui s'étendent en Asie depuis la Méditerranée jusqu'à la mer de Chine, avaient été visitées par les apôtres. Ce vaste champ, fractionné en cantonnements divers, avait reçu la semence de la parole sainte. Jude avait fondé l'Église d'Edesse, réalisant ainsi la promesse faite à Abgar. A sa voix la Mésopotamie, berceau des patriarches, avait adoré le nom du Fils divin, attendu par les patriarches. Pendantque saint Pierre mourait à Rome, Jude évangélisait la Perse et saint Thomas pénétrait dans les Indes, c'est-à-dire dans ces contrées lointaines que nous appelons aujourd'hui le Japon et la Chine, et qu'on désignait alors sous le terme générique de royaume indien. La prédication simultanée de la Pentecôte apostolique dans toutes les langues humaines se prolongeait ainsi avec son caractère d'universalité miraculeuse, sur tous les points du monde connu. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'Évangile suivait le sillon primitivement tracé par les synagogues juives de la dispersion. Partout où l'Ancien Testament avait porté ses espérances, le Testament Nouveau allait montrer aux générations ses divines réalités. C'est ainsi que Paul parcourait l'Archipel, la Macédoine, la Grèce, l'Illyrie et l'Espagne, suivant toujours la piste des Juifs de la *diaspora*. Saint Pierre, en prenant possession du monde occidental et en siégeant à Rome, étendait sur la Gaule, la Germanie et les Iles Britanniques la sphère de son action et de son principat.

2. Tel était l'héritage que la mort du premier Pape laissait vacant. Si l'Église de Jésus-Christ eût été une institution humaine, la chaire de saint Pierre aurait, sans nul doute, été confiée à l'un des survivants du collége apostolique, qui avaient vu de leurs yeux mortels le Sauveur Jésus, et qui avaient recueilli de sa bouche son enseignement et sa parole. Jean, le disciple que Jésus aimait, vivait encore. Saint André, frère de Pierre, saint Jude, saint Simon, saint Philippe, saint Matthieu, n'avaient pas encore achevé leur carrière mortelle. A trois jours de Rome, à Massilia, Lazare, le ressuscité, continuait son apostolat dans les Gaules. Saint Luc, l'évangéliste, le compagnon et l'historien de saint Paul, était vraisemblablement en Italie. Et pourtant ce ne fut aucun des apôtres, aucun des évangélistes, aucun des disciples immédiats de Jésus-Christ, qui fut appelé à l'honneur de s'asseoir sur le trône sanglant de Pierre. Laissons ici la parole au *Liber Pontificalis*. « Le successeur du prince des apôtres, dit-il, fut Lin, Italien d'origine, né à Volaterra, fils d'un Toscan [1], nommé Herculanus. Il siégea un an, trois mois et douze jours. Son pontificat s'écoula sous le règne de Néron, dans l'intervalle du consulat de Saturnin et Scipion jusqu'à celui de Capito et Rufus. Lin reçut la couronne du martyre. Selon l'ordre qu'il avait reçu du bienheureux Pierre, il décréta que les femmes ne pourraient assister que voilées aux assemblées chrétiennes. Il fit deux ordinations, dans lesquelles il institua quinze évêques et dix-huit prêtres. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican, le 9 des calendes d'octobre [2]. »

3. Si courte que soit la notice consacrée au pontificat de saint Lin, elle n'en a pas moins été contestée par la critique du XVIIe siècle, et Fleury n'a pas même cru devoir la mentionner. Il paraissait impossible, disait-on, d'avoir conservé des renseigne-

[1] Ciaconi, dans ses notes au *Liber Pontificalis*, désigne plus spécialement la patrie de saint Lin, qu'il fait naître à Volaterra (Toscane) : *Patriâ Volaterranus*.

[2] *Liber Pontificalis*, cap. II; *Patrol. lat.*, tom. CXXVII, col. 1047. Nous avertissons une fois pour toutes que nos citations du *Liber Pontificalis* devant être empruntées a cette édition, nous nous abstiendrons désormais de répéter les indications de la tomaison et des colonnes.

ments précis sur une époque aussi lointaine; le procès-verbal du règne de saint Lin ne saurait mériter l'attention d'un homme sérieux. En présence de cette hostilité maintenant érigée en système, nous avons le devoir de résumer les travaux modernes qui ont rétabli sur ce point la vérité historique et rendu au monument le plus ancien de nos origines chrétiennes son caractère d'absolue véracité. Et d'abord, rien n'est moins difficile que de justifier la conservation du nom patronymique de chacun des Papes, dans le catalogue officiel des pontificats. En effet, si des registres, des inscriptions, des diptyques, gardaient fidèlement les noms des Pontifes, leur succession, la durée de leur règne; si ces listes sacrées se trouvaient, quant à la chronologie, éclairées par l'adjonction des dates consulaires correspondantes, était-il plus impossible de conserver en même temps les noms paternels des Papes, c'est-à-dire une circonstance d'une nature infiniment moins importante, et qu'une simple indication suffisait à rappeler pour jamais? « Ici, disent les Bénédictins de Solesmes, nous trouvons les lois de l'empire prêtes à témoigner de la possibilité et de l'existence même de cette disposition conservatrice dans l'Église chrétienne. Tout le monde sait que les noms de chaque citoyen, fût-il patricien ou plébéien, avec celui ou ceux de son père légal, s'enregistraient fidèlement sur des rôles authentiques appelés : *Libri Censorii*. Cicéron nous apprend même que c'est dans le dépouillement de ces rôles que l'histoire romaine avait trouvé ses preuves les plus incontestables. Et quand même les lois civiles n'eussent pas imposé cette formalité dans les actes de la vie temporelle, les habitudes chrétiennes elles-mêmes suffiraient pour expliquer son introduction dans la vie religieuse. L'usage de conserver le nom patronymique de chaque personnage avait sa racine dans les Écritures [1]. L'Église de Rome qui conquit ses premiers néophytes dans la syna-

[1] Isaïe, fils d'Amos, Jérémie, fils d'Helcias, Baruch, fils de Nerias. On pourrait multiplier à l'infini ces exemples du nom patronymique adjoint à celui du personnage, dans le Testament Ancien. L'Evangile en présente d'autres non moins illustres : Jean, fils de Zacharie, Jacques, fils de Zébédée, Simon, fils de Jonas, etc. Cet usage était si profondément enraciné chez les Hébreux, que l'historien Josèphe se désigne lui-même de la sorte : *Ego Josephus, Mathathiæ filius.*

gogue de cette ville ne pouvait perdre de pareilles traditions, qu'elle trouvait d'ailleurs conformes aux habitudes des Gentils. Et c'est ainsi que des nuées de raisons se présentent tout d'un coup en faveur des particularités de la moindre importance et que la saine antiquité se justifie par elle-même [1]. »

4. Ajoutons que, dès les premiers siècles de l'Église, la succession des pasteurs remontant aux apôtres constituait la preuve de catholicité. Tertullien disait des hérétiques de son temps : « Qu'ils nous produisent donc les origines de leurs Églises, qu'ils déroulent la liste de leurs évêques ! Voyons si elle succède depuis le commencement, en telle sorte que le premier ait reçu son institution des apôtres ou de leurs disciples et qu'il ait persévéré dans leur communion [2]. » Saint Irénée tenait le même langage : « Quiconque, dit-il, recherche sincèrement la vérité doit interroger en chaque Église la tradition des apôtres, manifestée dans le monde entier. Mais comme il serait trop long d'énumérer les successions épiscopales de toutes les chrétientés, il nous suffit pour confondre l'erreur d'en appeler à la doctrine de cette très-grande, très-antique et très-célèbre Église de Rome, fondée par les apôtres Pierre et Paul. Avec cette Église et en raison de son principat prééminent, doivent concorder toutes les autres, et chacun des fidèles répandus dans tout l'univers [3]. » Le saint évêque de Lyon retrace ensuite la succession des premiers papes, telle que nous la retrouvons sous la plume de Tertullien à Rome, d'Hippolyte à Porto, d'Eusèbe à Césarée, telle enfin que le *Liber Pontificalis*, le Catalogue de Libère ou celui de saint Damase nous la transmettent. Il y avait donc dès lors, outre l'institution canonique pour chaque siége, un moyen de publicité qui fît connaître le nom du nouvel élu. Autrement, ni saint Irénée dans les Gaules, ni Eusèbe en Orient n'eussent possédé un catalogue officiel des Papes. « La discipline n'exigeait pas comme aujourd'hui que chaque élu recourût au pontife romain pour en recevoir une confirmation immédiate. Le lien de la com-

Litteræ communicatoriæ

[1] *Origines de l'Église rom.*, tom. I, pag. 287.
[2] Tertull., *de Præscrip.*, XXXIII.
[3] Irenei, *Advers. hæres.*, lib. III, cap. III.

munion universelle, qui existe maintenant pour l'élu, du moment que son institution lui est parvenue du centre de l'unité, ne s'établissait autrefois que sur les lettres nombreuses qu'il lui fallait écrire à ses nouveaux collègues. Nous avons encore un vestige de cet usage dans la lettre encyclique que chaque pape, après son exaltation, adresse à tous les prélats de la catholicité. Mais alors le pontife romain n'était pas le seul à notifier ainsi son avénement aux Églises. Non-seulement il recevait les lettres de communion que lui adressaient les nouveaux élus aux grands siéges; mais ceux-ci devaient, par de semblables missives, avertir les évêques de leur circonscription qu'ils eussent à les regarder désormais comme assis sur le siége pontifical ou métropolitain, en même temps qu'ils envoyaient des épîtres de fraternité aux prélats des autres Églises. Telle était l'étendue et la fréquence de ces communications qu'on n'en saurait même assigner les bornes et que l'étude réfléchie des monuments semblerait mener à cette conclusion : qu'il était à peine un évêque dans le monde qui, médiatement ou immédiatement, ne fût connu de l'épiscopat tout entier. On sent combien cette coutume était favorable à la rédaction des catalogues pontificaux. Les noms des Papes et des évêques arrivaient aux fidèles en la manière que parvenaient aux citoyens ceux des empereurs et des consuls. On les inscrivait sur les sacrés diptyques, on les prononçait dans la célébration des saints mystères; en un mot, jamais noms ne furent conservés avec un soin plus religieux, ni mieux préservés de l'oubli et de l'indifférence [1]. »

5. Devant ces résultats acquis à la science moderne, il serait absurde d'insister plus longtemps sur la possibilité d'avoir conservé le nom patronymique du second Pape dans le *Liber Pontificalis*. C'est avec la même érudition que les nouveaux Bénédictins justifient l'exactitude des chiffres mentionnés à propos des ordinations faites par chaque pontife. « La conservation authentique de ces détails, disent-ils, est d'autant moins difficile à expliquer que leur importance est plus considérable. Les ordinations à cette époque

[1] *Origines de l'Église romaine*, pag. 19.

se célébraient beaucoup plus rarement qu'aujourd'hui, à raison du système d'administration ecclésiastique alors en vigueur et du petit nombre des titres auxquels on pouvait affecter tel ou tel ministre. Elles étaient de véritables événements dans la vie d'un évêque, dans la mémoire du peuple et du clergé. Si aujourd'hui encore on prend un si grand soin de les consigner sur un registre qui forme le plus précieux trésor d'un diocèse, comme le seul moyen d'assurer la validité des fonctions sacerdotales sur le peuple fidèle, de quel intérêt la conservation des mêmes détails ne devait-elle pas être pour les premiers chrétiens qui n'avaient pas de vie plus précieuse que celle qu'ils puisaient dans l'usage des secours divins dont les ordinations sont la source? Ces ordinations comprenaient tantôt les évêques destinés à la fondation des Églises lointaines que Rome enfantait chaque jour, tantôt les prêtres et les diacres nécessaires pour le service de la ville et de ses environs. Il est aisé de comprendre dès lors jusqu'à quel point les fidèles se devaient intéresser au résultat de l'imposition des mains du pontife, et quel zèle le collége des prêtres devait mettre à en perpétuer la mémoire. On ne saurait donc douter que l'Église de Rome ne tînt une note exacte de ces ordinations qui faisaient son titre de commandement spécial sur les Églises qu'elle fondait, et en même temps la page la plus importante de ses annales domestiques. En cela, elle trouvait encore des usages tout formés dans les mœurs romaines qui l'environnaient. A Rome, l'initiation au sacerdoce païen, soit qu'elle concernât le prince, soit qu'elle fût celle d'un simple particulier, n'avait presque jamais lieu sans qu'on érigeât quelque monument commémoratif. On élevait un autel, on frappait une médaille; le plus souvent on gravait de ces inscriptions sacerdotales qui nous sont restées en si grand nombre, soit dans les musées, soit dans les collections de Gruter et de Fabretti. Il est vrai qu'il ne nous reste plus une seule des inscriptions chrétiennes de ce genre, mais l'analogie nous oblige à ne pas conserver le plus léger doute sur l'identité des moyens qu'employaient le sacerdoce gentil et le pontificat chrétien pour perpétuer la mémoire de leurs consécrations respectives. La chaire de saint Hippolyte avec

ses inscriptions suffirait à elle seule pour autoriser cette assertion. Mais en ce qui concerne les ordinations, nous avons un fait encore debout aujourd'hui et qui témoigne en même temps des usages de l'antiquité. Nous entendons parler des fêtes destinées à célébrer l'ordination ou l'intronisation de plusieurs évêques des premiers siècles, dont l'Église conserve encore l'anniversaire. Telles sont par exemple les solennités de la double chaire de saint Pierre à Rome et à Antioche; de la consécration de saint Ambroise, de saint Basile, de saint Grégoire le Grand, de saint Jean Chrysostome. On ne saurait méconnaître à ces marques touchantes de la vénération et de l'amour des peuples pour leurs pasteurs, le soin jaloux qu'on apportait à conserver la mémoire des ordinations [1]. » — La notice consacrée au pontificat de saint Lin se termine par l'indication précise du lieu où il fut enseveli. Cette mention est de même justifiée par tout l'ensemble de l'organisation chrétienne des premiers siècles. « On sait, continuent les doctes apologistes, que les sépultures des martyrs ne pouvaient plus tomber dans l'oubli. Le jour de la *déposition* de leurs corps dans les κοιμητήρια des catacombes devenait annuellement l'objet d'une fête commémorative, dans laquelle les fidèles se réunissaient autour de leurs dépouilles sacrées. Pour peu que l'on ait étudié les divers ouvrages qui traitent de la Rome souterraine et parcouru les innombrables inscriptions qui ont recueilli la mémoire de tant de confessions illustres ou obscures, on sentira aisément avec quelle vigilante piété devait être marquée la sépulture des souverains pasteurs, reposant dans la paix glorieuse du martyre au milieu des brebis pour le salut desquelles ils avaient résisté jusqu'au sang. C'est ainsi que la plus légère attention sur les mœurs de l'Église primitive, suffit pour faire saisir la raison de plusieurs particularités trop souvent dédaignées par la préoccupation ou l'ignorance [2]. »

6. Cette réflexion s'applique avec non moins de justesse aux noms des consuls fournis par le *Liber Pontificalis*. On sait que les fastes consulaires de l'époque des Césars ont été fixés par la triple

[1] *Origines de l'Église romaine*, pag. 290. — [2] Idem, *ibid.*

étude de la numismatique, des inscriptions lapidaires et des monuments de l'histoire. Leur succession est maintenant aussi connue des savants que peut l'être pour le vulgaire la chronologie de notre histoire contemporaine du XIXe siècle. La Rome impériale avait conservé, comme un souvenir de la liberté perdue, l'habitude de dater les années par le nom des consuls. Jusqu'à la destruction de l'empire romain d'Occident, il en fut ainsi. Or les dates consulaires inscrites dans les catalogues des Papes se succèdent avec une exactitude et une régularité parfaites; en sorte que, d'un côté, l'indication faite à part des années du règne de chaque pontife correspond précisément à l'intervalle compris entre le consulat de l'avénement et celui de la mort; d'un autre côté, le consulat du pape qui succède suit immédiatement, dans les Fastes consulaires, celui pendant lequel le pape précédent avait cessé de vivre. On admettra bien qu'une telle concordance ne saurait être ni le fait du hasard, ni celui d'une science rétrospective. Le hasard, en pareille matière, n'a jamais produit que de ridicules incohérences. Il n'y a pas plus de cent ans que la science rétrospective a pu fixer la chronologie consulaire de l'époque césarienne, et M. de Rossi vient seulement, avec une érudition admirable, de compléter ce gigantesque travail et de le prolonger jusqu'au Ve siècle. Or les catalogues des pontifes romains existaient au temps de saint Irénée, d'Eusèbe, de saint Damase et de Libère. Disons-le donc, les dates du *Liber Pontificalis* suffisent à elles seules pour attester l'authenticité de ce monument si longtemps dédaigné par une téméraire critique.

7. Mais ce n'est point la seule rectification qu'elles nous promettent d'apporter aux idées généralement reçues. Ainsi la notice de saint Lin nous apprend qu'il siégea « au temps de Néron, depuis le consulat de Saturninus et de Scipion jusqu'à celui de Capito et de Rufus, » c'est-à-dire, d'après la liste des Fastes consulaires, depuis l'an 56 jusqu'à l'an 67 [1]. Or saint Pierre vivait encore en 56 ; il ne consomma sa glorieuse carrière que dix années plus tard.

[1] Cf. *Art de vérifier les dates.* Chronologie des consuls romains, p. 326, 327.

Donc la période d'administration de saint Lin commence à l'époque où, ordonné évêque par le prince des apôtres, ce disciple suppléait son auguste maître dans le gouvernement de l'Église de Rome, pendant les fréquents voyages que le vicaire de Jésus-Christ était obligé de faire, pour porter la foi aux diverses contrées de l'Occident. La tradition avait conservé la mémoire de ce fait; mais on niait la tradition. Aujourd'hui, l'étude sérieuse des monuments ramène triomphante la tradition des âges antiques. Avec le déplorable système d'interprétation arbitraire qui élaguait du catalogue pontifical ce qu'on nommait les particularités, pour n'admettre que les grandes lignes, on se croyait le droit de ne tenir aucun compte du nom des consuls, mais on maintenait la durée générale attribuée au pontificat de saint Lin. En conséquence, ce pape qui avait été ordonné évêque par le prince des apôtres, sous le consulat de Saturninus et Scipion (56), et qui ne siégea comme souverain pontife qu'une année après la mort de saint Pierre, puisqu'il reçut la couronne du martyre sous le consulat de Capito et Rufus (67), passait cependant pour avoir occupé le siége apostolique depuis l'an 66 de notre ère jusqu'à l'an 77. Le texte du *Liber Pontificalis*, dans sa concision forte et brève, avait beau affirmer que la carrière épiscopale de saint Lin s'était tout entière écoulée sous le règne de Néron : *Fuit autem temporibus Neronis*. Malgré la concordance de cette indication avec celle des deux consulats formellement désignés et qui sont en effet compris tous deux dans la période du règne de Néron, la critique rétrospective bouleversait les noms, les règnes et les dates, sans motif, sans raison, sans l'ombre d'un prétexte, à moins que le parti pris de répudier la tradition ne soit considéré comme un argument qui dispense de tous les autres. L'existence d'un catalogue des pontifes dans chaque Église est attestée par toute l'antiquité chrétienne. Hégésippe parle de celui des évêques de Jérusalem [1]. Personne n'ignore qu'au synode de Mopsueste, l'archiviste (*Cimiliarcha*) de cette Église, tenait aux Pères ce langage : « Pour obéir à l'ordre du saint concile, j'apporte les diptyques

[1] Bencini, *Notæ ad Libr. pontific.; Patrol. lat.*, tom. CXXVII, col. 1050.

que je garde dans le trésor où reposent les vases sacrés. Je vais en donner lecture. » Puis il ajoute : « J'ai encore deux *quaternio* de parchemin, plus anciens que ceux-ci ; je vais également les lire. » Et après cette lecture, les Pères ajoutent : « Il résulte de la série épiscopale, contenue dans les diptyques sacrés, que cette Église de Mopsueste a gardé inviolable et immaculée l'orthodoxie de la foi jusqu'à la mort de son dernier évêque [1]. » Telle était l'importance qu'on attachait dès les premiers siècles à la conservation des catalogues pontificaux. Et l'on voudrait que l'Église romaine eût fait seule exception à cette règle ; et l'on voudrait que les précieux monuments de sa succession pontificale, ses diptyques, gardés avec les trésors de son Église par une série de martyrs, ne fussent qu'un tissu de fables !

8. Pour nous, c'est avec une conviction profonde et sincère que nous le déclarons : à mesure qu'on daignera étudier sérieusement la tradition chrétienne, on en découvrira de plus en plus l'absolue véracité. Le décret liturgique de saint Lin va nous en fournir une nouvelle preuve. Quelle apparence, disait-on jadis, que le successeur de saint Pierre, en face de la persécution qui désolait l'Église naissante, ait concentré toute sa puissance d'action sur un règlement d'aussi mince intérêt que le voile des femmes dans les assemblées chrétiennes? Quelle emphase dans le texte du *Liber Pontificalis*, qui décore cette simple mesure d'ordre du titre solennel de constitution ! *Hic constituit.* Comment d'ailleurs admettre que ce règlement, promulgué par saint Lin, puisse se rattacher à une prescription antérieure de saint Pierre? *Hic ex præcepto beati Petri constituit.* Si saint Pierre avait réellement un pareil ordre à donner, quel besoin avait-il d'un intermédiaire ? Et d'ailleurs ce ne fut pas saint Pierre qui régla ce point de discipline. On le trouve expressément défini dans la première Épître de saint Paul aux Corinthiens. Le *Constituit* du *Liber Pontificalis* n'est qu'un ridicule essai d'ingérence souveraine, inséré par des calculs d'ambition rétrospective dans le catalogue des premiers Papes. Ainsi l'on parlait.

[1] Labb., *Concil.*, tom. III, pag. 526.

On eût pu ajouter, pour diminuer encore l'importance du règlement relatif au voile des femmes, que dès le temps des apôtres, les femmes étaient, dans les assemblées chrétiennes, complétement séparées des hommes par une cloison ou barrière pleine [1], assez élevée pour interdire toute possibilité de rien voir d'un compartiment à l'autre [2]; que l'entrée des hommes et des femmes était distincte [3]; en sorte qu'il ne pouvait en aucun cas y avoir de rencontre entre les deux sexes, et que le motif d'éviter les occasions de scandale n'existait même pas pour justifier l'urgence de la mesure prescrite par saint Pierre et édictée par saint Lin. Il faut convenir en effet que, devant la stérilité d'une pareille exégèse, la constitution rappelée par le *Liber Pontificalis* ne valait pas la peine d'une mention si honorable, et que la tentative d'ingérence qui s'y manifestait ne manquait ni de maladresse ni d'inopportunité. Mais on n'avait pas compris la portée de la constitution de saint Lin. Isolée des circonstances qui l'avaient rendue nécessaire, détachée dans le lointain des siècles comme un monolithe au désert, le milieu historique lui faisait défaut, elle ne retrouvait plus sa perspective. Les catacombes d'une part, le texte des *Philosophumena* de l'autre, sont venus tour à tour rendre au monument apostolique sa véritable physionomie. En l'an 56, quand saint Pierre rentrait à Rome, après l'exil que lui avaient infligé les édits de l'empereur Claude, il y trouvait le champ de l'Église dévasté par l'hérésie de Simon le Mage. Or cette hérésie, dont les *Philosophumena* nous ont enfin révélé les dogmes si longtemps mystérieux, investissait les femmes du caractère sacerdotal. L'impure Hélène, l'Ἐπινοία divine de Simon, était la prêtresse par excellence. On voit d'un seul coup d'œil ce qu'avait de dangereux un pareil système, alors que l'Évangile, fai-

[1] La partie réservée aux femmes s'appelait en grec Ματρόνικον. Cf. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Matroneum.*

[2] *Nonne vel illum locum tabulis separatum, in quo in ecclesia stabas, recordari debuisti, ad quem religiosæ matronæ et nobiles certatim currebant tua oscula petentes quæ sanctiones et meliores te erant.* (S. Ambr., *Ad Virgin. laps.*, cap. VI; *Patrol. lat.*) Ἐχρῆν μὲν οὖν ἔνδον ἔχειν τὸ πεῖχος τὸ διεῖργον ὑμᾶς τῶν γυναικῶν. (S. Chrysost., *In Matt. hom.* 74.)

[3] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 446.

sant irruption dans le monde, se rattachait, dans toutes les classes de la société, des intelligences précédemment perverties par les cultes efféminés du paganisme. Il s'agissait d'opposer aux tendances corruptrices de l'erreur une digue infranchissable. A Corinthe, cette ville de libertinage et de désordres, saint Paul avait trouvé le même abus. Le prosélytisme de Simon s'était créé des auxiliaires, et les plus influents de tous, en exaltant les ambitions féminines et en les divinisant. Voilà pourquoi saint Paul consacre un chapitre entier de son Épître à combattre cette périlleuse doctrine. Que si l'on s'étonnait du succès que pouvaient obtenir alors de pareilles rêveries, nous en appellerions à notre siècle lui-même, qui fut témoin d'un engouement analogue, et qui se passionna, à son heure, pour la femme réhabilitée des saint-simoniens. Le voile sur la tête, dans l'Église de Jésus-Christ, signifie l'infériorité du sexe et du ministère. Les peintures des catacombes ne nous laissent aucun doute sur ce point. Jamais une femme n'y est représentée sans un voile sur la tête. Parfois la divine Marie est peinte entre les apôtres Pierre et Paul. Or Marie a la tête voilée, Pierre et Paul ont la tête nue. L'Église catholique a tellement conservé cette tradition des premiers âges chrétiens, qu'aujourd'hui encore, l'évêque ou le prêtre dont la vieillesse a fait tomber les cheveux, ne peuvent, sans une dispense du Pape, conserver à l'autel du Seigneur ce voile artificieux inventé pour dissimuler ou rendre inoffensive leur calvitie. Tel est le sens réel et profond du mot de saint Paul : « L'homme prie et prophétise tête nue, parce qu'il est le chef de la femme, de même que Jésus-Christ est le seul chef de l'Église. La femme qui prie ou prophétise se déshonore, si elle n'a la tête voilée[1]. » Qu'on le sache donc bien, sous son titre en apparence insignifiant, la constitution apostolique, une première fois établie à Corinthe par saint Paul, édictée une seconde fois à Rome par saint Pierre et promulguée par saint Lin, tranchait une des questions les plus considérables qui puissent agiter le monde[2]. A chaque révolution

[1] I *Cor.*, XI, 2-16.

[2] Nous n'avons pas certes la prétention d'inventer ici une exégèse d'imagination, et quand nous donnons au décret de saint Lin cette interprétation,

nouvelle qui passe sur nos sociétés modernes, cette question est remise à l'ordre du jour. L'Église catholique a eu ce divin privilége de ne rester étrangère à aucun des problèmes sociaux qui tourmentent l'humanité. Heureux sera le siècle qui, acceptant les solutions apostoliques, ne cherchera plus ce qui est trouvé depuis si longtemps, et comprendra que la paix dans la plénitude de la vérité fut annoncée au monde, le jour où l'Évangile fut prêché pour la première fois !

9. Telle fut donc cette grande constitution qui illustra le court pontificat de saint Lin. Elle définissait que le sacerdoce catholique, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, était exclusivement réservé aux hommes ; que les femmes n'y pouvaient jamais prétendre, quels que fussent leur sainteté personnelle, leurs mérites et les grâces dont le Saint-Esprit daignait enrichir leur âme. Les *Constitutions apostoliques*, nous avons eu précédemment occasion de le dire [1], ont un chapitre spécial sur cette question. Ajoutons que c'est là une note d'authenticité pour ce récit lui-même, puisque le siècle où le sacerdoce fut le plus vivement revendiqué pour les femmes est précisément le siècle apostolique. C'est ainsi que la vérité, si laborieusement reconquise, illumine nos origines chrétiennes et se dégage de toutes les obscurités amoncelées autour d'elle. Entre la mort de saint Pierre, et le martyre que saint Lin subit lui-même, il ne s'écoula qu'un intervalle d'environ dix-huit mois. Les deux ordinations que saint Lin eut le temps de présider, dans son rapide pontificat, attestent la fécondité de l'Église romaine sous la hache même des bourreaux. Chaque jour la persécution décimait les chrétiens. Processus et Martinianus, leurs quarante-neuf compagnons de la prison Mamertine, les trois soldats convertis à la mort de saint Paul, recueillaient tour à tour la palme

qui pourra sembler nouvelle en France, nous ne faisons que traduire les paroles du docte Romain Bianchini : *In eâ re non modo prospectum fuisse honestatis præsidio et sanctimoniæ christiani cœtus in conventu utriusque sexus fidelium, verum etiam quæsitam fuisse mysticam relationem fidei ac spei nostræ ad Christi sacerdotium indicandum, illiusque jura asserenda viris tantummodo reservata.* (Not. *in Libr. Pont.*)

[1] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 336.

du martyre. Pétronilla, fille de saint Pierre, avait la même gloire. Saint Lin recueillait leurs ossements sacrés et les ensevelissait près de la tombe des apôtres. Le Martyrologe énumère une longue liste de confessions sanglantes du nom de Jésus-Christ sur tous les points du monde. En Italie, Hermagoras, disciple de saint Marc, et les saintes Euphémie, Dorothée, Érasmia et Thécla d'Aquilée; Paul, premier évêque de Lucques; Paternus à Fondi; Ptolomée et Romanus à Népi en Toscane [1]; Félix et Constance à Nocéra. Dans les Gaules, Sixtus, disciple de saint Pierre, à Reims; en Grèce, Épaphras, disciple de saint Paul; Érastus, à Philippes; en Phrygie, Philémon et Appia, ces nobles chrétiens auxquels l'Apôtre des nations avait jadis demandé la liberté de l'esclave Onésime. Telle fut cette gerbe de martyrs que saint Lin, le second des Papes, emporté lui-même par la persécution, présenta au trône de l'Agneau, comme la moisson de son court pontificat. En 1630, quand le pape Urbain VIII fit achever les travaux de la *Confession de saint Pierre*, dans la basilique du Vatican, on découvrit une tombe sur laquelle se lisait cette inscription : LINUS. C'était le premier successeur de saint Pierre, dont la sépulture apparaissait, après tant de siècles, à côté de celle de son glorieux Maître. confirmant ainsi la véracité des listes pontificales, et sanctionnant par un monument lapidaire l'authenticité des souvenirs traditionnels [2].

[1] Au moment où nous imprimons ces lignes, nous recevons de Rome l'ouvrage du savant P. Bobone : *Apologia dei Proto martiri dell' Occidente Tolomeo e Romano vescovi della citta di Nepi*. (Roma. Morini, 1865.) Nous avions cru, sur la foi de Baronius, que les saints Ptolomée et Romain avaient souffert le martyre sous Néron. La date de Claude, traditionnellement conservée, nous semblait pouvoir s'appliquer par le surnom très-connu de *Claudius*, porté par Néron. Mais le texte intégral des *Actes* de saint Ptolomée et de saint Romain, publié pour la première fois d'après un manuscrit du Vatican, par le P. Bobone, ne nous permet plus de conserver cette opinion. Il nous paraît certain que ces deux martyrs versèrent leur sang pour Jésus-Christ, sous le règne de l'empereur Claude I, quinze ans avant la première persécution générale.

[2] De Rossi, *Bolletino di Archeol. cristiana*. Juillet, 1864.

§ II. Épître à Diognète.

10. La persécution, en multipliant les martyrs, faisait éclater chaque jour l'héroïsme chrétien, au milieu de l'abaissement des caractères et de la décadence morale du paganisme. Il nous reste un monument precieux de l'impression produite sur les esprits par un tel contraste. C'est l'*Épître à Diognète*, dont l'auteur est demeuré inconnu. On peut seulement, d'après son style et les idées qu'il exprime, conjecturer qu'il vivait parmi les populations païennes de l'Asie-Mineure, grecques d'éducation, de langue ou d'origine. La date de cette œuvre nous semble, avec Tillemont, se rapporter à une époque antérieure à la ruine de Jérusalem. « Entre les Juifs qui croient, dit l'auteur, faire de véritables sacrifices et honorer Dieu en lui offrant du sang, de la graisse et des holocaustes, persuadés qu'ils ajoutent ainsi quelque chose à la majesté de Celui qui n'a besoin de rien, je ne vois aucune différence avec les idolâtres qui rendent les mêmes honneurs à des statues insensibles et incapables de comprendre les hommages dont elles sont l'objet [1]. » Ces paroles si explicites n'auraient plus eu de sens, lorsqu'après la ruine du Temple, le peuple hébreu se trouva dispersé sur tous les points du globe, sans autel et sans sacrifices. M. Freppel, dont le jugement et l'érudition sont d'ordinaire si sûrs, n'est pas frappé comme nous de la valeur de ces expressions. « L'auteur, dit-il, pouvait parler des sacrifices de la loi ancienne comme d'une chose actuellement en vigueur, sans que le temple fût debout. Rien n'est plus naturel que cette façon de parler qui prête au passé la couleur et la vivacité du présent. Je ne me joindrai donc pas à Tillemont pour faire remonter l'origine de l'*Épître à Diognète* avant la destruction du Temple de Jérusalem, en l'année 70. D'autre part cependant nous ne pouvons descendre bien avant dans le IIe siècle, car

[1] *Epist. ad Diognet.*, cap. III; *Patrol. græc.*, tom. II, col. 1172. Ἰουδαῖοι δὲ γέ θυσίας αὐτῷ δι' αἵματος καὶ κνίσσης καὶ ὁλοκαυτωμάτων ἐπιτελεῖν οἰόμενοι, καὶ ταύταις ταῖς τιμαῖς αὐτὸν γεραίρειν, οὐδέν μοὶ δοκοῦσι διαφέρειν τῶν εἰς τὰ κωφὰ τὴν αὐτὴν ἐνδεικνυμένοις φιλοτιμίαν, τῶν μὴ δυναμένων τῆς τιμῆς μεταλαμβάνειν, τὸ δὲ δοκεῖν τινὰ παρέχειν τῷ μηδενὸς προσδεομένῳ.

l'écrivain s'intitule « disciple des apôtres, » il appelle l'institution chrétienne « un nouveau genre de vie qui vient de commencer. » Ces locutions et d'autres semblables nous reportent au milieu de l'âge postérieur aux apôtres; et Moehler me paraît se rapprocher le plus de la vérité en plaçant sa composition sous le règne de Trajan [1]. » (98-117.) Qu'il nous soit permis de répondre ici au savant exégète dont nous prenons la liberté de combattre le sentiment. A la distance où nous sommes aujourd'hui de la ruine de Jérusalem et de l'extinction du culte national des Hébreux, l'emploi d'une figure de ce genre n'aurait en effet rien que de fort naturel. Nous pouvons comparer les sacrifices de la Rome idolâtrique à ceux de la loi juive, comme si les uns et les autres subsistaient encore. Mais l'auteur de l'*Épître à Diognète* ne se trouvait point dans la même situation. « Vous me demandez, dit-il à son interlocuteur, pourquoi les chrétiens répudient les dieux que la Grèce adore, et pourquoi ils refusent en même temps d'observer les sacrifices religieux des Juifs [2]. » Telle était la question catégoriquement posée. Il est évident qu'une prosopopée, dans le cas actuel, n'eût point été une réponse. Si le culte judaïque eût été réduit alors, comme il l'est depuis la ruine du Temple, à la circoncision, à l'observation du sabbat, des néoménies, des jeûnes, des anniversaires et des réunions synagogiques, l'auteur de l'*Épître à Diognète* n'aurait nullement eu besoin d'expliquer comment les chrétiens s'abstenaient d'offrir, avec les Juifs, « le sang, la graisse et les holocaustes » sur l'autel du Seigneur. Il n'aurait pas surtout parlé de ces immolations sanglantes comme d'une pratique encore en vigueur parmi le peuple d'Israël. La cessation du sacrifice mosaïque à Jérusalem produisit dans le monde chrétien une sensation immense. Nous en aurons la preuve, en étudiant plus tard l'Épître de saint Barnabé, dont le texte intégral vient d'être publié pour la première fois d'après le manuscrit sinaïtique. Cet événement contemporain qui réalisait les récentes prédictions du Sauveur, et couronnait toutes les prophéties du Testament Ancien depuis Moïse jusqu'à Malachie,

[1] Freppel, *Pères apostoliques*, 2e édition, pag. 449.
[2] *Epist. ad Diognet.*, cap. I.

vibrait trop fortement dans les âmes chrétiennes pour qu'il pût se dérober sous une prétérition oratoire. D'ailleurs, au point de vue purement historique, il y a une impossibilité absolue à placer la composition de l'*Épître à Diognète* sous le règne de Trajan. Dans une allusion à la situation de l'Église, l'auteur s'exprime ainsi : « Les chrétiens sont combattus par les Juifs comme des étrangers ; ils sont poursuivis par les Grecs, sans que ni Grecs ni Juifs puissent justifier la persécution dont ils les accablent. Cependant parmi ces chrétiens qu'on jette par milliers aux bêtes des amphithéâtres, en voyez-vous un seul se laisser vaincre par les tourments et renier sa foi? Au contraire, n'êtes-vous pas témoin que leur nombre s'accroît à mesure qu'on en tue davantage? » Historiquement cette citation vaut une date. Nous savons en effet que dès le début de l'expédition de Vespasien en Judée et longtemps après le siége de Jérusalem par Titus, l'exaspération populaire contre la race hébraïque se traduisit par des massacres sur tous les points de l'Asie. Loin donc d'être assez puissants alors pour persécuter les chrétiens, les Juifs avaient peine à se soustraire eux-mêmes à la fureur des populations soulevées qui les égorgeaient dans les rues, brûlaient leurs maisons et pillaient leurs trésors. De persécuteurs ils étaient devenus persécutés, et cette situation se prolongea durant des siècles. Voilà les motifs qui déterminèrent Tillemont, lorsqu'il fixa la date approximative de l'*Épître à Diognète*, au temps de la première persécution générale sous Néron. Pour notre part, nous les adoptons pleinement.

11. Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop insister sur le mérite intrinsèque de cette apologie du christianisme. Écrite pour un païen, par un disciple des apôtres, elle nous fait merveilleusement comprendre les obstacles que la prédication évangélique rencontrait dans des esprits prévenus, défiants, hostiles par instinct et imbus de tous les préjugés de l'idolâtrie. Les chrétiens passaient pour des athées, aux yeux d'une société accoutumée à n'adorer que des divinités visibles, des statues et des idoles. Leur dédain pour cette vie passagère dont les païens faisaient leur unique préoccupation, semblait un fanatisme révolté. On avait longtemps supposé

qu'ils n'étaient qu'une secte du judaïsme et on les voyait au contraire se séparer complétement du culte de Moïse. Cependant le spectacle de leur union, la charité, cette vertu nouvelle et si inconnue, dont ils donnaient l'exemple au monde, touchaient les cœurs. On voulait les connaître mieux et surprendre le secret de leur vie d'abnégation et de leur héroïque martyre. « Excellent Diognète, dit l'auteur, vous manifestez le plus vif désir de connaître la religion des chrétiens. Vous les interrogez avec une sagesse attentive. Vous voulez savoir à quel Dieu ils ont foi, quel est leur culte, d'où provient leur dédain pour le monde et leur mépris de la mort; pourquoi ils répudient les dieux que la Grèce adore en même temps qu'ils refusent de s'associer aux pratiques religieuses des Juifs; enfin quel est cet amour fraternel qu'ils professent les uns pour les autres, et pourquoi cette institution nouvelle qui vient seulement de commencer de nos jours n'a pas paru plus tôt dans le monde. J'accueille avec grande joie la manifestation d'un pareil désir, et je prie Dieu qui donne la faculté de parler, comme il donne les dispositions pour entendre, de m'inspirer à moi des paroles qui vous rendent meilleur, et à vous des dispositions qui rendent ma parole fructueuse. Écartez d'abord de votre esprit toutes les préoccupations étrangères, tous les préjugés que l'habitude y a jusqu'ici entretenus; devenez un homme nouveau, puisque vous allez entendre, selon que vous le dites vous-même, une parole nouvelle. Et maintenant considérez, moins des yeux du corps que de ceux de l'intelligence, les objets que vous adorez comme des dieux. Quelle est leur substance? Quelle est leur forme? L'un est une pierre semblable à celles qu'on foule aux pieds; l'autre, un airain pareil à celui dont on fabrique les vases les plus communs : celui-ci, un bois déjà vermoulu; celui-là de l'argent, qu'il faut entourer de gardiens pour le soustraire aux voleurs; tel autre, du fer atteint par la rouille, ou de la terre cuite, vile matière que nous employons aux usages les plus infimes. Tous ne sont-ils pas sourds et aveugles, insensibles et inertes, sujets à la corruption et à la pourriture? Voilà pourtant ce que vous appelez des dieux, ce que vous servez, ce que vous adorez! Et parce que les chrétiens

ne veulent pas reconnaître de pareilles divinités, vous persécutez les chrétiens. »

Cette réfutation, fait judicieusement observer M. Freppel, toute saisissante et solide qu'elle soit, « n'atteint pourtant qu'une forme de l'idolâtrie, et la plus grossière de toutes, le fétichisme. Or on ne saurait sans injustice réduire le paganisme tout entier à une pure adoration de la matière. Le fétichisme se retrouve à coup sûr dans toutes les religions de l'antiquité païenne, même dans les moins grossières ; mais il n'en est pas le dernier mot : l'idole de bois ou de pierre n'est pas toujours le terme auquel s'arrête leur culte. C'est pourquoi, sans négliger le point de vue auquel se place l'auteur de l'*Épître à Diognète*, les apologistes postérieurs suivront les idées païennes dans toutes leurs évolutions, depuis le pur fétichisme jusqu'au symbolisme raffiné. » Ainsi parle le docte professeur, et nous partageons complétement son avis. Ajoutons pourtant que le symbolisme païen qui essaya de transformer le culte des idoles en une religion plus spirituelle, se développa surtout sous l'influence du christianisme. Parallèlement aux progrès de l'Évangile qui dégageait de plus en plus les âmes du culte de la matière, les adorateurs des faux dieux s'efforcèrent de spiritualiser leurs superstitieuses croyances. Mais ces tentatives, pas plus que les conceptions du même genre qu'on retrouve dans les écrits plus anciens des philosophes de la Grèce et de Rome, n'atteignirent jamais la foule, et restèrent toujours à l'état d'abstractions spéculatives, dont quelques intelligences d'élite avaient seules le secret. Pour les masses, l'idole était véritablement un dieu, le fétichisme pur était la religion de la majorité. Voilà pourquoi l'auteur de l'*Épître à Diognète* insiste sur ce point de vue, qui ne fut d'ailleurs jamais négligé même par les apologistes subséquents.

12. « Vous vous étonnez, ajoute-il, que les chrétiens repoussent le culte judaïque, et vous en demandez la raison. Sans doute les Juifs n'adorent pas de vaines idoles ; ils rendent leurs hommages au Dieu unique, qui est véritablement le souverain Seigneur de toutes choses : en cela ils ont raison ; mais le culte qu'ils professent pour le vrai Dieu ne diffère en rien de celui que

les païens rendent aux idoles, et voilà leur erreur. La folie que les Grecs commettent en prodiguant leurs offrandes à des divinités sourdes et inertes, les Juifs la renouvellent en croyant que Dieu a besoin de leurs sacrifices. Loin d'être divin, leur culte est une extravagance. Eh quoi ! Celui qui a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment, celui qui subvient à l'indigence de chacun de nous, saurait-il avoir besoin de ce qu'il nous donne lui-même? Qui donc serait assez téméraire pour le croire? Cependant les Juifs s'imaginent lui offrir de véritables sacrifices, avec le sang, la graisse et les holocaustes ; ils se persuadent qu'ils l'honorent ainsi et qu'ils donnent réellement quelque chose à celui qui n'a besoin de rien. Je ne vois donc ancune différence entre eux et les idolâtres, qui rendent les mêmes hommages à des statues insensibles et incapables de comprendre les hommages dont elles sont l'objet. » Rapprochées de leur contexte, ces paroles que nous avons déjà reproduites isolément, acquièrent une force nouvelle pour démontrer que le culte sanglant des Juifs était actuellement en vigueur, et que le Temple de Jérusalem, seul point du monde où l'on pût offrir au Seigneur la graisse et le sang des victimes, était encore debout. « Il serait superflu, continue l'auteur, d'insister longuement sur les autres pratiques des Juifs, telles que leur méticuleuse division des aliments purs et impurs, la superstitieuse observation du sabbat, des jeûnes, des néoménies, leur jactance par rapport à la circoncision, toutes choses ridicules et indignes d'être rappelées. Comment, en effet, serait-il permis de taxer d'inutiles ou de superflues des substances que Dieu a créées pour l'usage des hommes, et d'en admettre d'autres comme réellement dignes de la puissance créatrice? N'est-ce pas mentir à Dieu, par une impiété sacrilége, de prétendre qu'il défend de faire une bonne action le jour du sabbat? Quelle dérision de se glorifier d'une pratique chirurgicale comme d'une marque d'élecion qui leur assure la prédilection de Dieu? Est-ce un culte divin, ou plutôt n'est-ce pas une extravagance, de s'enfoncer dans la contemplation de la lune et des étoiles, observant, comme ils le font, les mois et les jours, distribuant les saisons à leur gré pour y placer leurs jours de deuil ou de réjouissance? » Cette énergique pro-

testation contre le pharisaïsme qui avait transformé la loi de Moïse en ridicules et puériles superstitions, reste encore au-dessous des anathèmes prononcés dans l'Évangile par le divin Sauveur. Elle prouve du moins, une fois de plus, que le christianisme s'était franchement et dès le principe séparé du culte des Juifs. L'auteur de l'*Épître à Diognète* parle comme saint Pierre au concile de Jérusalem, comme saint Paul dans toutes ses prédications. L'unité de foi et de discipline dans l'Église apostolique s'affirme ainsi par tous les monuments contemporains.

13. « C'est donc à juste titre, continue l'auteur, que les chrétiens repoussent également les frivoles impostures de l'idolâtrie et les vaines prétentions du judaïsme. Ils ne diffèrent des autres hommes ni par le territoire, ni par le langage, ni par la manière de vivre. Ils habitent les cités grecques ou les villes barbares, selon qu'il a plu à la Providence de les y faire naître ; ils se conforment pour la nourriture, le vêtement, les habitudes extérieures aux usages de leurs compatriotes, et pourtant leur vie est un prodige de sainteté et de vertu qui étonne tous les regards. Ils habitent leur patrie, mais comme des étrangers. Comme citoyens, ils prennent part à la vie commune ; ils endurent tout comme étrangers. Point de contrée étrangère qui ne soit pour eux une patrie ; point de patrie qui ne leur soit étrangère. Ainsi que les autres hommes, ils se marient et deviennent pères ; mais les voit-on, comme les autres hommes, abandonner leurs enfants ? Ils ont une table commune ; mais leur charité fraternelle n'est point la promiscuité. Ils sont dans la chair, mais ne vivent point selon la chair. Ils habitent la terre, mais en citoyens du ciel. Ils obéissent aux lois établies, mais la régularité de leur vie dépasse les lois. Ils aiment tous les hommes, et tous les hommes les persécutent. On ne les connaît pas, et on les condamne ; ils meurent et naissent ainsi à la vie. Ce sont des mendiants, et ils enrichissent des multitudes ; manquant de tout, ils surabondent en tout. On les charge d'opprobres, et les opprobres font leur gloire. On déchire leur réputation, et on rend témoignage à leur innocence ; on les maudit, ils bénissent ; aux injures, ils répondent par le respect. Leur conduite est irrépro-

enable, et on les punit comme des scélérats; ils marchent avec joie au supplice, parce que le supplice les conduit à la vie. Contre eux les Juifs arment leurs bras comme ils feraient contre des étrangers; les Grecs les persécutent, sans que ni Grecs, ni Juifs puissent justifier la persécution dont ils les accablent. En un mot, ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde. L'âme est répandue dans tous les organes corporels: les chrétiens sont disséminés dans toutes les villes du monde; l'âme habite le corps, mais n'est pas du corps; les chrétiens habitent le monde, et ne sont pas du monde. Invisible dans un corps visible, l'âme est comme retranchée dans une forteresse; il en est de même des chrétiens, durant leur passage sur la terre, mais l'amour de Dieu qui fait les chrétiens demeure invisible. La chair est l'ennemie de l'âme, et lui livre une guerre incessante, parce que l'âme fait obstacle aux passions de la chair; le monde est l'ennemi des chrétiens, parce que les chrétiens font obstacle aux passions du monde. L'âme aime la chair qui la hait, comme les chrétiens aiment leurs propres persécuteurs. L'âme est enfermée dans le corps, mais c'est elle qui soutient le corps; les chrétiens retenus dans ce monde comme dans une prison, soutiennent le monde. L'âme immortelle habite une tente mortelle; les chrétiens habitent ici-bas des demeures périssables, en attendant l'incorruptibilité des cieux. L'âme se fortifie par les mortifications de l'abstinence et du jeûne; les chrétiens se multiplient par les supplices auxquels on les traîne chaque jour. Tel est le rang que Dieu a assigné aux chrétiens; il est si considérable aux yeux de la Providence, qu'il ne leur est pas permis à eux-mêmes de s'y soustraire [1]. »

14. « La raison de tous ces faits, c'est que la doctrine professée par les chrétiens n'est pas une convention humaine, pareille à ces mystères que les temples de l'idolâtrie gardent avec tant de soin pour les soustraire à l'œil des profanes. Le vrai Dieu, tout-puissant, invisible, créateur de toutes choses, a fait descendre la vérité du haut des cieux. Il a établi son Verbe saint et incompréhensible Divinité de Jésus-Christ.

[1] *Epist. ad Diognet.*, cap. V et VI.

parmi les hommes, il a voulu le fixer dans leurs cœurs. Ce n'est point, comme quelques-uns le prétendent, un de ses ministres, un ange, un prince de la hiérarchie céleste, un des esprits qui président, sous ses ordres, au gouvernement de la terre et du ciel, que Dieu a envoyé aux hommes ; mais l'artisan suprême, le créateur de l'univers, celui par qui il a fait les cieux et renfermé l'Océan dans ses limites ; à la voix duquel les astres obéissent, le soleil en suivant la marche qu'il lui trace chaque jour, la lune en éclairant les nuits ; celui par qui toutes choses ont été ordonnées, circonscrites et soumises ; les cieux et tout ce qu'ils renferment, la terre et les mers, le feu, l'éther, l'abîme, les altitudes, les profondeurs et tout ce qui remplit leur intervalle. Voilà celui que Dieu a envoyé aux hommes, non pas, comme on voudrait le faire croire, pour les terrifier par une tyrannie insupportable, mais pour les attirer par la douceur et la clémence. » Ces allusions évidentes au système théogonique de Simon le Mage sont un nouvel argument en faveur de la date que nous assignons à cette épître. « Dieu l'a donc envoyé, reprend l'auteur, de même qu'un roi envoie son fils, roi comme lui ; il l'a envoyé comme un Dieu pour sauver les hommes par la persuasion, non par la violence. La violence ne saurait se trouver en Dieu. Il l'a envoyé pour inviter les hommes, non pour les contraindre ; pour les appeler par l'amour, non pour les accabler sous le poids de sa justice. Un jour il l'enverra de nouveau comme juge, et alors qui pourra soutenir la rigueur de cet avénement ? » Il y a ici, dans l'unique manuscrit connu de l'*Épître à Diognète*, une lacune considérable. Ce document de l'âge apostolique, détaché des trésors d'un génie inconnu, a subi les injures du temps. L'exposition du dogme chrétien, qui devait trouver ici sa place, demeure donc mutilée. Il en est vraisemblablement de même pour la réponse à la dernière question de Diognète : « Pourquoi le christianisme, institution nouvelle qui vient seulement de commencer de nos jours, n'a-t-il point paru plus tôt dans le monde ? »

15. Après la magnifique affirmation de la divinité du Verbe, interrompue par cette lacune regrettable, le manuscrit reprend en ces termes : « Voyez tous ces chrétiens qu'on jette aux bêtes féroces,

pour les contraindre à renier leur foi! Rien ne les peut vaincre. Plus on en massacre, plus leur nombre s'accroît. Vous semble-t-il que cela soit un phénomène insignifiant et sans portée? Non, c'est l'effet de la puissance de Dieu, ce sont les preuves de son avénement. Et quel homme savait ce qu'était Dieu, avant que Dieu vînt nous l'apprendre lui-même? Vos philosophes, que vous ont-ils appris? Ils divinisaient le feu, l'eau, toutes les substances créées. Admettez leurs systèmes et chaque créature, l'une après l'autre, sera Dieu. Erreurs monstrueuses, impostures de charlatans! Nul mortel n'a vu Dieu, donc nul mortel n'a pu le connaître. Dieu s'est manifesté lui-même; il se manifeste encore par la foi, et c'est à la foi seule qu'est accordé le privilége de le connaître. Ce grand Dieu, le maître et le créateur de toutes choses, lui qui a tout fait et tout disposé dans l'harmonie de l'ordre, il n'a pas seulement prévenu les hommes par son amour, mais il les a prévenus par une patience infatigable. Toujours il fut ce qu'il est; ce qu'il sera : doux, miséricordieux, fidèle dans ses promesses, inaccessible à la colère, le seul vraiment bon. De toute éternité, il a conçu un dessein aussi grand qu'ineffable, et l'a communiqué à son Fils. Tant qu'il a tenu caché sous un voile mystérieux ce conseil de sa sagesse, il semblait négliger les hommes et n'en prendre aucun soin. Mais quand il eut fait éclater, par l'organe de son Fils bien-aimé, cet inénarrable mystère, préparé dès le commencement du monde, tout nous fut donné à la fois; nous pûmes le voir et jouir de ses bienfaits. Qui de nous pouvait compter sur tant d'amour? Que si, jusqu'à ces derniers temps, il nous abandonnait aux caprices des passions, de la volupté et des convoitises, ce n'est pas qu'il se complût dans nos crimes, mais il les tolérait. Il n'approuvait pas le règne de l'iniquité, mais il préparait les cœurs à l'avénement de la justice. Il voulait nous convaincre avec le temps de notre impuissance absolue, et du besoin que nous avions de son secours, pour entrer dans ce royaume de Dieu qui est en nous, et dont l'accès ne nous est cependant ouvert que par la bonté de Dieu. Mais quand notre perversité fut arrivée au comble, quand la mesure de nos crimes surabonda et que la mort restait comme la seule perspective de

l'humanité, alors Dieu lui-même voulut se charger du fardeau de nos offenses. Il a fait de son propre Fils le prix de notre rançon, substituant le Saint, le Juste, l'Innocent, l'Incorruptible, l'Immortel, aux hommes pécheurs, injustes, criminels, corrompus et voués à la mort. Il fallait en effet sa sainteté pour couvrir nos crimes. Quel autre que le Fils de Dieu pouvait nous justifier? O doux échange! impénétrable mystère ! ô bienfait qui surpasse toute espérance ! L'iniquité de tous est ensevelie dans la justice d'un seul ! La justice d'un seul justifie tous les autres. Dans le passé, il nous avait convaincus de notre impuissance pour nous élever à la vie. Mais maintenant qu'il nous a manifesté le Rédempteur en qui les désespérés mêmes trouvent leur salut, il veut que nous ayons foi en sa bonté ; il veut que nous le considérions comme un père, un maître, un conseiller, un médecin ; il veut être notre esprit, notre lumière, notre honneur, notre gloire et notre vie [1] ! »

16. « Si donc vous vous sentez épris, ô Diognète, des charmes de cette foi, si vous l'embrassez, vous connaîtrez d'abord le Père, et l'amour infini qu'il a pour nous. C'est pour les hommes qu'il a créé le monde ; il leur en a donné le sceptre ; il les a doués de raison et d'intelligence. A l'homme seul il a permis de regarder le ciel ; il l'a formé à son image ; il lui a envoyé son Fils unique ; il lui promet son royaume ! Quelle joie, quand vous aurez appris à le connaître ! Comme vous aimerez celui qui vous a prévenu par tant d'amour ! A mesure que vous avancerez dans sa connaissance, vous lui ressemblerez par la douceur ! Quoi ! dites-vous, un homme ressembler à Dieu ! Ne vous étonnez pas de ce langage : l'homme le peut, puisque Dieu le veut. Commander aux autres, s'élever dans le monde, étaler le faste de l'opulence, écraser le faible sous son pouvoir, tout cela ne constitue pas le bonheur pour l'homme : nul ne saurait par là imiter Dieu, car aucun de ces traits n'exprime le véritable caractère de la majesté divine. Mais aider le prochain à porter son fardeau ; profiter de son élévation pour répandre des bienfaits sur ses inférieurs ; regarder les richesses comme des dons

[1] *Epist. ad Diognet.*, cap. VIII et IX.

que la Providence fait passer par nos mains, pour les répandre sur les indigents, c'est devenir comme le dieu de ceux qui souffrent, c'est véritablement imiter Dieu. Alors, de cette terre où nous vivons, vous verrez Dieu dans le ciel tenir les rênes du monde et le gouverner comme un empire ; alors vous serez initié au langage des mystères divins ; vous aimerez ces héros qui affrontent tous les supplices plutôt que de renier leur Dieu ; en apprenant à vivre dans le ciel, vous abjurerez les erreurs et les impostures de ce monde, et vous mépriserez ce qu'on appelle la mort. La seule mort que vous commencerez à craindre est celle qui attend les pécheurs dans les flammes éternelles. Heureux celui qui meurt pour la justice sur les bûchers de la persécution, voilà ce que vous direz quand vous connaîtrez les feux de l'enfer ! Telle est l'expression véritable de notre foi ; c'est le langage même de la raison. Disciple des apôtres, j'enseigne à mon tour les gentils. La parole de vérité que j'ai reçue, je la transmets à ceux qui s'en montrent dignes. Le Verbe a été envoyé ici-bas pour qu'il fût connu des hommes. Rejeté par son peuple, il a été prêché par les apôtres, les nations ont cru en lui. Il était dès le commencement ; il a paru en ce temps ; toujours ancien, toujours nouveau, parce qu'il naît chaque jour dans le cœur des justes. Il est aujourd'hui ce qu'il n'a jamais cessé d'être : le Fils de Dieu. Par lui l'Église se dilate ; sa grâce reçoit dans les saints de nouveaux accroissements, éclairant les esprits, dévoilant les mystères, illuminant les âges, heureuse du progrès des âmes, prompte à se communiquer à ceux qui la cherchent avec une curiosité respectueuse, et sans prétendre franchir les bornes posées par nos pères dans la foi. La loi de crainte est abolie ; la grâce prédite par les prophètes est manifestée ; la foi des Évangiles est affermie, la tradition des apôtres maintenue et l'Église triomphe ! Cette grâce qui vous parle, ne la repoussez point par un criminel refus [1]. » Telle est l'*Épître à Diognète*, l'une des pages les plus éloquentes de l'ère apostolique.

[1] *Epist. ad Diognet.*, cap. X. Les éditions de cette Épître contiennent un chapitre onzième, dont le style ne nous paraît pas en harmonie avec celui de l'auteur. Nous inclinons donc, avec la majorité des critiques, à le rejeter comme apocryphe.

PONTIFICAT DE SAINT CLÉMENT I [1] (67-76).

§ I. Schisme de Corinthe.

Sommaire du pontificat de saint Clément, d'après le *Liber Pontificalis.*

17. La notice consacrée par le *Liber Pontificalis* au successeur de saint Lin s'exprime en ces termes : « Clément, né à Rome, dans le quartier du Mont-Cœlius, était fils de Faustinien. Il siégea neuf ans, deux mois et dix jours sous les règnes de Galba et de Vespasion, depuis le consulat de Trachalus et Italicus jusqu'à celui de Vespasien et Titus. Ce fut lui qui répartit les sept régions de l'Église romaine entre un pareil nombre de notaires fidèles, chargés, chacun dans sa circonscription, de rédiger scrupuleusement et en détail les Actes des martyrs. Outre un grand nombre d'ouvrages qu'il composa en faveur de la foi chrétienne, il écrivit les deux Épîtres catholiques qui portent son nom. Le bienheureux Pierre à qui Notre-Seigneur avait confié la chaire apostolique, lui avait laissé l'ordre d'accepter le gouvernement de l'Église et le pontificat. Le récit de cette circonstance se trouve dans l'Épître adressée à Jacques. Lin et Clet sont inscrits au Catalogue des pontifes avant Clément, parce que leur ordination épiscopale par saint Pierre avait précédé la sienne. Clément fit deux ordinations au mois de décembre, il consacra dix prêtres, deux diacres et quinze évêques pour diverses Églises. Martyrisé la troisième année du règne de

[1] Les Bénédictins de Solesmes ont parfaitement élucidé la succession chronologique des premiers Papes, et rétabli les interversions plus ou moins erronées qui avaient pu se glisser par la suite des âges dans les listes pontificales. Les dates consulaires citées par les catalogues les plus anciens sont le fil conducteur à l'aide duquel ils ont pu diriger l'histoire ecclésiastique, à travers cette période qui passait jusqu'ici pour inextricable. Ainsi le règne de saint Lin s'achève sous les consuls Capito et Rufus, l'an 67. Saint Clément, que le catalogue de Libère donne pour successeur à saint Lin, ouvre son règne sous les consuls de l'an 68, Trachalus et Italicus; il le continue pendant neuf ans jusqu'au consulat (VII) de Vespasien et Titus (V) son fils, c'est-à-dire en l'an 76, époque où saint Clément se démet du souverain pontificat. Clet lui succède, à partir du consulat suivant de Vespasien (VIII) et Titus (VI) jusqu'à celui de Domitien et Rufus, l'an 83. Nous dirons plus tard pourquoi, au Canon de la messe, le nom de saint Clet dut précéder celui de saint Clément, quoique l'ordre de leur pontificat ait été réellement inverse.

Trajan (100), il fut enseveli sur la terre de Grèce, le 8 des calendes de décembre. L'épiscopat avait eu après lui une vacance de vingt-deux jours. » Nous reprendrons successivement dans le cours de notre récit, chacune de ces paroles et nous en expliquerons le sens. En ce moment il nous suffira de faire connaître l'Épître adressée par saint Clément à l'Église de Corinthe. Écrite au début de son pontificat, elle précède de trois années la ruine de Jérusalem et la destruction de la nationalité juive.

18. Fleury se plaignait de la rareté des monuments de l'Église primitive; nous concevons jusqu'à un certain point ce sentiment. A l'époque où Fleury écrivait, la plupart des ouvrages composés par les successeurs immédiats des apôtres étaient discutés avec une malveillance outrée; l'école protestante et janséniste faisait table rase du passé, et il fallait que Bossuet prît la défense de la tradition. Cependant, même alors, l'Épître de saint Clément à l'Église de Corinthe, trouvait grâce aux yeux des critiques les plus hostiles. Son authenticité est nettement établie par les nombreuses citations que les Pères en ont faites et qui toutes sont conformes au texte actuel; son autorité dans l'Église est affirmée, et par saint Denys de Corinthe qui la faisait lire chaque dimanche dans l'assemblée des fidèles; et par saint Irénée qui l'appelle « un monument auguste; » et par Eusèbe qui la nomme « la grande et admirable Épître. » En dehors des Écritures canoniques, nous ne possédons pas de document dont l'origine soit plus certaine. L'école rationaliste de Tubingue a été forcée d'en convenir par l'organe de Baur, son représentant le plus accrédité. Or, cette Épître de saint Clément suffirait à elle seule pour démontrer les deux grandes vérités que le protestantisme répudie, savoir : la primauté du siége de Rome et la hiérarchie catholique; en sorte que, n'eussions-nous conservé que cet unique témoignage, nous pourrions nous consoler de la perte de tant d'autres et reconstituer avec lui toute l'organisation de l'Église primitive. C'est donc un devoir pour l'historien d'étudier en détail l'Épître de saint Clément. L'Eglise de Corinthe, fondée par saint Paul, avait dès l'origine manifesté un esprit d'indépendance contre lequel le grand Apôtre dut lutter plus

d'une fois. On se souvient des rivalités personnelles, des révoltes contre l'autorité, des scandales publics et des erreurs doctrinales qui surgissaient dans cette chrétienté naissante, recrutée au sein d'une société où la corruption du paganisme se mêlait aux éléments d'un judaïsme charnel et pharisaïque. L'éloignement et la mort de saint Paul aggravèrent une situation déjà pleine de périls. Les partis religieux se divisèrent de plus en plus, et aboutirent à un schisme véritable. Le lien de la subordination fut brisé, et la voix de l'évêque méconnue. Quelques prêtres zélés et irréprochables, devenus l'objet de l'animadversion des factieux, furent expulsés de leurs titres, et la division eut un tel retentissement que les païens eux-mêmes en tiraient parti pour calomnier la religion chrétienne. Le remède à un mal si profond ne pouvait être qu'un recours à une autorité supérieure, acceptée à la fois et par les dissidents et par leurs victimes. Une décision souveraine pouvait seule avoir la force de réhabiliter les unes et de faire céder les autres. Mais si, comme le prétendent les protestants, il n'y avait eu aucune autorité de ce genre dans l'Église primitive, si la conscience individuelle et la libre interprétation de l'Écriture eussent été les seuls juges dans les questions de dogme et de discipline, il est évident que l'idée même d'un pareil recours ne fût jamais venue à l'esprit des Corinthiens. Le schisme, retranché dans l'indépendance des convictions particulières et l'inviolable liberté de chaque conscience, se fût perpétué sans issue et sans terme. C'est ainsi que chez les protestants, les sectes les plus hétéroclites naissent, s'accroissent et se prolongent, en l'absence d'un pouvoir suprême et de toute autorité de gouvernement et de direction. Cependant l'Église de Corinthe n'agit point ainsi; elle s'adressa au siége de Rome pour y retrouver l'unité qu'elle avait perdue. « C'est là, dit M. Freppel, un fait capital. Pourquoi ce cri de détresse jeté vers Rome par une Église qui ne trouve pas en elle-même de quoi remédier à ses désordres? S'il était vrai qu'au premier siècle toutes les Églises fussent sur un pied d'égalité, quel besoin y avait-il pour les Corinthiens de passer la mer pour implorer une intervention lointaine? Pourquoi ne pas s'adresser de préférence aux chrétiens de la même race, à l'une

des communautés si florissantes de Thessalonique, de Philippes et de Bérée? Ou bien, s'il fallait chercher plus loin le secours d'une autorité qu'ils ne trouvaient pas chez eux, sur le sol de la Grèce, pourquoi ne pas recourir à cette Asie-Mineure, d'où la foi leur était venue, et dont les rivages touchaient aux leurs; à ces célèbres Églises de Smyrne et d'Éphèse, leurs aînées dans la foi? Il y avait une raison majeure, qui aurait dû, ce semble, leur faire prendre ce dernier parti. Comme l'atteste toute l'antiquité chrétienne, saint Jean vivait encore sur cette terre qui avait été le théâtre principal de son activité. Le respect de toutes les Églises environnait le dernier survivant des apôtres du Christ. Dès lors, n'était-il pas naturel que les Corinthiens eussent recours à son autorité pour éteindre leurs divisions? Eh bien, ce n'est ni à saint Jean, ni aux Églises de l'Asie-Mineure, si rapprochées d'eux, ni aux communautés voisines de la Grèce qu'ils feront appel, mais à une Église lointaine, où la persécution éclatait à chaque instant, où les chrétiens étaient obligés de se cacher sous terre pour échapper à la mort, à l'Église romaine. Je le demande à tout homme de bonne foi : quelle pouvait être la raison de ce fait, si ce n'est que saint Pierre avait établi à Rome le centre de l'unité chrétienne? Dans ce cas, tout s'explique. Cet appel fait au siége de l'unité et l'intervention de ce siége pour extirper le schisme, deviennent une conséquence naturelle de la suprématie de l'Église romaine. On s'adressait à elle, parce qu'en elle résidait l'autorité suprême. Rien de plus légitime que l'induction tirée de ce fait [1]. »

Début de la première Épître de saint Clément aux Corinthiens. Tableau de la primitive Église à Corinthe.

19. La lettre de saint Clément commençait en ces termes : « L'Église de Dieu, *paroissienne* [2] de Rome, à l'Église de Dieu, *paroissienne* de Corinthe, aux élus, aux sanctifiés par Jésus-Christ Notre-Seigneur, que la grâce et la paix se multiplient sur vous, en Jésus-Christ, par la toute-puissance de notre Dieu. Une série de

[1] Freppel, *Les Pères apostoliques*, pag. 133, 134.

[2] Nous conservons ici la physionomie du texte original Ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ παροικοῦσα Ῥώμην, parce qu'ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, le παροικοῦσα de l'Épître de saint Clément est passé dans la langue de l'Église catholique et a formé notre expression actuelle de « paroisses. »

calamités soudaines qui sont venues fondre sur nous sans relâche, ne nous a pas permis de répondre plus tôt aux demandes que vous nous avez adressées, bien-aimés Frères, à propos du schisme impie et lamentable qui fait en ce moment parmi vous le scandale des fidèles et des païens eux-mêmes. Quelques sectaires insolents et audacieux ont provoqué dans leur orgueil cette scission, qui livre aux blasphèmes des méchants votre nom de chrétiens, ce nom illustre et vénérable, digne du respect et de l'amour universels. Naguère l'étranger qui passait parmi vous, admirait la constance et la fécondité de votre foi, la sagesse et la douceur de votre piété, votre hospitalité si généreuse et la sincérité parfaite de votre croyance. On ne vous voyait point alors faire acception des personnes; vous marchiez dans la voie des commandements de Dieu; soumis à l'autorité de vos supérieurs, respectueux envers les prêtres qui habitent au milieu de vous. La jeunesse recevait une éducation sainte; les femmes, maintenues dans la chasteté et une pureté de mœurs irréprochable, étaient fidèles à leurs devoirs; elles aimaient leurs époux, elles restaient dans la soumission où Dieu les a placées et faisaient régner l'ordre, la modestie et la décence dans vos demeures. Tous vous étiez humbles de cœur, sans nulle présomption vaine, préférant l'obéissance à la domination, plus joyeux de donner que de recevoir. Le viatique de Dieu faisait tout votre bonheur. Attentifs à la parole du Sauveur, vous dilatiez vos entrailles dans sa charité, vous méditiez sans cesse les souffrances de sa passion. Dans une paix féconde et inaltérable, votre seule émulation était celle des bonnes œuvres; l'effusion de l'Esprit-Saint s'était répandue sur vous dans sa plénitude. Votre conscience était pure; vos âmes pleines d'une allégresse sainte; et vous éleviez avec confiance des mains pures vers le Dieu tout-puissant, lui demandant de vous pardonner les fautes involontaires qui auraient pu échapper à votre fragilité. Votre sollicitude pour toutes les communautés de frères ne se ralentissait ni jour ni nuit; tant était grande l'ardeur du zèle qui vous pressait de procurer le salut de tous les élus de Dieu. Simples et candides, vous pardonniez les injures; vous aviez en horreur le schisme et les dissensions; vous pleuriez les fautes

dne prochain, et vous regardiez ses défauts comme les vôtres Un bonne œuvre à faire ne vous pesait jamais; vous couriez au-devant, et toute votre vie était un tissu de mérites et de vertus [1]. » Cet éloquent tableau des vertus de l'Église primitive nous rappelle celui de l'*Épître à Diognète*, et ne lui est en rien inférieur.

Témoignages de saint Clément sur le martyre de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et sur la hiérarchie ecclésiastique.

20. Après cette magnifique description des vertus dont les chrétiens de Corinthe avaient jadis donné l'exemple, saint Clément aborde la situation actuelle et recherche l'origine du mal qui trouble si profondément leur Église. Il la trouve dans l'envie, fille de l'orgueil, et mère de toutes les divisions. « Tel est, dit-il, le motif secret qui soulève les petits contre les grands, les insensés contre les sages, la jeunesse contre les prêtres [2]. » Il établit cette doctrine par une série de faits empruntés à l'histoire du Testament Ancien et cite en particulier la jalousie de Saül contre David : « Mais, ajoute-t-il, laissons ces exemples de l'antiquité, pour ne parler que des héros plus rapprochés de nous, qui ont brillé de nos jours. L'envie et la haine ne se sont-elles pas attaquées à ces grands hommes qui furent les colonnes les plus fermes de l'Église, ne les ont-elles pas poursuivis jusqu'à la mort et aux plus cruels supplices? Voyez les apôtres. C'est pour cela que saint Pierre a subi tant de persécutions, enduré tant d'outrages, et qu'il est enfin monté par le martyre au trône de gloire qui lui était réservé. Paul a dû soutenir les mêmes combats pour la justice; enchaîné sept fois, chassé, lapidé, c'est à ce prix qu'il devint le héraut de la foi en Orient et en Occident et qu'il mérita sa couronne. Après avoir enseigné dans tout l'univers, après avoir parcouru l'Occident jusqu'à ses dernières limites, il a consommé son martyre sous nos princes; il a quitté ce monde pour le ciel, nous laissant l'exemple d'une patience sublime. Ces grands instituteurs de la sainteté avaient réuni autour d'eux des multitudes d'élus; c'est ici, au milieu de nous, qu'ils ont supporté les outrages des hommes et subi tous les genres de tortures. Ainsi les saintes femmes Danaïde et Dircé, livrées à des supplices inouïs, sont restées inébranlables dans la foi, et, dans un corps délicat et faible elles ont

[1] S. Clement., *Epist. I ad Corinth.*, cap. I et II; *Patrol. græc.*, tom. I, col. 204. — [2] *Ibid.*, cap. III.

montré un courage invincible [1]. » Nous avons déjà cité ce passage comme une preuve péremptoire de l'apostolat de saint Pierre et de saint Paul à Rome [2]. Ajoutons qu'il nous semble de plus un indice chronologique au moyen duquel nous pouvons préciser la véritable date de cette Épître, jusqu'ici fort controversée. En le rapprochant d'un autre chapitre de saint Clément, la démonstration sera complète. Voulant prouver aux Corinthiens la nécessité d'une hiérarchie constituée au sein de l'Église, avec la distinction des ordres et la subordination des inférieurs aux supérieurs, le saint Pape prend un terme de comparaison dans l'organisation du sacerdoce mosaïque, et il s'exprime ainsi : « Le grand prêtre a un ministère qui lui est propre; les prêtres un rang spécial; les lévites des devoirs déterminés; enfin le laïque est astreint aux obligations de son état. Que chacun de vous, Frères, demeure donc au rang où la Providence l'a placé; rendant à Dieu des actions de grâce, vivant avec une conscience pure, sans sortir jamais des limites de son ministère, ni des bornes de la modestie. Vous le savez, c'est à Jérusalem seulement qu'on peut offrir le sacrifice perpétuel, et ceux qu'on nomme votifs et propitiatoires. Nulle part ailleurs il n'est permis de les immoler. A Jérusalem même, ces sacrifices ne peuvent être accomplis que sur l'unique autel érigé devant la façade du Temple, et après que le souverain pontife et les prêtres, sous ses ordres, ont passé l'inspection des victimes et les ont admises à l'immolation. La moindre infraction à ces règles établies autrefois par Dieu lui-même, est punie de mort. Mais nous, mes Frères, nous qui avons été appelés à un culte infiniment plus élevé, notre insubordination nous exposerait à des châtiments bien plus rigoureux [3]. » De même que pour le passage analogue de l'*Épître à Diognète*, on a prétendu que saint Clément pouvait parler ainsi, sans que le Temple de Jérusalem fût encore debout, et qu'il usait d'une formule ordinaire en style figuré, où les allusions au passé se peuvent, sans conséquence, exprimer au présent. Les difficultés dont on croit se débarrasser par une fin de non-recevoir aussi légère et aussi ba-

[1] S. Clem., *Epist. I ad Corinth.*, cap. VI. — [2] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 458. — [3] S. Clement., *Epist. I ad Corinth.*, cap. XL et XLI.

nale, sont d'une tout autre nature qu'on ne le suppose. Tant que le Temple de Jérusalem fut debout, les sacrifices qu'on y offrait étaient communs aux chrétiens et aux Juifs, et pour nous servir du terme théologique consacré, ils étaient frappés de mort, mais n'étaient point encore mortifères. La suite de cette *Histoire* nous l'a surabondamment prouvé. Saint Paul, à son dernier passage à Jérusalem, avait offert un sacrifice au Temple, selon le rite mosaïque. Il avait suivi en cela l'exemple et la doctrine de saint Pierre, de saint Jacques le Mineur; disons plus, il avait suivi l'exemple et la doctrine de Notre-Seigneur lui-même. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, racheté, selon le rite mosaïque, par le sacrifice de deux colombes offertes sur l'autel de Jéhovah, avait payé le tribut dû au Temple; c'est au Temple qu'il avait passé les derniers jours de sa vie mortelle, et le sacrifice de l'Agneau pascal avait été l'acte suprême et le Testament nouveau de son amour. Il voulait donc substituer aux sacrifices antiques, non par violence, mais par la persuasion et la conversion des âmes, le sacrifice immaculé de son corps et de son sang divins. Tel est le sens de sa parole si souvent répétée aux Juifs : « Je suis venu non pas détruire la loi, mais la porter à sa perfection. » Or, si l'on examine de près les termes de saint Clément, on verra qu'il n'excepte pas les chrétiens de la faculté d'offrir au Temple de Jérusalem les sacrifices dont il reproduit si exactement la division en perpétuel, votif et propitiatoire. Il s'adresse à l'Église de Corinthe, composée, mi-partie de Juifs, mi-partie de païens convertis. Un grand nombre de chrétiens, venus du judaïsme, conservaient l'habitude des pèlerinages annuels au Temple de Jérusalem, et y offraient des sacrifices. Les apôtres. saint Pierre, saint Paul, saint Jacques l'avaient fait. Le Temple ne fut abandonné, le sacrifice mosaïque ne fut universellement abrogé qu'à l'époque « où l'abomination de la désolation, » prédite par le Sauveur, parut dans le sanctuaire. Pour n'avoir pas compris la réalité de cette situation, on s'est payé de mots, et l'on a accepté des prosopopées aussi insignifiantes que celle dont on se prévaut ici. Sans nul doute, le temple de Jérusalem existait lorsque saint Clément écrivit l'*Épître aux Corinthiens*. Il faut donc assigner, pour

date à ce monument, les deux années qui suivirent le martyre de saint Pierre et de saint Paul, et qui virent passer saint Lin sur le siége de Rome. Voilà en quel sens le panégyrique des deux apôtres, tracé par saint Clément, est significatif. Les révolutions survenues à Rome dans l'intervalle, la chute de Néron, les règnes ensanglantés de Galba, Othon et Vitellius, dont nous parlerons bientôt, la mort prématurée de saint Lin, forment d'ailleurs un ensemble de faits dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître « les calamités soudaines qui se sont succédé sans relâche, et la série de malheurs » dont le saint Pape parle au début de sa lettre, et qui ont retardé la réponse de l'Église de Rome.

21. Quoi qu'il en soit, saint Clément continue en ces termes : « Les apôtres nous ont annoncé l'Évangile de la part de Jésus-Christ; Jésus-Christ de la part de Dieu. Le Christ fut envoyé par le Seigneur; les apôtres par le Christ, et dans cette double hiérarchie s'est accompli le dessein providentiel. Acceptant donc leur mandat, convaincus de la sincérité de leur foi par la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et confirmés dans cette foi par la parole divine, les apôtres sont allés, avec une confiance absolue en l'Esprit-Saint, porter au monde la nouvelle de l'avénement du royaume de Dieu. Prêchant dans les cités et dans les campagnes, ils y ont recueilli les prémices de la moisson spirituelle, et, après avoir éprouvé la foi des nouveaux convertis, ils ont institué en chaque Église des évêques et des diacres pour perpétuer ainsi leur ministère en faveur de ceux qui devaient plus tard embrasser la foi [1]. Vous étonnerez-vous que les apôtres, investis par Dieu même de leur autorité, l'aient déléguée à d'autres? Mais Moïse, ce bon et fidèle serviteur, n'a-t-il pas de la sorte choisi les princes des douze tribus [2]? Les apôtres, éclairés par la lumière de Notre-Seigneur Jésus-Christ, savaient que des discussions s'élèveraient un jour, au sujet de la dignité épiscopale. Voilà pourquoi, en parfaite connaissance de cause, ils constituèrent cette hiérarchie dans l'Église, et fondèrent la règle de succession de telle sorte qu'après leur mort,

[1] S. Clement., *Epist. I ad Corinth.*, cap. XLII. — [2] Id., *ibid.*, cap. XLIII.

d'autres hommes éprouvés fussent investis de leurs fonctions et de leur ministère. Ceux donc qui ont été primitivement institués par les apôtres, ou qui le furent depuis par d'autres missionnaires irréprochables, avec l'assentiment de l'Église universelle, ces ministres saints qui ont gouverné en paix, avec un courage et une patience invincibles le troupeau de Jésus-Christ, et aux vertus desquels tous ont rendu témoignage depuis tant d'années, ces évêques ne peuvent sans injustice être dépouillés de leurs charges. Tel est notre jugement. Certes, ce n'est pas une faute légère de bannir de l'épiscopat des hommes qui ont offert les dons sacrés saintement et sans reproche ! Bienheureux les prêtres qui ont achevé leur carrière et qui, à leur mort, ont recueilli les fruits d'une vie parfaite ! Du moins, ils n'ont plus à craindre qu'on les chasse du trône où ils règnent dans la gloire. Cependant nous voyons, Frères, que vous n'avez pas eu honte de bannir de l'autel quelques-uns de ces hommes vénérables, qui avaient saintement accompli tous les devoirs de la liturgie et de l'administration [1]. »

22. On conçoit qu'un témoignagne aussi explicite, en faveur de la hiérarchie catholique, sous la plume de saint Clément, disciple de saint Paul et second successeur de saint Pierre, fasse le désespoir des protestants. Ils ont essayé d'en affaiblir la portée, en objectant que les termes d'évêques (ἐπισκόποι) et de prêtres (πρεσβύτεροι) sont quelquefois pris l'un pour l'autre dans les monuments de l'Église primitive. « Cette synonymie d'expressions, dit encore M. Freppel, est incontestable. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, au XX[e] chapitre des *Actes des apôtres*, saint Luc appelle évêques ceux qu'un peu plus haut il désignait sous le nom de prêtres. Dans son Épître, saint Clément, tout en distinguant les pouvoirs, emploie indifféremment l'une ou l'autre qualification. Mais il n'en résulte absolument rien contre la subordination des simples prêtres aux évêques proprement dits. De ce que le nom d'*imperator* était commun à l'empereur romain et aux généraux victorieux, il ne s'ensuit pas que les pouvoirs fussent égaux de part et d'autre. Saint

[1] *Epist. I ad Corinth.* cap. XLIV.

Pierre appelle Jésus-Christ lui-même « l'Évêque de nos âmes [1]; » on ne dira pas qu'entre le Christ et un évêque il n'y a pas de différence. Saint Pierre et saint Jean s'intitulent prêtres [2]; personne n'en conclura que le pouvoir apostolique ne fût pas supérieur à celui des prêtres. Rien de plus facile à expliquer que cet emploi alternatif des mêmes termes pour désigner deux classes de personnes ou de pouvoirs bien distincts. Comme tous les évêques sont prêtres, cette dernière qualification leur convenait parfaitement. Eu égard à son étymologie, le mot prêtre signifie « ancien » *senior;* or c'est parmi les anciens de la communauté qu'on choisissait d'ordinaire les ministres du premier et du second ordre; l'âge accompagnait la dignité, mais ne la constituait pas; car saint Paul écrit à l'évêque Timothée : « Que personne ne méprise ta jeunesse [3]. » De même, en prenant le mot dans sa signification native, évêque veut dire « surveillant; » or les simples prêtres surveillaient également dans la mesure qui leur était propre, la foi et les mœurs des fidèles. Par conséquent, cette dénomination appliquée à leur ordre n'avait rien que de très-naturel. Plus tard, l'usage et le besoin de préciser le sens des mots les firent réserver, et pourtant, au IIIe siècle encore, nous voyons saint Cyprien, le plus ardent défenseur de la distinction entre l'épiscopat et le sacerdoce, s'intituler prêtre, tout évêque de Carthage qu'il était [4]. Je ne puis donc voir dans tout cela qu'une pure chicane de mots, et, dans le cas présent, une véritable querelle d'allemand [5]. » A cette vigoureuse argumentation du savant professeur, qu'il nous soit permis d'ajouter une considération non moins décisive. Quand même les expressions d'évêques, de prêtres et de diacres employées par saint Clément ne présenteraient point par elles-mêmes une signification assez claire et assez nette, il suffirait de les rapprocher du passage précédent sur l'organisation hiérarchique du sacerdoce juif pour en saisir toute la valeur. Saint Clément affirme que la constitution de l'Église de Jésus-Christ reproduit, dans sa simplicité et son unité

[1] I *Petr.*, II, 25. — [2] *Ibid.*, V, 1; II *Joann.*, I, 1. — [3] I *Timoth.*, IV, 12. — [4] *Ad id vero quod scripserunt mihi compresbyteri nostri Donatus et Fortunatus.* (S. Cypr., *Epist.* V.) — [5] Freppel, *Les Pères apostoliques*, pag. 157, 158.

admirables, les principaux caractères du sacerdoce d'Aaron. Il le fallait bien, puisque ce dernier n'était que la figure dont le sacerdoce institué par le Christ devait être la divine réalisation. Or, dans l'énumération des traits communs aux deux institutions, saint Clément désigne le souverain pontife, les princes des prêtres et les diverses catégories des lévites; il leur assigne un rang et des fonctions spéciales, les distinguant tous des laïques. Il y a plus, saint Clément fait observer que le centre du culte hébreu, centre unique, est Jérusalem. Donc le culte catholique doit avoir de même un centre de direction et de gouvernement; les Corinthiens ne s'y méprenaient pas, puisque d'eux-mêmes ils avaient eu recours à ce centre de l'Église romaine, fondée sur la chaire de saint Pierre. On ne gagnerait donc rien à incidenter sur des expressions ou des termes équivoques. Le fond de la doctrine l'emporte ici sur tous les détails, en les confirmant chacun en particulier, avec une force irrésistible. Aux sacrifices sanglants de Jérusalem, saint Clément compare l'oblation pure « des dons du Seigneur » faite par les évêques et les prêtres de Jésus-Christ; au culte mosaïque, il compare la liturgie (λειτουργία) chrétienne. Et maintenant que le protestantisme nous montre le centre de son gouvernement, son pontife suprême, ses évêques, ses prêtres, ses diacres et tous les autres degrés du ministère ecclésiastique, distincts du laïcisme, et formant le sacerdoce immortel dont celui d'Aaron n'était que la figure. Cette hiérarchie existait cependant au siècle apostolique, et le seul fait de ne l'avoir plus est une preuve palpable d'hérésie ou de schisme.

23. « Votre scission, continue saint Clément, a perverti un grand nombre d'âmes; elle en a ébranlé une multitude d'autres; elle nous a tous plongés dans la consternation. Cependant vous y persistez encore. Relisez l'Épître que le bienheureux apôtre Paul vous écrivit la première, au début de sa prédication parmi vous. Inspiré par l'Esprit-Saint, il vous parlait de son ministère, de celui de Céphas et d'Apollo, parce que déjà vous vous divisiez à ce sujet. Mais que cette division était loin d'avoir la gravité de celle qui vous agite en ce moment! Il s'agissait de deux apôtres d'une sain-

Tableau du schisme de Corinthe par saint Clément.

teté incontestable, et d'un prédicateur approuvé par eux. Que sont aujourd'hui les personnages, à propos desquels vous vous êtes soulevés, rompant le lien de cette charité fraternelle qui faisait votre gloire? Je rougirais, Frères bien-aimés, d'insister sur des particularités qu'un chrétien ne saurait redire sans ignominie. Faut-il que l'illustre et primitive Église de Corinthe soit bouleversée par la révolte de tel ou tel de ces hommes contre de vénérables prêtres? Et ce n'est pas seulement à nous qu'est parvenue la nouvelle d'un pareil scandale ; elle circule parmi les adversaires de notre foi, en sorte que votre conduite insensée provoque les blasphèmes des païens contre le nom du Seigneur, en même temps qu'elle met en péril le salut de vos âmes [1]. Hâtons-nous donc de couper le mal à la racine. Revenons au Seigneur, supplions-le, avec larmes, de nous rendre sa protection et de nous rétablir dans la voie si glorieuse et si pure de la charité fraternelle [2]. Demandons humblement pardon des fautes où la malice de Satan nous a précipités. Quant aux chefs des factieux, qu'ils songent enfin au salut commun. Quiconque veut vivre dans la crainte et l'amour du Seigneur, préfère l'honneur du prochain au sien propre. Il se sacrifie volontiers lui-même, plutôt que de causer la ruine et le scandale de ses frères [3]. Si donc il reste dans leur cœur un sentiment de générosité, de miséricorde, de charité vraie, qu'ils disent : Puisque je suis une cause de sédition, de discorde et de schisme, je m'éloigne, je me retire où vous voudrez ; j'obéis à ce que vous m'enjoindrez. Tout m'est indifférent, pourvu que le troupeau du Christ vive en paix, sous la conduite des prêtres établis pour le diriger. Quelle gloire pour celui qui agirait ainsi ! quelle Église ne se disputerait l'honneur de le recevoir? Telle est la conduite qu'ont tenue et que tiennent encore les saints [4]. Et nous, Frères, prions pour ceux qui sont ainsi tombés. Demandons pour eux des sentiments d'humilité et de modestie, qui les disposeront à obéir non point à nous, mais à Dieu. Ainsi la communion de prières qui s'établit entre les saints et qui s'adresse à la miséricorde divine, sera féconde pour eux en

[1] S. Clem., *I Epist. ad Cor.*, cap. XLVII. — [2] S. Clém., I *Epist. ad Cor.*, cap. XLVIII. — [3] *Ibid.*, cap. LI. — [4] *Ibid.*, cap. LIV.

fruits de salut. Embrassons, sans murmurer, le joug de la sainte discipline. Cette monition fraternelle que nous nous adressons les uns aux autres est vivifiante et salutaire, puisqu'elle nous rattache indissolublement à la volonté de notre Dieu. C'est là ce que nous enseigne l'Écriture, en ces termes : « Le Seigneur m'a châtié, mais il ne m'a point livré à la mort [1]. Car le Seigneur reprend celui qu'il aime, il flagelle le fils auquel il tend les bras [2]. » Vous donc, qui avez suscité le schisme, faites votre soumission aux prêtres, et recevez d'eux la correction d'une pénitence méritée. Fléchissez l'orgueil de vos cœurs, apprenez à vous soumettre, quittez la superbe arrogance de vos frivoles discours ; il vaut mieux pour vous être petits, mais vertueux, dans le bercail du Christ, que de vous en bannir vous-mêmes par un désastreux orgueil [3]. Que le Dieu qui voit tout, qui commande aux esprits et règne sur toute chair, qui nous a choisis, en Jésus Notre-Seigneur, pour être son peuple privilégié, inspire à toutes les âmes invoquant son nom saint et glorieux, la foi, la crainte, la paix, la patience, la modération, la continence, la pureté et la tempérance. Ainsi puissions-nous être agréables à ses yeux, par Jésus-Christ notre Pontife suprême et notre intercesseur ! A lui la gloire, la majesté, l'empire et l'honneur, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen [4]. »

24. Telle est la première Épître de saint Clément. Cette analyse incomplète, à laquelle il nous a fallu nous restreindre, en fera comprendre l'importance. Une députation de prêtres romains fut chargée de la porter à l'Église de Corinthe. Nous savons que telle était déjà la pratique observée par saint Pierre et saint Paul. L'origine des légations apostoliques remonte ainsi à celle de l'Église. Les députés ne devaient pas seulement remettre l'épître dont ils étaient porteurs ; ils avaient de plus la mission de disposer les esprits à l'accueillir, et ne devaient retourner à Rome qu'après avoir effacé jusqu'aux dernières traces de ce schisme déplorable. C'est du moins ce qu'il nous est permis de conclure d'un paragraphe final ajouté à la lettre du pontife, et conçu en ces termes : « Nous vous en-

[1] *Psalm.*, CXVII, 18. — [2] *Proverb.*, III, 12; S. Clem., *I Epist. ad Cor.*, cap. LVI. — [3] *Ibid.*, cap. LVII. — [4] Id., *ibid.*, cap. LVIII.

voyons Claudius Éphébus, Valérius Vito et Fortunat. Consolez leur voyage en les accueillant dans un esprit de paix, qui comblera leur cœur d'une sainte joie. Faites-les repartir promptement afin qu'ils nous apportent au plus tôt l'heureuse et tant désirée nouvelle du rétablissement de la concorde et de l'union parmi vous. Nous pourrons, plus vite, nous réjouir nous-mêmes de la tranquillité qui vous aura été rendue. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous et avec tous les élus de Dieu [1]. » Le succès répondit aux espérances de saint Clément. Le schisme fut apaisé à Corinthe ; et dans une seconde lettre dont nous parlerons plus loin, le pontife n'eut plus à revenir sur cette grave question. La vengeance divine, qui s'appesantissait alors sur l'orgueilleuse et ingrate Jérusalem avait inspiré à tous les chrétiens des sentiments de docilité et de soumission respectueuse.

§ II. Campagnes de Vespasien en Judée.

Insurrection générale en Judée. Retraite des chrétiens de Jérusalem à Pella.

25. Après son échec sous les murs de la ville sainte, le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus [2], avait dû informer la cour impériale de sa défaite et de la gravité des événements (66). Néron n'était plus à Rome. Suivi d'une troupe de musiciens, de mimes et de bouffons, il parcourait alors les villes de la Grèce, disputant sur chaque théâtre le prix du chant ; dans chaque arène, la couronne destinée à l'écuyer le plus habile. Suétone nous apprend qu'il s'exerçait tout particulièrement alors au pugilat, au ceste et à la palestre, dans l'espoir de joindre aux lauriers des Muses ceux des jeux Isthmiques et Néméens. Nul doute que la Grèce asservie ne lui eût volontiers décerné en ce genre tous les triomphes qu'il ambitionnait. Pour faciliter aux navires romains le transport des milliers de spectateurs qu'il voulait se ménager dans ces luttes glorieuses, il avait donné l'ordre de percer l'isthme de Corinthe [3]. Mais les événements ne laissèrent pas à l'histrion couronné le temps de cueillir ces palmes nouvelles. Il fallait d'abord pourvoir au danger

[1] S. Clem., *I Epist. ad Cor.*, cap. LIX. — [2] Cf. chapitre précédent, numéro 23. — [3] Sueton., *Nero,* XXII-XXIV.

pressant que créait l'insurrection de la Judée. Les rebelles victorieux venaient d'organiser sérieusement la résistance. Un conseil central, formé à Jérusalem, avait divisé le territoire juif en six grands commandements, comprenant, au nord, la Galilée, sous la direction de l'historien Josèphe ; à l'ouest, le littoral de la Méditerranée, chef-lieu Thamna, sous les ordres de Jean l'Essénien; à l'est, l'Acrabatène, chef-lieu Gophna, confiée à Jean, fils d'Ananias ; le gouvernement de Jéricho, donné à Joseph, fils de Simon; et la division orientale de la Judée transjordanienne, ou Pérée, sous les ordres de Manassès ; enfin au midi, les deux Idumées, supérieure et inférieure, remises, la première à Josué, fils de Saphas, et la seconde à Éléazar, fils d'Ananias. Au premier signal de la révolte, les cités galiléennes de Tibériade et de Tarichée avaient chassé les garnisons alliées des Romains, qui gardaient ces places au nom d'Agrippa II. Tout le pays était en armes. L'espoir d'être soutenu par les rois parthes et de donner le signal d'un soulèvement universel de l'Orient enflammait les courages. L'aigle arrachée à la dixième légion semblait un présage de victoire, et invitait les colonies juives d'Alexandrie, des bords de l'Euphrate, de l'Adiabène, de la Mésopotamie, de la Syrie et de l'Asie-Mineure à secouer un joug détesté. Il est vrai qu'une réaction sanglante contre la race hébraïque se produisait spontanément de la part des païens. Ainsi vingt mille Israélites étaient massacrés en un seul jour à Césarée ; treize mille à Scythopolis, sur les bordsdu Jourdain; deux mille cinq cents à Ascalon; autant à Ptolémaïs et à Tyr ; dix mille à Damas et cinquante mille à Alexandrie. Mais ces barbares exécutions, en exaltant la rage des Juifs jusqu'à la fureur, constituaient un péril de plus pour l'empire, qu'elles dévastaient et déshonoraient à la fois. Néron ne pouvait plus compter, pour réduire la Palestine, sur le gouverneur Cestius Gallus, dont l'impéritie venait de se trahir si honteusement. Le choix du successeur présentait, à un autre point de vue, des difficultés considérables. Il était évident que le général qui rapporterait en triomphe, sous les murs du Capitole, les dépouilles de l'Orient définitivement subjugué, se verrait bientôt environné d'une popularité immense et pourrait se poser comme

un prétendant à l'empire. Suétone, qui nous initie à ces prévoyantes terreurs de Néron, ajoute ces paroles significatives : « De temps immémorial, il régnait dans tout l'Orient une tradition antique, d'après laquelle l'ordre des destins réservait l'empire du monde à des hommes qui sortiraient vers cette époque du sol de la Judée [1].» On reconnaît sous la plume de l'historien romain la prophétie messianique, dont les Hébreux rebelles comptaient voir en ce temps la réalisation à leur profit, pendant que Néron en redoutait l'accomplissement contre son propre pouvoir. Seuls les chrétiens savaient le dernier mot de ces agitations, qui tenaient en suspens le sort du monde. « Lorsque vous aurez vu une armée entourer Jérusalem, avait dit Notre-Seigneur, sachez que la destruction de cette ville est proche. Alors que ceux qui seront en Judée s'enfuient sur les montagnes [2]. » L'authenticité de cette prophétie, renouvelée depuis par saint Pierre et saint Jacques, est invinciblement démontrée, en dépit de toutes les dénégations du rationalisme, par le fait si connu de la retraite des chrétiens de Jérusalem, qui abandonnèrent en masse la ville déicide et vinrent, sous la conduite de saint Siméon, leur évêque, chercher un asile dans la petite cité de Pella, située dans les domaines d'Agrippa II, au delà du Jourdain, sur les montagnes limitrophes du désert de Syrie. Leur départ eut lieu pendant que Jérusalem couvrait de fleurs ses guerriers, au retour de leur poursuite triomphale contre Cestius Gallus. Rien n'est plus avéré que cette retraite significative. Les écrivains juifs la flétrissent comme une trahison [3]. Mais, aux yeux de tout esprit impartial, elle environne la prophétie de Jésus-Christ et la foi des premiers chrétiens d'une auréole immortelle. Jérusalem avait été entourée par l'armée de Cestius Gallus, la victoire momentanée des Juifs ne changeait rien à la prédiction ; l'heure de la retraite avait sonné pour les chrétiens ; la ruine de Jérusalem était imminente.

[1] *Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur.* (Sueton., *Vespas.*, cap. IV.)
[2] *Luc.*, XXI, 20. — [3] Salvador, *Dominat. Rom. en Judée*, tom. II, pag. 24.

Choix de Vespas- comme gé- ralissim- des armées romaines en Judée

26. La Providence divine, qui se riait des folles espérances des Juifs, déjouait de même les calculs intéressés de Néron. Parmi les officiers supérieurs qui avaient reçu l'ordre d'accompagner ce prince dans son voyage en Grèce, se trouvait un général besogneux, à qui les chevaliers romains avaient donné le surnom de *Muletier*, parce que dans sa détresse il avait dû essayer tous les commerces, même celui de maquignon. Fils d'un ancien collecteur d'impôts dans la petite province de l'Helvétie, Vespasien n'avait ni crédit, ni richesses, ni naissance. Mais il avait ce qui vaut mieux, le mérite. Engagé fort jeune dans les rangs de la milice romaine, il avait conquis tous ses grades sans autre recommandation que sa valeur personnelle. Tour à tour tribun de légion, questeur dans l'île de Crète, édile à Rome, il était parvenu, après cinq candidatures malheureuses, à la dignité fort enviée alors, de préteur. Cette position le mit en relief et lui valut, sous l'empereur Claude, le commandement des légions destinées à réduire l'insurrection de la Grande-Bretagne. Nommé plus tard gouverneur d'Afrique, il était revenu de cette riche province aussi pauvre qu'il y était entré, et se vit contraint pour vivre d'engager son faible patrimoine et de demander des ressources au genre de commerce qui lui avait valu son épithète dérisoire. Tel était le général à qui Néron crut pouvoir confier impunément l'expédition de Judée. « Il fut choisi, dit Suétone, de préférence à tout autre, comme joignant à un talent éprouvé une naissance obscure et un nom dont on n'avait rien à redouter. » Une circonstance plus piquante encore, ajoute l'historien, c'est qu'au moment de sa nomination, Vespasien était en pleine disgrâce. Il avait eu le malheur de s'endormir un jour, pendant que Néron chantait sur le théâtre d'une ville grecque. Dénoncé pour ce crime de lèse-majesté, il avait reçu l'ordre de quitter la suite impériale, avec défense de se présenter jamais sous les yeux de César. Vespasien s'était éloigné en toute hâte, tremblant pour sa vie. Caché à tous les regards, il habitait une bourgade éloignée, quand on vint le saluer sous le titre de généralissime des armées de Judée[1]. Toutefois ce retour

[1] Sueton., *Vespas.*, cap. IV.

inespéré de la faveur impériale était accompagné d'une marque de défiance. Afin de ne pas réunir de trop grands pouvoirs dans la main d'un seul homme, Néron sépara les deux gouvernements de la Judée et de la Syrie. Vespasien eut le premier, le plus important sans doute au point de vue militaire, mais à peu près nul comme revenus, tandis que le gouvernement de Syrie était confié à Mucianus, intrigant ambitieux et vénal, qui avait tous les défauts opposés aux qualités de Vespasien. Néron espérait créer par là un antagonisme incessant qui paralyserait les velléités d'indépendance du généralissime de Judée.

Rendez vous [illegible] des armées d'invasion à Ptolémaïs.

27. Il se trompait sur ce point comme sur tous les autres. A peine investi de son nouveau commandement, Vespasien fit embarquer Titus, son fils, pour Alexandrie, avec ordre d'y prendre la quinzième légion, et de l'amener à Ptolémaïs, point maritime désigné, sur la côte juive, comme rendez-vous général de la future armée d'invasion. Lui-même, suivant la route de terre, voulut traverser l'Asie-Mineure, pour se mettre en rapport avec les populations et s'assurer leur concours. Il s'arrêta quelque temps à Antioche et à Tyr, pour prendre une connaissance plus précise de la situation des esprits, et enfin arriva à Ptolémaïs au commencement de l'hiver de l'an 67, à la tête des cinquième et dixième légions, qu'il avait rencontrées en Syrie. Ptolémaïs semble avoir été désignée, dans la suite de l'histoire, pour le centre de toutes les invasions dont la Judée ancienne et moderne fut le théâtre. Sous la dynastie des Ptolémées, qui lui avaient donné leur nom, elle avait été le poste avancé de l'Égypte contre Jérusalem. A la première croisade, elle vit dans ses murs les deux rois de France et d'Angleterre, Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion, vainqueurs de Saladin. Au commencement de notre siècle, l'antique Ptolémaïs, sous son nom moderne de Saint-Jean-d'Acre, résista à la fortune d'un soldat français, qui devait être Napoléon. Moins heureuse en 1840, elle succombait sous les obus des navires anglais, après un bombardement qui retentit dans toute l'Europe. Les localités, ainsi que les hommes, ont une sorte de prédestination providentielle. En revanche, pour les unes comme pour les autres, le bonheur est rarement en pro-

portion de l'éclat qui les environne. Quoi qu'il en soit, pendant les trois mois d'hiver de l'an 67, Ptolémaïs vit se grouper autour de Vespasien, outre les trois légions complètes que nous avons indiquées, et qui formaient un ensemble de dix-huit mille combattants, les meilleurs soldats de l'empire, vingt-trois cohortes détachées, représentant un effectif de seize mille huit cents fantassins, et de quinze cent soixante chevaux ; six escadrons complets de cavalerie, soit trois mille six cents chevaux, et enfin les troupes alliées d'Antiochus, roi de Comagène ; de Sohème, roi du Liban ; d'Agrippa II, roi d'Iturée, et du *Maleck* ou *Malch* des tribus arabes, montant à quinze mille hommes, dont quatre mille cavaliers et onze mille fantassins. Si formidable que puisse paraître un armement composé au total d'une soixantaine de mille hommes, répartis en cinquante mille piétons et dix mille chevaux, pour la conquête d'une province aussi exiguë que la Judée, il n'en est pas moins certain que cette armée, plus nombreuse d'un tiers que ne l'avait jadis été celle d'Alexandre, eût été insuffisante, si Vespasien eût renouvelé la faute de Cestius Gallus, et si, dans l'espoir de finir la guerre d'un seul coup, il se fût témérairement engagé dans les montagnes impraticables qui formaient la défense naturelle de Jérusalem. Le généralissime romain prit exactement le contrepied de cette tactique aventureuse. Son plan de campagne, longuement concerté et énergiquement maintenu, consistait à isoler Jérusalem de chacune de ses provinces, jusqu'à ce que, démantelée d'avance, épuisée de provisions, et regorgeant d'une foule de fuyards retranchés derrière ses murs, la capitale de la Judée n'eût d'autre alternative qu'une soumission absolue ou une ruine complète. Cette stratégie, moins brillante peut-être, mais plus sûre, avait encore aux yeux de Vespasien un autre avantage, celui de ménager la politique ombrageuse de Néron, qu'un succès trop rapide eût alarmée, et d'endormir les soupçons jaloux de Mucianus, le nouveau gouverneur de Syrie. Près de ce dernier, Vespasien, secondé par Titus, son fils, déploya toutes les ressources de la diplomatie la plus insinuante et la plus habile. Il réussit à se faire un auxiliaire dévoué

d'un ennemi déclaré et puissant. L'intervention d'Agrippa II, qui était accouru à Ptolémaïs avec sa sœur Bérénice, ne fut pas inutile au général romain en cette circonstance ; et c'est à cette époque que se rattache l'épisode fameux de la liaison du jeune Titus avec la descendante des Hérodes. Le fils du *muletier* n'eût point dédaigné en ce moment, comme il devait le faire plus tard, l'alliance d'une fille des rois d'Israël. A travers ces intrigues, qui sont le côté vulgaire de toutes les histoires, la vengeance divine contre Jérusalem suivait son cours.

Rome et Jérusalem en présence. Le parti des Pharisiens. Josèphe gouverneur de Galilée.

28. Vers le milieu d'avril de l'an 67, Vespasien quitta Ptolémaïs, se dirigeant sur la Galilée. Josèphe a décrit l'imposant spectacle qu'offrait alors aux regards épouvantés des Juifs le défilé des troupes romaines. « Les soldats armés à la légère et les archers, soutenus par de l'infanterie et de la cavalerie, servaient d'avant-garde et d'éclaireurs. Un corps nombreux, formé d'escouades prises aux centuries de chaque légion, portait toutes les choses nécessaires à l'établissement du camp. Après ceux-ci venaient les pionniers chargés d'aplanir les chemins, de couper les forêts, de faciliter, par tous les moyens possibles, la marche et les opérations de l'armée. Les bagages du général et des officiers supérieurs, escortés d'un fort détachement de cavalerie, succédaient aux pionniers. Vespasien s'avançait ensuite, entouré d'une garde particulière d'infanterie, de cavalerie et d'un certain nombre de lanciers. Les machines de guerre, et tous les instruments de siége, arrivaient après Vespasien. Cet attirail gigantesque précédait les lieutenants du général, les préfets des cohortes et les tribuns militaires, entourés aussi de soldats d'élite. Alors la vue s'arrêtait sur l'aigle, symbole de la puissance et de la supériorité de Rome. Les autres signes sacrés l'entouraient. Derrière ces enseignes, les trompettes annonçaient le gros de l'armée qui marchait rangée sur six hommes de front, sous la surveillance des centurions, gardiens de l'ordre et de la discipline. Chaque légion était suivie de ses valets, employés à la conduite des bêtes de somme et des bagages. Enfin la queue de l'armée comprenait les vivandiers et les mercenaires de toute sorte, dont un dernier corps d'infanterie et de ca-

valerie pressait la marche et garantissait la sécurité [1]. » La discipline d'une armée est en raison directe de la civilisation d'un peuple. Il faut des siècles pour organiser, dans l'ordre parfait, la chose en apparence la plus désordonnée, la guerre. Aussi les nations militaires, qui ont tour à tour imposé leur joug au monde, se sont toutes distinguées par ce caractère spécial, la discipline du soldat. Jérusalem était de plusieurs siècles l'aînée de Rome; son peuple était de mille ans l'aîné du peuple romain. Mais Jérusalem était essentiellement la cité de la paix; elle avait tout pour la défense, rien pour l'attaque; son peuple n'avait été conquérant, sous Moïse, Josué et David, que dans les limites fixées par Jéhovah lui-même pour un développement prévu et déterminé à l'avance. La discipline militaire d'Israël, admirable au désert, sous les tentes d'Élim et du Sinaï, se perpétua sous la direction intermittente des Juges, et parvint à son apogée sous David. Quand le territoire fut conquis, Israël se reposa à l'ombre de sa vigne et de son figuier. La bravoure personnelle ne fit jamais défaut à ses soldats improvisés, mais la tactique d'ensemble supérieure à toutes les audaces individuelles, l'obéissance et la subordination de tous les bras à une seule tête, ce grand secret de force et de victoire, lui manquèrent complétement. Chose remarquable ! La décadence matérielle suivit, chez les Juifs, la même progression que la décadence religieuse et morale. En sorte que leurs moyens de résistance s'affaiblissaient d'autant plus que leurs iniquités offensaient la majesté du Dieu qui s'était constitué leur bouclier et leur défenseur. Déjà, sous les Machabées, les expéditions juives n'étaient plus qu'une lutte de guérillas. A l'entrée de Vespasien en Judée, le désordre était au comble dans les deux pouvoirs civil et militaire. Rien de sombre et d'effrayant comme le récit des divisions intestines que la plume de Josèphe nous a retracées. On a accusé cet historien d'avoir, dans un sentiment de partialité très-prononcée en faveur des Romains, exagéré à plaisir les fautes de ses compatriotes.

[1] Joseph., *Bell. jud.*, lib. III, cap. IV, V; Salvador, *Dominat. Rom. en Judée*, tom. II, pag. 173, 174.

Nous admettons bien volontiers que Josèphe, comme tous les esprits sages et modérés de ce temps, ait prévu les effroyables malheurs qu'une résistance obstinée devait attirer sur Jérusalem. Il appartenait, par sa naissance sacerdotale et son éducation aristocratique, à la faction pharisienne dont la devise s'était formulée aux jours de la Passion de Notre-Seigneur en ces termes : « Nous n'avons pas d'autre roi que César. » Maintenir l'autonomie de la nationalité hébraïque, ses priviléges civils et religieux, l'éclat de son Temple et de ses fêtes sous le pouvoir des gouverneurs romains, tyrannique parfois, mais le plus souvent tempéré par la vénalité de ces fonctionnaires de passage, tel était le programme des ambitions pharisaïques. Quand la levée de boucliers, provoquée par le despotisme de Florus, eut abouti au triomphe inespéré qui délivra la ville sainte, l'effervescence populaire dépassa toutes les limites que la prudence des Pharisiens aurait voulu lui imposer. Ne pouvant plus dominer le mouvement, les chefs de ce parti feignirent d'en être les plus ardents promoteurs. Ils réussirent à conserver le pouvoir, et travaillèrent ostensiblement à organiser l'insurrection de la Judée, mais, en réalité, ils faisaient tous leurs efforts pour calmer les esprits, prévenir les provocations irritantes et ménager dans l'avenir la possibilité d'une transaction avec Rome. En qualité de gouverneur de Galilée, Josèphe fut chargé de faire prévaloir cette politique. Il déploya dans ce rôle une activité et une souplesse extraordinaires, mais le succès ne répondit point à son zèle. Vingt fois dénoncé comme traître à la patrie, sans cesse menacé du poignard des zélateurs, ou d'une embuscade de sicaires, tour à tour chassé de Tibériade par l'insurrection juive, et de Séphoris par le parti romain, il fut assez heureux pour sauver sa tête, et assez malheureux pour voir passer la popularité et l'influence qu'il poursuivait au prix de tant de périls, sur les deux chefs de bande, Jean de Giscala et Simon ben Gioras, dont le nom allait s'associer pour jamais à la ruine de Jérusalem.

Première campagne de Vespasien. Destruction de Gabara.

29. Les anxiétés de Josèphe se manifestent dans la lettre brève mais vibrante qu'il adressa de Tibériade au conseil central de Jérusalem en lui annonçant la marche de Vespasien sur les fron-

tières de la Galilée. « Si vous voulez traiter avec les Romains, dit-il, mandez-le-moi sans délai. Si vous persistez à soutenir la guerre, envoyez-moi les forces nécessaires pour combattre [1]. » On ne lui envoya ni instructions ni soldats, et quelques jours après, la cité de Gabara, chef-lieu des districts galiléens les plus rapprochés de la mer, tombait au pouvoir de l'armée romaine. Vespasien traita cette première conquête faite sur les Juifs comme un holocauste offert à la vengeance, en souvenir de la défaite subie l'année précédente par Cestius Gallus. Il voulut en même temps jeter la terreur dans toute la province; on passa les habitants au fil de l'épée, le feu fut mis à la ville, et toutes les bourgades environnantes furent incendiées. Des ruines fumantes de Gabara, Vespasien montra à son armée la forteresse de Jotapat, élevée à deux lieues de distance sur un rocher entouré de précipices profonds, n'offrant de côté accessible que par une pente abrupte, ménagée au septentrion, et coupée en tout sens par les obstacles que les Juifs, en prévision d'un siége, y avaient accumulés. Il fallut quatre jours aux pionniers romains pour rendre cet unique passage praticable à l'armée et au transport des machines. Josèphe, accouru de Tibériade, eut le temps de se jeter dans la place, avant qu'elle fût investie. Les travaux du siége commencèrent dans la première semaine du mois de mai. Vespasien avait établi son camp sur une colline, à douze cents mètres environ de Jotapat. Des balistes et des tours roulantes, destinées à lancer sans interruption des javelots, des pierres et des pièces de bois enflammées, furent approchées des murailles. Les archers romains, les Arabes et les Syriens auxiliaires, disposés sur les hauteurs environnantes, concouraient à débusquer les assiégés de leurs remparts. Les légions étaient exclusivement chargées des assauts. La stratégie romaine épuisa autour de cette forteresse toutes les ressources de l'art poliorcétique. « Le siége de Jérusalem, que l'on met au nombre des plus mémorables de l'antiquité pour l'attaque et la défense, dit le chevalier de Folard, est, au jugement des connaisseurs qui examinent

[1] Joseph., *Bell. jud.*, lib. III, cap. VI.

de près les choses, beaucoup inférieur à celui de Jotapat [1]. » Quarante mille Juifs défendaient la citadelle galiléenne. Aux circonvallations plus hautes que les murailles, élevées par l'ennemi pour dominer le côté attaquable de la ville, ils opposaient de nouveaux remparts superposés sur les premiers; les coups des béliers, dont les oscillations ébranlaient les murs jusqu'aux fondements, étaient amortis par des sacs remplis de laine ou de paille; la tortue romaine, cette puissante écaille formée par les boucliers réunis, à l'abri desquels la légion montait à l'assaut, était renversée par des flots d'huile bouillante qui allaient consumer la chair des guerriers sous leurs armures. Des poutres enflammées, ou des torches incendiaires, lancées du haut des remparts, mettaient le feu aux balistes, aux tours roulantes et aux échafaudages de bois, de fascines et de troncs d'arbres qui avaient coûté aux assiégeants des semaines de travail. Jotapat, quoique investie, trouvait le moyen de communiquer avec le dehors. Un sentier ardu et hérissé de rochers, avait été pratiqué à travers l'escarpement de la montagne. Chaque nuit, des messagers intrépides montaient et descendaient par cette route. Ils étaient revêtus de peaux de bêtes, et les sentinelles romaines les prenaient pour des chiens. Quand, après un mois et demi d'efforts, une brèche fut ouverte aux remparts, Jotapat ne songea point à se rendre. L'assaut fut courageusement repoussé. Pendant toute une nuit, à la lueur des flammes, Juifs et Romains luttèrent corps à corps. Des torrents de sang coulèrent du haut des murailles, les cadavres s'élevaient à la hauteur des tours; au sifflement des balistes, au fracas des projectiles se joignaient les hurlements de plusieurs milliers d'enfants et de femmes. La victoire resta aux Juifs et Vespasien fit sonner la retraite. Mais les assiégés se virent bientôt en face d'un ennemi plus redoutable que toute la valeur romaine. Ce fut la soif. On touchait aux premiers jours de juillet, époque des plus grandes chaleurs. Les citernes s'épuisaient, non les vivres, car on avait rassemblé à Jotapat d'énormes provisions

[1] Folard, *Commentaire sur Polybe. Attaque et défense des places*, tom. II, pag. 190-270; tom. III, pag. 35-491.

de blé, et tous les troupeaux des plaines fertiles de la Galilée. D'abord on mesura la ration d'eau avec une méticuleuse parcimonie. Vint le jour où l'on fut contraint de la supprimer. Une lassitude invincible s'empara des guerriers. Au matin, les sentinelles qu'on ne pouvait plus relever s'endormaient à leur poste. Informé de cette particularité par un transfuge, Vespasien fit partir avant l'aurore une escouade qui s'avança, protégée par la nuit, jusqu'aux pieds des remparts, tua les sentinelles, pénétra dans la ville et en ouvrit les portes aux Romains. Le soleil vint alors éclairer une épouvantable scène de carnage. Quarante mille personnes furent passées au fil de l'épée ; il y eut douze cents captifs de tout âge et de tout sexe. Pendant plusieurs jours on fouilla les puits, les souterrains, pour massacrer ceux qui avaient eu l'idée d'y chercher un asile.

30. Josèphe était du nombre. Une femme le trahit. Vespasien lui fit offrir sa grâce, s'il consentait à se livrer; mais les Juifs, au nombre de quarante, qui s'étaient réfugiés avec lui dans le souterrain, jurèrent de mourir tous plutôt que de se rendre, et le forcèrent, l'épée sur la gorge, de s'associer à leur serment. On tira au sort; le premier qui tomba fut tué par le second, le second par le troisième et ainsi de suite. Josèphe, gardé par la Providence, demeura seul avec un compagnon auquel il devait donner la mort. Le futur historien de la guerre de Judée était éloquent. Il mit en œuvres toutes ses ressources oratoires pour persuader à ce malheureux d'avoir le courage de vivre. Il y réussit, et, sortant ensemble de la caverne ensanglantée, les deux seuls guerriers survivants au siége de Jotapat furent présentés à Vespasien. « Avides de voir le gouverneur de la Galilée, dit Josèphe, tous les Romains se pressaient autour de leur chef. Dans la foule, les uns criaient qu'il fallait le mettre à mort ; d'autres semblaient réfléchir aux vicissitudes des choses humaines, et paraissaient émus d'un sentiment de compassion. Titus surtout, frappé de la jeunesse du captif et de la force d'âme avec laquelle il supportait son malheur, rappelait les exploits de Josèphe pendant le siége ; il faisait observer que rien n'est plus inconstant que la fortune, et que la clémence est le plus

bel ornement de la victoire. A sa voix, les sentiments d'hostilité s'éteignaient dans les cœurs. Vespasien parut touché lui-même. Cependant il donna l'ordre de faire enchaîner Josèphe et de le garder avec soin pour être envoyé en Sicile et présenté à César. Le captif, en entendant cet arrêt, pria le général de lui accorder la faveur de l'entretenir quelques instants en particulier. Vespasien donna l'ordre à ses officiers de s'éloigner et gardant seulement Titus et deux amis intimes, il écouta le captif. Croyez-vous, lui dit ce dernier, n'avoir entre vos mains qu'un prisonnier vulgaire, qui se nomme Josèphe? Si je n'étais que cela, je connaissais assez la loi juive pour savoir comment doit mourir un chef d'armée, et je ne serais pas ici; mais j'ai un message à vous transmettre de la part de Dieu. Vous voulez m'envoyer à Néron. Néron sera mort; ceux qui doivent lui succéder, jusqu'à vous, seront morts, avant mon arrivée en Italie. C'est vous, Vespasien, qui êtes en ce moment le véritable César, le véritable empereur. Titus, votre fils, le sera après vous. Maintenant faites-moi enchaîner, soumettez-moi à la surveillance la plus sévère, vous êtes César, et, comme tel, ce n'est pas seulement de moi que vous pouvez disposer, mais du monde entier dont vous êtes le maître. Si je vous trompe, si vous croyez que j'invente ce subterfuge pour les besoins de ma situation présente, vous pourrez, quand il vous conviendra, m'envoyer au supplice. — Vespasien hésitait d'abord à ajouter foi à ces paroles; il les croyait dictées par l'intérêt personnel du captif. Un des deux amis du général dit à Josèphe : Si vous aviez réellement la puissance de divination dont vous vous vantez, si tout cela n'était pas le rêve d'un cerveau en délire, comment n'avez-vous pas prédit leur sort aux habitants de Jotapat? Comment n'avez-vous pas prévu pour vous-même la captivité qui vous attendait? — J'ai prédit aux assiégés, répondit Josèphe, que leur ville succomberait, après une résistance de quarante-sept jours. Je leur ai prédit que je tomberais au pouvoir des Romains, et qu'ils me retiendraient captif, avec la vie sauve. — Vespasien s'enquit secrètement, près des autres prisonniers, de la vérité des assertions de Josèphe. Quand il eut appris de leur bouche que Josèphe avait réellement

fait ces prédictions durant le siége, il commença à attacher plus d'importance à la prophétie qui le concernait lui-même. Cependant il continua à laisser Josèphe dans les fers, et ne fit rien relâcher de la rigueur de sa captivité. Seulement il lui envoyait des vêtements et d'autres présents de ce genre qui attestaient sa bienveillance [1]. »

Sens de la prophétie faite par Josèphe à Vespasien.

31. Josèphe fut-il, comme il le raconte, le dernier des prophètes juifs? Nous avons peine à le croire, malgré la solennité de son récit. Pendant le siége de Jotapat, les combattants avaient dû le retenir de force dans leurs murs, car il voulait profiter du sentier escarpé dont nous avons parlé plus haut, pour abandonner une situation qu'il regardait comme désespérée. Évidemment, s'il avait été chargé par Jéhovah d'une mission près de Vespasien, il n'eût pas fait tant d'efforts pour se soustraire par la fuite à l'obligation qui lui incombait. Reste la prédiction si positive de l'empire promis au généralissime des armées de Néron. Nous croyons qu'il la fit, non pas dans les termes explicites que son expérience rétrospective lui a certainement suggérés depuis. Ainsi il ignorait que trois empereurs passeraient successivement sur le trône avant Vespasien; mais il savait que Daniel avait annoncé « que le peuple qui détruirait Jérusalem serait commandé par son prince. » De plus, et en dehors de toute science prophétique ou divinatoire, il savait que Vindex se révoltait dans les Gaules, Boadicée dans la Grande-Bretagne et Galba en Ibérie. Il savait, et qui l'ignorait alors? que Néron était abhorré de l'univers; que contre sa tyrannie, le monde entier conspirait. Enfin il connaissait, car les Juifs avaient partout des espions et des émissaires, les circonstances de la nomination de Vespasien, comme généralissime en Judée; il savait les précautions prises par Néron pour faire mentir les aspirations du monde qui attendait d'Orient un nouveau maître. Telles furent les données sur lesquelles Josèphe échafauda sa prétendue prophétie. Elle caressait l'ambition d'un soldat et la superstition d'un Romain, deux sentiments que Rome païenne poussa jusqu'au fanatisme. Au moment où il consigna ce récit dans son *Histoire*, Titus était empereur, et

[1] Joseph., *de Bell. jud.*, lib. III, cap. XIV.

une pareille légende, au berceau de la famille des Flaviens, qui avait supplanté celle des Césars, ne pouvait déplaire au vainqueur de Jérusalem.

La terreur à Jérusalem. Seconde campagne de Vespasien.

32. La chute de Jotapat détermina la conquête de la Galilée, dont les différentes places tombèrent tour à tour au pouvoir de Vespasien et de ses lieutenants dans le cours de cette première campagne. Joppé, Tarichée, Gamala, Tibériade rentrèrent sous le joug des Romains, et fournirent des milliers de captifs que Vespasien dirigeait sur la Grèce, pour aider aux travaux du percement de l'isthme de Corinthe. Les bandes galiléennes refoulées de leur territoire, se replièrent sur Jérusalem, entraînant avec elles les populations épouvantées, que l'armée envahissante expulsait chaque jour des villes et des campagnes. Cette agglomération fut désastreuse. Les chefs populaires des zélateurs en profitèrent pour massacrer en un seul jour toutes les personnes soupçonnées d'appartenir au parti modéré. Un véritable régime de terreur pesa sur la capitale de la Judée ; plusieurs batailles sanglantes se livrèrent dans les rues de la cité maudite ; la victoire resta définitivement aux fanatiques exaltés qui signalèrent leur triomphe par des excès dont la révolution de 1793 peut seule donner l'idée. Sur des flots de sang et des monceaux de cadavres apparurent les deux tyrans de Jérusalem, Simon ben Gioras et Jean de Giscala. Ils furent acclamés comme les libérateurs de leur patrie ; ils n'en étaient que les bourreaux. Au mois de février de l'an 68, Vespasien commençait sa seconde campagne. Il franchit le Jourdain, soumit la Pérée, et revenant vers l'ouest, acheva la conquête de l'Idumée supérieure et celle du littoral méditerranéen jusqu'à Jamnia. Une garnison de six mille hommes demeura quelque temps à Emmaüs, aux avant-postes de Jérusalem ; le territoire de Samarie fut entièrement conquis, et l'antique Sichem, relevée de ses ruines, devint une colonie militaire sous le nom de Neapolis (Naplouse). La seconde zone septentrionale des défenses extérieures de la capitale juive était ainsi enlevée à l'insurrection. Vespasien poursuivait, sans défaillance, le plan qu'il s'était proposé d'abord. Aux officiers romains qui eussent préféré une attaque directe, et qui lui reprochaient la lenteur

de ses opérations, il répondait : « La science d'un général ne consiste pas seulement à faire manœuvrer les soldats, mais à profiter des divisions intestines de ses ennemis. » Maître de lui-même et par conséquent assez fort pour dominer les empressements de son entourage, Vespasien termina sa seconde campagne, en juin 68, et revint à son quartier général de Ptolémaïs, où de graves nouvelles l'attendaient.

§ III. Galba. Othon. Vitellius.

33. Néron, vainqueur sur tous les théâtres de la Grèce, s'était embarqué pour l'Italie, chargé d'une moisson de poétiques lauriers. Il se trouvait à Naples lorsque, le jour anniversaire du meurtre d'Agrippine sa mère, un courrier lui apporta la nouvelle du soulèvement des Gaules. Le chef de l'insurrection s'appelait Vindex, nom de mauvais augure pour un tyran. Il était Gaulois de naissance, et devait aux Romains la dignité de propréteur qu'il exerçait dans sa patrie. Cent mille hommes s'étaient réunis à sa voix pour secouer le honteux despotisme dont rougissait l'univers. Vindex ne pouvait personnellement prétendre à l'empire. Cette pensée rassura Néron. Il accueillit la nouvelle avec tant de calme et d'indifférence, dit Suétone, qu'on le soupçonna d'être enchanté d'avoir un prétexte pour dépouiller militairement la riche province des Gaules. Il se rendit aussitôt au gymnase et prit le plus grand intérêt à voir lutter les athlètes. Son souper fut interrompu par l'arrivée de messages toujours plus inquiétants. Il n'y répondit que par une menace de mort contre tous les traîtres, et resta huit jours sans expédier ni courriers, ni instructions, ni ordres. Il espérait ensevelir cette affaire dans l'oubli. Cependant les proclamations de Vindex se répandaient dans toute l'Italie et parvenaient jusqu'à Rome. Le Gaulois appelait le monde à se soulever contre l'histrion sanguinaire et le mauvais joueur de guitare Ahenobarbus. Tel était en effet le nom patronymique de Néron. Celui-ci se détermina à revenir à Rome. A son arrivée, on lui apprit que l'Espagne avait tendu la main aux Gaules, et que le consul d'Ibérie, Galba, venait

d'être proclamé empereur par ses légions. Vindex avait écrit à Galba : « Le genre humain vous veut à sa tête pour détrôner un monstre. » Éperdu à cette dernière nouvelle, Néron forma les projets les plus impossibles. Il songeait à partir pour la Judée et à se faire proclamer roi de l'Orient. Les imposteurs, astrologues, mages et devins qui l'accompagnaient, le berçaient du fol espoir de réaliser à son profit les prédictions qui circulaient à ce sujet parmi le peuple. Il rédigea dans ce sens un discours qu'il voulait lire au Forum, pour demander le gouvernement d'Alexandrie. Pendant qu'il perdait, dans cette élucubration ridicule, les heures de sa dernière nuit, la garde prétorienne l'abandonnait en silence. Au nom de Galba, Nymphidius, préfet du prétoire, avait promis trente mille sesterces à chacun des soldats.

Mort de Néron.

34. Au lever de l'aurore, Néron était seul dans son palais désert. « Il voulut se jeter dans le Tibre, ajoute Suétone, mais la peur le retint. Phaon, l'un de ses affranchis, lui offrit comme retraite une maison qu'il possédait hors de la ville, entre la voie Salaria et la voie Nomentane, vers la quatrième colonne milliaire. Néron sortit du palais par une issue dérobée. Il était nu-pieds ; sur sa tunique il avait jeté une *penula*[1] de couleur sombre, un mouchoir lui cachait la figure. Sous ce déguisement, il monta à cheval, accompagné seulement de quatre hommes, dont l'un était Sporus. Devant le camp des prétoriens, il entendit les soldats qui le maudissaient et acclamaient Galba. Hors de Rome, un passant demanda aux cavaliers : Qu'est devenu Néron ? Un peu plus loin, un cadavre jeté sur la route effraya son cheval[2]. Ce mouvement découvrit la figure de l'ex-empereur, un ancien soldat du prétoire le reconnut et le salua. Parvenus à un sentier de traverse qui conduisait à la demeure de Phaon, ils abandonnèrent leurs chevaux dans les broussailles, et ce fut à grand-peine qu'au milieu des roseaux d'un marais et en étendant ses habits sous ses pieds, Néron put gagner le mur de clôture de la villa. En attendant qu'on lui procurât le moyen de pénétrer secrètement dans le jardin, Phaon

[1] Manteau à capuchon. — [2] C'était peut-être le cadavre d'un chrétien, martyrisé par les ordres de Néron.

l'engagea à se cacher dans une *arenaria* [1] dont l'entrée était proche. Je ne veux pas m'enterrer vif, répondit-il. Il resta donc un certain temps dans cette situation, et puisant quelques gouttes d'eau dans le creux de sa main, il but en disant : Voilà désormais les breuvages de Néron ! Ensuite il se mit à arracher les épines qui s'étaient attachées à sa casaque. On avait cependant pratiqué à la muraille une étroite ouverture, par laquelle il se glissa en rampant sur les pieds et les mains. Il arriva ainsi à un pavillon écarté, où il s'étendit sur un lit garni d'un mauvais matelas et d'un vieux manteau pour couverture. Ses compagnons le pressèrent alors de s'arracher par le suicide aux outrages qui le menaçaient. Il fit creuser devant lui une fosse à sa mesure, et à chaque coup de pioche, il s'écriait en pleurant : Quel artiste va périr ! En ce moment, un des affidés que Phaon avait laissés à Rome pour être instruit de ce qui se passait, arriva, porteur d'un message. Néron saisit la dépêche ; il lut que le sénat l'avait déclaré ennemi de la patrie, et le faisait rechercher pour le livrer au supplice prescrit en tel cas par les lois des aïeux. — En quoi consiste ce supplice? demanda Néron. — On lui dit que le condamné était dépouillé, qu'on lui passait le cou dans une fourche, et qu'on le battait de verges jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme. Épouvanté, Néron saisit deux poignards qu'il portait sur lui, en essaya la pointe et les remit dans leur gaîne, en disant : L'heure fatale n'est pas encore venue ! puis il demandait à Sporus de commencer les lamentations funèbres ; ou bien il suppliait qu'un de ses compagnons lui donnât l'exemple du suicide. Parfois il se reprochait sa propre lâcheté : Quelle honte pour moi ! disait-il. Il me faut du courage ! Allons, réveille-toi, Néron ! — Enfin, on entendit un galop de cavaliers, envoyés à sa poursuite. Il voulut s'enfoncer le fer dans la gorge, mais sa main tremblait, il fallut que son secrétaire Épaphrodite l'aidât dans ce lâche suicide. Il res-

[1] Selon toute probabilité, cette *arenaria* située entre la voie Salaria et la voie Nomentane, était l'une des catacombes déjà fréquentées par les chrétiens, victimes de la fureur de Néron. Le cadavre rencontré sur le chemin y fut peut-être porté la nuit suivante par les pieuses mains qui donnaient la sépulture aux martyrs. Que fût-il advenu si le persécuteur eût accepté le refuge providentiel qui lui était offert parmi ses victimes ?

pirait encore quand le centurion qui venait le saisir pénétra dans l'appartement. Cet officier comprit que justice était faite, il feignit devant le moribond une compassion qu'il n'avait pas, et prit le pan de son manteau pour comprimer le sang qui jaillissait de la plaie béante. Il est trop tard! bégaya Néron. Voilà donc la fidélité! Et il expira. Les yeux lui sortaient de la tête, et leur fixité glaçait d'horreur les témoins de cette épouvantable scène[1]. » Telle fut la mort du prince qui signa le premier édit de persécution générale contre l'Église. Il n'avait que trente ans. Avec lui s'éteignait la descendance de César. Néron fut enterré près de la voie Flaminienne, en attendant que ses cendres fussent jetées au vent, pour faire place à une basilique de cette religion qu'il avait cru pouvoir étouffer et qui devait au contraire grandir par les supplices. Cette basilique est connue aujourd'hui sous le vocable de Sainte-Marie-du-Peuple. « C'est la première que l'on aperçoit en entrant dans Rome, avec ses bas-reliefs de Contucci, ses dessins du Pinturicchio, ses marbres, ses riches cénotaphes et son nom si doux, symbole de ce règne de paix et de justice qui prend soin des plus petits, et a détrôné pour jamais la tyrannie antique[2]. »

Avénement et mort de Galba et d'Othon. Vitellius empereur.

35. Le sénat promulgua à Rome l'avénement de Galba. Le nouvel empereur avait soixante-treize ans. Il était encore en Espagne quand son nom, acclamé du haut du Capitole, retentissait au milieu de l'enthousiasme et de l'allégresse universels. Vespasien, informé de ces événements à son quartier général de Ptolémaïs, s'était hâté de faire partir pour Rome son fils Titus et le roi Agrippa II, afin de porter l'adhésion et les hommages de l'armée d'Orient à l'élu du sénat et du peuple. Mais les événements allèrent plus vite que ses envoyés. Quand, après trois mois d'attente, on avait vu passer par la voie Flaminienne une litière contenant un vieillard perclus des pieds et des mains, alourdi encore par une tumeur au flanc droit, le désenchantement des Romains avait commencé. Le septuagénaire n'avait aucun des vices auxquels Néron avait habitué la plèbe des sept collines. Économe des deniers publics, il refusa

[1] Sueton., *Nero*, cap. XLVII-L. — [2] La Gournerie, *Rome chrétienne*, tom. I, pag. 20.

péremptoirement de verser les sommes énormes promises en son nom aux gardes prétoriennes. « Je lève les soldats, disait-il, je ne les achète point. » Strict observateur de la discipline militaire, il prétendait maintenir la garnison romaine dans l'attitude rigoureuse et sévère d'un camp retranché. Une réaction de ce genre eût voulu, pour réussir, la main ferme et active d'un jeune homme. Le 15 janvier 69, Galba se vit entouré, au milieu du Forum, de prétoriens achetés chacun au prix de dix mille sesterces, par un concurrent à l'empire, nommé Othon. Ils lui mirent le poignard sur la gorge. « Si c'est pour le bien de la république, tuez-moi! » dit l'intrépide vieillard. Il tomba, et la foule acclama l'empire nouveau d'Othon. Dans le même temps, les légions de Germanie, jalouses de partager avec les prétoriens le droit de distribuer des couronnes, proclamaient Vitellius, fils de l'ancien gouverneur de Syrie du même nom, qui avait jadis destitué Ponce-Pilate. Titus était à Corinthe, quand il apprit le meurtre de Galba et la double compétition d'Othon et de Vitellius. Il laissa le roi Agrippa II continuer seul son voyage sur Rome et revint promptement à Ptolémaïs. Si Vespasien avait un seul instant ajouté foi à la prétendue prophétie de Josèphe, les nouvelles que lui apportait son fils l'eussent certainement déterminé à profiter des circonstances pour mettre en avant sa candidature. Il n'en fit rien. Indifférent, du moins en apparence, à toutes ces révolutions lointaines, il les laissa se former, croître et s'évanouir, sans y prendre personnellement la moindre part. Othon, élevé dans les débauches du palais de Néron, époux déshonoré de Poppœa, patricien corrompu et criblé de dettes, avait acheté l'empire pour échapper à la prison dont le menaçaient ses créanciers. Il n'avait pas le goût du sang, et celui de Galba, versé par ses ordres, lui troublait l'âme. A peine il avait eu le temps de s'asseoir sur le trône qu'il venait de conquérir par un crime, quand Cécina et Valens, lieutenants de Vitellius, franchirent les Alpes à la tête des légions de la Germanie et des Gaules. Othon se porta à leur rencontre jusqu'à Bédriac, près de Crémone. Il avait revêtu le casque et la cuirasse. Depuis Tibère, aucun des empereurs n'avait paru en cet équipage guerrier. Cependant on ne lui permit point de prendre part à l'ac-

tion sa dignité s'y opposait, dirent les courtisans. Il demeura donc à Brixellum, à trois ou quatre lieues du champ de bataille. Bientôt on vint lui apprendre son armée était en pleine déroute, et Othon se plongea un poignard dans le cœur (avril 69). Quelques jours après, Vitellius parcourait le champ de Bédriac, couvert encore de cadavres en putréfaction. « Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, dit-il, mais bien plus encore quand cet ennemi est un concitoyen. » Cette horrible parole ne peint qu'un des côtés du hideux caractère de Vitellius. Une gloutonnerie que le monde n'a jamais revue, et qui avait trouvé moyen de transformer la nuit et le jour en un festin sans cesse renouvelé, complète l'ensemble de cette physionomie impériale. Il mit quatre mois pour arriver à Rome, attendant à chaque relai les convois de vivres et les navires frétés pour sa cuisine, qu'on lui envoyait de toutes les provinces de l'univers.

§ IV. Avénement de Vespasien.

Troisième campagne de Vespasien en Judée. Vespasien proclamé empereur. Massacre des Juifs à Antioche. Martyre de saint Evodius.

36. Les agents de Vitellius arrivèrent en Syrie dans les premiers jours de mai, pour faire prêter le serment de fidélité aux légions. Quand Vespasien eut prononcé à haute voix la formule d'obéissance militaire, le silence des soldats fut unanime. Aucun cri séditieux ne se fit entendre, mais aucune des acclamations accoutumées ne sortit des rangs. L'armée de Syrie voulait Vespasien pour empereur. Seul, Vespasien résistait. Sa prudence naturelle, son attachement aux règles de la discipline le faisaient rester étranger à ce qu'on tramait autour de lui. Aussitôt après la cérémonie du serment, il commença sa troisième campagne en Judée. Céréalis, son lieutenant, fut chargé de réduire l'Idumée, zone méridionale de Jérusalem. Hébron, l'antique séjour d'Abraham, fut emportée d'assaut, pillée par les soldats de Céréalis et réduite en cendres. Tous ses habitants furent égorgés. L'Idumée tout entière eut le même sort. Cependant Vespasien, après avoir forcé la petite division de l'Acrabatène et de Gophna, qui occupait directement la chaîne de montagnes placée sur le front septentrional de Jérusalem, entra dans

les bourgs d'Éphrem et de Béthel, où il établit des garnisons romaines. Dès lors les conquérants furent maîtres de toute la Judée à l'exception des trois forteresses de Massada et d'Hérodion en deçà du Jourdain et de Macheronta, au delà de ce fleuve. Jérusalem, isolée sur ses montagnes, cernée par des forces ennemies, sans communication avec la campagne, était réduite à ses seules forces. « Et pourtant, dit Tacite, le siége de cette ville était une entreprise rude et difficile, moins encore par les ressources dont jouissaient ses défenseurs, que par la situation exceptionnelle de la cité, et l'opiniâtreté de sa superstition [1]. » Vespasien rentra vainqueur à Ptolémaïs, dans le dessein de faire travailler immédiatement à la construction des machines qu'il comptait employer au siége de Jérusalem (juillet 69). Il y fut accueilli aux cris mille fois répétés de Vive l'Empereur ! Le gouverneur d'Alexandrie, Tiberius Alexander, avait pris l'initiative en proclamant en Égypte l'avénement de Flavius Vespasien sur le trône des Césars. Toutes les légions de Syrie prêtèrent avec enthousiasme le serment de fidélité. Mucianus vint au-devant du nouvel empereur jusqu'à Bérythe. Là Vespasien se souvint de Josèphe. Il le manda en sa présence, et fit publiquement briser les chaînes que le captif avait portées jusqu'alors, pour lui rendre l'honneur avec la liberté. L'empereur et Mucianus se rendirent ensemble à Antioche, où les démonstrations d'enthousiasme redoublèrent. Mais elles n'étaient point partagées, on le conçoit facilement, par les populations juives fixées dans cette capitale de la Syrie. A aucun titre le vainqueur de la Judée ne pouvait leur être sympathique. Il ne devait sa couronne qu'à la destruction de leur nationalité. La haine qu'ils professaient contre l'impérial triomphateur s'exprima-t-elle par des complots incendiaires, ou fut-elle secrètement exhalée dans d'occultes réunions? Il n'est guère possible de le vérifier aujourd'hui. Toujours est-il que, dans une représentation solennelle à l'amphithéâtre d'Antioche, un Juif prit la parole et accusa ses coreligionnaires d'avoir formé l'horrible projet de mettre, la nuit suivante,

[1] Tacit., *Histor.*, lib. II, § 4.

le feu aux quatre coins de la ville. Un cri de fureur s'élança du sein de la multitude entassée. On demanda au dénonciateur des noms propres. Il en articula quelques-uns, et parmi eux celui même de son père. Pour mieux attester sa bonne foi, le dénonciateur s'approcha d'un autel idolâtrique et y brûla l'encens, à la manière des sacrificateurs, en disant : Contraignez tous les Juifs à faire de même. A ce signe vous reconnaîtrez les coupables. Tous ceux qui refuseront ont pris part au complot. — A ces mots, la multitude en furie s'élance dans les rues de la ville, saisissant tous les Juifs et les amenant de vive force devant une statue idolâtrique pour les contraindre à y brûler quelques grains d'encens. Tous ceux qui refusèrent furent à l'instant égorgés. Confondu parmi les Juifs, saint Évodius, successeur de saint Pierre sur le siége patriarcal d'Antioche, fut ainsi massacré par la populace en délire (septembre 69). Saint Ignace recueillit la succession sanglante de saint Évodius. Il fut surnommé Théophore, parce que, suivant la tradition, il aurait été l'enfant que Notre-Seigneur prit dans ses bras, le jour où il dit aux apôtres : « Si vous ne devenez semblables à ce petit enfant, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux [1]. »

Programme politique des amis de Vespasien.

37. Étranger à la révolution qui lui donnait le sceptre du monde, Vespasien dut sa couronne aux efforts collectifs de six personnages différents : Tiberius Alexander, gouverneur d'Égypte; Mucianus gouverneur de Syrie, que Néron avait cru lui donner jadis pour rival; Titus et Bérénice qui avaient été le trait d'union entre l'ambition de Mucianus et le désintéressement de Vespasien; enfin Agrippa II, roi d'Iturée, qui, à son arrivée à Rome, avait immédiatement compris l'impossibilité d'un long règne pour Vitellius, et les chances que présentait l'accession du généralissime de Judée. Éclairés aujourd'hui par l'histoire, instruits que nous sommes par l'issue des événements, l'entreprise de ces six conjurés nous semble facile. Rien pourtant n'était alors plus conjectural que le succès. Vespasien n'était connu à Rome que par sa pauvreté proverbiale et ridiculisée. C'était un titre médiocre devant la vénalité des pré-

[1] *Matth.*, XVIII, 3.

toriens. Il avait la réputation d'un soldat intègre, et d'un administrateur consciencieux. Ces deux qualités avaient fait assassiner Galba. Enfin il ne pouvait présenter d'autre arbre généalogique, que la descendance d'un publicain et son mariage avec une femme détestée des Romains, peut-être parce qu'elle était chrétienne, Flavia Domitilla. Or jamais peuple ne fut plus aristocratique que le peuple romain. Galba, pendant les quelques mois de son règne, avait exposé dans le vestibule du palais une généalogie qui faisait remonter son origine paternelle à Jupiter, et son origine maternelle à Pasiphaë, fille de Minos[1]. Othon se vantait d'appartenir à l'une des plus anciennes et illustres familles d'Étrurie, et montrait avec orgueil la statue érigée par ordre du sénat à Lucius Othon, son père, sur le mont Palatin[2]. Vitellius enfin, ce monstre aviné, dont la figure seule aurait suffi à décourager l'adulation la plus servile, payait Eulogius, généalogiste vénal, pour qu'il prouvât sa descendance en ligne directe du semi-dieu Faune, roi des Aborigènes, et de la semi-déesse Vitellia, sa femme[3]. Ce côté de l'histoire romaine, laissé à dessein dans l'ombre par l'enseignement classique de notre époque, doit être signalé à l'attention publique. Le temps des fictions officielles est passé. Les Romains de convention que la démocratie moderne voudrait façonner à son image ne sont pas plus vrais que les Brutus imaginés sous la Terreur. Vespasien n'avait donc aucun des avantages de parenté, de richesse ou de naissance que Rome voulait trouver alors dans ses maîtres. Il fut convenu qu'il resterait de sa personne en Orient, et que Mucianus se chargerait d'aller lui frayer en Occident le chemin du trône. Le gouverneur de Syrie se proposait d'emmener avec lui les légions qu'il avait sous la main, de leur faire remonter l'Asie-Mineure, d'arriver au Danube, de recruter chemin faisant les légionnaires de la Germanie et des Gaules qui voudraient courir sa fortune et de tomber sur Rome à la tête de cette invasion formidable, pour écraser les partisans de Vitellius. Cependant Vespasien devait se porter à Alexandrie pour tenir sous sa main la clef du grenier

[1] Sueton., *Galba*, cap. II. — [2] Sueton., *Otho*, cap. I. — [3] Sueton., *Vitell.*, cap. I.

d'abondance de Rome. Selon la tournure que prendraient les événements, il ouvrirait ou fermerait la main pour affamer ou assouvir la capitale du monde. Titus, son fils, proclamé César, le même jour où Vespasien avait été fait empereur, continuerait la guerre de Judée, et presserait le siége de Jérusalem. On laissait près de lui Josèphe, l'ex-gouverneur de Galilée, pour lui servir d'intermédiaire près des Juifs révoltés. Tels furent les plans de haute politique concertés par la prudence humaine à Antioche. En apparence, tout devait se passer ainsi; en réalité aucun de ces projets, sauf le siége de Jérusalem, ne fut mis à exécution. La conclusion laborieuse et lente à laquelle ils devaient aboutir, vint s'offrir d'elle-même et précipitamment aux conjurés, sans qu'ils aient eu seulement le mérite de le prévoir. La diplomatie de Vespasien était courte, comme toutes les autres, et son échec, pas plus que les déconvenues analogues, ne devait cependant point dégoûter le monde de la diplomatie.

Vespasien à Alexandrie. Son entrevue avec Apollonius de Tyane. Incendie du temple de Jupiter Capitolin à Rome. Mort de Vitellius.

38. Vespasien prenant congé de Mucianus, qui partait à la tête des légions dans la direction de la Troade, se transporta à Alexandrie où Tiberius Alexander lui ménageait une réception triomphale. En présence des légions et du peuple, il offrit un sacrifice solennel à Sérapis. S'il faut en croire le roman de Philostrate, Apollonius de Tyane était présent à cette cérémonie, où le nouvel empereur fut l'objet d'une véritable ovation. Vespasien, en rentrant au palais, désira s'entretenir avec le Mage. « On trouvera peut-être, lui dit-il, que j'ai fait un trait de jeune homme en m'emparant de l'empire à soixante ans. Je veux me justifier près de vous, pour que vous me puissiez justifier près des autres. Jamais la soif de l'or ne m'a dominé. Les honneurs et les charges m'ont toujours laissé indifférent. Je n'ai jamais songé à une révolution, même sous Néron, dont les infamies que j'ai vues de mes yeux m'arrachaient des larmes. Mais l'autorité suprême est avilie par un Vitellius, pire encore que Néron. Cet infâme dépense en un jour pour ses bains plus de parfums que je n'use d'eau en une semaine. Le seul emploi qu'il fasse de sa raison est de la noyer dans le vin. Je me dévoue donc et je déclare que je viens sauver le monde. — O Jupiter Capitolin ! s'écria Apollonius, c'est vous qui dirigez en ce moment les destinées

de l'univers. Conservez-vous pour Vespasien et conservez Vespasien pour vous. Hier votre temple fut brûlé à Rome par des mains sacriléges. Le destin veut qu'il soit rétabli par Vespasien [1]. » Cette scène prophétique, si tant est qu'elle ait eu lieu, était destinée à paralyser l'effet d'une nouvelle sinistre que le prétendant impérial venait de recevoir. En apprenant la proclamation de Vespasien par les légions d'Orient, Rome s'était émue. Sabinus et Domitien, frère et fils du prétendant, s'y trouvaient alors. Agrippa II, le roi d'Iturée, leur prêta son concours. Ensemble ils gagnèrent à leur cause un tribun gaulois, originaire de Toulouse, Antonius Primus, surnommé, dans l'idiome de son pays, *Bec-co* (Bec de coq). Ce chef militaire, qui peut-être n'avait jamais vu Vespasien, fit soulever en sa faveur toutes les légions des Gaules, franchit les Alpes à leur tête, et triompha des lieutenants de Vitellius dans cette même plaine de Bédriac, où six mois auparavant l'armée prétorienne d'Othon avait été mise en déroute. Crémone prise d'assaut fut livrée aux flammes, et Antonius Primus se précipita sur Rome pour y compléter sa victoire. Vitellius, resté à Rome, proposa à Sabinus et à Domitien, frère et fils de Vespasien, d'abdiquer l'empire en faveur de ce dernier, moyennant cent millions de sesterces [2]. Durant la négociation, un corps de prétoriens se jeta sur l'escorte de Sabinus et de Domitien, et les força à se réfugier dans le temple du Capitole. Cet incident rendit de l'ardeur aux partisans de Vitellius. Ils investirent l'édifice sacré, en escaladèrent les portiques, s'établirent sur les toits des maisons voisines et montèrent par les cent degrés de la roche Tarpéienne. Une main restée inconnue lança un tison enflammé dans l'enceinte du Capitole. Le feu éclata à la porte extérieure et se communiqua bientôt à tout le bâtiment. Les aigles de bois doré qui en soutenaient le faîte et que Rome considérait comme le palladium de l'empire, furent embrasés. Les soldats de Vitellius, joignant le carnage à l'incendie, pénétrèrent dans l'intérieur, s'emparèrent de Sabinus, qui fut enchaîné et conduit à Vitellius. Quelques instants après, la tête du frère de Vespasien tombait sous

[1] Philostrat., *Apollon. Tyan.*, lib. V, cap. XXIX, XXX.
[2] Environ vingt millions de notre monnaie.

la hache d'un soldat et son cadavre était jeté aux gémonies. Domitien réussit à s'échapper du Capitole en flammes. Sous les vêtements d'un prêtre il traversa les rangs des Vitelliens sans être reconnu. Plus tard, l'univers dut regretter qu'un tel monstre n'eût pas été enseveli sous les débris fumants du Capitole. Mais alors Domitien n'était connu que sous les auspices les plus favorables. Fils de l'intègre Vespasien, frère de Titus, qui devait faire les délices de l'humanité, Domitien partageait la faveur publique dont sa famille était entourée. Aussi quelques jours plus tard, lorsqu'Antonius Primus parut aux portes de Rome à la tête de son armée victorieuse, le sénat et le peuple, d'une voix unanime, proclamèrent l'avénement de Vespasien, et conférèrent à Domitien le titre de César et l'administration de la capitale jusqu'à l'arrivée de son père. Vitellius s'était réfugié dans une loge de portier, où il ne tarda pas à être découvert. On le promena dans toute la ville, les vêtements déchirés, les mains liées derrière le dos, la corde au cou, les cheveux ramassés sur le haut de la tête comme les esclaves criminels; des soldats lui tenaient la pointe de leurs épées sous le menton pour le forcer de mieux présenter le visage aux huées de la populace. On offrait à ses regards ses statues renversées, le lieu où avait péri Galba, les gémonies où le corps de Sabinus avait été précipité. Enfin la plèbe, qui l'adorait huit jours auparavant, le mit en pièces et jeta les débris de son cadavre dans le Tibre (décembre 69).

39. Vespasien, lorsqu'il entretenait Apollonius à Alexandrie, ne savait encore que l'incendie du Capitole. Il se préoccupait, non sans motif, du retentissement extraordinaire qu'un tel événement allait avoir en Orient. Tacite nous fait admirablement comprendre les idées superstitieuses qui s'attachaient au temple de Jupiter Capitolin. « Rome, depuis sa fondation, n'avait jamais éprouvé, dit-il, une catastrophe plus lamentable, plus honteuse, que l'incendie du Capitole. Au moment où les dieux nous étaient aussi propices que nos mœurs pouvaient le permettre, la cité du peuple romain vit périr, au milieu des discordes de ses princes, assiégée et brûlée publiquement, la demeure du grand Jupiter, édifiée par nos aïeux

sur la foi des auspices et gage de la durée de l'empire[1]. » Les rebelles de Jérusalem poussèrent des cris de triomphe, à la nouvelle que le palladium du peuple romain venait de s'écrouler dans les flammes. Vespasien avait donc besoin de réagir contre l'effervescence de l'opinion ; voilà pourquoi il se fit désigner, par le magicien de Tyane, comme le prince pacifique choisi par les destins pour restaurer le Capitole. Le succès justifia sa politique et le subterfuge heureux revêtit plus tard les couleurs d'une prophétie. Le nouvel empereur se fit précéder à Rome par de nombreux convois de blé qu'il expédia d'Alexandrie. Avant de quitter l'Égypte, il voulut organiser en personne l'armée qui devait faire le siége de Jérusalem, sous les ordres de son fils, le nouveau César, Titus. Aux cinquième, dixième et quinzième légions, qui avaient seules pris part aux précédentes campagnes de Judée, il joignit la douzième qu'il fit venir de Syrie et des détachements de la troisième et de la vingt-deuxième, amenés d'Alexandrie. La composition des corps auxiliaires resta la même comme provenance, mais se trouva fort augmentée comme nombre, par l'affluence considérable de Syriens et d'Arabes, attirés par la perspective du pillage de Jérusalem. L'hiver avait été employé à construire, à Ptolémaïs, d'innombrables machines où « les ressources de l'art ancien avaient été perfectionnées, dit Tacite, par tout ce que peut le génie moderne. » Vespasien, qui ne laissait rien au hasard, et qui se défiait peut-être de la jeunesse et de l'inexpérience de son fils, l'entoura des plus habiles officiers. Tiberius Alexander, préfet actuel de l'Égypte, et ancien lieutenant de Corbulon, fut nommé en cette qualité dans l'armée de Titus. On distinguait ensuite Sextus Céréalis, vainqueur des districts iduméens ; Largius Lepidus, commandant la dixième légion ; Titus Frigidius, chef de la quinzième ; Liternius Fronto, qui avait sous ses ordres les détachements amenés d'Alexandrie ; enfin Marcus Antonius Julianus, à qui Vespasien confia le gouvernement général du territoire jusque-là conquis en Judée. Tels étaient les noms des futurs vainqueurs de Jérusalem. Ils avaient ordre d'en-

[1] Tacit., *Histor.*, lib. III, § 72.

tamer le siége aux premiers jours du printemps, et de masser, sous les murs de la cité juive, les quatre-vingt mille hommes de troupes régulières dont ils disposaient.

§ V. Siége de Jérusalem par Titus.

40. En même temps que Vespasien quittait l'Orient pour aller inaugurer son empire à Rome, Titus sortait de Ptolémaïs à la tête de l'armée pour investir Jérusalem. Tous les signes précurseurs, annoncés trente ans auparavant par le divin Maître, étaient accomplis. On avait entendu, sur tous les points du monde, « le bruit des combattants, le tumulte des séditions et le fracas des armes. » On avait vu « se lever nation contre nation et royaume contre royaume, » quand les légions d'Espagne, de Germanie, des Gaules et de l'Orient, disputaient à celles de Rome le droit de créer des empereurs. Jérusalem avait été une première fois entourée par une ceinture d'assiégeants. L'abomination de la désolation s'était assise dans le lieu saint, le jour où tous les pontifes avaient été massacrés dans le Temple même par les *Zélotes*. Enfin la persécution générale contre les chrétiens avait précédé ces horreurs. A ces symptômes prédits avec tant de netteté et accomplis avec une exactitude ponctuelle, l'Église de Siméon, réfugiée par delà le Jourdain, avait sans hésitation reconnu l'approche « des jours de vengeance. » Mais la population juive de Jérusalem ne considérait pas les événements au même point de vue. Depuis neuf mois, les opérations militaires étaient interrompues. Les révolutions continuelles, dont Rome était le théâtre, le meurtre successif de trois empereurs, l'incendie du Capitole et en dernier lieu l'élévation de Vespasien sur le trône, qui enlevait son chef à l'armée d'invasion, paraissaient autant de motifs d'espérance et de sécurité relative. Les fanatiques Jean de Giscala et Simon ben Gioras en profitaient pour maintenir leur domination et relever les courages. D'ailleurs, ils prenaient toutes les mesures pour entasser provisions, vivres, armes de guerre, dans l'enceinte de Jérusalem. On approchait de la solennité pascale. Titus laissa aux pèlerins l'accès de la ville

sainte. Il en vint un assez grand nombre de tous les points de la Judée, en sorte que, le 9 avril 70, quand l'armée assiégeante parut sur les hauteurs de Scopos, à mille mètres environ au nord de la cité, les Juifs semblèrent s'être donné un rendez-vous général pour tomber sous le coup de filet de Titus. Les pèlerins, campés sous des tentes, autour des remparts, se hâtèrent de se réfugier à l'abri des murailles. Leur multitude, jointe à celle qui s'y était agglomérée durant les trois campagnes précédentes, porta le chiffre total des habitants à douze cent mille âmes, selon Josèphe, à huit cent mille selon Tacite. « Cinq enceintes fortifiées se partageaient Jérusalem. Au sud-ouest, Sion, la cité de David, défendue du côté de la vallée par la pente escarpée et rocheuse sur laquelle elle était bâtie ; du côté de la ville, par les trois tours hérodiennes, Hippicos, Phasaël et Mariamne, hautes de quatre-vingt-dix coudées; de tous les côtés par l'antique muraille de David, haute de trente coudées et garnie de soixante tours. A l'est de Sion, et séparé d'elle par le ravin de Tyropœon (val des Fromagers), qui coupait en deux Jérusalem, était le mont Moria, ou montagne du Temple. L'édifice sacré, sanctuaire et forteresse à la fois, vaste plate-forme que la main de l'homme avait nivelée, élevée et escarpée, était défendu, au nord, par un fossé taillé dans le roc; à l'est, par l'escarpement à la fois naturel et factice qui le séparait de la vallée du Cédron ; au midi, par une élévation telle, dit Josèphe, qu'on ne pouvait regarder en bas sans vertige; dans tous les sens, par une puissante muraille. A l'angle nord-est du Temple avait été bâtie la tour Antonia, jadis palais d'Hérode, depuis citadelle romaine, et maintenant occupée par Jean de Giscala. Le rocher sur lequel elle était établie, avait cinquante coudées d'élévation, et son escarpement avait été rendu inaccessible par un revêtement de pierres. La montagne de Sion, le Temple et la tour Antonia, formaient la partie haute de la ville. Au pied du Temple s'étendait, à l'ouest, Acra, la ville basse, avec une enceinte fortifiée, garnie de quatorze tours; au nord, sur les deux flancs du Tyropœon, se développait Bézétha, la ville neuve, dans laquelle se trouvait comprise, depuis Agrippa Ier, la colline du Calvaire. La muraille de Bézétha avait

été commencée par ce prince sur un plan qui eût rendu Jérusalem imprenable. Les pierres qu'il lui avait données pour assises, avaient vingt coudées de long, dix de large, cinq de haut. On se rappelle qu'un ordre de l'empereur Claude avait interrompu ce travail. Au jour de l'insurrection, on l'avait précipitamment repris, mais, en donnant au mur une hauteur de vingt-cinq coudées seulement; quatre-vingt-dix tours, hautes de quarante coudées, le garnissaient. C'était évidemment de ce dernier côté, le moins fort par la nature de ses ouvrages et le plus hâtivement construit, que Jérusalem devait être attaquée. Mais, Bézétha enlevée, Acra se présentait. Après Acra, il fallait prendre Antonia, afin de pouvoir assiéger le Temple. Le Temple pris, Sion restait. C'était donc cinq places fortes dont il fallait se rendre maître, les unes après les autres [1]. »

Premières escarmouches favorables aux Juifs.

41. Les premiers incidents du siége de Jérusalem furent deux escarmouches qui faillirent décider de la victoire en faveur des Juifs. Le soir même de son arrivée, Titus, impatient de reconnaître la situation de la ville, essaya de faire le tour extérieur des remparts, suivi seulement de six cents cavaliers. Arrivé à l'angle nord-ouest des fortifications, près de la tour Pséphina, au moment où son escorte s'engageait à travers les jardins des faubourgs, le jeune César se vit cerné par un corps de Juifs sortis en silence par une porte dérobée de la tour des Femmes. L'attaque fut vive autant qu'imprévue. Titus allait être enlevé; quelques-uns de ses cavaliers se serrèrent autour de lui et se firent jour au milieu des combattants. L'un d'eux tomba mort à ses côtés; mais le prince était sauvé. Que fût-il arrivé si les assiégés avaient eu pour ôtage le fils aîné de l'empereur? Vraisemblablement la conservation de Jérusalem aurait été le prix dont les Romains eussent payé aux Juifs la rançon de Titus. Le lendemain, la dixième légion recevait l'ordre de dresser son camp sur la montagne des Oliviers. Les Juifs profitèrent de ce mouvement qui isolait la légion du reste de l'armée. Sortant de Jérusalem par une des portes orientales, ils gravirent en bon ordre les pentes de la colline, et tombèrent, à l'improviste,

[1] F. de Champagny, *Rome et la Judée*, pag. 355-357.

sur les travailleurs romains qui se débandèrent. Titus accourut à la tête des autres légions et rejeta les assaillants sous les murs de leur ville. Mais, en ce moment, toutes les troupes juives, débouchant de Jérusalem, se précipitèrent sur les Romains. Le choc fut terrible. Les légionnaires reculaient, dit Josèphe, devant ces lions déchaînés. Titus eut la douleur de voir ses guerriers jeter leurs armes et s'enfuir dans toutes les directions. Les Juifs arrivaient triomphants au sommet du mont des Oliviers, lorsque deux compagnies romaines, ralliant les fuyards, recommencèrent le combat. Les assiégés furent contraints de se replier sur Jérusalem, où ils rentrèrent en bon ordre, avec le droit de s'attribuer les honneurs de cette journée. Titus avait jusque-là nourri l'espoir d'amener les défenseurs de Jérusalem à une capitulation. Cette pensée ne l'abandonna même jamais complétement, car nous le verrons, pendant toute la durée du siége, faire porter des paroles de paix aux assiégés par l'intermédiaire de Josèphe. Il n'ignorait pas l'existence, à Jérusalem, d'une faction qui voulait conserver l'autonomie nationale en traitant avec les Romains, et il pouvait, jusqu'à un certain point, compter qu'à un moment donné ce parti reprendrait l'influence dans la ville assiégée. Mais la première fois que Josèphe, accompagné de Nicanor, fit le tour des remparts, promettant au nom de Titus une capitulation honorable et le maintien de tous les anciens priviléges, si les Juifs consentaient à se rendre, il fut accueilli par une grêle de pierres et de flèches, dont l'une atteignit Nicanor et le blessa grièvement. Entre Jérusalem et Rome, il s'agissait d'un duel à mort et Titus se vit contraint de commencer les opérations d'un siége en règle.

Sorties des assiégés. Péripéties du siége. Prise de Bézétha et d'Acra.

42. Il transporta son quartier général, de Scopos où il était encore, à la partie nord-ouest de la cité, près du tombeau de la reine d'Adiabénie, Hélène, à la place même que Godefroy de Bouillon, chef de la première croisade, devait occuper mille ans plus tard. La dixième légion, définitivement campée sur le mont des Oliviers, surveillait le Temple. Une autre fut postée à l'ouest en face de la tour Hippicos, pour dominer la citadelle de Sion sur toute la partie nord-ouest de la ville; de Scopos au monument

d'Hérode le terrain fut nivelé, les arbres abattus, les maisons détruites, les rochers aplanis pour faciliter le passage des troupes, des machines et des convois de guerre. C'était en effet sur ce point, c'est-à-dire sur la muraille d'Agrippa, que les Romains voulaient porter leur première attaque. Les meilleures troupes s'établirent comme en équerre à l'angle de la tour Pséphina, formé par le côté septentrional et le côté occidental des remparts. L'infanterie d'élite était en avant sur sept lignes ; la cavalerie, en trois divisions, derrière les fantassins ; les archers occupaient les intervalles laissés entre les uns et les autres. Près du tombeau du Foulon, dans le faubourg de Bézétha, au point où la muraille d'Agrippa semblait offrir le moins de défense, Titus fit converger trois chaussées construites avec des arbres coupés dans la plaine et des blocs de pierre enlevés aux rochers voisins. Ce travail demanda dix jours (13 avril au 24 avril). « A voir l'armée romaine, pendant les préludes du siége, dit M. de Salvador, à voir ces légions de terrassiers, de charpentiers, de forgerons, de mécaniciens qui se mouvaient et se croisaient avec un ensemble admirable sous les traits de l'ennemi, on aurait cru une société de travailleurs bien plus animés de la passion d'édifier que du besoin de détruire [1]. » Quand les chaussées furent terminées, leur plate-forme s'élevait presque au niveau de celle des remparts assiégés. Il fallut y établir, comme sur un piédestal, les balistes, les catapultes, et, au premier rang, la fameuse hélépole, récemment combinée par les ingénieurs de Ptolémaïs pour le siége de Jérusalem. A l'aspect de cette formidable machine, qui semblait une forteresse mouvante, les assiégés eux-mêmes lui donnèrent le surnom qu'elle avait déjà reçu des Romains, « Nicon » (la Victorieuse). Une nuée de javelots et de traits, lancée du haut des remparts, empêcha longtemps les assiégeants d'approcher de la muraille cet engin de destruction. Des sorties fréquemment répétées rendaient cette opération de plus en plus difficile. Une entre autres fut si habilement conduite qu'elle entraîna presque la défaite des Romains. Simulant une fausse attaque

[1] Domin. Rom. en Judée, tom. II, pag. 404.

sur un point éloigné, les Juifs y attirèrent toute l'armée ennemie et Titus lui-même qui s'y porta de sa personne. Cependant une troupe d'élite sortie par une issue secrète, voisine de la tour d'Hippicos, longea rapidement le mur de la ville à l'occident, passa en vue du quartier général désert, et se précipita la torche à la main sur les machines. Trois béliers prirent feu. A la vue des flammes, Titus rassemble un gros de cavalerie et s'élance au secours de ses travailleurs. Il tua de sa main, ce jour-là, douze Juifs, avec lesquels il eut à lutter corps à corps. Son exemple et le danger qu'il courait électrisent les Romains. Avec une impétuosité irrésistible, ils chargent les assaillants, les forcent à reculer, et les ramènent toujours combattant jusque dans l'enceinte de leurs murailles. La nuit suivante, une des tours roulantes, à moitié incendiée, s'écroula avec un fracas épouvantable. Les Romains crurent à une nouvelle surprise de l'ennemi. Il y eut un moment de panique où les légions tournèrent leurs armes les unes contre les autres. On eût pu se croire revenu aux jours de Sennachérib ou d'Holopherne. Mais l'ordre se rétablit promptement, et le lendemain trois balistes ébranlaient les murailles de Bézétha, pendant que la « Victorieuse » lançait des quartiers de rochers du poids de plusieurs quintaux par-dessus les parapets du rempart. Le 23 avril 70, la brèche fut ouverte au mur d'Agrippa. Les Juifs ne s'obstinèrent point à la défendre. Ils laissèrent l'ennemi s'aventurer sans défiance dans la ville neuve, et se replièrent sous la muraille d'Acra. Titus put ainsi établir son quartier général sur l'emplacement occupé jadis par Sennachérib, et appelé le camp des Assyriens. Il fit démolir toute l'enceinte dont il était maître, et se trouva ainsi en communication directe avec la vallée du Cédron. Dès le lendemain il attaquait le rempart d'Acra, sur le Tyropœon. Après cinq jours d'assaut et cinq nuits d'alertes continuelles, occasionnées par les sorties des assiégeants, une ouverture fut pratiquée à la muraille (2 mai). Titus voulut y pénétrer avec deux mille hommes d'élite. Les Juifs le laissèrent s'engager avec son escorte dans les rues tortueuses du quartier des Foulons et des Fondeurs. Puis, sortant en masse de la ville haute, ils vinrent brusquement se porter vers la brèche, pour

en fermer l'issue au prince. Titus s'aperçut trop tard du piége qui lui était tendu. Avec ses deux mille hommes, il rebroussa chemin et fondit sur les troupes juives qui lui disputaient le passage. Il fallait vaincre ou mourir. La plupart des soldats qui l'accompagnaient payèrent de leur vie l'imprudence de leur général; mais ils lui frayèrent la route sur leurs cadavres, et le fils de Vespasien, héroïquement secondé en cette circonstance par Domitius Sabinus, rentra presque seul au camp romain. Les assiégés avaient brillamment repris possession d'Acra, et soutinrent encore trois jours, dans cette position désespérée et derrière une muraille ouverte, l'effort de toute l'armée ennemie. Enfin le 3 mai 70, après vingt-cinq jours d'une lutte acharnée, les Romains entraient dans Acra. Tant de sang et d'efforts n'avaient abouti qu'à la prise de deux faubourgs. Le véritable siége de Jérusalem restait à commencer.

43. Le découragement se glissait dans l'âme des assiégeants. La roche escarpée, sur laquelle se dressait la forteresse Antonia, paraissait inexpugnable. On vit des déserteurs quitter le camp de Titus où régnait pourtant l'abondance, et aller s'enfermer avec les défenseurs de Jérusalem, comme si tout espoir de réduire la ville eût été perdu. On comprend le parti que Jean de Giscala et Simon Gioras durent tirer de ces incroyables désertions pour exalter le sentiment patriotique de leurs troupes. Déjà cependant la famine commençait à exercer ses ravages dans la cité. L'agglomération inusitée, qui avait rempli Jérusalem après les campagnes de Vespasien, s'était accrue, nous l'avons dit, de la foule des pèlerins venus pour les solennités pascales. La prise de Bézétha et d'Acra avait fait refluer dans la ville haute, sous les galeries du Temple et dans les rues de Sion, une multitude de vieillards, de femmes et d'enfants sans asile et sans pain. Les chefs militaires s'inquiétaient peu de ces bouches inutiles. Le blé, qui diminuait chaque jour, dans les souterrains où on le tenait en réserve, n'était distribué par rations de plus en plus restreintes qu'aux hommes en état de porter les armes. Durant la nuit comme autrefois à Jotapat, les plus valides, parmi la foule des affamés, sortaient par les souterrains dont l'issue débouchait dans la campagne, au risque d'être égorgés par les cava-

liers arabes qui sillonnaient la plaine. Ils coupaient quelques poignées d'herbe à demi brûlée par le soleil, ramassaient tout ce qui pouvait ressembler à une nourriture quelconque, et rapportaient ces maigres débris à leurs femmes et à leurs enfants. Le blé était arrivé à un taux fabuleux. On engageait un héritage pour une mesure de froment. Des monceaux d'or ne valaient pas alors quelques poignées de farine. Jean de Giscala et Simon Gioras triomphaient de la disette publique qui ne les atteignait point encore, ni eux, ni les leurs. La multitude gisait mourante sous les portiques, à l'ombre des palais, partout où elle trouvait un refuge contre les feux du soleil. On prévoyait la peste, lugubre corollaire de la famine. Les zélateurs s'en réjouissaient, parce que le fléau combiné les débarrasserait plus rapidement de cette population hâve et décharnée parmi laquelle ils remarquaient, avec une satisfaction féroce, les riches, les nobles, les puissants dont ils avaient usurpé l'influence. Un paysan, Phannias, avait été par eux investi des fonctions de grand prêtre. L'abomination de la désolation montait ainsi chaque jour à l'autel de Jéhovah, car le sacrifice quotidien n'avait point encore été interrompu. Le dernier successeur d'Aaron était sans entrailles, comme les maîtres à qui il devait sa dignité. Il passait stupidement au milieu des prêtres et des lévites étendus demi-morts sur les dalles du sanctuaire qu'il profanait par son luxe effronté. Cependant on faisait une garde rigoureuse à toutes les portes pour empêcher ces milliers de moribonds d'aller demander un morceau de pain à la clémence de Titus. Une conspiration se forma sous l'empire de la faim. On voulait se précipiter sur les sentinelles juives, forcer le passage et quitter enfin ce théâtre de souffrances et d'horreurs. Ce ne fut qu'un prétexte à de nouvelles cruautés de la part de Jean de Giscala. Vingt et une personnes, appartenant aux plus illustres familles, soupçonnées de connivence dans le complot, furent amenées sur le rempart et égorgées sous les yeux des Romains. Le reste fut jeté dans les cachots, la mère de l'historien Josèphe fut du nombre. Titus, informé de cette situation par les transfuges, espéra de nouveau réduire la ville à une capitulation. Il fit suspendre, durant trois jours (du 5 au 8 mai),

les travaux du siége. Ce temps de repos était d'ailleurs nécessaire à ses soldats. Il l'employa à passer une revue générale des troupes, et à distribuer leur solde aux légionnaires. Cette double démonstration se fit sur le plateau de Scopos, à la vue des Juifs qui encombraient les hauteurs de Sion, du Temple et de la forteresse Antonia, « contemplant à loisir la plaine étincelante d'acier, d'argent et d'or, les légions sous les drapeaux et les convois de vivres qui leur étaient partagés. Ils purent se rassasier de la vue de ce camp romain, objet d'envie pour les affamés, de regret pour les captifs, de terreur pour les faibles, mais aussi de haine et de colère pour les combattants. En même temps qu'il frappait les yeux, Titus essayait de gagner les cœurs. Dans Bézétha et dans Acra, il avait défendu de tuer un homme désarmé, de détruire une maison; il n'avait abattu que les remparts. Pour achever de gagner les esprits, il envoya Josèphe au pied des murailles renouveler ses propositions de paix [1]. » Le discours que fit en cette circonstance l'ex-gouverneur de Galilée, doit avoir été modifié par lui après coup. Il semble, en effet, peu probable qu'une harangue, aussi longue et aussi soutenue que le morceau oratoire inséré dans son livre, ait pu être débitée, d'une seule tenue, « en faisant, comme il le dit, le tour des remparts et en se tenant soigneusement hors de la portée des javelots. » A l'exemple de Tite-Live, l'historien juif a cru embellir son œuvre en y ajoutant, après coup, ce chef-d'œuvre d'éloquence, qui passe en revue tous les désastres de sa patrie depuis les Pharaons jusqu'à Pompée. Le seul trait qu'il faille prendre ici au sérieux, c'est la supplication qu'il adressait en pleurant aux chefs des zélateurs. « Prenez pitié de ce peuple ! Prenez pitié de vous-mêmes ! leur disait-il. Pitié pour le Temple, pitié pour notre patrie ! Ne soyez pas plus féroces contre eux que les étrangers. Les Romains veulent à tout prix sauver la ville et son Temple. Déposez les armes. Voyez autour de vous la Judée en ruines, et portez vos regards sur ce qui reste de Jérusalem. Quelle cité, quel Temple, que de trésors amoncelés par la piété de

[1] F. de Champagny, *Rome et la Judée*, pag. 373.

l'univers ! Voilà pourtant ce que votre obstination va détruire pour jamais. La torche qui jettera l'incendie à ces magnificences, c'est vous qui la tenez à la main. Il n'est personne au monde qui veuille cette destruction, sinon vous. Et pourtant qu'y a-t-il de plus vénérable ? Vos cœurs sont-ils donc plus durs et plus insensibles que ces rochers ? Du moins ayez pitié de vos familles. Vous avez sous les yeux vos fils, vos femmes, vos pères et vos mères. Dans quelques jours le glaive ou la faim les aura moissonnés. Et moi aussi, je le sais, j'ai parmi vous ma mère, mes parents, mes proches. Vous croyez peut-être que l'intérêt que je leur porte inspire en ce moment mon langage. Tuez-les, et rendez-vous. Plût à Dieu que le sang de tous les miens fût le gage de votre salut ! Moi-même, je suis prêt à mourir, pourvu que vous cédiez enfin à la raison [1]. » Les larmes de Josèphe furent inutiles; les zélateurs étaient inexorables. Cependant un certain nombre de Juifs prirent une résolution désespérée, ils avalèrent leurs bijoux les plus précieux et réussirent à quitter la ville durant la nuit. Titus leur laissa la liberté, dans la pensée d'encourager les désertions de ce genre. Mais Jean de Giscala et Simon Gioras redoublèrent de rigueur pour enfermer leurs victimes. Quiconque était seulement soupçonné d'une velléité de fuite, était à l'instant égorgé. La rage désespérée des séditieux croissait, dit Josèphe, en proportion des progrès de la famine, et le double fléau grandissait l'un par l'autre. Le grain avait complétement disparu de la circulation publique. Les soldats pénétraient à main armée dans les maisons, pour les fouiller. Qu'ils trouvassent ou non des provisions, ils n'en massacraient pas moins les propriétaires, punissant les uns de leur dissimulation, se vengeant des autres qui avaient trop bien caché leurs vivres. On tuait un homme parce qu'il était valide, et que ce reste de vigueur supposait dans sa maison des ressources cachées. On tuait ceux dont la figure hâve et défaite annonçait les horribles souffrances : c'était une bouche de moins à nourrir. Une porte soigneusement fermée désignait aux soldats que la famille s'était blottie dans le

[1] Joseph., *de Bell. jud.*, lib. VI, cap. XI.

coin le plus reculé de sa demeure pour y dévorer en silence quelques bribes de nourriture, quelques grains d'orge crus, quelques herbes desséchées. On faisait irruption sur ces conjurés de la faim, on leur coupait la gorge pour en arracher la dernière bouchée, on brisait la tête des petits enfants sur le pavé, on coupait le bras des femmes dont la main serrait convulsivement quelques grains d'orge ou d'avoine. On mutilait, par un système inouï de tortures, de misérables patients, pour obtenir l'indication du lieu où ils avaient enfoui une poignée de farine. La disette en était venue au point qu'on vit des pères et des mères disputer à leurs enfants la bouchée qu'ils mangeaient. Et cependant ce n'était encore que le prélude de souffrances plus atroces.

44. Après les jours de repos laissés comme récompense à ses soldats et comme délai aux assiégés, Titus fit entreprendre le siége de la forteresse Antonia. Du 9 au 26 mai, quatre chaussées nouvelles, élevées par chacune des légions à un intervalle de quinze à vingt mètres l'une de l'autre, vinrent aboutir deux aux murailles de la citadelle, la troisième au réservoir de Strontium ou piscine Probatique, la quatrième à la piscine Amygdalon. Ces deux points avaient été particulièrement fortifiés par les ingénieurs de Jérusalem, et se rattachaient au moyen d'ouvrages gigantesques au système de défense de la citadelle. A mesure que les chaussées avançaient, Titus, dont les démonstrations pacifiques avaient été repoussées, se montrait plus rigoureux envers les assiégés. Chaque nuit, les cavaliers arabes et les sentinelles romaines, dispersés dans les campagnes environnantes, saisissaient de malheureux affamés auxquels les aqueducs souterrains, construits par Salomon, fournissaient des issues secrètes. On les amenait au camp par troupeaux de cinq cents à la fois. Les soldats romains, qui les accusaient d'empoisonner les fontaines, s'amusaient à les crucifier en vue des remparts. Un jour le bois manqua pour élever les instruments de supplice, « terrible punition de la croix du Calvaire [1] ! » D'autres fois on leur coupait le nez, les mains et les oreilles et on

[1] F. de Champagny, *Rome et la Judée*, pag. 374.

les renvoyait aux assiégés. Mais ces cruautés gratuites, qui déshonoraient les bourreaux, produisaient un surcroît d'exaltation de la part des révoltés. Jean de Giscala et Simon faisaient venir les parents des victimes sur les remparts, et, en leur montrant le cadavre de leurs frères, de leurs fils ou de leurs époux, s'écriaient : Voilà ce que l'on gagne à passer au camp romain ! L'expérience avait appris aux Arabes que la plupart des transfuges, avant de quitter Jérusalem, avalaient de l'or ou des bijoux qu'ils espéraient soustraire à toutes les recherches. Dès lors on éventrait indistinctement les transfuges dont on pouvait se saisir, et on fouillait leurs entrailles pour y chercher un trésor. En une seule nuit, deux mille de ces malheureux furent ainsi massacrés. Titus, indigné d'une telle barbarie, voulut d'abord en faire punir les auteurs. Mais le camp romain tout entier était de connivence, et le prince dut se borner à des reproches stériles et à des ordres sans efficacité. Cependant, après dix-sept jours d'un travail héroïque, les quatre chaussées venaient d'être terminées, et l'on se disposait à mettre en place les machines de siége, lorsque des torrents de poussière, de fumée et de flammes s'élancèrent des entrailles du sol. C'était une mine que Jean de Giscala et Simon Gioras avaient fait pratiquer sous les fondements de Jérusalem et qu'ils avaient amenée jusque sous les terrassements romains. L'excavation avait été remplie de bois sec, enduit de résine et de bitume. On y mit le feu, et les quatre chaussées s'écroulèrent sous l'embrasement. Le surlendemain, Jean de Giscala, simulant une sortie du côté de la montagne de Sion, attira sur ce point tous les assiégeants. Simon Gioras, à la tête d'une troupe déterminée, sortit de la forteresse Antonia et se jeta, la torche à la main, sur les machines restées sans défenseurs. A la lueur de l'incendie, les Romains accoururent, mais il était trop tard ; balistes, catapultes, tours roulantes, béliers, tout fut la proie des flammes. Le feu, activé par les ardeurs mêmes de la saison, se communiquait jusqu'aux fascines enfouies sous des blocs de pierre dans les terrassements. Les Romains crurent qu'ils avaient à combattre non plus des hommes, mais le Dieu même de la Judée. Ils coururent en désordre se réfugier dans leur camp. En

ce moment, Jean de Giscala et Gioras, appelant toute leur armée et toute la population virile de Jérusalem, se précipitèrent dans la plaine et envahirent les premiers retranchements. Déjà ils faisaient retentir les airs de leurs chants de victoire, lorsque Titus et ses généraux, ralliant l'élite de leur cavalerie, vinrent prendre en flanc cette multitude entassée. Les légions, remises de leur panique, firent volte-face et le combat devint une épouvantable mêlée, où pendant quelques instants les nuages de poussière et les cris des mourants empêchaient de rien distinguer. Tout était perdu pour les Romains s'ils ne triomphaient de cette attaque effrénée. Chacun des légionnaires le comprenait; ils se battaient non plus pour la victoire, mais pour sauver leur vie. Après des prodiges de valeur, accomplis de part et d'autre, les Juifs furent contraints de se replier à l'abri de leurs murailles et de rentrer au sein de leur ville affamée (30 mai 70).

Le mur de circonvallation autour de Jérusalem.

45. Un conseil de guerre se réunit le lendemain sous la tente de Titus. La situation était critique. On avait épuisé pour la construction des machines et l'élévation des terrasses tout le bois des vallées environnantes. Il ne restait plus un seul pied d'arbre sur les montagnes de Jérusalem, dont l'œil admirait naguère la végétation riante et fertile. Ordonner de nouveaux terrassements aux légions découragées, c'était s'exposer encore à quelque catastrophe soudaine, et prodiguer inutilement la sueur et le sang des guerriers. Les plus impatients proposèrent un assaut général. Le jeune Antiochus, fils du roi de Comagène, insista sur ce point avec tant d'ardeur, qu'il s'offrit de prendre, avec les seules troupes de son pays, une ville que quatre-vingt mille hommes assiégeaient sans résultat depuis deux mois. On le laissa libre de tenter l'aventure. La nuit suivante, il put se convaincre de la difficulté, en voyant ses meilleurs soldats tomber sous ses yeux, sans réussir à se frayer un chemin sur les remparts inaccessibles de la forteresse Antonia. Le seul parti à prendre était d'avoir recours au blocus, comme on avait fait au siége de Numance. Le camp tout entier était tellement persuadé de l'excellence de cette mesure, qu'aussitôt sa promulgation, les soldats se mirent d'eux-mêmes à élever le mur de cir-

convallation qui devait cerner comme dans un filet la malheureuse cité. «Je ne sais quelle impulsion divine s'était emparée d'eux [1],» dit Josèphe; mais les disciples de Jésus-Christ savaient que leur divin Maître avait précisément noté à l'avance ce trait caractéristique de la ruine de Jérusalem. « Le jour vient, avait-il dit, où l'ennemi te ceindra d'un mur de circonvallation, t'enfermera et te resserrera de toutes parts. » Les soldats romains rivalisaient d'ardeur pour accomplir à leur insu cette parole prophétique. Chaque légion, chaque cohorte, luttait à qui aurait plus vite achevé sa tâche. En trois jours et trois nuits (31 mai - 2 juin), une muraille de terre, de pierre et de gazon, longue de trente-neuf stades, investissait comme une ceinture la ville assiégée. Partant du quartier général de Titus, situé non loin du Golgotha, elle coupait à l'orient le faubourg de Bézétha, parallèlement à la voie douloureuse que le Seigneur avait suivie pour aller au Calvaire; traversait le lit du Cédron, un peu au-dessus du point où Jésus avait dû le franchir le jeudi saint; coupait du nord au sud les cimes du mont des Oliviers; passait sur le mont du Scandale, célèbre par l'idolâtrie de Salomon; franchissait une seconde fois la vallée du Cédron, au-dessous de sa jonction avec celle de Gehenna; rencontrait, sur la colline du Mauvais Conseil, en face du Temple, l'ancien emplacement du camp de Pompée, le champ de Haceldama, acheté avec les trente deniers du déicide, et la villa de Caïphe, où s'était tenu le conciliabule qui décida la mort du Sauveur. Remontant du midi au nord, la muraille, couronnant toujours les hauteurs, venait rejoindre le camp de Sennachérib, devenu celui de Titus, en coupant les routes de Jérusalem à Hébron, Bethléem, Joppé et Ramleh [2]. La distance moyenne du mur de circonvallation à l'enceinte fortifiée de la ville était de cent cinquante ou cent quatre-vingt-dix mètres. Treize redoutes fermaient les passages et servaient d'asile à des sentinelles. Dès que les assiégés se présentaient sur un point, les troupes romaines averties s'y portaient en masse

[1] Ὁρμὴ τὶς δαιμόνιος. (Joseph., *de Bell. jud.*)
[2] F. de Champagny, *Rome et la Judée*, pag. 376, 377.

et s'opposaient à toute escalade[1]. Enfin, pour enlever à la population de Jérusalem une dernière ressource, Titus fit explorer et fermer les issues de quelques souterrains qui débouchaient au loin dans la campagne, par delà le mur de circonvallation[2].

46. Avec un blocus si rigoureux, la famine atteignit à Jérusalem des proportions telles, dit Josèphe, que de mémoire d'homme on n'avait jamais rien vu de semblable. Les malheurs précédents semblaient de la prospérité, relativement aux souffrances présentes. Les plates-formes des maisons, les places, les galeries du Temple étaient remplies de cadavres. On avait tout d'abord cherché à se débarrasser de ces foyers d'infection, en les jetant par milliers du haut des murailles, ou en les faisant sortir la nuit par les portes de la ville. Un matin, Titus aperçut de son retranchement la vallée à moitié comblée par ces corps en putréfaction. Il leva les mains au ciel, prenant les dieux à témoin qu'il était innocent de tant d'horreurs. Mais bientôt les bras manquèrent pour ce service funèbre. La peste commençait à exercer ses ravages. A prix d'or, on ne trouvait plus un seul homme qui voulût toucher à des restes contagieux. Les victimes de la peste et de la faim mouraient donc, sans avoir la consolation suprême d'obtenir une sépulture. Dès lors les familles, les amis se réunissaient dans une maison et mouraient ensemble. Quand tout était fini, la demeure restait silencieuse et fermée. Quelquefois pourtant, des monstres à face humaine, ces chacals qu'on retrouve dans toutes les pestes, bravant la mort même avec l'épouvantable cynisme de la cupidité, fouillaient, l'épée à la main, parmi les monceaux de cadavres, pour y découvrir une dernière dépouille ou quelques parcelles d'or. C'est à cette phase du siége que se rapporte l'épisode si connu de Marie, fille d'Éléazar. Elle était d'une bourgade nommée Bathéchor, sur la rive orientale du Jourdain, et appartenait à l'une des plus nobles familles d'Israël. Réfugiée avec ses proches à Jérusalem, à l'époque de la seconde campagne de Vespasien, elle avait apporté dans la ville sainte tout son argent et son or. Les chefs de l'insur-

[1] Salvador, *Domin. Rom. en Judée,* tom. II, pag. 426. — [2] Dio, *In Vespas.*, § 4.

rection l'en avaient dépouillée. Elle avait un enfant encore à la mamelle. Pour donner un peu de lait à son fils bien-aimé, elle déployait un courage et une énergie incomparables. La nuit, elle se mêlait aux affamés qui s'échappaient par les souterrains ; elle errait dans les vallées de Josaphat, de Gehenna et du Cédron, sous les retranchements romains, cherchant au péril de sa vie quelques brins d'herbe ou de paille qu'elle rapportait à sa demeure. Mais les sicaires venaient chaque matin lui enlever ces tristes débris, avant qu'elle eût pu les convertir en aliments. L'infortunée chargeait les monstres de malédictions. D'autres fois, elle les suppliait à genoux d'avoir pitié d'elle et de la tuer sur le corps de son fils. Insensibles à ses menaces comme à ses prières, ils se retiraient en riant, pour revenir le lendemain. Surexcitée, dit Josèphe, par la faim qui lui torturait les entrailles, et par la colère qui lui dévorait le cœur, elle saisit son enfant : Malheureuse créature, dit-elle, quand je te sauverais de la guerre, de la famine et de l'insurrection, quel serait ton sort? Si tu vivais, ce serait pour devenir l'esclave des Romains; la famine précède l'esclavage et les sicaires sont plus cruels encore que la servitude et la faim. Meurs donc ! Tu seras le dernier aliment de ta mère ; tu seras la furie vengeresse attachée aux horribles sicaires ; le genre humain, jusqu'à la fin des siècles, parlera de ta mort comme de la calamité suprême qui manquait jusqu'ici au désastre des Juifs ! Elle dit, et d'une main désespérée, égorge son enfant. Elle le fait rôtir, en mange la moitié et cache le reste. La fumée qui s'échappe du toit, l'odeur de ce mets exécrable ramènent les sicaires. Je vous ai gardé votre part, s'écrie la Juive en leur montrant ce qui reste de son fils. Un mouvement d'horreur se manifeste sur leur visage. Oui, c'est mon fils ! dit-elle. Je l'ai tué et j'en ai mangé la moitié. Faites de même. Ne soyez pas plus tendres qu'une femme, ni plus compatissants qu'une mère. Si ce festin vous fait horreur, tant mieux, j'aurai le reste ! Les sicaires s'enfuirent épouvantés ; toute la ville fut bientôt instruite de ce fait, et le lendemain les transfuges en apportèrent la nouvelle au camp. Titus prit encore une fois les dieux à témoin que la responsabilité de ces forfaits incombait uniquement aux chefs

de la révolte; mais il jura de ne pas laisser debout une cité qui avait souillé la terre et profané les rayons du soleil [1].

47. Quelques jours auparavant, Josèphe avait réitéré ses propositions de paix. Une pierre lancée par les assiégés l'étendit sans connaissance au pied des remparts. Le bruit courut qu'il était mort, et cette sinistre nouvelle parvint jusqu'à la prison où languissait sa mère. Cependant les troupes de Simon et de Jean de Giscala se précipitèrent hors de la ville pour s'emparer de l'ex-gouverneur de Galilée. De leur côté, les Romains accoururent pour le secourir. Une mêlée sanglante s'agitait autour de Josèphe. Il n'était, heureusement pour l'histoire, qu'évanoui. Les légionnaires, après des prodiges d'héroïsme et de valeur, parvinrent à repousser les Juifs. Ils rapportèrent le blessé dans le camp. Ces divers épisodes avaient ranimé l'ardeur des soldats romains. Protégés par le mur de circonvallation, ils n'avaient plus à redouter les surprises nocturnes et les sorties des assiégés. On reprit donc l'idée de recommencer de nouvelles terrasses, depuis le retranchement jusqu'aux murailles de la forteresse Antonia. Le bois manquait; on alla le chercher à une distance de quatre-vingt-dix stades [2], et après vingt et un jours de travail (4-26 juin), quatre chaussées plus hautes que les premières menaçaient les quatre faces de la citadelle. Jean de Giscala et Simon Gioras ne firent point cette fois usage de la mine. Leurs travailleurs encore valides furent employés à un ouvrage différent. Une sortie mal combinée échoua devant la valeur des soldats romains, qui formèrent avec leurs boucliers une immense tortue, à l'abri de laquelle le bélier ébranla les assises du rempart. Une tour s'écroula sous leurs efforts. Titus se voyait enfin maître de la forteresse. Quand le nuage de poussière produit par la chute de la tour se fut dissipé, les Romains aperçurent avec effroi un

[1] On croirait entendre dans cette dernière parole un écho de la prophétie de Moïse qui avait prédit quinze siècles à l'avance la catastrophe finale d'Israël. *Adducet Dominus super te gentem de longinquo et de extremis terræ finibus in similitudinem aquilæ volantis... Obsideberis intra portas tuas, et comedes fructum uteri tui et carnes filiorum ac filiarum tuarum in angustiâ et vastitate quâ opprimet te hostis tuus.* (Deuter., XXVIII, 49-53.)

[2] Joseph., *de Bell. jud.*, lib. VII, cap. VIII.

nouveau rempart aussi solide et aussi élevé que celui qu'ils venaient d'abattre. C'était la surprise que les ouvriers juifs leur ménageaient silencieusement depuis un mois, et qu'ils avaient exécutée avec une rapidité merveilleuse. Toutes les ressources de l'art, toute l'énergie du courage humain étaient impuissantes devant une pareille défense. Titus fut obligé de relever le moral des légions, par des harangues fréquemment renouvelées. Mais la victoire qu'il avait longtemps et si inutilement cherchée à force de travaux et de combats vint s'offrir d'elle-même. Le Dieu qu'il ne connaissait pas et qui le voulait triomphant, semblait se réserver à lui seul l'honneur de forcer des remparts inexpugnables. « Une nuit, à la clarté de leurs feux, quelques légionnaires s'aperçurent du haut de leurs redoutes, que les sentinelles juives avaient cédé à la fatigue ou à la privation de nourriture. Elles dormaient. Le centurion de garde fait aussitôt prévenir Titus, et cependant à la tête de vingt-deux soldats, précédés d'un enseigne et d'un trompette, il escalade en silence les ruines de la tour écroulée, se hisse sur ses débris à la hauteur du nouveau mur sur lequel il s'élance, et ordonne au trompette de sonner la charge. Titus accouru avec un corps d'élite le suivait. L'armée entière, au signal qui se répète dans l'intérieur du camp, sort de ses lignes et franchit tous les obstacles. On était maître de la forteresse Antonia. Les soldats juifs eurent à peine le temps de l'abandonner pour se jeter pêle-mêle dans l'enceinte fortifiée du Temple. Les Romains voulurent y pénétrer derrière eux. Mais les troupes de Giscala et de Gioras les arrêtèrent, et après dix heures de lutte corps à corps les forcèrent à se borner pour cette fois à la conquête inespérée de l'Antonia (30 juin).

48. Le 12 juillet, le sacrifice du soir et du matin, appelé sacrifice perpétuel, cessa dans le Temple. Les victimes faisaient défaut[1]. Le

Cessation du sacrifice quotidien au

[1] Ἀνδρῶν ἀπορία, dit Josèphe. Mais tous les commentateurs se sont accordés à voir ici une faute de copiste. Il faut lire Ἀρνῶν ἀπορία. En effet ce n'étaient point les sacrificateurs qui manquaient, ainsi que Crevier le fait observer judicieusement; puisqu'à la prise du Temple, les Romains égorgèrent des milliers de lévites et de prêtres. On se souvient d'ailleurs que le souverain

Propositions de paix. Les transfuges de Gophna.

cérémonial mosaïque prenait fin pour jamais[1]. La victime pure et non sanglante dont l'oblation quotidienne porte au trône de Dieu les mérites de la rédemption du monde remplaçait tous les holocaustes figuratifs. Ce fut dans la ville assiégée une consternation inexprimable quand on apprit que l'agneau de propitiation n'était plus immolé sur l'autel de Jéhovah. Des milliers de malheureux, qui depuis un mois arrachaient le cuir des boucliers ou les courroies de leurs chaussures pour tromper par cet aliment impossible les rages de la faim, oublièrent leurs souffrances pour déplorer ce désastre national. Leurs lamentations s'élevaient vers le ciel et furent entendues des soldats romains occupés en ce moment à démolir les fortifications de l'Antonia. Titus fit un nouvel effort pour amener un accommodement. Il ordonna à Josèphe de reprendre ses proclamations pacifiques en les adressant personnellement à Jean de Giscala, le chef de la révolte. Le futur historien de la *Guerre judaïque* s'acquitta avec zèle de ce nouveau message. Du haut d'une tour qui faisait face au rempart sur lequel Jean de Giscala entouré d'une foule immense était venu l'écouter, il éleva la voix et dit : « César offre au peuple juif la faculté de reprendre ses sacrifices interrompus. Lui-même il fournira les victimes. Que si Jean de Giscala tient absolument à combattre, qu'il rassemble ses guerriers, qu'il descende dans la plaine et la lutte s'engagera entre hommes de cœur. Quelle que soit l'issue du combat, la population de Jérusalem et le Temple seront sauvegardés. » Un silence de terreur et de consternation régnait parmi les assiégés. Nul n'osait prendre la parole en présence du chef dont le despo-

pontife Phannias, élu par les chefs de l'insurrection, était encore sain et sauf et partageait la table privilégiée des sicaires.

[1] Chaque année les Juifs célèbrent par un jeûne solennel la date funeste où leur sacrifice cessa pour ne se renouveler jamais. Il y a dans l'obstination hébraïque une particularité remarquable. Quand même les fils d'Israël se cotiseraient aujourd'hui pour racheter tout le territoire de la Judée et pour rebâtir Jérusalem (ils sont assez riches pour cela), toute leur bonne volonté serait impuissante à remettre en honneur les exhibitions sanglantes des sacrifices mosaïques. Leurs mœurs ont subi malgré eux des modifications radicales, au contact de la civilisation chrétienne. Aucun d'eux n'aurait le courage de supporter la vue de ces boucheries religieusement organisées.

tisme s'imposait à la multitude terrifiée. Jean de Giscala éclata en injures et en malédictions contre Josèphe. Il termina en s'écriant : « Jérusalem survivra à ta trahison, nul désastre ne saurait l'atteindre, parce qu'elle est la cité de Jéhovah ! — Le Temple regorge des cadavres que ton obstination a voués à la mort, reprit Josèphe. L'abondance règne dans ta demeure, pendant que l'autel du Seigneur manque de victimes, et que le peuple meurt de faim. Jéhovah n'est plus avec vous, c'est lui qui combat avec les Romains et qui livrera le Temple et la ville aux flammes. — Ces pourparlers ne faisaient qu'irriter Jean de Giscala et Simon Gioras. Mais ils produisaient une impression profonde sur le peuple. Le lendemain matin, un grand nombre de prêtres et de lévites se présentèrent au camp, implorant la clémence de Titus. Le prince les accueillit avec la plus grande bienveillance, leur fit donner à manger, avec précaution toutefois, car on avait vu de malheureux affamés mourir en se précipitant avec trop d'empressement sur une nourriture dont leur estomac délabré ne pouvait plus supporter le poids. Enfin, il les envoya à Gophna, leur promettant de leur rendre toutes leurs possessions quand le siége serait fini. Trois jours après, Jean de Giscala fit proclamer à son de trompe, sur les remparts de Jérusalem, que les Romains avaient massacré les transfuges. Il fallut rappeler de Gophna les malheureux. Josèphe fit avec eux le tour de la ville. Prosternés devant leurs parents, leurs frères, leurs amis, qui les suivaient du regard, ils les suppliaient de se rendre et d'accepter les conditions favorables que leur offraient les Romains. Tout fut inutile, Jean de Giscala et Simon Gioras firent disposer sur les plates-formes du Temple, des balistes et des catapultes qui lançaient des javelots et des quartiers de rocher sur les redoutes des assiégeants. Titus vint lui-même, et en présence de cette résistance fanatique, il s'écria : J'adjure les dieux de Rome, la divinité de ce pays, les soldats qui m'entourent, les Juifs qui sont près de moi et vous-mêmes ! Soyez avec eux témoins que c'est vous seuls qui appelez la ruine sur ce Temple. Quant à moi, je m'engage à le respecter : qu'on dépose les armes, et les sacrifices judaïques ne seront plus interrompus[1].

[1] Joseph., *de Bell. jud.*, lib. VII, cap. IV.

49. Titus aurait voulu vaincre, non détruire. L'obstination des Juifs fut plus forte que sa volonté. Des deux côtés on avait hâte d'en finir. Les légionnaires aspiraient au pillage d'une ville dont les richesses étaient proverbiales dans le monde entier. Les assiégés, désormais sans espoir, préféraient mourir d'un coup d'épée plutôt que de languir des jours et des semaines dans les tortures de la faim. Quatre terrasses nouvelles furent établies contre les remparts septentrional et occidental du Temple (24 juillet). Jean de Giscala et Simon Gioras essayèrent de nouvelles sorties. A travers les vallées du Cédron et de Josaphat, ils se précipitaient sur le mur de circonvallation dans le dessein de le forcer et d'enlever le camp romain. Ces tentatives désespérées n'aboutissaient qu'à enlever chaque jour un certain nombre de chevaux dont les chairs dépecées devenaient une ressource contre la famine. Dès qu'un piquet de cavalerie paraissait en vue des remparts, il devenait le but d'une attaque soudaine, et Titus fut obligé, dans un ordre du jour, de proclamer la peine de mort contre tout cavalier qui laisserait prendre sa monture. Déjà cependant, les béliers battaient depuis six jours la muraille du Temple (30 juillet) sans qu'une seule pierre de ces assises gigantesques fût seulement ébranlée. « Les Romains saisissant alors leurs échelles tentèrent brusquement un assaut improvisé. La face extérieure du rempart fut couverte d'une nuée d'hommes, qui, tenant le bouclier sur leur tête, s'encourageaient réciproquement à atteindre le parapet ennemi. Plusieurs y réussirent et plantèrent l'aigle romaine; mais les assiégeants, arrivés en masse sur ce point, s'emparent du drapeau, renversent les échelles surchargées de soldats, précipitent à coups d'épée ceux qui enjambent le mur, et massacrent les plus impétueux qui s'étaient déjà formés en bataille sur la plate-forme [1]. » Dans un conseil de guerre tenu le lendemain, Titus demande une dernière fois l'avis de ses généraux. L'incendie était l'unique moyen de prendre une forteresse dont les pierres résistaient aux plus formidables hélépoles, et dont les défenseurs repoussaient si vigoureusement toute tentative d'escalade. Mais l'incendie du Temple de Jérusalem paraissait

[1] Salvador, *Domin. Rom. en Judée,* tom. II, pag. 445.

un sacrilége aux yeux du jeune prince. Vainement on lui disait : Ce n'est plus un lieu sacré. Les Juifs l'ont converti en citadelle, qu'il en subisse le sort ! Titus persista dans sa résolution et donna l'ordre de tout disposer pour un assaut général. Ses prévisions furent encore trompées. Dieu voulait détruire le Temple que le César voulait conserver. Le 10 août, Jean de Giscala et Simon Gioras prévinrent l'attaque des Romains. « Sortant, dit Josèphe, avec toutes leurs troupes, par la porte Orientale, ils se précipitent sur les sentinelles, qui soutiennent courageusement le choc, se couvrent de leurs boucliers, et résistent de pied ferme malgré leur infériorité numérique. Titus, posté sur le point le plus élevé des ruines de l'Antonia, voit la lutte s'engager. Il comprend que sans un prompt secours ses soldats sont perdus. A la tête d'une cohorte de cavaliers il fond dans la plaine, prend les Juifs en flanc, les force à rentrer dans l'enceinte de leurs murailles; il était onze heures du matin. Le prince retourna à son campement, après avoir prévenu les légions de se tenir prêtes pour l'assaut du lendemain. Mais la sentence divine avait condamné le Temple de Jérusalem aux flammes. Ce jour était précisément le même qui avait vu l'incendie du Temple par les troupes de Nabuchodonosor (4 août). Cette fois le désastre fut provoqué par les Juifs. Aussitôt après le départ de Titus, Jean de Giscala et Gioras ramènent leurs troupes au combat. Ils sont de nouveau repoussés et les Romains les poursuivent à travers les portiques jusque sous le mur de l'édifice sacré. Alors un légionnaire, sans prendre aucun ordre et sans reculer devant l'attentat qu'il allait commettre, obéissant à une inspiration divine, se hisse sur les épaules d'un de ses camarades jusqu'à une des fenêtres d'or ouvertes sur le pourtour septentrional du Temple. De là il jette une torche allumée dans l'intérieur des appartements latéraux. Quelques instants après la flamme s'élançait à travers le toit de cèdre. Les Juifs poussent des cris de désespoir. Ils reviennent en furie pour sauver le Temple. On court prévenir Titus. Le prince, au retour de l'expédition du matin, s'était jeté sur son lit de camp; il dormait. S'élancer d'un bond sur son cheval et accourir suivi de ses officiers et de l'armée tout entière, fut pour lui l'affaire d'un

moment. Cherchant à dominer de la voix et du geste les clameurs confuses de la multitude, il fait signe d'éteindre le feu. Ses ordres se perdent au milieu du bruit. Il arrive assez à temps encore pour entrer avec son escorte dans l'intérieur du Temple et jusque dans le Saint des saints. L'incendie dévorait toutes les constructions latérales et n'avait pas atteint le centre de l'édifice. Il sort bientôt, et conservant l'espoir d'éteindre le feu, il ordonne au centurion Liberalis d'organiser immédiatement le sauvetage, de requérir pour cela tous les légionnaires, les menaçant du supplice de la flagellation s'ils refusent leur concours. Mais la rage des soldats romains, le désir de la vengeance, la soif du pillage, l'emportent sur les ordres, les menaces, les prières même de Titus. Car il en vint à les supplier de lui obéir. Pendant qu'il parlait, ces forcenés amoncelaient à la porte principale du soufre, du bitume, toutes les matières inflammables qu'ils avaient sous la main. Bientôt l'incendie promenant sa flamme victorieuse le long des lambris de citronnier et de cèdre, atteint les riches draperies, les guirlandes sculptées. Un immense brasier où l'or et l'argent coulaient en ruisseaux liquides, voilà tout ce qui restait du Temple de Jérusalem, l'une des merveilles du monde. Onze cent trente ans, sept mois et quinze jours s'étaient écoulés depuis que Salomon en avait jeté les fondements; six cent trente neuf ans et quarante-cinq jours depuis sa restauration par Zorobabel [1]. »

50. Les massacres commis en ce jour par la soldatesque en délire sembleraient incroyables s'ils n'étaient décrits par un témoin oculaire. Josèphe affirme qu'il y eut un moment où les flots de sang humain allaient éteindre l'incendie. « Les victimes, dit-il, étaient plus nombreuses que les bourreaux. Les cadavres entassés dans la grande cour du Temple dépassaient le niveau de l'autel. Les pavés

[1] Joseph., *de Bell. jud.*, lib. VII, cap. x. L'anniversaire de la chute du Temple est toujours pour les Juifs un jour de deuil national. C'est de ce moment qu'ils comptent leur ère de désolation. Le neuvième jour du mois d'Ab, mois néfaste, « où rien de bon n'arriva jamais, » ils marchent pieds nus dans leurs synagogues, ils mangent assis par terre. Dès le premier du mois ils s'abstiennent du vin, de la viande et de l'usage du bain. (F. de Champagny, *Rome en Judée*, pag. 399.)

des portiques avaient disparu sous un fleuve de sang. Les cris des mourants mêlés aux vociférations des vainqueurs furent tels, que l'écho des montagnes les répercuta jusque sur la rive orientale du Jourdain, à plus de trente kilomètres de distance. Prêtres, vieillards, femmes, enfants, rien ne fut épargné. Six mille personnes, entassées sous le portique de Salomon, respiraient encore. Les vainqueurs étaient las de tuer; ils mirent le feu à la galerie et les brûlèrent vivantes. Deux prêtres, Méir, fils de Belga, et Joseph, fils de Dalaï, se trouvèrent enfermés dans un îlot que la flamme n'avait pas atteint. Les Romains leur crièrent de se rendre en leur promettant la vie et la liberté; on forma un passage pour arriver jusqu'à eux, mais se retournant avec désespoir vers le Temple en feu, ils s'y précipitèrent et disparurent dans la fournaise ardente. Tous les portiques, tous les bâtiments accessoires, nommés *Gazophylacia*, immenses garde-meubles où étaient entassées des richesses incalculables, furent incendiés. Les soldats espéraient retrouver dans les décombres l'or et l'argent fondus en lingots. C'est ce qui arriva en effet; au retour de l'expédition, chaque légionnaire était tellement chargé de butin que la valeur de l'or baissa de moitié en Syrie. Titus se réserva pour décorer son triomphe le voile du Saint des saints, la table des Pains de proposition, le livre de la Loi, le chandelier à sept branches et la lame d'or qui brillait sur le fron du grand prêtre. Quand le feu eut tout détruit, jusqu'aux cadavres qui encombraient naguère l'enceinte de Moriah et que ce qui avait été le Temple de Jérusalem ne fut plus qu'un monceau de cendres ou de pierres calcinées, les vainqueurs réunirent en faisceaux leurs aigles couronnées de lauriers, vis-à-vis la porte Orientale, dont l'arcade béante était restée debout. Là ils offrirent aux divinités tutélaires de Rome un sacrifice solennel sur l'emplacement du sanctuaire de Jéhovah. « Mais, dit Josèphe, Jéhovah n'était plus avec les Juifs. Deux mois auparavant, le soir de la Pentecôte, les prêtres étant entrés, selon l'usage, pour brûler l'encens sur l'autel des Parfums, avaient senti le sol trembler sous leurs pas. Une voix s'élança du sanctuaire et ils entendirent distinctement ces paroles :

Sortons d'ici! Sortons d'ici! La majesté du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob abandonnait le Temple profané [1]. »

Conférence de Titus avec Jean de Giscala et Simon Gioras. Siége et prise du mont Sion. Capture de Jean de Giscala.

51. L'histoire d'Israël se termine pour nous à la ruine du Temple et du culte hébraïque. Pendant que Jérusalem s'écroulait dans les flammes, Vespasien donnait à Lupus, préfet d'Égypte, l'ordre de détruire le temple israélite, élevé deux cents ans auparavant par le pontife Onias IV, dans le nome d'Héliopolis. Les rites mosaïques cessèrent donc à la fois, sur les deux seuls points du monde où il avait été permis jusque-là de les accomplir dans leur ensemble. La guerre de Judée n'était cependant pas finie. Jean de Giscala et Simon Gioras s'étaient retranchés dans l'enceinte de Sion, d'où ils prétendaient résister encore. Ils demandèrent une entrevue à Titus, sur le pont Salomonien, dont un fragment d'arcade subsiste encore aujourd'hui, et qui joignait le mont Moriah à la cité de David, par-dessus la vallée du Tyropœon. Le jeune César entouré de ses officiers et des rangs pressés de ses soldats parut d'un côté. De l'autre, se tenaient les deux chefs de la révolte, plus farouches que jamais. Ils avaient fait jurer à chacun de leurs soldats de mourir jusqu'au dernier, plutôt que de se rendre. Ils écoutèrent froidement les reproches et les menaces de Titus. Changeant alors de langage, le prince leur dit : Quelle est donc votre espérance? La population qui vous entoure meurt de faim; le Temple n'existe plus; la ville est en mon pouvoir; votre vie est dans mes mains. Estimez-vous que la mort soit pour vous la dernière gloire que vous puissiez obtenir? C'est une obstination fanatique. Déposez les armes, rendez-vous. Je promets la vie à tous vos guerriers. Mettez votre main dans la mienne. Je serai fidèle à ma promesse. — Non, dirent-ils, nous ne pouvons accepter votre main. Nous avons juré de ne jamais nous rendre. Laissez-nous sortir avec nos femmes et nos enfants. Nous irons nous cacher au désert et nous vous abandonnerons

[1] Joseph., *de Bell. jud.*, lib. VII, cap. XII. Tacite a enregistré le souvenir de ce prodige. *Evenerant prodigia, quæ neque hostiis, neque votis piare fas habet gens superstitioni obnoxia, religionibus adversa... et audita major humana vox, excedere Deos.* (Tacit., *Histor.*, lib. V, § 13.)

Jérusalem. — Les captifs voulaient dicter des conditions à leur vainqueur. Un cri d'indignation éclata dans tous les rangs de l'armée romaine. Le prince rompit la conférence et fit proclamer par un héraut d'armes, que désormais il ne ferait plus grâce à aucun des rebelles; qu'ils eussent à se défendre ou à mourir. Pour joindre l'exécution à la parole, il ordonna de mettre le feu aux quartiers de Bézétha et d'Acra jusque-là épargnés, et les abandonna au pillage des légions. Il fallut encore un mois de travaux pour conduire les terrassements aux remparts de Sion. Le 31 août, le bélier fit enfin tomber quelques pierres de ces murailles, dont Titus lui-même disait : « Jamais force humaine n'aurait triomphé de tels obstacles. C'est Dieu qui a combattu pour nous et chassé les Juifs de leurs remparts [1]. » En effet, au moment où la brèche fut ouverte, les assiégés, pris d'une panique soudaine, se sauvèrent en criant : Le mur d'occident est renversé! Les Romains entrent dans la ville! Sans songer à se défendre, sans même se renfermer dans les tours Hippicos, Phasaël et Mariamne qui leur auraient offert un refuge assuré, les malheureux coururent aux souterrains où ils s'entassèrent sans ordre, sans provisions, sans lumière. Jean de Giscala et Simon Gioras les y suivirent. Les Romains entrèrent donc sans rencontrer d'obstacles. La vengeance divine dont ils étaient les instruments, leur frayait elle-même le passage. « Ils entrèrent l'épée à la main et la rage dans le cœur. Mais la faim et la maladie avaient cruellement avancé leur tâche. En pénétrant dans certaines maisons, les pillards reculèrent d'horreur; elles étaient pleines de morts et ne servaient plus que de cimetières. Celles qui n'étaient point encombrées de cadavres, l'étaient par des fugitifs à demi morts de faim. On descendait dans les souterrains, ils rendaient par milliers des captifs et des morts. Une seule grotte en renfermait deux mille [2]. » Tout ce qui fut rencontré encore vivant dans les rues de Sion fut passé au fil de l'épée. Au commencement de la

[1] Σὺν Θεῷ γ' ἐπολεμήσαμεν, ἔφη, καὶ Θὲος ἦν ὁ τοῖσδε τῶν ἐρυμάτων Ἰουδαίοις καθελών. Ἐπεὶ χεῖρες τε ἀνθρώπων ἢ μηχαναὶ, τὶ πρὸς τούτοις τοὶς πύργοις δυνάνται; Joseph., *de Bell. jud.*, lib. VII, cap. XVI.)

[2] F. de Champagny, *Rome et la Judée*, pag. 408.

nuit, le feu fut mis aux quatre coins de la cité de David et la flamme éclaira au loin dans la plaine tout le camp des vainqueurs. Le lendemain on rassembla tous les captifs sur la plate-forme où avait été le Temple et l'on en fit le triage. Cette opération fut confiée à Fronto, l'un des affranchis de Titus. Ceux qui avaient porté les armes contre les Romains durant l'insurrection furent mis à mort. On réserva toutefois les hommes les plus jeunes et les plus robustes pour le défilé des captifs dans la pompe triomphale qui attendait à Rome le fils de Vespasien. Au-dessus de dix-sept ans, les autres prisonniers furent envoyés chargés de chaînes à Alexandrie; on les répartit ensuite entre les différents amphithéâtres de Rome et des provinces, pour y servir de gladiateurs, ou pour mourir sous la dent des bêtes féroces. Au-dessous de dix-sept ans, le reste fut vendu comme esclaves aux marchands accourus de tous les points de l'empire à cet immense marché de bétail humain. Dix mille de ces malheureux moururent de faim sur la plate-forme du Temple, sans que les vainqueurs songeassent à leur donner quelque nourriture. Les chiffres donnés par Josèphe sont effrayants. Les prisonniers, dit-il, étaient au nombre de quatre-vingt-dix mille; celui des morts pendant toute la durée du siége montait à onze cent mille [1]. Jean de Giscala, chassé par la faim du souterrain où il s'é-

[1] L'historien juif est allé lui-même au-devant de l'objection que provoque naturellement l'invraisemblance d'une pareille agglomération dans une ville qui d'ordinaire ne comptait pas plus de deux cent mille habitants. Voici ses paroles : « On aura peine à croire à la possibilité d'un tel rassemblement. Qu'il me suffise de rappeler un fait de notoriété publique. Cestius, gouverneur de Judée sous Néron, voulant mander à ce prince quelle était l'importance du concours amené à Jérusalem par les solennités pascales, demanda aux pontifes de prendre des mesures pour arriver à un dénombrement approximatif. Ceux-ci prirent pour base de leurs calculs le nombre des agneaux immolés selon le rit mosaïque, la veille de Pâques, depuis la neuvième jusqu'à la onzième heure. On sait que chacun des agneaux de la Pâque ne pouvait être mangé par un groupe de parents ou d'amis, moindre de dix personnes. Dans la réalité on se réunissait parfois jusqu'au nombre de vingt convives pour un seul agneau. Or, cette année-là, on compta deux cent cinquante-six mille six cents victimes pascales, ce qui, à dix convives seulement par agneau, fournissait un total de deux millions cinq cent cinquante-six mille personnes, toutes purifiées et sanctifiées légalement. Car on

tait réfugié, se présenta, en suppliant, aux vainqueurs. Il tendait alors cette main orgueilleuse qu'il avait refusée naguère à Titus. On le chargea de chaînes et il fut condamné à une captivité perpétuelle. Simon Gioras avait mieux combiné ses projets d'évasion. Il s'était, lui aussi, jeté dans un souterrain, mais avec une escouade de pionniers munis de leurs instruments de travail et des provisions en vivres, vêtements et richesses de toute sorte. Parvenu à l'extrémité du souterrain, sans y trouver d'issue, les mineurs commencèrent leur œuvre et prolongèrent l'excavation. Le plan de Gioras consistait à s'ouvrir un débouché sur la campagne. Mais le rocher qu'il fallait entamer offrait une résistance imprévue. Les jours et les nuits s'écoulaient en un labeur incessant dont les progrès ne compensaient point la fatigue. Cependant les vivres s'épuisaient, malgré la parcimonieuse sévérité qui présidait à leur distribution. Quand ils eurent complétement disparu, Gioras eut recours à un nouveau stratagème. Explorant avec soin tous les détours de la galerie souterraine, il parvint à reconnaître avec certitude le point précis qui correspondait à l'emplacement où avait été le Temple. Il y fit ménager une ouverture à travers les rochers calcinés par l'incendie. Se revêtant alors d'une tunique blanche, sur laquelle il jeta un manteau de pourpre dont la draperie flottante lui couvrait entièrement le visage, il apparut soudain comme un spectre et se dressa de toute sa hauteur sur les ruines de l'édifice sacré. A cette vue, une terreur superstitieuse s'empara des soldats romains. Simon Gioras y avait compté. Mais ce premier mouvement ne dura guère. On se jeta sur le prétendu fantôme qui fut reconnu, et jeté dans les fers.

52. Titus avait déjà quitté Jérusalem. Il y laissait la dixième

n'admettait à ce sacrifice et à la manducation de l'agneau pascal ni les lépreux, ni les personnes toujours en très-grand nombre atteintes de quelque impureté rituelle, ni les étrangers qui, sans être Juifs de race, ne laissaient pas cependant d'accourir en foule à cette solennité. On comprend de la sorte que le siége de Jérusalem, ouvert par Titus, au commencement des solennités pascales, ait pu réellement atteindre le nombre prodigieux de personnes dont j'ai donné le chiffre exact. » (Joseph., *Bell. jud.*, lib. VI, cap. XLVI.)

légion avec ordre de raser tout ce qui restait du Temple et de la ville. L'oracle de Notre-Seigneur devait s'accomplir : « Ils ne te laisseront pas pierre sur pierre. » Les trois tours Hippicos, Phasaël et Mariamne, ainsi qu'une portion de muraille à l'Occident, furent pourtant réservées alors pour servir d'abri aux soldats romains. Mais de nouveaux désastres devaient, dans l'avenir, effacer même ces ruines, derniers témoins de ce qu'avait été Jérusalem. Simon Gioras fut envoyé à Césarée de Palestine, où Titus était allé, avec Agrippa II et Bérénice, se reposer des fatigues du siége. Un an plus tard (1 juillet 71), le vainqueur de Jérusalem faisait son entrée à Rome. Vespasien sortit de Rome à la rencontre de son fils, dont il devait partager le triomphe comme vainqueur de la Judée. C'était la première fois, dit Suétone, que l'on vit un père et un fils recevoir ensemble les honneurs du triomphe. Aux rayons du soleil levant, les deux princes sortirent du temple d'Isis, la tête couronnée de lauriers, et vêtus du grand manteau de pourpre. Le sénat, les consuls, les chevaliers, Rome tout entière les attendaient à l'entrée des allées Octaviennes, où des tables, chargées de viandes et de vin, étaient dressées pour les soldats. Après les harangues adressées à l'empereur et à son fils, un festin immense commença. Dans l'après-midi, le cortége reprit sa marche, se dirigeant vers la porte Triomphale. Jamais, dit Josèphe, l'imagination ne saurait se représenter la magnificence de ce spectacle. L'or, l'argent, l'ivoire y éclataient en telle abondance qu'on semblait voir défiler sous ses yeux toutes les richesses de l'univers. Des étoffes de pourpre, des broderies babyloniennes, une incroyable quantité de pierreries, enchassées dans des couronnes d'or, des bracelets, des colliers sans nombre; les statues des dieux, chefs-d'œuvre de la sculpture, portées sur les épaules des soldats, les espèces d'animaux les plus rares, menés en laisse par des guides vêtus eux-mêmes de soie et d'or. Les captifs, sous les habits somptueux dont on les avait affublés, se distinguaient à peine à leur visage abattu et à leur regard farouche. La foule admirait surtout les machines gigantesques qui figuraient les principaux épisodes de l'expédition de Judée et dont plusieurs avaient trois et quatre étages. Elles s'avan-

çaient, éclatantes de décorations, et chargées de soldats qui imitaient, par une pantomime variée, les divers incidents de la guerre. Là c'était une plaine fertile, ravagée par deux troupes ennemies qui s'y livraient un combat acharné. Plus loin des murailles gigantesques étaient sapées à coups de baliste, et ébranlées par les catapultes. Chaque forteresse, chaque cité, avec son nom inscrit sur d'immenses banderolles, semblait être venue de Palestine, pour offrir au peuple romain l'émotion sans danger du spectacle de sa conquête. Les navires mêmes qui, de Rome à Ptolémaïs et Alexandrie, avaient constamment transporté les convois militaires, pendant les quatre années de la guerre judaïque, traînés par des milliers de chevaux, faisaient partie de ce cortége dont la splendeur dépasse réellement tout ce que le génie moderne a inventé en ce genre. A leur suite paraissaient les dépouilles sacrées du Temple de Jérusalem. Des esclaves juifs, d'un type et d'une beauté parfaite, les portaient sur leurs épaules. Vêtus d'une tunique blanche, la tête couronnée de lauriers, comme des victimes, jambes nues, des sandales aux pieds, et le bâton de l'exil dans la main gauche, ils s'avançaient au milieu des regards avides de la foule. Huit d'entre eux portaient un brancard sur lequel reposait la table des Pains de proposition, en or massif, et les deux trompettes sacerdotales. Un second groupe, composé de même, portait le candélabre à sept branches ; un troisième, le livre de la Loi, livre désormais fermé pour les Juifs. Un titre spécial précédait chacune de ces trois exhibitions, pour en faire connaître aux Romains le caractère et l'importance. Les statues d'or de la Victoire suivaient ces dépouilles des vaincus, et enfin apparaissaient sur deux chars de triomphe Vespasien et Titus, escortés par Domitien à cheval. L'empereur s'arrêta au pied du temple de Jupiter Capitolin, relevé naguère de ses ruines. Pendant cette halte, Jean de Giscala fut entraîné dans le cachot de la prison Mamertine où il devait finir ses jours. Simon Gioras, qui avait aussi paru dans cette pompe triomphale, fut saisi par des licteurs et conduit, la corde au cou, au lieu du supplice. Après l'avoir battu de verges, on lui trancha la tête ; son corps fut jeté aux gémonies, et un centurion vint dire à la foule :

Justice est faite. A ces mots, les applaudissements éclatèrent, et, au bruit des chants de victoire, Vespasien et Titus montèrent au Capitole. Il ne restait plus de la Judée qu'un arc de triomphe élevé par des esclaves juifs en face du Capitole, à l'entrée de la *Via sacra*, et sous lequel le cortége venait de défiler. Le pèlerin voit encore aujourd'hui, sculptés sur les bas-reliefs de marbre, le chandelier à sept branches et la table d'or portés par les vaincus [1]. L'empereur et son fils refusèrent de prendre le surnom triomphal de Judaïque, tant ce vocable était détesté. Ils se contentèrent de faire frapper sur le revers de leurs médailles une femme éplorée, en long manteau de deuil, assise à l'ombre d'un palmier dans la solitude, et la tête appuyée sur sa main, avec cet exergue : *Judæa capta*. Les prophéties, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, s'étaient réalisées pour Israël. Une seule attend encore son accomplissement, c'est celle d'Osée : « Les fils de Juda, dit-il, demeureront bien des jours sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod et sans théraphim. Mais ensuite ils reviendront; ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur roi ; ils honoreront le Seigneur au dernier jour, et reconnaîtront les dons de sa miséricorde [2]. » Quand

[1] L'inscription suivante, trouvée au Colysée, paraît avoir été primitivement placée sur le fronton de l'arc de Titus, où elle ne se voit plus aujourd'hui :

IMP. TITO CÆSARI DIVI VESPASIANI F.
VESPASIANO AUG. PONTIFICI MAXIMO
TRIB. POP. X. IMP. XVII. COS. VIII. P. P.
PRINCIPI SUO S. P. Q. R.
QUOD PRÆCEPTIS PATRIS CONSILIISQUE ET
AUSPICIIS GENTEM IUDÆORUM DOMUIT ET
VRBEM HIEROSOLYMAM OMNIBUS ANTE SE
DUCIBUS REGIBUS GENTIBUSQUE AUT FRUSTRA
PETITAM AUT OMNINO INTENTATAM DELEVIT.

« A l'empereur Titus César, fils du divin Vespasien; à Vespasien Auguste, souverain pontife, tribun du peuple pour la dixième fois, empereur pour la dix-septième, consul pour la huitième, père de la patrie, leur prince; le sénat et le peuple romain. En mémoire de ce que, par les ordres, les conseils et sous les auspices de son père, il a dompté la nation des Juifs et détruit la ville de Jérusalem, vainement attaquée ou entièrement respectée, avant lui, par tous les guerriers, les rois et les nations. » (*Ann. de Philos. chrét.*, tom. XXXIX, pag. 460.)

[2] *Oseæ*, III, 4, 5

viendra ce jour fortuné, prédit aussi par saint Paul, « où la plénitude des gentils étant entrée au bercail, Israël lui-même sera sauvé[1] ? » C'est le secret du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, de ce Dieu dont la mansuétude triomphe de tous les endurcissements, et dont la miséricorde a des souvenirs que les siècles des siècles ne sauraient effacer.

§ VI. Travaux du pape saint Clément.

Dernières années de l'historien Josèphe. Son attitude en face du christianisme.

53. Quand Josèphe, mêlé à la foule romaine, suivait, les yeux baignés de larmes, le convoi funèbre de sa chère et malheureuse patrie, savait-il que le véritable successeur d'Aaron, le pontife selon l'ordre de Melchisédech, le roi pacifique d'un empire fondé par le Fils de David, était en ce moment à Rome, tenant d'une main les livres du Testament antique et de l'autre l'Évangile, réalisation divine de toutes les figures de la loi ? Les témoignages fort explicites que Josèphe a rendus à Notre-Seigneur prouvent surabondamment que cet historien a connu l'existence de la société chrétienne. Les insultes dont il fut l'objet à Rome même, de la part des Juifs qui le considéraient toujours comme un déserteur et un traître, auraient dû le rapprocher plus intimement d'une religion que les Juifs abhorraient. On ne voit pas cependant qu'il en ait été ainsi. Vespasien lui donna pour demeure le palais qu'il habitait à Rome avant son avénement au trône, lui conféra le titre de citoyen romain, lui assigna des propriétés considérables en Judée, et couronna tous ces bienfaits par une pension sur le trésor impérial. Josèphe continua, sous les règnes de Titus et de Domitien, à jouir de tous ces avantages, et put ainsi, dans les loisirs d'une opulente retraite, mettre la dernière main à l'*Histoire juive*, monument d'un prix inestimable, auquel nous avons fait tant d'emprunts jusqu'ici. Très-certainement il avait étudié avec soin la prophétie de Daniel : « Après soixante-deux semaines d'années, le Christ sera mis à mort ; son peuple le reniera et cessera d'être son peuple.

[1] *Rom.*, XI, 25, 26.

Une nation puissante, sous la conduite de son prince, viendra détruire la ville et le sanctuaire ; la ruine succédera à la guerre, alors commencera la désolation prédite [1]. » Josèphe avait admirablement commenté ces paroles, en présence de Vespasien, lors de la prise de Jotapat. Il y avait aperçu, avec une remarquable perspicacité, l'avénement prochain du généralissime au trône impérial. Mais la prédiction relative à la mort du Christ, méconnu par son peuple, était étroitement liée à celle qui concernait le futur empereur. Il était impossible de les séparer l'une de l'autre. Josèphe, issu de la race sacerdotale, élevé dans les traditions du judaïsme le plus pur, ne pouvait détacher son regard du Messie attendu par sa nation depuis tant de siècles. Il eut donc au moins le soupçon que Jésus, mis à mort et renié par les fils d'Israël, pouvait bien être le Messie. Mais il n'alla pas plus loin, et il constate cette incertitude de son âme, quand il dit du Sauveur : « Au temps de Pilate parut un homme plein de sagesse, si toutefois il est permis de l'appeler un homme [2] ? » Ce point d'interrogation demeura suspendu sans réponse dans le cœur de l'historien. Il exprime parfaitement la situation morale de Josèphe, et constitue, pour ce passage si souvent controversé, une preuve d'authenticité irrécusable.

54. Pendant qu'à l'ombre du palais impérial le dernier des annalistes juifs fermait le cycle de l'*Histoire hébraïque*, saint Clément, dans les catacombes, ouvrait celui de l'*Histoire catholique*, par l'établissement de notaires régionnaires, chargés de recueillir et d'enregistrer les *Actes des martyrs*. La Rome païenne se divisait en quatorze régions ou quartiers, dont la délimitation avait été fixée par Auguste. Chose remarquable ! Le premier acte des Pontifes chrétiens, en posant le pied dans cette ville où ils devaient régner un jour, fut de substituer une division nouvelle à celle que les empereurs avaient établie. La critique moderne a souvent taxé une pareille mesure d'invraisemblable et d'apocryphe. Aujourd'hui que les sept catacombes de l'âge apostolique viennent d'être reconnues par la science de nos archéologues, on est forcé une fois

[1] *Dan.*, IX, 25-27. — [2] Joseph., *Antiq. jud.*, lib. VIII, cap. IV.

encore de reconnaître la rigoureuse exactitude de la tradition. Les sept catacombes, une pour deux régions ou quartiers de la ville, correspondent précisément à la division septenaire confirmée par saint Clément, et mentionnée au *Liber Pontificalis* [1]. Les *notarii*, attachés à chacune d'elles, étaient, à proprement parler, des sténographes. Ils reproduisaient la parole avec une rapidité incroyable, et par signes abréviatifs, *notæ*. « Fort répandus chez les anciens, dit M. Martigny, ces notaires ne le furent pas moins parmi les chrétiens. On sait que le martyr Cassien en exerça les fonctions, qu'il tenait même une école où il enseignait ce genre d'écriture, et que c'est avec les instruments dont ils se servaient pour ce travail que ses élèves le mirent à mort [2]. Le plus important de leurs offices fut de recueillir les *Actes des martyrs*. Leur mode d'écriture, si expéditif, les mettait à même de relever avec la plus complète exactitude et aussi avec secret, les interrogatoires des martyrs, leurs réponses, les arrêts de condamnation prononcés contre eux, leurs dernières paroles et jusqu'aux plus minutieuses particularités de leurs supplices. C'est par ce moyen que nous sont parvenus les *Actes* que nous possédons, publiés en grande partie par Ruinart, et dont plusieurs remontent au commencement du deuxième siècle, entre autres ceux de saint Ignace et de saint Polycarpe. Boldetti donne un *style* à écrire, trouvé par lui dans un *loculus* chrétien, et dont le manche est en forme de dauphin. On peut très-plausiblement supposer que le tombeau était celui d'un notaire apostolique, et que le dauphin, dont on connaît l'extrême vélocité, est ici l'emblème de la rapidité de main de l'écrivain ecclésiastique : en sorte qu'on pourrait appliquer à cet instrument le mot du Psalmiste : *Calamus scribæ velociter scribentis* [3]. » L'institution des *notarii*, par saint Clément, se trouve donc, elle aussi, justifiée au point de vue historique, par des monuments authentiques et presque contemporains. Ajoutons que si leur fonction la plus importante fut à l'origine de recueillir les *Actes des martyrs*, elle n'était point la seule. Ainsi, les registres où l'on inscrivait

[1] Se reporter au numéro 1 de ce chapitre. — [2] Prudent, *Peristeph.* IX. 21 et sq. — [3] *Psalm.*, XLIV, 2; Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Notarii.*

avec tant de soin la date de l'ordination des évêques et des prêtres (*Archivus*), la succession des pontifes sur chaque siége (*Diptycha*), le rôle où l'on écrivait le nom des veuves, des vierges, des orphelins, des pauvres nourris par l'Église (*Matricula*), la transcription des lettres pontificales, leur traduction et leur expédition en langues étrangères, enfin le relevé des inscriptions des catacombes, avec la date précise des martyres illustres dont on célébrait l'anniversaire, qui constitua plus tard les calendriers ecclésiastiques (*Kalendaria*), rentraient naturellement dans les attributions du *notarii*. On conçoit dès lors l'importance d'une telle mission et la fidélité scrupuleuse qu'elle exigeait de la part de ceux à qui les premiers Papes la confièrent. Le dogme, la discipline, le culte de l'Église y étaient essentiellement intéressés. Voilà pourquoi saint Clément choisit des notaires «fidèles.» Cette institution de la primitive Église s'est conservée jusqu'à nos jours et se perpétue sous nos yeux par les protonotaires apostoliques, dont nous aurons ultérieurement à parler plus en détail.

Les *Clémentines.*

55. « Outre les nombreux ouvrages que saint Clément composa pour la défense de la foi chrétienne, dit le *Liber Pontificalis,* il écrivit les deux lettres catholiques, qui portent son nom. » Les ouvrages attribués à saint Clément, et que nous possédons encore, sont : les *Recognitiones :* vingt homélies intitulées : *Prédications de saint Pierre durant ses voyages*, enfin l'*Épitome des Actes de saint Pierre*, sous forme de lettre adressée à saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem. Cette simple nomenclature justifie suffisamment la mention des nombreux ouvrages, *multos libros*, dont le *Liber Pontificalis* fait honneur à saint Clément. Mais il s'en faut de beaucoup que ces œuvres aient pour nous la valeur à laquelle une authenticité bien constatée leur donnerait droit. Sous une forme diverse et d'inégale étendue, elles sont la reproduction d'un roman historique dont saint Pierre et Simon le Mage sont les acteurs et saint Clément le héros. Ce dernier, issu d'une branche de la famille impériale d'Auguste, s'était vu de bonne heure abandonné par ses parents. Dans un voyage fait par sa mère Mattidia, en Grèce, où elle conduisait ses deux fils aînés pour y terminer leurs études, cette

noble dame disparut avec ses enfants, sans qu'on pût retrouver leur trace. Clément entrait alors dans sa douzième année; il était resté à Rome près de son père Faustinien. Après avoir fait faire par des serviteurs fidèles les recherches les plus minutieuses, Faustinien s'était déterminé lui-même à parcourir la Grèce. Il confia le jeune Clément à la direction de tuteurs dévoués, et s'embarqua à son tour; mais il ne revint jamais et ne donna plus de ses nouvelles. Nous n'insistons pas sur l'invraisemblance de ces disparitions successives de tous les membres d'une famille alliée aux Césars. L'auteur en avait besoin pour former l'intrigue de son roman, et préparer le dénouement par des « reconnaissances » (*Recognitiones*) inespérées. Attristée par ces malheurs domestiques, l'âme du jeune Clément chercha dans l'étude de la philosophie païenne des espérances et des consolations qu'elle n'y trouva point. Le problème de la destinée présente et future se présentait sans cesse à sa pensée; il n'en rencontrait la solution nulle part. Fatigué des contradictions et des incohérences des rhéteurs romains, il se dit : « J'irai en Égypte, là je me mettrai en communication avec les hiérophantes. A prix d'argent, j'obtiendrai qu'avec leur science de la nécromancie, l'un d'eux évoque pour moi l'âme d'un mort, et je saurai la vérité sur la vie à venir. » On le voit, le scepticisme tourne dans le même cercle. A l'époque des Césars, le monde demandait aux hiérophantes ce qu'il demande aujourd'hui aux spirites. Sur ces entrefaites, le bruit se répand à Rome qu'un personnage extraordinaire a paru récemment en Judée, qu'il se disait le Fils de Dieu et qu'il prouvait sa mission par des prodiges. « Pendant que cette rumeur circule dans la ville impériale, arrive un étranger qui se met à prêcher en public la nouvelle doctrine. C'était saint Barnabé. Le peuple l'accueille avec faveur; mais les philosophes cherchent à le tourner en ridicule. Ils lui demandent entre autres choses pourquoi le moucheron a six pattes, tandis que l'éléphant n'a que quatre pieds. « Il s'agit bien de cela, répond l'apôtre, vous avez bonne grâce à chercher les différences entre l'éléphant et le moucheron, vous qui ne savez même pas qui les a créés l'un et l'autre. » Cette réponse si sensée ne fait que provoquer

de nouveaux éclats de rire parmi les esprits forts, mais elle fait une vive impression sur Clément qui s'attache à Barnabé [1]. » Le jeune romain suit l'apôtre à Césarée, où Pierre luttait alors contre Simon le Magicien. Clément devient le disciple assidu et le compagnon de tous les voyages de saint Pierre. Il le suit à Tripoli, Tyr, Sidon, Béryte, où l'Apôtre institue des évêques et des prêtres; il se dirige avec lui vers Antioche, en passant par Orthosia et Antarados. Dans cette dernière ville, une pauvre femme mendiait, assise à la porte du temple. Pierre lui fit raconter ses malheurs. L'infortunée lui apprit qu'elle appartenait à l'une des plus illustres familles de Rome, qu'au temps de sa jeunesse, pour se soustraire aux tentatives criminelles dont elle était l'objet, de la part d'un de ses beaux-frères, elle avait déterminé son mari à l'envoyer à Athènes avec ses deux fils aînés qui devaient y compléter leurs études. Pendant la traversée, le vaisseau avait fait naufrage, ses deux fils avaient péri dans la tempête; elle avait abordé sur le rocher d'Arados, et s'était fixée dans cette retraite pour y terminer, dans le silence et les larmes, une vie si pleine de misères. La mendiante était Mattidia ; elle reconnut Clément son fils et reçut le baptême des mains de l'Apôtre. Une seconde reconnaissance eut lieu à Laodicée, où Mattidia retrouva ses deux fils, Faustinus et Faustus, qui avaient pu, comme elle, échapper à la tempête. Enfin, quelques jours après, comme le prince des apôtres priait avec ses disciples sur le bord de la mer, un vieillard, qui l'avait aperçu, lui dit : Priez ou non, il importe peu, car il n'y a pas de providence ; c'est une aveugle fatalité qui dirige le monde. Au son de cette voix, dont il semble reconnaître les accents, Clément se trouble. Cependant une discussion s'engage ; le vieillard raconte sa propre histoire pour convaincre les assistants qu'un destin aveugle s'était plu à l'accabler de malheurs immérités. C'était Faustinien. S. Pierre lui présenta sa femme et ses trois fils, le vieillard reçut aussi le baptême et la série des *Recognitiones* se trouva ainsi terminée par le bonheur de la nouvelle famille chrétienne. Il n'est pas douteux

[1] M. l'abbé Freppel, *Les Pères apostoliques*, pag. 171.

qu'un fond de vérité se dissimule sous cette forme romanesque; ainsi l'itinéraire que l'auteur fait suivre à saint Pierre est le même dont nous avons parlé précédemment et qui est attesté par les plus solides traditions. En rapportant que le prince des apôtres prêchait dans chaque ville et y instituait un évêque et des prêtres, il ne fait que reproduire ce que l'histoire nous apprend d'ailleurs. Mais il est certain aussi que les *Clémentines*, telles que nous les lisons aujourd'hui, sont l'œuvre d'un gnostique ébionite de la fin du IIe siècle. On y trouve, en effet, une longue citation du livre du *Destin*, composé par l'hérésiarque syrien Bardesanes, vers l'an 170. « Les Ébionites, dit saint Épiphane, s'appuient sur un ouvrage intitulé : *Itinéraire de Pierre*, et écrit par Clément. Ils l'ont corrompu de telle sorte qu'il y reste fort peu de choses vraies. Clément lui-même les réfute énergiquement dans ses Épîtres authentiques qu'on lit aujourd'hui dans les églises. Sa doctrine y diffère radicalement de celle qu'ils lui prêtent dans cet *Itinéraire.* Il y enseigne la virginité, les Ébionites la répudient; il loue Élie, David, Samson, tous les prophètes, que les Ébionites anathématisent. Ainsi ils ont entièrement falsifié l'œuvre de saint Clément pour en étayer leur système, et ils ont voulu couvrir leurs erreurs de l'autorité de saint Pierre. A les entendre, cet apôtre aurait pratiqué les ablutions quotidiennes prescrites par la loi mosaïque, comme ils le font eux-mêmes, croyant par là se justifier devant Dieu ; il se serait abstenu de l'usage de la viande, comme Ébion et ses disciples [1].» Saint Jérôme porte le même jugement sur les fausses Clémentines et Rufin d'Aquilée, qui a traduit les *Recognitions*, les fait précéder d'une préface où il déclare que ce livre a été altéré par les hérétiques.

Coup d'œil sur les hérésies contemporaines de saint Clément. Naassènes ou Ophites. Séthiens. Pérates.

56. Nous n'avons donc point à nous préoccuper davantage de ces compositions pseudonymes. Elles prouvent seulement l'importance attribuée, dans le cours du IIe siècle, aux œuvres authentiques de saint Clément. De ce nombre sont les fragments d'une autre *Épître aux Corinthiens* et deux lettres sur la *Virginité*, récemment découvertes dans un manuscrit syriaque et traduites en latin par

[1] S. Clem., *II Epist. ad Cor.*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. I, col. 530.

le cardinal Villecourt. La seconde *Épître aux Corinthiens* ne nous est parvenue que mutilée, la suscription manque; le texte s'arrête brusquement au milieu d'une phrase interrompue. Cependant le peu qui reste est digne de l'éloquence et du zèle de saint Clément. Avant d'en présenter une analyse succincte, il convient de jeter un coup d'œil sur les erreurs que le Pontife se proposait de combattre. Jamais peut-être les hérésies ne furent plus nombreuses ni plus redoutables qu'au siècle apostolique. La puissance de vie, déployée par l'Église naissante, provoquait une immense réaction de la part des intelligences hostiles. Simon le Mage avait posé les bases d'un système spirite en opposition au vrai spiritualisme chrétien. Il eut des successeurs par milliers. Les Naassènes ou Ophites, dont l'auteur des *Philosophumena* nous fait connaître la doctrine, tiraient leur nom du mot hébreu *Naas*, en grec ὄφις, *serpent*, parce qu'ils attribuaient au serpent de l'Éden la première révélation de la vérité faite aux hommes. Suivant eux trois principes, le premier spirituel, le second animal, le troisième terrestre, correspondant aux trois substances angélique, animée et inanimée, avaient concouru à la formation de l'homme type, « Adamas, » qui fut lui-même l'origine de toutes les choses visibles. En qualité de démiurge inférieur, Adamas fit un monde complétement désavoué par la divinité supérieure et inaccessible. Les Eons ou génies auxquels il en confia le gouvernement tyrannisaient l'humanité. Le Christ fut envoyé par la Divinité suprême pour anéantir le pouvoir de ces usurpateurs. Il s'unit au corps d'un juste, d'un sage, d'un saint nommé Jésus. Né d'une vierge, par l'opération de Dieu, Jésus avait été providentiellement préparé pour devenir l'organe de l'envoyé céleste; mais il n'était lui-même qu'un homme. Le Christ, complétement distinct de cette personnalité humaine, s'était pendant trois années uni au corps de Jésus et l'avait abandonné à l'époque de la passion. Les rêves de la cabale rabbinique appliqués par des néophytes judaïsants aux dogmes chrétiens exerçaient alors une notable influence de séduction. Tous les Pères le constatent. La négation de la divinité de Jésus-Christ était le fond de chacun de ces systèmes. Les Séthiens prétendaient que deux anges avaient

créé l'un Caïn, l'autre Abel, et qu'après la mort de celui-ci, la Grande Vertu avait fait naître d'une semence pure le patriarche Seth, véritable Christ, qui avait reparu en ces derniers temps sous la forme de Jésus. Les Pérates, ainsi nommés du mot grec περάτης (passager), soutenaient qu'ils avaient seuls le privilége de franchir la mort. Cette magnifique prétention n'était qu'une formule hyperbolique, propre tout au plus à tromper quelques pauvres intelligences. Il n'existe, disaient-ils, qu'un seul monde, divisé en trois parties, dont le principe est l'unité. L'unité génératrice est la triade suprême. Au second échelon, une multitude de puissances spirituelles forment le monde angélique. Au dernier rang, notre monde humain et terrestre s'agite en attendant la destruction et la mort. Sous le nom de Christ, un homme parut, aux jours d'Hérode. Il avait une nature, un corps et une puissance triples, parce que les trois parties du monde avaient concentré en lui quelques-uns de leurs éléments. Il venait nous apporter le secret de notre avenir, en nous révélant que, par le principe spirituel, l'âme, nous échappons à la mort. L'œuvre de la rédemption se trouvait ainsi réduite à une simple donnée philosophique. La divinité absorbée dans le panthéisme; l'humanité jouant un rôle éphémère dans les évolutions du Dieu universel; la personnalité de Jésus-Christ disparaissant dans une sorte d'apparition fantastique; le dogme de la résurrection des morts transformé en une allégorie de l'immortalité du principe spirituel, voilà le dernier mot de ces hérésies primitives, dont notre moderne rationalisme reproduit maintenant sous une forme nouvelle les erreurs depuis si longtemps oubliées.

57. Pendant le siége de Jérusalem et le séjour des chrétiens à Pella, un Juif nommé Ébion, originaire de l'antique contrée de Basan, s'était mis à dogmatiser dans ce sens. Il parcourut ensuite l'Asie-Mineure, propagea sa doctrine dans l'île de Chypre, en Grèce et jusqu'à Rome. La personnalité d'Ébion est attestée par saint Épiphane, qui nous donne sur ce sectaire les détails biographiques les plus circonstanciés. Ce fait renverse toute la thèse de la critique protestante qui se prévalut de l'étymologie du mot d'*Ébionite* (pauvre), pour prétendre qu'Ébion n'exista jamais et que sa doc-

trine, application pratique et rigoureuse des préceptes de l'Évangile relatifs au détachement des biens de ce monde, doit être considérée comme l'expression parfaite de l'enseignement des apôtres, et le résumé du véritable christianisme primitif. Ébion exista, puisque saint Épiphane, né lui-même en Palestine et plus tard évêque de Salamine, en Chypre, recueillit sur le théâtre même où vécut cet hérésiarque, tous les renseignements qu'il nous a transmis à son sujet. De plus le système d'Ébion, très-soigneusement analysé par le saint évêque, n'a guère de rapport avec le détachement et le paupérisme idéal que lui prêtent nos rationalistes. Laissons parler saint Épiphane : « Ébion, dit-il, emprunta le fond de son hérésie aux sectes juives. Il n'admettait point la naissance miraculeuse du Sauveur, qu'il disait issu, à la manière ordinaire, de l'union de Joseph et de Marie. En pratique, il réunissait les observances juives à celles des Samaritains; maintenant l'obligation absolue de la circoncision, du sabbat, des néoménies, des ablutions surtout, dont il exagérait encore la nécessité, et qu'il prescrivait comme essentielles, toutes les fois qu'il se trouvait obligé de converser avec un étranger. La chasteté, la virginité lui étaient en horreur. C'est du reste un trait commun à presque toutes les hérésies de ce genre. Au temps où les chrétiens quittèrent Jérusalem, pour se réfugier à Pella, capitale de la Pérée, dans la province de la Décapole, entre la Batanée et le territoire de Basan, Ébion commença à propager parmi eux ses erreurs. La tradition de ce pays nous apprend qu'il prêcha d'abord dans le bourg de Cocab, sur la lisière des vallées de Basan[1]. » En présence d'un témoignage si positif, il faut un certain courage aux novateurs modernes pour affirmer qu'il n'y eut jamais d'hérésiarque du nom d'Ébion. Ce sectaire fameux aurait voulu profiter de la ruine de Jérusalem pour établir l'identité de la Synagogue et de l'Église, dans une sorte de fusion entre le judaïsme et le christianisme. Selon lui, Dieu avait fait deux parts de l'empire du monde : il en avait donné l'une au Christ, l'autre à Satan. Le Christ, transitoirement uni à la personne

[1] S. Epiph., *Hæres.* XXX; *Patrol. græc.*, tom. XLI, col. 408.

de Jésus, s'en était séparé pour aller régner sur le monde des sprits; Satan conservait son royaume terrestre. En conséquence, tout dans le monde visible était impur et mauvais. Voilà pourquoi, pendant un certain temps, les Ébionites affectèrent une abstinence rigoureuse, ne voulant manger ni la chair ni le lait des animaux; voilà pourquoi ils multipliaient leurs ridicules ablutions. La foi en Jésus-Christ et les œuvres de salut faites en son nom ne suffisaient point dans leur pensée pour la justification des âmes, si l'on n'y joignait les purifications légales et rituelles, unique préservatif contre les souillures contractées au sein d'un monde essentiellement impur. Pour rester conséquents avec eux-mêmes, il semble qu'ils eussent dû se montrer partisans de la virginité. Mais rien n'est plus illogique que l'erreur. L'impureté radicale et absolue de la chair, une fois admise en principe, les amena à l'indifférence la plus complète par rapport au vice de la chair. Tous les désordres les plus ignominieux ne pouvaient, disaient-ils, atteindre l'âme, élément spirituel réservé aux gloires du règne futur. Aussi ils sanctionnaient la pluralité des femmes, l'obligation du mariage pour tous leurs disciples, le divorce et la promiscuité. Tels sont les hommes que l'école rationaliste a prétendu réhabiliter de nos jours, et nous donner comme les véritables représentants du christianisme primitif!

58. Le mouvement des intelligences égarées nous donne la clef de l'Apologétique chrétienne à cette époque, et nous fera comprendre pourquoi saint Clément, dans sa seconde *Épître aux Corinthiens,* insiste plus particulièrement sur la divinité du Sauveur, la réalité de sa passion, la magnifique économie de l'œuvre rédemptrice, les réalités de la vie future, l'impossibilité du salut en dehors de la loi chrétienne et la certitude de la résurrection de la chair. « Nous devons, dit-il, considérer Jésus-Christ comme notre Dieu; comme le Juge des vivants et des morts. L'œuvre de notre salut est telle que nous ne saurions en concevoir des sentiments trop élevés. En l'abaissant dans notre pensée, nous dégraderions les espérances immortelles dont elle nous a enrichis. Les misérables idées qu'on voudrait nous donner de ces grandes choses, nous

livreraient à tous les désordres. Sachons donc d'où nous vient notre vocation, par qui elle nous a été transmise, à quel degré de gloire elle nous appelle, et ce que Jésus-Christ a daigné souffrir pour nous. C'est Jésus-Christ qui a fait briller sur nous la lumière. Comme un père appelle ses enfants, ainsi il nous a appelés; nous périssions, il nous a sauvés. Dans l'égarement de notre âme, nous adorions la pierre, le bois, l'or, l'argent, l'airain, des statues muettes, œuvres d'un artisan. Toute notre vie était une mort. Plongés dans les ténèbres, nos regards se perdaient au sein de la nuit; il nous a ouvert les yeux et les sombres nuages qui nous environnaient se sont dissipés. Il a eu pitié de nous, ses entrailles se sont émues de compassion sur nos misères; il nous a sauvés. Nous n'étions pas encore quand il nous a appelés; il a voulu nous faire surgir du néant à l'être. Ainsi s'est accomplie la parole du Prophète : « Réjouis-toi, stérile, femme sans enfants pousse des cris d'allégresse; car l'épouse délaissée est aujourd'hui plus féconde que celle qui avait un époux [1]. » Par le Christ, nous avons la vie; par lui nous avons cessé d'immoler des victimes à des dieux morts; par lui enfin nous avons connu le Père de toute vérité. Mais pouvons-nous connaître le Père et méconnaître celui qui nous l'a révélé? Proclamons donc la divinité de notre Sauveur. Et quel témoignage attend-il de nous? Celui des lèvres, non; mais celui des œuvres [2]. Qu'il ne nous suffise donc point de l'appeler Notre-Seigneur. Frères, il faut le confesser par nos œuvres; en nous aimant les uns les autres, en fuyant l'adultère, la médisance, l'envie; en pratiquant la continence, la charité et la miséricorde [3]. C'est ainsi que traversant cette terre d'exil, nous ferons la volonté de Celui qui nous a appelés, et nous ne craindrons point de quitter ce monde. Sachez-le, notre pèlerinage ici-bas est court; mais combien grandes et magnifiques sont les promesses du Christ, les joies du royaume futur et de la vie éternelle! Nous les pouvons conquérir par la justice et la sainteté de nos œuvres. Cessons donc d'ambitionner les biens de ce monde; méprisons-les comme des

[1] S. Clem., *II Epist. ad Cor.*, cap. I. — [2] *Ibid.*, cap. III. — [3] *Ibid.*, cap. IV.

frivolités étrangères [1]. Le siècle présent et le siècle futur sont deux ennemis irréconciliables; l'un vante l'adultère, la corruption, l'avarice, la fraude; l'autre les repousse avec horreur. Nous ne saurions les servir à la fois; il nous faut embrasser l'un et renoncer à l'autre. Or comment préférer des objets fugitifs, bornés, périssables, aux biens immortels et incorruptibles [2]? Tandis que nous le pouvons encore, et que nous sommes sur cette terre d'épreuve et de combat, choisissons la route de la pénitence. Nous sommes l'argile aux mains du potier. De cette argile, l'artisan veut faire un vase. Si le vase, avant d'être achevé, se déforme ou se brise, l'ouvrier le refait; mais une fois mis au four, le défaut est irréparable. Ainsi de nous. Tant que nous sommes en ce monde, nous pouvons nous purifier par la confession et la pénitence [3] des fautes commises en cette chair fragile, et par un repentir sincère obtenir notre salut de la miséricorde de Dieu. Mais, sortis de ce monde, ni la confession ni la pénitence ne sont plus possibles. Accomplissons donc, frères bien-aimés, la volonté divine; conservons la pureté du corps et de l'âme; gardons les commandements du Seigneur, et nous obtiendrons la vie éternelle [4]. Que nul parmi vous ne dise : Cette chair ne sera pas jugée, car elle ne ressuscitera point. Eh quoi! quand donc avez vous été appelés au salut ou éclairés des lumières de la foi? N'est-ce point pendant que vous viviez en cette chair? Respectez-la donc comme le temple de Dieu. Vous avez été appelés dans la chair, vous ressusciterez dans la chair pour être jugés. De même que le Christ, notre Dieu et Sauveur, pur esprit, s'est fait chair, pour nous assurer le bienfait de notre vocation; ainsi c'est dans notre chair que nous recevrons la récompense. Tenons-nous donc étroitement unis par les liens de la charité fraternelle, afin que tous ensemble nous entrions un jour dans le royaume de Dieu; et puisque nous vivons encore dans le temps, et qu'il nous est possible de guérir nos blessures, remettons-nous, par la pénitence, entre les mains du Seigneur, le suprême

[1] S. Clem., *II Epist. ad Cor.*, cap. V. — [2] *Ibid.*, cap. VI. — [3] Nous traduisons rigoureusement les deux expressions grecques ἐξομολογήσασθαι et μετανοεῖν. — [4] S. Clem., *II Epist. ad Cor.*, cap. VIII.

médecin [1]. Ne laissons point ébranler notre foi; demeurons fermes dans notre espérance et nous obtiendrons la couronne [2]. Attendons d'heure en heure le royaume de Dieu, nous y préparant par la charité et la justice, puisque nous ignorons le jour de son avénement [3]. » Le texte de l'Épître s'interrompt après cette dernière considération, dont les développements seraient pour nous du plus haut intérêt. La ruine de Jérusalem prédite par le Sauveur et accomplie par Titus, appelait naturellement l'attention des chrétiens sur la seconde partie de la prophétie relative au jugement final. C'est à cette préoccupation des esprits que saint Clément voulait répondre. Le seul mot qui nous reste de lui à ce sujet, résume toute la foi et l'enseignement catholique : Il faut vivre comme si le monde devait finir à chaque moment; mais l'heure de la catastrophe demeure pour nous inconnue.

La Virginité chrétienne et le célibat ecclésiastique à l'époque de saint Clément.

59. L'ensemble doctrinal dont les écrits authentiques de saint Clément nous ont apporté jusqu'ici la confirmation, s'est merveilleusement complété par la découverte des deux épîtres adressées par l'illustre pontife aux vierges de son temps. Le protestantisme avait nié, avec une persistance opiniâtre, l'existence de la virginité au siècle apostolique. C'est un protestant, Wetstein, docteur de Bâle, qui publia le premier, d'après une version syriaque, les deux lettres de saint Clément sur la virginité. La Providence tient en réserve les armes qui peuvent, au temps opportun, servir à la défense de l'Église. Des monuments oubliés se retrouvent tout à coup sous une main hostile, afin que l'authenticité de la découverte soit mieux garantie contre un soupçon de connivence, du côté de son auteur. Saint Jérôme connaissait ces deux épîtres : « Clément, successeur de l'apôtre Pierre, dit-il, adressa aux vierges des lettres où nous lisons à chaque page l'éloge de la sainte vertu de pureté. Un grand nombre d'écrivains apostoliques et de martyrs ont fait de même; leurs ouvrages, célèbres par l'éloquence du style et la sainteté de leurs auteurs, sont assez connus pour qu'il soit inutile de les énumérer [4]. » Ce témoignage explicite du grand docteur

[1] S. Clem., *II Epist. ad Cor.*, cap. IX. — [2] *Ibid.*, cap. XI. — [3] *Ibid.*, cap. XII. — [4] S. Hieronym., *De Scriptor. eccl.*, cap. XV.

établit très-nettement l'existence à son époque, des lettres de saint Clément sur la virginité. Elles s'étaient perdues depuis. Aujourd'hui elles sont venues reprendre leur place, pour ne plus périr, dans l'arsenal des écrits apostoliques, véritable boulevard du catholicisme. Saint Clément défendait la virginité contre les disciples d'Ébion ; ses écrits la protégent encore contre les disciples de Luther et de Calvin. A chaque réapparition de ces antiques témoins de la vraie foi, nous éprouvons le besoin de remercier le Seigneur qui ménageait à notre siècle d'incrédulité et de rationalisme, des lumières si éclatantes et des preuves si péremptoires. A l'époque de saint Clément, comme à la nôtre, deux sortes de personnes faisaient profession d'embrasser la chasteté : les ministres des autels et les âmes appelées à la perfection des conseils évangéliques. Aux uns le pontife rappelle la sublimité de leurs fonctions saintes et l'obligation d'y rester fidèles; aux autres, il trace des règles de conduite pour les maintenir dans la sainteté de leur vocation spéciale. Ainsi le célibat ecclésiastique, qu'on disait un joug arbitrairement imposé aux prêtres par l'ambition des Papes; la profession de la virginité qu'on décriait comme l'invention récente d'un fanatisme absurde; ces deux grandes institutions se retrouvent debout au temps apostolique, exactement comme elles le sont sous nos yeux, et la vérité se donne la main à travers les âges, pour confondre tous les sophismes de l'hérésie ancienne et moderne.

Première Épître de saint Clément aux Vierges

60. La première *Épître aux Vierges* débute en ces termes : « A toutes les âmes uniquement préoccupées de leur salut et vouées au service de Jésus-Christ, par la grâce de Dieu notre Père, à tous les bienheureux et saints de l'un et l'autre sexe qui, spontanément, et de propos délibéré, se sont engagés pour le royaume des cieux dans la profession de la virginité, salut à eux. Quiconque a pris sincèrement et sans détour la résolution de garder une pureté inviolable, doit ordonner sa vie tout entière en vue de conquérir le royaume céleste. Or, ni l'éloquence, ni l'illustration de la naissance ou du talent, ni la beauté, ni aucun des avantages de la nature ou de l'éducation, ne peuvent rien pour une telle conquête.

On la ravit par une foi féconde en œuvres. Les œuvres inspirées par la foi attestent seules une véritable justice, une sainteté éprouvée [1]. Le premier devoir des vierges est donc d'offrir aux fidèles et aux infidèles l'exemple des vertus parfaites. Ce n'est point pour avoir embrassé cette virginité glorieuse qu'un homme ou qu'une femme auront assuré leur salut, s'ils n'accomplissent les œuvres éclatantes et saintes qui conviennent à leur profession. Quiconque s'est engagé devant Dieu à vivre dans la chasteté doit ceindre ses reins de la force et de la vertu divines ; crucifier sa chair pour vivre uniquement dans la pratique d'une piété sincère et d'un renoncement absolu ; bannir de son cœur l'esprit du monde, les vaines préoccupations, les désirs et les joies du siècle ; fuir les festins, l'oisiveté, les relations et le commerce d'un monde auquel il est devenu étranger. Pour lui la terre est un exil, c'est vers les cieux qu'il dirige toutes ses aspirations ; il travaille pour la patrie céleste [2]. Tous ses vœux sont fixés vers les demeures de la gloire éternelle ; mort au monde, il vit comme les anges, d'une vie céleste et divine, servant, avec une conscience immaculée, le Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ Notre-Seigneur et dans la vertu de l'Esprit-Saint [3]. Tu te proposes, Frère, d'embrasser la virginité. As-tu réfléchi à toutes les luttes et à toutes les obligations qu'elle impose ? Elle doit marcher sans cesse devant Dieu, et l'avoir toujours présent à l'esprit, uniquement occupée des intérêts du Seigneur, cherchant à lui plaire, dans une sainteté de cœur et de corps inviolable. Sais-tu les difficultés de la route où tu veux témérairement t'engager ? Es-tu cet athlète courageux et expérimenté, qui sauras combattre dans l'arène, fortifié par l'Esprit-Saint et obtenir la couronne promise au vainqueur ? Le trône qui t'est réservé dans la Jérusalem céleste est-il le seul objet de ton ambition et de tes espérances ? S'il en est ainsi, et si tu persistes dans la résolution d'embrasser cette vocation sublime, mortifie ton corps, dompte les appétits sensuels, triomphe du monde par l'Esprit de

[1] S. Clem., *I Epist. ad Virgines*, cap. I, II; *Patrol. græc.*, tom. I, col. 380. — [2] S. Clem., *I Epist. ad Virgines*, cap. III. — [3] *Ibid.*, cap. IV.

Dieu, foule aux pieds les vanités mensongères, caduques, fragiles et corrompues du siècle. Vainqueur du dragon, vainqueur du serpent, vainqueur du lion, vainqueur de Satan, demeure étroitement attaché au Christ Jésus et à sa doctrine, et renouvelle constamment tes forces par la divine Eucharistie. Porte ta croix et suis Jésus-Christ, ton Dieu qui t'a régénéré. Poursuis la carrière de ton combat, sans crainte et sans reproche, appuyé sur l'espérance de l'avénement de Jésus, qui te donnera la palme éternelle. Vois, en effet, le prix inestimable de la virginité [1]. C'est la sainte virginité qui a enfanté le Fils de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur; le corps qu'il a voulu revêtir en ce monde pour le livrer aux douleurs et aux ignominies, il l'a emprunté à la virginité sacrée. L'excellence, la dignité de cette vertu pouvaient-elles éclater davantage. Veux-tu être chrétien, suis donc pas à pas les traces du Christ. Jean, le précurseur, l'ange du Seigneur sur la terre, le plus grand parmi les fils des femmes, fut vierge. Imite donc cet envoyé de Dieu, prends-le pour modèle et pour l'objet d'un amour de prédilection. Il fut vierge aussi, cet autre Jean, qui reposa sur la poitrine du Seigneur, et ce fut pour cela même que le Christ daigna l'honorer d'une particulière tendresse. Paul, Barnabé, Timothée, dont les noms sont écrits au livre de vie, suivirent la même voie; ils se distinguèrent par cette vertu sans tache, combattant le même combat et consommant leur carrière comme les imitateurs de Jésus-Christ et les fils du Dieu vivant. Les serviteurs de Dieu doivent être tels ; ils doivent, comme parle l'Écriture, être remplis de l'Esprit-Saint, jouir d'une réputation irréprochable, et se montrer réellement les élus de Dieu et des hommes. L'homme de Dieu, l'âme vouée à la virginité, abjure toutes les concupiscences terrestres ; ses fruits sont esprit et vie. Ils sont la cité sainte, la demeure, le temple que le Seigneur habite. Frères bien-aimés, nous avons la douce espérance que telle sera votre conduite et que vous demeurerez fidèles à votre vocation. Mais il nous faut flétrir l'impudence de quelques hérétiques qui déshonorent le nom chré-

[1] S. Clem., 1 *Epist. ad Virgines*, cap. v.

tien. On les voit, sous prétexte de piété, habiter la demeure des vierges consacrées à Dieu, s'asseoir à leur table, fuir ensemble au désert, et courir d'eux-mêmes au-devant des piéges de l'ennemi. D'autres languissent dans une oisiveté coupable, ou des entretiens dangereux. Il en est qui pénètrent dans les maisons où habitent les vierges de l'un et de l'autre sexe : c'est, disent-ils, pour une sainte visite, pour y lire les Écritures, pour y faire des exorcismes ou pour s'y livrer à la prédication. En réalité, ils ne sont conduits que par une vaine et oisive curiosité ; leurs paroles sont empoisonnées ; au nom du Christ, ils pervertissent les âmes [3]. Sans doute il est beau, il est utile de visiter les orphelins, les veuves, les serviteurs de la foi, dans leur dénuement et leur indigence. C'est une œuvre honorable, excellente, de pratiquer les exorcismes sur nos frères tourmentés par l'esprit du mal, et d'offrir pour eux, avec prudence, nos supplications et nos prières. Mais il le faut faire selon toutes les règles de la vigilance et de la modestie chrétiennes, en vue de Dieu, de la charité et de la justice. C'est ainsi qu'il nous faut visiter un frère, une sœur malades, sans arrière-pensée coupable, sans espoir d'un lucre honteux, sans prétentions vaines, sans l'étalage d'une éloquence ambitieuse, ou d'une piété hypocrite. Approchons de leur lit de douleur, avec l'esprit humble et compatissant de Jésus. Que les exorcismes soient accompagnés de jeûnes et de prières ferventes, non du faste et de l'élégance des paroles. A ces signes, on reconnaîtra les ministres auxquels Dieu accorde la grâce des guérisons, et dont il a dit : Communiquez gratuitement ce que vous avez reçu de même. »

61. Il serait inutile d'insister ici sur tous les points du dogme et de la discipline catholique, clairement affirmés par le saint pontife. Le lecteur les a déjà remarqués. La virginité de Marie, le célibat ou la continence des clercs, la pratique de l'Eucharistie, celle des exorcismes, l'Extrême-Onction, se retrouvent vivantes dans ces pages où respire le parfum de l'âge apostolique. Nous ne voulons interrompre cette analyse que par une courte observation de chronologie. Les deux *Épîtres aux Vierges* furent écrites après la publication de l'Évangile selon saint Jean (98), et peut-être même

après la mort de ce grand apôtre. Elles se rapportent donc à la dernière période de la vie de saint Clément, après que ce pontife, exilé de Rome, eut abdiqué, ainsi que nous le dirons plus tard, le gouvernement de l'Église. Adressées de la ville de Cherson aux chrétientés d'Asie, elles eurent moins de retentissement en Occident. Ce fait nous explique comment leur texte grec a pu se perdre, et pourquoi nous n'en possédons aujourd'hui qu'une version syriaque. Quoi qu'il en soit, voici la substance de la seconde Épître : « Frères, puisque la conduite que nous avons tenue durant le cours de notre ministère, et dans les différentes contrées que nous avons parcourues, vous semble répondre à l'idée que vous vous faites d'un serviteur de Jésus-Christ, je veux vous faire connaître les règles dont, avec l'aide de Dieu, nous ne nous sommes jamais écartés. Nous ne demeurons point sous le même toit avec les vierges ; entr'elles et nous, il n'y a jamais d'intimité, ni repas communs. Il n'y a ni veuve, ni vierge dans la demeure où nous passons la nuit. Nous ne permettons point aux femmes d nous laver les pieds ou de répandre sur nous des parfums. Quan le mauvais temps vient à nous surprendre dans les champs, à l ville, ou dans les hameaux, s'il se trouve quelque frère dans la localité, nous entrons dans sa maison. Les chrétiens s'y réunissent, et nous leur adressons des paroles d'exhortation. Ceux-là seuls prennent ainsi la parole, qui ont la science de prêcher. Leurs discours respirent la crainte de Dieu, la gravité, la modestie. Ils ont pour objet d'inviter les frères à chercher en tout la volonté de Dieu, à se prévenir réciproquement par le respect mutuel, et les devoirs de la charité, à montrer une sainte émulation pour les bonnes œuvres, et à servir le Seigneur dans la sincérité de leur âme. C'est en cela que consistent les obligations et la véritable gloire du peuple de Dieu [1]. Parfois il arrive qu'au déclin du jour, les frères nous voyant éloignés de notre retraite, nous pressent avec instance d'accepter chez eux l'hospitalité. Le désir d'entendre de notre bouche la parole sainte les fait insister. Si la maison où

[1] S Clement., *II Epist. ad Virgines*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. I, col. 418.

nous sommes appartient à un homme d'un âge et d'une conduite respectables, nous ne repoussons point l'invitation qui nous est faite d'y passer la nuit. Un frère prépare ce dont il est besoin, et la couche où nous devons reposer ; il nous lave les pieds et y verse l'huile. Nous acceptons le pain, l'eau et les aliments qu'on veut y joindre, selon que Dieu y pourvoit. Ces offices de la charité sont d'ordinaire exercés par notre hôte lui-même, ou à son défaut par des frères qui nous servent. Mais aucune femme, mariée ou non, riche ou esclave, chrétienne ou païenne, n'est admise à nous rendre cette sorte de services ; nous ne voulons les tenir que des hommes. Cependant, quand notre assistance et notre ministère sont nécessaires aux femmes, et que celles-ci doivent prendre part aux prières et aux exhortations faites dans l'assemblée, on les y convoque, et elles s'y rendent dans une tenue décente et modeste. Ceux d'entre nous qui ont reçu le don de prêcher et d'exhorter les fidèles, adressent aux assistants les paroles que Dieu leur a suggérées. Nous faisons ensuite la prière, après quoi nous donnons aux hommes le baiser de paix. Les femmes et les vierges s'approchent à leur tour, et nous baisent la main que, par modestie, nous tenons couverte de notre manteau. Les yeux élevés vers le ciel, nous recevons cet hommage de leur foi, et, après cette cérémonie, nous partons pour nous rendre où le Seigneur nous appelle [1]. »

62. Quelle suavité et quel charme dans ce tableau des missions apostoliques ! Où trouver, dans ce vivant récit des courses du disciple de saint Pierre, la moindre analogie avec le ménage des pasteurs protestants ? L'Église catholique a conservé les règles de conduite tracées par saint Clément. Les fidèles baisent encore aujourd'hui la main de leurs évêques, et cet hommage, adressé à Jésus-Christ dans la personne de ses ministres, ne saurait pas plus humilier ceux qui le rendent, qu'enorgueillir ceux qui le reçoivent. Comme s'il fallait que tous les nuages amoncelés par l'esprit d'erreur, fussent dissipés à cette révélation inattendue de l'Église primitive, la confession auriculaire, dont nous avons déjà

[1] S. Clément, *II Epist. ad Virgines*, cap. II.

vu le nom sous la plume de saint Clément [1], va être décrite par lui avec une exactitude telle, que malgré la loi du secret, malgré les précautions et le silence commandés à cette époque de persécutions, de paganisme et d'hostilité acharnée, nous reconnaîtrons cette institution, avec les caractères qu'elle conserve encore de nos jours. « S'il nous arrive, dit le saint pape, de séjourner en un lieu où il ne se trouve aucun des saints nos frères, et que des femmes ou des vierges fidèles nous supplient d'y accepter l'hospitalité pour la nuit, nous les réunissons toutes dans la même maison, et après les avoir fait placer à l'écart, du côté droit, nous les interrogeons chacune en particulier sur leur conduite, apprenant d'elles ce qu'elles seules peuvent nous manifester. Après cette revue, toutes ensemble elles s'approchent de nous; nous leur demandons si elles vivent dans la paix du Seigneur et nous leur donnons des avis qui respirent la chasteté et la crainte de Dieu [1]. » Ainsi parlait et agissait saint Clément. Les protestants de bonne foi, qui prétendent que la confession auriculaire ne remonte pas au delà du VII[e] siècle, ont-ils jamais lu ce témoignage? Les catholiques eux-mêmes prennent-ils la peine d'étudier, comme ils le devraient, ces monuments de leur foi, pour les propager ensuite et répondre, par des torrents de lumière, aux ténèbres que l'hérésie et le rationalisme versent à pleines mains sur les âmes ? Qui nous rendra le zèle brûlant et l'infatigable ardeur des apôtres ? La sainteté, le dévouement, la persévérance apostoliques vont maintenant chercher l'infidélité sur les plages lointaines. Hélas ! l'infidélité est à nos portes, elle est au milieu de nous. Qu'on le comprenne donc une fois, et puisque douze apôtres ont suffi à changer le monde païen, que tant de milliers de prêtres, répandus sur toute la surface de l'Europe, ne restent point impuissants à convertir des âmes régénérées par le baptême et arrosées du sang de Jésus-Christ !

[1] Cf. numéro 58 de ce chapitre. — [2] S. Clement., *II Epist. ad Virgines*, cap. IV.

§ VII. Épitre de Saint Barnabé.

La controverse ancienne et l'Épitre de saint Barnabé.

63. Jamais peut-être, en aucun siècle, la Providence n a multiplié autour de son Église les foyers de la lumière, et ouvert avec plus d'abondance les sources de la vérité. Il y a trois ans, on osait à peine parler à des érudits et à des critiques sérieux de l'Épître catholique de saint Barnabé. Que de fois n'ai-je pas relu les fragments grecs et latins qui nous restaient de ce précieux monument! A travers des non-sens, des inepties de copiste ou de traducteur, des lacunes irréparables, des erreurs révoltantes, je saisissais çà et là comme des éclairs du génie apostolique qui m'éblouissaient de clarté. Nul doute pour moi, j'avais sous les yeux un débris fruste et mutilé, mais qui avait réellement appartenu à l'Église primitive. Comment toutefois faire partager à d'autres une vue intime, une appréciation dont j'étais aussi certain que de mon existence? Le sentiment est chose personnelle, et notre époque essentiellement positive ne croit que sur des preuves palpables. Déjà pourtant, M. Freppel, convaincu lui aussi de la valeur de cette Épître, essayait de la venger des attaques dont elle était l'objet : « L'authenticité d'une œuvre, dit-il, peut s'appuyer sur un double ordre de preuves bien distinctes, selon qu'on examine le contenu même du livre, ou qu'on discute l'autorité de ceux qui l'ont cité. C'est ce qu'on est convenu d'appeler les preuves extrinsèques, empruntées au témoignage, et les preuves intrinsèques, tirées du livre même, de son fond ou de sa forme. Or, si nous appliquons ce double critérium à l'Épître de saint Barnabé, il est clair que l'argument traditionnel milite en faveur de son authenticité. Clément d'Alexandrie et Origène lui ont emprunté de nombreux passages dont nous retrouvons la plus grande partie dans le texte incomplet que nous possédons aujourd'hui. Saint Jérôme rapporte d'une part qu'on lisait cette Épître parmi les écritures « apocryphes; » et il affirme de l'autre que saint Barnabé l'avait réellement composée [1], mon-

[1] *Unam ad ædificationem Ecclesiæ pertinentem epistolam composuit Barnabas.* (S. Hieron., *Catal. script. eccles.*)

trant par là qu'il emploie à cette occasion le mot « apocryphe » dans le sens de « non-canonique ; » et par le fait l'Épître en question n'a jamais été reçue dans le canon des saintes Écritures. Il en est de même d'Eusèbe qui met l'Épître de saint Barnabé sur le même rang que celle de saint Jude, montrant qu'il n'a voulu constater qu'une chose, savoir : que beaucoup hésitaient à lui attribuer une autorité canonique, sans nier pour cela qu'elle fût de saint Barnabé [1]. Mais, dit-on, si l'inspiration divine n'a fait défaut à aucun apôtre, on ne voit pas ce qui aurait pu empêcher l'Épître de saint Barnabé d'être reçue comme canonique, si ce n'est qu'elle ne fut pas réellement son œuvre. L'argument ne laisse pas d'être spécieux, cependant une simple observation suffit pour le réduire à sa juste valeur. Il s'en faut bien que saint Barnabé doive être assimilé aux douze apôtres qui avaient reçu leur mission immédiatement du Christ, ou à saint Paul qui la tenait d'une révélation directe de Dieu. Si donc saint Luc donne au compagnon de saint Paul le titre d'apôtre, ce n'est pas dans le sens rigoureux du mot, mais selon la signification qu'y attachait saint Paul lui-même,

[1] Ce qui prouve qu'Eusèbe, en appliquant à l'Épître de saint Barnabé l'épithète de νόθος, illégitime, ne la prenait pas dans son sens propre, c'est qu'il emploie à trois reprises pour la désigner, une expression beaucoup plus adoucie, celle de ἀντιλεγομένος, controversée. Il se sert également de ce dernier mot pour l'Épître aux Hébreux, pour le livre de la Sagesse, pour celui de l'Ecclésiastique qui, dans le principe, trouvèrent quelque difficulté à être admis dans le canon des Écritures. Il n'y a rien là qui puisse nous étonner. Comme les livres du Nouveau Testament n'ont pas été composés en un seul lieu ni en un seul temps, la collection complète ne pouvait être faite qu'après le premier siècle de l'ère chrétienne. Ce n'est qu'en se communiquant mutuellement les lettres que les divers apôtres leur avaient adressées, que les Églises particulières pouvaient arriver à fixer le canon des Écritures par un consentement unanime. Or il devait se faire que l'une ou l'autre Épître, peu connue ou peu répandue dans l'origine, éprouvât quelque peine à être reconnue comme inspirée par telle communauté chrétienne, qui en prenait connaissance pour la première fois. Il ne faudrait pas s'imaginer que la deuxième Épître de saint Pierre, par exemple, aussitôt écrite, ait été répandue dans l'univers par plusieurs milliers d'exemplaires. L'imprimerie n'était pas là pour opérer ce qui nous paraît tout naturel, et ce qui alors eût été un prodige. Les choses ne se passaient pas ainsi. Les Églises se transmettaient de main en main, et, sans nul doute, avec beaucoup d'empresse-

lorsqu'il appelait du même nom son disciple Épaphrodite [1]. D'où il suit évidemment que l'Église a pu ranger l'Épître de saint Barnabé dans une catégorie inférieure aux écrits des apôtres proprement dits, sans qu'on puisse rien inférer de là contre son authenticité. La difficulté qu'on propose n'est donc pas de nature à infirmer les témoignages de l'antiquité [2]. »

Récente découverte du texte grec de l'Épître de saint Barnabé.

64. On ne saurait mieux élucider une controverse. Toutes les objections tirées des témoignages extrinsèques sont réduites au néant par la logique du savant professeur. Mais il restait la difficulté suprême et inextricable d'un texte mutilé, dont nul ne pouvait se résoudre à accepter les fautes évidentes, ou du moins les banalités invraisemblables. La traduction latine de l'Épître de saint Barnabé, publiée sur un manuscrit unique du VIIe siècle, ayant appartenu à la bibliothèque de Corbie, contenait des phrases comme celles-ci : « Le Fils de Dieu a dit : Résistons à toute iniquité, poursuivons-la de notre haine. » Évidemment ces paroles ne se trouvent dans aucun des Évangiles. La tradition aurait pu, sans doute, les conserver; mais, outre qu'elles ressemblent plutôt à

ment, les lettres qu'elles avaient reçues des disciples du Seigneur. Il devait en résulter que plusieurs d'entre elles suspendaient leur jugement, ne se croyant pas suffisamment édifiées sur la véritable origine ou la valeur dogmatique de telle Épître en particulier. De là, sur bien des points, le doute, la contestation même. Quand plus tard le canon des saintes Écritures se trouva irrévocablement fixé, les Pères du IIIe et du IVe siècles les distinguèrent en deux classes, tout en les environnant d'une égale vénération : celles qui, dès l'origine, avaient été universellement admises, et celles qui, pour un motif quelconque, avaient rencontré çà et là une opposition momentanée. On appliquait à ces dernières les épithètes de ἀντιλεγομέναι, controversées, ἀμφιβαλλομέναι, ballottées par l'opinion publique, etc.; aujourd'hui encore nous les appelons deutéro-canoniques, et de même qu'on s'explique l'hésitation de plusieurs à ranger parmi les Écritures canoniques telle Épître réellement inspirée, il n'est pas moins facile de concevoir que d'autres, excédant la mesure, aient pu regarder comme inspiré ce qui ne l'était pas. De là vient qu'Origène, par exemple, a pu assimiler l'Épître de saint Barnabé aux Écritures canoniques. Évidemment le jugement infaillible de l'Église pouvait seul opérer ce discernement, en délimitant le domaine de l'inspiration divine (Note de M. Freppel, *Pères apostoliques*, pag. 87, 88).

[1] *Necessarium existimavi Epaphroditum, vestrum apostolum, mittere ad vos.* (Philipp., II, 25; cf. *Act. apost.*, XIV, 14.) — [2] Freppel, *Les Pères apostol.*, pag. 86-89.

une réminiscence des psaumes qu'à une sentence évangélique, la formule : « le Fils de Dieu a dit, » était inusitée au siècle de saint Barnabé. Mille autres détails du même genre se rencontraient dans la version latine, les lambeaux conservés du texte grec n'étaient pas moins fautifs ; on était donc en droit de répudier l'ensemble d'un monument ainsi défiguré. Tous les historiens de l'Église parlaient en ce sens de la lettre attribuée à saint Barnabé. La découverte du manuscrit sinaïtique nous apporte enfin le texte complet et intégral de cette Épître. Elle est digne de son auteur, et bien que certaines opinions, partagées d'ailleurs par plusieurs autres Pères de l'Église, au sujet de la durée définitive du monde ; peut-être aussi une exagération trop marquée du système symbolique appliqué à l'Ancien Testament, n'aient pas permis de l'inscrire au canon des Écritures, elle n'en demeure pas moins incontestablement authentique. Nous la lisons aujourd'hui telle que la lisaient Origène et Clément d'Alexandrie ; telle que les chrétientés primitives la lurent, après la ruine de Jérusalem et du Temple, quand les imaginations, frappées par ce grand événement, attendaient l'explication du dessein providentiel qui substituait l'oblation et l'autel eucharistiques aux victimes sanglantes et aux holocaustes de Jérusalem. La prétendue citation des paroles du Sauveur n'était qu'une erreur de copiste et de traduction : « Résistons à toute iniquité, poursuivons-la de notre haine, comme il convient à des enfants de Dieu. » Ὡς πρέπει υἱοῖς Θεοῦ. Tel est le véritable texte. Le traducteur avait lu dans un exemplaire incorrect : ὡς εἶπει υἱός Θεοῦ. Voilà pourtant à quoi tiennent les jugements passionnés et les ardentes controverses des savants ! Une phrase mal copiée, une lettre prise pour une autre par un traducteur inattentif, donnent naissance à des débats séculaires, jusqu'au jour où la véritable leçon, inopinément retrouvée, fait disparaître tout l'échafaudage des critiques les plus hostiles.

65. L'abrogation complète et absolue du cérémonial et du culte mosaïques, remplacés définitivement par la religion de Jésus-Christ, telle est l'idée fondamentale que développe saint Barnabé dans son Épître. Elle commence ainsi : « Salut, Fils et Filles, au nom

du Seigneur qui nous a aimés dans la paix [1]. Je surabonde de joie à la vue des merveilles de justice opérées en vous par le Seigneur. Heureuses et illustres âmes, vous avez reçu la grâce des dons spirituels ! Je me félicite donc moi-même, et j'ose espérer mon propre salut, quand je vois l'effusion de l'Esprit-Saint répandu sur vous dans sa plénitude. Tels sont les sentiments qu'a fait naître en moi la visite de vos Églises. Dans cette confiance, je puis me rendre à moi-même le témoignage que durant ma prédication parmi vous, e Seigneur était avec moi. Et maintenant que la foi et la charité habitent en vous dans l'espérance du Seigneur, je me sens obligé à vous aimer plus que mon âme. En vous communiquant du peu que j'ai reçu, je m'assure à moi-même la récompense d'un ministère accompli près de fidèles tels que vous. Voilà pourquoi je m'empresse de vous écrire ces lignes, pour qu'à une foi sincère vous puissiez joindre une science plus parfaite. Le Seigneur a établi trois constitutions : la vie en espérance, la vie initiale et la consommation de la vie. Par les prophètes, il a établi le passé et frayé la voie au présent, qui nous initie à l'intelligence de l'avenir. » Ce coup d'œil jeté sur les destinées humaines résume admirablement le triple état d'espérance sous la loi ancienne; de foi depuis l'avénement du Messie prédit par les prophètes; et de béatitude dans le royaume du ciel. « Je vous parlerai de ces grandes choses, continue saint Barnabé, non comme un maître, mais comme l'un d'entre vous, cherchant des sujets de consolation dans nos afflictions présentes, car les jours sont mauvais; l'ennemi a la puissance; et il nous faut plus que jamais être attentifs à considérer les voies du Seigneur. Or notre Dieu avait nettement déclaré qu'il ne plaçait point ses complaisances dans les victimes, les holocaustes

[1] Χαίρετε, υἱοὶ καὶ θυγάτερες, ἐν ὀνόματι Κυριοῦ τοῦ ἀγαπησάντος ἡμᾶς ἐν εἰρήνῃ. La formule si éminemment chrétienne : *In pace*, se retrouve à chaque inscription des catacombes. On remarquera également l'apostrophe : *O filii et filiæ !* qui s'est conservée dans l'un des hymnes les plus joyeux du temps pascal. Cette expression n'est pas, comme on le croit généralement, synonyme de : *Juvenes et Virgines*. Dans le style apostolique, elle désigne tous les fidèles, engendrés à Jésus-Christ par la prédication de son Évangile. (Cf. I *Cor.*, IV, 14-17; *Gal.*, IV, 19; I *Joan.*, II, 1.)

et les oblations judaïques. » L'Apôtre invoque à ce sujet les paroles d'Isaïe : « A quoi me sert, dit le Seigneur, la multitude de vos victimes? Je suis rassasié d'holocaustes; je ne veux plus de la graisse de vos béliers, du sang de vos génisses et de vos agneaux. — Que m'importent vos jeûnes et vos lamentations? Rompez tout pacte inique; dénouez les fardeaux de violence et d'oppression dont vous accablez vos frères; remettez les esclaves en liberté, déchirez les contrats injustes; partagez votre pain avec les affamés; si votre prochain est nu, donnez-lui des vêtements; abritez les pauvres sous votre toit; tels sont les jeûnes qui me sont agréables, dit le Seigneur. Vous le voyez donc, Frères, la providence de Dieu en mettant ce langage sur les lèvres des prophètes, annonçait sous la loi antique le peuple nouveau qu'il devait former plus tard dans la foi en Jésus-Christ, son Fils bien-aimé. C'est à nous que s'adressent ces paroles; elles nous avertissent de ne pas nous rattacher comme des prosélytes à une loi abrogée. Cependant ne nous y trompons pas, le Testament Ancien est à nous, il a cessé d'appartenir aux Juifs. Ne leur abandonnons point l'Écriture; nous la tenons d'eux, il est vrai; mais eux-mêmes l'ont brisée entre leurs mains, et la véritable alliance, celle de Jésus le Seigneur bien-aimé, est désormais scellée dans nos cœurs, par la foi et l'espérance qu'il nous a apportées. Telles sont les vérités que j'ai hâte de vous faire entendre, moi le plus humble d'entre vous. »

Exposition par saint Barnabé du sens tropologique de l'ancienne loi.

66. Ce programme de saint Barnabé était alors d'une actualité vivante. Si la ruine de Jérusalem était un désastre irréparable pour les Juifs, elle était une affliction pour les chrétiens convertis du judaïsme, qui n'avaient jamais cessé de tourner leurs regards vers la ville sainte, berceau de leurs ancêtres, et théâtre des principales actions du Sauveur. Aux uns et aux autres il fallait présenter ce grand événement sous son véritable jour, et montrer que le Temple détruit à Jérusalem était relevé dans tout l'univers par la religion de Jésus-Christ dont le culte mosaïque n'était que la figure. Le Nouveau Testament réalisant toutes les promesses de l'Ancien; la rédemption par Jésus-Christ accomplissant toutes les prophéties; l'autel eucharistique remplaçant celui des holocaustes; l'Église

enfin, véritable héritière d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, élargissant le cercle étroit d'Israël et dilatant la postérité des patriarches sans mesure et sans fin : tel est le magnifique tableau que saint Barnabé voulait mettre en lumière. Il établit d'abord que la passion et la mort de l'Homme-Dieu ont constitué le véritable sacrifice, seul capable d'effacer les péchés du monde. « Le Seigneur, dit-il, a daigné se livrer à la mort pour nous obtenir par son sang la rémission de nos péchés. Les prophètes l'avaient annoncé à Israël. Il a été blessé pour nos iniquités, disent-ils; il a été meurtri pour nos crimes; c'est dans ses plaies que nous avons trouvé notre guérison. Comme la brebis, il s'est laissé conduire à la mort; il a gardé le silence, comme l'agneau sous la main qui le dépouille. Et ne demandez pas pourquoi le grand Dieu nous est apparu dans l'humilité de la chair. Quand vos yeux ne peuvent supporter les rayons du soleil périssable qui brille au ciel, comment auraient-ils pu fixer le Dieu du ciel dans sa gloire? Le Fils de Dieu est donc venu dans la chair, pour porter le fardeau des péchés du monde. Il a voulu souffrir le dernier supplice, accomplissant les oracles prophétiques qui disaient : J'ai livré mes épaules à la flagellation et mes joues aux soufflets. Mais il vérifiait aussi cette autre parole : La pierre qu'on voulait rejeter de l'édifice est devenue le sommet de l'angle. » L'Apôtre développe cette idée et prouve que l'alliance scellée avec l'humanité par le sang rédempteur avait été attendue par tous les justes et prédite par tous les prophètes. Cette partie de l'Épître de saint Barnabé est celle qui a été le plus vivement critiquée, parce qu'elle s'appuie presque constamment sur une interprétation allégorique du Testament Ancien. « Dans le bouc émissaire qui devait porter les iniquités du peuple, dans la vache rousse dont le sang devait arroser le tabernacle, saint Barnabé voit une double figure du Christ qui a pris sur lui les iniquités du monde et purifié de son sang l'humanité tout entière. La circoncision d'Abraham symbolisait la circoncision du cœur et de l'oreille, la foi et la charité. Il découvre un sens moral dans la distinction des animaux purs et impurs, des mets licites et des mets défendus. Moïse tenant les bras étendus pour assurer la victoire d'Israël sur Amalec, le ser-

pent d'airain élevé dans le désert offrent l'image de Jésus-Christ priant sur la croix pour le genre humain et guérissant de leurs plaies spirituelles tous ceux qui espèrent en lui. Enfin le sabbat lui-même, dit-il, est la figure de cette grande ère de sanctification ouverte par le Sauveur dans la loi nouvelle. » Nous ne croyons pas qu'un catholique soit tenté de répudier ces figures, dont chacune a été mille fois depuis commentée par les Pères de l'Église. Mais les protestants et surtout les rationalistes modernes se refusent à admettre un pareil système de symbolisme. Il est par trop arbitraire, disent-ils, et l'argumentation que l'auteur prétendait en tirer n'aurait pu produire aucune impression sur les Juifs; saint Barnabé n'eût point parlé ainsi. — Pour formuler une objection semblable, il faut complétement méconnaître la nature du mosaïsme et le caractère essentiel de ce culte tout figuratif. Nous pourrions rappeler ici que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même s'était appliqué le symbole du serpent d'airain, celui de Jonas; et que saint Paul établissait en principe que « toute l'histoire des Hébreux était une figure du règne du Christ. » Mais sans recourir à ces témoignages d'origine chrétienne, il suffit de jeter un coup d'œil sur la littérature thalmudique pour se convaincre que les Juifs s'attachaient beaucoup plus encore au symbolisme de l'Écriture qu'au sens propre et littéral. Le mysticisme de leurs docteurs trouvait des symboles et des allégories jusque dans les caractères et les chiffres même du Livre saint. Il en devait être ainsi d'un peuple qui portait en germe les espérances du monde. Saint Barnabé dans son Épître parle donc aux Juifs leur propre langage. Quand il trouve dans la forme du *Thau* hébreu un emblème de la croix de J.-C., « son argument dont la force nous paraît bien minime, était peut-être de nature à faire plus d'impression sur ses lecteurs que la plus belle démonstration tirée du fond même de la religion chrétienne [1]. » Les œuvres de saint Augustin sont remplies d'inductions mystiques sur les allégories des nombres. Ce n'est certes point par ce côté que le génie de saint Augustin brille pour nous. Mais qui pourrait dire la valeur que ses contemporains ajoutaient à des calculs de ce

[1] Freppel. *Les Pères apostoliques,* loc. cit.

genre? La physionomie intellectuelle de chaque époque présente des variétés dont il faut tenir compte si l'on veut rester impartial.

Une vue de saint Barnabé sur la durée probable du monde.

67. Le sens tropologique que saint Barnabé cherchait de préférence dans l'Écriture sainte lui fournit, à propos de la durée approximative du monde, une vue qui a été adoptée par beaucoup d'autres Pères. « Nous lisons, dit-il, que Dieu a créé le monde en six jours, et qu'il s'est reposé le septième, consacrant ainsi et sanctifiant le sabbat. Considérez, Frères, le sens profond de cette parole. Un jour équivaut à mille ans, devant le Seigneur, c'est lui-même qui nous l'atteste par la bouche du Prophète. Si donc le Seigneur a tout fait une première fois en six jours, il consommera son œuvre en six mille ans, et se reposera au septième jour, quand le Fils de l'homme viendra juger les impies, détruire le règne de Satan, et transformer le soleil, la lune et les astres. » Ce chiliasme allégorique de saint Barnabé n'a rien de commun avec le système des millénaires dont nous parlerons plus tard. Soit qu'on veuille faire dater les six mille ans qu'il attribue au monde depuis le jour de la création par le Verbe ou depuis le jour de la régénération par Jésus-Christ, il n'en reste pas moins démontré que l'apôtre ne croyait pas que le jugement final dût suivre immédiatement la ruine de Jérusalem. Il attendait au contraire un long et vaste développement du monde nouveau formé par le Christ. « Le Seigneur, ajoute-t-il, disait aux Juifs : Votre sabbat actuel et vos néoménies me sont insupportables. Il voulait par là leur apprendre que le jour qu'il se réservait pour agréable était celui qui devait inaugurer le monde nouveau, le huitième jour, symbole du huitième âge, du repos éternel. Voilà pourquoi nous célébrons, dans une sainte allégresse, le huitième jour où Jésus ressuscita d'entre les morts, et apparut montant aux cieux. » Ces dernières paroles seraient inexactes si on les entendait de l'ascension de Notre-Seigneur, qui n'eut point lieu un dimanche. Mais l'expression de saint Barnabé n'emporte pas nécessairement ce sens ; elle peut s'interpréter uniquement de la résurrection de Jésus-Christ, lorsque, s'élançant du sépulcre, il s'éleva dans les cieux à la vue des gardes épouvantés. Quoi qu'il en soit, la substitution du dimanche au sabbat juif était dès lors un fait passé dans la pratique des chré-

tiens ; nous avons donc la preuve que la célébration du dimanche est d'institution apostolique.

68. « Et maintenant, continue saint Barnabé, parlons encore de ce Temple de Jérusalem, dans lequel les malheureux Juifs avaient placé toutes leurs espérances, au lieu de les reporter sur Dieu lui-même. Le culte qu'ils pratiquaient dans le Temple différait fort peu de celui des Gentils. Aussi leur espérance fut vaine. Dans la guerre contre les Romains, leur Temple a été détruit. Il n'est plus : voyons pourtant s'il n'existe pas un autre temple de Dieu. Avant que nous eussions embrassé la foi, notre cœur ressemblait véritablement aux temples élevés par la main des hommes, c'était une demeure de corruption et de faiblesse. Livré au culte des idoles, il était le séjour des démons. Tout y était ennemi de Dieu. Mais voici que le Seigneur va se construire un temple digne de sa magnificence. Par la rémission des péchés que nous avons reçue, par l'espérance que nous plaçons dans le nom du Seigneur, nous sommes devenus des hommes nouveaux, une création complétement neuve. En sorte que Dieu habite véritablement en nous et dans le temple de notre cœur, par la parole de la foi, par la vocation à la promesse, par la sagesse de ses commandements, par les préceptes de sa doctrine. C'est ainsi qu'il prophétise en nous et qu'il y réside. Nous étions voués à la mort, et il nous ouvre les portes du temple intérieur, temple incorruptible et immortel élevé dans nos âmes par la pénitence. Quiconque aspire au salut ne doit donc pas s'arrêter à l'homme extérieur, il doit considérer celui qui habite dans l'homme et qui parle en lui, concentrant toutes les puissances de son âme dans l'admiration d'un langage qu'il n'a jamais entendu et qui dépasse tous ses vœux. Voilà le temple spirituel que s'est élevé le Seigneur. Autant et aussi clairement que je l'ai pu, je vous ai développé la doctrine du salut en rapport avec les événements actuels. Je n'essaierai point de vous parler de l'avenir, vous ne me comprendriez point. Il est encore enveloppé dans les paraboles. Mais il est une autre doctrine, une autre science, que je dois vous rappeler. Deux routes s'offrent à vous, celle de la lumière et celle des ténèbres; la distance qui les sépare est immense ; les anges de

Conclusion de l'Epître de saint Barnabé.

Dieu, rayonnant de lumière, président à l'une, l'autre est gardée par les émissaires de Satan ; l'une a pour roi le Seigneur qui vit dans les siècles des siècles, l'autre est sous la puissance du prince de ce monde mauvais. L'homme instruit par la révélation de Dieu pourrait-il hésiter à suivre la voie de lumière et à marcher dans la route des commandements du Seigneur? La gloire attend le serviteur fidèle dans le royaume de Dieu ; l'impie qui aura pris l'autre route périra avec ses œuvres. Voilà pourquoi il y aura une résurrection et une rétribution finale. Je vous supplie donc, chefs des Églises, si vous accordez quelque prix à mes exhortations, je vous conjure de persévérer dans le bien déjà commencé. Le Seigneur est proche, il vient avec sa récompense. Soyez les législateurs du bien; soyez des conseillers fidèles; bannissez toute hypocrisie du milieu de vous. Que le Dieu qui règne sur tout l'univers vous donne la sagesse, la science, l'intelligence de sa loi, qu'il vous donne surtout la persévérance. Soyez les disciples de Dieu, apprenez de lui ce qu'il demande de vous, et préparez-vous ainsi à son jugement suprême. Si vous avez conservé mon souvenir, méditez mes paroles ; que ma vigilance et mes vœux ne soient point stériles ! Telle est la grâce que je vous demande pour moi-même. Tant que vous vivez dans cette chair mortelle, accomplissez tous les commandements. C'est dans cette espérance que je vous adresse ces paroles de consolation. Fils d'amour et de paix, soyez tous sauvés. Que le Dieu de gloire, auteur de toute grâce, soit avec votre esprit ! Amen [1]. »

A ces traits de flammes, le lecteur aura reconnu, comme nous, l'éloquence apostolique. Saint Barnabé écrivit cette Épître après la ruine de Jérusalem ; c'est donc à tort, croyons-nous, que le Bréviaire romain le fait mourir la septième année du règne de Néron. Saint Chrysostome nous apprend au contraire qu'il parvint à une extrême vieillesse. Il fut martyrisé dans l'île de Chypre, sa patrie. Son corps fut découvert près de la ville de Salamine, en 485. On trouva sur sa poitrine un exemplaire de l'Évangile selon saint Matthieu, qu'il

[1] Epist. S. Barnab., *Mss. sinaït.*

avait écrit de sa propre main. Ce précieux autographe fut envoyé à l'empereur Zénon.

§ VIII. Hermas.

69. Outre l'Épître de saint Barnabé, le manuscrit sinaïtique nous a restitué le texte grec du *Pasteur* d'Hermas, dont nous ne possédions jusqu'ici qu'une version latine sans élégance, mais assez fidèle. Dans son *Épître aux Romains*, saint Paul adressait une salutation spéciale à son disciple Hermas [1], dont il joint le nom à ceux d'Asyncritus, de Patrobas et de Phlégon. Ces dénominations, dont l'étymologie grecque est visible, indiquent suffisamment que les personnages auxquels elles se rapportent avaient, soit par leur naissance, soit par leur éducation, une origine hellénique. Non point qu'il faille entendre par là que l'Hellade proprement dite ait été leur patrie. On sait que la langue grecque était celle de tout le littoral Méditerranéen, et, de plus, cet idiome, plus universel alors que le latin, était familier à tous ceux qui avaient fait des études libérales. Cette particularité nous explique pourquoi la plupart des livres du Nouveau Testament et tous les ouvrages sans exception des Pères apostoliques du premier siècle furent rédigés en grec. Hermas était donc un de ces hellénistes convertis par saint Paul dans les missions du grand Apôtre, soit en Asie-Mineure, soit dans le midi de l'Europe. Nous n'avons d'autres renseignements biographiques sur cet écrivain que ceux qu'il nous a laissés lui-même. Né dans l'esclavage, affranchi plus tard et devenu père de famille, il s'accuse d'avoir, comme jadis le grand prêtre Héli, trop négligé l'éducation de ses enfants. On ne sait si dans la suite Hermas embrassa le sacerdoce ; il était laïque au moment où il écrivait, et sa femme n'avait point jusque-là fait profession de continence ; c'est du moins ce qu'il est permis de conclure d'un passage où il exprime l'espérance de pouvoir un jour lui donner le nom de sœur. Hermas avait été riche. Vraisemblablement il avait dû sa fortune

Données historiques sur la personne d'Hermas.

[1] *Rom.*, XVI, 14.

au négoce lucratif qui établissait, entre l'Asie et Rome, des relations d'affaires et des échanges si considérables. Il s'accuse d'avoir, dans ce trafic, multiplié les dissimulations et le mensonge. Sa prospérité temporelle ne dura point. En lui ôtant les biens de ce monde, Dieu lui ouvrit le trésor des richesses immortelles. L'ange de la pénitence lui apparut sous la forme d'un pasteur vêtu d'un manteau blanc, une panetière sur l'épaule, une houlette à la main. Cet ange devait conduire Hermas à Jésus-Christ, et ses instructions, recueillies par l'heureux pénitent, forment le livre du *Pasteur*. Toute l'antiquité chrétienne, depuis saint Irénée jusqu'à saint Jérôme, a loué cet ouvrage. Le *Pasteur* d'Hermas était lu dans les assemblées des fidèles, non point comme une écriture canonique, mais comme un traité de théologie morale, une sorte d'Apocalypse pratique, où les vertus de l'Évangile se présentaient tour à tour en un gracieux tableau, sous forme de visions, de préceptes et de similitudes.

Les visions du *Pasteur* d'Hermas.

70. Le Dante semble avoir emprunté au *Pasteur* d'Hermas l'idée si poétique de Béatrice, devenue au ciel la protectrice et le guide de celui qui l'avait aimée sur la terre. Malgré ce qu'un pareil rapprochement saurait avoir de profane, il est impossible de méconnaître une analogie réelle entre le début des visions d'Hermas, et cette création épique de la *Divina comedia*. « Celui qui me nourrit dans mon premier âge, dit Hermas, m'échangea à Rome contre une jeune enfant, nommée Rosa[1]. Plusieurs années s'écoulèrent et je retrouvai cette jeune fille; sa merveilleuse beauté n'était surpassée que par sa vertu sans tache. Heureux, me disais-je, si j'eusse rencontré une pareille épouse !

[1] Ὁ θρεψάς με πεπράκεν με Ῥοδῇ τινι εἰς Ῥώμην. Ce texte du manuscrit sinaïtique que nous traduisons pour la première fois en français, avait été mal interprété dans la version latine, qui s'exprimait ainsi : *Qui enutriverat me vendidit quamdam puellam Romæ*. La restitution du texte original nous révèle deux particularités jusque là inconnues; la première qu'Hermas était né dans l'esclavage, et que son enfance avait été élevée non par son père, comme on le croyait, mais par un maître; la seconde, non moins intéressante, est le nom de cette jeune fille qui va jouer un si grand rôle dans le livre du Pasteur. Ce nom de Ῥόδη, Rosa, symbole de pureté radieuse, se prêtera merveilleusement aux transformations célestes qui suivront.

Ma pensée n'alla point au delà et je me sentais incliné à l'aimer comme une sœur. Quelque temps après, me promenant à la campagne, je m'endormis et l'esprit me transporta, à travers des rochers et des précipices inaccessibles, en une vaste plaine, où je m'agenouillai, priant le Seigneur et confessant mes péchés. Tout à coup, le ciel s'ouvrit, une femme éclatante de lumière m'apparut; je reconnus la jeune Rosa, elle me saluait par mon nom. — Que faites-vous ici? lui demandai-je. — Je suis ici, répondit-elle, pour t'accuser devant le Seigneur. — Eh quoi! m'écriai-je, serai-je donc condamné sur votre accusation? — Non, dit-elle. Mais écoute la parole que je vais te faire entendre. Le Dieu qui réside au ciel, qui a tiré du néant tous les êtres et qui les multiplie en vue de son Église sainte, est irrité du crime que tu as commis envers moi. — Je répondis aussitôt : Comment donc et en quel lieu me suis-je rendu coupable à votre égard? Jamais vous ai-je adressé une parole offensante? Ne vous ai-je pas toujours chérie comme une sœur, et révérée comme une dame noble et sainte? Que signifient ces menaces et le crime dont vous m'accusez? — Elle me dit alors avec un sourire céleste : Un désir de concupiscence est monté jusqu'à ton cœur. Homme juste, ne comprends-tu pas qu'une telle pensée est coupable? Oui, c'est là un péché, un grand péché. Le juste ne doit avoir que des pensées de justice, et c'est ainsi qu'il est agréable au Seigneur. Les désirs mauvais du cœur sont des liens de servitude et de mort. Les mondains, ceux qui placent toutes leurs espérances dans le siècle présent et dans ses richesses périssables, livrent ainsi leur âme à toutes ces frivolités qui tuent la foi. Les chrétiens équivoques font de même; ils n'ont qu'une demi-espérance; ils méprisent ou négligent la véritable vie; mais toi, prie le Seigneur; il te purifiera de tes péchés, toi, ta famille et toute l'assemblée des saints. » L'allégorie est ici transparente. Il s'agissait de former la conscience des nouveaux convertis à cette pureté du cœur que la pensée du mal suffit à souiller. La Rosa du *Pasteur* d'Hermas est la personnification de la chasteté chrétienne, de même que la Béatrice du Dante est la personnification de la théologie catholique. Est-ce à dire qu'il faille attribuer aux visions d'Hermas un caractère pure-

ment symbolique? Cette question a été l'objet de nombreuses controverses. Hermas a-t-il vu en réalité, dans une extase divine, comme les prophètes anciens, ou comme saint Jean à Pathmos, tous les objets qu'il décrit successivement? Rien ne nous détermine *a priori* ni à le nier, ni à le croire. L'Église a laissé ses écrits en dehors du Canon des livres inspirés; mais elle a autorisé leur lecture; elle y reconnaît, avec l'intégrité de la doctrine et de la foi, une morale parfaitement conforme à celle de l'Évangile. Peu nous importe donc ici la forme, qui n'est que l'accessoire; le fond est irréprochable, et nous pouvons en toute sécurité étudier le *Pasteur* d'Hermas, pour y trouver, dans sa fleur, l'enseignement apostolique. « Quand la vierge céleste eut ainsi parlé, continue Hermas, les cieux se refermèrent. Plongé dans l'affliction la plus profonde, je me disais : Si cette faute m'est imputée, comment pourrai-je espérer mon salut? Comment obtenir du Seigneur le pardon de péchés si nombreux? — Livré à ces tristes réflexions je vis se dresser devant moi une chaire vaste et haute, recouverte d'une étoffe de laine éclatante de blancheur. Une femme âgée, vêtue d'une robe éblouissante, vint s'y asseoir; elle tenait un livre à la main. Salut, Hermas, me dit-elle. — Je répondis en pleurant à cette salutation, et elle reprit : Pourquoi cette tristesse et ces larmes? Jusqu'ici Hermas avait toujours été un modèle de patience, de résignation et de douce sérénité. — Hélas! m'écriai-je. Je suis accusé d'un crime affreux, et celle qui se porte témoin contre moi est une sainte. — A Dieu ne plaise, répondit-elle, qu'un serviteur de Jésus-Christ soit coupable d'un pareil forfait. Mais peut-être une pensée mauvaise est-elle montée dans ton cœur. Or c'est là un véritable péché. L'esprit du juste répudie toute concupiscence terrestre. Une telle pensée devait-elle pénétrer dans le cœur simple et innocent d'Hermas? Dieu te reproche d'ailleurs le désordre de ta famille. Dans ton amour aveugle pour tes enfants, tu as négligé de les reprendre, tu les as trop abandonnés à leurs inclinations violentes, mais le Seigneur réparera tous ces maux. Déjà il a permis, pour te punir, les pertes que tu as subies dans ta fortune. Mais maintenant sa miséricorde va éclater sur toi et sur toute ta famille. — En ce

moment, la femme âgée se leva; quatre jeunes hommes, soulevant la chaire sur leurs épaules, la transportèrent vers l'Orient, et la vision disparut. »

71. Sous cette forme apocalyptique, on reconnaît facilement la doctrine empruntée par l'Église à l'Évangile sur les péchés de pensée, dont le judaïsme n'avait qu'une notion fort imparfaite, et dont le paganisme ne connaissait même pas le nom. Chose remarquable! notre société, baptisée individuellement, est redevenue païenne sous ce rapport. Il semble donc que la découverte du texte de saint Hermas ait été providentiellement ménagée pour redresser des erreurs qui sont les nôtres, et diriger des consciences qui, à travers les âges, sont retombées dans l'indifférence de la gentilité. « Un an plus tard, reprend Hermas, l'esprit me ravit de nouveau, comme dans la vision précédente. La femme âgée m'apparut encore, mais cette fois elle se promenait, lisant un livre qu'elle tenait à la main. Pourras-tu, me dit-elle, transmettre tous ces enseignements aux élus de Dieu? — Ma mémoire me trahirait, répondis-je. Mais confiez-moi ce livre, je le transcrirai. — Tiens, me dit-elle. Tu me le rendras ensuite. — Je pris donc le parchemin, et m'asseyant à l'écart, je le transcrivis, lettre à lettre, mais sans en comprendre le sens. Quand mon travail fut terminé, une main invisible se saisit du livre qui m'avait été confié et la vision disparut. » Hermas demeura quinze jours, priant Dieu, dans le jeûne et les larmes, pour obtenir la faveur de comprendre l'écriture mystérieuse qu'il avait ainsi copiée. Enfin le sens lui en fut révélé. Elle contenait deux sortes d'instructions, l'une concernant sa famille, l'ordre qu'il devait rétablir dans sa maison, et la conduite à tenir envers sa femme, pour la corriger des défauts qu'elle avait encore et l'amener à l'état plus parfait où elle deviendrait sa sœur. Les autres avis s'adressaient à toute la communauté chrétienne. « Tu diras à ceux qui gouvernent l'Église, de marcher dans les voies de la justice, et de se préparer à recevoir la glorieuse récompense qui leur est promise. Demeurez fermes dans votre voie, afin d'être assistés au dernier passage par les saints anges. Heureux ceux qui supporteront, sans faiblir, la grande persécution qui approche! Heureux

Seconde vision d'Hermas.

celui qui n'apostasiera point alors! Le Seigneur l'a juré : Quiconque, pour sauver sa vie, reniera le Fils de Dieu, sera lui-même renié au ciel. Celui qui le confessera jusqu'à la mort, sera reçu au sein de l'éternelle miséricorde. » Il est évident qu'il y a ici une prophétie formelle; l'annonce d'une tempête qui doit s'élever contre l'Église, et mettre la foi des chrétiens à une épreuve sanglante. Nous sommes donc en présence d'un document que l'histoire peut contrôler, et dont les événements se chargeront de vérifier la valeur réelle. Il est vrai que jusqu'ici rien, dans le livre du *Pasteur*, ne s'est encore rencontré qui pût nous aider à en fixer la date. Mais cette lacune va bientôt être comblée. « Frères, continue Hermas, un ange m'apparut dans mon sommeil et me dit : Sais-tu quelle est cette femme âgée qui t'a confié le livre mystérieux? — Ce doit être une sibylle, répondis-je. — Non, me dit-il. — Seigneur, apprenez-moi son nom, repris-je. — C'est, dit-il, l'Église de Dieu. Elle t'apparaît sous les traits de la vieillesse, parce que, créée dès l'origine, elle est l'ancienne des jours et que le monde n'a été fait que pour elle. — A quelques jours de là, j'étais dans ma demeure; la femme âgée m'apparut et me demanda si j'avais déjà communiqué le livre de ses révélations aux anciens. — Non, lui dis-je. — Tu as bien fait, me dit-elle; car j'ai encore d'autres instructions à te communiquer. Quand elles seront complètes, elles devront être portées à la connaissance des élus. Tu en écriras donc deux exemplaires, l'un que tu remettras à Clément, l'autre à la diaconesse Grapté. Clément communiquera cette doctrine aux Églises des nations étrangères, selon qu'il appartient à sa charge. Grapté se chargera d'en instruire les veuves et les orphelins dont la direction lui est confiée. Toi-même tu liras ce livre dans cette cité, avec les anciens qui sont à la tête de l'Église. » Le nom du pontife Clément, chargé de la correspondance avec l'Église universelle, nous donne la date des visions d'Hermas. La persécution générale prédite par son entremise est donc celle que Domitien suscitera bientôt contre les serviteurs de Jésus-Christ. L'intervalle de paix dont jouirent les chrétiens entre les fureurs de Néron et les édits sanglants de Domitien, fut précisément l'époque où le livre du *Pasteur* fut composé. Nous

n'insistons pas davantage en ce moment sur la propagande évangélique de saint Clément parmi les nations lointaines, nous aurons l'occasion de revenir sur cet important témoignage rendu par Hermas à la suprématie pontificale.

72. La troisième vision d'Hermas est sans contredit la plus majestueuse et la plus significative. La femme vénérable qui personnifiait l'Église lui apparut, et le fit asseoir à sa gauche. Hermas aurait ambitionné l'honneur d'être mis à la droite; mais elle lui dit : « Cette place est réservée à ceux qui ont déjà conquis le ciel et souffert pour le nom de Dieu. Jetés aux bêtes, flagellés, emprisonnés, crucifiés, ils ont subi tous les tourments pour la gloire de Jésus-Christ. Leur sainteté est maintenant couronnée; eux seuls et ceux qui imiteront leur courage ont droit à ce poste d'honneur. — En ce moment elle étendit une verge étincelante qu'elle portait à la main et je vis une tour immense qui s'élevait, bâtie sur les eaux, et formée de pierres carrées qui brillaient comme des diamants. Six jeunes hommes paraissaient présider à sa construction. Des milliers d'hommes leur fournissaient pour l'édifice ces pierres merveilleuses, que les uns extrayaient du sein des eaux et que d'autres arrachaient aux entrailles de la terre. Les pierres sorties de l'eau étaient sans exception employées par les architectes, car elles étaient toutes taillées et s'adaptaient tellement à la construction qu'une fois mises en place, on n'apercevait pas même les joints des assises, en sorte que la tour entière paraissait d'un seul bloc. Pour les pierres venues du sein de la terre, les unes étaient admises pour la construction, mais d'autres étaient rejetées et brisées par les architectes. Un monceau de ces pierres ainsi répudiées s'était accumulé au pied de la tour; les unes étaient raboteuses, d'autres laissaient apercevoir des crevasses; d'autres enfin étaient blanches et polies, mais leur forme ronde ne permettait point de les employer aux assises de la muraille. Je voyais les architectes en jeter quelques-unes loin de la tour; elles allaient tomber sur le chemin et roulaient dans la solitude d'un désert; d'autres tombaient dans un brasier où elles étaient consumées par les flammes; d'autres enfin tombaient au bord de l'eau; on eût dit qu'elles faisaient effort pour

se plonger dans les ondes, mais elles ne le pouvaient point. — Or le sens de cette vision me fut expliqué par ma vénérable protectrice. La tour élevée sur les eaux, c'est l'Église de Jésus-Christ fondée sur l'eau régénératrice du baptême. Les architectes sont les anges, sous la figure des six jeunes hommes et de ceux qui apportent les matériaux. Les pierres carrées et blanches qui forment les premières assises de la construction et qui semblent d'un seul bloc sont les apôtres, les évêques, les docteurs, les diacres qui ont gouverné, enseigné et servi, dans la sainteté et la modestie, les élus de Dieu. Ils ont gardé entre eux l'unité de la doctrine dans la paix; voilà pourquoi leur adjonction sur l'édifice n'a pas laissé de trace. Les pierres sorties des eaux et superposées de même dans la construction figurent les chrétiens déjà endormis dans le Seigneur et les martyrs qui ont souffert pour la gloire de son nom. Celles qu'on extrait des entrailles de la terre représentent les fidèles et les néophytes vivant encore en ce monde. Parmi eux il en est que les anges laissent au pied de la tour, en attendant que la pénitence les ait purifiés. D'autres sont rejetés au loin parce qu'ils refusent toute correction. Les pierres rugueuses figurent les âmes qui ont connu la vérité, sans lui rester fidèles. Les pierres crevassées sont les esprits superbes qui entretiennent la division et le schisme parmi les frères; les pierres rondes et blanches qui ne peuvent être employées dans l'édifice sont les riches qui, au jour de la tribulation, abandonnent la foi pour sauver leurs biens. Vienne dans leur âme le détachement, cette circoncision du cœur, et ils pourront utilement trouver place dans la construction divine. Comme une pierre ronde ne saurait devenir carrée, si elle ne perd de sa substance, ainsi les riches du siècle, sans la circoncision spirituelle qui les détache des biens de ce monde, demeurent inutiles à l'œuvre de Dieu. Toi-même, Hermas, tu en as fait l'expérience. Riche, tu n'étais qu'une pierre inutile; aujourd'hui tu deviens apte à entrer dans l'édifice de l'Église. Les pierres qui roulent sur le chemin, et du chemin dans un désert, sont l'image de ceux qui ont d'abord embrassé la foi et que le doute a entraînés depuis, loin de la vérité, dans des voies désertes où ils espèrent trouver la paix qui les fuit.

Celles qui tombent dans le feu et s'enflamment, sont les malheureux qui se sont à jamais séparés du Dieu vivant et qui n'ont point effacé leurs péchés et leurs crimes par un repentir sincère. Celles qui tombent sur le bord des eaux sans pouvoir s'y plonger représentent les hommes qui ont entendu la parole évangélique ; ils voudraient recevoir le baptême au nom du Seigneur. Mais la sainteté que cette vocation exige les effraie ; ils reculent pour ne pas rompre avec leurs habitudes criminelles. — Quand elle eut cessé de parler, j'osai lui adresser une autre interrogation : N'est-il donc plus de pénitence pour toutes ces pierres ainsi rejetées, qui n'ont point trouvé place dans la construction de la tour divine? — Oui, me fut-il répondu. Il leur reste la possibilité d'une autre pénitence, mais en dehors de cette tour de l'Église et dans un autre lieu bien inférieur. Là, dans les supplices, elles expieront les jours de leurs fautes, et elles sortiront du séjour des peines, purifiées par la douleur et le repentir. — En ce moment, ma protectrice céleste me montra sept femmes qui entouraient l'édifice sacré, elle me les nomma successivement ; c'étaient la foi, l'abstinence, la simplicité, l'innocence, la modestie, la discipline et la charité. Leurs œuvres sont saintes, chastes et équitables. Celui qui les accomplit prendra place dans la tour de l'Église, avec les élus de Dieu. Je demandai alors : Quand l'édifice sera-t-il achevé? A quelle époque sera la consommation? — Mon interlocutrice s'écria : Insensé! Ne vois-tu pas que le travail de construction est incessant? Il ne prendra fin que quand la tour sera complète ; alors la consommation viendra rapidement. Mais ne m'interroge point à ce sujet. Qu'il te suffise, à toi et à tous les saints, d'avoir ces objets présents à la pensée pour votre rénovation spirituelle. Car ce n'est point à toi seul que s'adressent ces révélations, mais tu es chargé de les transmettre à tous les frères. »

Caractère général des révélations d'Hermas.

73. L'analogie entre la tour divine décrite par Hermas et la construction de la Jérusalem céleste dans l'*Apocalypse* n'échappera à personne. Des deux côtés l'image est la même, mais dans la vision d'Hermas, c'est surtout le côté moral qui domine, tandis que la prophétie est le point culminant de la révélation de Pathmos. On

aura de même saisi immédiatement le témoignage explicite, rendu par le livre du *Pasteur* au dogme catholique du purgatoire. Il faut noter aussi la rigoureuse exactitude théologique de l'enseignement du *Pasteur*. La réforme de l'individu et de la famille par la pénitence, les destinées de l'Église, la grande question de l'époque du jugement final sont tour à tour abordées et résolues dans le sens du catholicisme le plus absolu. C'est par ce côté que le livre d'Hermas obtint un crédit si considérable dans la chrétienté primitive. Il fut réellement le premier manuel de théologie pratique. La seconde partie intitulée *Préceptes*, n'est pas moins remarquable. « L'idée capitale qui lui sert de base et d'appui, dit M. Freppel, et résume toute la théorie morale des *Préceptes*, c'est l'idée de pénitence : c'est en qualité de héraut de la pénitence que l'ange révélateur se présente à Hermas ; c'est la pénitence que l'écrivain apostolique doit prêcher à l'Église. Là est le but et le sens de son livre. Mais il faut observer que ce mot de pénitence, emprunté à la langue latine, n'exprime peut-être pas toute l'énergie de l'idée qu'il est destiné à rendre ; par sa force étymologique, il ne saisit à proprement parler qu'une face de la pénitence, le repentir. Sur ce point, la langue grecque est bien plus expressive. Le mot Μετάνοια, qu'elle emploie à cette fin, signifie changement de l'âme, réforme de l'intérieur, renouvellement moral. Retourner l'âme, et par ce changement d'idées, de sentiments, de mœurs dans l'individu, amener un changement parallèle et plus vaste dans la société, telle est la marche constamment suivie par la morale chrétienne, dans son action réformatrice. Des écrivains qui se croient de profonds penseurs ne voient dans le christianisme qu'un grand fait civilisateur, le principe d'une révolution sociale qui a dû répandre parmi les hommes un plus grand vernis de politesse, des mœurs plus adoucies, un droit civil et un droit des gens plus conformes à l'équité : en un mot, ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui la civilisation. Aussi se sentent-ils singulièrement désappointés en ne trouvant dans l'Évangile ni déclaration des droits de l'homme, ni constitution sociale, ni charte politique, mais en place de tout cela, un appel incessant à la pénitence. Nous sommes tellement

préoccupés à notre époque de réformes sociales et de changements politiques que nous comprenons difficilement la sagesse de ce procédé qui fait de l'âme humaine, éclairée et purifiée, le foyer de toute amélioration. Et cependant c'est là qu'est la force et la vérité [1]. » On ne saurait mieux penser ni mieux dire, et nous nous associons pleinement à cette vue si nette et si élevée, par laquelle le docte écrivain résume à la fois le caractère du livre d'Hermas et les aspirations mal définies de notre siècle, qui s'obstine à chercher le véritable progrès partout où il n'est pas, négligeant de le saisir quand il l'a sous la main. « Je priais dans ma demeure, dit Hermas, lorsque je vis entrer un homme d'une figure vénérable; il avait le costume d'un pasteur, un manteau blanc, une panetière sur l'épaule et une houlette à la main. Il me salua le premier, et s'asseyant à côté de moi : Je suis envoyé, me dit-il, par l'ange qui t'est plusieurs fois apparu, et je ne cesserai de te diriger tout le reste de ta vie; car je suis le pasteur à qui ton âme a été confiée. » Nous retrouvons ici en action la doctrine catholique sur les anges gardiens. Le messager céleste donne à Hermas douze préceptes dont l'observation assidue et constante doit assurer le salut. La foi au Dieu unique et personnel qui de rien a fait toutes choses, est la première des obligations et comme la base de toutes les autres. « Seul immense, Dieu contient l'universalité des êtres. La parole ne saurait le définir, la pensée le comprendre. Crois donc en lui et crains-le. Garde ses commandements, abjure la concupiscence et le mal, pour te revêtir des armes de la justice. » Le second précepte, concernant les rapports de l'homme avec son semblable, ramène toute la charité chrétienne à un double devoir positif et négatif: s'abstenir de la médisance et faire l'aumône. La troisième prescription a pour objet la morale individuelle, qui s'établit sur la sincérité parfaite de l'esprit et du cœur, aboutissant en pratique à la fuite du mensonge et à l'amour de la vérité. Le quatrième précepte a une importance considérable parce qu'il formule la foi de l'Église apostolique au sujet de l'indissolubilité du mariage et de la

[1] Freppel, *Les Pères apostol.*, pag. 272, 273.

rémission des péchés commis après le baptême. « Garde la chasteté, dit l'ange; qu'une pensée, qu'un désir coupable ne montent point à ton cœur. Ils constituent un péché grave. — Seigneur, reprit Hermas, permettez-moi de vous adresser une question : Que doit faire un chrétien dont la femme s'est rendue coupable d'adultère? — Qu'il l'abandonne, mais qu'il ne contracte point, du vivant de l'épouse coupable, un autre mariage, autrement, et c'est la parole du Seigneur, il devient lui-même adultère. Si la femme se repent de sa faute et demande à revenir à son devoir, le mari doit la reprendre. » Tel était, au siècle apostolique, l'enseignement chrétien par rapport à l'indissolubilité du mariage; il est et sera toujours le même. Une autre interrogation d'Hermas fait ressortir avec la même netteté la doctrine de l'Église relative aux secondes noces. « Un époux dont la femme est morte, ou réciproquement, peut-il se remarier? — Oui, répond l'ange, il ne commet en agissant ainsi aucun péché. Cependant s'ils pouvaient vivre dans le célibat, ce veuf ou cette veuve acquerraient plus de mérites devant Dieu. — Quelques docteurs, reprend Hermas, m'ont affirmé qu'il n'y a pas d'autre transformation que celle du baptême par lequel nous recevons la rémission des péchés. — Il est vrai, dit l'ange. Il n'y a qu'une seule régénération proprement dite, celle du baptême. Mais le Seigneur connaît la faiblesse de l'homme, sa créature, il y a pourvu, dans sa miséricorde, et lui a ouvert les portes de la pénitence. Si donc, après avoir reçu la grâce de la vocation sainte, un chrétien succombe aux piéges du tentateur, la pénitence efface son péché. » Le cinquième précepte d'Hermas est relatif à une vertu essentiellement chrétienne et dont les Épîtres des apôtres font sans cesse l'éloge, nous voulons parler de la longanimité. Fille du Dieu patient parce qu'il est éternel, l'Église est patiente parce qu'elle est immortelle. L'esprit de paix qui anime le chrétien bannit de son cœur toute amertume, et de même qu'une goutte d'absinthe jetée dans un vase de miel lui fait perdre sa suavité, ainsi l'émotion de la colère, les agitations de l'anxiété ou de l'impatience livrent les âmes aux esprits du mal. Cette pensée amène tout naturellement l'exposition théologique de la doctrine des bons et des mauvais

anges. Elle fait l'objet du sixième précepte. « Deux anges, dit le livre du *Pasteur*, se disputent le cœur de l'homme; l'un, celui du bien, n'inspire que des pensées de justice, de pudeur, de chasteté, de douceur, de miséricorde, de charité et d'amour de Dieu; l'autre, celui du mal, ne nous suggère que des sentiments d'orgueil, de convoitise, d'ambition, de vaines frivolités et de voluptés honteuses. On les reconnaît à leurs œuvres. » Mais la sollicitation au mal n'est cependant point si puissante qu'elle nous enlève notre libre arbitre. Le septième précepte nous apprend en effet que Dieu seul est à craindre, et que les suggestions du démon n'ont rien de redoutable; en sorte que, par une conséquence directe, exposée dans le huitième précepte, il nous faut résolûment pratiquer le bien et éviter le mal. Tout le secret de cette confiance invincible du chrétien est dans la prière humble, fervente et assidue, dans la correspondance aux grâces, la docilité à l'esprit de Dieu qui dirige l'Église et la certitude que ces obligations ne sont point au-dessus de nos forces. Chacun de ces points est traité explicitement dans les quatre derniers préceptes du *Pasteur*. « Grandes et magnifiques paroles, dit Hermas, mais un homme peut-il les accomplir? — A ces mots le pasteur prit un visage terrible, et son regard indigné m'effraya. Quoi donc! me dit-il, es-tu assez insensé ou assez ignorant pour ne pas comprendre que le Dieu qui a tout créé pour l'homme, peut donner à l'homme la force de se vaincre soi-même? Et si Dieu lutte avec toi, quel ennemi pourrait te vaincre? » Tel est le livre d'Hermas, que nous ne saurions trop recommander à l'étude des lecteurs. La troisième partie, celle des similitudes, n'est pas moins riche en enseignements dogmatiques et moraux. Les paraboles de l'Évangile y sont tour à tour développées avec une clarté et une justesse merveilleuses. Comme historien, nous devons nous borner à signaler ces richesses apostoliques, dont l'appréciation plus étendue est du ressort de la théologie.

§ IX. Œuvres de saint Denys l'Aréopagite.

Authenticité des œuvres de saint Denys Aréopagite.

74. L'immense révolution intellectuelle provoquée au siècle apostolique par la prédication de l'Évangile nous a laissé, on le voit, des monuments plus nombreux et plus importants que ne le supposait Fleury. Cet historien ne pouvait prévoir, à deux cents ans de distance, qu'un manuscrit du Sinaï nous apporterait un jour le texte intégral et authentique de l'*Épître* de saint Barnabé, et du *Pasteur* d'Hermas. Il lui était également impossible de soupçonner que le livre des *Philosophumena*, en nous révélant le véritable caractère du système théogonique de Simon le Mage nous donnerait la clef des hérésies que les Pères apostoliques avaient à combattre. L'exposition de la vérité, au sein de l'Église, a toujours suivi une marche parallèle au développement de l'erreur. Le catholicisme, si on le compare à cette tour mystique de la vision d'Hermas, est, à chaque période de l'histoire, assiégé par des ennemis, qui portent successivement leurs attaques sur chacune des faces de cette citadelle inexpugnable. La défense se place nécessairement sur le point menacé, en sorte qu'il y a une relation nécessaire, une connexion intime entre les œuvres de l'apologétique chrétienne et les efforts hostiles des hérésiarques. Ce point de vue, appliqué aux œuvres de saint Denys l'Aréopagite, nous fournira, en faveur de leur authenticité, une preuve nouvelle dont les critiques antérieurs ne pouvaient tenir compte. Le protestantisme répudia unanimement cette authenticité, sous prétexte que les idées, les expressions, les tendances des ouvrages connus sous le nom de saint Denys l'Aréopagite étaient complétement étrangères au siècle apostolique et n'avaient pu se produire qu'à l'époque de l'arianisme. On supposa donc qu'un faussaire, parfaitement orthodoxe d'ailleurs, et de plus homme de génie, s'était condamné à écrire sous le nom autorisé de l'Aréopagite, les traités que nous lisons aujourd'hui. Ce pastiche fut un chef-d'œuvre, tout le monde en convient. Mais l'auteur, moins intéressé à sa propre gloire qu'au succès de la vérité théologique qu'il croyait servir par ce mensonge littéraire, se préoccupa uniquement d'effacer sa personnalité; il y

réussit au point que la postérité perdit complétement sa trace : l'homme disparut, l'œuvre resta. Telle est l'absurde hypothèse que le XVIe siècle fit adopter à l'Europe savante. Des hommes graves, Tillemont, Fleury, acceptèrent, sans trop l'approfondir, un pareil roman. De nos jours, le célèbre auteur du *Cours d'histoire de la civilisation en France* se crut en droit de le maintenir au rang des vérités les mieux démontrées. « La supposition est évidente, dit M. Guizot. Livres et lettres ne peuvent avoir été écrits qu'au milieu du Ve siècle [1]. » Cette affirmation serait probablement regrettée aujourd'hui par son auteur. Dans une homélie d'Origène (185-253), on trouve une citation textuelle des œuvres de saint Denys l'Aréopagite. Donc ces œuvres existaient au IIIe siècle, époque où vécut Origène, et par conséquent elles ne furent point composées au Ve. Que si l'on contestait l'authenticité de cette homélie d'Origène, sans entrer dans la question de fond, il nous suffirait de dire que cette homélie fut traduite du grec en latin au IVe siècle par le prêtre d'Aquilée Rufin, qui l'attribuait sans hésitation à Origène. Donc encore, les œuvres de saint Denys l'Aréopagite étaient connues et citées avant le Ve siècle. Nous n'insistons pas davantage sur l'ensemble de preuves extrinsèques et intrinsèques qui appuient l'authenticité des œuvres de saint Denys l'Aréopagite. Elles ont été recueillies et présentées avec autant d'érudition que de logique par un écrivain dont le nom s'est ajouté depuis à ceux de nos illustrations pontificales [2]. Le procès révisé en 1845 par le futur archevêque de Paris est demeuré sans appel. L'opinion du monde savant s'est émue de cette parole si modérée mais si nette, qui dénoue les difficultés sans trancher avec les personnes et qui ferait aimer la vérité par ceux même que la vérité offense.

Parallélisme entre la doctrine catholique exposée par saint Denys l'Aréopagite

75. Nous n'avons donc pas à revenir sur une question désormais éclaircie ; ce qu'il nous est permis d'ajouter, comme surabondance de preuves, nous le devons au bénéfice du temps. En rapprochant les doctrines de saint Denys l'Aréopagite du vaste dévelop-

[1] Guizot, *Cours d'histoire de la civilisation en France*, XXIXe leçon, pag. 367. — [2] M. l'abbé Darboy, *Œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, Paris, 1845.

et le développement des erreurs opposées de Simon le Mage.

pement theurgique de Simon le Mage, il nous est possible de comprendre la portée d'actualité que les livres *de la Hiérarchie céleste*, *des Noms divins*, *de la Théologie mystique*, durent avoir au Ier siècle, alors que l'hérésiarque samaritain peuplait le cosmos supérieur de puissances spirituelles procédant par dégradation les unes des autres et aboutissant au monde visible et à l'humanité, comme production inférieure des derniers venus de la hiérarchie céleste. En présence d'un système qui prenait son point de départ dans la notion erronée d'un dieu abstrait, impersonnel, impuissant, relégué aux confins éternels et comme aux limites des essences imaginaires où il plongeait sa triade oisive, il importait d'établir dans sa majestueuse splendeur le dogme de la Trinité chrétienne, et le véritable caractère de la hiérarchie angélique. Or ce sont précisément les sujets traités par saint Denys l'Aréopagite, dans les ouvrages qui nous restent de lui. Ceux que nous n'avons plus : la *Théologie symbolique*, l'*Ame*, *Des choses intelligibles et des choses sensibles*, se rattachent manifestement par leur titre même à cet ensemble théogonique, psychologique et cosmique dont Simon le Mage avait si profondément perverti la notion et dont le disciple de saint Paul voulait présenter la synthèse orthodoxe. A l'encyclopédie de l'erreur, saint Denys l'Aréopagite opposait l'encyclopédie de la vérité. Nous comprenons qu'avant la découverte des *Philosophumena*, on ait pu s'étonner de trouver, au siècle apostolique, un monument chrétien dont les vastes proportions et le plan grandiose ont quelque analogie avec la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Quoi! disait-on, était-ce à son berceau que l'Église pouvait ouvrir de si larges perspectives, et jeter ce regard scientifique sur des dogmes à peine fixés? Nous avons aujourd'hui la preuve que non-seulement l'Église dut le faire, mais que les hérésiarques eux-mêmes l'y provoquaient. Et certes, il fallait bien peu connaître le milieu intellectuel où l'Évangile fit sa première apparition, pour supposer qu'il en pût être autrement. La synthèse était partout, en théologie, en histoire, en philosophie, au siècle apostolique. Philon, contemporain de saint Denys l'Aréopagite, appliquait à la doctrine des Juifs et à leur histoire sacrée les procédés d'une philo-

sophie éclectique, où Platon côtoie Moïse, où l'enseignement des sages de la Grèce se fond avec les oracles des prophètes. Plutarque avait la prétention de faire une encyclopédie de l'histoire comme Sénèque une philosophie encyclopédique. « La plénitude des temps, » dont parle saint Paul, se caractérisait au point de vue intellectuel par la tendance des esprits vers l'unité dans toutes les branches des connaissances humaines, pendant que les forces sociales se concentraient dans l'inflexible unité de la politique romaine. L'invasion de la foi catholique dans un milieu aussi compact devait donc nécessairement soulever des controverses d'ensemble, et présenter un système complet de vérité pour le substituer au panthéon de l'erreur. Il faut aussi faire ressortir un trait particulier de l'enseignement du premier siècle, qui lui appartient en propre et ne peut appartenir exclusivement qu'à lui : c'est l'absence de polémique. Les écrits des apôtres sont essentiellement affirmatifs. Il fallait d'abord asseoir l'édifice de la vérité, avant de songer à le défendre. Les œuvres de saint Denys l'Aréopagite portent au plus haut degré ce caractère, et c'est précisément l'absence de controverse qui a pu longtemps faire croire qu'ils n'étaient point le produit d'un siècle militant. Mais cette absence de polémique était calculée. Voici comment saint Denys l'Aréopagite s'en explique dans son Épître à saint Polycarpe : « Je ne sache pas avoir jamais disputé contre les Grecs ou d'autres errants, persuadé qu'il suffit aux hommes de connaître et d'exposer la vérité directement et telle qu'elle est. Dès qu'on l'aura légitimement démontrée et clairement établie, en quelque espèce que ce soit, par là-même il sera prouvé que tout ce qui n'est pas elle, tout ce qui en porte frauduleusement la ressemblance, n'est effectivement pas elle, ne lui ressemble pas, et que c'est plutôt une apparence qu'une réalité. Ce serait donc en vain qu'on s'épuiserait à réfuter tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là. Voici, par exemple, un homme qui prétend me présenter une monnaie portant l'effigie du prince et parfaitement authentique. Il peut arriver cependant qu'il n'ait qu'une pièce fausse, très-bien imitée. Je suppose même que vous le lui avez démontré; un autre, après lui, puis un autre encore,

reviendront discuter sur le même objet. Mais, au contraire, si l'on établit positivement une assertion de sorte qu'elle puisse braver les attaques des adversaires, alors tout ce qui lui est absolument opposé tombera de soi-même, devant l'immuable persistance de la vérité prouvée. C'est par suite de cette conviction, à mon avis très-raisonnable, que je n'ai pas tenu beaucoup à discuter contre les Grecs et les autres errants ; ce m'est assez, si Dieu le permet, de connaître la vérité d'abord, et de l'exposer ensuite comme il convient [1]. »

76. Nous avons ainsi l'explication du fait très-significatif qui a été remarqué par tous les critiques dans les œuvres de saint Denys l'Aréopagite. La polémique n'y tient aucune place ; mais l'exposition des doctrines y répond évidemment aux besoins intellectuels de son époque. Telle était cette preuve nouvelle d'authenticité que nous voulions mettre en lumière. Du reste, l'étude des œuvres elles-mêmes est une mine féconde pour l'histoire du premier siècle. Sous le rapport purement biographique, elle complète la mention rapide faite par saint Luc, de la conversion de l'Aréopagite. Élevé à l'école des philosophes d'Athènes, saint Denys avait formé son génie naturel par l'étude des sages du paganisme. On le lui reprochait après sa conversion : « Vous dites, écrit-il à saint Polycarpe, que le sophiste Apollophane m'injurie et me traite de parricide, parce que je retourne contre l'idolâtrie grecque l'érudition que j'ai apprise des Grecs. Mais ne pourrions-nous pas, à plus juste titre, reprocher aux Grecs d'abuser des dons de Dieu contre Dieu même, puisqu'ils emploient à détruire sa religion sainte la sagesse qu'ils ont reçue de lui [2] ? » Cet Apollophane, devenu l'ennemi du Docteur chrétien, avait été son condisciple et l'ami de sa jeunesse. Denys, dont la naissance paraît devoir se rapporter à l'an 9 de notre ère, avait environ vingt-cinq ans lors de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il voyageait alors en Égypte pour compléter son éducation. Apollophane l'accompagnait. Les deux

[1] Dionys. Areopag., *Epist.*, VII. *ad Polycarp.*, trad. de Mgr Darboy.
[2] Dionys. Areop., Epist. *ad Polycarp.*

jeunes gens étaient à Héliopolis, alors que la miraculeuse éclipse, qui couvrit l'Orient de ténèbres, annonça à l'univers la consommation du déicide au Golgotha. Saint Denys l'Aréopagite rappelle lui-même cette circonstance à saint Polycarpe. « Apollophane, dit-il, nie la réalité du miracle obtenu par Ézéchias, quand l'ombre rétrograda de dix degrés, sous les yeux de ce prince. Cependant il est certain que le souvenir de ce phénomène est consigné en Perse, dans les monuments de la science sacerdotale. Aujourd'hui encore les Mages célèbrent une fête, en mémoire de ce soleil de trois jours. Mais permis à lui de l'ignorer. Demandez-lui pourtant ce qu'il pense de l'éclipse qui se remarqua lorsque le Sauveur était sur la croix. Tous deux nous nous trouvions à Héliopolis; tous deux nous vîmes que la lune était venue inopinément se placer devant le soleil (car ce n'était pas l'époque de sa conjonction), et qu'ensuite, depuis la neuvième heure jusqu'au soir, elle revint miraculeusement en opposition directe avec le soleil. Faites-le encore souvenir de ceci : Il sait que la lune entra en conjonction par le côté de l'orient, et atteignit jusqu'au bord occidental du soleil. Ensuite, au lieu de continuer sa projection commencée, elle rebroussa chemin et ne quitta que le dernier le point de l'astre qu'elle avait voilé le premier. Trouvez occasion de rappeler ces circonstances à Apollophane. S'il le peut, qu'il me convainque de fausseté, moi qui étais à côté de lui et avec lui, quand j'observai, quand j'admirai le phénomène. Lui-même, alors inspiré par je ne sais quel sens prophétique, et comme s'il eût eu l'instinct de ce qui se passait, s'écria en me regardant : Mon ami, c'est une révolution dans les choses divines ! Voilà ce que vous pouvez lui dire, en suppléant d'ailleurs à tout ce que j'omets. C'est assez pour une épître, et vous êtes plus qu'un autre capable d'amener à Dieu en toute perfection cet homme qui ne manque certes pas de philosophie, et qui peut-être jugera convenable d'apprendre humblement la véritable et sublime philosophie de notre religion [1]. » De retour à Athènes, Denys vit s'ouvrir devant son mérite la

[1] S. Dionys. Areopag., *Epist. ad Polycarp.*

carrière des charges publiques. L'élection de ses concitoyens dut l'appeler d'abord à la dignité d'archonte. On sait en effet que, d'après la constitution grecque, il fallait avoir passé par ce degr de la hiérarchie civile pour siéger au sein de l'Aréopage. La lumière de la foi vint éclairer Denys, dans ce tribunal qui avait jadis condamné Socrate et qui renvoyait saint Paul au lendemain. Les souvenirs d'Héliopolis durent aider au triomphe de l'Apôtre et ébranler l'âme de l'Aréopagite. Quoi qu'il en soit, Denys approchait alors de sa quarantième année. La seconde part de sa vie allait être exclusivement employée au service du Dieu inconnu qu'il n'avait fait que soupçonner sur la terre d'Égypte, et qui venait le chercher au milieu de sa patrie. Nous avons cité précédemment les détails fournis par l'Aréopagite sur la mort de la sainte Vierge, dont il fut le témoin oculaire[1]. C'est probablement à ce voyage en Palestine qu'il faut rapporter son entrevue avec Carpus, le disciple fidèle à qui saint Paul avait laissé ses livres et son manteau[2]. « A mon passage en Crète, dit l'Aréopagite, je reçus l'hospitalité chez Carpus, personnage éminemment versé dans les contemplations divines, auxquelles l'extrême pureté de son esprit le rendait propre. Il n'abordait jamais la célébration des saints mystères, sans qu'auparavant, dans ses prières préparatoires, il ne fût consolé par quelque douce vision. Il me racontait qu'un jour il conçut une tristesse profonde, parce qu'un infidèle avait ravi à l'Église et ramené au paganisme un nouveau chrétien dans le temps même des pieuses fêtes de son baptême. Au lieu de prier avec amour pour tous les deux et d'implorer la grâce du Sauveur, dans le dessein de convertir le païen et de vaincre l'apostat par la mansuétude, Carpus se laissa entraîner, contre son habitude, à des sentiments de violente indignation. C'était le soir, il se couche et s'endort dans ces pensées de haine. Il avait coutume d'interrompre son repos et de s'éveiller dans la nuit pour la prière. L'heure venue, après un sommeil pénible et entrecoupé, il se lève plein de

[1] Cf. pag. 20 de ce volume. — [2] *Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas.* (II Timoth., IV, 13.)

trouble. Pourquoi, disait-il, les impies qui traversent les voies du Seigneur vivent-ils plus longtemps? Et il demandait à Dieu de foudroyer les deux pécheurs. A ces mots, il crut voir la maison s'ébranler et se diviser dans toute sa hauteur. Devant lui se dressait une flamme, d'un éclat immense, qui, du haut des cieux, à travers le faîte déchiré, semblait descendre jusqu'à ses pieds. Dans la profondeur du firmament apparaissait l'Homme-Dieu, environné de la multitude des anges. Abaissant ses regards, Carpus voit au-dessous du sol bouleversé un vaste et ténébreux abîme. Les deux pécheurs qu'il avait maudits se tenaient sur le bord du précipice, tremblants, épouvantés, se soutenant à peine. Du fond du gouffre, des serpents rampaient vers eux, s'enlaçaient autour de leurs membres, cherchant à les renverser dans l'abîme. Des hommes se joignaient à cette troupe infernale pour assaillir le couple infortuné. Carpus suivait, d'un œil impatient, cette lutte émouvante. Le moment vint où les deux pécheurs semblaient près de périr, moitié de plein gré, moitié de force, contraints tout à la fois et séduits par le mal. Mais le Sauveur, se levant de son trône, descendit vers les malheureux, pour leur tendre une main secourable. Les anges leur vinrent en aide et les soutenaient. Le Seigneur dit alors à Carpus : Lève la main et frappe-moi désormais, car je suis prêt à mourir encore une fois pour le salut de ces hommes, et cela me serait doux si l'on pouvait me crucifier sans crime ! — Tel est, ajoute l'Aréopagite, le récit que m'a fait Carpus, et j'y crois volontiers [1]. » Il y a dans cette vision comme un air de parenté avec celles d'Hermas. Au point de vue pratique, elle paraît avoir fait une profonde impression sur saint Denys, qui insinue, à chaque page de ses œuvres, la nécessité de la mansuétude et de la charité, au milieu même des luttes les plus ardentes contre les ennemis de la foi. Dans une Épître adressée au prêtre Sosipater, le même dont saint Paul inscrit le nom comme celui d'un de ses proches [2], il s'exprime ainsi : « Ne regardez point comme une vic-

[1] S. Dionys. Areop., Epist. VIII, *ad Demophilum*. — [2] *Salutat vos Timotheus adjutor meus, et Lucius et Jason et Sosipater, cognati mei.* (Rom., XVI, 21.)

toire les invectives contre un culte, ou une opinion, qui ne semble pas légitime. Tout n'est pas fini pour Sosipater, quand il a judicieusement réfuté ses ennemis. Si vous m'en croyez, cessez une polémique stérile contre l'erreur et établissez si bien la vérité que les raisons dont vous l'appuierez soient complétement irréfutables [1]. »

Vocabulaire chrétien de saint Denys l'Aréopagite.

77. On aura sans doute remarqué que la plupart des personnages avec lesquels saint Denys entretenait un commerce épistolaire , appartiennent notoirement au siècle apostolique. Sur les dix lettres du grand Docteur arrivées jusqu'à nous, deux seulement portent une suscription qui nous soit inconnue : celles au diacre Dorothée et au thérapeute, ou moine, Démophile. Mais l'expression même de thérapeute employée par saint Denys, comme elle l'avait été par Philon, et tombée en désuétude dès le second siècle, vaut à elle seule une date. Le protestantisme s'indigne quand on lui parle de l'existence d'une institution monacale, ou cénobitique, au premier siècle de l'Église ; mais qu'il efface donc de l'Évangile les conseils donnés par Notre-Seigneur aux âmes appelées à une vie plus parfaite [3] ; qu'il supprime les paroles si explicites de saint Paul à ce sujet [4]; qu'il fasse disparaître le traité de Philon *sur la Vie contemplative* [5], et les témoignages formels d'Eusèbe [6] et de saint Jérôme [7] qui voient dans les thérapeutes de Philon des moines chrétiens formés par saint Marc à cette exemplaire piété; enfin qu'il anéantisse les deux épîtres adressées par saint Clément aux vierges [8]. L'histoire du premier siècle est catholique, quoi que puisse faire le protestantisme ; à mesure qu'on étudie les monuments de cet âge, on reste convaincu

[1] S. Dionys. Areopag., Epist. VI, *ad Sosipatrum*.

[2] Les dix lettres de saint Denys l'Aréopagite sont adressées, quatre au thérapeute Caïus, le même dont saint Paul fait mention à deux reprises (*Rom.*, XVI, 23 ; I *Cor.*, I, 14), et les autres au diacre Dorothée, au prêtre Sosipater, à Polycarpe évêque, au thérapeute Démophile, à l'évêque Titus, et à Jean l'évangéliste.

[3] *Matth.*, XIX, 21. — [4] I *Cor.*, VII, 32. — [5] Phil., *De vitâ contemplativâ*, initio. — [6] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XVII. — [7] S. Hieronym., *de Scriptor. eccles.* — [8] Cf. numéros 60-62 de ce présent chapitre.

de leur conformité avec la foi que professe aujourd'hui l'Église. Tout, jusqu'aux expressions mêmes, se correspond trait pour trait. Le lecteur n'a peut-être pas oublié la singulière interprétation donnée récemment par le rationalisme aux *Logia* de saint Matthieu [1]. Nous rencontrons sous la plume de saint Denys l'Aréopagite la véritable signification de ce terme qui a si malencontreusement dérouté la philologie officielle. Tous les auteurs de l'Ancien et du Nouveau Testament sont appelés par saint Denys du nom éminemment significatif de *Théologues*, « porteurs de la parole divine. » Le disciple de Platon, converti par saint Paul, avait tellement compris l'excellence de la révélation chrétienne et sa supériorité sur toutes les philosophies inventées par les hommes, qu'il la nomme constamment *Théologie*, « révélation du Verbe de Dieu. » La grande et divine nouvelle de l'Évangile, répandue tout à coup sur le monde, y faisait éclore des noms nouveaux. Le vocabulaire humain s'élargissait pour exprimer les réalités de l'ordre surnaturel. Quand saint Denys adresse une épître à l'auguste exilé de Pathmos, il y trace cette suscription : « A Jean, théologue, apôtre, évangéliste [2]. » La Bible tout entière, sous la plume de l'Aréopagite, s'appelle la « Théologie. » Saint Denys parle comme son contemporain, saint Papias [3]. Ces termes, nouveaux alors, se présentaient, comme par la force des choses, à toutes les intelligences illuminées par la foi. L'invasion des clartés divines sur la terre constituait la théologie, et ce mot que les critiques superficiels prenaient pour un anachronisme, devient au contraire, dans le sens où l'employait saint Denys l'Aréopagite, une preuve irrécusable d'authenticité. Il faut en dire autant du terme de « hiérarchie, » emprunté par l'illustre docteur à l'idiome usité dans les temples de la Grèce, et mis au service de la vérité évangélique. C'est le christianisme qui a formé notre langue, comme il a formé nos mœurs. A leur insu, les rationalistes modernes ne vivent intellectuellement et moralement que des idées importées par le

[1] Cf. tom. IV de cette *Histoire*, pag. 227-235. — [2] S. Dionys. Areop., *Epist.* X. — [3] Cf. tom. IV de cette *Histoire*, pag. 233.

christianisme dans nos civilisations. Selon sa valeur étymologique, la hiérarchie est la subordination des choses sacrées. Aujourd'hui ce terme est employé, sans être compris de ceux même qui en font le plus d'usage, pour désigner les divers échelons de l'autorité politique, civile et militaire. Et plût à Dieu que l'idée qu'il représente se fût conservée simultanément avec lui ! Mais l'infirmité de l'esprit humain est telle que les signes finissent par faire disparaître le souvenir de la chose signifiée, et que les mots eux-mêmes effacent la vraie notion des idées qu'ils représentent. Dans le sens que saint Denys l'Aréopagite donnait à l'expression de « hiérarchie » se trouvait implicitement formulée la doctrine de saint Paul : « Toute autorité émane de Dieu [1]. »

Comparaison du traité *de la Hiérarchie céleste* de saint Denys l'Aréopagite, avec l'*Apophasis* de Simon le Mage.

78. Telle est en effet l'idée fondamentale des livres de saint Denys l'Aréopagite sur la *Hiérarchie céleste,* la *Hiérarchie ecclésiastique,* les *Noms divins* et la *Théologie mystique*. D'après Simon le Mage, l'univers visible n'était qu'une protestation des esprits du mal contre le Père inconnu, le Dieu véritable. Saint Denys renverse dès l'abord cette doctrine erronée. Il pose en principe que « toute grâce excellente, tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières [2]. » Cet axiome, emprunté à l'apôtre saint Jacques, écarte manifestement l'action indépendante et rebelle des intelligences inférieures, qui selon l'hérésiarque de Samarie, ne connaissaient pas leur Père, tout en retenant, de leur céleste origine, un pouvoir réellement créateur. « Il y a plus, ajoute l'Aréopagite, toute émanation de splendeur que la céleste bienfaisance laisse déborder sur l'homme, réagit en lui comme principe de simplification spirituelle et de surnaturelle union, et, par sa force propre, le ramène vers l'unité souveraine et la déifique simplicité du Père. Car toutes choses viennent de Dieu et retournent à Dieu [3], comme disent les saintes Lettres [4]. » Je ne sais si je me fais illusion à moi-même, et, dans ce cas, je soumets humblement et du fond du cœur mon opinion individuelle et faillible au juge-

[1] *Rom.*, XIII, 1. — [2] *Jacob.*, I, 17. — [3] *Rom.*, II, 36. — [4] S. Dionys. Areopag., *De hierarchiâ cœlest.*, cap. I, initio.

ment infaillible et sans appel de la chaire apostolique ; mais, en comparant l'*Apophasis* de Simon le Mage, dans les fragments conservés par les *Philosophumena*, avec le traité de la *Hiérarchie céleste*, il me semble que la démonstration du docteur catholique suit pas à pas, sans le nommer pourtant et sans y faire d'allusion explicite, le développement donné par l'hérésiarque à son système [1]. » Il y a deux générateurs, sans commencement ni fin, de tous les éons, disait le Mage. Ils sont sortis tous deux d'une seule racine, qui est la puissance, le silence invisible, inaccessible à l'intelligence. Le premier générateur illumine les sphères d'en haut ; il est le grand pouvoir, l'âme de toute chose, l'administrateur souverain, principe mâle. Le second illumine les sphères inférieures, c'est la grande intelligence, principe femelle engendrant tous les êtres. » On sait comment l'hérésiarque dédoublait ensuite cette triade primitive, la développait par syzygies, jusqu'à ce que l'Ἐπίνοια, franchissant les limites du cosmos divin, engendrât les anges et les esprits surnaturels, qui eux-mêmes formèrent le monde que nous habitons, œuvre d'ignominie, de rébellion et de ténèbres. Pour renverser tout cet échafaudage d'imaginations extravagantes, l'Aréopagite insiste sur l'unité de Dieu dans sa trinité féconde et directement créatrice. « Avant tout, dit-il, il faut proclamer que Dieu, essence suprême, a fait acte d'amour en donnant à toutes choses leur essence propre, et en les élevant jusqu'à l'être, car il n'appartient qu'à la cause absolue et à la souveraine bonté d'appeler à la participation de son existence les créatures diverses, chacune au degré où elle en est naturellement capable [2]. — En effet, d'après les profonds et véridiques enseignements de la théologie [3], les choses divines sont révélées et données en spectacle à chaque intelligence selon sa force propre ; et la bonté éternelle, en usant d'une salutaire et sainte réserve, ne livre pas aux choses finies toute son incompréhensible immensité. Comme ce qui est intelligible ne peut être vu et saisi par les choses sen-

[1] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 474.

[2] *De hierarch. cœlest.*, cap. IV. — [3] Nous avons déjà fait observer que cette expression sous la plume de saint Denys l'Aréopagite signifie l'Écriture sainte.

sibles; ni ce qui est simple et immatériel par les choses multiples et composées; ni enfin ce qui est incorporel, impalpable, sans figure et sans formes, par les choses revêtues de figures et de formes corporelles : ainsi et par le même principe, l'infini dans son excellence reste supérieur à tous les êtres; l'unité suréminente échappe nécessairement à toute conception; unité sublime, nulle pensée ne peut l'atteindre et nulle parole n'exprime cet inexprimable bien; unité mère de toute autre unité, nature suprême, intelligence incompréhensible, parole inénarrable, sans raison, sans entendement, sans nom; elle n'existe point à la façon des autres existences : auteur de toutes choses, cependant elle n'est pas, de la façon dont les autres êtres subsistent, parce qu'elle surpasse tout ce qui est. Voilà pourquoi il n'est permis de dire et de penser, touchant la suprême et mystérieuse nature de Dieu, que ce qui en fut révélé dans les saintes Écritures [1]. » Ces dernières paroles renferment la condamnation des téméraires et scandaleuses théories de Simon le Mage. Saint Denys y revient encore avec une énergie qui croît en proportion des audaces de l'erreur. « D'après ce qu'il nous a manifesté de lui-même dans les Écritures, dit-il, Dieu est la cause, l'origine, l'essence et la vie de toutes choses; il rappelle et ressuscite ceux qui s'étaient séparés de lui; il refait et restaure ceux qui avaient laissé corrompre en eux sa divine image. Il est la lumière des illuminés, la sainteté des parfaits. C'est en sa divinité que les créatures se divinisent, en sa simplicité qu'elles se simplifient, en son unité qu'elles atteignent elles-mêmes l'unité. Il est le principe radical et suréminent de tout principe; il manifeste le secret de sa perfection avec une sage bonté. En un mot, il est la vie de ce qui vit, l'essence de ce qui est, le principe et la cause de toute vie, de toute existence, par la fécondité de son amour qui a produit et qui conserve les créatures. Pour nous faire connaître et pour louer la divinité, les théologues [2] ont composé tous les noms dont ils l'appellent, d'après ses attributs et ses œuvres augustes.

[1] *De nominibus divin.*, cap. I.
[2] Les écrivains sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Dieu est célébré tantôt comme unité suprême, à raison de sa simplicité, de son absolue indivisibilité en laquelle les hommes sont créés avec leur individualité propre, et, malgré leurs puissances multiples et diverses, ramenés à un merveilleux ensemble et à une sorte de divine unité; tantôt comme trinité, pour exprimer cette suréminente fécondité des trois personnes, d'où tire son origine et son nom toute paternité au ciel et sur la terre. Il est loué ici comme auteur souverain de tout, parce qu'effectivement toutes choses ont reçu l'être de sa bonté créatrice; là, comme sagesse et beauté, parce que les êtres, s'ils conservent leur nature dans sa pureté originelle, sont pleins de divine harmonie et de beauté céleste. Enfin il est excellemment nommé notre ami, parce qu'une des personnes divines daigna se faire véritablement homme, rappeler à soi et s'unir l'infirmité humaine : miraculeuse alliance, où deux substances se rencontrent dans le seul Jésus, où l'Éternel fut soumis aux conditions du temps, où celui qui dépasse infiniment toute nature, si élevée qu'elle soit, descendit jusqu'au néant de la nôtre, sans que néanmoins ses propriétés diverses en fussent altérées et confondues. En un mot, il y a une foule d'autres lumières, conformes à celles de l'Écriture, que nos pères dans la foi nous ont transmises, dans le secret de leur enseignement traditionnel. Car, dans sa tendresse pour l'humanité, la tradition sacerdotale, aussi bien que les divins oracles, cache ce qui est intelligible sous ce qui est matériel et ce qui surpasse tous les êtres sous le voile de ces êtres mêmes; elle donne forme et figure à ce qui n'a ni forme ni figure, et par la variété et la matérialité de ces emblèmes, elle rend multiple et composé ce qui est excellemment simple et incorporel. Mais quand nous serons devenus incorruptibles et immortels, quand le Christ nous aura associés à sa félicité glorieuse, alors, comme il est écrit, nous habiterons éternellement avec le Seigneur[1]; admis à la chaste contemplation de sa sainte humanité, il nous inondera des torrents de sa splendide lumière, comme il arriva aux disciples dans le mystère de la transfigura-

[1] I *Thessal.*, IV, 16.

tion; il fera luire ses clartés intelligibles sur notre âme dégagée alors de la matière et des passions, et parmi les douceurs d'une inconcevable union, elle s'enivrera des rayons épanouis de ce merveilleux soleil, à peu près comme les célestes intelligences, car, ainsi que dit la parole de vérité, nous serons semblables aux anges et enfants de Dieu, puisque nous serons enfants de la résurrection [1]. Mais ici-bas les choses divines ne nous apparaissent qu'au travers de symboles accommodés à notre infirme nature; c'est par là que nous atteignons jusqu'à un certain point les réalités spirituelles dans leur simplicité et leur unité, et que, possesseurs de ces connaissances touchant le monde angélique, nous faisons cesser toute opération de l'entendement, pour contempler, autant qu'il est permis, la splendeur de Dieu, lumière infinie où sont fixées d'une façon ineffable les bornes de notre savoir et qui ne peut être comprise ni exprimée, ni vue parfaitement, parce qu'elle est supérieure à toutes choses et absolument inconnue; parce qu'elle renferme et dépasse infiniment les limites que peuvent atteindre l'essence et la force de toutes les créatures ensemble, parce qu'enfin elle n'est pas saisie par l'intelligence même des natures évangéliques. Car, si toutes connaissances ont l'être pour objet, et finissent là où l'être finit, nécessairement celui qui l'emporte sur tout être échappe aussi à toute connaissance [2].

Loi du secret. 79. Ces citations suffisent pour établir le parallélisme qui se remarque entre l'exposition de la foi catholique faite par saint Denys et les systèmes de l'hérésie contemporaine. Aux rêves de Simon le Mage sur la captive divine [3], en qui s'était réalisée une rédemption prétendue, l'Aréopagite oppose la notion véritable du mystère de l'Incarnation. A la gnose ambitieuse du Samaritain, saint Denys oppose la tradition sacerdotale des apôtres. On a vu que cette tradition se gardait encore sous la loi du secret, et c'est là un nouveau caractère d'authenticité pour les œuvres de l'Aréopagite, puisqu'en effet la loi du secret fut le caractère exclusif de

[1] *Luc.*, XX, 36. — [2] S. Dionys. Areop., *De nom. divin.*, cap. I. — [3] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 475.

l'enseignement aux deux premiers siècles. « Nos premiers chefs dans la hiérarchie, pleins des grâces célestes dont la bonté de Dieu les avait comblés, dit-il, reçurent la mission d'en faire part à d'autres, et puisèrent eux-mêmes dans leur sainteté le généreux désir d'élever à la perfection et de déifier leurs frères. Voilà pourquoi, dans leurs enseignements écrits et non écrits, ils nous firent entendre par des images sensibles ce qui est céleste, par la variété et la multiplicité ce qui est parfaitement un; par les choses humaines ce qui est divin, et par ce qui nous est familier, les secrets du monde supérieur. Ils agirent ainsi, d'abord à cause des profanes qui ne doivent même pas toucher les signes de nos mystères, et ensuite parce que notre hiérarchie, se proportionnant à la nature humaine, est toute symbolique et qu'il lui faut des figures matérielles pour nous élever mieux aux choses intelligibles. Toutefois le sens des divers symboles n'est pas inconnu aux hiérarques, mais ils ne peuvent le révéler à quiconque n'a point encore reçu l'initiation parfaite; car ils savent qu'en réglant nos mystères d'après la tradition divine, les apôtres ont divisé la hiérarchie en ordres fixes et invariables, et en fonctions sacrées qui se confèrent d'après le mérite de chacun. C'est pourquoi, plein de confiance en vos religieuses promesses (car il est pieux de les rappeler), je vous ai appris ce devoir et d'autres secrets semblables, et je compte que vous ne manifesterez les hautes explications de nos cérémonies qu'aux pontifes vos collègues, et que vous leur ferez prêter le serment traditionnel de traiter purement les choses pures, de ne communiquer qu'aux hommes divins les choses divines, aux parfaits les choses parfaites, et aux saints les choses saintes [1]. » Ainsi parle l'Aréopagite à l'évêque Timothée, en lui adressant son traité de la *Hiérarchie ecclésiastique*. Nous sommes donc en présence de la loi du secret le plus rigoureux et disons aussi le plus nécessaire, à une époque où le milieu social était le paganisme, et où les conquêtes de la foi désignaient au martyre. Mais ce n'est pas de ce point de vue que nous avons en ce moment à considérer la loi du

[1] *De hierarch. cœlest.*, cap. I.

secret. Si l'on veut bien l'envisager par rapport aux hérésies contemporaines, on ne tardera pas à se convaincre qu'elle devait provoquer parmi les chefs de secte une prétention directement opposée : celle de vulgariser leurs prétendus mystères et de répandre leur doctrine pseudo-hiératique avec d'autant plus d'affectation que l'Église apportait de soin à voiler l'enseignement véritable. De là l'emphase de Simon le Mage qui intitule son livre *Révélation,* et qui débute par ce dithyrambe : « A vous, mortels, j'adresse le Verbe révélateur; pour vous j'écris les paroles de ce livre! L'Écriture sacrée, la voici [1] ! » De là enfin ce terme générique de « gnose, » science parfaite, dont les hérésiarques des premiers siècles revendiquaient la possession exclusive et se paraient comme d'un titre de gloire.

Le Cosmos angélique opposé aux éons du gnosticisme.

80. Ces rapides aperçus pourront, je l'espère, éclairer d'une lumière nouvelle l'étude des œuvres de saint Denys l'Aréopagite. Tout l'enseignement du grand Docteur peut se résumer dans cette idée féconde, que le monde visible n'est que le reflet saisissable à notre intelligence des clartés surnaturelles du monde invisible. « Le divin législateur, dit-il, a voulu que notre sainte hiérarchie fût une sublime imitation des hiérarchies célestes; et il a symbolisé les armées invisibles sous des traits palpables et sous des formes composées, afin qu'en rapport avec notre nature, ces institutions saintement figuratives l'élevassent jusqu'à la hauteur et à la pureté des types qu'elles représentent. Car ce n'est qu'à l'aide d'emblèmes matériels que notre intelligence grossière peut contempler et reproduire la constitution des ordres célestes. Dans ce plan, les pompes visibles du culte nous rappellent les beautés invisibles; les parfums qui embaument les sens, représentent les suavités spirituelles; l'éclat des flambeaux est le signe de l'illumination mystique; le rassasiement des intelligences par la contemplation a son emblème dans l'explication de la sainte doctrine; la divine et paisible harmonie des cieux est figurée par la subordination des divers ordres de fidèles, et l'union avec Jésus-Christ par la réception de la divine

[1] *Philosophumena,* lib. VI, cap. I, § 18.

Eucharistie [1]. » Partant de ce principe, saint Denys procède à la définition de la hiérarchie : « Elle est à la fois, dit-il, ordre, science et action, se conformant autant qu'il se peut aux attributs divins et reproduisant par ses splendeurs originelles comme une expression des choses qui sont en Dieu. Son but est d'assimiler et d'unir à Dieu [2]. Toutes les créatures célestes en général sont désignées indifféremment par l'Écriture sous le nom d'anges, quoique, dans l'explication de chaque ordre en particulier, les anges tiennent le dernier rang dans la hiérarchie invisible. La raison de ce fait est facile à comprendre. Dans toute constitution hiérarchique les ordres supérieurs possèdent la lumière et les facultés des ordres inférieurs sans que ceux-ci aient réciproquement la perfection de ceux-là. C'est donc justement que dans la théologie, on appelle anges toute la foule sacrée des intelligences suprêmes, puisque chacune sert à manifester l'éclat des splendeurs divines [3]. » Saint Denys divise les sphères angéliques en neuf chœurs, groupés trois à trois, et portant les noms consacrés par l'Écriture et adoptés par la théologie catholique, savoir : les Chérubins, les Séraphins et les Trônes ; les Dominations, les Vertus et les Puissances ; les Principautés, les Archanges et les Anges. Hiérarchiquement disposés autour de la majesté divine, comme des cercles concentriques, chaque ordre supérieur agit directement sur l'ordre inférieur ; mais le principe d'action, de lumière, de mouvement et de vie qui se communique à tout l'ensemble du monde surnaturel, émane de la Trinité, réside en elle et n'en peut jamais être séparé. Le saint Docteur oppose ainsi la véritable notion du cosmos angélique aux généalogies arbitraires et indépendantes des éons gnostiques, qui substituaient leur puissance à celle même de la Divinité.

Détails liturgiques fournis par saint Denys l'Aréopagite sur l'administration des sacrements de Baptême

81. Il est surtout admirable de profondeur, d'éloquence et de génie, lorsqu'appliquant ces principes de subordination à notre monde visible, il nous fait apercevoir dans les réalités palpables de notre nature le reflet des mystères de l'ordre surnaturel. « Le principe de toute hiérarchie, dit-il, est la Trinité, source de vie,

[1] *De hierarch. cœlest.*, cap. I. — [2] *Ibid.*, cap. III. — [3] *Ibid.*, cap. V.

bonté essentielle, cause unique de tout, et qui, dans l'effusion de son amour, a communiqué à toutes choses l'être et la perfection. Dans le sein de son excellence et de sa bonté infinies, cette Trinité indivisible, dont le mode d'existence, ignoré des hommes, n'est connu que d'elle-même, nourrit le vœu de sauver toute créature intelligente, les anges et les hommes. Mais le salut n'est possible que pour les esprits déifiés, et la déification n'est que l'union et la ressemblance qu'on s'efforce d'avoir avec Dieu. Le but commun de toute hiérarchie, c'est l'amour de Dieu et des choses divines, amour généreux, céleste dans son origine, pur dans ses intentions; c'est, par conséquent et avant tout, la fuite, l'éloignement absolu de tout ce qui est contraire à la charité; c'est la connaissance des choses dans la réalité de leur être, la vue et la science des vérités sacrées; c'est enfin la participation à la simplicité ineffable de celui qui est souverainement un, et le banquet mystique de l'intuition qui nourrit et divinise l'âme contemplative [1]. » Saint Denys retrouve au sein de l'Église les trois ordres correspondant à la triple division des chœurs angéliques dans l'hiérarque ou pontife suprême, dans les prêtres, dans les diacres et autres ministres de l'ordre inférieur. Il expose ensuite, avec les détails les plus circonstanciés, les rites sacramentels employés pour la régénération et la déification des âmes. Cette partie de son œuvre, au point de vue liturgique, est d'une importance considérable, et nous donne une idée précise des cérémonies ecclésiastiques en usage au Ier siècle. Nous y retrouvons en action les principales prescriptions du Rituel catholique pour l'administration solennelle des sacrements. « Le païen qui se sent pressé du désir de participer aux biens célestes de l'Église, dit-il, s'adresse à quelque initié et en réclame instamment l'honneur d'être présenté à l'hiérarque. Le pontife accueille avec joie ces deux hommes, comme le pasteur qui rapporte sur ses épaules la brebis perdue, il rend grâces à la miséricorde du Dieu par qui sont appelés et sauvés les enfants d'élection. Puis il convoque au lieu saint tous les membres de la hiérarchie. Après le

[1] *De hierarch. eccles.*, cap. I.

chant de quelque hymne, tirée des Écritures, il s'approche du catéchumène et lui demande quel est son désir. Celui-ci, précédemment instruit par un initiateur, s'accuse d'avoir vécu si longtemps dans l'ignorance de la vérité; il demande à être admis par la médiation du pontife à la participation de Dieu et des choses divines. Le pontife lui redit alors que Dieu, très-pur et infiniment parfait, veut qu'on se donne à lui complétement et sans réserve; il rappelle les principaux préceptes de la vie chrétienne et l'interroge sur sa volonté de les suivre. Après la réponse affirmative du postulant, le pontife lui pose la main sur la tête, le munit du signe de la croix, et ordonne aux prêtres d'enregistrer les noms du filleul et du parrain. Après cette formalité, une sainte prière commence, puis les diacres délient la ceinture et ôtent le manteau du catéchumène. Le pontife le place en face de l'occident, les mains dressées en signe d'anathème contre cette région de ténèbres et lui ordonne de souffler sur Satan par trois fois et de prononcer les paroles de l'abjuration. Trois fois le pontife les proclame, trois fois le futur initié les répète. Alors le pontife le tourne vers l'orient et lui commande de s'enrôler sous l'étendard de Jésus-Christ. Vient ensuite la profession de foi, lue par le pontife et répétée par le catéchumène. Les diacres achèvent de dépouiller celui-ci de ses vêtements, et les prêtres apportent l'huile sacrée. Il reçoit d'abord une triple onction des mains de l'hiérarque, puis les prêtres continuent d'oindre le reste de son corps. En ce moment le pontife se rend à la fontaine sainte, mère de l'adoption. Il en purifie les eaux par des invocations religieuses et les sanctifie par une triple effusion de l'huile bénite, faite en forme de croix; il chante par trois fois un cantique dicté par le Saint-Esprit, puis il ordonne qu'on lui amène le disciple. Un ministre proclame le nom du parrain et du catéchumène. Celui-ci, conduit par les prêtres vers la fontaine de régénération, est remis aux mains de l'hiérarque qui se tient debout en un lieu plus élevé. Le pontife le baptise, le plongeant à trois reprises dans l'eau et l'en retirant trois fois, en invoquant les trois personnes de la divine béatitude. Les prêtres reçoivent alors le baptisé et le remettent à son patron ou parrain; tous ensemble, ils

le revêtent d'une robe blanche, symbole de son nouvel état. et le conduisent encore une fois au pontife, qui le fortifie par l'onction d'un baume consacré et le déclare digne de participer désormais au bienfait souverain de la sainte eucharistie [1]. »

Sacrifice eucharistique.

82. La dernière onction donnée par le pontife, se rapporte évidemment au sacrement de Confirmation, qui était, dans la primitive Église, administrée immédiatement après le baptême. De là vient qu'aujourd'hui encore la Confirmation occupe le second rang dans la nomenclature des sacrements. « Sous l'onction de l'huile bénite, ajoute saint Denys, le baptisé répand une suave odeur, car celui qui a été régénéré est uni au Saint-Esprit. Mais je laisse aux âmes qui furent jugées dignes d'un auguste et pieux commerce avec cet Esprit divin, de connaître et d'entendre ce que c'est que cette visite ineffable de la majesté céleste, dans laquelle l'homme se trouve embaumé d'un parfum spirituel et élevé à la perfection. Enfin le pontife convie l'initié à la très-sainte eucharistie, il le fait entrer en participation de ce mystère qui opère si efficacement la sainteté [2], et qui est, comme disait notre illustre maître, le sacrement des sacrements. L'hiérarque, après avoir prié au pied de l'autel, l'encense d'abord, puis fait le tour du temple [3]. Revenu à l'autel, il commence le chant des psaumes que tous les ordres ecclésiastiques continuent avec lui [4]. Après cela, des ministres inférieurs lisent les très-saintes Écritures [5], et ensuite on fait sortir de l'enceinte sacrée les catéchumènes, les énergumènes et les pénitents. Ceux-là seuls restent dans le lieu saint qui sont dignes de contempler et de recevoir les divins mystères. Pour le reste des ministres subalternes, les uns se tiennent auprès des portes fermées, d'autres remplissent quelque autre fonction de leur ordre [6].

[1] *De hierarch. cœlest.*, cap. II. — [2] Id., *ibid.* — [3] Nous avons ici la mention la plus ancienne de nos processions. — [4] On reconnaît facilement l'origine de l'*Introït.* — [5] Telle est encore la lecture de l'Épître faite par un sous-diacre, ou un lecteur.

[6] On reconnaît ici la hiérarchie subalterne des ordres mineurs, telle qu'elle existe encore au sein de l'Église catholique. Les *Ostiarii*, ou *Portiers*, sont expressément nommés par saint Denys; il en est de même des *Lectores*, « Lecteurs. » La séparation des énergumènes suppose la présence des *Exor-*

Les plus élevés d'entre eux, les diacres [1], s'unissent aux prêtres pour présenter sur l'autel le pain sacré et le calice de bénédiction [2], après toutefois qu'a été chantée par l'assemblée entière la profession de la foi [3]. Alors le pontife achève les prières, et souhaite à tous la paix; les frères se donnent mutuellement le saint baiser et l'on récite les noms inscrits sur les sacrés diptyques [4]. Ayant tous purifié leurs mains [5], l'hiérarque prend place au milieu de l'autel, et les prêtres l'entourent, avec les diacres désignés. Le pontife bénit Dieu de ses œuvres merveilleuses, et consacre les mystères augustes qu'il offre à la vue du peuple, sous les symboles vénérables qui les voilent [6]. Quand il a ainsi présenté les dons précieux de la divinité, il se dispose à la communion et y convie les autres. L'ayant reçue et distribuée, il termine par une pieuse action de grâces [7]. » Qu'on fasse lire cette page de saint Denys l'Aréopagite à n'importe quel protestant; et qu'on lui demande s'il y retrouve un seul des éléments de la cène calviniste ou luthérienne! Au contraire, il n'est pas un catholique qui n'y reconnaisse distinctement les rites augustes du sacrifice de la messe. C'est bien en effet un sacrifice que saint Denys entend décrire dans l'Eucharistie, on ne saurait le mettre en

cistes. Enfin, la mention, faite précédemment par l'Aréopagite, de « l'éclat des flambeaux, » dans les cérémonies saintes (cf. n° 80), suppose nécessairement la fonction des *Acolythes*.

[1] Il est évident que, dans la pensée de saint Denys, le sacerdoce représenté dans sa plénitude par l'évêque, et dans son rang inférieur par les simples prêtres, constitue l'ordre majeur, au-dessous duquel vient immédiatement le diaconat. — [2] C'est la cérémonie consacrée sous le nom d'*Offertoire*.

[3] Saint Denys avait déjà, dans la description des rites du baptême (n° 81), mentionné la profession de foi, ou Symbole. On remarquera que l'ordre dans lequel se succèdent les diverses phases du sacrifice eucharistique est précisément celui qui est observé dans la célébration de la messe. Le chant de la profession de foi précède l'Offertoire. Ajoutons que le chant du Symbole, au temps de saint Denys, prouve péremptoirement que la formule en avait été fixée par les apôtres, ainsi que nous l'avons dit plus haut. (Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 486.)

[4] Le baiser de paix, la mention des saints martyrs et des pontifes vivants, se retrouvent de même dans la liturgie actuelle. — [5] C'est la cérémonie, également en usage, dite du *Lavabo*. — [6] La consécration et l'élévation sont ainsi clairement indiquées par le saint Docteur.

[7] *De hierarch. eccles.*, cap. III, *de Synaxi*.

doute quand il dit : « En découvrant et rompant le pain, jusque-là couvert et formant un seul tout, en partageant le même calice entre les assistants, le pontife multiplie mystérieusement et distribue l'unité, et par là s'accomplit le très-saint sacrifice [1]. » Quant au dogme de la présence réelle de Jésus-Christ, sous les espèces, ou, suivant l'expression même de l'Aréopagite, « sous les symboles du pain et du vin, » il est impossible de l'exprimer avec plus d'énergie que le saint Docteur. « Dans ce sacrement auguste, dit-il, Jésus-Christ, notre vie spirituelle, devenu pour ainsi dire palpable, convie le genre humain à la participation de son essence et de ses propres richesses, nous associant véritablement à sa divinité [2]. Goûtez donc et voyez, selon la parole de l'Écriture, combien le Seigneur est doux [3]. Car c'est en s'initiant à nos mystères que les fidèles apprécient l'immensité des grâces dont nous sommes enrichis, et c'est après avoir contemplé, dans la communion, leur grandeur et leur excellence, qu'ils éclatent en cantiques de louanges, pour les merveilles de bonté que Dieu a opérées [4]. » Comme préliminaire de la réception du sacrement eucharistique, et comme moyen de purification préalable, saint Denys indique non moins clairement le sacrement de pénitence. « On exclut du temple et du sacrifice, dont ils sont indignes, dit-il [5], et ceux qui n'ont pas encore été appelés à la grâce de l'initiation, et les transfuges de la vertu, et ceux qui se laissent entraîner aux frayeurs et aux illusions des démons, et ceux qui, sortis de la vie du péché en conservent encore les impures imaginations, et enfin ceux auxquels, pour employer les termes de la loi, il reste encore quelque tache et quelque souillure. Car le Dieu qui nous a libéralement conféré l'existence et la vie, a eu pitié de l'indigence spirituelle où nous tombons par nos fautes; il daigne nous rappeler par des grâces régénératrices à la splendeur de nos premières destinées. » Nous ne poursuivrons pas davantage les emprunts de cette nature que nous pourrions faire encore aux œuvres de saint Denys. Les

[1] *De hierarch. eccles.*, cap. III, *de Synaxi*. — [2] Id., *ibid*. — [3] *Psalm.*, XXXIII, 9. — [4] *De hierarch. eccles.*, cap. III, sub finem. — [5] Id., *ibid.*

rites de la consécration de l'huile sainte, de l'ordination épiscopale et sacerdotale, de la bénédiction des moines ou thérapeutes, de l'Extrême-Onction, des cérémonies pour les défunts, constituent un ensemble dont la conformité générale avec la liturgie catholique est un fait de la plus haute importance. Il nous suffit d'avoir indiqué la valeur de semblables témoignages. Nous aurons ultérieurement à y revenir, en étudiant un autre monument trop négligé de nos jours, les *Constitutions apostoliques.*

§ X. Mission de saint Denys de Paris, par saint Clément.

83. La mémoire de saint Denys l'Aréopagite a eu le sort de ses œuvres. Elle a été contestée avec la même violence, et longtemps répudiée avec la même légèreté. L'illustre martyr qui, suivant la tradition, porta dans ses deux mains sa tête coupée, devait être plus tard décapité doublement, et dans ses écrits et dans ses actes, par la critique superficielle, mais profondément hostile, des trois derniers siècles. On nous pardonnera donc d'insister ici, avec une certaine étendue, sur un fait aussi intéressant pour nos origines chrétiennes et nationales. La question de l'apostolicité de nos Églises, désormais tranchée en faveur de la tradition, a pour corollaire celle de la mission de saint Denys à Lutèce, par le pape Clément. Les textes mal interprétés de saint Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère, que Launoy et Sirmond opposaient à l'une et à l'autre [1], ont été réduits à leur juste valeur par la critique moderne. Ils restent définitivement écartés du débat. Nous nous trouvons en face, non plus d'une controverse de jansénisme, de molinisme ou de gallicanisme. Il s'agit d'un fait de chronologie hagiographique; rien de plus, rien de moins. Or, les questions de fait se décident par les témoignages. En examinant à cet unique point de vue, et sans aucune espèce de parti pris, la tradition qui fait de saint Denys l'Aréopagite le fondateur de l'Église de Paris, on sera forcé d'en reconnaître l'authenticité.

[1] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 517-530.

Deux textes du *Liber Pontificalis* et du *Pasteur* d'Hermas.

84. Le *Liber Pontificalis* affirme que le pape saint Clément ordonna, durant les neuf ans de son administration, quinze évêques, destinés à « diverses Églises [1]. » Hermas, dans son livre du *Pasteur,* constate que saint Clément entretenait, « selon les devoirs de sa charge, des relations fréquentes avec les nations étrangères [2]. » Ce double témoignage, émané, sans connivence possible, d'un auteur contemporain et d'un recueil éminemment traditionnel, a une portée immense, dans la question de nos origines chrétiennes. Pourquoi n'a-t-il jamais été invoqué dans les ardentes controverses du dernier siècle? Nous l'avons déjà indiqué; on niait la valeur historique du *Liber Pontificalis;* on n'accordait au *Pasteur* d'Hermas qn'une assez mince autorité, parce que son texte original était perdu, et qu'une traduction, dont on ne pouvait contrôler l'exactitude, laissait place à tous les doutes et à toutes les objections de la critique. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La fixation définitive des Fastes consulaires a rendu au *Liber Pontificalis* un crédit qu'il n'aurait jamais dû perdre; et le Manuscrit sinaïtique a restitué enfin à la littérature chrétienne le texte grec du *Pasteur* d'Hermas. Désormais l'historien n'a plus seulement le droit, mais le devoir rigoureux et absolu, de tenir compte de ces indications précieuses dans leur brièveté officielle. Or « les quinze évêques ordonnés pour diverses Églises, » et envoyés par saint Clément, qui entretenait « avec les nations étrangères les rapports commandés par sa charge, » où furent-ils dirigés? L'histoire doit chercher et retrouver leurs traces. Si l'on se reporte à l'organisation de l'Église primitive, on comprendra que les pontifes missionnaires, consacrés par saint Clément, ne purent être destinés aux contrées orientales. Là, en effet, depuis Alexandrie d'Égypte, en passant par Jérusalem, Antioche et Éphèse, pour arriver par le nord de l'Asie aux chrétientés de la Grèce, fondées par saint Paul, on rencontre partout des Églises patriarcales ou apostoliques, des siéges métropolitains établis dans les chefs-lieux des

[1] *Episcopos per diversa loca XV.* (*Lib. Pontif.* S. Clemens.) — [2] Nous avons cité plus haut ce témoignage important d'Hermas. (Cf. nº 71 de ce chapitre.)

provinces romaines. La hiérarchie ecclésiastique, développée en Asie et en Grèce parallèlement à la division civile adoptée depuis Auguste, suffisait aux progrès de la foi dans ces localités. Les quinze évêques, « ordonnés » par saint Clément « pour diverses Églises, » ne purent donc être envoyés que dans les régions occidentales de l'Europe, c'est-à-dire dans les Gaules, en Germanie, aux îles Britanniques et en Ibérie, l'Espagne actuelle [1]. C'est à dessein que nous ne faisons point figurer, dans cette énumération, l'Italie; puisqu'en effet l'Italie, directement évangélisée par saint Clément, ne pouvait être comprise par Hermas, qui l'habitait lui-même, au nombre des « nations étrangères » avec lesquelles, dit-il, « le pontife entretenait les relations nécessitées par sa charge. « Évidemment donc, en dehors de tout autre témoignage historique, nous sommes conduits par les deux textes du *Liber Pontificalis* et du *Pasteur* d'Hermas, à supposer que des évêques missionnaires, dans un nombre qui ne dépassa pas celui de quinze, furent envoyés par saint Clément aux régions occidentales de l'Europe. Quelles furent ces régions? Le *Liber Pontificalis* ne les nomme pas; mais nous avons sur ce point des données géographiques qui suppléent à son silence. Les voies romaines nous sont connues; c'était par la *Via Aurelia*, aboutissant à Arles dans les Gaules, que les légions envoyées en Germanie, aux îles Britanniques, en Ibérie, se rendaient à leur destination respective. Les messagers de la foi durent suivre le chemin tracé par les conquérants. On n'échappe point à ces nécessités d'une civilisation et

[1] La lettre apocryphe de saint Clément à l'apôtre saint Jacques, dont Rufin nous a conservé une traduction, confirme cette donnée historique. « Ayez soin, fait-on dire au Pape, d'ordonner des évêques et d'en envoyer dans les diocèses de l'Orient, selon l'ordre de Pierre. De notre côté nous ferons de même. Nous en dirigerons un certain nombre dans les Gaules et les Espagnes, d'autres en Germanie, en Italie et chez les diverses nations de l'Occident. » (*Epist. Clem. ad Jacob.*, *Patrol. græc.*, tom. I, col. 475.) Cette Épître apocryphe, qui sert de préface aux *Clémentines*, fut interpolée par les hérétiques du IIIe siècle. Son autorité dogmatique est donc nulle. Mais, au point de vue de l'histoire, elle constate la tradition des missions dirigées par saint Clément dans les Gaules, en même temps qu'elle atteste ce que nous disons de l'organisation hiérarchique à cette époque.

d'un siècle. Quand on voudra, dans mille ans, savoir la route que nos missionnaires prennent aujourd'hui pour se rendre aux Indes, au Japon ou en Chine, on devra se reporter à l'état actuel de la navigation européenne, et l'on affirmera, sans crainte d'erreur, qu'ils ont dû prendre passage sur les navires partant des côtes occidentales de la France ou des rives méridionales de l'Angleterre. Ce que la science rétrospective des Églises futures de l'Inde et de la Chine devra faire alors, nous le faisons aujourd'hui, avec non moins de certitude, pour le mouvement de transit international, sous la domination romaine. *A priori* donc, et sans préjuger encore de ce que l'examen des traditions locales nous apprendra, nous pouvons affirmer que les évêques envoyés par saint Clément « aux nations étrangères » de l'Europe occidentale, durent, de toute nécessité, traverser la Gaule. Conséquemment la Gaule dut être, après l'Italie, le premier théâtre des conquérants apostoliques; et n'eussions-nous aucun autre document à notre disposition, cette conclusion n'en resterait pas moins acquise irrévocablement à l'histoire.

Témoignage du Ve siècle (421-502). Texte de la Vie de sainte Geneviève.

85. Mais il s'en faut bien que nous soyons réduits, pour trancher la question, à cet argument préjudiciel. Toutes les traditions locales, tous les monuments particuliers, tous les martyrologes parlent ici comme le *Liber Pontificalis*. Ils affirment d'une part que les Églises de l'Europe occidentale ont eu des missionnaires envoyés par saint Clément; ils affirment d'autre part que ces missionnaires avaient pour chef saint Denys l'Aréopagite. Un siècle avant saint Grégoire de Tours, la Gaule retentissait du nom d'une humble vierge, que la piété de nos aïeux a donnée pour patronne à la ville de Paris. Sainte Geneviève (421-502) avait sauvé sa patrie des fureurs d'Attila; seule elle avait conservé, au milieu de l'effroi général, un courage viril, et empêché les Parisiens d'abandonner, par une fuite honteuse, leurs demeures aux dévastations des Huns. Plus tard, quand la famine succéda aux Barbares, Geneviève avait ramené l'abondance au sein de la population désespérée. Remontant la Seine sur de frêles barques, elle alla chercher, dans les plaines de la Brie et de la Champagne, les blés qui

manquaient à Lutèce. La célébrité pour Geneviève n'avait point attendu la glorification du tombeau; sa vie, objet de l'admiration universelle, fut étudiée par ses contemporains, qui transmirent à la postérité le détail de ses saintes et glorieuses actions. Or voici ce que nous lisons, dans un de ces récits écrit par un contemporain : « Geneviève professait une vénération pleine de tendresse pour le village de Catulla, où saint Denys avait reçu la sépulture. Ce très-bienheureux évêque souffrit le martyre en ce lieu, situé à trois milles de Lutèce. Il avait été, suivant la tradition des anciens et les actes de sa Passion, envoyé par saint Clément, disciple de saint Pierre, pour évangéliser la Gaule. Geneviève se proposait de faire élever une basilique en l'honneur du glorieux martyr [1]. » Ainsi parle un auteur contemporain de sainte Geneviève. Si ce texte est authentique, il renverse complétement la thèse de Launoy. On conçoit donc que ce docteur en ait nié l'authenticité; mais son argument négatif tombe ici devant un fait matériel. La *Vie de sainte Geneviève* dont il s'agit porte en effet dans son texte même une date irrécusable. L'auteur s'y exprime ainsi : « J'ai vu moi-même, dix-huit ans après la mort de Geneviève, quelques gouttes de l'huile que sa prière avait multipliée, par un miracle, dans un vase où on les conservait. » C'est là, si nous ne nous trompons, donner une date à une œuvre. Cette *Vie* est reproduite, avec des abréviations, dans le Recueil de Surius et dans les Bollandistes. Enfin elle présente tellement tous les caractères d'authenticité, que les savants Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, en parlant de cette *Vie de sainte Geneviève* par un contemporain anonyme, disent de lui que « c'était un écrivain grave, judicieux, plein de piété, et qui ne manquait pas d'érudition pour le siècle où il vivait [2]. »

[1] *Qui utique sanctus Dionysius, primus episcopus civitatis Parisiorum a persecutoribus in quarto milliario ab eâdem urbe, martyrium consummavit. Et ut comperi, juxta traditionem seniorum, vel relationem passionis suæ, a sancto Clemente filio in baptismo S. Petri apostoli, Romæ, episcopus ordinatus et in hâc provinciâ est directus.* (Libellus vitæ B. Genovefæ. Surius, *Acta sum.*, 9 jan. Saint Yves, *Hist. de sainte Geneviève.*)

[2] *Hist. littér. de la France*, tom. III, pag. 151. On peut voir, dans l'*Histoire*

Autre témoignage du ve siècle. Actes de saint Denys reconnus comme authentiques par les Bollandistes.

86. Les *Actes* authentiques de saint Denys, publiés comme tels par les Bollandistes, s'expriment ainsi : *Igitur S. Dionysius, qui, tradente S. Clemente, Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus eroganda susceperat... Parisius, Domino ducente, pervenit.* « Saint Denys, qui avait reçu de saint Clément, successeur de l'apôtre Pierre, les semences de la parole divine à distribuer aux gentils, parvint jusqu'à Paris, conduit par le Seigneur[1]. » Ces paroles sont textuellement conformes à celles que nous lisons dans le manuscrit du xe siècle, n° 5301, provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et appartenant en ce moment à la bibliothèque impériale de Paris. Ce manuscrit renferme, sous le n° 39, une *Passio S. Dionysii.* Elle concorde entièrement avec les *Actes* publiés par les Bollandistes; on y lit les mêmes paroles déjà citées : *Igitur Dionysius, qui, tradente S. Clemente, Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus eroganda susceperat,... Parisius ducente Domino pervenit.* Le manuscrit dont nous parlons peut donc nous servir comme d'un premier échelon pour remonter à la date vraisemblable des *Actes* dont il s'agit, et nous pouvons, d'après son autorité, établir qu'ils existaient au xe siècle (900-999). Or, dans l'Antiphonaire grégorien, exécuté pour l'église de Compiègne, par ordre de l'empereur Charles le Chauve (840-870), et cité par Mabillon[1], la première antienne des Matines de la fête de saint Denys est celle-ci : *Sanctus Dionysius, qui, tradente beato Clemente, Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus parturienda suscepe-*

de sainte Geneviève, par M. l'abbé Saint-Yves, le texte du *Libellus vitæ B. Genovefæ,* reproduit d'après plus de quinze manuscrits différents. Les plus anciens exemplaires de cet ouvrage sont conservés, l'un à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, où il porte le n° H, l. 2; l'autre à celle du Vatican.

[1] Le savant bénédictin s'appuie sur l'autorité de ce monument liturgique pour établir l'authenticité de la mission de saint Denys par saint Clément. Voici ses paroles : *Idem consensus probatur ex officio ecclesiastico in Ecclesiis gallicanis, festo die S. Dionysii, legi solito, regnante Carolo Calvo, quale habetur in Antiphonali Gregoriano, jussu ejusdem Caroli Calvi, pro Ecclesiâ Compendiensi litteris partim aureis exarato.* (*Vetera Analecta, Mabillonii*, in-fol., pag. 223.) Les recherches que nous avons faites pour savoir si l'Antiphonaire de Charles le Chauve, décrit ainsi par Mabillon, avait survécu au désastre de la révolution française, n'ont encore abouti à aucun résultat positif.

rat. Le troisième répons du premier nocturne est ainsi conçu : *Beatissimus Dionysius, Christi martyr, tradente beato Clemente, parturienda gentibus semina divina suscepit*[1]. Cette citation des paroles mêmes des *Actes*, à l'époque de Charles le Chauve (840), nous fait ainsi remonter d'un siècle, en prouvant l'existence de ces derniers à cette date. De plus, l'Antiphonaire de Charles le Chauve, copié par ordre de ce prince, et magnifiquement illustré de lettres d'or, n'apportait pas à notre patrie une liturgie nouvelle. Il était la reproduction de la liturgie grégorienne, alors généralement adoptée en France. Quand Philippe II faisait exécuter, pour la somptueuse chapelle de l'Escurial, les fameux Antiphonaire et Graduel connus de toute l'Europe, dont le vélin employa, dit-on, la peau de 17,000 mules[2], il n'importait pas en Espagne un rite inédit et des offices nouveaux. Or la liturgie grégorienne, dont l'Antiphonaire de Compiègne était un spécimen magnifique, avait été introduite en France sous Pépin le Bref. Nous arrivons ainsi à l'époque de 752-768, et nous constatons, à cette date, l'existence des *Actes* de saint Denys, en en retrouvant les paroles adoptées par la liturgie publique. — Ce n'est pas tout : le texte même des *Actes* porte avec lui le cachet d'une origine encore plus ancienne. Après avoir rapporté la Passion de saint Denys, les *Actes* parlent de la première basilique élevée par les chrétiens sur le tombeau du martyr, comme existant encore au temps où l'auteur écrit. Or cette basilique, ou chapelle primitive, subsista jusqu'à l'époque de sainte Geneviève, qui en fit construire une nouvelle. Nous savons de plus que le roi Dagobert Ier substitua, en 632, une église plus vaste et plus riche à celle élevée précédemment par sainte Geneviève, vers 460. Les *Actes* sont donc à la fois, et plus anciens que Dagobert Ier, et plus anciens que l'époque de sainte Geneviève.

« Saint Denys reçut du bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre, les semences de la parole divine à faire germer au sein des gentils. »

« Le très-bienheureux Denys, martyr du Christ, reçut du bienheureux Clément les semences divines à faire germer au sein des gentils. » (Natal. Alexand., *Hist. eccles.*, édit. de Lucques, tom. V, pag. 371.)

[2] *Historia y descripcion del Escorial*, por D. Jose Quevedo, Madrid, 1854, in-8°, pag. 308.

87. Vers l'an 560, Fortunat, évêque de Poitiers et contemporain de saint Grégoire de Tours, s'exprimait ainsi, dans une hymne que toutes les Églises de France ont chantée, durant plusieurs siècles : « Que le peuple chrétien unisse ses voix et son cœur pour chanter Denys le martyr, le soldat courageux et fidèle qui suivit l'étendard du roi des cieux. Envoyé de Rome par le pontife Clément, il aborda sur nos rivages, pour que la Gaule eût part aux fruits de la semence du Verbe divin[1]. » Le nom du pontife Clément s'associe donc à la mission de saint Denys à Paris, et toutes nos traditions en ont gardé le souvenir national. Vers l'an 615, le fils de Clotaire II, qui devait monter sur le trône en 628, sous le nom de Dagobert Ier, fut conduit au village de Catulla, par un incident qui frappa vivement l'imagination des chroniqueurs, parce qu'il donna plus tard naissance à la fameuse abbaye de Saint-Denys. — Un cerf, lancé par la meute ardente, échappait à la poursuite des chasseurs ; il vint, après une course de plusieurs lieues, se

[1] On nous permettra de reproduire dans son entier cette hymne qui fut chantée à Paris pendant les trois ou quatre siècles qui suivirent Fortunat, et qui est aujourd'hui si complétement oubliée.

I. Fortem fidelem militem,
Cœli secutum principem,
Dionysium martyrem,
Plebs corde voce personet.
II. *Clemente*, Roma præsule,
Ab Urbe missus adfuit ;
Verbi superni numinis,
Ut fructus esset Galliæ.
III. Opus sacratum construit,
Fidem docet baptismatis,
Sed audientum cæcitas
Munus repellit luminis.
IV. Instante sacro antistite,
Errore plebem solvere
Dum spem salutis ingerit,
Tormenta mortis incidit.
V. Tenetur a gentilibus,
Christi placens altaribus ;
Amore tantæ gloriæ,
Pœnas libenter excipit.
VI. Unum quod illi defuit,
Pro rege colla tradidit :
Dilectionem pectoris
Cervice cæsa prodidit.
VII. Magnus sacerdos qui dabat
Templi sacrata munera,
Fuso beato sanguine,
Est factus ipse victima.
VIII. Felix pio de vulnere,
Quo pœna palmam præbuit,
Qui morte mortem conterit,
Nunc regna cœli possidet.
IX. Gloria sit Deo Patri,
Gloria Unigenito,
Una cum sancto Spiritu,
In sempiterna sæcula.
Amen.

(*Patrol. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 98.)

réfugier près de la chapelle élevée, par sainte Geneviève, sur le tombeau de saint Denys. Quoique les rois précédents y eussent ajouté quelques constructions, à cause des nombreux miracles qui s'y opéraient par l'intercession des saints martyrs, cependant ces édifices étaient loin de répondre à la sainteté du lieu... En effet, dans ce village, au temps de Domitien, qui, le second depuis Néron, souleva une persécution contre les chrétiens, le bienheureux évêque de Paris, Denys, et avec lui Rustique et Éleuthère, l'un prêtre et l'autre diacre, furent mis à mort pour le nom de Jésus-Christ. Une pieuse femme, appelée Catulla, nom qui fut donné ensuite à ce lieu, ensevelit en secret le corps des martyrs, la crainte des persécuteurs ne lui ayant pas permis de leur rendre publiquement ce devoir. Elle eut soin pourtant de marquer le lieu, pour que le souvenir en fût perpétué dans les générations suivantes. C'est ainsi que cet incomparable trésor demeura longtemps enfoui sans honneur, et le lieu n'offrait de remarquable que le souvenir traditionnel qui s'y rattachait[1]. » Ces paroles sont d'un écrivain anonyme, mais certainement contemporain de Dagobert I[er], cité comme tel par Duchesne et par tous les historiens : « *Ex anonymo sed contemporaneo.* » L'auteur inconnu des *Gesta domni Dagoberti* florissait donc quelques années seulement après la mort de saint Grégoire de Tours. En sa qualité d'historiographe du roi Dagobert, il avait certainement lu l'*Histoire des Francs ;* il y

[1] *Vilis quippe tantum ædicula, quam, ut ferebatur, beata Genovefa super sanctos martyres devote construerat, tantorum martyrum corpora non ambiebat... quamvis quædam inibi ab anterioribus regibus, propter assidua quæ ibidem agebantur miracula, collata fuissent... In eo sane vico, temporibus Domitiani, qui secundus ab Nerone, in christianos arma corripuit, primum memoratæ urbis episcopum beatissimum Dionysium, cumque eo Rusticum et Eleutherium, quorum alter presbyter, alter diaconus erat, pro Christi nomine, in prospectu ipsius civitatis interemptos, quædam mater familias vocabulo Catulla, a quâ et vico deductum nomen dicunt, quia palam non audebat, clam sepulturæ mandavit. Signavit tamen loculum, ut rei gestæ junioribus constaret notitia. Sic incomparabilis thesaurus diu latuit, nec præter famam locus ille quidquam habebat conspicuum.* (Gesta domni Dagoberti Regis Francorum, scripta *ab anonymo quidem, sed contemporaneo.* Duchesne, *Hist. Franc., script. coætanei,* t. I, p. 574 (1636-1641). *Patrol. lat.,* t. XCVI, col. 1395-1396.

avait rencontré le témoignage de l'évêque de Tours sur l'époque de la mission de saint Denys, sous le règne de Dèce. Cependant il n'hésite pas dans sa narration, et son témoignage reflète non pas l'opinion de Grégoire de Tours, mais la leçon des *Actes* latins de saint Denys, qui fixe la date de sa mission dans les Gaules à l'époque de Domitien, contemporain du pape saint Clément.

Deux témoignages du VIII[e] siècle (723-768). Diplôme de Thierry de Chelles (723). Diplôme de Pépin le Bref (728)

88. Dans un diplôme publié par Mabillon, *ex autographo*, Thierry IV, roi des Francs, surnommé *de Chelles* (*Theodericus Calensis*), s'exprime ainsi en 723 : « Le bienheureux Denys, avec ses compagnons Rustique et Éleuthère qui, les premiers après les apôtres, vinrent dans cette province des Gaules, envoyés par le bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre, prêchèrent en ce lieu le baptême de la pénitence et la rémission des péchés; en ce lieu ils méritèrent la palme du martyre, et en cueillirent les couronnes glorieuses. Leurs précieuses reliques reposent dans l'église élevée en leur honneur, et, depuis les temps anciens jusqu'à nous, d'éclatants miracles y ont été opérés par leur intercession et la puissance de Jésus-Christ. C'est là que reposent le corps de notre cinquième aïeul, le roi Dagobert, de bonne mémoire, et ceux de plusieurs de nos glorieux ancêtres. Plaise à Dieu de nous faire participer, par l'intercession de ces saints, à la gloire de son royaume céleste et aux félicités de la vie éternelle... Donné le jour des calendes de mars, l'an troisième de notre règne, à Valenciennes, au nom de Dieu, heureusement, Amen [1]. » (1[er] mars

[1] *Beatus Dionysius, cum sociis suis Rustico et Eleotherio, qui, primi post apostolos, sub ordinatione beati Clementi, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt, ibique prædicantes baptismum pœnitentiæ et remissionem peccatorum, dum in hunc modum concertabant, ibique meruerunt palmam marthyriæ, et coronas percipere gloriosas, ubi per multa tempora, et usque nunc in eorum basilicam, in quâ pretiosa eorum corpora requiescire videntur, non minime miracola, virtute Christi, per ipsus dignabatur operari; in quo etiam loco gloriosi, parentis nostri, vel bonæ memoriæ proatavus * noster Dagoberthus, quondam rex videntur requiescire; utinam ut et nus per intercessionem sanctorum ipsorum, in cœlestiæ regna, cum omnibus sanctis mireamur participare, et vitam æternam percipere... Data ipsa die kal. Martias, anno regni nostri Valencianis **, in Dei*

* *Proatavus*, cinquième aïeul. (Ducange, *Gloss.*) Thierry IV remontait à Dagobert I[er] par Dagobert II, Childebert III, Thierry III et Clovis II, en tout *cinq degrés*.

** Les rois Francs des deux premières races avaient un palais à Valenciennes.

723.) Launoy était mort [1], quand Mabillon publia le texte mérovingien (1681) sur le diplôme original. Nous ne savons donc ce qu'il eût opposé à ce témoignage si précis, et qui établit l'uniformité de la tradition au commencement du VIIIe siècle, avec la tradition des siècles précédents. Les paroles du diplôme sont remarquables. Elles attestent à la fois la mission de saint Denys et de ses compagnons par le pape Clément, et l'antériorité d'une précédente mission apostolique dans les Gaules. *Primi post apostolos, in Galliam advenerunt.* Leur authenticité, placée sous la garantie de Mabillon, dans son ouvrage capital : *De re diplomaticâ*, est désormais hors de toute controverse. Le diplôme suivant de Pépin le Bref, inséré aussi, depuis la mort de Launoy, dans la collection des *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, par dom Bouquet, en 1738, reproduit le même témoignage, et nous fournit la preuve que la chancellerie carlovingienne suivit la tradition des Mérovingiens, au sujet de la mission de saint Denys par saint Clément. Voici ce texte précieux : « Donc, quand le Tout-Puissant, qui a ordonné à la lumière de briller au sein des ténèbres, eut illuminé les cœurs des chrétiens, par le mystère de l'Incarnation de Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur, et par les splendeurs de l'Esprit-Saint; dans leur amour pour lui, et par zèle pour sa gloire, au milieu de tant d'autres glorieux triomphes des martyrs, le bienheureux Denys, avec ses compagnons, Rustique et Éleuthère, les premiers après les apôtres, par l'ordre du bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre, vinrent dans cette province des Gaules, y prêchant le baptême de la pénitence, pour la rémission des péchés, et combattant les combats de la foi. Ils méritèrent la palme du martyre, et en cueillirent les couronnes glorieuses. Leurs précieuses reliques reposent dans la basilique élevée en leur honneur, et, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, d'écla-

nomine feliciter. Amen. (Ex Diplomate Theoderici Calensis;) Mabillon, *De re diplomaticâ,* lib. VI, in-fol., 1681, pag. 488; *Patrol. lat.*, tom. LXXI, col. 1198.

[1] Launoy mourut en 1678. Il était âgé de 75 ans. Ses trois dissertations sont datées, dans la première édition, de 1651.

tants miracles y ont été opérés par la vertu du Christ. C'est là que repose aussi le corps de Dagobert, jadis roi. Plaise à Dieu que, nous aussi, nous ayons part au royaume céleste, par l'intercession de ces saints martyrs, et que nous puissions jouir des félicités de la vie éternelle... Donné le... des calendes d'octobre, l'année dix-septième de notre règne. Fait au monastère même de Saint-Denys [1] » (octobre 738). Ces deux monuments, inconnus à Launoy, échappèrent à sa critique. Mais ils n'en subsistent pas moins dans toute leur autorité. Il nous est donc permis de passer outre aux dénégations qu'il n'eut pas le temps d'accumuler contre eux, et de demander comment en 723 la chancellerie mérovingienne aurait pu se servir d'une formule où la mission de saint Denys par saint Clément est rappelée, si une tradition antérieure n'eût relaté le fait? Supposons en effet que le témoignage des *Gesta Dagoberti*, au VIIe siècle, soit une interpolation; que l'hymne de Fortunat, au VIe, soit une pièce supposée; que le texte des *Actes* de saint Denys, au IVe ou Ve, soit un apocryphe d'origine récente; nous aurons ainsi accordé à Launoy tout ce qu'il a pu jamais prétendre. Mais alors, de quel auteur les rois Mérovingiens et Carlovingiens ont-ils appris que saint Denys fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément? Grégoire de Tours, dont l'histoire était pour eux une histoire de famille, leur disait que saint Denys était venu sous Dèce; pourquoi ne suivent-ils pas l'indication de Grégoire de

[1] *Ergo dum et omnipotens Pater, qui dixit de tenebris lumen explendescere, per Incarnationis mysterium unigeniti Filii sui Domini nostri Jesu Christi, vel inlustrationem Spiritus sancti illuxit in corda sanctorum christianorum, pro cujus amore et desiderio inter cæteros triumphos gloriosos martyrum, beatus Dionysius, et sæpe jam dictus Rusticus et Eleutherius, qui, primi post apostolos, sub ordinatione beati Clementis, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt, ibique prædicantes baptismum pænitentiæ in remissionem peccatorum, dum in hunc modum certabant ibi meruerunt palmam martyrii et coronas percipere gloriosas : ubi per multa tempora et usque nunc in eorum basilica, in quâ eorum corpora requiescere videntur, non minima miracula virtutum Christus pro ipsis dignatur operari : in quâ etiam domnus Dagobertus quondam rex videtur quiescere, utinam et nos per intercessionem sanctorum ipsorum in cœlesti regno cum omnibus sanctis mereamur participari, et vitam æternam percipere.* (Dom Bouquet, tom. V, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores; Patrol. lat.*, tom. XCVI, col. 1597, 1598.)

Tours? Évidemment cette divergence suppose une tradition antérieure, tradition non pas seulement constatée par la crédulité vulgaire, mais par des monuments publics, officiels, des diplômes royaux. Qu'on nous montre, pour l'époque de Dèce, un témoignage aussi solennel, et nous l'accepterons; mais, dans toute la série des siècles que nous avons parcourue, cette date et ce nom ne se trouvent nulle part.

89. Pour clore la liste de ces témoignages, il ne nous reste plus qu'à constater, par un monument collectif, la croyance universelle de l'Église gallicane à la mission de saint Denys par saint Clément. L'an 825, la Gaule tout entière voyait ses évêques réunis en concile, à Paris, pour y traiter la question du culte des saintes images. Un seul prélat, Modoin d'Autun, manqua à cette imposante solennité; une maladie l'empêchait d'y prendre part. L'Église d'Occident était ainsi convoquée dans des conciles nationaux par le pape Eugène II, qui voulait transmettre aux empereurs iconoclastes de Constantinople l'attestation unanime de la foi latine au sujet du culte des images. Le point dogmatique fut soumis à une discussion rigoureuse; et quand la vérité eut été établie, les vénérables prélats rédigèrent en commun l'expression de leur foi, dans une lettre adressée par eux au souverain Pontife. Voici leurs paroles : « Il nous faut reprendre de plus haut, pour mieux démontrer la vérité de la tradition et la tradition de la vérité. Cette vérité nous a été transmise par nos pères, et elle est arrivée en droite ligne jusqu'à nous, depuis le bienheureux Denys, envoyé dans les Gaules par le bienheureux Clément, premier successeur de Pierre, apôtre. Il vint dans notre pays prêcher la foi, avec douze autres compagnons, qu'il répartit dans les diverses provinces des Gaules, et, après avoir annoncé pendant quelque temps l'Évangile en ce pays, il reçut la couronne du martyre[1]. » Cette lettre est parfaitement

[1] *Nec vobis tædium fiat, si ad ostendendam rationem veritatis, veritatemque rationis sese paulo longius sermo protraxerit; dummodo lineâ veritatis, quæ ab antiquis Patribus nostris usque ad nos inflexibiliter ducta est, B. Dionysio scilicet, qui a S. Clemente, qui beati Petri apostoli in apostolatu primus ejus successor extitit, in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus, et post*

authentique. Tous les évêques de France attestent, en 825, qu'ils tiennent leur doctrine par la tradition descendue en droite ligne de saint Denys, envoyé à Paris par le pape Clément. Qui leur a enseigné cette date? Est-ce Hilduin, qui n'a rien écrit encore sur ce sujet, et dont la fameuse lettre sur saint Denys ne sera publiée qu'en 837 ? D'ailleurs Hilduin soutenait l'aréopagitisme. Il en fut même, au dire de Launoy, l'inventeur. Si le concile de Paris eût agi sous l'influence d'Hilduin, les évêques n'eussent pas oublié d'ajouter au nom de Denys le titre d'Aréopagite. Ils n'en font rien pourtant, et ils se contentent de rappeler ce que les *Actes* du v[e] siècle, l'hymne de Fortunat du vi[e], les *Gesta Dagoberti* du vii[e], les diplômes royaux du viii[e], avaient successivement transmis à la mémoire des générations. Leur lettre synodale n'a pas le caractère d'un témoignage isolé, et c'est un point que nous ne pouvons laisser dans l'ombre. Les conciles, comme toutes les grandes assemblées délibérantes, n'adoptent un texte collectif et ne le sanctionnent par leurs suffrages qu'après une discussion minutieuse, où chaque parole a été l'objet d'un examen détaillé et d'un contrôle sévère. Qu'on prenne, par exemple, le texte d'une adresse votée par une de nos chambres, sous un régime parlementaire, et on aura un terme de comparaison assez exact pour la lettre synodale de 825. Le concile de Paris délibérait, avec la plénitude de sa liberté, sur un point dogmatique. L'empereur Louis le Débonnaire, qui venait en 822, à la diète d'Attigny-sur-Aisne, de faire amende honorable à ses sujets révoltés, et de livrer ainsi la pourpre de Charlemagne au farouche dédain de peuples encore barbares, n'était pas homme à peser sur les pacifiques discussions des conciles, et à leur imposer, comme Constance ou Valens, des articles de foi. Nous pouvons donc affirmer que si jamais con-

aliquod tempus una cum sociis huc illucque prædicationis gratiâ dispersis, martyrio coronatus est. (Baron. ad ann. 825; Mabil., *Vetera Analecta*, pag. 223.) Mabillon relève en ces termes la valeur de ce témoignage, en faveur de la mission de saint Denys par le pape saint Clément : *Cujus rei luculentum habemus testimonium Galliæ episcoporum in frequenti conventu apud Parisios de cultu sacrarum imaginum, anno* 825.

cile fut indépendant des obsessions du pouvoir civil, ce fut celui de l'Église gallicane, convoqué en 825, à Paris. Sa lettre synodale au pape Eugène II, exclusivement relative à une question religieuse, à un point de controverse agitée en Orient et demeurée étrangère à l'Occident, n'avait trait à aucun des incidents politiques qui passionnaient alors les esprits dans les Gaules. Tous les évêques qui la signèrent admirent unanimement l'époque de la mission de saint Denys par le pape Clément. Aucun ne s'inscrivit en faux contre cette assertion; aucun ne la flétrit de nouveauté, et ne rappela à son sujet l'immortelle loi de tous les conciles : *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* Cette expression de la tradition antique, au sujet de saint Denys, n'est pas déposée dans un discours particulier adressé au concile; elle est formulée dans l'acte collectif, où tous les Pères consignent le résultat de leurs délibérations communes, et que tous revêtirent de leur seing pour l'envoyer au souverain Pontife, à titre de décision doctrinale. En vérité, il faut se refuser à toute évidence, pour ne pas voir dans ce fait la constatation la plus éclatante d'une tradition alors universelle dans les Gaules : et plus on s'obstinera à rejeter les témoignages antérieurs de cette tradition, fournis par les siècles précédents, plus on rendra inexplicables son existence et son crédit en 825.

90. L'époque de la mission du premier évêque de Paris, par saint Clément, n'est pas seulement établie par une chaîne continue de témoignages, recueillis aux différents siècles, dans nos chroniques et nos archives nationales. L'histoire des conquérants de la foi a été écrite par leurs disciples. Les triomphes du martyre eurent leurs historiens, comme Alexandre et César ont les leurs. Dès l'an 90 de l'ère chrétienne, le pape Clément Ier, qui envoyait saint Denys dans les Gaules, avait institué des notaires chargés de recueillir, dans chaque région, les *Gesta martyrum*[1]. Les souverains

[1] *Septem notarios instituit qui gesta martyrum sollicite et curiose, unusquisque per regionem suam, perquirerent.* (Liber pontifical., *S. Clemens, pap. I.*)

Voir à ce sujet le remarquable travail de M. Nigon de Berty, sur la *Statistique religieuse de la France, depuis* 1802. L'auteur, dans son introduction, suit

Pontifes avaient, en quelque sorte, voulu compter chaque goutte du sang versé à grands flots pour le nom de Jésus-Christ, sur tous les points du globe. « Leur sollicitude, dit le cardinal Baronius, s'était étendue avec une charité maternelle, non-seulement aux martyrs de Rome, mais à tous les autres enfants que l'Église engendrait pour le ciel, chez toutes les nations de la terre [1]. » Les monuments traditionnels où sont enregistrées ces morts glorieuses, comme autant de dates de victoires, sont de deux sortes : les *Actes* et les *Martyrologes*. Les *Actes* sont un récit, plus ou moins détaillé, des interrogatoires et des supplices de chaque martyr. Ils prennent aussi le nom de *Passio*, terme consacré par l'Église pour désigner l'histoire des souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui s'appliqua ensuite, par extension, à celle des martyres particuliers, continuation du sanglant sacrifice du Calvaire. — Les *Martyrologes* sont des calendriers ecclésiastiques, où sont rangés, par chaque jour, les noms des martyrs, avec une brève indication de l'époque et du lieu de leur supplice. Dressés, dès l'origine, sur les *Actes* mêmes de chaque saint, leur usage remonte au berceau de l'Église, dont ils forment, en quelque sorte, les fastes quotidiens. C'est le *Livre d'or* des élus, qui ne sera clos qu'à la consommation des siècles. Voici comment, en 590, le pape saint Grégoire le Grand parlait du *Martyrologe* romain au patriarche d'Alexandrie, Eulogius : « Nous conservons avec soin, réunis en un corps d'ouvrage, les noms de presque tous les martyrs inscrits à la date de leur passion ; et chaque jour nous célébrons les divins mystères en leur honneur [2]. » La liturgie de l'Église était ainsi fondée sur les

pas à pas le développement progressif de cette première institution de saint Clément, sous l'influence des papes ses successeurs, et établit que la science de la statistique religieuse doit ses premiers éléments au zèle éclairé des souverains Pontifes.

[1] *Romana Ecclesia... maternâ charitate, non tantum Romæ passos martyres censuit esse suos; sed omnes ubique gentium se cum dolore peperisse.* (Baronii, *Martyrol. Roman., Præfatio*, cap. VI.)

[2] *Nos pene omnium martyrum, districtis per singulos dies passionibus, collecta in uno codice nomina habemus, atque quotidianis diebus, in eorum veneratione, missarum solemnia habemus.* (S. Greg. Magni *Epist.* lib. VII, epist. XXVII, ad Eulog. episc. Alexandrin.)

martyrologes; on comprend dès lors la valeur de ces monuments vénérables au point de vue de l'histoire ecclésiastique, et leur importance, ainsi que celle des *Actes*, dans la question particulière qui nous occupe.

Actes de saint Denys Deux sources grecque et latine. Témoignages des actes grecs relatifs à la mission de saint Denys dans les Gaules.

91. Les *Actes* de saint Denys proviennent de deux sources distinctes et accusent deux origines : l'une grecque et l'autre latine. Le nom du premier évêque de Paris : Διονύσιος celui de son compagnon : Ἐλευθέριος, sont manifestement des noms grecs. Il est évident que les premiers apôtres de Paris étaient des Hellènes qui apportaient à la bourgade de Lutèce la lumière de l'Évangile, comme d'autres Hellènes avaient apporté, six siècles auparavant, la civilisation de Périclès à l'antique cité phocéenne de Marseille. Mais, en s'éloignant de leur sol natal pour s'enfoncer dans nos froides patries du nord, ils y avaient laissé des souvenirs. La Grèce, la terre des traditions et des souvenirs, conserva leur mémoire et voua un culte à ses héroïques enfants, qui l'avaient quittée pour aller chercher le martyre sous d'autres cieux. Nous ne nous étonnerons donc pas de retrouver, un peu travesti dans l'idiome d'Homère, le nom de la cité gauloise de Paris avec celui de son premier apôtre. — Si l'on considère, d'un autre côté, que l'Occident vit mourir pour le nom de Jésus-Christ ces glorieux missionnaires que lui envoyait l'Orient, on comprendra que le récit traditionnel de leur martyre, recueilli aux lieux mêmes qui en furent le théâtre, ait donné naissance à la tradition latine, seconde source d'où émanent les *Actes* de saint Denys. Nous devons donc interroger séparément les deux traditions grecque et latine, au sujet de l'époque de la mission de saint Denys dans les Gaules. Les *Ménées*, ce martyrologe grec auquel on ne saurait du moins refuser une valeur traditionnelle, s'expriment ainsi : « Denys se rendit ensuite dans les régions de l'Occident, sous le règne de Domitien. Il illustra par ses miracles la ville de Paris, et y eut la tête tranchée [1]. » La *Vie de saint Denys*, par Métrodore, nous fournit un témoignage

[1] Μετὰ ταῦτα καταλαβὼν τὰ ἑσπέρια μέρη, ἐπὶ τῆς βασιλείας Δομετιάνου, καὶ πολλὰ θαύματα ἐπιδειξάμενος ἐν Παρησίᾳ τῇ πόλει, τὴν κεφαλὴν ἀποτέμνεται. (Ménées, *Patrol. græc.*, tom. III, col. 588.)

identique : voici ce que nous y lisons : « Le bienheureux Denys, guidé par la volonté de Dieu, se rendit à Rome, où il trouva le bienheureux Clément, qui était alors investi de la puissance du Siége apostolique..... Il alla ensuite se fixer dans la ville de Paris [1]. » Dans son éloge de saint Denys, cité par Suidas, et que nous avons encore, Michel Syncelle dit de même : « Nous avons rassemblé, pour composer cet éloge, tous les souvenirs de la tradition et tous les monuments écrits. Voici donc ce que l'enseignement des siècles, transmis des pères à leurs enfants jusqu'à nos jours, nous apprend de saint Denys : « Nous savons qu'il termina sa vie par le martyre, sous le règne de Trajan... dans la petite cité qui porte le nom de Paris [2]. » Siméon Métraphraste, dans sa collection des *Vies des saints*, enregistre la même tradition : « Après de nombreuses souffrances sur terre et sur mer, soutenu par un courage invincible, comptant pour rien les choses d'ici-bas, l'esprit fixé dans la contemplation des divins mystères, saint Denys se rendit à Rome, où il rencontra Clément, alors assis sur le Siége apostolique... et de là dans la cité de Paris, qu'il trouva remplie d'infidèles [3]. » Nous avons ainsi, par tous ses organes, la croyance de l'Église grecque. Elle est unanime à faire arriver saint Denys à Paris, au premier siècle ; et son témoignage

[1] Τότε καὶ ὁ μακάριος οὑτοσὶ Διονύσιος,... τὴν Ῥώμην κατέλαβεν, οὐρανίῳ καὶ θείῳ θελήματι, ὡς ὑπὸ θέου ἠγαπήμενος, ὁδηγούμενος. Εἰσελθὼν δὲ καὶ εὑρών τὸν μακάριον Κλήμεντα,... τὴν τῆς Ἀποστολικῆς καθέδρας ἔχοντα ἐξουσίαν... Αὐτὸς δὲ ὁ ἅγιος Διονύσιος ἐν τή Παρησίᾳ διέμεινεν. (Metrod., *Vita S. Dionys.; Patrol. græc.*, tom. III, col. 672, 673.)

[2] Ὅσα δὲ δι' ἀγράφου παραδοσέως, ἤ εγγράφου παρειλήφαμεν, ταυτὶ τῶ τῶν εγκώμιων ὑφάσματι. κ. τ. λ.... Τοιούτος οὖν εἱς ἡμᾶς κατηντήκε λόγος, ἀνέκωθεν πρὸς πατρὸς παιδὶ παραδιδόμενος. κ. τ. λ. τὴν αὐτοῦ μακαρίαν ἄθλησιν ἐν τοῖς ὑστάτοις τῆς τοῦ Τραϊανοῦ βασιλείας γεγονέναι κατειλήφαμεν... ἐν Παρισίοις (πολὶχνῃ ὅυτω καλουμένῃ). (Michaelis Syngeli. *Encom. B. Dionys.; Patrol. græc.*, tom. III, col. 625, 656, 660.)

[3] Πολλὰ μὲν κατὰ γῆν παθὼν, πολλὰ δὲ καὶ κατὰ θαλάσσαν ὑπομείνας τὰ δυσχερῆ, καὶ μηδὲ ὑπὸ τούτων κατασχεθεὶς, ἀλλὺ' πὲρ τὰ κάτω πάντα τῃ τῶν ἄνω θεωρίᾳ γενόμενος, τὴν βασιλίδα Ῥώμην καταλαμβάνει, καὶ πρόσεισι Κλήμεντι τὸν Ἀποστολικόν τηνικαυτα θρόνον διέποντι, κ. τ. λ. Ἐν τοίνυν τῆ Παρησίᾳ ταύτῃ γενόμενος, καὶ πλήρη τὴν πὸλιν ἀπιστίας εὑὼν. (Siméon Metaphr., *Vita S. Dionysii; Patrol. græc.*, tom. IV, p. 595, 596.)

est d'autant plus remarquable, qu'il porte avec lui la preuve d'une parfaite indépendance. Les divers auteurs ne se copient pas les uns les autres. Il y a entre eux des divergences. Les uns font mourir saint Denys sous Domitien (81-96), les autres reculent son martyre au règne de Trajan (98-117). On comprend ces légères variantes, qui se rencontrent dans leur récit. Une différence de quelques années, dans une question chronologique, est chose assez commune entre les savants modernes, et pour des faits relativement bien moins éloignés. Mais ce qu'on ne comprendrait pas, c'est que la date de 250, du règne de Dèce, si elle était la véritable, ne se retrouvât sous la plume d'aucun de ces écrivains. La neuvième persécution générale (250) avait laissé des souvenirs inscrits en lettres de sang. Elle était beaucoup plus rapprochée des auteurs que nous venons de citer, et leur était mieux connue même que celles de Domitien et de Trajan. Cependant ils n'hésitent point dans leur témoignage. C'est le pape Clément qui envoie saint Denys dans les Gaules. L'Orient a retenu ce nom ; saint Denys est martyrisé à Paris, à la fin du premier ou au commencement du deuxième siècle, mais il a été envoyé par saint Clément.

Actes latins de saint Denys. Manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris. Leur témoignage au sujet de l'époque de la mission de saint Denys.

92. Les textes connus des *Actes* latins de saint Denys appartiennent à deux rédactions différentes : 1° Ceux qui reproduisent les *Actes* cités comme authentiques par les Bollandistes, et qui sont désignés dans le monde savant sous le nom de Fortunat. Ces *Actes* ne parlent point explicitement de l'aréopagitisme. 2° Ceux qui reproduisent un texte, regardé comme apocryphe par les Bollandistes, et qu'ils ont publié d'après cinq manuscrits différents du monastère de Fulde. Ces *Actes* affirment l'aréopagitisme. — A ces deux catégories différentes des *Actes* publiés jusqu'à ce jour, on peut rattacher tous les textes restés manuscrits dans les diverses bibliothèques. Celle de Paris (Biblioth. imp.) renferme à elle seule quatorze *Passio sancti Dionysii*, que nous avons soigneusement collationnées [1]. Or tous les *Actes* publiés ou inédits, quelque diverse

[1] Voici la liste exacte de ces manuscrits, dressée par nous sur le catalogue in-fol. des manuscrits latins de la Bibliothèque impériale :

1° N° 5301. Olim S. Martialis Lemovicensis. X° Sæculo. Passio S. Dionysii, n° 39. F.

que soit leur rédaction, car les formules n'en sont pas toutes les mêmes, disent unanimement que saint Denys fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément. De bonne foi, cette unanimité n'est-elle pas une preuve convaincante? Quelle est la vérité traditionnelle qu'il serait permis de regarder comme acquise à l'histoire, s'il était possible de répudier, comme une fraude de couvent, un ensemble de monuments qui embrassent l'Orient et l'Occident tout entiers, et qui remontent sans interruption la chaîne des siècles, sans y trouver une discordance? Il faut du courage pour s'en tenir ici au fameux : *Monachi fabulati sunt!* Eh quoi ! il serait admis qu'il y a eu, dans l'Église, un système complet et persévérant de fraude historique, tellement concerté que jamais, à aucune époque, une voix libre et indépendante ne se fût élevée pour

2° N° 5296. 1° De Thou. 2° Colbertinus. XI° Sæculo. Passio S. Dionysii, n° 2. F.

3° 5570. Colbertinus. XI° Sæculo. Passio S. Dionysii Areopagitæ Galliarum apostoli, n° 1. A.

4° N° 5343. Olim Philiberti de la Mare. XI° Sæculo. Passio S. Dionysii Areopagitæ (finis desideratur), n° 31. A.

5° N° 3793. Colbertinus. XII° Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 47. F.

6° N° 5308. Colbertinus. XII° et XIII° Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 53. F.

7° N° 5293. Colbertinus. XIII° Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 56. A.

8° N° 5296. Mazarinæus. XIII° Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 23. F.

9° N° 5337. Olim de Béthune. XIII° Sæculo. Passio S. Dionysii (Areopagitæ, Rustici et Eleutherii), n° 19. A.

10° N° 5278. Colbertinus. Partim XIII°, partim XIV° Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 113. A.

11° N° 3820. Colbertinus. XIV° Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 68. A.

12° N° 3278. Colbertinus. XIV° Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 141. A.

13° N° 5353. Colbertinus. XIV° Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 54. A.

14° N° 5360. Mazarinæus. XIV° Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 30. F.

Les lettres A et F indiquent la rédaction improprement connue sous le nom de Fortunat, ou celle favorable à l'aréopagitisme, à laquelle appartient chaque manuscrit.

le dénoncer à l'indignation du monde! Tous les *Actes* de saint Denys, tant ceux dont le texte a été imprimé que ceux qui sont restés en manuscrit dans nos bibliothèques, auraient été à dessein falsifiés, de siècle en siècle, pour qu'il n'en pût rester un seul qui portât la véritable date de Dèce! Leur rédaction est différente, ils émanent d'auteurs différents, ils ont été reproduits par des copistes de nationalités diverses, en divers temps; n'importe! Le mot d'ordre se serait transmis à travers les distances et les âges, et en passant par tant de témoins, il aurait trouvé partout des complices! L'Église d'Orient aurait adopté ce système de perverse altération, avec une parfaite unanimité. La patrie du schisme, cette terre où l'autorité de l'Église latine s'implanta si difficilement et ne résista point au souffle des rivalités ambitieuses, aurait fait trêve, cette seule fois, à ses jalousies traditionnelles; elle aurait parlé comme l'Église latine, sans qu'on puisse découvrir quel intérêt l'y eût engagée, ni par quel motif elle eût pu être déterminée à sacrifier ici la vérité à une thèse de parti pris! Enfin les récits des chroniqueurs, les diplômes des rois de la première et de la seconde race, les professions de foi, envoyées par tous les évêques des Gaules au saint Siége, la liturgie elle-même, dans ses offices publics et ses hymnes, auraient tous, depuis l'an 421 jusqu'en 1650, prêté leur concours à cette supercherie, unique dans l'histoire! La pensée se révolte à la vue de tant d'impossibilités matérielles et morales. Ou il faut renoncer à toute vérité, ou il faut reconnaître qu'une tradition aussi constamment, aussi unanimement, aussi nettement formulée, est l'expression même de la vérité.

Martyrologes de Bède et de Raban-Maur, d'Usuard et d'Adon. Martyrologe romain.

93. Si maintenant, de l'étude des *Actes*, nous passons à celle des *Martyrologes*, elle ne nous apportera pas un autre résultat. En 730, époque à laquelle nul ne songeait aux dissidences d'opinions qui surgirent au XVIe et XVIIe siècles, le vénérable Bède inscrivait en ces termes la fête de saint Denys : « Le VII des Ides d'octobre, à Paris, fête des saints martyrs, Denys, évêque, Éleuthère, prêtre, Rustique, diacre. Le bienheureux évêque, envoyé par le pontife romain Clément dans les Gaules, pour exercer le ministère de la prédication, au milieu

des populations étrangères à la foi du Christ, parvint enfin jusqu'à la cité des *Parisii*. Après avoir, durant quelques années, poursuivi son œuvre sainte avec ardeur et fidélité, il fut emprisonné par ordre du préfet Fescenninus Sisinnius. Le saint prêtre Éleuthère et le diacre Rustique furent saisis avec lui. Le glaive termina leur martyre [1]. » Rien n'est plus clair ni plus précis que ce témoignage. Denys, envoyé à Paris par le souverain Pontife Clément, est mis à mort pour la foi de Jésus-Christ par le préfet des Gaules, Fescenninus Sisinnius. Bède était certes, en 730, parfaitement désintéressé dans la question de l'aréopagitisme, qui ne fut l'objet du livre d'Hilduin qu'en 837. Il ne pouvait deviner alors les controverses soulevées en 1560 par Launoy; et l'on ne voit guère moyen de le soupçonner, à dix siècles d'intervalle, d'une connivence anticipée pour un parti qui n'existait pas encore. Cependant il désigne le pape saint Clément, sans hésitation, sans scrupule, malgré la parole de Grégoire de Tours, qu'on ne l'accusera pas d'avoir ignorée. Un demi-siècle environ après le vénérable Bède, Raban-Maur, l'élève d'Alcuin, l'héritier des traditions de l'école de Charlemagne, qui porta sur le siége archiépiscopal de Mayence une illustration attestée par tous ses contemporains, et consacrée par le suffrage de l'histoire, écrivait, dans son *Martyrologe :* « Le VII des Ides d'octobre, à Paris, passion de l'évêque et martyr Denys, de Rustique, prêtre, et d'Éleuthère, diacre, qui avaient été, au rapport de la tradition, envoyés par le pape Clément dans cette ville, et y furent martyrisés [2]. » Ce que disent les *Martyrologes* de

[1] *VII Idus octobris, apud Parisium, natale sanctorum martyrum Dionysii episcopi, Eleutherii presbyteri, Rustici diaconi. Qui beatus episcopus a pontifici Clemente Romano in Galliam directus, ut prædicationis operam populis a fide Christi alienis exhiberet, tandemque ad Parisiorum civitatem devenit, et per annos aliquot sanctum opus fideliter et ardenter exsecutus, a præfecto Fescennino Sisinnio comprehensus est; et cum eo sanctus presbyter Eleutherius, et Rusticus diaconus, gladio animadversi, martyrium compleverunt.* (Bed., *Martyrol.; Patrol. lat.*, tom. XCIV, col. 1057.)

[2] *VII Idus octobris, in Parisio, Passio Dionysii episcopi et martyris, Rustici presbyteri, et Eleutherii diaconi, quos referunt a Clemente missos, et ibidem martyrisatos.* (Raban-Maur, *Martyrol.*, mens. octob.)

Bède et de Raban-Maur, se retrouve dans celui d'Usuard à la date de 850, et d'Adon de Vienne, à la même époque, mais sans que le pontife romain par qui fut envoyé Denys soit nommé. Cette omission de nom fournissait à Launoy l'occasion de sous-entendre qui il voudrait dans la liste des Papes; cependant, avec un peu plus d'attention, il est facile de rétablir l'indication d'une date précise, et cette date, comme on va le voir, est bien éloignée du règne de Dèce. Les deux *Martyrologes* d'Adon et d'Usuard disent en effet que « saint Denys et ses compagnons furent emprisonnés par ordre du préfet Fescenninus Sisinnius. » Mais il est de la plus claire évidence que ce personnage ne pouvait vivre à la fois au temps de saint Clément (67-76) et sous le règne de Dèce (250). Si donc on peut déterminer le temps où vivait ce magistrat, on aura donné au martyre de saint Denys la date qui manque dans le texte d'Adon et d'Usuard. Or l'existence du préfet Sisinnius, au premier siècle de l'Église, est attestée par plusieurs monuments : 1° par le témoignage des *Martyrologes* de Bède et de Raban-Maur, que nous avons cité plus haut; 2° par celui du *Martyrologe* romain, qui en fait mention à plusieurs reprises, toujours sous la rubrique du premier siècle [1]; 3° enfin par la *Chronique d'Alexandrie* [2], qui nous apprend que ce même Sisinnius fut élevé par l'empereur Adrien à la dignité consulaire. Nous trouvons en effet, dans la table chronologique des consuls romains, dressée par les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [3], ce *Sisennius* ou *Sisenna* au nombre des consuls du règne d'Adrien. Nous sommes donc en droit de conclure que le nom du préfet Fescenninus Sisinnius, cité par Adon et Usuard dans leurs *Martyrologes*, fixe réellement la date du martyre de saint Denys à la même époque que le vénérable Bède et Raban-Maur avaient positivement désignée. L'Église romaine, de temps immémorial, était en possession d'un *Martyrologe;* et si nous n'a-

[1] Voir le *Martyrologe romain* publié par le cardinal Baronius, édit. in-fol. Rome, 1586, pag. 455, 460 et 461.

[2] *Chronic. Alexand.*, Olympiade 228, Indict. 15. Ὑπατων Τιϐερίου (alias Ἰεϐερίου) καὶ Σισίννου (*Patrol. græc., Chron. Pasch. seu Alexandr.*, t. XCII, p. 617.)

[3] *Art de vérifier les dates*, in-fol., Paris, 1770, pag. 328.

vons pas encore cité ce monument vénérable, c'est parce que nous ne voulions pas donner à notre argumentation l'apparence d'une pétition de principe, en nous appuyant sur un témoignage contesté. Mais maintenant après les citations nombreuses et toujours uniformes d'autorités, d'origine et de dates différentes, il nous est permis enfin de produire à son tour ce texte auguste. La mention du premier évêque de Paris y est faite en ces termes : « Le VII des Ides d'octobre, à Lutèce des *Parisii*, fête des saints martyrs Denys l'Aréopagite évêque, Rustique prêtre, et Éleuthère diacre... Denys fut dirigé vers les Gaules pour y prêcher la foi, par le bienheureux pontife romain Clément, et s'étant rendu à Paris, après avoir fidèlement travaillé, pendant quelques années, à l'œuvre qui lui avait été confiée, il fut enfin arrêté par le préfet Fescenninus, soumis aux plus cruelles tortures, et termina, ainsi que ses compagnons, son martyre par le glaive [1]. »

Conclusion 94. Il reste donc établi que, dans toute la série des monuments, des témoignages, des Actes et des Martyrologes, l'époque de Dèce ne se rencontre pas une seule fois assignée à la mission de saint Denys dans les Gaules. La question étant ainsi posée, nous demanderons à tout lecteur de bonne foi si la seule autorité du texte de saint Grégoire de Tours suffisait pour déterminer l'Église romaine à réformer sa tradition sur ce point, à sacrifier un ensemble aussi compacte de faits et de preuves identiques. On ne supposera pas que l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, fût inconnue aux érudits qui révisèrent, à trois reprises différentes, le Martyrologe romain. On ne comprendrait pas non plus dans quel intérêt ces doctes Italiens se seraient entendus pour rehausser les origines chrétiennes de l'Église de Paris, si les textes des manuscrits qu'ils avaient sous les yeux se fussent tant soit peu prêtés à l'opinion de

[1] *VII Idus octobris, Lutetiæ Parisiorum, natalis sanctorum martyrum Dionysii... episcopi, Rustici, presbyteri, et Eleutherii, diaconi... A beato Clemente Romano Pontifice, in Gallias prædicandi gratia directus est, et ad præfatam urbem deveniens, cùm ibi per aliquot annos commissum sibi opus fideliter persequeretur, tandem a præfecto Fescennino, post gravissima tormentorum genera, una cum sociis gladio animadversus martyrium complevit.* (Martyrol. rom., jussu Gregor. XIII, edit. Romæ, Domin. Basa., 1584. Mens. octobris.)

Grégoire de Tours. Quand la France elle-même abandonna si facilement ce privilége historique, des savants étrangers, sous la direction de papes illustres, auraient-ils sciemment falsifié les sources de l'histoire ecclésiastique, menti à leur conscience, et attesté à l'Europe que les manuscrits du Vatican contenaient ce qu'ils ne contiennent point en réalité? Ce sont là des impossibilités morales, dont il nous faut bien tenir compte, malgré toutes les insinuations de Launoy. L'extension qu'il voudrait donner au mot fameux : *Monachi fabulati sunt*, doit s'arrêter, je pense, devant la pourpre romaine, et l'auguste caractère des souverains Pontifes. A moins donc de supposer que tous les martyrologes, tous les actes, les diptyques, tous les monuments de la tradition, des chancelleries mérovingienne et carlovingienne, de la liturgie et des offices publics se soient involontairement trompés en France, en Italie, en Grèce, en Angleterre, en Allemagne, avant et après saint Grégoire de Tours, et que, seul, ce père de notre histoire nationale ait eu entre les mains les véritables preuves de nos origines chrétiennes, il faut de toute nécessité abandonner comme une erreur désormais constatée, la formule du nouveau Bréviaire parisien, qui place la mission de saint Denys en 250. « Sur ce point, dit M. Freppel, il n'est plus guère possible aujourd'hui de concevoir un doute sérieux [1]. » Saint Denys de Paris fut donc envoyé par le pape saint Clément; et nous ajoutons que saint Denys de Paris était réellement l'Aréopagite.

§ XI. Aréopagitisme de saint Denys de Paris

95. Ce titre seul soulèvera peut-être un sourire de pitié de la part d'hommes très-sincères, mais peu familiarisés avec les connaissances spéciales nécessaires pour résoudre la question. On ne saurait contredire une opinion généralement admise, sans s'exposer à ce léger échec d'amour-propre. L'esprit public se contente ordinairement des résultats acquis en chaque branche des connaissances humaines. Il se les approprie, il les introduit dans le do-

Préjugés actuels contre l'aréopagitisme. Unanimité des traditions particulières en faveur de l'aréopagitisme.

[1] S. *Irénée et l'éloq. chrét. dans la Gaule*, Paris, 1861, pag. 65.

maine des faits accomplis, sans songer à vérifier leur légitimité. Il y a ainsi une fausse monnaie historique en circulation dans l'opinion, comme il y a souvent de fausse monnaie en circulation dans les transactions publiques. Tant que la défiance n'est pas éveillée sur l'une ou sur l'autre, elles se propagent à la faveur d'un crédit momentané. Qu'un jour le soupçon naisse sur leur valeur réelle, l'erreur est promptement démasquée. On croit donc, à peu près unanimement en France, qu'il a été péremptoirement prouvé, au dix-septième siècle, que l'aréopagitisme de saint Denys de Paris est une fable absurde, inventée, sous Louis le Débonnaire, en 837, par un moine ignorant, nommé Hilduin. La conscience publique est fixée sur ce point, non par une connaissance sérieuse des faits, mais par une sorte de convention traditionnelle, passée à l'état d'axiome. Faut-il le dire? Nous-même, il y a quelques années, forcé, par un travail d'ensemble sur l'histoire ecclésiastique [1], de nous prononcer sur la question des origines chrétiennes des Gaules, nous abordions cette étude avec le préjugé vulgaire dont nous parlons. L'évidence seule nous fit renverser, dans notre esprit, ce que l'habitude et l'espèce de contagion de l'opinion dominante y avaient établi. L'aréopagitisme de saint Denys de Paris nous semblait aussi improbable qu'il peut le paraître en ce moment au lecteur, qui n'a jamais eu l'occasion d'éclaircir ce point particulier de notre histoire gallicane. Une des premières considérations qui sollicita notre pensée et en modifia la direction fut l'unanimité des traditions particulières, qui dans des Églises plus ou moins éloignées du centre de la Gaule, conservent pourtant le souvenir de saint Denys l'Aréopagite, comme celui de leur apôtre médiat. Ainsi le siége métropolitain de Tolède inscrit en tête de ses diptyques le nom de saint Eugène Ier, disciple de saint Denys l'Aréopagite et envoyé par lui des Gaules en Espagne. L'Église d'Arles reconnaît pour le successeur de saint Trophime, Régulus, disciple de saint Denys l'Aréopagite. Celle du Mans rend le même témoignage de saint Julien son fondateur, et de saint Turribius, son second évêque.

[1] *Hist. génér. de l'Église*, 4 vol. in-8°, Paris, L. Vivès.

Sanctin, à Chartres et à Meaux, porte également dans tous les monuments antiques le titre de disciple de saint Denys l'Aréopagite. Il en est de même de saint Taurin à Évreux, de saint Lucien à Beauvais, de saint Eutrope à Saintes, de saint Mansuy à Toul, de saint Caraunus à Chartres, de saint Nicaise à Rouen, de saint Sixte de Reims, de saint Memmius à Châlons, de Sinicius à Soissons. Après la première mission des sept évêques envoyés dans les Gaules par saint Pierre, une seconde, dirigée par le pape saint Clément, et ayant à sa tête saint Denys l'Aréopagite, se retrouve dans tous les souvenirs de notre tradition nationale. Que si l'on s'étonnait de voir le disciple de saint Paul, le premier évêque d'Athènes, l'archonte grec membre de l'Aréopage, tourner ses pas vers les Gaules, nous demanderions pourquoi une troisième mission, non moins célèbre, attira dans notre patrie le grec saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne. On admet pourtant que l'Église de Lyon eut pour fondateur un évêque, grec d'origine, ordonné par un disciple de saint Jean. Il faut donc bien reconnaître que, depuis la fondation de Massilia par les Phocéens, il s'était établi une certaine affinité entre les Hellènes et les peuplades gauloises. L'ethnographie, aujourd'hui même, en retrouve les vestiges encore subsistants dans certains types qui ont résisté au temps, et qui perpétuent à Arles, par exemple, le sang des Hellènes mêlé à celui des Gaulois. Il y a plus, le caractère national accuse des analogies assez souvent remarquées entre les deux peuples, pour qu'il nous soit inutile d'y insister en ce moment. Notre civilisation a donc reçu, à un double point de vue, le baptême de la Grèce. Nos Églises en ont conservé le souvenir. L'Espagne chrétienne revendique avec nous cet honneur. Or, me disais-je, il est impossible qu'une telle unanimité soit l'œuvre d'un moine du IXe siècle. Quel génie n'aurait pas eu ce prétendu faussaire, du nom d'Hilduin, qui aurait fait accepter l'aréopagitisme de saint Denys de Paris, non-seulement par les autres Églises de France, rivales nées de ce siége, mais par l'Espagne, la Germanie et surtout par Rome, gardienne vigilante des droits et des prérogatives de chaque province ecclésiastique! Sirmond et Launoy s'accordaient cependant à nous

représenter Hilduin comme un type de stupidité et d'ambitieuse hypocrisie. Mais plus on dénigrait ce moine, plus on rendait son succès inexplicable. Qu'était-ce donc qu'Hilduin? Voici la réponse de l'histoire.

Caractère historique d'Hilduin.

96. Hilduin, frère du comte de Périgueux et d'Angoulême et allié à la famille royale [1], naquit vers l'an 780. Élevé à l'école du Palais, fondée par Charlemagne, il fut l'un des plus brillants disciples du célèbre Alcuin [2], et s'y lia d'une étroite amitié avec Raban-Maur, Lupus de Ferrières, saint Agobard [3], les hommes les plus distingués de son temps. Il prit de bonne heure l'habit monastique à Saint-Denys, renonçant ainsi à toutes les espérances mondaines. Nous le trouvons en 814, époque de la mort de Charlemagne, simple religieux dans cette abbaye [4]. Après avoir parcouru le cercle des études libérales, qui formait alors l'enseignement classique, il avait choisi, dans la liberté de sa conscience, la voie de l'humilité religieuse, comme celle où Dieu l'appelait. Mais en se faisant *moine*, il ne donnait pas à Launoy la satisfaction de lui reprocher ce titre comme un brevet d'ignorance. Il était en effet l'héritier de cette brillante période littéraire, inaugurée par Charlemagne, et qui a laissé des traces de lumière et de gloire, trop tôt éteintes sous les ténèbres du dixième siècle. On avait espéré facilement confondre les deux époques; et à la faveur de cette équivoque, envelopper Hilduin dans le discrédit général d'un temps qui ne fut pas le sien. Dès la première année du règne de Louis le Débonnaire, l'élection des religieux l'appelait, sous le titre d'abbé de Saint-Denys, au gouvernement de ce monastère [5]. Le premier acte

[1] *Hilduinus, illustri genere ortus, utpote qui frater Wigrini, comitis Petragorensis et Engolismensis, Caroli Calvi propinqui.* (Gallia christiana. Notitia historica in Hilduinum, inter abbates S. Dionysii; *Patrol. lat.*, tom. CIV, col. 1.)

[2] *Discipulus Alcuini.* (Ibid.)

[3] *Ibid.*

[4] *Sin minus erat monachus, cum ad S. Dionysii monasterium accessit, in hoc induisse monachum non incongrue colligitur; ex antiquo Argentolii necrologio, atque etiam Dionysiano, ubi ad decimum kal. decembris, « Beati Dionysii monachus » appellatur* (Gall. christ., loco citato).

[5] *Eligitur abbas anno* 814 *ex libro primo de miraculis S. Dionysii,* cap. I *seu* 815, *secundum hodiernam inchoandi anni rationem.* (Gall. christ., loc. cit.)

du nouvel abbé fut de réclamer contre un droit abusif, introduit par la cour, qui soumettait à un impôt injuste les religieux et le couvent, pendant le séjour de l'empereur au palais de *Vernvilla*[1] (Verneuil). C'est encore là une manière bien détournée de servir des projets ambitieux. Cependant les contemporains d'Hilduin, meilleurs juges des faits qui se passaient sous leurs yeux que Launoy n'a pu l'être, à dix siècles d'intervalle, rendent à sa vertu, à sa science, à ses hautes qualités, des hommages que nous ne pouvons passer sous silence. Raban-Maur, plus tard archevêque de Mayence, en lui adressant son *Commentaire sur les livres des Rois*, s'exprime ainsi : « La vénération que vous inspirez est générale; elle exerce les effets les plus salutaires sur un grand nombre d'âmes; et j'adresse à Dieu de continuelles prières, pour que sa clémence assure encore de longues années à votre zèle, et le couronne enfin d'une récompense éternelle dans les cieux... Les livres que je vous envoie m'ont attiré quelques critiques, mais si vous les approuvez, votre charité fera plus, pour m'encourager dans mes études, que l'envie ou la haine ne pourraient faire pour m'en détourner. Si vous accueillez avec indulgence ces modestes productions, je continuerai, avec la grâce de Dieu, de travailler sur quelque sujet utile, et je m'empresserai d'envoyer ces nouveaux ouvrages à Votre Sainteté[2]. » Louis le Débonnaire lui-même, rendant

[1] *Hilduino Ludovicus et Lotharius Augusti tribuunt remissionem pensionis annuæ ducentorum vini modiorum, quos quidem primum gratuito Dionysianus abbas occasione cujusdam vini penuriæ, ad Vern* (*Vernvillam*)* *palatium, dein ex quadam consuetudine successores persolverant, jam vero regii exactores* pro lege et debito censu *exigebant.* (*Gall. christ.* loc. cit.)

[2] *Cum venerationem tuam, sancte Pater, ubique excellentem sentiamus, et pluribus profectuosam esse compertum habeamus, idipsum ut divina clementia diutius fieri permittat, et novissime æterna mercede remuneret, assiduis precibus instanter deposcimus... Nec enim diffido aliquos esse qui suam volentes ostendere peritiam, nostram reprehensuri sint inertiam... Magis vestra charitate provocabor ad studium quam illorum detractione et odio deterrebor. Si enim hæc parva a vestra grate suscepta fuerint pietate, Domino opitulante, adhuc aliquod utile elaborare et vestræ sanctitati præsentare conabor.* (Rabani Mauri, *Commentaria in libros IV Regum* Præfatio; *Patrol. lat.*, tom. CXIX, col. 1.)

* *Verna Villa.* Palais du printemps.

justice à Hilduin, lui avait donné, dès l'an 823, le titre envié d'archichapelain du palais impérial, dignité équivalente à celle de grand aumônier. Ce choix fut salué par des applaudissements unanimes. Le lendemain de cette nomination, le palais d'Aix-la-Chapelle, où elle avait eu lieu, entendait sous ses voûtes les vers suivants, que Walafride Strabon venait de composer à la louange d'Hilduin : « C'est Aaron lui-même qui nous apparaît, au faîte des honneurs ecclésiastiques. La robe du grand prêtre hébreu était de pourpre, et à ses franges étaient suspendues des grenades et des clochettes d'or. Les grenades sont l'emblème de la foi d'Hilduin; les clochettes d'or sont les enseignements du salut, qu'il fait retentir à nos oreilles. Père saint, si mes chants pouvaient avoir la douceur du miel, le parfum et l'éclat des roses, ils seraient encore indignes de l'éclat de vos vertus [1]. » Les humbles habitants du cloître s'associaient à l'expression de la joie publique, et leur témoignage n'est pas moins significatif. Lupus, abbé de Ferrières, écrivait au nouveau dignitaire : « Les souvenirs de notre vie commune et de notre amitié d'adolescents me reviennent à la mémoire. Je sais que la noblesse de votre caractère et la probité de vos mœurs sont au-dessus des faveurs de la fortune, et résisteront à ses caresses : je vous écris donc aujourd'hui avec la même familiarité qui présidait à nos entretiens d'autrefois. C'est pour étendre ses bienfaits à un plus grand nombre, que le Dieu tout-puissant vous confie la distribution des aumônes royales. Pour moi, qui vous aime uniquement, et qui n'ai de consolation que dans cette amitié, je compte

[1] *Walafridi Strabonis. Fuld monachi op. Versus in Aquisgrani Palatio editi. De Hilduino archicapellano.* Patrol. lat., tom. CXIX, col. 1094.

Protinus in magno magnus procedit Aaron,
Ordine mirifico, vestis redimitus honore,
Punica tintinnis respondent mala sonoris,
Mala fidem, tintinna sonant documenta salutis.
. . . .
Si condire meos mellis dulcedine versus,
Sancte Pater, possem, vel decorare rosis,
Non hæc pompa tamen condigna nitoribus esset,
Quos morum et sensus cum probitate geris.

(*Ibid.*, col. 1098.)

que la dignité nouvelle dont vous êtes revêtu vous sera d'autant plus longtemps conservée que vous l'exercerez avec toute la charité d'un ministre de Dieu [1]. » Et quelques années plus tard, ce vénérable ami adresse à Hilduin une autre lettre avec cette suscription : « Au modèle véritable de noblesse, de dignité et de modestie, à Hilduin, maître de la chapelle impériale, Lupus, prospérité présente et future [2]. » Enfin Frothaire, évêque de Toul, lui écrit : « Je désire avec ardeur le bonheur de vous revoir, pour jouir de vos doctes entretiens dans le Seigneur. Je voudrais assister aux solennités de votre Église, pour y profiter de vos enseignements spirituels, et orner mon âme des salutaires parures de la sainteté. Il ne m'est plus donné d'être présent corporellement à ces pieuses splendeurs de votre monastère, mais avec quelle joie ineffable ma pensée aime à se reporter au milieu de vous ! Je m'efforce de marcher sur vos traces, et je cite votre exemple, comme un modèle à suivre, à tout ce qui m'entoure. Les spectacles d'allégresse sainte, les pieux exercices auxquels j'assistais naguère, près de votre paternité, ne peuvent s'effacer de ma mémoire. Et qui les ayant contemplés une fois, ne les grave dans son cœur? Leur souvenir seul est l'aliment et la confirmation de la piété [3]. » Dans

[1] *Recordans nostri convictus, in vestrâ adolescentiâ, et initio meæ juventutis consuetudinem; et cogitans quod vestra nobilitas, morumque probitas blandimentis fortunæ nullatenus valeat immutari, quemadmodum tunc familiariter loquebamur, ita nunc vobis simpliciter scribo. Omnibus, ut pluribus videtur vestri propositi, in largiendis opibus omnipotens vos Deus prætulit.... Nos etiam qui vos unice diligimus, et per vos solatium aliquod habituros confidimus, aliquantulam diuturnitatem dignitatis vos possessuros credimus, si vos largitori bonorum omnium devote submiseritis.* (Lupi abbatis Ferrariensis, *Epistolæ; Patrol. lat.*, tom. CXIX, col. 571, 572.)

[2] *Nobilitatis, dignitatis et moderationis apice conspicuo, Hilduino, ecclesiasticorum magistro, Lupus, præsentem et futuram prosperitatem.* (Ibid., col. 583.)

[3] *Cupimus vestræ dignitatis ora contemplari, vestræ solertiæ eloquiis in Domino perfrui : quin etiam templa piissimæ religionis intueri, quibus et spiritalia monita capiamus, et salutaria sanctitatis ornamenta sumamus. Nam etsi corporali intuitu vestri ordinis splendidissimum nequeo contemplari decorem, sed assidue eum spiritualibus cum ineffabili gaudio contemplor obtutibus. Imo et mihi, meisque hujusmodi vestigia frequenti adhortatione non omitto inculcare sectanda. Non enim valeo tantæ iucunditatis gesta, et tam pia divinæ servitutis*

le même temps, saint Agobard, archevêque de Lyon, s'adresse à Hilduin et à Wala, abbé de Corbie, « comme aux seuls conseillers de l'empereur très-chrétien, qui l'aident à marcher dans la voie de Dieu, et qui ne profitent de leurs fonctions dans le palais que pour y chercher, assurer et maintenir les œuvres de la piété et du salut [1]. » Sa lettre porte pour suscription : « Aux seigneurs très-saints et bienheureux, les illustres Hilduin, archichapelain du palais impérial, et Wala, abbé, Agobard, leur humble serviteur [2]. » Entre les violentes accusations du Père Sirmond et de Launoy sur l'ignorance, l'hypocrisie, l'esprit d'intrigue d'Hilduin, et les témoignages contemporains de saint Agobard, de l'évêque de Toul, de Walafride Strabon, de Raban-Maur, le lecteur peut déterminer son jugement. Louis le Débonnaire choisit son archichapelain pour lui confier les missions les plus honorables. En 824, l'élection d'Eugène II au souverain pontificat avait été combattue avec violence par les factions romaines. Le zèle du nouveau pape pour le maintien de la discipline, et la fermeté connue de son caractère, avaient armé des mains rebelles dans la capitale de la catholicité. Hilduin fut chargé par l'empereur d'accompagner à Rome, en qualité de conseiller, le roi Lothaire qui partait, à la tête d'une armée, pour comprimer ces mouvements séditieux, et assurer la liberté du souverain Pontife [3]. Plus tard, les difficultés qui s'élevèrent entre

obsequia memoriâ non retinere, quæ apud vestram devotissimam Paternitatem me constat nuper vidisse. Quis enim semel ea conspiciens non animo, salubriter infigendo depingat, quorum recordatio summæ pietatis est solidatio. (Frotharii Tullensis episcop., *Epistol.*; *Patrol. lat.*, tom. CVI, col. 863, 864.)

[1] *Noverit mansuetudo vestra prudentissima idcirco me ad utrumque præsumpsisse quæ sequuntur scribere, quoniam absque ambiguo vos novi præcipuos et pene solos in via Dei esse adjutores christianissimi imperatoris, et propterea in palatio esse unum semper, et alterum frequenter, ut in operibus pietatis quæ absque omni terrore quærenda, invenienda, tenenda sunt, vos illi prudentissimis vestris suggestionibus sitis exhortatores, et, ut dixi, adjutores.* (S. Agobardi, *Opera*; *Patrol. lat.*, tom. CIV, col. 178.)

[2] *Dominis et sanctissimis, beatissimis, viris illustribus, Hilduino sacri Palatii antistiti, et Walæ abbati, Agobardus servulus.* (Id., *ibid.*, col. 177, 178.)

[3] *Anno sequenti Ludovicus Pius imperator misso Romam Lothario pro sedandis super electione Eugenii II papæ motibus exortis Hilduinum consiliarium adhibuit.* (Gall. christ., *Notitia in Hilduinum; Patrol. lat.*, tom. CVI, col. 1.)

l'empereur et ses fils rebelles éloignèrent Hilduin de la cour. Il se consacra alors tout entier à l'administration de son monastère, et y fit revivre la régularité, la ferveur et la discipline des premiers siècles de l'Église. Les réformes qu'il y introduisit furent solennellement approuvées au concile de Paris (832), et le décret impérial qui les confirme en rapporte tout l'honneur « au vénérable Hilduin, ce sage et pieux abbé. *Venerabilem prudentemque virum Hilduinum religiosum abbatem* [1]. »

97. Tel fut l'homme qu'on accuse d'avoir inventé l'aréopagitisme. En 836, Louis le Débonnaire était solennellement réhabilité, par une assemblée des prélats et des grands du royaume, après une détention de trois ans dans un cachot d'Aix-la-Chapelle. Le pieux monarque vit, dans le fait de sa restauration inespérée, une preuve de la protection spéciale de saint Denys dans l'abbaye duquel le sceptre de Charlemagne lui avait été rendu. Voulant donc consacrer le souvenir de ce grand événement par un monument public de reconnaissance envers son protecteur céleste, il adressa à Hilduin la lettre suivante : « Au nom de Notre-Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, Louis, par un retour de la clémence divine, empereur auguste, à Hilduin, vénérable abbé des très-saints martyrs, nos protecteurs spéciaux, le glorieux Denys et ses compagnons, salut éternel dans le Christ. Qui pourrait ignorer les faveurs et les grâces nombreuses que la Providence divine a daigné accorder, non-seulement à nous et à nos prédécesseurs, mais aux peuples de notre empire, par l'intercession du bienheureux saint Denys? Dans les temps passés, toutes les générations des Gaules ont éprouvé les marques de sa protection céleste, sur cette terre qui reçut les semences de la foi et les préceptes du salut par son insigne apostolat. » — La lettre impériale énumère ensuite les bienfaits signalés que Dagobert Ier, Charles-Martel, Pépin le Bref et Charlemagne se plaisaient à rapporter à la protection du saint martyr. — « Nous aussi, continue Louis le Débonnaire, nous en avions déjà éprouvé en d'autres circonstances les heureux effets; mais elle vient de se

[1] *Gallia christiana, Notit. in Hild.; Patrol. lat.*, tom. CVI, col. 2.

manifester plus visiblement encore, dans les récents événements qui ont donné au monde le spectacle de toutes les vicissitudes humaines. Après que Dieu, dans ses jugements, dont nous confessons la justice, nous eut visité par ses rigueurs, il étendit sur nous le sceptre de sa miséricorde; c'est aux pieds de l'autel de saint Denys, par les mérites et l'intercession de cet auguste patron céleste, que nous avons été rétabli sur notre trône, et que les insignes du pouvoir nous ont été rendus par un jugement solennel et l'autorité des évêques. En conséquence, nous nous adressons à vous, chef vénérable du monastère où ce grand saint est honoré, voulant que tous les faits relatifs à la vie de saint Denys, que vous pourrez recueillir soit dans les auteurs grecs, soit dans les livres qu'il écrivit lui-même en sa langue maternelle, et qui ont été traduits dans la nôtre par nos ordres et par vos soins éclairés, soit enfin dans les textes latins, et spécialement dans le livre de sa *Passion*, et dans les chartes très-anciennes des archives de l'Église de Paris, son siége auguste, que vous avez un jour mis sous les yeux de Notre Sérénité, soient rédigés par vous en un corps d'ouvrage, selon l'ordre des faits et des dates; et que ce monument, d'un style uniforme, puisse offrir un ensemble complet, quoique abrégé, de son histoire, aux lecteurs qui n'ont ni le goût, ni la capacité, ni la patience de faire de longues recherches, et servir ainsi à l'édification de tous. Outre ce récit, nous voulons que vous réunissiez en n autre volume, distinct du premier, la vision du bienheureux pape Étienne, dans l'église de Saint-Denys, telle qu'elle a été écrite sous la dictée du souverain Pontife lui-même, ainsi que les faits qui la suivirent; et que vous ajoutiez à cet ouvrage les hymnes que vous possédez en l'honneur de ce glorieux martyr, avec l'office des matines de sa fête. Vous nous ferez parvenir le tout, ou vous nous le présenterez vous-même, le plus tôt qu'il vous sera possible, correctement et distinctement transcrit [1]. Ce nous sera

[1] Des deux ouvrages que Louis le Débonnaire demandait à Hilduin, un seul est parvenu jusqu'à nous. C'est celui de la *Vie de saint Denys*, rédigée par Hilduin; le second, c'est-à-dire la *Collection* des monuments relatifs à l'histoire de ce saint, n'a pas échappé au naufrage du temps. Cette circonstance

partout un gage précieux de la protection de saint Denys, de pouvoir ainsi jouir en quelque sorte de sa présence, et de nous entretenir avec lui, de lui et de ses actions, dans nos prières, nos conversations et nos lectures. Salut dans le Christ. Homme de Dieu, souvenez-vous toujours de nous dans vos prières [1]. »

98. L'abbé de Saint-Denys, en recevant l'ordre de travailler à une histoire de l'apôtre de la France, s'était mis de suite à l'œuvre. Un an après (837) il adressait à l'empereur le fruit de son travail. C'étaient les fameuses *Aréopagitiques* dont Sirmond et Launoy ne prononçaient jamais le nom, sans les appeler un monument « d'horrible mauvais goût et pour le style et pour le raisonnement [2]. » Je ne professe qu'une très-médiocre admiration pour le latin du dix-septième siècle, pour lequel Sirmond et Launoy se piquaient d'un engouement puéril, croyant de bonne foi faire revivre la langue de Cicéron et de Quintilien dans des pastiches plus ou moins laborieusement perfectionnés. Je ne comprends donc pas d'après quelle règle de critique nous serions en droit d'exiger d'Hilduin, qui écrivait sous Louis le Débonnaire la langue de son temps, telle que la conquête et l'invasion barbare l'avaient faite, toute l'élégance, tout l'atticisme d'un auteur du siècle d'Auguste. Qu'on veuille comparer sa diction à celle de Raban-Maur, de saint Agobard de Lyon, de Walafride Strabon et des autres auteurs contemporains, et l'on sera bientôt convaincu qu'il ne mérite pas les reproches passionnés qu'on lui adresse. Sa lettre à Louis le Débonnaire cite un grand nombre de passages des Pères et des auteurs ecclésiastiques. Les Bollandistes ont vérifié chacune de ses citations, et n'ont trouvé nulle part son érudition en défaut. Mais ici nous n'avons pas à nous préoccuper du mérite littéraire d'Hilduin. Il s'agit de savoir si cet écrivain a composé une fable tout entière

Hilduin n'inventa point l'aréopagitisme.

a merveilleusement servi les adversaires posthumes qui, après dix siècles écoulés, reprochèrent à Hilduin d'avoir inventé gratuitement tout ce qu'il a écrit.

[1] *Patrol. lat.*, tom. CVI, col. 1.

[2] *Nihil enim, seu verba spectes, seu sententias, Areopagiticis illis horridum magis et insulsum.* (J. Sirmondi, *Dissertatio in quâ Dyonisii Parisiensis et Dyonisii Areopagitæ discrimen ostenditur.* Parisiis, Cramoisy, 1741, in-18, pag. 29.)

son invention; et, dans ce cas, l'eût-il écrite en langage cicéronien, elle n'en serait pas moins une fable : si, au contraire, il n'a écrit que des faits appuyés par la tradition alors en vigueur, l'imperfection reprochée à son style ne saurait en rien nuire à la cause qu'il défend. Or nous disons que des preuves intrinsèques tirées du texte même de la lettre de Louis le Débonnaire et que des preuves extrinsèques tirées de la tradition antérieure et postérieure à l'abbé de Saint-Denys, établissent invinciblement que la croyance à l'aréopagitisme existait avant Hilduin; qu'elle ne fut pas et ne put être son invention personnelle, et qu'il est impossible, sous ce rapport, d'être de l'avis du P. Sirmond. Louis le Débonnaire s'exprime ainsi : « Vous réunirez tout ce qui a trait à la vie de saint Denys, dans les livres que le saint composa lui-même en sa langue maternelle, et que j'ai fait traduire en latin par des interprètes, sous votre direction éclairée [1]. » Les ouvrages composés en grec par saint Denys de Paris, traduits par ordre exprès de l'empereur, sous la direction d'Hilduin, quels sont-ils? On n'a jamais entendu parler des écrits grecs laissés par un Denys, évêque de Paris, différent de l'Aréopagite. Et si Louis le Débonnaire entend désigner par là les ouvrages de l'Aréopagite, il devient évident, qu'avant toutes les recherches d'Hilduin, Louis le Débonnaire croyait déjà à l'aréopagitisme, puisqu'il indique ces livres comme la source où l'on devait puiser pour avoir des renseignements authentiques sur la vie de saint Denys de Paris. Or il est incontestable que l'allusion faite ici aux livres composés par *saint Denys lui-même dans sa langue maternelle*, se rapportait expressément aux ouvrages de l'Aréopagite. Ce fait va être pleinement confirmé par un incident historique du règne de Louis le Débonnaire. Au mois de septembre de l'an 824, ce prince reçut à Compiègne les ambassadeurs de Michel II (le Bègue), empereur de Constantinople [2]. Suivant l'usage du temps, les dé-

[1] *Quod ex libris ab eo patrio sermone conscriptis et Auctoritatis Nostræ jussione, ac tuo sagaci studio, interpretumque sudore in nostram linguam explicatis, huic negotio inseri fuerit congruum.* (Epist. Ludov. ad Hilduin, loc. cit.)

[2] « Au mois de septembre que l'empereur estoit à Compiègne, vindrent à » court les messages Michiel, l'empereur de Constantinople. » *Les grandes*

putés orientaux lui offrirent, de la part de leur maître, divers présents. « Les envoyés de Michel, dit Sigebert de Gemblours, entre autres présents, apportaient à Louis le Débonnaire les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, et ses livres intitulés : *De Hierarchiâ*, qui furent traduits en latin par ordre de l'empereur. Les ouvrages envoyés à Paris y furent reçus avec une vive allégresse, la veille même de la fête de saint Denys. La puissance du saint martyr augmenta encore la joie publique, en rendant, dans cette même nuit, la santé à dix-neuf malades. » Ce témoignage établit péremptoirement qu'en 824, Louis le Débonnaire avait reçu d'Orient, et fait traduire en latin les ouvrages de Denis l'Aréopagite : et pour prouver que c'était bien à ces ouvrages qu'il fait allusion, en 836, dans sa lettre à Hilduin, il nous suffit de rappeler la réponse de ce dernier : « Quant aux ouvrages de saint Denys, dit-il, écrits par ce martyr en sa langue maternelle, tous les lecteurs peuvent en prendre connaissance dans la traduction faite par votre ordre et dans le manuscrit déposé dans nos archives. Ces livres authentiques, écrits en grec, furent remis à Votre Gloire, en audience publique, à Compiègne, par l'économe de l'Église de Constantinople et les autres ambassadeurs de Michel. Ils parvinrent à notre monastère, la veille de la fête de saint Denys, et furent reçus par nous comme le trésor le plus précieux. Comme si ce présent, cher à notre amour, fût venu du ciel, les bénédictions de Dieu le suivirent bientôt, et, dans la nuit même, Notre-Seigneur daigna opérer, à la louange de son grand nom, et par les prières et mérites de son illustre martyr, dix-neuf miracles sur des hommes affligés de diverses infirmités : c'est ce qui est établi par la déposition de personnes parfaitement connues et de notre voisinage [1]. » A moins

Chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denys en France, publiées par M. Paulin Pâris, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1837, tom. II, page 358.)

[1] *Cæterum de notitiâ librorum ejus, quos patrio sermone conscripsit, et quibusdam petentibus illos comparuit, lectio nobis per Dei gratiam, et Vestram Ordinationem, cujus dispensatione interpretatos scrinia nostra petentibus reserant, satisfacit. Authenticos autem eosdem libros græcâ linguâ conscriptos, quando œconomus Ecclesiæ Constantinopolitanæ et cæteri missi Michaelis legatione pu-*

de supposer et que l'empereur ne se comprenait pas lui-même en parlant des ouvrages de saint Denys de Paris, écrits par ce saint en sa langue maternelle, et qu'Hilduin, dans sa réponse ne le comprenait pas davantage, et que ces deux interlocuteurs se renvoyaient l'un à l'autre, d'un consentement mutuel, un langage complétement dénué de sens, on est obligé de reconnaître qu'avant Hilduin, Louis le Débonnaire croyait à l'aréopagitisme; qu'en demandant à son archichapelain une Vie de saint Denys, il était convaincu de l'identité de ce premier évêque de Paris avec l'Aréopagite. Il y a plus : cette croyance était connue et partagée en Orient, puisque Michel le Bègue choisit, en 824, les œuvres de l'Aréopagite comme le présent le plus agréable à offrir à la cour de France. Il envoie les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite à Louis le Débonnaire; celui-ci les reçoit comme l'œuvre du patron de la France; les religieux de Saint-Denys les admettent comme tels dans leur monastère au milieu des témoignages de l'allégresse publique. Michel le Bègue, Louis le Débonnaire, l'Orient et l'Occident croyaient donc en 824 à l'aréopagitisme. Les religieux de Saint-Denys y croyaient eux-mêmes; l'aréopagitisme ne fut donc pas inventé en 837, dans un *songe* d'Hilduin.

99. Un autre fait, emprunté au règne de Pépin le Bref, va nous montrer que, longtemps avant Louis le Débonnaire, la croyance à l'aréopagitisme se retrouvait déjà dans les traditions de la dynastie carlovingienne. Sous le titre de *Codex Carolinus*, la bibliothèque impériale de Vienne conserve encore le manuscrit original dans lequel Charlemagne prit soin de faire transcrire toutes les lettres apostoliques adressées par les souverains pontifes sous son propre règne, et sous les administrations précédentes de Charles-Martel,

blicâ ad Vestram Gloriam Compendio functi sunt, in ipsâ vigiliâ solemnitatis S. Dionysii pro munere magno suscepimus. Quod donum devotioni nostræ, ac si cœlitus allatum, adeò divina est gratia prosecuta, ut in eadem nocte decem et novem nominatissimas virtutes in ægrotorum sanatione variarum infirmitatum, ex notissimis et vicinitati nostræ personis contiguis, ad laudem et gloriam sui nominis, orationibus et meritis excellentissimi sui martyris, Christus Dominus sit operari dignatus. (Hilduini, *Rescriptum ad Sereniss. Imperatorem, Dominum Ludovicum; Patrol. lat.*, tom. CVI, col. 16.)

son aïeul, et de Pépin le Bref, son père. La seizième lettre de ce recueil, envoyée par le pape Paul Ier à Pépin le Bref, en 757, s'exprime ainsi : « Pour nous conformer à un vœu exprimé par Votre Grandeur, qui s'adresse à nous comme à un père désireux de lui être agréable, et nous demande de disposer du titre de l'Église du saint martyr Chrysogone en faveur de votre très-cher et fidèle prêtre Marin, nous en expédions le mandement, signé de notre main, à Votre Grandeur. Nous lui envoyons aussi des livres, en aussi grand nombre que nous avons pu nous les procurer, savoir : L'*Antiphonaire* et le *Livre des Répons*, l'*Ars Grammatica*, d'Aristote, *les ouvrages de Denys l'Aréopagite*, les livres de géométrie, d'orthographe, de grammaire [1]. » On voit ici poindre pour notre patrie le germe de la restauration des études, développé plus tard à un si haut degré par Charlemagne. Pépin le Bref s'adresse à Rome, le centre du mouvement littéraire de cette époque, pour en obtenir les éléments des sciences qu'il veut répandre chez les Francs. Mais, à côté des livres de ce genre, qu'il demande à Paul Ier, et qu'il reçoit de ce pontife, les seuls ouvrages dont il se préoccupe, après les monuments liturgiques, sont les écrits de *saint Denys l'Aréopagite*. Il croit donc, comme le croira plus tard Louis le Débonnaire, que le premier évêque de Paris n'est pas différent du disciple de saint Paul. Il serait inexplicable, sans cela, que, parmi tant d'écrits des Pères grecs, dont Rome possédait des exemplaires, les seuls dont Pépin le Bref fasse choix fussent précisément ceux de saint Denys l'Aréopagite, dont la célébrité était relativement moindre que celle des œuvres de saint Jean Chrysostome, de saint Basile ou d'Origène, et dont le style, intrinsèquement obscur, devait pré-

[1] *Per aliam quippe epistolam suam, a Deo protecta Eximietas Vestra, sicut certe suo benecupienti patri direxit, quatenus titulum protectoris vestri beati Christi martyris Chrysogoni cum omnibus sibi pertinentibus, dilectissimo atque fidelissimo vobis* (alias *nobis*) *Marino presbytero concedere deberemus.... præceptum.... vobis exaratum atque manu nostrâ roboratum, per harum latorem direximus Eximietati Vestræ deportandum. Direximus etiam Excellentiæ Vestræ et libros, quantos reperire potuimus, id est : Antiphonale et Responsale ; insimul Artem Grammaticam Aristotelis; Dionysii Areopagitæ libros ; Geometriam, Orthographiam, Grammaticam.* (Epist. Pauli I ad Pippinum regem. Codex Carolinus. *Patrol. lat.*, tom. XCVIII, col. 158 159.)

senter d'incroyables difficultés d'interprétation aux sujets du premier roi carlovingien. Quand Pépin le Bref, en 757, demandait au souverain Pontife les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, il entendait donc lui demander les ouvrages de l'apôtre de la France, absolument comme, en 824, quand Louis le Débonnaire reçut des ambassadeurs de Michel le Bègue les livres *de la Hiérarchie*, cet empereur n'hésita point à les regarder comme l'œuvre de saint Denys de Paris. L'invention de l'aréopagitisme remonte donc d'Hilduin à Louis le Débonnaire, de Louis le Débonnaire à Pépin le Bref; en d'autres termes, cette invention n'est pas le fait personnel d'Hilduin.

100. Pour donner à ces preuves intrinsèques un dernier degré d'évidence, nous allons un instant nous placer dans l'hypothèse du P. Sirmond, et admettre avec lui qu'Hilduin a seul imaginé cette fiction de l'aréopagitisme, que nul avant lui ne l'avait soupçonnée, et qu'il fut le premier à l'enseigner au monde. Nous supposons donc, comme un fait avéré, que Louis le Débonnaire n'a jamais connu la tradition de l'aréopagitisme, lorsqu'il reçoit, en 837, la lettre d'Hilduin : et nous demandons comment l'auteur de cette invention peut avoir l'assurance de lui écrire, dès le début, une affirmation de ce genre : « La noblesse de la naissance de saint Denys, l'éclat de la haute magistrature qu'il remplit à Athènes, nous sont attestés par les *Actes* des apôtres et les autres histoires; les siècles passés et le nôtre en sont assez instruits [1]. » — Eh quoi! n'eût pas manqué de répondre Louis le Débonnaire, vous me parlez de saint Denys l'Aréopagite, quand je vous demande l'histoire de saint Denys de Paris! Les siècles passés pas plus que le nôtre n'ont jamais songé à les confondre. — Et si l'empereur lui-même n'eût pas fait cette réponse, croit-on que, parmi les religieux au sein desquels Hilduin venait d'introduire la réforme monastique, il ne se fût pas trouvé mille contradicteurs, qui n'auraient pas eu assez

[1] *Genere siquidem eum nobilissimum et philosophiæ magisterio insignem apud Athenas claruisse, et aliarum historiarum, et Actuum apostolorum testimonio, sæcula prisca seu instantia cognoverunt.* (Hilduini, *Rescriptum ad imperatorem.* Voir à l'appendice, n. 4.)

d'anathèmes pour l'audacieux novateur, pour l'ambitieux abbé qui voulait grandir, par une fraude historique, la gloire de son couvent et l'éclat de sa dignité personnelle? Que n'eussent-ils pas opposé de dénégations à cet autre passage où Hilduin invoque le témoignage des livres composés en grec par son saint patron? — Toute la France croit, l'Église tout entière sait, lui eût-on répondu, que saint Denys de Paris n'a jamais écrit d'ouvrages : et vous osez nous donner sous son nom des livres universellement reconnus pour l'œuvre de l'Aréopagite! Est-ce ainsi que vous vous jouez des traditions les plus saintes et les plus respectables? Est-ce ainsi qu'après avoir semé le trouble dans les monastères, et violenté les consciences, vous portez le désordre dans l'histoire et renversez les croyances les plus sacrées et les plus authentiques? Enfin, comme si ces impossibilités n'étaient pas encore suffisantes, Hilduin prend plaisir à leur en ajouter une autre non moins insurmontable. « Tous ces monuments que nous vous adressons, dit-il à Louis le Débonnaire, ont été relevés sur les antiques manuscrits des archives de l'Église de Paris. » Il aura donc fallu qu'Hilduin trouvât le temps de faire une copie spéciale de ces diverses inventions pour l'introduire furtivement dans le trésor des archives de l'Église de Paris! Il aura fallu qu'il trouvât des subalternes pour prêter leur concours mercenaire à cette fraude impie; et, par une merveille non moins surprenante, parmi tant de copistes frauduleusement employés, parmi tant de moines témoins journaliers de la conduite de leur abbé, parmi les gardiens des archives, il aura fallu rencontrer la même discrétion, le même silence, la même complicité. En vérité, nous ne croyons pas à de tels miracles. Et, s'il faut le dire, nous avons pour les rejeter des preuves plus démonstratives encore que ne peuvent l'être ces accumulations d'impossibilités matérielles et morales. Si quelqu'un devait être prémuni contre une supercherie de ce genre, ce dût être l'évêque de Paris lui-même, gardien-né des archives de son Église, les ayant sous la main, et pouvant, par une simple inspection, se convaincre de l'exactitude des citations d'Hilduin. Or, vers 850, c'est-à-dire environ douze ans après l'apparition du livre d'Hilduin, Énée, évêque

de Paris, écrivait, contre les iconoclastes grecs, un traité dont voici les premières paroles : « Énée, évêque de la ville de Paris, siége où s'assit le premier, saint Denys, placé par l'apôtre saint Paul à la tête de l'Église d'Athènes, et plus tard envoyé par saint Clément pour évangéliser les Gaules, aux fidèles catholiques paix et gloire [1]. » Il faut convenir que la prétendue imposture d'Hilduin aurait eu un privilége unique dans l'histoire, celui de frapper d'aveuglement un empereur qui aurait cru voir ce qu'il ne voyait point en réalité, et un évêque de Paris, qui aurait lu dans les archives de son Église ce que ces archives ne contenaient pas.

Témoignages de l'Église grecque en faveur de l'aréopagitisme.

101. Hilduin n'a donc pas inventé l'aréopagitisme. Les preuves extrinsèques qu'il nous reste à exposer mettront cette vérité hors de doute. Ce ne sont point seulement la Gaule, l'Italie, l'Espagne, la Germanie qui reconnaissent l'identité de saint Denys de Paris avec l'Aréopagite. L'Église grecque n'a pas un autre enseignement. Voici les paroles des Ménées : « Denys, illustre par les richesses, la gloire, la science et la sagesse, un des sénateurs de l'Aréopage, fut pris, comme une noble proie, dans le filet de la prédication du grand Paul, qui le baptisa et l'ordonna évêque. Initié par le sage Hiérothée aux mystères de la plus haute théologie, il a laissé des écrits d'une doctrine merveilleuse et sublime....... Après avoir terminé ses ouvrages sur la forme de la constitution ecclésiastique, il se rendit dans les régions occidentales, sous le règne de Domitien, et après avoir illustré la ville de Paris par de nombreux miracles, il fut décapité. Par un prodige qui frappa d'admiration tous les assistants, il porta lui-même sa tête dans les mains, l'espace de deux milles, jusqu'à ce qu'il la remit comme un trésor inestimable à une pieuse femme, nommée Catulla. Rustique et Éleuthère, ses disciples, subirent avec lui le supplice de la décapitation [2]. » Les Ménées sont le Martyrologe de l'Église grecque,

[1] D'Achery, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maxime Benedictinorum, latuerant, Spicilegium* (1653-1677), in-4°, tom. VII; *Æneæ, Parisiensis episcopi, Liber adversus Græcos; Patrol. lat.*, tom. CXXI, p. 686.

[2] Οὗτος πλούτῳ καὶ δόξῃ, καὶ συνέσει, καὶ σοφίᾳ τῶν ἁπάντων ὑπερέχων, τῶν ἐν τῷ Ἀρείῳ πάγῳ βουλευτῶν εἷς ἦν · καὶ ἀγρευθεὶς ὑπὸ τοῦ μεγάλου Παύλου, καὶ βαπτισθεὶς,

et leur témoignage est celui de la tradition immémoriale de l'Orient. Ce qu'elles nous disent de saint Denys l'Aréopagite se retrouve sous la plume de Michel Syncelle, prêtre de Jérusalem, qui florissait sous le règne de l'empereur iconoclaste Théophile (829-842). Dans son éloge de saint Denys l'Aréopagite, en langue grecque, Michel Syncelle s'exprime ainsi : « Denys s'était fait remarquer entre tous les hommes les plus distingués de la Grèce par son zèle religieux; sénateur de l'Aréopage, il avait plus ennobli cette dignité qu'elle ne l'avait honoré lui-même. A la voix de saint Paul, il abandonna les régions empoisonnées de l'erreur, pour suivre la bonne odeur de Jésus-Christ. Jugé digne du sublime honneur du ministère sacré, il fut ordonné par l'Apôtre, premier évêque d'Athènes... Abeille de la sagesse, il emprunta les ornements de la philosophie profane pour les faire servir à la divine théologie; s'inspirant de l'Esprit-Saint, source de la céleste lumière, il composa ses magnifiques ouvrages de théologie, qui ravissent les âmes par leur splendeur... Les persécuteurs le découvrirent dans une petite cité des Gaules, nommée Paris, et le saisirent... D'un coup de sabre, ils firent tomber cette tête sacrée, que le bienheureux apôtre avait inclinée devant eux... O cité de Paris! la plus petite des villes de la Gaule, quel n'est pas ton glorieux privilége de posséder, dans un tel apôtre, le plus inappréciable des trésors [1] ! »

χειροτονεῖται ἐπίσκοπος, τὰ ἀπόῤῥητα μυηθεὶς ὑπὸ τοῦ σοφοῦ Ἱεροθέου, καὶ συγγράμματα καταλελοιπῶς παράδοξα, καὶ θαυμαστά τε καὶ ὑψηλότατα,.... Αὐτὸς τοίνυν καὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς καταστάσεως ἑρμηνεύσας τὸν τύπον, μετὰ ταῦτα καταλαβὼν τὰ Ἑσπέρια μέρη ἐπὶ τῆς βασιλείας Δομετιανοῦ, καὶ πολλὰ θαύμανα ἐπιδειξάμενος, ἐν Παρισίᾳ τῇ πόλει, τὴν κεφαλὴν ἀποτέμνεται · καὶ ταύτην ἰδίαις χερσὶν ὑποδεξάμενος, μέχρι δύο μελίων ἐβάδισε, θαῦμα τοῖς ὁρῶσιν ἐνστησάμενος · καὶ οὐ πρότερον ταύτην ἀνῆκε, πρὶν ὅτε γυναικὶ ὀνόματι Κατούλᾳ ὑπαντήσας, καὶ κατὰ θείαν πάντως συσχεθεὶς πρόνοιαν, ταῖς ἐκείνης παλάμαις οἷον τίνα θησαυρὸν ἐναπέθετο. Ὡσαύτως Ῥουστικὸς καὶ Ἐλευθέριος καρατομοῦνται, οἱ αὐτοῦ φοιτηταί. (*Vita et Eucomium L. Dionysii Areopagitæ. Ex Menæis Græcis, mensis octob., die* 3; *Patrol. græc.*, tom. IV, col. 585-588.)

[1] Οὗτος ἔστιν, ὁ τῶν καθ' Ἑλλάδα λογάδων καὶ εὐπατριδῶν εὐκλεέστατος, καὶ τῆς Ἀρεωπαγίτιδος βουλῆς ἐξοχώτατος · οὐ μὲν τοσοῦτον ἐκ τῆς ἀξίας περικλυτὸς αποφανθεὶς, ὅσον αὐτος ἐκείνην περιφανεστέραν ἀπέφηνεν..... Αὐτίκα Διονύσιος ἀπέστη τῆς βορβορώδους τῆς εἰδωλομανίας λίμνης καὶ Παύλῳ τῷ πνέοντι θεἰαν εὐωδίαν ἐκολλήθη.... Καὶ βαθμοῦ τοῦ τῆς ἱεραρχίας ἄξιος κριθεὶς, πρῶτος Ἀθηνῶν ἐπίσκοπος ὑπ' αὐτοῦ

L'historien Nicéphore, saint Méthodius, dans sa *Passion de saint Denys*, Siméon Métaphraste, dans ses *Vies des Saints*, tiennent le même langage. A qui fera-t-on croire que la fraude d'Hilduin ait pu inspirer des écrivains dont les uns lui sont antérieurs et dont les autres n'eurent jamais connaissance de ses ouvrages? Voici par exemple les paroles d'un Synaxaire grec, remontant, de l'aveu de tous, à la plus haute antiquité : « Combat de notre saint Père Denys l'Aréopagite, évêque d'Athènes. Converti dans sa ville natale à la voix de l'apôtre saint Paul, il ouvrit les yeux à la lumière de la vérité et embrassa la foi de Jésus-Christ. Il fut ordonné par l'Apôtre évêque d'Athènes. Il fut exposé aux flammes par les Athéniens, qui le voulaient brûler en même temps que ses écrits. Se dirigeant alors vers les contrées occidentales, sous le règne de Domitien, après y avoir opéré plusieurs miracles, il eut la tête tranchée avec Rustique et Éleuthère. Après son supplice, il porta quelque temps dans ses mains sa tête coupée [1]. »

Les actes latins authentiques de saint Denys professent implicitement l'aréopagitisme.

102. Ce dernier témoignage a une importance capitale dans la question qui nous occupe. Les *Actes* latins de saint Denys, universellement reconnus comme authentiques, par les partisans aussi bien que par les adversaires de l'aréopagitisme, débutent par ces paroles : « Saint Denys, qui avait reçu du bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre, les semences de la parole divine à distribuer aux gentils, se dirigea, dans toute l'ardeur et l'intrépidité de sa foi, vers les contrées qu'on lui indiqua comme les plus atta-

προχειρίζεται.... Καθάπερ σοφὴ μελίττα, τα τῆς κάτω καλλιστεύματα τῇ θείᾳ καὶ οὐρανίω καλλιερήσας, καὶ πρὸς τῆς θεαρχικωτάτης φωτοϐλυσίας πληρωθεὶς ἐμπνεύσεως, λελάληκε τε καὶ τεθεολόγηκε, καὶ συντέταχε τὰ νοῦν ἅπαντα καταπλήττοντα.... Καὶ δὴ καταμηνυθέντος ἀυτοῦ τοῖς διώκταις ὑπάρχειν ἐν Παρισίοις (πολίχνῃ ὅυτω καλουμένῃ) δρομαίως εἰσελάσαντες, ἐκεῖσε κατέλαϐον ἀυτόν... Τὰ ξίφη σπασάμενοι, τοῦ τρισμακαρίου θεοκήρυκος τὸν αὐχένα προθύμως ἐκτείναντος, τὴν θείαν καὶ πανίερον κεφαλὴν ἀπέτεμον.... Μακαριστέον τοίνυν τὴν πὸλιν, κ. τ. λ. Ὡς ἀληθῶς μεμακάρισται Παρισία, ἡ τῇ μὲν πηλικότητι τῶν κατὰ Γαλλίαν μικρότερα πόλεων, τῷ κεκληρῶσθαι δὲ σε, τῶν διδασκάλων ὦ πρόκριτε, θησαύρισμα παντὸς αἰσθητοῦ πλούτου τιμαλφέστερον. (Mich. Syncel., *Vita S. Dionys. Areop.*; *Patrol. græc.*, tom. IV, col. 621, 623, 633, 637, 659. 664, 666.)

[1] Voir le texte même du Synaxaire rapporté en entier par le P. Sirmond, *Dissert. de duob. Dionysiis.*

chées aux erreurs de la gentilité. Sous la conduite du Seigneur, il parvint jusqu'à la cité des *Parisii*, ne craignant pas d'affronter la férocité d'une nation infidèle; car le souvenir des tourments qu'il avait précédemment endurés fortifiait son courage, et lui, qui avait déjà mérité d'être confesseur, n'hésita pas à se faire le prédicateur de ces peuples cruels [1]. » Que signifient ces expressions : « Le souvenir des tourments qu'il avait précédemment endurés fortifiait son courage, et lui, qui avait déjà mérité le titre de confesseur, n'hésita point à se faire le prédicateur de ces peuples cruels? » Il ne peut être simplement question ici des labeurs ordinaires inséparables du ministère apostolique. Il s'agit évidemment de supplices endurés pour le nom de Jésus-Christ; il s'agit d'une confession glorieuse de ce saint nom, en face des bourreaux et des instruments de torture. Les premières paroles que nous avons citées ne sont pas les seules qui fassent allusion à une persécution antérieure, soufferte pour la foi chrétienne. Après avoir raconté l'arrivée de l'illustre étranger dans la ville de Lutèce, l'auteur des *Actes* revient encore à l'idée déjà exprimée : « Tel fut, dit-il, le lieu que saint Denys choisit pour le théâtre de son zèle. Armé de sa foi, aguerri contre les dangers par l'intrépidité de la *confession* précédente du nom de Jésus-Christ, il y établit une Église. » On le voit, ce n'est point à la légère que le titre de *confesseur* avait été d'abord donné à saint Denys; ce n'est point une vaine formule que celle qui rappelle son courage dans les tourments déjà endurés par lui sous d'autres cieux : et les *Actes* latins qui ne racontent son histoire que depuis son arrivée dans notre patrie, supposent évidemment d'autres *Actes* qui ont fait connaître les faits antérieurs de sa vie, et les persécutions déjà affrontées par le saint martyr. En sorte que leur texte suppose celui du Synaxaire et des Ménées.

[1] *Sanctus igitur Dionysius, qui, tradente beato Clemente Petri apostoli successore, verbi divini semina gentibus eroganda susceperat, quo amplius gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc intrepidus et calore fidei inflammatus accessit; Parisios, ducente Domino, pervenit, non veritus incredulæ gentis expetere feritatem, quia virtutem suam præteritarum pœnarum recordatio roborabat; et qui meruerat esse confessor non cunctatus est trucibus populis accedere prædicator.*

Après sa confession glorieuse à Athènes, saint Denys vient recevoir la couronne du martyre à Paris. Tel est le sens des *Actes*, ou ils n'en ont point. Par là aussi s'explique la double mention de saint Denys l'Aréopagite, le 3 et le 9 octobre dans certains Martyrologes. La confession du saint évêque d'Athènes et son martyre à Paris ont laissé leur souvenir distinct dans la tradition.

Hymne d'Eugène III, évêque de Tolède. Conclusion.

103. Voilà pourquoi les Martyrologes de Wandalbert, les œuvres de Raban-Maur, les lettres d'Hincmar, et celles d'Anastase le Bibliothécaire sont unanimes à proclamer l'aréopagitisme de saint Denys de Paris. On possédait de leur temps dans les archives des monastères d'Italie, de France et de Germanie des documents authentiques que certes Hilduin n'avait pu y introduire subrepticement. C'est ainsi qu'Anastase le Bibliothécaire retrouvait à Rome le texte de la Passion de saint Denys par saint Méthodius, apporté de Constantinople en 818, et affirmant l'aréopagitisme. De même Hincmar, le savant archevêque de Reims, préservait de la destruction causée par les ravages des Normands les *Actes* de saint Sanctin, évêque de Meaux, disciple de saint Denys l'Aréopagite. Nous avons eu le bonheur de retrouver naguère, à la Bibliothèque impériale de Paris, la lettre d'Anastase le Bibliothécaire annonçant sa découverte à Charles le Chauve, et le texte de la Passion de saint Denys par saint Méthodius, qu'on croyait perdu pour jamais. Le manuscrit 5549, qui renferme ces précieux documents, faisait partie de la bibliothèque d'Hincmar, et il contient la copie faite par ce grand homme des *Actes* de saint Sanctin, dont la composition remonte à la plus haute antiquité. Enfin l'érudition moderne vient de remettre en lumière et de démontrer l'authenticité d'une hymne composée en 650, par saint Eugène, évêque de Tolède, en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite. En voici les paroles :

« Habitants des cieux, unissez vos chants à l'allégresse de la terre, illuminée en ce jour par la grâce céleste !

» C'est en ce jour que la palme du triomphe récompensa la foi courageuse du martyr et la vie sainte du pontife, dans la personne de Denys.

» Denys, le sage païen, la perle de l'aréopage d'Athènes, est

devenu l'un des plus beaux fleurons de la couronne du roi des cieux.

» A la voix de saint Paul, la foi du Christ compte un modèle de plus pour les fidèles; le paganisme rencontre un adversaire dans celui qui avait été son rempart.

» La Grèce fut illuminée par l'éclat de sa science admirable; l'illustre Pontife la quitta pour venir à Rome.

» Un ordre de Clément, le Pontife romain, l'envoya dans les Gaules; comme le soleil éclate à son midi, ainsi brilla le saint par l'éclat de ses miracles et de sa doctrine.

» Enfin après avoir renversé le règne du démon, et élevé un saint ouvrage, le martyr, après les plus cruels tourments, eut la tête tranchée et monta aux cieux [1]. »

[1] Nous donnons ici le texte latin de l'hymne, d'après la copie exacte du manuscrit 2832 de la Bibliothèque Impériale.

Ymnus Eugenii Epi de Sco Dionisio.

Celi cives applaudite
Mundi jocundo lumini,
Quo inlustratur celitus
Hujus diei gracia.
Precelsa fides martyris,
Sacrique vita antistitis,
Dionisii nobilis
Hodie palmam suscepit.
Areopago Athenæ
Regis sumpsit diadema
Celestis, gemmam fulgidam,
Dionisium sophistam.
Paulo docente, speculum
Habet fides fidelium,
Et spiculum gentilitas
Quem ante murum noverat.
Miro clarescens dogmate
Inluminavit Greciam,
Et inclitus hinc pontifex
Urbem Romanam adiit.
Clemente Romæ presule
Jubente, venit Galliam,
Cui jubar solis splendidi
Inluxit signis, famine
Tandem repulso demone,
Constructo sacro opere,
Penis affectus maximis
Cesâ cervice celum petit.
Ave, Pater scandens polum
Ave, pie visens solum,
Annua festi munera
Tua sacrans presencia
Offer, sacerdos optime,
Gemitus nostros et preces;
Firma fidem, martyr Dei,
Moresque nostros corrige.
Ope guberna fragiles
In mundi hujus pelago;
Atque exutos corpore,
Pie, benignus suscipe.
Quo, sine fine, gloriam
Deo Patri cum Filio,
Una cum sancto Spiritu,
Tecum canamus perpetim. Amen.

(Voir Bonnetty, *Ann. de Philos. chrét.*, juillet 1855).

Nous terminerons, par ce dernier monument, les citations que nous voulions mettre sous les yeux du lecteur. On pourrait suivre la tradition aréopagitique depuis le IVe siècle, où elle s'affirme par les *Ménées* et les *Actes* latins de saint Denys et ceux de saint Sanctin de Meaux, jusqu'aux XVIe et XVIIe, où elle se retrouve sous la plume de Génébrard, de Baronius et de Bellarmin [1]. Mais il nous semble que tout esprit impartial a pu se convaincre que l'aréopagitisme était antérieur à Hilduin; qu'il est complétement étranger, par son origine, aux influences ambitieuses, aux vanités locales de quelques moines; que les générations contemporaines d'Hilduin, aussi bien que celles qui les ont suivies, ont conservé la croyance à l'aréopagitisme, et que la prédominance de l'opinion contraire est relativement nouvelle; enfin que les témoignages de l'Orient et de l'Occident en faveur de cette tradition sont nombreux, authentiques, décisifs, et que le mot du P. H. de Sainte-Marie est vrai : « Quoi que puissent faire les adversaires de l'aréopagitisme, les témoignages sont contre eux. » Or, en fait de tradition, les témoignages, quand ils sont contrôlés les uns par les autres; quand ils sont confrontés avec soin par la critique; quand ils sont désintéressés, impartiaux, spontanés; qu'ils proviennent des sources les plus diverses, des contrées les plus lointaines, en sorte qu'on ne puisse les soupçonner d'être l'œuvre d'une fraude locale ou d'une intrigue de clocher, les témoignages, dis-je, sont l'unique, la seule preuve de la vérité. Ils sont unanimes en faveur de l'aréopagitisme. Cette unanimité est telle, cet accord est si saisissant, que je ne sache pas un seul point d'histoire, soumis à une discussion aussi minutieuse, aussi détaillée, on pourrait dire aussi exagérée, qui présentât, à l'appui de son authenticité, un pareil ensemble d'arguments et de preuves. Nous savons donc désormais pourquoi l'Église romaine, gardienne des traditions, a conservé celle-ci dans sa liturgie. Elle ne peut pas, elle ne doit pas s'associer au revirement d'opinion qui s'est manifesté en France, et dé-

[1] Nous prenons la liberté de renvoyer les lecteurs qui désireraient poursuivre cet examen, à l'ouvrage que nous avons publié sous le titre de : *Saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris,* 1 vol. in-8°. Paris, L. Vivès, 1863.

veloppé sous l'influence de Launoy. Tant que les adversaires de l'aréopagitisme n'auront pas détruit tous les monuments de cette tradition, et qu'ils ne les auront pas remplacés par d'autres monuments aussi nombreux, aussi authentiques, et affirmant unanimement que saint Denys de Paris n'était pas l'Aréopagite, leur négation pourra être violente, acerbe, passionnée; leur ironie pourra être spirituelle, légère, mordante, mais elles n'auront ni l'une ni l'autre entamé, sur la base des siècles, cette grande colonne de la tradition aréopagitique. Voilà pourquoi l'Église romaine avait le droit, et c'était pour elle un devoir de maintenir dans sa liturgie la mention de saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris. Par la voix des souverains Pontifes, nous entendons l'Orient et l'Occident, la tradition grecque et latine, l'écho de tous les siècles, proclamer que la foi chrétienne fut apportée à Lutèce des *Parisii* par le converti de l'Aréopage, le disciple de saint Paul, le premier évêque d'Athènes, envoyé par saint Clément dans les Gaules.

§ XII. Fin du pontificat de saint Clément.

104. Le règne de Vespasien, après la destruction de Jérusalem, fut exclusivement consacré aux travaux de la paix. Le Capitole reconstruit, le temple de la Paix inauguré par l'empereur, l'ordre rétabli à Rome et dans toutes les provinces de l'univers, firent oublier la naissance obscure du nouveau César. « On adopta, dit Suétone, la maison Flavienne, quoiqu'elle ne pût produire aucun portrait de ses aïeux [1], et que Vespasien lui-même se moquât agréablement des flatteurs qui prétendaient le faire descendre d'un compagnon d'Hercule, dont on montrait encore le tombeau sur la Via Salaria [2]. Mais si le maître du monde affectait cette

[1] *Incertum diu et quasi vagum imperium suscepit firmavitque tandem gens Flavia. Obscura illa quidem, ac sine ullis majorum imaginibus.* (Sueton. *Vespas.*, cap. I.)

[2] *Quin et conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat viâ Salariâ, referre, ultro irrisit.* (Id., *ibid.*, cap. XII.)

noble indifférence pour ce qui regardait son origine notoirement plébéienne, il n'en était pas de même pour les divers présages qui avaient annoncé son avénement à l'empire. Il prenait au sérieux le rôle de messie, que Josèphe lui avait libéralement attribué. Quoi qu'ait pu dire la critique rationaliste de nos jours, rien ne fut plus superstitieux que les Romains en général et les Césars en particulier. Ainsi Vespasien crut, de la meilleure foi du monde, avoir guéri à Alexandrie, par le simple attouchement de sa main impériale, un manchot et un aveugle; il crut de même que le Nil avait fait pour lui une exception à ses antiques usages et prolongé d'un jour le temps de son inondation annuelle [1]. « Enfin il se croyait tellement sûr de son horoscope et de celui de ses enfants, dit Suétone, que malgré de fréquentes conspirations dirigées contre lui-même et sa dynastie, il osa déclarer au sénat que ses fils seuls lui succéderaient [2]. » M. de Champagny a parfaitement dépeint cette phase de l'histoire romaine, dont la crédulité de Vespasien n'est qu'un symptôme isolé [3]. « C'est, dit-il, une remarquable coïncidence que celle d'un Jean de Giscala et de tant d'autres faux prophètes chez les Juifs; d'un Simon et d'un Ménandre chez les Samaritains; d'un Cérinthe chez les chrétiens égarés; d'une Velléda et d'un Maric chez les Barbares; d'un Vespasien et d'un Apollonius chez les païens de l'empire; tous surgissant en même temps; tous prétendant à une part d'inspiration, de puissance ou même d'origine divine; prophètes, thaumaturges, magiciens, troublant, séduisant, gouvernant les âmes. Entre les démons propices et les démons malfaisants, entre les prêtres et les incantateurs, entre les philosophes et les énergumènes, entre

[1] *Vespasiano ingresso Alexandriam, Nilus inundavit uno die ultra quàm consueverat, amplius quatuor digitis; quod nunquam antea nisi semel factum esse dicebatur. Idem Vespasianus cæcum hominem, itemque alterum, cui imbecilla manus erat, qui per quietem ipsum adire jussi fuerant sanavit.* (Dio Cassius, *Vsepasianus,* cap. I.)

[2] *Convenit inter omnes tam certum eum de sua, suorumque geniturâ, semper fuisse, ut post assiduas in se conjurationes ausus sit affirmare senatui, aut filios sibi successuros aut neminem.* (Sueton., *Vespas.,* cap. XXV.)

[3] *Rome et la Judée,* pag. 489, 490.

les pythagoriciens et les magiciens, entre les possédés et les exorcistes, dans un contact continuel, vrai ou supposé, avec le surnaturel et un surnaturel inconnu, redoutable, hostile, irrémédiable, tout cela au bruit du Capitole en flammes et du Temple de Jérusalem écroulé, que pouvait-il rester de paix dans le cœur, et de bon sens dans le cerveau? Que devenait cette pauvre race humaine que la grâce de Dieu n'éclairait point, parfois emportée et hardie, plus souvent servile et pusillanime; flottant de dieu en dieu, de faux prophète en faux prophète, du judaïsme agonisant au paganisme réchauffé, à qui on disait : « Le Christ est à Éphèse, il s'appelle Apollonius, et il vient de faire lapider la peste sous la forme d'un chien noir! — Il est à Autun, il s'appelle Maric et soulève les Gaules! — Il est à Rome, il s'appelle Simon et il vole dans les airs? — Il est à Alexandrie, il s'appelle Vespasien, il a guéri un manchot et une aveugle! N'était-ce pas bien là l'ère des faux prophètes, des faux christs, des faux miracles, des fausses interprétations, des faux dieux, cette ère dont parle l'Évangile : « Si quelqu'un vous dit : « Voici le Christ, il est là! ne le croyez point. Si on vous dit : Le voilà au désert! ne sortez pas. Le voici dans l'intérieur de la maison! n'y croyez point[1]. »

Politique de Vespasien. Le Colysée. Martyre de saint Apollinaire de Ravenne. Vespasien bannit de Rome tous les stoïciens. Exil de saint Clément.

105. Il se passait alors un phénomène qui s'est renouvelé mille fois depuis. Le Christ véritable, dans la personne de son représentant sur la terre, habitait silencieusement les catacombes, pendant que les pseudo-messies se montraient partout. Après la guerre de Judée, Vespasien avait fait rechercher, pour les mettre à mort, les Juifs issus de la famille royale de David[2]. Cette préoccupation, que nous retrouverons plus tard dans la cruelle politique de Domitien, nous fait comprendre l'importance que les Césars attachaient en ce moment aux idées messianiques répandues dans le monde. Malgré la douceur relative et la modération de son caractère, Vespasien se montra inflexible vis-à-vis de tout ce qui portait l'apparence d'une opposition dynastique. L'épisode d'É-

[1] *Matth.*, XXIV, 23-27; *Marc*, XIII, 21-23; *Luc*, XXI, 8. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XII.

ponine et de Sabinus est trop connu pour que nous le racontions ici en détail. On sait que Sabinus, chef gaulois du pays des Lingons, avait pris un instant le titre de César, à la fin du règne de Vitellius, pendant que Vespasien faisait de même en Judée. Caché pendant neuf ans dans un souterrain, où le dévouement d'Éponine sa femme lui apportait chaque nuit des vivres, il espérait se soustraire à toutes les recherches de son rival couronné. Mais les fréquentes visites d'Éponine firent découvrir sa retraite. Amené des Gaules à Rome, avec sa femme et ses deux enfants, nés dans la captivité, il implora la clémence de Vespasien. Certes, si jamais il y eut une occasion de faire grâce, ce fut celle-là. Cependant l'empereur envoya toute cette famille à la mort [1]. En face de la prison Mamertine, où la hache du licteur faisait tomber ces nobles têtes, cent mille esclaves juifs construisaient le *Colossæum* de Vespasien, ce gigantesque Colysée [2], où les pierres de Tibur, dit Martial, s'élevèrent plus haut que les pyramides de Memphis et les blocs cyclopéens de Babylone [3]. Les exilés de Jérusalem, sous le fouet des soldats, et à la sueur de leur front, dressaient ainsi l'amphithéâtre où la Rome païenne devait, pendant trois siècles, verser le sang des martyrs. S'il faut en croire une inscription trouvée dans les catacombes de la voie Nomentane et publiée par Marangoni, l'architecte du Colysée se nommait Gaudentius. Un jour Vespa-

[1] Dio Cassius, *Vespas.*

[2] « Le Colysée, dit Mgr Gerbet, a été bâti au moyen d'une double ruine, celle d'un édifice et celle d'un peuple. La maison dorée de Néron, abattue en partie par Vespasien et par Titus, lui a fourni des pierres. La Judée défaillante et foulée aux pieds lui a donné ses captifs pour ouvriers, premiers débris d'un peuple qui allait disséminer ses fragments par toute la terre. En fait de monuments, le Colysée est le premier grand témoin de la dispersion des Juifs, comme le Temple de Jérusalem avait été le témoin de leur unité. » (*Esquisse de Rome chrét.*, tom. II, pag. 444.)

[3] *Amphitheatri moles solidata lapidis Tiburtini.* (Amm. Marcellin.)

Barbara pyramidum sileat miracula Memphis
Assiduus jactet nec Babylona labor.
Omnis Cæsareo cedat labor Amphitheatro.

(Martial. *Spect.* I. 1.)

sien apprend qu'il s'est fait chrétien, et Gaudentius est décapité [1]. Les chrétiens, en reconnaissant un autre messie que César, attentaient à la majesté impériale. Cette situation nous fait comprendre comment, sans que les édits de persécution générale eussent été renouvelés par Vespasien, il y eut cependant des martyrs isolés sous son règne. Ainsi saint Apollinaire, disciple de saint Pierre et premier évêque de Ravenne, eut en ce temps la gloire de souffrir la mort pour le nom de Jésus-Christ [2]. A la même époque, la secte des stoïciens, très-nombreuse à Rome, s'obstinait à regretter la république et refusait de s'incliner devant la pourpre victorieuse de César. Dion Cassius, qui nous apprend cette particularité, rejette la responsabilité des mesures rigoureuses prises contre ces philosophes, sur les instances de Mucianus, l'ancien gouverneur de Syrie, qui usa de tout son ascendant sur l'empereur pour en obtenir un édit de proscription. Quoi qu'il en soit, le décret impérial fut rendu en ce sens. Tous les stoïciens durent quitter Rome pour prendre le chemin de l'exil [3]. On croit que saint Clément, confondu avec les philosophes de cette secte, fut compris dans ce bannissement général. Il est certain que le paganisme de cette époque mettait peu de différence entre l'abnégation chrétienne et le mépris de la vie, affiché par les stoïques. Saint Clément venait de recevoir la consécration virginale de Flavia

[1] L'inscription originale se trouve aujourd'hui dans l'église souterraine de Sainte-Martine au Forum. Elle est ainsi conçue :

SIC PREMIA SERVAS VESPASIANE DIRE
CIVITAS UBI GLORIE TUE AUTORI
PREMIATUS ES MORTE GAUDENTI LETARE
PROMISIT ISTE DAT KRISTUS OMNIA TIBI
QUI ALIUM PARAVIT THETRUM IN CELO.

[2] *Martyr. Rom.*, 23 julii.

[3] Voici les paroles de Dion Cassius : « *Quum autem Helvidius Priscus, Thraseæ gener, ac in præceptis stoicorum ab ineunte ætate versatus.... et alii multi excitati ex stoicâ disciplinâ, in quorum numero fuit Demetrius Cynicus, multa ignominiosa publice prætextu philosophiæ dissererent, atque ita multos occulte in varias sententias traherent, Mucianus Vespasiano persuasit, ut omnes qui essent ejus sectæ ex urbe expelleret. Itaque Vespasianus statim philosophos omnes, præter Musonium, Româ expulit.* (Dio Cass., *Histor. Rom.*, *Vespas.*, p. 751.)

Domitilla, d'une famille patricienne, et vraisemblablement alliée à la maison impériale des Flaviens[1]. Les mœurs corrompues de la Rome païenne durent se révolter à cette noble conquête de l'Évangile. Saint Clément fut donc exilé dans la Chersonèse. Soit qu'il eût, en partant pour cette contrée lointaine, signé un acte régulier d'abdication, soit que, remettant à l'Esprit-Saint la direction de son Église, il ait quitté Rome sans pourvoir au gouvernement du Siége apostolique, toujours est-il que, le 3 décembre 76, il cessa de porter le fardeau du souverain pontificat, et partit pour le lieu de son bannissement.

106. Le cycle des Évangiles avait été complété à cette époque par l'apôtre saint Jean. On a longtemps reporté à une date plus récente la publication du quatrième Évangile. Dom Ceillier, résumant l'opinion générale à ce sujet, s'exprime ainsi : « Ce fut en Asie et dans la ville d'Éphèse que saint Jean écrivit son Évangile, quelque temps après qu'il fut revenu de l'île de Pathmos. Il avait alors plus de quatre-vingt-dix ans, et toutefois, jusque-là, il s'était contenté d'enseigner de vive voix, car les premiers chrétiens aimaient mieux pratiquer les maximes de l'Évangile que de les écrire [2]. » Malgré notre profond respect pour tout ce qui dans l'Église porte le caractère d'une tradition antique (et nous croyons en avoir donné quelques preuves), il nous est impossible d'admettre ici le sentiment commun. Bien avant d'avoir étudié la question il nous semblait que l'Apocalypse, très-certainement écrite pendant l'exil à Pathmos, fournissait des preuves évidentes de l'antériorité de la composition de l'Évangile par le saint apôtre. Tout le monde connaît cette vision de l'Apocalypse, où les quatre animaux symboliques, le lion, le bœuf, l'homme et l'aigle, emblèmes des quatre Évangiles, sont décrits par saint Jean, non point comme une prophétie qui s'accomplira dans l'avenir, mais comme une réalité déjà constituée autour du trône de l'Agneau. Quoi donc, me disais-je, le lion de saint Marc, le bœuf de saint Matthieu, l'homme de saint

[1] *Martyr. Rom.*, 7 maii. — [2] D. Ceillier, *Hist. génér. des auteurs sacrés*, tom. I, pag. 210.

Luc, c'est-à-dire leurs trois Évangiles auraient seuls existé à cette époque; l'aigle ou l'Évangile de saint Jean n'eût été qu'une image qui devait prendre corps à une époque plus éloignée? A la rigueur, cela eût été possible; l'œil du prophète pouvait contempler l'avenir comme une réalité déjà présente. Mais, dans ce cas, saint Jean se trouvait dès lors averti par l'Esprit-Saint d'avoir à compléter le cycle évangélique. Or nous lisons dans saint Épiphane, saint Jérôme et les autres Pères que l'apôtre, au moment où il composa son Évangile, dut y être contraint par les prières de ses disciples et des évêques d'Asie. Ce n'est pas tout, le titre même de l'Apocalypse suppose nettement l'antériorité de l'Évangile. Voici ce titre : « Révélation de Jésus-Christ faite par un ange à son serviteur Jean, celui qui a rendu témoignage au sujet du Verbe de Dieu, de Jésus-Christ, dans tous les faits qu'il a vus de ses yeux. » Quel sens donner à de telles paroles si elles ne signifient pas l'éloquent témoignage rendu au Verbe, dès la première page de l'Évangile de saint Jean? Qui ne voit d'ailleurs leur identité absolue avec ce passage fameux de l'Évangile, où saint Jean, après avoir raconté le miracle du sang et de l'eau épanchés du cœur de Jésus, sous la lance du soldat romain, ajoute : « Celui qui a vu le fait en rend lui-même témoignage, et son témoignage est véridique. » Évidemment donc l'apôtre invoque l'autorité de l'Évangile déjà publié, pour attester l'autorité de l'Apocalypse. Poussant plus loin nos investigations, les monuments les plus authentiques du Ier siècle nous ont offert des citations empruntées à l'Évangile de saint Jean. Si de pareils témoignages n'étaient fournis que par les œuvres de saint Denys l'Aréopagite, par exemple, on ne manquerait pas de les récuser, comme on récusait les œuvres elles-mêmes. Mais les textes les plus incontestables, ceux d'Hermas, ceux des *Epistolæ Genuinæ* de saint Clément, ceux de l'Épître apostolique de saint Barnabé présentent des citations de ce genre. Il est donc impossible de reculer jusqu'à la fin du Ier siècle la composition de l'Évangile de saint Jean. Pourquoi cependant l'opinion contraire a-t-elle prévalu? S'appuie-t-elle sur une base assez solide pour défier un examen sérieux et approfondi? Voici le texte de saint

Épiphane, qui a donné lieu à cette inexactitude chronologique : « Saint Jean fut exilé à Pathmos, sous le règne de l'empereur Claude. A son retour à Éphèse, et après plusieurs années de séjour en cette ville, il se vit contraint, malgré les répugnances de sa modestie, à écrire le quatrième Évangile, pour répondre aux hérésiarques de ce temps qui niaient la réalité de la naissance et de la passion de Jésus-Christ dans sa chair. C'est à leur aveuglement qu'il répondait par cette parole : « Le Verbe s'est fait chair[1]. » Tel est l'unique témoignage sur lequel repose l'opinion que nous prenons la liberté de combattre. Saint Épiphane place l'exil de Pathmos sous le règne de l'empereur Claude (41-48). Or il est constant que c'est là une erreur chronologique, et que la véritable date de l'événement doit être rapportée à la fin du règne de Domitien (95-96). Dès lors l'autorité du témoignage de saint Épiphane, au point de vue exclusif de la chronologie, ne saurait être considérée comme définitive. Nous admettons donc bien volontiers avec tous les écrivains ecclésiastiques que saint Jean écrivit son Évangile à Éphèse, qu'il était alors fort avancé en âge. Mais nous ne saurions admettre que l'Évangile ait été postérieur à l'Apocalypse, sur la foi d'un témoin unique, saint Épiphane, dont le renseignement nous offre d'ailleurs une erreur de date constatée. En un mot, il y a eu ici une équivoque assez analogue à celle qui se produisit dans la question de l'apostolicité des Églises de Gaule, par rapport au fameux texte de Grégoire de Tours. Nous le constatons pour la première fois peut-être, soumettant, du reste, notre appréciation au jugement définitif du Siége apostolique.

107. S'il y a divergence d'opinion par rapport à la date où fut composé le quatrième Évangile, il n'y en a point au sujet de la première Épître de saint Jean. Selon le jugement universel, cette Épître était destinée à accompagner l'envoi de l'Évangile fait par l'apôtre aux chrétientés de l'Asie-Mineure et du monde catholique tout entier. « Ce qui fut dès le commencement, dit-il, ce que nous avons entendu de nos oreilles et vu de nos yeux, ce que nous

[1] Epiphan., *Adv. hæres.*, XLI, cap. XII; *Patrol. græc.*, tom. XLI, col. 910.

avons eu le bonheur de contempler et de toucher de nos mains, nous vous l'annonçons aujourd'hui : c'est le Verbe de vie. Il s'est manifesté, nous l'avons vu, nous vous l'attestons. Oui, tel est l'Évangile de la vie éternelle, renfermée d'abord au sein du Père, et qui, depuis, s'est communiquée à nous. Donc nous vous prêchons ce dont nous avons été le témoin oculaire et auriculaire. Ainsi puissiez-vous entrer en partage de notre communion, et que notre société soit avec le Père et Jésus-Christ son Fils ! Tel est l'objet de cette lettre. Nous vous l'écrivons pour qu'elle vous soit un gage d'allégresse parfaite et sainte. Voilà en effet ce que nous avons recueilli de la bouche du Sauveur, et nous vous annonçons de sa part que Dieu est lumière, et que nulles ténèbres ne se rencontrent en lui. Si nous vous disions que nous sommes en communion avec lui, et que cependant nous suivons la voie des ténèbres nous mentirions à la vérité et à Dieu. Que si, au contraire, nous marchons dans le sillon de sa clarté, éclairés par ce Dieu qui est lumière, nous nous maintenons de la sorte dans l'alliance qu'il a voulu contracter avec nous, et le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché. Car, prétendre que nous soyons sans péché serait nous séduire nous-mêmes et nous écarter de la vérité. Confessons donc nos faiblesses : le Seigneur juste et fidèle nous les remettra et nous purifiera de toute iniquité [1]. » — Ces paroles de l'apôtre font évidemment allusion aux erreurs gnostiques qu'il avait surtout en vue de combattre dans son Évangile. On sait que Simon le Mage et ses disciples Cérinthe et Ménandre prétendaient arriver à la justification absolue, sans l'obligation d'aucune œuvre méritoire, par le seul fait de la connaissance ou *gnose* des mystères cachés de la rédemption. Ils autorisaient ainsi ces honteux désordres, que l'apôtre nomme les œuvres de ténèbres et qui lui servent comme de critérium pour faire discerner aux fidèles l'enseignement du véritable Évangile de celui des pseudo-prophètes. On sait de plus que, dans le système gnostique, la triade divine, renfermée au centre des essences incommunicables et inaccessibles,

[1] I *Joan.*, cap. I integr.

n'avait coopéré que passivement à l'œuvre de la création et de la rédemption du monde. Le Christ en particulier n'aurait point eu de personnalité réelle, ni d'incarnation hypostatique. L'Évangéliste proteste contre ces erreurs avec une invincible énergie. « Notre victoire, dit-il, celle qui triomphera du monde, c'est notre foi. Or, pour vaincre le monde, il faut croire d'abord que Jésus est le Fils de Dieu. Oui, Jésus-Christ, celui qui est venu nous régénérer par son sang et par l'eau du baptême! L'Esprit divin nous atteste que Jésus-Christ est la vérité, car il en est trois qui lui rendent témoignage au ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint, et ces trois sont une même chose. De même, il en est trois qui lui rendent témoignage sur la terre, l'action de l'Esprit-Saint, l'efficacité de l'eau régénératrice, la puissance du sang rédempteur, et ces trois sont une même chose. Donc croire au Fils de Dieu c'est accepter le témoignage de Dieu lui-même, car Dieu a rendu témoignage à son Fils. Dieu nous a envoyé par son Fils la vie éternelle; la vie est dans son Fils : nous donnant l'un il nous a donné l'autre[3]. » Cette exposition si précise du dogme catholique de la Trinité nous fait comprendre une fois de plus que tel était, à cette époque, le sujet principal des attaques de l'hérésie, et par conséquent le point sur lequel les apôtres et leurs disciples devaient porter de préférence la lumière et la vérité.

[1] I *Joan.*, cap. v, 4-11.

CHAPITRE VII.

FIN DU SIÈCLE APOSTOLIQUE.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT CLET (77-83).

1. Sommaire du pontificat de saint Clet, d'après le *Liber Pontificalis*. Mort de Vespasien. — 2. Avénement de Titus. Dédicace du Colysée. Éruption du Vésuve. Incendie et peste à Rome. — 3. Les vingt-cinq titres paroissiaux de Rome. — 4. Le premier hospice chrétien. — 5. Mort de Titus. Avénement de Domitien. Seconde persécution générale. Martyre de saint Clet.

PONTIFICAT DE SAINT ANACLET (83-96).

6. Notice de saint Anaclet, d'après le *Liber Pontificalis*. — 7. Saint André et le proconsul Ægeas. — 8. Caractères intrinsèques d'authenticité des *Actes* de saint André. — 9. Martyre de saint André. — 10. Reliques du saint apôtre. Croix de saint André. — 11. Domitien et Apollonius de Tyane. Fin mystérieuse de cet imposteur. — 12. Martyre de saint Timothée à Éphèse. Saint Jean l'évangéliste *in Viâ Latinâ*. Son exil à Pathmos. — 13. Épître de saint Denys l'Aréopagite adressée à saint Jean durant son exil à Pathmos. — 14. Martyre de saint Denys l'Aréopagite et de ses compagnons Rustique et Éleuthère. — 15. Martyre de saint Eugène, évêque de Tolède, à Diogilum. *Actes* de saint Sanctin de Meaux. — 16. Épîtres de saint Anaclet. — 17. Chrétiens de la famille de Domitien. Flavia Domitilla. Martyre des saints Nérée et Achillée. — 18. Martyre du consul Titus-Flavius-Clemens. Découverte de ses reliques dans la basilique romaine de Saint-Clément. — 19. Martyre de saint Anaclet. Les parents de Notre-Seigneur Jésus-Christ devant Domitien.

PONTIFICAT DE SAINT EVARISTE (96-108).

§ I. FIN DE LA SECONDE PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

20. Notice du pontificat de saint Évariste d'après le *Liber Pontificalis*. La race royale de David. — 21. Témoins de l'évêque, établis *propter stylum veritatis*. — 22. Divers martyrs sous Domitien. — 23. Mort de Domitien. — 24. Avénement de Nerva. Rappel des exilés. Paix rendue à l'Église.

§ II. SAINT JEAN L'ÉVANGELISTE.

25. L'Apocalypse de saint Jean. — 26. Prophétie de la chute de l'Empire romain. — 27. Prophétie apocalyptique du cinquième âge de l'Église. — 28. La Jéru-

salem céleste. — 29. L'image et la réalité. Impuissance du langage humain. — 30. Seconde Épître de saint Jean. — 31. Troisième Épître de saint Jean. — 32. Saint Jean l'évangéliste et le jeune chef de brigands. — 33. Saint Polycarpe ordonné par saint Jean évêque de Smyrne. Souvenirs de la vieilless de saint Jean. Mort de l'apôtre.

§ III. TROISIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE (98-144).

34. Avénement de Trajan. Son caractère. — 35. Les chrétiens en face du polythéisme. Le dialogue de *Philopatris* attribué à Lucien. — 36. Caractère de la troisième persécution générale sous Trajan. — 37. Lettre de Pline le Jeune à Trajan, au sujet des chrétiens. — 38. Portée réelle de cette lettre. — 39. Lettre de Tibérien, préfet de la Palestine Ire, à Trajan au sujet des chrétiens. Réponse de Trajan à Pline le Jeune. — 40. Martyre de Flavia Domitilla et de ses compagnes Euphrosyne et Théodora. — 41. Martyre du pape saint Clément. Translation de ses reliques à Rome. — 42. Martyre de saint Siméon, évêque de Jérusalem. — 43. Trajan à Antioche. Saint Ignace, évêque d'Antioche et l'empereur. — 44. Sentence de mort portée contre saint Ignace. Épître de saint Ignace aux Romains. — 45. Voyage à Rome. Martyre de saint Ignace dans le Colysée. — 46. Importance des *Actes* de saint Ignace, au point de vue doctrinal et disciplinaire. — 47. Martyre de saint Évariste. Primauté du Siége apostolique.

§ IV. ÉPÎTRES DE SAINT IGNACE.

48. Épître de saint Ignace aux Éphésiens. — 49. Épître de saint Ignace aux Magnésiens. — 50. Hérésies contemporaines de saint Ignace. — 51. Épître de saint Ignace aux Ttalliens. — 52. Épître de saint Ignace aux Philadelphiens. — 53. Épître de saint Ignace à l'église de Smyrne. — 54. Épître de saint Ignace à saint Polycarpe. — 55. Conclusion.

§ V. IDÉE GÉNÉRALE DU Ier SIÈCLE.

56. Enseignement apostolique. Caractères d'autorité et de simplicité. — 57. Miracles. Confirmation de la doctrine. Tradition. — 58. Nouveau Testament. Évangile. — 59. *Actes des apôtres.* Épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jude et de saint Jean. — 60. *Apocalypse.* Double mode d'interprétation. — 61. Points principaux de la doctrine contenus dans le Nouveau Testament et la tradition du Ier siècle. — 62. Gouvernement de l'Église. Autorité du Siége apostolique. — 63. Épiscopat. — 64. Sacerdoce. Diaconat. Célibat des clercs. Ordres religieux. — 65. Discipline. — 66. Culte. — 67. Conclusion.

PONTIFICAT DE SAINT CLET (77-83).

1. Voici la notice du *Liber Pontificalis* consacrée à saint Clet : « Romain d'origine, né dans le *Vicus Patricii,* Clet était fils d'Émi-

lien. Il siégea six ans [1], un mois et onze jours, durant les règnes de Vespasien et de Titus, depuis le consulat de Vespasien (VIII[e]) et de Domitien (VI[e]), jusqu'à celui de Domitien (IX[e]) et de Rufus, où il reçut la couronne du martyre. Conformément aux règles posées par le bienheureux Pierre, Clet ordonna durant le mois de décembre vingt-cinq prêtres pour la ville de Rome. Clet reçut la sépulture le VI des calendes de mai, près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican. Après lui le siége épiscopal demeura vacant pendant vingt jours. » Les deux dates consulaires fixées pour l'avénement et le martyre de saint Clet correspondent la première à l'an 77 et la seconde à l'an 83 de notre ère. Le consulat de Vespasien VIII et de Domitien VI, suivit en l'an 77, le consulat de Vespasien VII et de Titus V, indiqué comme celui de l'année 76, où saint Clément cessa de siéger sur le trône pontifical. Il est donc certain que saint Clet succéda à saint Clément. La suite chronologique, résultant de la fixation des dates consulaires, ne permet point d'en douter. Cependant un grand nombre de listes pontificales intervertissent cet ordre et donnent la priorité au règne de saint Clet sur celui de saint Clément. Il y a plus; dans l'énumération des trois premiers papes successeurs de saint Pierre, que l'Église a placés au canon de la messe, saint Clet est nommé immédiatement après saint Lin, et saint Clément ne vient qu'en troisième lieu. On pourrait donc, au premier coup d'œil, prendre pour une témérité hasardée la rectification que nous adoptons dans la série des souverains Pontifes. Mais en examinant plus attentivement la question, on ne tarde pas à se convaincre que le nom des saints, qui figurent au canon de la messe, y a été inséré selon l'ordre chronologique de leur martyre. Ainsi le diacre saint Étienne y est nommé avant l'apôtre saint Mathias, parce que le martyre de l'illustre diacre précéda celui de l'apôtre. Or il en fut de même pour saint Clet,

[1] Le texte du *Liber Pontificalis* porte : « *duodecim annos* » douze ans, au lieu de six. Nous le corrigeons, d'après le *Catalogue de Libère*, qui dit expressément : *Cletus annis VI*. En effet, les dates consulaires alléguées à la fois et par le *Liber Pontificalis* et par le *Catalogue Libérien* portent réellement à six années la durée du règne de saint Clet.

martyrisé sous Domitien en 83, tandis que saint Clément mourut en l'an 100 de notre ère. Le nom de saint Clet dut nécessairement précéder sur les diptyques sacrés celui de saint Clément. De là l'interversion plus apparente que réelle qu'on remarque au canon de la messe et qui plus tard, à une époque où le sens des dates consulaires était oublié, détermina sans doute les rédacteurs des listes pontificales à mettre leur catalogue en harmonie avec le texte des prières liturgiques. C'est ainsi que l'étude approfondie des monuments de la primitive Église nous revèle chaque jour davantage leur concordance et leur autorité. Les indications du *Liber Pontificalis* ont été soumises par l'érudition moderne au contrôle de la critique la plus minutieuse, et nulle part elles ne se sont trouvées en défaut. Le soin qu'on apportait dans sa rédaction à désigner expressément le lieu, l'origine de chaque pontife, avait alors une importance considérable. Le pontificat chrétien, suivant la remarque de saint Optat, n'était plus comme celui des Juifs le privilége d'une race, ni d'un peuple. Il n'était point, comme celui de Rome idolâtre, l'apanage des dynasties impériales, ni de quelques familles patriciennes ou consulaires. Toutes les nations, toutes les races, un fils d'esclave, un affranchi pouvaient y prétendre. Le père de saint Clet se nommait Émilien. On peut croire qu'il faisait partie de la nombreuse *clientela* de la famille des Scipions. Le *Vicus Patricii*, qu'il habitait, était une subdivision de la région Esquiline, l'un des quatorze quartiers délimités par Auguste. Vespasien empereur et grand pontife de Jupiter, sut-il que dans les souterrains du Vatican, les chrétiens venaient d'élire un pontife de Jésus-Christ, et de faire asseoir un Romain, fils d'affranchi, sur le trône d'un pêcheur galiléen de Bethsaïda? L'histoire ne nous l'apprend point. Ce prince achevait alors son règne. Il avait soixante-neuf ans, et sa verte vieillesse semblait lui promettre encore de longs jours, quand il expira subitement, le 24 juin de l'an 79, au moment où il faisait un effort pour se lever et disait : « Un empereur doit mourir debout. »

2. Le Colysée venait d'être achevé. L'honneur d'inaugurer ce monument, symbole de la conquête romaine et de la destruction

de la nationalité juive, échut à Titus, fils aîné et successeur de Vespasien. Ce fut comme un nouveau jour de triomphe pour le vainqueur de Jérusalem. Titus, dans un règne de deux ans, conquit pour sa mémoire une immortalité due à la reconnaissance du genre humain, dont il mérita d'être surnommé les Délices. Par une rare exception, les chrétiens eux-mêmes n'eurent point à récriminer contre cet éloge. Leur sang ne coula pas une seule fois sous le règne de Titus, pas même dans les fêtes d'inauguration du Colysée, qui durèrent cent jours et où des combats de gladiateurs, et cinq mille bêtes féroces s'entredévorant, rassasièrent les cruels appétits du peuple romain. Loin de réagir contre la barbarie d'une civilisation qui se délectait à de pareils spectacles, Titus consultait d'ordinaire la multitude pour le choix de ces représentations; et les plus sanglantes étaient toujours préférées. Le christianisme seul pouvait, en réformant la conscience humaine, abolir ces jeux détestables. Titus n'en demeure pas moins un type de justice et de bonté couronnées. On n'oubliera jamais la touchante parole qu'il prononçait, à la fin d'un jour où nul n'avait sollicité sa faveur impériale : « Mes amis, disait-il, j'ai perdu ma journée! » Une autre fois deux patriciens, convaincus d'aspirer à l'empire, lui sont amenés. Pour toute vengeance, il les fit assister dans la loge impériale à un spectacle de gladiateurs, et au moment où selon l'usage on présentait à l'empereur les armes dont les combattants devaient se servir, Titus les remit aux conjurés : « Voyez, leur dit-il, si elles sont en bon état. » La mère de l'un d'eux, absente de Rome, avait appris la découverte du complot et tremblait pour le sort de son fils. Titus lui dépêcha aussitôt un courrier, chargé de lui dire : « Tranquillisez-vous. Il ne sera fait aucun mal à votre fils. » — L'année 79, date de l'avénement de Titus, fut marquée par la fameuse éruption du Vésuve qui engloutit les deux cités de Pompéï et d'Herculanum. Cette catastrophe coûta la vie au naturaliste Pline et au jeune Agrippa, fils de l'ancien procurateur de Judée, Félix, et de la reine juive Drusilla [1]. Titus se rendit dans cette

[1] Cf. dans ce volume chap. VI, n° 2. On a trouvé à Pompéï une inscription qui parle des chrétiens. (De Rossi. *Bulletino di archeolog.*, sept. 1864, p. 69.)

région désolée pour y prodiguer des secours. Pendant son absence, un incendie éclatait à Rome. Trois jours et trois nuits, les flammes résistèrent aux efforts de la multitude désespérée, qui craignait un désastre pareil à celui qui avait signalé le règne de Néron. La bibliothèque d'Auguste, le Panthéon, le théâtre de Pompée et le temple de Jupiter Capitolin, à peine relevé de ses ruines, furent entièrement consumés. La peste succéda à l'incendie, avec une fureur telle, dit Suétone, que les hommes n'en virent jamais de plus terrible. « Dans ces déplorables circonstances, ajoute l'historien, Titus ne se borna point à montrer la sollicitude d'un prince, il déploya toute la tendresse d'un père, consolant tour à tour les peuples par ses édits et les secourant par ses bienfaits. Il fit reconstruire à ses frais les villes ruinées de la Campanie. Il déclara qu'il prenait à sa charge toutes les pertes publiques causées par l'incendie de Rome et consacra les ornements de ses palais à rebâtir et à décorer les temples. Il prodigua aux pestiférés tous les secours divins et humains, recourant à tous les genres de remèdes et de sacrifices pour les guérir ou pour adoucir leurs maux [1]. »

Les vingt-cinq titres paroissiaux de Rome.

3. D'après ces dernières paroles de Suétone, on pourrait conjecturer que si Titus n'eut point directement recours à l'intervention du pontife des chrétiens, il le laissa du moins libre d'exercer sa charité apostolique, et de prodiguer les consolations de son divin ministère aux victimes du fléau. Nul doute que, parmi la multitude qui succombait chaque jour dans les rues de Rome, il ne se soit trouvé un grand nombre de chrétiens déjà baptisés, ou de catéchumènes disposés à recevoir le sacrement de la régénération. Pour eux, les sacrifices aux idoles que Titus multipliait si libéralement, ces « secours divins, » comme parle Suétone, n'eussent point été capables « d'adoucir » les angoisses de la dernière heure. Il est donc vraisemblable que le prince qui montrait une sollicitude si paternelle pour leurs souffrances, leur accorda l'unique consolation qu'ils ambitionnaient, celle de mourir dans les bras des ministres de Jésus-Christ. L'organisation que saint Clet donna alors

[1] Sueton., *Tit.*, cap. VIII.

à l'Église de Rome, fut peut-être déterminée par cette circonstance. En tout cas, son opportunité est évidente. « Vingt-cinq prêtres, dit le *Liber Pontificalis*, furent ordonnés dans la ville, conformément aux instructions du bienheureux Pierre. » Jusque-là le sacerdoce chrétien, sous la haute direction du pontife, n'avait pas de nombre fixe, ni de résidences titulaires dans l'intérieur de Rome. Son action se portait, suivant les occurrences, sur les divers quartiers de cette immense capitale. Les sept catacombes primitives qui formaient la ceinture extérieure de Rome chrétienne, étaient autant de points de départ d'où s'élançait le mouvement religieux, et où il revenait aboutir. L'institution de saint Clet transporta, de la circonférence au centre même de la ville, des établissements réguliers et permanents, où les catéchumènes recevaient le baptême. Telle est en effet la véritable portée du décret organique de saint Clet. Nous en avons la preuve dans une autre mention de ces vingt-cinq paroisses primitives, faite par le *Liber Pontificalis*, à la notice de saint Marcel, en 308. Ce pape dut reconstituer ces établissements détruits dans les persécutions précédentes ; et il en conserva le caractère primitif, qui en faisait « comme des diocèses distincts pour l'administration du baptême et de la pénitence, en faveur des païens convertis à la foi [1]. » Quinze cents ans plus tard, saint Pie V [2], fidèle à la tradition apostolique de saint Clet, maintenait encore le nombre des fonts baptismaux à ving-cinq, dans l'enceinte de Rome, malgré l'augmentation si considérable des églises au sein de la Ville éternelle. Tant la tradition émanée du prince des apôtres a conservé de vitalité sur le siége de saint Pierre ! Nous remarquons en effet que le *Liber Pontificalis* fait remonter à saint Pierre lui-même l'idée de partager Rome en vingt-cinq titres paroissiaux et d'organiser ainsi ce vénérable *Presbyterium*, ou collége de prêtres qui entourait les premiers papes. Tous les commentateurs ont vu, dans ce nombre déterminé par le chef des apôtres, un souvenir et comme la consécration catholique des vingt-quatre séries sacer-

[1] *Tanquam dioeceses quasdam propter baptisma et pœnitentiam eorum qui con-* [illegible] *paganis*. — [2] Bianchini, *Notæ ad Lib. Pontific. Clet.*

dotales, qui, sous la direction du grand prêtre, se partageaient le ministère sacré dans le Temple de Jérusalem. Le pontificat romain succédait ainsi au pontificat détruit d'Aaron, et la chaire apostolique se substituait au trône du Sanhédrin.

Le premier hospice chrétien.

4. Quoi qu'il en soit, nous trouvons dans les traditions romaines un autre détail plein d'intérêt, que les historiens français n'ont jamais pris la peine de signaler. Parmi les vingt-cinq titres institués par saint Clet, ce pape comprit la maison où il était né. Il la transforma en église, et y adjoignit un hospice où l'on recevait les malheureuses victimes de la peste [1]. Nous avons ici la première mention de ces établissements éminemment chrétiens, où la charité se consacre au soin des membres souffrants de Jésus-Christ. La maison paternelle de saint Clet était située, nous l'avons dit, au *Vicus Patricii*, dans la région Esquiline, non loin de la demeure sénatoriale de Pudens, où saint Pierre avait fait ses premières prédications [2]. L'église consacrée en ce lieu par saint Clet et restaurée par ses successeurs, fut ruinée une première fois par l'invasion d'Attila. Reconstruite sous le titre de *Sancti Matthœi in Merulana*, elle a subsisté, avec diverses restaurations, jusqu'au siècle dernier. Le souvenir de la charité de saint Clet, dans cette fameuse épidémie de l'an 79, s'était conservé si fidèlement dans la mémoire des Romains, que l'institut des *Crociferi* [3], attaché à cet hospice, prétendait faire remonter sa création au saint pape. Comme leur nom l'indique, ces religieux, dévoués au service des malades, avaient pour signe distinctif une croix qu'ils portaient toujours à la main. Sans admettre pour eux une origine aussi ancienne, il n'en est pas moins certain que fondant une maison de secours et l'ouvrant aux pestiférés, saint Clet dut pourvoir à son administration et y établir des chrétiens qui prodiguaient leurs soins aux victimes du fléau. Si ces chrétiens ne portaient point encore ostensiblement la croix de Jésus-Christ dans leurs mains, son amour était gravé dans leur cœur. En ce sens, l'institut des *Crociferi* put se rattacher à l'éta-

[1] Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, art. *S. Cleto.* — [2] Bianchini, loc. citat. — [3] Moroni, art. *Crociferi.*

blissement primitif du saint pape, et quand, sous Constantin, la croix passa de l'obscurité des catacombes aux splendeurs du trône impérial, les religieux purent arborer librement le glorieux étendard de la rédemption et du salut.

5. Rome commençait à peine à respirer, après tant de désastres quand la mort inopinée de Titus vint la plonger dans un deuil universel. « Au sortir d'un spectacle, où on l'avait vu verser des larmes, dit Suétone, ce prince partit pour la Sabine. Des présages funestes l'attristaient. Ayant voulu offrir un sacrifice, la victime s'était dérobée au couteau sacré : la foudre avait grondé par un ciel serein. A sa première halte, la fièvre le prit; il continua son voyage dans une litière, et en ayant tiré les rideaux, il leva les yeux au ciel, se plaignant que la vie lui fût injustement enlevée. Arrivé dans la villa de Réate [1], il expira au lieu même où Vespasien, son père, était mort deux ans auparavant (81). Titus n'avait pas encore accompli sa quarante et unième année. Quand cette nouvelle parvint à Rome, des gémissements éclatèrent dans les places publiques, comme si chaque famille eût perdu son père [2]. » Mais déjà Domitien s'était rendu au camp des prétoriens, pour s'y faire proclamer empereur. Second fils de Vespasien, et frère de Titus, Domitien apportait sur le trône les instincts de Tibère, le seul César, disait-il, pour lequel il se sentît du goût. Les *Mémoires de Tibère* étaient sa lecture favorite. On l'accusa d'avoir empoisonné Titus [3]; ce qui est certain, c'est que Titus n'avait pas encore rendu le dernier soupir à Réate, quand Domitien accourait à Rome, pour y recueillir la succession fraternelle. Les larmes versées sur la tombe de Titus fournirent à Domitien l'occasion de répandre des torrents de sang. Le sénat, qui avait entouré d'hommages la mémoire de l'empereur mort, fut décimé par la cruauté vindicative de l'empereur vivant. Les plus nobles têtes furent livrées au bourreau. On vit périr de la sorte Civius Cerealis, proconsul d'Asie; Salvius Cocceianus, neveu de l'empereur Othon; Sallustius Lucullus,

[1] Aujourd'hui Rieti, sur le Velino, à 65 kilom. nord-est de Rome. — [2] Sueton., *Titus*, cap. X, XI. — [3] Philostr., *Apollon. Tyan.*, lib. VI, cap. XXXII.

gouverneur de Bretagne; Ælius Lamia, Salvidienus Orfitus et Acilius Glabrio. Ce fut un crime, aux yeux du tyran, d'écrire l'histoire du passé, ou même de la lire. L'historien Hermogène, de Tarse, eut la tête tranchée pour quelques allusions répandues dans ses ouvrages, et les copistes qu'il avait employés furent mis en croix. Metius Pomposianus avait extrait de Tite-Live, pour son usage personnel, les harangues des généraux et des rois; il fut exécuté [1]. Les philosophes furent trop heureux d'échapper à la mort. Domitien se contenta de les bannir tous d'Italie, sans distinction de doctrine ou de secte. Ces décrets de proscription portaient la formule renouvelée de Caligula : « Tel est l'ordre de notre maître et de notre dieu. » Il fut établi que Domitien ne serait plus appelé autrement, soit dans les actes officiels, soit dans les lettres et les conversations particulieres; les statues d'or du nouveau dieu furent solennellement inaugurées au Capitole [2]. « Tel était, dit Eusèbe, le second Néron qui devait signer contre les chrétiens un nouvel édit de persécution générale [3]. » Saint Clet en fut la première victime; il fut martyrisé à Rome, le 26 avril de l'an 83, et ses précieux restes déposés au Vatican, près de ceux de saint Pierre, y reposent encore aujourd'hui. Le siége épiscopal de Rome demeura vacant pendant vingt jours [4].

PONTIFICAT DE SAINT ANACLET (83-96).

Notice de saint Anaclet, d'après le *Liber Pontificalis*.

6. La critique du dernier siècle avait cru pouvoir affirmer l'identité de saint Clet et de saint Anaclet. Cette opinion fut généralement admise sur l'autorité de Noël Alexandre et d'Adrien de Valois. Disons ici que le P. Papebrock se prononça énergiquement en faveur de la tradition; mais sa voix ne fut pas écoutée. Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, avait paru confondre les deux pontifes en un seul, auquel il donne le nom bizarrement composé de Ἀνεγκλήτος [5]. La similitude des vocables *Cletus* et *Ana-*

[1] Sueton., *Domit.*, cap. x. — [2] Id., *ibid.*, cap. XIII. — [3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XVII. — [4] Cf. nº 1 de ce chapitre.

[5] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XIII. Ἀνεγκλήτος est un barbarisme

cletus explique facilement la méprise des historiens grecs, qui écrivaient loin de Rome, et ne pouvaient consulter les actes originaux. L'indication fournie par Eusèbe, avec un barbarisme qui n'est point dans ses habitudes littéraires, prouverait simplement l'hésitation éprouvée par cet auteur, en présence de deux papes si rapprochés l'un de l'autre, et dont le nom offrait une telle analogie. N'osant se prononcer entre le *Cletus* et l'*Anacletus* des catalogues pontificaux, il leur substitue cet Ἀνεγκλήτος, comme une sorte de point d'interrogation, laissé à la sagacité des critiques. Quoi qu'il en soit, l'hésitation d'Eusèbe fut élevée, par la nouvelle école, à la hauteur d'un système. On adopta comme une vérité historique absolue que saint Clet, éloigné une première fois de Rome par la persécution, y était revenu plus tard et avait pris à son retour le nom d'*Anaclet* ou *iterum Cletus*. Cette hypothèse gratuite disparaît complétement devant l'étude des catalogues et des monuments pontificaux, tels que l'Église romaine nous les a transmis ; et, selon le mot du P. Papebrock, il faudrait, pour la faire prévaloir, anéantir tous les témoignages de l'antiquité. Saint Clet et saint Anaclet forment très-réellement deux personnages distincts. Leur origine, leur patrie, leur famille, les dates de leur pontificat respectif et de leur martyre n'ont rien de commun. On peut s'en convaincre en lisant la notice consacrée par le *Liber Pontificalis* au successeur de saint Clet. Elle est conçue en ces termes : « Anaclet, grec d'origine, naquit à Athènes, et eut pour père Antiochus. Il siégea neuf ans, deux mois et dix jours, au temps de Domitien, depuis le consulat X^e^ de cet empereur et de Sabinus (83), jusqu'au consulat XVIIe de ce même prince et de Clément (96). Anaclet avait été ordonné prêtre par le bienheureux Pierre. C'est lui qui éleva sur le tombeau du prince des apôtres le monument destiné

grec ; la véritable expression serait Ἀνακλήτος. Aussi les éditeurs protestants d'Eusèbe, Robert Étienne entre autres, se crurent-ils le droit de corriger en ce sens le texte d'Eusèbe. Mais Valois lui-même a pris soin de constater que tous les manuscrits d'Eusèbe sans exception portent réellement Ἀνεγκλήτος, et que cette leçon se retrouve de même dans tous les manuscrits de saint Irénée, de Georges Syncelle et des deux Nicéphore.

à la sépulture des pontifes. Il y fut déposé lui-même, près du corps du bienheureux Pierre, le III des ides de juillet. Aux ordinations faites par lui dans le mois de décembre, il consacra cinq prêtres, trois diacres et six évêques, institués en divers lieux. Après sa mort, le siége demeura vacant durant treize jours. » Encore ici les dates consulaires fixées pour l'avénement et la mort de saint Anaclet correspondent exactement à la fin du pontificat de son prédécesseur et au commencement de son successeur. Les détails circonstanciés fournis sur l'origine grecque de saint Anaclet, sa naissance à Athènes, le nom de son père Antiochus, ne permettent point de le confondre avec saint Clet, romain d'origine, né au *Vicus Patricii*, dans le quartier des Esquilies, et ayant pour père un *cliens* de la famille Cornelia, portant le nom d'Émilien. Une autre circonstance n'est pas moins décisive contre le système d'identification des deux papes. On sait que saint Lin, saint Clément et saint Clet avaient tous trois été ordonnés évêques de la main même de saint Pierre, dont ils devinrent plus tard les successeurs. Or, le *Liber Pontificalis* note expressément que saint Anaclet n'avait reçu du chef des apôtres que la consécration sacerdotale. Il ne pouvait donc, même sous ce rapport, être confondu avec saint Clet, à une époque où la succession du pontificat paraît avoir été religieusement maintenue dans le groupe des disciples de saint Pierre, comme si l'Église de Rome, à mesure que le temps l'éloignait de son illustre fondateur, eût cherché à en prolonger le souvenir, en élevant sur le siége apostolique tous ceux qui avaient eu le bonheur d'en être connus ou distingués personnellement. Ajoutons qu'à cette époque les Papes ne changeaient point encore de nom, lors de leur avénement au trône pontifical. Ainsi le vocable d'Anaclet doit représenter un nom propre et non point une signification étymologique volontairement cherchée.

7. Au moment où un prêtre ordonné par saint Pierre prenait place sur son trône immortel, saint André, frère de saint Pierre, recevait la couronne du martyre à Patras, en Achaïe. Nous possédons encore aujourd'hui les actes authentiques du martyre de saint André. Ce monument, l'un des plus précieux de la littéra-

ture chrétienne, fut longtemps regardé comme apocryphe, parce qu'on y trouve, dans une profession de foi sur le dogme de la Trinité, l'expression de μονογένης, *unigenitus*, attribuée au Fils de Dieu. Depuis la découverte des *Philosophumena,* on s'est parfaitement rendu compte de la nécessité absolue de ce terme, dans l'enseignement de la primitive Église, pour l'opposer à la multiplicité des éons divins, que Simon le Mage et les gnostiques ses disciples faisaient sortir de leur triade fantastique. Aussi le début des *Actes* de saint André, qui avait jusqu'ici fait douter de l'exactitude du récit, est-il devenu de nos jours une preuve péremptoire d'authenticité. Voici ses paroles : « Nous tous, prêtres et diacres des Églises d'Achaïe, nous adressons la relation des événements qui se sont accomplis sous nos yeux, à toutes les Églises d'Orient et d'Occident, du Midi et du Septentrion, constituées dans le nom du Christ. Paix sur vous et sur tous ceux qui croient en un seul Dieu, Trinité parfaite, au Père véritable non engendré, au Fils véritable seul engendré, au véritable Saint-Esprit procédant du Père ! Telle est la règle de foi que nous avons apprise du bienheureux André, apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont nous entreprenons de vous raconter la passion, telle que nous en avons été témoins. Ægéas, le proconsul, à son arrivée en cette ville de Patras, voulut contraindre tous les chrétiens à sacrifier aux idoles. Le bienheureux André se présenta devant lui : Juge des hommes, lui dit-il, apprenez d'abord à connaître votre juge céleste, le Dieu véritable, à qui vous devez l'adoration et l'hommage. — N'es-tu pas, dit Ægéas, cet André qui renverses les temples des dieux, et propages un culte récent, que les princes romains ont ordonné d'anéantir ? — Le bienheureux André reprit : Les princes romains ignorent la vérité que le Fils de Dieu, descendu sur la terre pour le salut des hommes, est venu nous apprendre. — Ce sont là de vaines paroles, interrompit Ægéas. Votre Jésus, qui prêchait chez les Juifs, a été par eux attaché à une croix. — Oh ! puissiez-vous, dit André, connaître le mystère de cette croix, que l'auteur de la vie a voulu spontanément choisir, dans sa charité divine, pour y opérer la rédemption du genre humain ! — Il n'y a point là de

mystère, dit le proconsul. Trahi par un de ses disciples, Jésus fut arrêté par les Juifs, qui le livrèrent au gouverneur romain. Sur leur demande, le gouverneur le fit crucifier par ses soldats. Comment donc peux-tu dire que Jésus choisit spontanément la croix pour gibet? — Je le dis et je le répète, répondit André. J'étais avec Jésus, quand il fut trahi par un disciple. Longtemps avant cette trahison, il nous avait dit qu'il serait livré aux Juifs et crucifié pour le salut du monde. Mais, ajouta-t-il, je ressusciterai le troisième jour. En entendant ces paroles, Pierre, mon frère, s'écria : Non, Seigneur, vous ne serez point crucifié! A Dieu ne plaise! Jésus s'indigna contre Pierre et lui dit : Arrière, tentateur. Vous ne comprenez point les choses de Dieu. Et pour mieux nous convaincre de la spontanéité avec laquelle il allait au-devant de son supplice, il nous disait : « J'ai le pouvoir de quitter cette vie, comme j'ai celui de la reprendre. » Enfin dans le dernier repas qu'il fit avec nous, il dit : « L'un d'entre vous doit me trahir. » Cette parole nous consterna tous. Pour éclaircir tous les soupçons qu'elle faisait naître, il expliqua nettement sa pensée et ajouta : « Celui à qui je vais donner ce morceau de pain me trahira. » En parlant ainsi, il présentait en effet du pain au traître. Pouvait-il mieux nous montrer qu'il lisait dans l'avenir? Et cependant, loin de fuir la trahison qu'il nous avait prédite, il voulut se rendre au lieu où le traître devait le saisir. Voilà pourquoi je dis que Jésus se livra spontanément à la mort. — J'admire, dit le proconsul, comment un sage tel que toi peut se laisser ainsi séduire. Car enfin, volontairement ou non, Jésus a été crucifié. Tu l'avoues. — Oui, dit André, et c'est là précisément ce grand mystère de la croix, dont je parle, et que je veux vous apprendre. — Mystère! non, mais supplice! reprit Ægéas. — Ayez la patience de m'écouter, dit l'apôtre, et dans le supplice vous découvrirez bientôt le mystère de la rédemption humaine. — Je t'écouterai patiemment, répondit le proconsul. Mais, à ton tour, si tu refuses de m'obéir, tu feras sur toi-même l'épreuve du mystère de la croix. — André s'écria : Si je tremblais devant la croix comme supplice, est-ce que je prêcherais les gloires de la croix? — Voilà bien ta folie, dit Ægéas.

Tu prêches que la croix n'est pas un supplice, et tu pousses le fanatisme jusqu'à mépriser la mort. — Ce n'est point par fanatisme que je méprise la mort, dit André, c'est par un sentiment de foi. Je sais que la mort des pécheurs est un châtiment horrible. C'est pourquoi je veux vous enseigner le mystère de la croix. Peut-être, quand vous l'aurez connu, vous y croirez, et en embrassant cette foi vous travaillerez à la restauration de votre âme. — On ne restaure que ce qui est en ruine, dit Ægéas. Est-ce que mon âme a péri, pour que tu prétendes la restaurer par je ne sais quelle foi, dont tu te fais le prédicateur? — Le bienheureux André répondit : C'est là, en effet, ce que je voulais vous apprendre. Les âmes humaines ont été perdues, elles ne peuvent être réparées que par le mystère de la croix. Le premier homme, au pied de l'arbre de la prévarication, introduisit la mort dans le monde. Il fallait que le genre humain retrouvât la vie dans le supplice enduré sur l'arbre de la croix. Une terre vierge avait fourni le limon dont fut formé le premier homme ; il fallait que l'homme parfait, le Fils de Dieu, naquît d'une vierge sans tache, qu'il rouvrît aux hommes le chemin de la vie éternelle fermé par Adam, et remplaçât l'arbre de la concupiscence par le bois de la croix. Suspendu à cette croix, il étendit ses mains immaculées, en expiation des mains que les hommes étendent pour le crime ; le fiel amer remplaça pour ses lèvres la douceur du fruit défendu ; c'est ainsi qu'adoptant notre mortalité il nous a communiqué ses immortels priviléges. — Ægéas répondit : Garde ces beaux discours pour la crédulité de tes adeptes. Quant à moi, si tu refuses de sacrifier aux dieux tout-puissants, je te ferai flageller, et expirer ensuite sur cette croix, dont tu vantes les charmes. — Il n'y a qu'un seul Dieu tout-puissant, dit André. C'est le vrai Dieu. Je lui offre chaque jour en sacrifice, non point la chair des taureaux ou des béliers égorgés parmi la vapeur de l'encens, mais l'Agneau sans tache qui fut immolé sur la croix. Tout le peuple fidèle est admis à manger la chair et à boire le sang de cette victime, et cependant l'Agneau immaculé demeure toujours intègre et toujours vivant. — Comment cela se peut-il? demanda Ægéas. — Devenez un de nos disciples et vous l'apprendrez, dit

le bienheureux apôtre. — Le proconsul s'écria : Je saurai bien t'arracher ton secret par la torture. — André lui dit alors : A mon tour, j'admire qu'un sage tel que vous puisse croire que les tortures me forceront à dévoiler le secret de nos divins sacrifices. Je vous ai exposé le mystère de la croix; si vous embrassez la foi au Christ qui fut crucifié, je vous dirai comment l'Agneau immolé ne meurt pas, comment il demeure intègre et immaculé sur son trône royal, pendant qu'il est sacrifié chaque jour et sert de nourriture aux fidèles. — Mais puisqu'il est tué et dévoré par le peuple, ainsi que tu l'avoues, reprit Ægéas, comment cet Agneau peut-il rester intact sur son trône? — Embrassez notre foi et vous l'apprendrez, dit l'apôtre. Jamais autrement vous ne parviendrez à la connaissance de ce mystère. — Le proconsul irrité rompit l'entretien et fit conduire le bienheureux André en prison [1]. »

Caractères intrinsèques d'authenticité des Actes de saint André.

8. La vérité des situations et des caractères, mise en relief par ce dialogue est saisissante, et nous ne comprenons pas qu'on ait pu si longtemps la méconnaître. La dernière cène à laquelle André avait pris part à Jérusalem, la trahison de Judas dont il fut témoin, les prédictions qu'il avait recueillies de la bouche du Sauveur sont racontées avec l'accent sincère et ému d'un souvenir personnel. Les élans de ce cœur apostolique, qui veut convertir Ægéas, rappellent ceux de saint Paul en présence du roi Agrippa et de Bérénice. L'attitude du proconsul est bien celle des magistrats et des fonctionnaires impériaux de ce temps, en face d'un culte nouveau, sorte d'association secrète dont ils cherchent patiemment à pénétrer les mystères, sans y réussir. Certes, un Romain, élevé à l'école des sophistes grecs, dans les traditions de l'épicuréisme doctrinal et du scepticisme pratique, ne pouvait guère être disposé à goûter de prime abord cette exposition sommaire d'un symbole qui partait de la chute et de la prévarication du premier homme, pour aboutir à la rédemption par la croix de l'Homme-Dieu. Les connaissances bibliques, base de l'enseignement de l'Évangile, lui faisaient défaut. Les réponses d'Ægéas, re-

[1] *Acta et martyrium S. Andreæ apostoli; Patrol. græc.*, tom. II, col. 1218-1230.

cueillies avec cette fidélité qui appartenait aux notaires chrétiens, véritables sténographes de la foi, témoignent de son ignorance sur ce point; mais cette ignorance était commune à tous les païens, et toutefois les païens devaient se convertir. Il était donc nécessaire, d'une nécessité absolue, de procéder vis-à-vis d'eux par l'affirmation. C'est ce que firent les apôtres et tous les martyrs, fidèles au précepte de Jésus-Christ lui-même, qui leur avait dit : « Vous serez mes témoins. » Plus ce témoignage s'affirma dans le sang de ses auteurs, plus il fut pris au sérieux par le polythéisme. L'interrogatoire de saint André par Ægéas offre donc les caractères les plus positifs d'authenticité intrinsèque. On le rejetait néanmoins comme apocryphe, parce qu'il mentionne expressément la foi de l'Église primitive à la virginité immaculée de Marie. Or les expressions qu'il renferme à ce sujet, nous ont déjà été fournies par les lettres authentiques de saint Clément; et les peintures des catacombes suffiraient au besoin pour établir la croyance du Iᵉʳ siècle à ce dogme. Que le protestantisme le sache enfin, tous les monuments lapidaires ou écrits justifient la foi catholique, et nous la montrent aussi complète au berceau de l'Église qu'elle l'est de nos jours, après toutes les définitions qui l'ont fixée. Saint André croyait ce que nous croyons encore; pourquoi le protestantisme a-t-il rejeté la foi de saint André?

Martyre de saint André.

9. Les multitudes converties par le saint apôtre se rassemblèrent à la nouvelle de son arrestation. Les portes de la prison publique furent brisées, malgré la résistance des soldats romains. L'illustre captif dut se montrer à la foule, pour calmer cette effervescence. « Arrêtez! leur dit-il. L'Esprit de Jésus-Christ notre Dieu est un esprit de paix, et vous le changez en un souffle de sédition et de révolte. Quand mon divin Maître fut livré à ses bourreaux, il ne résista point, il n'éleva pas la voix, nul n'entendit sa plainte dans la place publique. Demeurez donc vous-mêmes calmes, silencieux et paisibles. Laissez-moi consommer le martyre qui m'est préparé. — Au point du jour, Ægéas fit comparaître l'apôtre devant le tribunal : « J'espère, dit-il, que tu as profité de cette nuit pour réfléchir, et que tu cesseras de prêcher le nom de

ton Christ. Ainsi tu pourras continuer à jouir des douceurs de la vie. Il serait insensé de courir au-devant des tortures, et d'aller, de gaîté de cœur, se faire crucifier. — La seule joie que j'ambitionne en cette vie, dit André, serait celle de vous voir abandonner le culte des faux dieux et embrasser la foi du Christ, qui m'a envoyé évangéliser cette province, où je lui ai déjà conquis un grand peuple. — C'est pour cela même que je veux te contraindre de sacrifier, dit Ægéas. Il est temps que les peuples abusés renoncent aux superstitions que tu leur enseignes, et rendent aux dieux le culte qui leur est dû. Les temples sont déserts dans toutes les cités de l'Achaïe. Travaille donc à rétablir la religion que tu as détruite; autrement tu paieras aux dieux la peine de ton impiété et tu mourras sur la croix que tu aimes tant! — A ces mots, l'apôtre s'écria : Écoutez, fils de mort, fétu de paille, réservé aux flammes éternelles! Écoutez la parole d'un serviteur, d'un apôtre de Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Dieu. Jusqu'ici je vous ai tenu le langage de la douceur. J'ai fait appel à votre raison, j'espérais que vous seriez accessible à la vérité, et que, sentant la vanité des idoles, vous comprendriez qu'il n'y a qu'un seul Dieu véritable, à qui sont dus tous nos hommages. Mais vous persévérez dans votre erreur, vous croyez pouvoir m'ébranler par des menaces. Rassemblez donc les plus cruelles tortures que votre imagination pourra inventer, et faites-les-moi subir. Plus je souffrirai de tourments pour le nom de Jésus mon roi, plus ma confession sera glorieuse! — Le proconsul fit saisir le bienheureux André, et trois soldats, sept fois relayés par un pareil nombre de leurs camarades, le flagellèrent jusqu'à épuiser leurs forces. — Après ce supplice, l'apôtre respirait encore; on le transporta tout sanglant au pied du tribunal d'Ægéas. — Cesse donc d'être ton propre bourreau, lui dit le proconsul. Obéis à mes ordres, sinon je vais te faire crucifier. — L'apôtre répondit : Mes souffrances ne sont rien. C'est le salut de votre âme qui fait en ce moment l'unique objet de ma sollicitude. Que m'importent un jour ou deux de tortures? Mais vous, un supplice éternel vous attend. Évitez-le donc, et après que vous aurez éprouvé ma constance, embrassez la foi du Christ! — Ægéas indigné donna l'ordre

de conduire l'apôtre au gibet. André, s'élançant aussitôt, marcha d'un pas ferme au lieu du supplice. En apercevant l'instrument de mort, il s'écria : Salut, croix, que le corps du Christ a consacrée, que les gouttes de son sang ont couverte de perles ! Avant que mon Dieu t'eût choisie pour son trône, tu étais la terreur du monde, aujourd'hui tu en es devenue la plus chère espérance et les véritables délices. O douce croix, tant aimée, et longtemps désirée, si ardemment ambitionnée, je te vois donc prête à combler mes vœux ! Reçois un disciple de Jésus-Christ, pour le rendre à son divin Maître. Que Jésus, qui par toi m'a racheté, me reçoive de toi. — En parlant ainsi, les yeux fixés sur la croix, le bienheureux se dépouilla de ses vêtements et les distribua aux bourreaux. Ceux-ci l'étendirent sur la croix, et l'y fixèrent avec des cordes, sans le clouer, ni lui rompre les jambes. Le proconsul l'avait ainsi ordonné, parce qu'il voulait prolonger le supplice de l'apôtre, en l'aggravant par des tortures nouvelles. Il se réservait, la nuit suivante, de le faire dévorer vivant par les chiens. Mais sa cruauté fut déçue. Une multitude immense s'était portée au lieu du supplice. Saint André, le sourire sur les lèvres, disait à la foule : Pourquoi Ægéas n'est-il point ici ? Il se convaincrait que les supplices sont impuissants contre un chrétien. — Trois jours et trois nuits, l'apôtre ne cessa d'exhorter la foule à se convertir. Une force divine maintenait la vie dans ce corps affaibli par l'âge et épuisé de sang par la flagellation. La multitude, témoin de ce miracle, courut à la demeure du proconsul. Qu'avez-vous fait ? dirent mille voix. Cet homme est innocent. Rendez-nous cet ami de Dieu. Toute l'Achaïe vous le demande. Voici le quatrième jour qu'il est attaché à la croix. Nul ne lui a donné de nourriture ; cependant il vit : il parle, et nous admirons sa sagesse. C'est la vérité qu'il prêche, venez et délivrez-le. — Ægéas accourut. Le saint apôtre l'exhorta encore à se convertir. Pour toute réponse, le proconsul donna l'ordre de détacher André de la croix. En ce moment, le martyr pria en ces termes : O Jésus ! c'est pour vous que j'ai été crucifié, ne permettez point ma délivrance. Mon Seigneur et mon Maître, vous que j'ai connu, vous que j'ai aimé,

vous dont je confesse le nom du haut de cette croix, recevez mon âme dans votre sein. — On vit alors le visage de l'apôtre resplendir d'une lumière céleste, et il expira. — En présence de la multitude, un courageux disciple, Stratoclès, et une noble chrétienne, Maximilla, déposèrent respectueusement de la croix le corps du martyr. Ils l'enveloppèrent d'aromates précieux, et le transportèrent dans le tombeau de Maximilla (30 novembre 84).

Reliques du saint apôtre. Croix de saint André.

10. Les reliques de saint André, transférées de Patras à Constantinople, en 357, furent déposées dans la basilique des apôtres, récemment érigée par Constantin le Grand. A cette époque, les Églises de Milan, de Nole et de Brescia, sollicitèrent de la munificence impériale et obtinrent quelque portion de ces précieux ossements. Après la prise de Constantinople par les croisés, le cardinal Pierre de Capoue apporta les reliques de saint André en Italie, et les déposa dans la cathédrale d'Amalfi, où elles sont restées jusqu'à ce jour [1], à l'exception du chef de l'apôtre qui en fut détaché sous le pontificat du pape Pie II (1460), et vint fraternellement prendre place à côté du tombeau de saint Pierre, au Vatican [2]. La croix sur laquelle saint André consomma son martyre, affectait la forme particulière que l'archéologie désigne sous le nom de *Crux decussata*, et qui représente assez exactement la figure de l'X romaine. Elle se distinguait ainsi de la croix dite *Commissa* ou *patibulata*, imitant la lettre *Thau* de l'ancienne écriture hébraïque, le T latin; et de la croix dite *Immissa* †, qui, suivant l'opinion la plus accréditée, fut celle où Notre-Seigneur Jésus-Christ voulut mourir pour le salut du monde [3]. Les *Actes* de saint André ne font aucune mention de cette particularité; mais la croix où l'Apôtre avait consommé son triomphant martyre, fut recueillie et précieusement conservée par ses disciples. Les croisés latins la retrouvèrent en Achaïe, d'où elle fut transportée à la fameuse abbaye de Saint-Victor à Marseille. Le duc de Bourgogne Philippe le Bon en obtint une partie, qu'il renferma dans un reliquaire d'or,

[1] Ughelli, *Italia sacra*. — [2] Moroni, *Dizionar.*, art. *S. Andrea*. — [3] Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Croix*.

dont il enrichit la ville de Bruxelles. Dès lors, la croix, dite de saint André, devint, sous le nom de croix de Bourgogne, l'insigne militaire de cette belliqueuse province. On sait qu'elle fut donnée comme marque distinctive aux chevaliers de la Toison d'or, institués par Philippe le Bon, en 1429. Cette rapide excursion à travers les âges nous fait voir en action le culte de la croix, associé à celui des reliques des martyrs. Cependant, au nombre des arguments que la critique opposait à l'authenticité des *Actes* de saint André, on faisait valoir l'invraisemblance des paroles inspirées que l'Apôtre adressait à la croix, au moment où, conduit au martyre, il aperçut cet instrument de supplice. La croix, disait-on, n'était pas encore l'objet de la vénération publique des chrétiens. Le protestantisme insistait surtout sur cette objection, fort naturelle à des chrétiens qui traitent d'idolâtrie le culte que l'Église catholique rend à la croix du Sauveur. Or il est certain que, dès le premier siècle, les fidèles professèrent pour la croix une vénération profonde, et lui rendirent un véritable culte. Tertullien l'atteste, en désignant les chrétiens sous le titre expressif de : « religieux de la croix ; » *Crucis religiosi* [1]. « Mal interprété, dit M. Martigny, ce culte fit accuser les disciples de Jésus-Christ de regarder la croix elle-même comme une divinité qu'ils adoraient, ainsi que les païens adoraient leurs idoles [2]. Les premiers chrétiens voulaient avoir partout sous les yeux des images de la croix [3]. Rufin dit que les habitants d'Alexandrie, à la place des symboles de Sérapis qu'ils avaient détruits, peignaient le signe de la croix sur les portes, les fenêtres, les murailles et les colonnes de leurs maisons [4]. Julien l'Apostat ayant reproché cet usage, comme un acte idolâtrique, à saint Cyrille d'Alexandrie, le grand évêque lui en expliqua le véritable sens [5]. M. Melchior de Vogué a naguère vérifié le même fait dans un grand

[1] Tertull., *Apologet.*, cap. XVI. — [2] Minutius Felix, *Octavius; Patrol. lat.*, tom. III, col. 262.

[3] .... *Stylo*
Non destiterunt pingere formam crucis.
(Prudent., *Peristeph.*, hymn. X, vers. 626.)

[4] Rufin., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XXIX. — [5] S. Cyrill., *Alex. contr. Julian.*, lib. VI, pag. 196. édit. Lips.

nombre de villes et de villages s'étendant, sur un espace de trente à quarante lieues, entre Antioche, Alep et Apamée [1]. Ces villes, qui probablement furent abandonnées toutes à la fois, à l'époque de l'invasion musulmane, portent l'empreinte irrécusable de la civilisation chrétienne primitive. Le savant archéologue y a retrouvé partout la croix et le monogramme du Christ [2]. » En présence d'un si grand nombre de faits attestés par la tradition des Pères de l'Église, ou constatés par l'érudition moderne, que deviennent les assertions de la critique protestante sur la prétendue idolâtrie catholique du culte de la croix? Les *Actes* de saint André demeurent donc, après tant de discussions hostiles, l'un des monuments les plus glorieux et les plus authentiques du siècle des apôtres.

Domitien Apollonius de Tyane. Un mystère de cet imposteur.

11. Domitien venait de se ménager un triomphe sans combat, en achetant honteusement la paix du roi des Daces; ce qui ne l'empêcha pas d'ajouter à son titre de dieu, celui de Dacique. Les poëtes chantèrent à l'envi ses exploits et accueillirent son retour à Rome par de honteuses adulations : « Il nous est rendu ce dieu, disaient-ils. C'est lui que Jupiter a voulu se substituer pour notre bonheur, dans l'empire du monde [3]. — Nous savons maintenant, s'écriait Martial, que notre dieu peut quand il lui plaît échanger les lauriers des Muses, contre ceux des combats [4]. » On pourrait croire, à ce dernier éloge, que Domitien se mêlait de littérature à ses heures perdues. C'eût été un nouveau trait de ressemblance avec Néron; mais le commerce de Domitien avec les Muses s'était borné à l'établissement des jeux quinquennaux, dits capitolins, pour des concours de musique, de courses de chars et d'exercices gymniques. « Un édit du Seigneur et Dieu, » selon l'expression de

[1] *Revue archéologique*, avril 1863. — [2] Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Croix*.

[3] *En hic est Deus, hunc jubet beatis*
Pro se Juppiter imperare terris.
(Statius, *Sylvar.*, lib. IV.)

[4] *Edictum Domini Deique nostri.*
....
Posse Deum rebus pariter musisque vacare
Scimus.....
(Martial., lib. VIII, epigr. ultim.)

Martial, avait ordonné que les années se compteraient à l'avenir par les fastes capitolins, qu'il voulait substituer aux olympiades des Grecs. La nouvelle ère devait porter le nom d'Agonale [1]; Domitien ne réussit point à lui assurer le privilége de la durée; elle tomba promptement en désuétude. Il échoua de même dans sa prétention de se faire passer pour fils de Minerve. Philostrate qui nous a transmis ce détail, dans son roman d'Apollonius de Tyane, le fait suivre d'une réflexion satyrique attribuée à son héros : « Vous pensiez sans doute que la vierge Minerve ne saurait avoir d'enfant; c'est une erreur. Il paraît que la chaste déesse donna autrefois le jour à un monstre qui dévorait les Athéniens [2]. » L'imposteur de Tyane vivait encore; il était à Éphèse, combattant sans doute l'influence de l'apôtre saint Jean dans cette cité, comme jadis il avait combattu celle de saint Paul. Le décret de proscription, lancé par Domitien contre les philosophes d'Italie, ne semblait pas devoir l'atteindre. Mais, s'il faut en croire Philostrate, Apollonius eut le courage d'entrer en lutte ouverte contre la tyrannie de Domitien. Il entretenait des relations avec Nerva, Orphitus et Rufus, qui venaient d'être accusés de conspiration et exilés. Cette nouvelle parvint à Éphèse presque en même temps que celle du supplice de Sabinus, dont la veuve Julie, l'une des filles de Titus, fut aussitôt épousée par Domitien. Des fêtes officielles eurent lieu dans tout l'empire, pour célébrer ces noces homicides et incestueuses. Pendant les sacrifices solennels qui eurent lieu au temple d'Éphèse à cette occasion, Apollonius s'écria : « Qui nous rendra l'incomparable nuit des antiques Danaïdes [3] ! » Quand on lui apprit l'exil de Nerva, il aurait dit en regardant une statue de Domitien : « Insensé ! tu connais mal les destins. Égorge, si tu veux, ton successeur au trône. Il ressuscitera [4] ! » Ces paroles furent dénoncées

[1] Sueton., *Domit.*, cap. IV; Clem. Alex., *Stromat.*, lib. I.

[2] Philostr., *Apollon. Tyan.*, lib. VII, cap. XXIV. Selon une tradition mythologique, le monstre Erichtonius était fils de Minerve et de Vulcain. (Maury. *Hist. des religions de la Grèce*, I, pag. 104.)

[3] Philostr., *Apoll. Tyan.*, lib. VII, cap. VII. On sait que les filles de Danaüs avaient, dans la première nuit des noces, poignardé leurs cousins devenus leurs maris. — [4] Philostr., *Apoll. Tyan.*, lib. VII, cap. IX.

à l'empereur, qui cita le philosophe à comparaître devant son tribunal. Apollonius, sans attendre qu'on vînt l'arrêter, partit immédiatement pour Rome avec Damis, son compagnon fidèle, et se présenta au préfet du prétoire Élien, qu'il avait connu jadis à Alexandrie, en qualité de tribun militaire attaché à la suite de Vespasien. Malgré la bienveillance de ce fonctionnaire, Apollonius fut incarcéré. Son costume pythagoricien, composé d'une robe de lin éclatante de blancheur, et de sandales faites d'écorces d'arbre avait attiré l'attention de toute la ville. Apollonius n'avait pas voulu le quitter, quoique les décrets du dieu couronné en eussent interdit l'usage dans toute l'Italie. Moins scrupuleux à l'égard de Damis, il permit à celui-ci de laisser de côté ces vêtements séditieux, « ne voulant pas, dit-il, lui faire partager les supplices auxquels il allait s'exposer lui-même, par amour pour la philosophie [1]. » Dans une audience particulière, Domitien interrogea Apollonius sur ses rapports avec les conjurés : « Parle-moi de ton cher Nerva et de ses acolytes. — Nerva, répondit le prisonnier, est de tous les hommes que je connais le plus modéré, le plus doux, le plus dévoué à l'empereur. Rufus et Orphitus sont également incapables d'organiser un complot, ou d'y prendre part. — Ainsi, s'écria Domitien, d'après toi, je calomnie ces innocents ! Quand je les ai trouvés prêts à se ruer contre ma personne, tu me parles de leur modération et de leur fidélité ! Si je les interrogeais à leur tour sur ton compte, ils me répondraient sans doute : Apollonius n'est ni un magicien, ni un audacieux, ni un fanfaron, ni un homme avide de richesses, ni un contempteur des lois ! Vous êtes des scélérats merveilleusement d'accord pour faire le mal. Mais l'accusation vous démasquera. Je connais vos serments, leur objet, le moment où ils ont été prêtés, les sacrifices qui les ont accompagnés. Je sais tous les détails du complot, aussi bien que si j'y avais assisté moi-même. — Après avoir ainsi parlé, l'empereur donna l'ordre de raser la chevelure et la barbe du philosophe [2], et il le fit jeter dans un

[1] Philostr., *Apoll. Tyan.*, lib. VII, cap. XV. — [2] Chez tous les peuples anciens, c'était une peine infamante que d'avoir les cheveux et la barbe coupés. Les Romains rasaient ainsi par mépris la tête des esclaves.

cachot, les pieds et les mains chargés de fers [1]. Damis continua cependant à assister le captif. Inquiet du sort de son maître, et probablement du sien propre, il lui dit un jour : « O Tyanéen, que va-t-on faire de nous? — Ce qu'on a fait jusqu'ici, et rien de plus, répondit Apollonius. Nous ne serons pas mis à mort. — Mais serez-vous mis en liberté? — Je le suis dès maintenant. — Et en prononçant ces paroles, il dégagea sans efforts une de ses jambes, des chaînes qui l'entravaient. — Tu le vois, ajouta-t-il, je suis libre; ainsi prends confiance. Je reste encore ici quelques jours, afin de me justifier en audience publique. Pour toi, retourne au port de Pouzzoles. Quand tu auras salué Démétrius, notre ami, vous vous tournerez ensemble en face de la mer, dans la direction de l'île de Calypso, et vous verrez Apollonius vous apparaître. — Vous reverrai-je vivant? demanda Damis. — Cette question fit sourire le philosophe : Oui, dit-il, selon moi toujours vivant, mais, selon vous, rendu à la vie [2]. » Le disciple s'éloigna, rassuré par cette prophétie, et alla attendre son maître à Pouzzoles. Trois jours après, Apollonius comparaissait solennellement au tribunal de Domitien. Les plus illustres citoyens de Rome encombraient le prétoire impérial. Introduit dans cette immense assemblée, le prisonnier ne daigna pas lever les yeux sur l'empereur. « L'accusateur public signala cette attitude comme un sacrilége : il somma le philosophe de lever les yeux sur le maître du monde et le dieu de l'univers. Apollonius tourna alors ses regards vers le ciel, pour montrer qu'il n'adorait d'autre dieu que Jupiter [3]. » Cet incident n'eut pas de suite. On procéda à l'interrogatoire : « Pourquoi, demanda Domitien, portes-tu un vêtement singulier, qui te distingue des autres hommes? — Parce que, répondit Apollonius, c'est à la terre seule que j'emprunte mes vêtements, comme ma nourriture, et que je ne veux point faire de mal aux pauvres animaux [4]. — Pourquoi te laisses-tu donner le titre de dieu? —

[1] Philostr., *Apoll. Tyan.*, lib. VII, cap. XXXIII, XXXIV. — [2] Philostr., *Apoll. Tyan.*, lib. VII, cap. XXXVIII, XLI. — [3] Id., *ibid.*, lib. VIII, cap. IV.

[4] La métempsycose pythagoricienne admettait que les animaux sont frères des hommes. Dès lors l'usage de la chair ou de la dépouille des animaux constituait une sorte de fratricide.

Parce que l'on donne ce nom aux hommes vertueux. — Sur quelle conjecture t'appuyais-tu pour prédire et pour combattre la peste d'Éphèse[1] ? — Ma nourriture exceptionnelle m'a permis de pressentir l'invasion du fléau. Si vous le désirez, je vous indiquerai les causes des maladies pestilentielles. — Je n'ai que faire de cette démonstration, dit l'empereur, qui posa alors la question de complicité dans la conjuration de Nerva. Mais, en ce moment, Apollonius disparut soudain à tous les regards. Pendant qu'on le cherchait dans le prétoire, il apparaissait sain et sauf à Damis et à Démétrius sur les rivages de Pouzzoles[2]. » Philostrate prolonge ensuite de quelques années l'existence de son héros, et le fait enfin disparaître une dernière fois, d'une façon mystérieuse, sans qu'on ait pu ni constater sa mort, ni retrouver sa trace[3].

Martyre de saint Timothée à Éphèse. Saint Jean l'Évangéliste *in viâ Latinâ*. Son exil à Pathmos.

12. A travers le tissu romanesque dont Philostrate a enveloppé la fable du Tyanéen, l'histoire peut du moins constater, comme un fait réel, l'empressement de Domitien à se faire amener, de toutes les provinces de l'empire, les accusés les plus fameux, pour les interroger lui-même, et prendre en personne connaissance de leur cause. La soupçonneuse cruauté du tyran ne se fiait point, sous ce rapport, au zèle de ses agents subalternes. C'est ainsi que l'apôtre saint Jean, dont l'autorité paternelle s'étendait alors sur toutes les Églises d'Asie, fut arraché à sa chrétienté d'Éphèse et conduit à Rome, pour y être jugé au tribunal de l'empereur. Les Éphésiens idolâtres professaient toujours, pour le temple de Diane, leur grande déesse, ce culte intéressé que saint Paul avait eu à combattre. Les progrès de la prédication évangélique, continuée en cette ville par saint Timothée, son évêque titulaire, et par l'apôtre saint Jean qui y faisait sa résidence habituelle, alarmèrent les païens. Le temple de la déesse demeurait sans adorateurs, on eût dit un monument en ruines[4]. Si les cités de l'Ionie et de la Grèce y envoyaient encore des théories pour implorer le secours de Diane et lui offrir des sacrifices, les deux disciples de

[1] Cf. p. 54, 55 de ce volume. — [2] Philostr., *Apoll. Tyan.*, lib. VIII, cap. V — [3] Id., *ibid.*, cap. XXVIII, XXXI. — [4] *Ibique templum Dianæ solo æquasse.* (Niceph. Callist. *Ecclesiast. histor.*, lib. II, cap. XLII.)

Jésus-Christ ne craignaient pas d'interpeller publiquement les superstitieux pèlerins ; ils leur démontraient l'inanité du culte des idoles, et leur prêchaient la foi au Dieu véritable. Ce fut dans une pareille circonstance que saint Timothée se vit entouré par une troupe d'Éphésiens furieux, qui le lapidèrent sous les portiques mêmes du temple [1]. Saint Jean dut probablement à la vénération dont il était l'objet, dans toutes les chrétientés d'Asie, l'honneur d'être réservé à un supplice plus lent, mais non moins cruel. Un fragment d'un apologiste ancien, qui nous a été conservé par Nicéphore, nous apprend, sans autres détails, que l'apôtre avait publiquement ressuscité un mort dans la ville d'Éphèse [2]. Ce miracle, accompli à l'époque où l'imposteur de Tyane multipliait ses prestiges au nom des faux dieux, devait faire considérer saint Jean, par les païens, comme le chef de la magie chrétienne. On le somma de sacrifier à la divinité de la grande Diane ; et, sur son refus, après l'avoir détenu pendant quelques jours dans un cachot, le proconsul d'Asie l'adressa à l'empereur, sous la triple accusation de magicien, de contempteur des dieux, et de sacrilége qui adorait un crucifié. Le disciple qui avait reposé sur le cœur de Jésus comparut donc au tribunal de Domitien. Nous n'avons plus les actes de cet interrogatoire solennel, mais il nous reste des monuments irrécusables qui nous en apprennent le résultat. L'empereur fit raser la chevelure blanche de l'apôtre. Il ordonna qu'après avoir subi le supplice préliminaire de la flagellation, saint Jean serait conduit à la *Porta Latina*, en face d'un temple de Diane, et qu'en expiation des outrages dont il s'était rendu coupable contre cette divinité à Éphèse, il serait, à la vue du peuple romain, jeté dans une chaudière d'huile bouillante [3]. Le choix de ce dernier supplice tenait

[1] *Cum Dianæ immolantes argueret, lapidibus obrutus, paulo post obdormivit in Domino.* (Martyr. Rom.., 24 januar.)

[2] *Apollonius, scriptor ecclesiasticus, orationibus editis, hæresim Cataphrygum tum vigentem oppugnavit. Utitur in multis locis testimoniis ex Apocalypsi Joannis petitis, quem etiam mortuum exsuscitasse dicit.* (Niceph. Callist., *Eccles. histor.*, lib. IV, cap. XXV.)

[3] Crescimbeni, *Istoria della chiesa de S. Giovanni avanti Porta Latina, titolo cardinalizio.* Roma, 1716, pag. 59. Une chapelle fut élevée au lieu même où saint Jean subit ce supplice. *Fu chiamata di S. Giovanni in Oleo, e vi fu ri-*

vraisemblablement aux idées que Domitien se faisait du pouvoir magique de l'apôtre. On croyait que les mages avaient le secret d'émousser le tranchant du glaive, ou la pointe acérée des clous du crucifiement. Quoi qu'il en soit, l'apôtre, plongé dans l'huile embrasée, en sortit, selon l'expression de Tertullien et de saint Jérôme, « plus fort et plus vigoureux [1]. » Dans cette préservation miraculeuse, l'empereur ne vit qu'un prestige jusque-là inconnu. Sans se préoccuper davantage d'un événement aussi extraordinaire, il donna l'ordre d'exiler le saint à Pathmos, l'une des îles Sporades, dans la mer Egée, aujourd'hui l'Archipel. Sur le point d'aborder à cette côte inhospitalière, le vaisseau qui portait l'Apôtre fit naufrage, et saint Jean, échappé à la fureur des hommes, dut disputer sa vie à celle des flots, qui le rejetèrent à demi-mort sur le rivage [2].

13. La glorieuse confession de saint Jean à la Porte Latine, et la nouvelle de son bannissement, parvinrent jusqu'au fond des Gaules, où saint Denys l'Aréopagite prêchait la foi de Jésus-Christ. La lettre suivante fut écrite à cette époque, et adressée de Lutèce à Pathmos par le disciple de saint Paul. Elle est le plus antique monument de l'histoire ecclésiastique de notre patrie. « A Jean, le théologue, apôtre, évangéliste, exilé à Pathmos. Salut, âme sainte, vous, mon bien-aimé, car vous l'êtes, et ce titre je ne le donne à nul autre plus volontiers qu'à vous. Salut donc encore à vous, si cher à Celui qui est toute beauté, toute perfection et tout amour. Nous étonnerons-nous que les paroles du Christ se réalisent, que ses disciples soient bannis des cités, que les impies se rendent justice à eux-mêmes, en se séparant de la société des saints? Dans ces phénomènes visibles nous retrouvons l'image des réalités invi-

posto del sangue, de capelli che per ignominia furono tagliati a quel santo, e la calduia stessa, stromento del supplizio, come attestano i versi scolpiti nella detta capella. (Cf. Moroni, *Dizioniario,* art. *S. Giovanni a Porta Latina.*)

[1] *Refert autem Tertullianus, quod Romæ missus in ferventis olei dolium, purior et vegetior exiverit.* (S. Hieronym., *Contr. Jovinian.,* lib. I.) *Apostolus Joannes postquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.* (Tertull., *de Præscript.*, cap. XXXVI.)

[2] Ce détail intéressant et peu connu de l'histoire de saint Jean, nous a été transmis par Photius. (*Bibliothec.*, cod. CCLIV; *Patrol. græc.*, tom. CIV, col. 101.)

sibles; c'est ainsi qu'au siècle futur, la séparation méritée sera moins faite par Dieu lui-même que par les méchants qui s'éloigneront spontanément de Dieu. Ici-bas les justes ne sauraient être séparés de ce grand Dieu. Dévoués à la vérité, sincèrement détachés des choses matérielles, affranchis de tout commerce avec le mal, épris d'amour pour ce qui est bien, ils vivent dans la paix intérieure de la sainteté; ils préludent dès ce monde aux joies de l'heureuse éternité, anges parmi les hommes, vrais enfants de Dieu, riches de tous biens. Loin de moi donc la pensée d'imaginer que la douleur atteigne votre âme. Vous sentez les tourments corporels, mais vous n'en souffrez pas. Aussi, tout en flétrissant par un blâme légitime les persécuteurs qui vous accablent et espèrent follement éteindre le soleil de l'Évangile, je prie Dieu pour qu'ils cessent enfin de se nuire à eux-mêmes, qu'ils se convertissent au bien, et qu'en se rapprochant de vous ils entrent dans la participation de la vraie lumière. Quoi qu'il arrive, rien ne nous ravira les splendeurs éblouissantes de l'apôtre Jean. A l'heure présente, nous jouissons par le souvenir des vérités de votre enseignement; et bientôt, je le dis avec confiance, bientôt nous serons réunis. Il m'est permis de parler ainsi et de révéler ce que, vous et moi, nous avons appris de Dieu. Or vous serez délivré de votre exil de Pathmos; vous retournerez en Asie, et vous continuerez à retracer l'image du Dieu bon, dont vous êtes le disciple, léguant votre exemple à la postérité [1]. »

Martyre de saint Denys l'Aréopagite et de ses compagnons Rustique et Eleuthère.

14. L'esprit de Dieu qui allait dérouler sous les regards de l'exilé de Pathmos les mystères de l'Apocalypse, inspirait saint Denys à Lutèce, quand il prédisait en termes si explicites la prochaine délivrance de l'apôtre. « Nous serons bientôt réunis, » ajoutait-il; ces dernières paroles faisaient allusion au martyre que l'Aréopagite allait subir lui-même pour le nom de Jésus-Christ. Il donnait à l'apôtre un rendez-vous au ciel. La persécution dirigée par l'empereur contre les chrétiens ne se bornait plus à l'enceinte de Rome. Un édit général venait de l'étendre à toutes les provinces de l'empire [2]. Saint Denys et ses compagnons d'apos-

[1] S. Dionys. Areopag., *Epist. X*. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XVIII.

tolat, le prêtre Rusticus et le diacre Éleuthère furent arrêtés par ordre du préfet Sisinnius Fescenninus, et comparurent devant son tribunal. « C'est donc toi, infâme vieillard, dit le magistrat romain, c'est donc toi qui prétends anéantir le culte des dieux, et qui outrages la majesté de l'invincible empereur! Quelle religion prêches-tu? — Les trois confesseurs répondirent d'une seule voix : Nous prêchons un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, trinité de personnes dans l'unité de substance, de divinité et de gloire. — Vous l'avouez, dit le préfet. Les accusations portées contre vous sont véritables; vous refusez d'adorer les dieux et d'obéir à l'empereur! — Les saints répondirent : Nous adorons le Christ engendré du Père avant tous les siècles. En ces derniers temps, il a pris naissance d'une vierge et s'est manifesté au monde. Tel est le Dieu que nous prêchons à tous les peuples de la terre. Pour la gloire de son nom, nous sommes prêts à affronter les supplices et à subir la mort. — Le proconsul les fit flageller, dans l'espoir de vaincre leur constance ; mais la force des bourreaux s'épuisa avant celle des martyrs. Sur l'ordre de Fescenninus, les trois bienheureux furent conduits hors de la cité, sur une colline qui en est proche. Là ils devaient avoir la tête tranchée. Rusticus et Éleuthère furent exécutés les premiers; leur tête roula sur le sol, à côté de leur corps inanimé. Enfin le glaive du soldat frappa le bienheureux Denys : on vit alors le corps du pontife se soulever; il prit sa tête dans ses deux mains, et descendit ainsi la colline l'espace de deux mille pas. Fescenninus avait donné l'ordre de jeter le corps des martyrs dans la Seine, afin de les soustraire à la vénération des fidèles. Mais une pieuse chrétienne, nommée Catulla, trompa la vigilance des soldats. Elle fit enlever ces précieuses dépouilles, et leur donna pendant la nuit la sépulture, dans un champ qui lui appartenait. Plus tard les fidèles y élevèrent une basilique en l'honneur des martyrs, et ce lieu devint célèbre par les miracles qui s'y opéraient [1] (9 octobre 95). » Tels sont les

[1] On trouvera le texte des différents *Actes* latins de saint Denys, à l'appendice du volume publié par nous : *Saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris.*

Actes de saint Denys l'Aréopagite. Nous les reproduisons intégralement aujourd'hui, sans en retrancher la circonstance miraculeuse qui les termine. En vérité, quand toutes les sculptures de nos cathédrales nous représentent le premier évêque de Paris, portant dans ses deux mains sa tête coupée, de quel droit un écrivain catholique oserait-il supprimer cet incident, attesté par la foi de dix-huit siècles? Au nom du rationalisme, on a voulu bannir le miracle de l'histoire ecclésiastique. Mais, sans miracles, l'Église ne se fût jamais établie sur les ruines du paganisme. La confession de saint Jean à la Porte Latine, le martyre de saint André en Achaïe, tous les faits considérables de la propagation de la foi au Ier siècle furent accompagnés de miracles. L'Église elle-même est un miracle permanent, qui ne subsiste qu'à force de miracles. Ses annales seraient à jamais incompréhensibles, avec la prétention du rationalisme moderne. Qu'on cesse donc de décapiter notre histoire chrétienne et nationale. Chacune des stations de saint Denys sur la route du martyre avait été glorieusement illustrée par la reconnaissance de nos aïeux. On montre encore aujourd'hui le souterrain où saint Denys réunit les premiers fidèles, convertis à Lutèce des *Parisii*. Il était situé hors de l'enceinte de la ville, sur la voie romaine, non loin du lieu où s'élevèrent plus tard les thermes de Julien l'Apostat [1]. L'église de Saint-Denys *de la Chartre* (*In carcere*) avait été érigée sur l'emplacement de la prison romaine, où les trois martyrs furent détenus par le préfet de Domitien. Celle de Saint-Denys *de Passu* (du Pas ou de la Passion) marquait le lieu où les illustres confesseurs avaient subi le supplice préliminaire de la flagellation. Enfin la colline de la décapitation, nommée plus tard la Montagne des Martyrs (Montmartre), conserva longtemps la crypte où les corps de saint Denys et de ses compagnons furent déposés par la piété filiale de Catulla [2]. Cette crypte, dont

[1] Ce souterrain se trouve maintenant enclavé dans la maison des Carmélites de la rue d'Enfer.

[2] Cette crypte, abandonnée pendant de longs siècles, fut découverte en 1611. Voici la description qui en fut faite le 15 juillet de cette même année, dans le procès-verbal officiel rédigé à cette occasion : « Les massons travaillant aux fondements des murs nécessaires pour faire l'accroissement de la

nous ne connaissons plus la forme que par une gravure de Jean de Halbeeck, présente des caractères analogues à ceux des chapelles souterraines existant dans les catacombes de Rome. Des inscriptions à demi effacées par le temps permettaient de lire sur les parois le nom de saint Denys et celui du pontife Clément, qui l'avait envoyé dans les Gaules.

Martyre de saint Eugène, évêque de Tolède, à Diogilum. Actes de saint Sanctin de Meaux.

15. Les monuments, plus fidèles que les cœurs, sont donc restés dans cette Église de Paris, les témoins immuables de l'apostolicité de nos origines chrétiennes. Pendant que saint Denys consommait son martyre, Eugène, évêque de Tolède, son disciple, se rendait à Lutèce pour y saluer encore une fois le vénérable vieillard. En approchant de la cité des *Parisii*, à une distance de quatre milles,

chapelle du martyre de monsieur sainct Denys et ses compagnons, vulgairement dicte la chapelle des saincts martyrs, auroient trouvé au delà du bout et chef de la dicte chapelle, qui regarde du côté du levant, une voulte sous laquelle il y a des degrez pour descendre soubs terre en une cave... en laquelle... serions descendu... trente-sept degrez... et aurions trouvé une cave ou caverne prise dans un roc de plastre... laquelle a de longueur trente-deux pieds... huit pieds de largeur, etc... Dans laquelle cave, du côté de l'orient, il y a une pierre de plastre bicornue, qui a quatre pieds de long, et deux pieds et demy de large, prise par son milieu, ayant six poulses d'espoisseur, au-dessus de laquelle au milieu il y a une croix gravée avec un sizeau, qui a six poulses en quarré de longueur, et demy poulse de largeur. Icelle pierre est élevée sur deux pierres de chacun costé, de moillon de pierre dure, de trois pieds de hault, appuyée contre la roche de plastre, en forme de table ou autel : et est distant de ladicte montée de cinq pieds. Vers le bout de laquelle cave, à la main droicte de l'entrée, il y a dans la dicte roche de pierre une croix, imprimée avec un poinson ou cousteau, ou autre ferrement; et y sont ensuite ces lettres MAR. Il y a apparence d'autres qui suivoient, mais on ne les peut discerner. Au même costé, un peu distant de la susdicte croix, au bout de la dicte cave, en entrant, à la distance de vingt-quatre pieds dès l'entrée s'est trouvé ce mot escrit de pierre noire sur le roc, CLEMIN, et au costé dudict mot y auroit eu quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un cousteau ou autre ferrement ou il y a DIO, avec autres lettres suivantes qui ne se peuvent distinguer. » (Cf. Dubreul, *Le Théâtre des antiquités de Paris*, pag. 865; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, pag. 273; *Représentation d'une chapelle souterraine qui s'est trouvée à Montmartre près Paris, le mardy, 12e jour de juillet* 1611, *comme on faisait les fondements pour agrandir la chapelle des martyrs*, Paris, 1611, in-folio.) Cette pièce se trouve à la Bibliothèque impériale, dépôt des estampes, *Histoire de France par estampes*, tom. XV, année 1611. Elle a été gravée par Jean de Halbeeck.

dans une villa nommée *Diogilum* [1], il apprit, de la bouche des chrétiens, la mort de son pasteur et de son père. Eugène fit entendre alors des chants d'allégresse, et proclama hautement la gloire du saint martyr. Des satellites du préfet Sisinnius, mêlés aux fidèles qui entouraient Eugène, se précipitent sur lui. — Quel Dieu adores-tu donc? lui demandent-ils. — Je suis chrétien, répond Eugène. Le Christ est mon Dieu, c'est lui seul que j'adore. A ces mots, les sicaires égorgent le saint évêque et vont jeter son corps dans le lac de *Mercasium* [2]. Ses précieuses reliques y demeurèrent longtemps enfouies, jusqu'à ce que, la persécution ayant cessé, les chrétiens furent libres de les rechercher et de les environner de leurs hommages [3] » (15 novembre 95). Ainsi s'expriment les *Actes* de saint Eugène de Tolède, récemment mis en lumière par l'érudition moderne. Les actes authentiques de saint Sanctin de Meaux, retrouvés par nous dans un manuscrit d'Hincmar, appartenant à la Bibliothèque impériale, nous fournissent d'autres détails du plus haut intérêt. En voici quelques fragments [4] : « Saint Denys l'Aréopagite, converti et baptisé par l'apôtre Paul, fut ordonné évêque d'Athènes. Plus tard il eut la pensée de se rendre à Rome, dans l'espérance d'y revoir Paul, son maître, et le bienheureux Pierre qu'il avait déjà rencontré au tombeau du Seigneur. Il partit, après avoir, suivant une révélation qui lui fut faite, pourvu au gouvernement de l'Église d'Athènes. A son arrivée les deux apôtres avaient cueilli la palme du martyre, dans la persécution soulevée par la cruauté de Néron. Saint Clément, successeur de l'apôtre Pierre, accueillit Denys avec honneur. Après un certain intervalle de temps, il l'envoya, avec d'autres mission-

[1] Deuil. — [2] Marchais.

[3] *Actes de saint Eugène, compagnon de saint Denys l'Aréopagite, évêque de Tolède, martyr à Deuil, près Paris, édités pour la première fois d'après deux manuscrits de la Bibliothèque impériale.* (Bonnetty, *Annales de philosoph. chrétienne,* octobre et novembre 1864.)

[4] *Passion de saint Sanctin, evêque de Meaux,* envoyée par Hincmar à Charles le Chauve, et publiée pour la première fois sur le manuscrit 5549 de la Bibliothèque impériale de Paris, contemporain d'Hincmar lui-même. (*Saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris.* Appendice, nº 6, pag. 337.)

naires, porter la semence évangélique dans les Gaules. Prêchant donc le nom de Jésus-Christ, et confirmant sa parole par des miracles, Denys parvint jusqu'à la cité des *Parisii*, d'où il envoya ses compagnons évangéliser les contrées voisines. Sanctin, ordonné par lui évêque, évangélisa d'abord la ville des *Carnutes* (Chartres), et fut ensuite envoyé avec le prêtre Antonin au pays des *Meldenses* (Meaux). Quand le César impie, Domitien, second persécuteur après Néron, eut promulgué ses édits sanglants, Denys appela Sanctin et Antonin. Il leur prédit sa mort prochaine, leur recommanda de noter tous les incidents de son martyre futur et de les transmettre au pontife de Rome et à l'Église d'Athènes. Après que le bienheureux Denys eut consommé son sacrifice, Sanctin et Antonin partirent pour Rome. Ils y trouvèrent pour pontife Anaclet, Grec d'origine, né à Athènes, autrefois ordonné prêtre par le bienheureux Pierre. Ce fut à lui qu'ils transmirent le récit des actes glorieux et de la passion du bienheureux Denys. Ils revinrent ensuite à la cité des *Meldenses*, où ils continuèrent leur sainte prédication et leurs pieuses œuvres. Sanctin, plein de foi, de mérites et de vertus, termina paisiblement sa carrière et passa au royaume céleste. Antonin lui succéda sur le siége épiscopal, et après de longues années écoulées dans l'exercice de son ministère, chargé d'une glorieuse moisson d'âmes et de bonnes œuvres, il émigra vers le Seigneur. » Telle est la substance de cet antique monument de notre histoire gallicane. Le lecteur y aura sans doute remarqué, à propos de la succession des papes, une conformité rigoureuse avec l'ordre chronologique rétabli d'après les indications consulaires du *Liber Pontificalis*. Saint Denys quitte Athènes pour visiter les bienheureux Pierre et Paul à Rome. Il part l'année même du martyre des deux apôtres (66). Son voyage dut s'effectuer par terre. Nul doute que l'Aréopagite n'ait voulu successivement parcourir les contrées de la Grèce, de la Macédoine et de l'Illyrie, où la prédication de saint Paul avait fondé des Églises florissantes, dont il se proposait de donner des nouvelles au grand apôtre. Le court pontificat de saint Lin (66-67) s'écoula durant ce voyage, et quand saint Denys arriva à Rome, il y fut accueilli par le pape Clément

(67-76). Dans le système chronologique qui donnait au pontificat de saint Lin une durée de onze ans (67-78) et qui plaçait celui de saint Clément de l'an 91 à 100 de notre ère, on conçoit l'impossibilité absolue de faire concorder les indications des *Actes* de saint Sanctin avec la série gratuitement bouleversée des Papes. Il eût fallu supposer au voyage fait par saint Denys, d'Athènes à Rome, une durée de douze ans. Ce n'est pas tout. Quand Sanctin et Antonin viennent eux-mêmes, en l'an 95, apporter au pontife romain la nouvelle du glorieux martyre de l'Aréopagite, ils trouvent saint Anaclet sur le trône apostolique. C'est en effet, d'après la série des fastes consulaires du *Liber Pontificalis*, saint Anaclet qui siégeait alors. Mais dans le système hypothétique dont nous parlons, et qui fut trop légèrement adopté par la critique du XVIIe siècle, Sanctin et Antonin auraient dû rencontrer alors le pape saint Clément, dont le pontificat se trouvait reporté de l'an 91 à 100. C'est ainsi que l'étude sérieuse des monuments nous ramène au respect scrupuleux de la tradition de Rome. Saint Denys l'Aréopagite avait vu saint Clément créer l'institution des *Notarii*, chargés de recueillir les Actes des martyrs. Sur le point d'inscrire lui-même son nom au catalogue des témoins ensanglantés de Jésus-Christ, il veut que Rome en soit informée, et que le sang chrétien dirigé par Rome sur la terre des Gaules remonte en quelque manière à sa source, lorsqu'il aura été répandu sous le glaive des bourreaux. Denys se souvient d'Athènes, sa patrie, Église qui partage avec celle de Lutèce les affections de son grand cœur. Sanctin et Antonin doivent aller apprendre aux fidèles d'Athènes la glorieuse confession de leur ancien évêque. Mais Anaclet, le pontife de Rome auquel Sanctin et Antonin s'adressent, est lui-même Athénien. Le texte des *Actes* mentionne expressément cette circonstance particulière. Elle explique en effet pourquoi les deux témoins ne poursuivent pas leur voyage jusqu'en Grèce. « Anaclet, Grec de nation, originaire d'Athènes, » se chargera, à ce titre, de transmettre aux chrétientés de sa patrie le martyre de son illustre compatriote. Ainsi encore nous avons une preuve nouvelle à opposer à la critique qui prétendait identifier les deux

pontificats de saint Clet et de saint Anaclet. Nous avons un nouveau témoignage de l'aréopagitisme de saint Denys de Paris; nous avons une preuve nouvelle du culte pieux dont les Églises primitives entouraient la mémoire de leurs fondateurs. Pendant que les chrétientés d'Achaïe envoyaient à tous les fidèles de l'univers les *Actes* de la passion de saint André, leur apôtre, les chrétientés des Gaules adressaient à Rome les *Actes* de la passion de saint Denys l'Aréopagite.

Epîtres de saint Anaclet.

16. Tout se tient, dans l'histoire catholique, par une chaîne continue. Si l'on vient à briser un anneau, l'ensemble lui-même se dissout et tombe en ruines. L'antiquité chrétienne nous a transmis trois Épîtres de saint Anaclet, écrites originairement en grec, mais dont il ne nous reste plus qu'une version latine. Le crédit dont elles jouirent autrefois dans l'Église fut tel, que deux des dispositions qu'elles renferment passèrent dans le décret de Gratien et dans le Corps du droit canonique [1]. Malgré ce témoignage imposant d'authenticité, les Épîtres de saint Anaclet ont été, sur la foi de la critique moderne, généralement regardées comme apocryphes. La raison de ce jugement sommaire, imposé à l'opinion par les centuriateurs de Magdebourg [2], était que le pape Anaclet nomme saint Clément comme son prédécesseur sur le siége apostolique. Or, disait-on, si Anaclet a existé, il était certainement le même que saint Clet; saint Clet précéda saint Clément sur la chaire pontificale : donc les prétendues lettres d'Anaclet sont l'œuvre d'un faussaire. Cette déduction, trop légèrement admise, eut la fortune de se faire accepter pendant les trois derniers siècles, et l'un des monuments les plus précieux de l'Église primitive demeura ainsi frappé d'une suspicion imméritée. Mais aujourd'hui, nous savons que l'identité des deux pontifes est une des mille erreurs de la critique rétrospective; nous savons de plus que saint Clément fut le prédécesseur immédiat de saint Anaclet.

[1] Decret. Gratian., II, quæst. 7. *Laici episcoporum. Eadem fere verba habentur in epistola Eusebii Papæ; Ibid.*, 93, dist. I. *Juxta sanctorum Patrum, et in Decr. Zachariæ Papæ.* — [2] Cf. *Turrianum*, cap. XX, lib. V. *Contra Magdeburgenses.*

L'argument capital qu'on opposait à l'authenticité des Épîtres de ce dernier pape se trouve donc anéanti. Un jour, nous l'espérons, le texte grec de ces Épîtres se retrouvera dans quelque antique manuscrit, comme on vient de découvrir d'une façon inespérée celui de l'Épître de saint Barnabé. En attendant, nous avons le droit de citer la version latine que nous avons encore, en réservant toutefois les infidélités qui auraient pu s'y glisser par le fait du traducteur, et qu'en l'absence du texte original il est impossible de contrôler. Saint Anaclet adressa sa première lettre apostolique à tous les fidèles de l'univers, pour raffermir leur courage dans la persécution dont ils étaient partout les victimes. « Frères, leur dit-il, nous avons appris les tourments que vous endurez. Les *apocrisiarii* [1] de notre Église de Rome et des autres chrétientés nous en ont informé. Nous gémissons de vos douleurs, nous souffrons avec vous. A l'exemple de Celui qui fut persécuté et qui a souffert pour nous, nous sommes prêt à vous venir en aide, dans la mesure que Dieu daignera nous accorder. Mes bien-aimés, ne vous laissez point ébranler par ces persécutions, comme si elles étaient quelque chose de nouveau. Admis à l'honneur de partager les souffrances de Jésus-Christ, réjouissez-vous dans les tourments afin de triompher un jour dans la révélation de sa gloire [2]. Le bienheureux Clément, notre prédécesseur, a comparé l'Église à un navire immense qui transporte ses passagers, à travers les flots soulevés et les orages du monde, au royaume éternel. Le maître de ce navire c'est le Dieu tout-puissant; le Christ en est le pilote, les évêques en sont les timoniers, les prêtres sont les matelots, les diacres sont les serviteurs qui dispensent les vivres; les orages et les vents sont les tentations diverses qui éprouvent les âmes; les flots soulevés représentent les persécutions, les violences et les périls qui nous environnent [3]. » Cette magnifique image est empruntée par saint Anaclet à un passage des *Constitutions apostoliques*, que nous avons eu l'occasion de reproduire

[1] Cette expression grecque, conservée par le traducteur latin, désigne évidemment les *Notarii* institués par saint Clément. — [2] I *Petr.*, IV, 12, 13. — [3] Anaclet, *Epistol. I*; *Patrol. græc.*, tom. II, col. 790, 791.

précédemment [1]. Mais le point sur lequel nous voulons appeler la pensée du lecteur, c'est la conformité des paroles du pontife avec les faits qui nous sont révélés par les *Actes* de saint Sanctin, et par la lettre des prêtres d'Achaïe. Saint Anaclet, fidèle à l'institution de saint Clément, était attentif à recueillir les *Actes* des martyrs. Les *notarii*, ou, selon l'expression grecque conservée par le traducteur, les *apocrisiarii* de l'Église romaine les lui transmettaient, mais ils n'étaient point les seuls; toutes les autres chrétientés mandaient au successeur de saint Pierre les titres de gloire qu'elles venaient de recueillir dans le sang des héros morts pour Jésus-Christ. Il y avait donc dès lors des communications fréquentes entre le siége de Rome et les autres Églises de l'univers. Pour resserrer davantage encore ces liens de charité et de subordination, saint Anaclet, dans la seconde et la troisième Épître, insiste sur la division hiérarchique du ministère sacré. « Longtemps avant le Christ, dit-il, le monde était partagé en provinces. Les apôtres et le bienheureux Clément, notre prédécesseur, ont maintenu et appliqué cette division à l'Église. Les capitales des provinces où siége le tribunal du gouverneur ont sous leur juridiction les villes métropolitaines, et celles-ci les cités inférieures de leur ressort. De même l'Église a les trois grands siéges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, de l'autorité desquels relèvent les divers autres siéges épiscopaux [2]. Mais la sainte et apostolique Église de Rome a reçu la primauté et la prééminence du pouvoir sur l'universalité du peuple chrétien, en la personne de Pierre son fondateur, à qui notre Seigneur et Sauveur l'a conférée par ces paroles : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sera délié au ciel. » Or c'est dans cette ville de Rome que Pierre est venu fonder le siége de sa puissance, en société du très-bienheureux apôtre Paul, le vase d'élection. Tous deux, la même année et le même

[1] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 445. — [2] Anaclet, *Epistol. II et III* passim.

jour, sous le règne de Néron, ils ont consacré par leur glorieux martyre la sainte Église romaine. En lui léguant leur triomphe et leurs précieuses reliques, ils l'ont élevée au-dessus de toutes les cités de l'univers. C'est ainsi que, par un bienfait de la Providence céleste, la capitale que le démon avait choisie pour centre de toutes les erreurs a vu surgir, du milieu des ténèbres, le divin soleil de justice. C'est ainsi que Rome, la métropole de l'idolâtrie, est devenue la mère des enfants de Dieu [1]. » Ainsi parle saint Anaclet. On conçoit qu'un tel langage n'ait pu trouver grâce devant la critique protestante des centuriateurs de Magdebourg. Mais la primauté du siége de Rome ressort de même des autres monuments du Ier siècle. Il faudrait étouffer toutes les voix, récuser tous les faits, anéantir tous les témoignages, si l'on voulait se débarrasser de ce dogme catholique.

17. La persécution continuait à sévir dans la capitale du monde. Hermas, déjà célèbre par le témoignage rendu à Jésus-Christ dans ses livres, scellait sa foi par une mort héroïque (9 mai 95). Le palais impérial comptait alors dans son sein des disciples fidèles de la religion proscrite. La maison de Domitien, comme autrefois celle de Néron, fournit des chrétiens et des martyrs. Titus Flavius Clémens avait épousé Flavia Domitilla, nièce de l'empereur, et tante de la vierge du même nom, consacrée à Dieu par le pape saint Clément. La conquête de cette illustre famille à la foi fut l'œuvre de deux esclaves chrétiens, Nérée et Achillée, attachés au service de la jeune Flavia Domitilla. L'histoire du Ier siècle n'a guère de pages plus intéressantes que celle où ces deux noms furent inscrits par la piété maternelle de l'Église. La Rome païenne avait ses marchés d'esclaves, approvisionnés quotidiennement par les efforts d'un commerce homicide, pour satisfaire tous les caprices du luxe patricien. Le respect de la dignité humaine était aussi inconnu dans ces exhibitions publiques, ouvertes sous la protection de la *hasta* victorieuse, qu'il peut l'être aujourd'hui dans les bazars turcs de l'Orient. Nérée et Achillée furent un jour ame-

[1] Anaclet, *Epistol. III,* cap. III.

nés sous les colonnades impures qui abritaient cet infâme trafic. A quelle patrie avaient-ils été arrachés? on l'ignore. L'esclave perdait sa nationalité, le jour où un maître lui posait la main sur l'épaule et l'amenait en face des palais de Rome, où il devait trouver une prison perpétuelle. Un supplice, emprunté à la jalousie barbare des civilisations de Memphis et de Babylone, ajoutait quelquefois sa honte aux douleurs de la captivité. On choisissait d'ordinaire, pour ce traitement ignominieux, les plus gracieux et les plus robustes adolescents. Tel fut le sort de Nérée et d'Achillée. Leur nom grec, s'il ne leur fut pas imposé par quelque fantaisie hellénique du maître qui les acheta le premier, semblerait indiquer qu'ils avaient reçu le jour dans une des contrées de l'Hellade, ou des colonies grecques de l'Asie-Mineure. Peut-être venaient-ils de la Paphlagonie, cette province si fameuse alors pour l'exportation des esclaves. Quoi qu'il en soit, les deux eunuques Nérée et Achillée furent l'une des premières conquêtes de l'apostolat de saint Pierre. Baptisés par l'apôtre, ils trouvèrent dans la régénération de Jésus-Christ la liberté spirituelle des enfants de Dieu. Plus tard, placés auprès de la jeune patricienne Flavia Domitilla, ils lui parlèrent du Dieu des chrétiens, qui avait racheté le monde. Quand ils lui tenaient ce langage, Vespasien, vainqueur de la Judée, venait d'être appelé à la succession des Césars, et l'avénement de cet empereur rapprochait Flavia Domitilla, sa parente, des marches du trône. Aux séductions d'une grandeur inespérée se joignirent bientôt pour elle les attraits non moins puissants d'une illustre alliance, que la famille des Aurelii sollicitait pour un de ses fils. La pieuse éloquence des esclaves triompha de ce double obstacle. Flavia Domitilla renonça aux espérances de ce brillant mariage. Nérée et Achillée vinrent trouver le pontife Clément, qui siégeait alors sur la chaire de saint Pierre. « Nous savons, lui dirent-ils, que les grandeurs humaines ne sont rien à vos yeux, et que vous ne connaissez d'autre gloire que celle de Jésus-Christ. Aussi n'est-ce point en raison des liens de parenté qui unissaient votre père au consul Clemens, que nous venons vous parler de Flavia Domitilla. Cette noble jeune fille a

entendu de notre bouche l'enseignement que nous avons reçu nous-mêmes de l'apôtre Pierre. Elle est résolue à vivre pour Jésus-Christ et à lui consacrer sa virginité. Venez donc la confirmer dans ces saintes dispositions et recevoir ses serments. » La détermination de Flavia Domitilla devint bientôt publique. Elle excita au plus haut degré la colère de Domitien. Ce prince n'avait pas d'enfants ; il se promettait d'adopter la famille des Clemens [1], et de lui assurer l'hérédité du trône. Dans cette pensée, il venait de confier au célèbre Quintilien l'éducation des deux fils de Titus Flavius Clemens [2]. Flavia Domitilla reçut l'ordre de quitter Rome ; l'île de Pontia, dans le golfe de Naples, lui fut assignée pour le lieu de son exil. La généreuse vierge accepta sa disgrâce comme une faveur du ciel. Le tyran qui la proscrivait ne soupçonnait point encore l'influence exercée sur son esprit par les deux eunuques Nérée et Achillée. Elle eut donc la liberté de les emmener avec elle. Cependant Aurelianus n'avait pas perdu l'espérance de se voir un jour l'époux de Flavia. Il avait lui-même sollicité cette mesure de rigueur, contre celle qu'il regardait comme sa fiancée. Il se rendit à l'île de Pontia, et, s'adressant aux deux esclaves Nérée et Achillée, leur offrit leur liberté et des trésors, s'ils voulaient servir ses desseins près de leur maîtresse, et la déterminer à accepter sa main. Leur réponse indignée le convainquit bientôt qu'ils étaient chrétiens. Ils le lui déclarèrent d'ailleurs spontanément, avec une noble fierté. Le jeune romain les fit traîner jusqu'à son navire, où il donna l'ordre de les flageller. Mettant ensuite à la voile, il aborda à Terracine, où il les livra, comme chrétiens, au gouverneur Memmius Rufus. On les étendit sur le chevalet, pour les contraindre à sacrifier aux idoles. Au milieu des tortures, ils criaient à leurs bourreaux : « Nous avons été baptisés par l'apôtre Pierre ; son Dieu est notre Dieu ! » Après que tous leurs membres eurent été brisés par ce supplice, une cruauté ingénieuse approcha de leurs plaies des torches allumées. Les deux martyrs répétaient toujours leur exclamation héroïque. Enfin Memmius Rufus

[1] Sueton., *Domit.*, cap. XV. — [2] Quintil., *Institut. orat.*, IV passim.

leur fit trancher la tête. Un chrétien, Auspicius, attaché comme eux au service de Flavia Domitilla, recueillit leurs corps et les transporta à Rome. Ils furent déposés dans la catacombe creusée près de la *Via Ardeatina*, au milieu d'un *prædium* appartenant à l'illustre vierge. Plus tard une église dédiée aux deux martyrs s'éleva en ce lieu. C'est aujourd'hui un titre cardinalice, illustré jadis par le savant Baronius [1].

Martyre du consul Titus Flavius Clemens. Découverte de ses reliques dans la basilique romaine de St-Clément.

18. La vierge Flavia Domitilla demeura dans son exil jusqu'au règne de Trajan, où elle reçut enfin, comme nous le dirons, la couronne du martyre. Cependant Titus Flavius Clemens, son oncle, continuait à jouir de la faveur de Domitien, qui venait de partager avec lui le consulat (95). Quelques mois après, le tyran apprit que Flavius était chrétien; il lui ôta les faisceaux et le mit en jugement. Les seuls *Actes* de ce martyr consulaire, arrivés jusqu'à nous, furent écrits par des auteurs païens. Ceux que les *notarii* de l'Église romaine durent rédiger alors sont perdus; mais la glorieuse confession de Titus Flavius Clemens emprunte un nouveau titre d'authenticité à la plume non suspecte de Dion Cassius et de Suétone. Voici les paroles du premier : « Parmi les nombreuses victimes de Domitien, en cette année (95), on remarqua le consul Flavius Clemens. Il était cousin germain de l'empereur, et sa femme Flavia Domitilla était elle-même proche parente de Domitien. Les deux époux passèrent en jugement sous l'accusation du crime d'impiété. Flavius Clemens eut la tête tranchée. Une multitude de condamnations de ce genre furent portées contre ceux qui embrassaient, en ce temps, les mœurs des Juifs. On tuait les uns, on spoliait les autres. L'épouse de Flavius Clemens échappa à la mort; Domitien se contenta de l'exiler dans l'île de Pandaria [2]. » Suétone, plus injurieux contre la profession de chrétien, ne la confond point, comme Dion Cassius, avec le culte juif, mais il la flétrit sommairement et l'appelle « une méprisable inertie. »

[1] Boll., *Act. sanct.*, XII maii.

[2] Aujourd'hui Sainte-Marie, près Pouzzoles, sur la côte d'Italie. C'est là qu'avaient été reléguées Julie, fille d'Auguste, Agrippine l'Ancienne, et Octavie, fille d'Auguste. (Cf. Dio. Cass., *Histor. Rom.*, lib. LXVII, pag. 767.)

Voici ses paroles : « L'empereur avait reconnu publiquement pour ses successeurs au trône les fils encore enfants de Flavius Clemens, son cousin germain. Il avait fait prendre à l'un le nom de Vespasien, et à l'autre celui de Domitien. Malgré ces témoignages de bienveillance, Flavius Clemens, déposé du consulat, fut mis à mort sur un soupçon fort léger. On l'accusait d'une méprisable inertie [1]. » Cette qualification flétrissante, *contemptissima inertia*, que nous trouvons dans le récit laconique de Suétone, serait à peine intelligible, si l'on ne se reportait à la situation faite alors aux chrétiens. L'intolérance du pouvoir et du peuple, d'une part; de l'autre, la répugnance invincible des fidèles pour les formes idolâtriques qui se trouvaient mêlées à chaque détail des institutions romaines, les isolaient des cérémonies, des fêtes publiques, des jeux sanglants de l'amphithéâtre, tous marqués par des sacrifices aux dieux. Tel est le sens de l'injuste et ignorante calomnie, infligée par l'auteur païen à la mémoire de Flavius Clemens. Le nom de cet illustre chrétien, omis dans les *Martyrologes* et dans les écrits hagiologiques, s'est retrouvé sur un monument lapidaire qui atteste péremptoirement le culte dont il fut l'objet, durant les premiers âges chrétiens. C'est une antique inscription tracée sur les deux faces d'une table de marbre. Elle fut trouvée à Rome, en 1725, sous le maître-autel de la basilique de Saint-Clément, où elle recouvrait une petite châsse de plomb, contenant des ossements, des cendres imprégnées de sang, et une fiole de verre brisée. On y lisait ces mots : « Le martyr Flavius Clemens est heureusement enseveli en ce lieu [2]. » L'invention des précieuses reliques du martyr consulaire, parent de Domitien, excita à Rome et dans tout le monde catholique un enthousiasme universel. Le pape Benoît XIII, qui régnait alors, procéda à la reconnaissance du trésor si longtemps oublié, et l'exposa de nouveau à la vénéra-

[1] Sueton., *Domit.*, XV.

[2] Voici le texte latin de cette inscription :

FLAVIUS. CLEM. MTR.
HIC FELICITER E. TU.

Flavius Clemens martyr hic feliciter est tumulatus.

tion des fidèles. Une médaille, frappée par ordre du pontife, a perpétué le souvenir de cet heureux événement[1].

Martyre de saint Anaclet. Les parents de Notre-Seigneur Jésus-Christ devant Domitien.

19. Parmi cette multitude de condamnés chrétiens, que la fureur d'un tyran envoyait chaque jour au martyre, le pape saint Anaclet ne pouvait échapper longtemps aux recherches des bourreaux. En prévision du sort qui l'attendait, il avait, l'année précédente, conféré au prêtre Évariste l'ordination épiscopale. Il avait mis la dernière main au monument élevé par lui sur la tombe de saint Pierre, où il devait bientôt lui-même recevoir la sépulture. Saint Anaclet eut la tête tranchée, le 13 juillet 96. En ce moment, Domitien paraît s'être exclusivement préoccupé de ce que la royauté du Christ pouvait avoir de dangereux pour la sienne. Ses rigueurs contre les Juifs sont attestées par tous les historiens. Josèphe, qui vivait encore de son temps, se loue du zèle que cet empereur mit à le débarrasser de ceux de ses compatriotes qui persistaient à accuser de trahison l'ex-gouverneur de Galilée. « Il les punit de mort, dit-il. Parmi eux se trouvait un eunuque, précepteur de mon fils. Cet ingrat subit le dernier supplice. Mais ce qui fut beaucoup plus honorable encore pour moi, c'est que Domitien daigna m'octroyer une exemption d'impôts, pour mes domaines de Judée[2]. » Il était dans la destinée de Josèphe de se constituer l'apologiste de Domitien, après s'être fait celui de Néron[3]. Si l'on se reporte à la fameuse adulation de Josèphe qui ne rougissait pas d'attribuer à Vespasien les caractères prophétiques du Messie, on comprendra facilement le motif des faveurs impériales dont il était l'objet. La gracieuse immunité dont il se montre si reconnaissant,

[1] Cette médaille porte d'un côté l'effigie du souverain pontife Benoit XIII et au revers cette inscription :

CORPORE
SANCTI FLAVI
CLEMENTIS
EXCONSULIS
ET MARTYRIS
TRANSLATO
MDCCXXVII.

[2] Joseph., *Autobiograph.*, versus fin. — [3] Cf. dans ce volume chap. IV, n° 4.

était une exception d'autant plus flatteuse pour lui, que tous ses malheureux compatriotes étaient alors poursuivis, avec la dernière rigueur, par le fisc de Domitien. L'antique tribut qu'ils payaient jadis pour le Temple de Jérusalem, avait été maintenu au profit du temple de Jupiter Capitolin. On l'exigeait d'eux avec une cruauté qui atteignait parfois les dernières limites de l'infamie. « Un des souvenirs de mon enfance, dit Suétone, est celui d'un agent de Domitien que je vis un jour faire arrêter, au milieu d'une foule immense, un vieillard qu'il soupçonnait d'être juif. Il s'agissait de savoir si le malheureux était ou non circoncis. La reconnaissance publique en fut faite, parmi les railleries de l'assemblée [1]. » C'était à ce degré d'abjection que les fils de Juda en étaient réduits, sous l'épée victorieuse de Rome ! « Or, dit Hégésippe [2], il restait encore des parents du Christ, descendants de ce Jude, qui est appelé dans l'Évangile, le frère du Seigneur. Ils furent dénoncés à Domitien comme issus de la race royale de David, car le César Domitien, comme jadis Hérode, croyait lui aussi au prochain avénement du Christ. L'empereur voulut les interroger lui-même. Après s'être convaincu de leur indigence, il crut devoir mépriser des adversaires aussi peu redoutables. Il les fit mettre en liberté, et ces deux confesseurs, maintenus au gouvernement de leurs Églises, survécurent jusqu'au règne de Trajan. »

PONTIFICAT DE SAINT ÉVARISTE (96-108).

§ I. Fin de la seconde persécution générale.

20. Le successeur de saint Anaclet sur le trône de saint Pierre fut élu pendant que la persécution sévissait avec le plus de fureur. Domitien ne sut pas sans doute que le pontificat chrétien se perpétuait ainsi dans l'ombre des catacombes. La main de Dieu allait

Notice du pontificat de saint Evariste d'après le *Liber Pontificalis*. La

[1] Sueton., *Domit.*, cap. XII.

[2] *Citat. ab* Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XX. Nous avons déjà reproduit une partie de ce curieux récit, tom. V de cette *Histoire*, pag. 7. Pour ne pas faire double emploi, nous nous bornons ici à compléter la citation d'Hégésippe.

bientôt s'appesantir sur ce prince impie. Le *Liber Pontificalis* s'exprime ainsi sur l'avénement du nouveau Pape : « Évariste, né en Grèce, d'un père juif, nommé Juda, de la cité de Bethléem, siégea treize ans, six mois et deux jours [1], sous les règnes de Domitien, de Nerva et de Trajan, depuis le consulat de Valens et Veter (96), jusqu'à celui de Gallus et Bradua (108). Ce pontife partagea entre les prêtres les titres de la ville de Rome. Il établit par une constitution sept diacres qui devaient assister l'évêque, et lui servir de témoins authentiques. En trois ordinations célébrées au mois de décembre, il promut six prêtres, deux diacres et cinq évêques destinés à diverses Églises. Évariste reçut la couronne du martyre. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican, le 6 des calendes de novembre (25 octobre 108). Le siége épiscopal demeura vacant dix-neuf jours. » Le sommaire du *Liber Pontificalis* offre d'intéressants détails. Le père d'Évariste était un juif, né dans la cité de Bethléem. Appartenait-il, lui aussi, à la famille royale de David, comme ceux que Domitien voulut interroger ? On pourrait le conjecturer avec assez de vraisemblance. Quand le nom d'Évariste fut enregistré, pour la première fois, au catalogue des ordinations épiscopales de l'Église romaine, soit après sa consécration par saint Anaclet, soit après son avénement au souverain pontificat, les descendants des anciens rois de Juda étaient recherchés, par ordre de l'empereur, et menacés de mort. Il est donc fort naturel de présumer que le *notarius*, chargé de la rédaction des diptyques sacrés, évita soigneusement d'inscrire une mention trop explicite, qui eût désigné saint Évariste à la persécution. Les Romains idolâtres ignoraient les hautes destinées prédites par les prophètes à la modeste cité de Bethléem. Cette bourgade, ruinée par Vespasien, n'attirait nullement leur attention. Tous les chré-

[1] De 96 à 108 de l'ère chrétienne, il n'y a que douze ans. Cependant le *Liber Pontificalis* donne treize années au pontificat de S. Évariste. Cette différence entre la supputation des années et l'indication des dates consulaires, tient à ce que le nombre des années fut compté depuis l'ordination épiscopale de saint Évariste par son prédécesseur saint Anaclet, le 25 mars 95. (Cf. Bianchini, *Notæ chronologic. ad Lib. Pontif.*)

tiens, au contraire, savaient, comme les Juifs eux-mêmes, que Bethléem, la cité de David, était restée le centre de la royale famille. A la naissance du Sauveur, tout ce qui restait en Judée de cette descendance glorieuse était venu se faire inscrire au berceau de ses pères. Aussi le catalogue pontifical note-t-il cette particularité remarquable pour les chrétiens et pour les Juifs, que le père du nouveau pape était un Juif, de la cité de Bethléem. Ce détail, insignifiant pour un idolâtre, a tellement d'importance dans la pensée du *notarius* chrétien, qu'après avoir signalé Bethléem comme le lieu de naissance du père d'Évariste, il se dispense de nommer celui d'Évariste lui-même. L'origine paternelle de Bethléem prime l'origine personnelle du pontife. Il suffit de savoir que Juda son père, émigré en Grèce, lui donna le jour dans cette contrée, sans désigner en quelle province, ni en quelle cité. Telles sont les conjectures qui permettraient de rattacher saint Évariste à la lignée royale de David.

Témoins de l'évêque établis *propter stylum veritatis*.

21. Il nous reste à expliquer deux autres passages de la notice qui lui est consacrée, pour en faire comprendre le véritable sens. Nous avons vu saint Clet ordonner vingt-cinq prêtres pour la ville de Rome. Évariste compléta cette institution, en délimitant les territoires de chacun de ces titres, et en comblant les vides qui avaient dû se produire, pendant la persécution de Domitien. C'est ainsi que les commentateurs entendent les paroles du *Liber Pontificalis : Hic titulos in urbe Roma divisit presbyteris*. Quant au décret organique par lequel saint Évariste ordonne que sept diacres formeront le cortége de l'évêque, *propter stylum veritatis*, nous trouvons dans la première Épître de saint Anaclet un texte qui nous en donne l'intelligence, et nous fait pénétrer plus intimement dans la discipline de la primitive Église. Ceux qui ont supposé que les trois premiers siècles avaient été une époque de perfection absolue, où l'harmonie et la concorde régnaient au sein des chrétientés naissantes, ont imaginé un roman; ils n'ont rien compris à l'histoire. La vérité est que, parmi les éléments si divers que l'Église s'était assimilés à son berceau, il se rencontrait des esprits superbes, des âmes envieuses, des cœurs ambitieux, qui ne pouvaient porter le joug de l'obéissance

et qui fatiguaient de leurs révoltes et de leurs détractions incessantes la longanimité des apôtres. Rien n'est plus fréquent, dans les Épîtres canoniques, que les allusions à cette inquiétude de certains esprits. « Déposez, dit saint Pierre, tout ce venin de malice, de ruses perfides, de dissimulation, d'envie et de dénigrement [1]. » — « Qui es-tu, s'écrie saint Paul, toi qui prétends juger ton frère? Qui t'a donné le droit de le mépriser? Nous comparaîtrons tous au tribunal de Dieu [2]. » Des accusations frivoles contre les prêtres et les évêques s'élevaient donc fréquemment, de la part des néophytes qu'un zèle exagéré entraînait à ces regrettables excès. Nous en avons la preuve dans les deux schismes de Corinthe. Ne nous étonnons point de trouver dans la primitive Église les faiblesses, les fautes, les scandales même que l'humanité traîne toujours avec elle. Dieu sans doute aurait pu faire ce miracle de transformer la chrétienté naissante en une société angélique; mais il ne l'a point voulu, et il a opéré un prodige mille fois plus grand, en fondant l'édifice immortel de son Église sur la fragilité du limon humain. « Frères, dit saint Anaclet, nous apprenons qu'il en est parmi vous qui multiplient les accusations contre les prêtres de Dieu, et en poursuivent ardemment la condamnation, sans comprendre que l'injure faite aux prêtres remonte à Jésus-Christ, dont ils sont les ministres. Déjà notre bienheureux prédécesseur, Clément, cet homme apostolique, a posé des règles à ce sujet. Il écarte toutes les accusations de ce genre, émanées de personnes qui ne vivent point selon la dignité de la religion chrétienne, qui en méprisent les préceptes et en négligent les devoirs. Cependant il en est qui croient plaire à Dieu, en accusant ses serviteurs. Je veux les améliorer, disent-ils : sans s'apercevoir qu'il y a plus d'envie que de charité dans leur détraction. Laissez à la persécution le soin de discerner les vrais soldats du Christ. On les reconnaîtra à leur martyre. Loin de persécuter les ministres qui offrent le sacrifice de louanges au Seigneur, c'est un devoir pour tous les fidèles de les entourer de vénération, de reconnaissance et d'amour [3]. Toutefois,

[1] I *Petr.*, cap. II, 1, 2. — [2] *Rom.*, XIV, 9, 10. — [3] S. Anaclet, *Epistol. I*, cap. I passim.

pour que la réputation des prêtres soit établie sur des preuves irrécusables, qu'ils aient soin de ne jamais offrir le sacrifice isolément, et qu'ils prennent avec eux des témoins qui pourront certifier de leur piété sacerdotale. L'évêque, offrant le sacrifice, devra aussi avoir ses témoins et en plus grand nombre que le prêtre. Plus il est élevé en honneur, plus il a besoin d'un important témoignage. Aux jours solennels, qu'il ait donc à ses côtés sept, cinq ou trois diacres, ces « yeux » de l'évêque, comme on les nomme. En avant et en arrière, se tiendront les sous-diacres et les autres ministres, revêtus des ornements sacrés. Formant cercle, à droite et à gauche, les prêtres seront debout, le visage modestement baissé, dans l'attitude de l'humilité et du recueillement. Ils seront la garde de l'évêque, contre les projets malveillants, et ils s'uniront au sacrifice. Après la consécration, tous recevront l'Eucharistie, et ceux qui s'y refuseraient seront écartés du sanctuaire. Telle est la discipline que nous ont laissée les apôtres, et que l'Église romaine a conservée [1]. » Voilà donc le sens de la constitution formulée par saint Évariste, d'après les mêmes principes, et pour répondre aux mêmes besoins. Le nombre de sept, pour les diacres attachés au pontife romain, devint dès lors obligatoire, et nous le retrouverons fidèlement maintenu, en 250, sous le pontificat de saint Corneille [2].

22. La persécution de Domitien, qui allait finir avec la vie de ce prince, redoublait de violence. Le supplice des chrétiens devenait un spectacle public, destiné à varier les émotions de l'amphithéâtre. A Pergame, l'évêque saint Antipas était enfermé dans un taureau d'airain, sous lequel on alluma un immense brasier, qui consuma le martyr [3]. L'exilé de Pathmos assistait en esprit à cette scène épouvantable. Pendant que la populace de Pergame applaudissait à la mort de l'illustre évêque, saint Jean écrivait dans son *Apocalypse :* « Antipas, mon témoin fidèle, est mis à mort au milieu de vous. Votre cité est le siége de Satan [4]. » Dans l'Hellespont, saint

Divers martyrs sous Domitien.

[1] S. Anaclet, *Epistol. I*, cap. II. — [2] Cornel., *Epist. ad Fabium Antiochen.*, apud Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XLIII. — [3] *Martyr. Rom.*, 11 april. — [4] *Apocal.*, II, 13.

Onésiphore, le disciple de saint Paul, après avoir subi l'ignominieux supplice de la flagellation, était traîné par des chevaux fougueux qui le mirent en pièces [1]. Saint Romulus, évêque de Fiésole et disciple de saint Pierre, avait la tête tranchée [2]. Saint Publius, successeur de l'Aréopagite, avait le même sort à Athènes [3]; saint Sagar à Laodicée [4], et les prêtres Apulée et Marcel, disciples de saint Pierre, à Rome [5]. Nos modernes rationalistes prétendent qu'on a calomnié les empereurs, et qu'on a exagéré le nombre des chrétiens victimes de leur barbare idolâtrie. C'est une thèse qui a obtenu de nos jours un certain succès. Mais qu'on ouvre l'immense ossuaire des catacombes, qu'on se donne la peine de dépouiller la liste des Martyrologes, la gigantesque nomenclature des Actes recueillis par les Bollandistes, et l'on sera épouvanté du fleuve de sang que le paganisme a fait couler, pendant trois siècles, en haine de Jésus-Christ. Si l'on prétendait rejeter ces monuments et ces témoignages, parce qu'ils émanent d'une source chrétienne, qu'on écoute du moins la voix non suspecte des auteurs païens. Suétone et Dion Cassius nous disent que le nombre des martyrs fut immense sous Domitien; Tacite écrit que ce tyran sembla vouloir épuiser, dans un seul et long accès, tout le sang de la république [6]; enfin Pline le jeune l'appelle « une bête féroce, dont la volupté suprême consistait à lécher du sang [7]. » Nous pouvons donc, aux récents apologistes de la prétendue clémence des empereurs romains, redire les paroles qu'Eusèbe écrivait, en l'an 300 : « Le nombre des martyrs faits par la cruauté de Domitien fut tel que les auteurs les plus hostiles à notre religion n'ont pu garder le silence. Ils ont enregistré à la fois et la rigueur de la persécution, et l'héroïque constance des chrétiens [8]. »

23. Selon la remarque d'un historien ecclésiastique, « il y a quelque chose de vraiment providentiel dans la manière dont furent punis les crimes contre nature de Domitien. Le premier des

[1] *Martyr. Rom.*, 6 sept. — [2] *Ibid.*, 6 julii. — [3] *Ibid.*, 20 januar. — [4] *Ibid.*, 6 octobr. — [5] *Ibid.*, 7 octobr. — [6] Tacit., *Agric.*, cap. XLIV. — [7] *Quæ nuper illa immanissima bellua... nunc sanguinem lamberet.* (Plin. Secund., *Paneg.*, 68. — [8] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XVIII.

sept coups de poignard qui délivrèrent l'empire de ce monstre de cruauté et de débauches, fut porté par Stéphanas, l'ancien intendant des domaines de Flavius Clemens. » La confiscation au profit du trésor impérial avait suivi la sentence de mort prononcée contre le martyr consulaire. Stéphanas fut accusé d'avoir détourné des sommes considérables, sur les biens dont il avait eu l'administration. Il se mit dès lors à la tête d'un complot qui avait pour but d'assassiner le tyran. On dit que l'impératrice elle-même entra dans cette conjuration. Soit que Domitien en eût quelque soupçon, soit, comme il le disait, que les mages Chaldéens l'eussent effrayé par leurs prédictions sinistres, il est certain qu'il redoubla de précautions pour défendre sa vie. S'il interrogeait un captif, il voulait tenir dans sa main l'extrémité des chaînes de fer dont le malheureux était garrotté. Il en vint à faire revêtir les voûtes de la salle où il se promenait de pierres translucides, qui réfléchissaient à ses yeux tout ce qui se passait derrière lui [1]. Il avait, parmi ses secrétaires, Épaphrodite, le vieil affranchi qui avait aidé Néron à se donner la mort. Un pareil précédent parut dangereux à Domitien, qui se hâta d'envoyer Épaphrodite au bourreau. Tout était devenu pour le tyran un sujet d'anxiété et d'effroi; il ne mangeait plus de champignons, se souvenant que ce légume avait valu à l'empereur Claude une apothéose prématurée. Malgré la ridicule vanité qui le portait à se décerner presque chaque année les honneurs du consulat, il ne permettait plus qu'on en portât devant lui les insignes; la hache des licteurs, ou la lance des soldats, le faisait pâlir; enfin le bruit du tonnerre le jetait dans de véritables accès de rage. Un jour que la foudre retentissait sur sa tête, on l'entendit s'écrier : « Eh bien ! qu'elle frappe où elle voudra ! » Le matin de sa mort, il fit appeler un devin de Germanie pour le consulter sur la signification des fréquents orages qui éclataient à Rome. L'astrologue germain eut la malencontreuse idée de répondre que cela présageait une révolution; Domitien lui fit sur-le-champ trancher la tête. Ce fut sa dernière victime. Quelques instants après, Par-

[1] Sueton., *Domit.*, XIV.

thenius, son chambellan favori, vint le prévenir qu'un homme demandait à lui parler, pour une révélation importante. C'était Stéphanas. Afin de détourner les soupçons, il avait eu soin, quelques jours auparavant, de faire courir, dans le palais, le bruit qu'il s'était cassé le bras. Il se présenta donc, le bras gauche en écharpe. Je viens, dit-il, dénoncer à César un complot contre sa vie. Voici la liste des conjurés. — En parlant ainsi, il présentait un billet que Domitien se hâta d'ouvrir. En ce moment, Stéphanas le frappait d'un poignard qu'il avait caché dans les bandages de sa fausse blessure. Le coup n'était point mortel. Domitien saisit Stéphanas, le terrassa, et dans une lutte acharnée, quoiqu'il eût les doigts ensanglantés, il s'efforçait tantôt d'enlever l'arme, tantôt d'arracher les yeux à son meurtrier. En ce moment, Clodianus, officier du palais, Maximus, affranchi du chambellan, et Saturius, décurion des gardes, fondirent sur l'empereur, et l'achevèrent de six coups de poignard (18 septembre 96). Domitien avait quarante-cinq[1] ans Telle fut la fin du second persécuteur de l'Église.

Avénement de Nerva. Rappel des exilés. Paix rendue à l'Église.

24. L'allégresse publique se traduisit, à Rome, par des démonstrations de tout genre. Pendant qu'on brisait, par ordre du sénat, les statues d'or et d'argent que Domitien s'était fait ériger, le peuple démolissait les arcs de triomphe qui rappelaient une mémoire abhorrée. Toutefois les soldats prétoriens ne partageaient point l'enthousiasme universel. Comblés de faveurs par un tyran que la crainte rendait prodigue, ils virent avec peine l'avénement à l'empire d'un des plus illustres proscrits du règne précédent. Nerva, relégué d'abord à Tarente, puis dans les Gaules, par la jalouse prévoyance de Domitien, était dans la province de Séquanie [2], lorsqu'il reçut le sénatus-consulte qui lui déférait la couronne impériale. Il avait soixante-dix ans, des goûts simples, des aptitudes de littérateur et de philosophe, des mœurs irréprochables. Issu d'une famille consulaire, illustrée par une suite de jurisconsultes fameux, Cocceïus Nerva avait vu, dans sa jeunesse, la tyran-

[1] Sueton., *Domit.*, XVI et XVII. Avec Domitien, finit l'histoire des douze Césars de Suétone. Cf. Dio Cass., *Hist. Rom.*, lib. LXVIII, cap. I. — [2] La Franche-Comté.

nie de Néron; celle de Domitien avait persécuté sa vieillesse. Il se promit de réparer tous les malheurs et de purifier un trône souillé par tant d'infamies. Ce septuagénaire, dit Tacite, « nous montra l'aurore d'un siècle fortuné : il sut allier deux choses jadis incompatibles, le pouvoir d'un seul et la liberté de tous les gens de bien. » Le premier acte du nouveau César, écrit Dion Cassius, fut d'arrêter toutes les poursuites contre ceux qui étaient accusés pour crime d'impiété ou d'observance des rites judaïques. Les prisons qui regorgeaient de ces malheureux furent ouvertes, et tous les exilés rendus à leur patrie. Les esclaves et les affranchis dont les délations calomnieuses avaient, sous Domitien, causé la mort de leurs maîtres, furent livrés au supplice. Le nombre en était grand, et la répression atteignit tant de coupables qu'on put craindre une révolte. Nerva tint bon, et justice fut faite. Moins heureux vis-à-vis des prétoriens, il fut obligé de subir leurs exigences vindicatives. Assiégé dans son palais par ces rebelles, il les entendit lui demander à grands cris la tête des meurtriers de Domitien. Vainement il se présenta lui-même à ces furieux, et leur montrant sa poitrine : « Frappez ! dit-il. J'aime mieux mourir que d'abandonner lâchement des hommes à qui je dois le trône ! » Son héroïsme fut inutile, et les soldats massacrèrent à ses côtés Parthénius et les principaux chefs de la conjuration. Nerva comprit qu'un vieillard, si courageux qu'il pût être, serait désormais impuissant à contenir de pareils factieux. Le lendemain, il se rendait au Capitole, et, d'une voix ferme, il prononçait ces mots : « Pour le bonheur du peuple et du sénat romain, pour ma tranquillité et mon repos personnels, j'adopte comme successeur et comme héritier, Marcus Ulpius Nerva Trajan. Je le proclame César. » Le choix était d'autant plus désintéressé qu'il n'existait aucun lien de parenté entre l'empereur et le nouveau César. Trajan, originaire de la colonie espagnole d'Italica, aujourd'hui Séville, n'était connu à Rome que par ses victoires. Toute sa vie s'était passée dans les camps. Il avait fait ses premières armes contre les Parthes; au moment où l'élection de Nerva l'appelait au trône, il commandait les armées romaines à Cologne, et venait de remporter une grande victoire sur les Germains en

Pannonie. L'empereur lui écrivit de sa main, pour lui apprendre cette nouvelle inespérée : « Vous vengerez, lui disait-il, les larmes qu'on a fait répandre au vieux Nerva [1] ! »

§ II. Saint Jean l'Évangéliste.

25. La mort de Domitien et les mesures réparatrices ordonnées par son successeur, mirent fin à l'exil de saint Jean. On montre encore aujourd'hui à Pathmos la grotte où, selon la tradition, les mystérieuse visions de l'Apocalypse furent déroulées au regard du disciple que Jésus aimait. Le rocher qui la domine a pris le nom de montagne de saint Jean, et une antique chapelle dédiée à sainte Anne, abrite le lieu où fut écrite la dernière des prophéties canoniques [2], celle qui les complète toutes, et où, comme parle Bossuet, « toutes les beautés de l'Écriture sont ramassées. » — « Saint Jean, ajoute l'Aigle de Meaux, a reçu l'esprit de Moïse pour chanter le cantique de la nouvelle délivrance du peuple saint, et pour construire à l'honneur de Dieu une nouvelle arche, un

[1] Dio Cass., lib. LXVIII, *Nerva*. Cf. Tillemont, *Hist. des empereurs*, tom. II, pag. 141.

[2] « Une chaussée mal pavée conduit jusqu'au haut de la montagne de saint Jean; elle date de 1818, et est due à la générosité d'un moine de Pathmos, nommé Nectarios, devenu archevêque de Sardes. A moitié chemin, s'élèvent les bâtiments d'une école hellénique, fondée au commencement du XVIIIe siècle, et qui pendant longtemps a joui d'une réputation méritée dans toutes les îles de l'Archipel, mais qui est actuellement bien déchue de sa splendeur. En descendant un escalier en pierre, d'une trentaine de marches, à partir de la plate-forme sur laquelle est bâtie l'école, on arrive à la grotte. Elle est renfermée dans l'enceinte d'une chapelle consacrée à sainte Anne, et dont elle occupe la droite. Elle a treize pas de long sur quatre de large. Des piliers carrés et grossièrement construits la divisent en trois compartiments; dans le premier, qui est comme le vestibule, la voûte est à peu près ronde; dans le second, qui est plus allongé, elle s'incline de l'est à l'ouest, et vient dans le troisième compartiment se réunir au rocher, à une hauteur au-dessus du sol de 2 mètres 30 centimètres. A un certain endroit de la voûte, on montre une ouverture triangulaire par laquelle saint Jean aurait perçu ses visions mystérieuses. Le troisième compartiment, ou sanctuaire, est séparé du second par une cloison en bois sculpté et doré, sur laquelle de vieilles peintures représentent les principales visions de l'Apocalypse.» (V. Guérin, *Description de l'île de Pathmos et de l'île de Samos*. Paris, 1856, in-8°.)

nouveau tabernacle, un nouveau temple, un nouvel autel des parfums [1]. Il a reçu l'esprit d'Isaïe et de Jérémie pour décrire les plaies de la nouvelle Babylone et étonner tout l'univers de sa chute. C'est par l'esprit de Daniel qu'il nous découvre le nouvel empire, ennemi et persécuteur des saints, avec sa défaite et sa ruine [2]. Par l'esprit d'Ézéchiel, il nous montre toutes les richesses du nouveau temple où Dieu veut être servi, c'est-à-dire du ciel et de l'Église [3]. Enfin toutes les consolations, toutes les promesses, toutes les grâces, toutes les lumières des Livres divins se réunissent en celui-ci [4]. » Ajoutons que l'histoire de l'Église, son passé, son présent, son avenir y sont décrits, sous des symboles qui rappellent les magnificences des anciens prophètes. Les grands événements qui rempliront la suite du monde s'agitent autour du trône de l'Agneau, autel mystérieux, baigné du sang des martyrs, et parfumé de la prière des saints. Sept âges distincts, figurés par les sept sceaux du livre de l'avenir, par les sept trompettes des anges, nous offrent, sous une double allégorie, l'ensemble de l'humanité depuis sa régénération par la croix jusqu'à son jugement définitif par le Fils de l'homme. Jamais tableau plus vaste ne fut embrassé par l'œil des prophètes, jamais, non plus, la parole humaine ne présenta tant d'obscurités mêlées à de plus vives splendeurs. « Chaque mot de ce livre, dit saint Jérôme, renferme un mystère. » Sans prétendre à l'honneur d'expliquer définitivement des révélations que le génie de Bossuet lui-même fut impuissant à interpréter, nous croyons que le temps s'est chargé de nous apporter la clef de ce livre scellé jusqu'à la fin des siècles. A mesure que les événements s'accomplissent, l'interprétation de la prophétie se dégage avec plus de netteté.

Prophétie de la chute de l'empire romain.

26. Par exemple, la prédiction de la chute de l'Empire romain, qui forme une des parties les plus importantes de l'Apocalypse, n'a pu être déterminée qu'après les faits accomplis. Denys d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme lui-même ne pouvaient, de leur temps, comprendre, comme Bossuet, les passages si clairs et

[1] *Apocal.*, XVI, 3; XI, 19; VIII, 3. — [2] *Apocal.*, XVI, XVII, XVIII. — [3] *Apocal.*, XXI, XXII. — [4] Bossuet, *L'Apocalypse*. Préface.

si explicites qui marquent cette ruine. « Viens, dit l'Ange à saint Jean, et je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, dont l'empire est au milieu des eaux. Avec elle les rois de la terre se sont corrompus, elle les a enivrés du vin de sa corruption. — Et je vis une femme vêtue de pourpre et d'or : les diamants et les perles étincelaient sur sa tête; elle tenait à la main une coupe d'or, pleine d'une liqueur d'impudicité et d'abomination. Sur son front était écrit : Mystère : la grande Babylone, mère des fornications; et cette femme était enivrée du sang des saints et du sang des martyrs. Elle était assise sur sept collines. Dix rois, représentés par dix cornes, avaient reçu la puissance de la détruire. Alors un ange descendit du ciel, et il cria : Elle est tombée la grande Babylone! Elle est tombée! Ruine sur elle, parce qu'elle s'est faite la demeure des démons, la retraite de tout esprit immonde, le repaire de tout oiseau impur; parce qu'elle a fait boire à toutes les nations le vin de la colère; parce que tous les rois du monde se sont corrompus avec elle et que tous les marchands de la terre se sont enrichis en servant son luxe effréné! — J'entendis alors une autre voix du ciel qui disait : Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que vous ne partagiez la vengeance de ses crimes et que vous ne soyez enveloppés dans ses plaies, car ses péchés ont monté jusqu'au trône de Dieu et le Tout-Puissant s'est souvenu de ses iniquités. Traitez-la comme elle vous a traités vous-mêmes, rendez-lui au double le salaire de ses forfaits; à son tour, qu'elle vide deux fois le calice d'amertume qu'elle vous a versé. Multipliez ses tourments et ses douleurs, à proportion de l'orgueil qui l'exaltait et des délices où elle s'est plongée. Elle a dit dans son cœur : Reine, je m'assieds sur un trône, je ne connais point les angoisses de la viduité; mes yeux ne verseront jamais de larmes. Voilà pourquoi, en un même jour, toutes les plaies fondront sur elle : la mort, le deuil, la famine et le fer. Les rois de la terre qui ont partagé ses délices pleureront sur elle, ils se frapperont la poitrine à la vue de son embrasement. Malheur, diront-ils, deux fois malheur! Grande cité de Babylone, ton nom signifiait force, et voilà que l'heure du jugement a sonné pour toi! — Les marchands qui lui apportaient l'or, l'argent, les

pierreries, le fin lin, la pourpre, les bois odoriférants, les meubles d'ivoire, l'airain, le fer, le marbre, les parfums, l'encens, le vin, l'huile, la fleur de farine, le blé, les troupeaux, les coursiers, les chars, les esclaves et les âmes des hommes; tous ces trafiquants enrichis par elle feront éclater leur désespoir : Malheur, deux fois malheur! diront-ils. La grande cité était vêtue de bysse, de pourpre et d'écarlate, l'or, les diamants et les perles ruisselaient sur sa parure. Une heure a suffi pour la dépouiller de ses trésors! — Et tous les pilotes, tout ce qui tient une rame sur les lacs, les fleuves et les mers, s'écrieront : Quelle ville égala jamais la grande cité? — Et se couvrant la tête de cendres, dans leurs lamentations accompagnées de larmes, ils diront : Malheur! deux fois malheur! La grande ville enrichissait de son opulence les nautonniers de toutes les mers : elle a été ruinée en un instant! Ainsi ils diront; mais vous, cieux, saints apôtres, prophètes, triomphez en ce jour, parce que Dieu a consommé son jugement, qui fut le vôtre, sur la grande cité de Babylone! La vengeance du Seigneur a retrouvé la trace du sang des martyrs, versé par elle [1]. »

27. Nous ne voulons pas rappeler ici la parodie sacrilége que Luther et Calvin ont faite de cette magnifique prédiction. Pour eux la grande cité de Babylone représentait la Rome catholique; et le Pape était l'antechrist. Le protestantisme actuel, du moins les intelligences élevées qui se trouvent dans son sein, ont répudié depuis longtemps une exégèse aussi insensée. Tout le monde convient que l'incendie de Rome par Alaric et la chute de l'empire persécuteur ont été merveilleusement décrits en ces pages, quatre siècles à l'avance, par l'exilé de Pathmos, récemment échappé à la fureur de Domitien. Bossuet aimait à constater qu'il était sur ce point d'accord avec Grotius. Mais ni Grotius, ni Bossuet ne pouvaient de leur temps saisir, comme nous le faisons aujourd'hui, le sens d'une autre vision apocalyptique, relative au cinquième âge de l'Église. « Le cinquième ange sonna de la trompette, dit saint Jean, je vis une étoile tomber du ciel sur la terre, et la clef du

[1] *Apocal.*, XVII et XVIII passim.

puits de l'abîme lui fut donnée; le puits fut ouvert et il s'en éleva une fumée semblable à celle d'une grande fournaise, et le soleil et l'air en furent obscurcis. » C'est par ce début symbolique que l'Apôtre commence la description d'une ère d'épouvantables désastres, « où les hommes, dit-il, eussent préféré la mort aux angoisses qu'ils enduraient. » Dans l'étoile qui tombe du ciel sur la terre, et à qui la clef de l'abîme est confiée, on a pu, sans trop de témérité, voir la personnification d'un génie puissant qui fut acclamé par tout un siècle, et qui ouvrit en effet sous les pas de ses contemporains l'abîme des erreurs et des révolutions. Météore ténébreux, si l'on peut parler ainsi, il versa sur le monde l'impiété et la corruption, comme une épaisse fumée. Le soleil de la vérité disparut au regard des intelligences. Du puits de l'abîme ainsi ouvert pour le malheur de l'humanité, s'élancèrent comme les flammes d'une ardente fournaise, où tout le passé vint s'engloutir au souffle dévorant de la révolution la plus formidable dont l'histoire ait gardé le souvenir. A Dieu ne plaise que nous voulions jeter les esprits dans les hasards d'une exégèse qui prétendrait découvrir l'événement de la veille ou le fait de chaque jour, sous les mystérieux symboles de l'Apocalypse! On ne saurait trop, au contraire, se garder d'une curiosité aussi prétentieuse que frivole. Nous manquons d'horizon et de perspective, pour apprécier à sa juste valeur une histoire trop rapprochée de nous. Il suffit de dire que l'Apocalypse renferme très-certainement le dernier mot de l'humanité dans sa marche vers le ciel.

28. « Je vis, ajoute le prophète, la sainte cité, la Jérusalem nouvelle, venue de Dieu et descendant du ciel. Elle était parée comme la fiancée pour un époux. Une grande voix, sortie du trône, disait: Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; le Seigneur demeurera avec eux, ils seront son peuple. Dieu essuiera les larmes de leur paupière; la mort ne sera plus; là on ne connaîtra ni pleurs, ni lamentations, ni souffrances, parce que les infirmités du premier état seront passées. — Alors celui qui était assis sur le trône prononça ces paroles : Voici que je vais tout renouveler. Et s'adressant à moi : Écris, me dit-il, cette révélation, dont chaque mot

est vérité. — Tout est accompli. Je suis l'*Alpha* et l'*Oméga*, le commencement et la fin. Pour étancher toute soif, je donnerai libéralement l'eau de la fontaine de vie. A celui qui sortira victorieux de la lutte, j'assurerai la possession de cette félicité; je serai son Dieu et il ser mon fils. — Viens donc, me dit un ange, et je te montrerai l'Épouse de l'Agneau. — L'Ange me transporta en esprit sur une montagne vaste et haute, où je vis la cité sainte, la Jérusalem descendue du ciel, illuminée de la clarté de Dieu. Elle était entourée d'une muraille de jaspe translucide, percée de douze portes, gardées chacune par un ange; sur les douze fondements étaient inscrits les noms des douze apôtres de l'Agneau. Les douze portes semblaient douze perles; la place de la cité était d'un or pur, aussi transparent que le cristal. Je ne vis point de temple dans la cité, parce que le Seigneur tout-puissant, l'Agneau immaculé en est le temple. Nul astre, soleil ou lune, n'éclaire la cité : la splendeur de Dieu l'illumine, l'Agneau est son soleil. Et les peuples marcheront dans le sillon tracé par sa lumière et les rois lui apporteront leur tribut de gloire et d'honneur. Point de nuit où l'on ferme ses portes, toujours ouvertes pour recevoir l'élite victorieuse de toutes les nations. Car rien de souillé ni d'impur, rien de ce qui porte la flétrissure du mensonge n'entrera dans la cité sainte. Ceux-là seuls y seront admis, dont le nom est écrit au Livre de l'Agneau. Du trône de Dieu et de l'Agneau s'élance le fleuve de la vie. L'arbre de vie s'élève au milieu de la cité, sur les bords du fleuve; chaque mois, il donne son fruit et les feuilles de cet arbre guérissent les nations. Telle est pour l'éternité la demeure de Dieu et de l'Agneau; toute malédiction en est bannie. Les serviteurs de Dieu verront le Seigneur face à face, ils porteront au front le nom divin comme une auréole. Le Seigneur Dieu les illuminera de sa gloire et ils régneront dans les siècles des siècles [1]. »

L'image et la réalité. Impuissance du langage humain.

29. En lisant cette description imagée des splendeurs du royaume céleste, on croit saisir comme une lutte entre l'impuissance du langage humain et les réalités inaccessibles de la gloire éternelle.

[1] *Apocal.*, XX, XXII passim.

L'amour, la lumière, la vie, ces trois choses dont l'homme ne perçoit ici-bas que des reflets, sont contemplées à leur source et dans leur foyer par l'œil de l'Apôtre. La sainte cité lui apparaît comme une fiancée, comme une épouse, c'est-à-dire sous la forme la plus pure et la plus sainte de l'amour humain. Mais la fiancée, l'épouse de l'Agneau, vient de Dieu, elle descend du ciel. Dans cette alliance qui dépasse tous nos sentiments terrestres, Dieu s'unit à lui-même, si l'on peut parler ainsi; il s'est versé tout entier dans les âmes saintes qu'il appelle à l'honneur d'être ses épouses; il s'aime en elles et il les aime en lui, parce qu'il est l'amour en essence. Comment décrire jamais, ou seulement concevoir ces mystères d'une alliance ineffable, quand l'âme enveloppée de Dieu et comme divinisée, devient l'épouse de Dieu? Ici-bas l'idée de la lumière se présente à nous sous deux formes, l'une sensible, celle qui frappe les yeux mortels, l'autre intelligible, celle qui éclaire les esprits, la vérité. Pour peindre la lumière de la Jérusalem céleste, l'Apôtre procède par élimination, il écarte l'image trop grossière encore des clartés sidérales. La sainte cité n'en a nul besoin. Elle est illuminée par la splendeur de Dieu et de l'Agneau. Mais cette splendeur, il n'essaie même pas de la décrire, tous nos symboles matériels, paroles et idiomes, seraient insuffisants. Par ses effets seuls, le Prophète nous fera comprendre ce qu'est cette lumière. « Les peuples marcheront dans son rayon; nations et rois lui apporteront leur tribut d'honneur et de gloire; elle n'admet rien d'impur, de souillé, rien de ce qui ressemble au mensonge ou à l'erreur. » La lumière indescriptible et divine est donc la vérité, mais la vérité dans son essence, la vérité éternelle. Par sa nature même, elle devrait échapper à notre perception. Voilà pourquoi saint Jean l'appelle, par rapport à nous, la lumière de l'Agneau. C'est par l'Agneau immolé sur le Calvaire, c'est par Jésus-Christ que fut révélée à nos intelligences la vérité divine, lumière céleste qui éclaire aujourd'hui les intelligences. Le mystère de la vie apparaît à son tour aux regards de l'Apôtre, non point dans quelques-uns de ses accidents, tels que nous les pouvons contempler en cette vie, comme par échappées et par fragments. Du trône de Dieu et de l'Agneau

jaillit le fleuve de toute vie. L'image de l'arbre de vie, dans l'antique Éden, se transforme ici; l'arbre vivifiant de la Jérusalem céleste alimente et guérit les nations. Encore une fois, quelle langue humaine pourrait égaler la révélation à la majesté de ce spectacle dont jouissent les élus, quand ils voient le principe et la fin de toute vie, se communiquer sans rien laisser échapper de sa substance, épancher à grands flots sa puissance productrice, soutenir tout ce qui est, appeler du néant ce qui n'est pas encore, et rassembler au pied de son trône les épaves du passé, du présent et de l'avenir ?

30. Des hauteurs célestes où l'Aigle de Pathmos planait dans son exil, son œil s'était retourné vers la terre. Il écrivait vraisemblablement à cette époque une Épître adressée à *Électa*, une mère chrétienne, convertie à la foi par ses prédications. Rien n'est plus touchant, dans sa simplicité tendre et affectueuse, que la parole de l'apôtre. « Le vieillard à la vénérable Électa et à ses fils que j'aime dans la vérité. Que Dieu le Père et Jésus-Christ, son Fils, répandent sur vous la grâce, la miséricorde et la paix. Ce fut pour mon cœur une grande joie de revoir quelques-uns de vos fils; ils marchent dans la vérité, selon le précepte que nous avons reçu du Père. Et maintenant, je vous écris ces lignes, non pour vous donner un commandement nouveau, mais pour vous redire celui que nous avons reçu dès le commencement. Je vous prie, n'oublions point le grand précepte de la charité : or la charité se manifeste par notre docilité aux lois du Seigneur. Cependant il s'est élevé dans le monde un grand nombre de séducteurs, enseignant que l'apparition de Jésus-Christ dans la chair n'a point eu de réalité. Quiconque professe une telle doctrine est un imposteur, un antechrist. Tenez-vous en garde contre ces erreurs, ne perdez point le mérite de vos œuvres et assurez la plénitude de la récompense céleste. Quiconque s'écarte de la doctrine du Christ et n'y persévère pas, ne possède point Dieu. Celui-là seul qui demeure fidèle à cette doctrine, possède le Père et le Fils. Donc si quelqu'un se présente à vous, et ne fait pas profession de cette doctrine, ne lui donnez point le salut fraternel. Le saluer serait entrer en participation de ses œuvres

mauvaises. J'aurais beaucoup d'autres choses à vous mander, mais je ne veux pas les confier à l'écriture. J'ai l'espérance de me retrouver près de vous, alors je vous parlerai cœur à cœur, et votre joie sera parfaite. Les fils de votre sœur vous saluent [1]. » Telle est cette seconde Épître de saint Jean. La suscription où il ne se fait connaître que sous une désignation voilée et mystérieuse : « le vieillard ; » la réserve qui l'empêche de confier toutes ses pensées à un écrit exposé à tomber entre des mains hostiles ; l'espérance de son retour qui comblera de joie sa fille spirituelle, tout nous fait supposer que ce billet apostolique fut écrit de Pathmos, et remis à Électa par les fils de cette Éphésienne, envoyés sans doute par elle pour visiter saint Jean au lieu de son exil.

Troisième Epître de saint Jean.

31. Nous sommes portés à croire qu'il en fut de même de la troisième et dernière Épître canonique du grand apôtre. Il l'adresse au disciple Caïus, le même qui avait reçu le baptême à Corinthe des mains de saint Paul [2]. « Le vieillard au très-cher Caïus, que j'aime dans la vérité. Mon bien-aimé, je demande sans cesse à Dieu dans ma prière de vous environner des prospérités extérieures, de même que votre âme prospère intérieurement. J'ai entendu avec bonheur de la bouche des frères, qui sont venus ici, le témoignage qu'ils rendaient à votre piété sincère et à votre persévérance dans la vraie doctrine. Car il n'est pour moi aucune joie comparable à celle d'apprendre que mes fils marchent dans la vérité. Mon bien-aimé, je vous rends grâces des soins charitables que vous prodiguez aux voyageurs, nos frères. Ce sont eux-mêmes qui en ont rendu le témoignage, en présence de l'Église. Vous avez agi comme un vrai fidèle ; vous avez fait le bien, en assistant les serviteurs de Dieu. C'est en effet pour la gloire de son nom et pour le répandre dans le monde qu'ils affrontent toutes les fatigues. Ils ne veulent rien devoir aux Gentils, c'est donc un devoir pour nous de leur offrir l'hospitalité ; nous devenons ainsi les coopérateurs de la vérité qu'ils enseignent au péril de leur vie.

[1] II *Joan.*, integr. — [2] I *Cor.*, I, 14. Saint Caïus est inscrit au *Martyrol. rom.*, sous la date du 4 octobre. Il mourut à Corinthe.

J'aurais volontiers adressé une lettre à votre Église, mais celui qui a la prétention d'y exercer la primauté, Diotréphès, ne reçoit pas notre autorité. J'attendrai donc de pouvoir vous visiter moi-même; je l'avertirai du mal qu'il commet, en tenant contre nous un langage plein de malignité, en refusant d'accueillir les frères, et en bannissant même de l'Église ceux d'entre vous qui pratiquent l'hospitalité envers les messagers de l'Évangile. Mon bien-aimé, n'imitez point la conduite des méchants, faites le bien. Celui qui fait le bien est de Dieu. Celui-là ne connaît point Dieu, qui fait le mal. Tous s'accordent à rendre témoignage à la charité de Démétrius; c'est donc la vérité qui lui rend témoignage; je me plais à y ajouter le mien, et vous savez que notre témoignage est véritable. Je ne veux point confier à cette Épître les autres choses qu'il me reste à vous dire, j'espère vous voir bientôt. Nous parlerons à cœur ouvert. Paix sur vous! Nos amis vous saluent. Communiquez à chacun des nôtres, qui sont près de vous, le salut que je leur envoie [1]. » Avec cette Épître de saint Jean se termine le texte du Nouveau Testament et de tous les Livres saints, dont nous avons essayé de présenter soit une analyse fidèle pour la partie morale, soit une reproduction complète pour tout ce qui tenait directement à l'histoire. Au moment où cesse la parole canonique, l'Église est fondée. La dernière Épître de saint Jean, par un dessein évidemment providentiel, fixe le programme des missions évangéliques qui se poursuivront jusqu'à la fin des siècles, à travers le monde. L'obligation d'assister, de secourir, d'encourager le zèle des messagers de la foi, incombe aux chrétiens de nos jours, comme à ceux des temps apostoliques. Elle est comprise aujourd'hui, comme elle l'était par le fidèle Caïus. L'humble aumône versée chaque semaine par des millions de catholiques, pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, en est la preuve saisissante. Aujourd'hui, comme au temps de l'apôtre, nous savons qu'une étroite solidarité, fondée sur le dogme de la communion des saints, s'établit entre la main qui donne et la main qui baptise. Il est donc

[1] III *Joan.*, integr.

permis à notre faiblesse d'entrer en partage avec l'héroïsme des missionnaires, qui vont verser leurs sueurs et leur sang pour Jésus-Christ, sur des plages barbares. Nous devenons avec eux « les coopérateurs de la vérité. » Outre ce trait général de l'histoire de l'Église, signalé dans la dernière Épître de saint Jean, on aura sans doute remarqué l'opposition faite au bien, l'obstacle posé au dévouement par la malveillance, l'ambition jalouse et les prétentions à l'indépendance de ce Diotréphès, qui n'admettait point l'autorité de l'apôtre, qui le calomniait, qui refusait d'accueillir les messagers de la foi et qui persécutait les Corinthiens, plus hospitaliers que lui. C'est encore un des caractères permanents de l'histoire de l'Église. Les faiblesses inséparables de l'humanité s'y retrouvent à toutes les époques. « Il faut qu'il advienne des scandales, » a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais ces oppositions mesquines, ces chutes individuelles n'empêcheront jamais l'Église de se développer dans sa majesté immuable; et son triomphe sur les divisions intestines, plus redoutables que les persécutions mêmes, sera pour tout observateur impartial, la preuve la plus frappante de sa divinité.

32. On ne sait si, en quittant son exil de Pathmos, saint Jean s'arrêta à Corinthe, comme il le faisait espérer à Caïus. Nul doute cependant qu'il n'ait accompli, vis-à-vis de Diotréphès, la mesure de salutaire rigueur à laquelle sa lettre fait allusion. L'apôtre de l'amour savait se montrer sévère pour le maintien de la discipline et de la vérité. On le vit déposer un prêtre d'Asie, convaincu d'avoir faussement publié, sous le nom de saint Paul, des *Actes* apocryphes de sainte Thècle [1]. A son retour à Éphèse, saint Jean fut accueilli avec enthousiasme. Cent ans après, Polycrate, évêque de cette ville (185-197), écrivait que le souvenir de saint Jean était encore vivant à Éphèse. On se rappelait la lame d'or que l'apôtre portait sur la tête, dans l'assemblée des fidèles [2]. C'est la plus ancienne mention de l'ornement épiscopal, connu sous le nom oriental de *mitre*, et qui fut certainement emprunté par la

[1] Tertull., lib. *De Baptismo*, cap. XVII; Hieron., *Catal. script. eccl.*, cap. II. — [2] *Epist. Polycr.*; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXIII.

primitive Église au costume judaïque du grand prêtre. Nous ne saurions trop insister sur les analogies du cérémonial chrétien avec celui de l'ancienne loi. Déjà nous avons eu l'occasion d'en faire la remarque. C'est à ce point de vue qu'il faut étudier la liturgie catholique, si l'on veut en comprendre le sens mystérieux. Quoi qu'il en soit, Eusèbe [1] et Clément d'Alexandrie [2] nous ont conservé un touchant épisode de la vieillesse de saint Jean. « Après la mort de Domitien, disent-ils, l'apôtre, quittant le lieu de son bannissement, revint à Éphèse. Les chrétientés voisines sollicitèrent l'honneur de sa présence; il se rendit à leurs vœux et les visita, établissant des évêques, constituant ou réformant les Églises, désignant, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ceux qu'il voulait réserver au ministère du Seigneur. Un jour il vint dans une cité assez rapprochée d'Éphèse, dont le nom s'est conservé jusqu'à ce jour dans la mémoire de quelques frères [3]. Après avoir adressé la parole à l'assemblée des fidèles, il remarqua un jeune homme d'une taille élégante, d'un visage intéressant et de mœurs irréprochables. Se tournant alors vers l'évêque qu'il venait d'ordonner : En présence de l'Église assemblée, lui dit-il, devant Jésus-Christ, que j'en prends à témoin, je vous confie ce jeune homme. — L'évêque promit de s'en occuper; Jean lui renouvela à différentes reprises sa recommandation et retourna à Éphèse. L'évêque prit ce jeune homme dans sa maison, l'instruisit lui-même, le forma à la pratique des vertus chrétiennes, et enfin lui conféra le sacrement de baptême. Après cette période de soins assidus, l'évêque se relâcha peu à peu de sa vigilance; il crut pouvoir abandonner son disciple à la garde de Jésus-Christ, dont il lui avait donné le sceau sacramentel. Cette liberté pour le jeune chrétien était prématurée; ses compagnons d'âge l'entraînèrent avec eux dans une société oisive, dissolue et habituée à tous les crimes. D'abord ce furent des festins splendides; puis ils le prirent la nuit avec eux pour dé-

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXIII. — [2] Clem. Alexand., Tract. *Quis dives salvabitur?* cap. XLII; *Patrol. græc.*, tom. IX, col. 648. — [3] Malheureusement ni Eusèbe, ni Clément d'Alexandrie n'ont jugé à propos de désigner plus explicitement cette localité qui nous est aujourd'hui inconnue.

pouiller les passants; enfin on lui confia des projets plus abominables encore. Insensiblement il y prit goût. Tel on voit un noble coursier, atteint de vertige, se précipiter avec d'autant plus de fureur que son caractère avait été jusque-là plus docile. Enfin désespérant de son salut, à mesure qu'il le compromettait davantage, le malheureux provoqua lui-même ceux qui l'avaient d'abord entraîné; il se mit à leur tête, organisa leurs brigandages et se fit un renom de violences, de cruautés et de meurtres. Or, quelque temps après, Jean, appelé par les besoins de l'Église, eut l'occasion de revenir en cette ville. Quand il eut réglé les divers objets qui avaient nécessité sa présence, il se retourna vers l'évêque : Rendez-moi, lui dit-il, le dépôt que le Christ et moi nous vous avons confié, en présence de toute votre Église qui en fut témoin. — L'évêque crut d'abord qu'il s'agissait d'une somme d'argent, dont on voulait à tort le rendre responsable. Sa conscience lui rendait témoignage qu'il n'avait rien reçu de ce genre, et d'un autre côté il n'osait mettre en doute la bonne foi de Jean. L'apôtre vit son trouble et en devina le motif. C'est le jeune homme confié à vos soins que je vous redemande, dit-il. Rendez compte de l'âme de votre frère! — L'évêque, baissant les yeux et fondant en larmes, répondit : Il est mort! — Comment? dit Jean, et de quelle mort? — Il est mort à Dieu! s'écria l'évêque. Il s'est enfui d'auprès de moi; il s'est perdu; il s'est fait brigand. Loin de l'Église qui l'avait nourri, il s'est établi sur la montagne voisine, et il est le chef d'une bande d'assassins. — Quel gardien j'avais choisi pour l'âme de mon frère! dit l'apôtre en déchirant ses vêtements. Qu'on me donne un cheval et un guide! — Et, sortant de l'église, sans prendre même d'autres vêtements, il monte à cheval. Arrivé sur la montagne, des gardes le saisissent. Il se laisse arrêter, on lui prend sa monture : « C'est pour cela que je suis venu, leur dit-il. Conduisez-moi à votre chef. » Celui-ci attendait sous les armes le prisonnier qu'on lui amenait. En reconnaissant l'apôtre, il fut pris d'un sentiment invincible de honte et s'enfuit. Oubliant son grand âge, Jean courut à sa poursuite. Il lui criait : Quoi, mon fils, tu fuis un vieillard sans armes! Tu fuis ton père! Aie pitié de moi, mon fils!

Ne crains rien ! Ton salut n'est pas désespéré ! je répondrai pour toi à Jésus-Christ. Pour toi je souffrirai la mort, s'il le faut, de même que le Seigneur a daigné mourir pour nous. Mon âme pour ton âme ! Arrête, crois ma parole, c'est le Christ qui m'envoie ! — A ces tendres accents, le jeune homme s'arrêta. Il se tint d'abord immobile, les yeux fixés à terre. Puis jetant au loin ses armes, tremblant de tous ses membres, il versa un torrent de larmes. Tombant enfin dans les bras du vieillard, il lui demandait grâce, d'une voix entrecoupée par les sanglots. Les pleurs qu'il versait alors étaient comme un nouveau baptême d'expiation. Dans cette douce étreinte, il tenait cachée sa main droite, cette main souillée de tant de crimes ! L'apôtre se jeta à ses genoux, lui promettant le pardon de la part du Sauveur. Malgré sa résistance, il lui saisit la main droite et la couvrit de baisers. Elle est purifiée par le repentir, disait-il ! — Ce fut ainsi qu'il ramena le pénitent dans l'assemblée des fidèles. Depuis, par de ferventes prières, par des jeûnes assidus, par des exhortations pleines de mansuétude et de tendresse, l'apôtre le disposa à recevoir l'absolution de l'Église ; il ne le quitta qu'après l'avoir réconcilié lui-même, laissant à cette cité l'exemple d'une sincère pénitence, d'une innocence recouvrée par le repentir et d'une véritable résurrection spirituelle. »

33. Ce fut dans une de ces visites apostoliques que Jean ordonna saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Cette consécration établit un lien étroit entre les Églises des Gaules et celles que l'Évangéliste administrait en Asie. On sait en effet que saint Pothin et saint Irénée, ces deux illustres évêques de Lugdunum, furent les disciples de saint Polycarpe. « Polycarpe aimait, dit saint Irénée, à nous raconter un trait de la vieillesse de l'apôtre Jean. Entrant un jour dans un établissement public, pour prendre un bain, il apprit que Cérinthe y était déjà. Il s'enfuit aussitôt, ne voulant pas se trouver sous le même toit avec un hérésiarque, et il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Fuyons, de peur que la maison ne s'écroule sur Cérinthe, l'ennemi de la vérité[1] ! » Dans ce cœur tout embrasé

[1] Iren., *Adv. hæres.*, lib. III, cap. III; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXVIII.

d'amour, au contact du cœur de Jésus, la charité s'alliait, on le voit, à l'énergie et à la vigueur d'un apôtre. Selon l'expression même de saint Jean, la notion de la charité renferme l'obéissance absolue aux commandements du Seigneur[1]. Tel est le sens qu'il attachait à ce mot de charité, devenu sur ses lèvres le résumé de toute la doctrine évangélique. « Le bienheureux évangéliste Jean, dit saint Jérôme, était arrivé aux limites les plus extrêmes de la vieillesse. Ses disciples, en le soutenant dans leurs bras, avaient peine à le conduire dans l'assemblée des fidèles à Éphèse. Dans l'impossibilité de prononcer de longs discours, à chacune des réunions, il répétait ces paroles : Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres ! Enfin les disciples et les frères, se lassant d'entendre toujours la même chose, lui dirent : Maître, pourquoi sans cesse cette parole ? — Il leur fit cette réponse, digne de Jean : « Parce que tel est le précepte du Seigneur. Qu'on l'observe et il suffit[2]. » Ce fut le testament de Jean, fils de Zébédée, celui que Jésus aimait, et qui reposa sur la poitrine du divin Maître. Il s'endormit dans le Seigneur, le dernier des douze apôtres[3], âgé de près de cent ans (99). Les Éphésiens se flattaient peut-être que « Jean ne mourrait point. » Mais, ainsi que le saint évangéliste l'avait fait observer lui-même, Notre-Seigneur n'avait point parlé de la sorte. Le corps de saint Jean reçut la sépulture sur une montagne voisine d'Éphèse. On emportait par dévotion la poussière de son tombeau, qui opérait des miracles[4]. Une magnifique église y fut élevée à l'époque de Constantin. Aujourd'hui elle est convertie en mosquée. Éphèse ne compte plus un seul chrétien, et une cinquantaine de familles turques habitent seules cette ville fameuse, qui renferma jadis une des sept merveilles de

[1] *Hæc est charitas ut ambulemus secundum mandata.* (II *Joan.*, 6.) — [2] Hieron., *Comment. in Epist. ad Galat.*, lib. III, cap. VI, vers. 10 ; *Patrol. lat.*, tom. XXVI, col. 433.

[3] Le détail des actions des autres apôtres et la date de leur martyre ne sont point arrivés jusqu'à nous. Nous avons, tom. V de cette *Histoire* pag. 450, réuni les indications traditionnelles sur ce point.

[4] S. Augustin, *Homil.* 124 *in Joan.*; S. Ephrem, apud Photium, cod. Gregor. Turon., *De gloria martyrum*, lib. I, cap. XXX.

l'univers païen. Saint Jean avait prédit cette incroyable décadence : « Écris à l'ange d'Éphèse, lisons-nous dans l'Apocalypse : Voici que je viens, et si tu ne fais pénitence, je transporterai ailleurs ton flambeau[1]. »

§ III. Troisième persécution générale (98-144).

Avénement de Trajan. Son caractère.

34. Trois mois après l'adoption de Trajan, une fièvre subite emportait l'empereur septuagénaire (21 janvier 98). Le Sénat vota par acclamation son apothéose, et les cendres de Nerva furent déposées dans le tombeau d'Auguste. Trajan n'avait point quitté la Germanie. Ce fut à Cologne qu'il reçut les députations militaires, envoyées par tous les corps d'armée de l'empire, pour le féliciter de son avénement au trône. La métropole germaine conserva longtemps le souvenir du jour où Trajan prit dans ses murs le titre d'Auguste : des fêtes publiques furent instituées pour célébrer cet heureux anniversaire. Toutes les aimables qualités qui avaient fait de Titus les délices du genre humain étaient réunies dans le nouvel empereur. Il y joignait la fermeté de Nerva. Trajan était dans toute la vigueur de l'âge : il avait quarante ans; l'abondante chevelure qui lui valut le surnom de *Crinitus*, blanchit avant le temps, et donnait à sa noble physionomie un caractère plus imposant de majesté. Les auteurs païens sont unanimes dans les éloges qu'ils décernent à ce type de la perfection couronnée. Mais, selon la remarque de Tillemont, « la règle éternelle de la véritable vertu découvrait bien des vices, dans les vertus apparentes de Trajan. » Dion Cassius nous apprend que ce prince aimait à s'oublier dans des festins qui ressemblaient trop à des orgies, et qu'un certain *pædagogium*, décoré du titre de gymnase impérial, avait le secret d'ignominieuses turpitudes. Trajan avait eu la précaution de recommander, une fois pour toutes, qu'on n'eût jamais égard aux ordres qu'il pourrait donner après ses festins. La morale païenne excusait de tels désordres; Dion les justifie sous le prétexte qu'ils ne faisaient tort à personne. La vanité qui poussa Trajan à faire écrire son nom, dans des inscriptions fastueuses, sur tous les monuments

[1] *Apocal.*, II, 5.

de Rome, ne fut qu'un ridicule, assez vengé par l'ironie contemporaine, qui l'appela le « Pariétaire. » Mais que dire de l'orgueilleuse prétention, renouvelée de Caligula, de faire rendre les honneurs divins à ses statues et de leur faire offrir des sacrifices? Nos rationalistes modernes affectent de traiter avec le plus profond dédain les thèses des écrivains apostoliques contre l'anthropomorphisme. Ils ne cessent de répéter que les graves Romains ne tombèrent jamais dans cette forme grossière de l'idolâtrie. Et cependant Pline sacrifiait des victimes et brûlait l'encens devant les statues du dieu Trajan, son ami. Ni l'adorateur, ni le dieu, ne prenaient au sérieux de telles folies, dira-t-on. L'histoire prouve le contraire. Nous le verrons bientôt. Le nouvel empereur quitta la Germanie; et traversant les Gaules, à la tête d'une armée qu'il maintint dans l'ordre et la discipline la plus sévère, au milieu des acclamations d'enthousiasme qui éclataient sur son passage, il arriva à Rome (99). Il voulut y entrer à pied, embrassant tous les amis qu'il rencontrait parmi la foule, ivre de joie. La veille il avait écrit au sénat, que « jamais sous son règne, aucun homme de bien ne perdrait la vie ni l'honneur. » L'impératrice Pompeïa Plotina, en montant avec lui les degrés du palais, se retourna vers le peuple et fit pour l'avenir cette profession de désintéressement : « J'entre ici telle que je veux en sortir ! » Pour exprimer l'allégresse publique qui débordait en cette circonstance, les anciens titres impériaux, tels que celui de « Père de la patrie, » de « Divin César, » et tant d'autres, ne suffisaient plus. On les décerna tous à Trajan, et la reconnaissance en créa un nouveau, celui d'*Optimus*.

chrétiens face du ...ytheisme. dialogue *Philopa-* attribué Lucien.

35. Et pourtant ce nom, que le paganisme a entouré de gloire et d'éloges, s'inscrivit dans les fastes chrétiens, après ceux de Néron et de Domitien, sur la liste des persécuteurs. « Je ne sais, dit encore le judicieux Tillemont, si le désir même de s'acquérir l'estime et l'affection des païens, n'aurait point été la cause de la persécution que Trajan fit à l'Église : car la conduite qu'il garda à l'égard des chrétiens fut tout opposée à l'esprit de bonté dont on le loue. » Il faut remarquer en effet que Trajan ne prit aucune mesure nouvelle, ne publia aucun édit sanglant contre la religion chrétienne.

Il laissa seulement un libre cours aux passions populaires contre une secte abhorrée. Pour comprendre à quel degré de mépris, de haine ignorante et de stupide dénigrement, les païens portaient leur rage contre les disciples de Jésus-Christ, il faut lire les dialogues de Lucien. Dans celui qui a pour titre *Philopatris*, il fait ainsi parler ses interlocuteurs; la scène se passe à Alexandrie :

TRIÉPHON. — Qu'est-ce donc, Critias? te voilà tout changé. Tu fronces le sourcil, en vrai songe-creux!

CRITIAS. — Je viens d'entendre un discours long, inextricable, semé de labyrinthes. Je repasse dans ma mémoire toutes ces inepties, et je me bouche les oreilles, de peur qu'en les entendant de nouveau la fureur ne me pétrifie, comme cette Niobé dont parlent les poëtes. Si tu ne m'avais pas appelé à grands cris, un vertige allait peut-être me faire tomber, la tête la première, dans un abîme. Quelles monstruosités! Quels affreux desseins! Quelles ridicules espérances! Par Jupiter!

TRIÉPHON. — Ne jure point par ce nom indigne.

CRITIAS. — Par Apollon!

TRIÉPHON. — Quoi! ce faux devin, qui rend à ceux qui le consultent des oracles à double sens!

CRITIAS. — Par Mercure!

TRIÉPHON. — Ce valet infidèle!

CRITIAS. — Par Neptune!

TRIÉPHON. — Cet adultère!

CRITIAS. — Eh bien, comme tu ne voudras sans doute ni de Mars de Vénus, par Minerve!

TRIÉPHON. — Laisse là toutes ces fables de Minerve et de sa Gorgone.

CRITIAS.—Accepte au moins Junon, l'épouse et la sœur de Jupiter.

TRIÉPHON. — Pas un mot de ce couple infâme.

CRITIAS. — Par quelle divinité veux-tu donc que je jure?

TRIÉPHON. — Jure par le Dieu unique et tout-puissant, Père, Fils, Esprit, trois en un, un en trois.

CRITIAS. — La belle arithmétique que ton serment! Je ne sais ce que tu veux dire avec ton « un en trois et trois en un. » S'agit-il

du quaternaire de Pythagore, de l'ogdoade, ou du trentenaire sacré?

TRIÉPHON. — Silence! Je vais t'apprendre quel est le tout, quel est l'être qui précède tous les autres, enfin quel est le système de l'univers. Dernièrement, en effet, il m'est arrivé la même chose qu'à toi. J'ai rencontré un Galiléen, chauve, au nez aquilin, qui est monté jusqu'au troisième ciel, où il avait appris des choses étonnantes. Il nous a renouvelés par l'eau; il nous a fait marcher sur les traces des bienheureux, et nous a rachetés du séjour des impies. Si tu veux m'écouter, je te rendrai vraiment homme.

CRITIAS. — Parle, ô très-savant Triéphon! Je suis tout saisi de frayeur.

TRIÉPHON. — Au commencement, une lumière incorruptible, invisible, incompréhensible, chassa les ténèbres et régla le chaos. Un seul mot lui suffit, comme l'a consigné Moïse le Bègue dans ses écrits, pour affermir la terre sur les eaux, étendre la voûte des cieux, fixer les étoiles, ordonner la marche des planètes que tu adores comme autant de divinités. Il orna ensuite la terre de mille fleurs, tira l'homme du néant à la vie, et lui-même, du haut des cieux, voit les justes et les pervers, tient leurs actions écrites sur un livre, et, à jour fixe, il jugera chacun selon ses œuvres.

CRITIAS. — Dis-moi, Triéphon. Les actions des Scythes sont-elles également enregistrées dans ce livre?

TRIÉPHON. — Elles le sont toutes.

CRITIAS. — Il faut alors une grande quantité de scribes dans le ciel, pour écrire tant de choses!

TRIÉPHON. — Parles-en mieux, et ne plaisante point un Dieu si habile. Docile catéchumène, laisse-toi convaincre, si tu veux vivre dans l'éternité. Car si ce Dieu a pu étendre le ciel comme une peau, qu'y a-t-il d'étonnant qu'il puisse écrire dans un livre toutes les actions des hommes?

CRITIAS. — Tu as raison, et tu m'as fait subir une métamorphose contraire à celle de Niobé. De pierre tu m'as changé en homme!

TRIÉPHON. — Mais enfin apprends-moi quel est ce merveilleux discours, afin que je pâlisse à mon tour et que j'éprouve un chan-

gement subit. Loin de garder le silence, comme Niobé, je voudrais devenir rossignol, pour célébrer par mes chants, dans les campagnes fleuries, l'extrême surprise dont tu as été frappé.

Critias. — Par le Fils qui procède du Père, je te promets qu'il ne t'arrivera rien de pareil.

Triéphon. — Parle donc, après avoir reçu de l'Esprit le don d'éloquence.

Critias. — Je m'en allais, par la grande rue, acheter quelques objets nécessaires; j'aperçois une multitude considérable de gens qui se parlaient tout bas, si bien que les lèvres des uns étaient collées aux oreilles des autres. Je regarde aussitôt de tous côtés, la main cambrée sur mes sourcils, et j'examine avec attention si je ne découvrirai pas là quelqu'un de mes amis. Je vois Craton, le fonctionnaire public, mon ami et mon commensal.

Triéphon. — Je sais qui tu veux dire. Le contrôleur des poids et mesures. Ensuite?

Critias. — Je coudoie la foule, j'arrive au premier rang et j'aborde mon homme en le saluant. Un petit vieillard squalide, nommé Charicène, toussant et crachant, pérorait d'une voix grêle. Oui, disait-il, il abolira les tributs et les dettes privées ou publiques. Il recevra tout le monde, sans s'informer de sa profession! Et mille autres inepties encore plus folles. La foule qui l'entourait prenait plaisir à l'écouter, et attendait de nouveaux discours. En ce moment, un autre frère, nommé Chleuocharme, couvert d'un lambeau troué, pieds et tête nus, se met à dire : Un homme, arrivant des montagnes, les cheveux rasés, m'a fait lire le nom du libérateur gravé sur une colonne de l'amphithéâtre, en caractères hiéroglyphiques. Il couvrira d'or la grande rue. — A mon tour, prenant la parole : Rêves que tout cela! leur dis-je. Vos dettes augmenteront au prorata de la remise que vous attendez : tel perdra jusqu'à sa dernière obole, qui avait songé de trésors. — Toute l'assistance éclata de rire, au point d'étouffer, et l'on se moquait hautement de mon ignorance. Craton me dit alors : Tais-toi, Critias. Sois discret; je t'initierai à d'importants mystères qui doivent se réaliser bientôt. Ce ne sont point ici des songes, mais des réalités. Tout s'accom-

plira au mois de *mésori* [1]. — A ces paroles de Craton, je rougis de mon imprudence et je me retirais d'un air chagrin, détestant la folie de mon ami, lorsqu'un de ces hommes au regard farouche, me saisit par le pan de ma toge, et me ramena en arrière, voulant, disait-il, entrer en conversation avec moi. Après quelques pourparlers, il me contraignit de me mêler à ces fourbes. Il était écrit que pour moi ce jour serait néfaste. Initié à leurs mystères, mon guide me dirige. Je le suis. Nous montons un grand escalier tournant et nous arrivons dans une pièce à voûte dorée. Des hommes, au visage pâle et incline vers la terre, l'encombraient. A peine m'ont-ils vu que la joie brille dans leurs yeux; ils viennent au-devant de moi et me demandent si je leur apporte quelque mauvaise nouvelle. Ils paraissaient en effet n'en attendre que de sinistres, et, véritables furies, ne se plaire qu'au mal. Comme des gens qui vivraient en l'air, ils me questionnent sur ce qui se passe dans la ville. On y est dans l'allégresse, leur dis-je. Et bientôt l'on s'y réjouira davantage encore. — Fronçant alors les sourcils, et secouant la tête : Non! disent-ils, l'avenir est gros de malheurs. Puis, débitant toutes leurs folies, ils ajoutent que le monde entier va changer de face; que la ville sera en proie aux troubles et aux dissensions, que nos armées vaincues fuiront devant l'ennemi. — Taisez-vous, misérables! m'écriai-je. N'aiguisez pas vos dents de vipères contre des hommes au cœur de lion. Vous ne songez qu'à affaiblir votre patrie. Tous les désastres que vous appelez de vos vœux ne tomberont que sur vos têtes. Où avez-vous appris ces belles nouvelles? Ce ne saurait être dans vos promenades aériennes, et vous ne me paraissez pas forts en mathématiques. Quelles prédictions! Quelles impostures [2] ! »

Caractère de la troisième persécution générale sous Trajan.

36. Cette satire, où toutes les passions politiques et sociales se donnent carrière contre le christianisme, nous révèle le secret d'un acharnement si universel. Au point de vue administratif, l'Église apparaissait comme une vaste conspiration contre le pouvoir des empereurs. Elle parlait d'un renouvellement du monde, d'une

[1] Mois égyptien correspondant au mois d'août. — [2] Lucian., *Philopatr.*

liberté qui pouvait entraîner les masses à une rébellion ouverte. Au point de vue patriotique, elle passait pour une ennemie secrète et irréconciliable, qui appelait tous les fléaux sur les nations et les cités. Au point de vue religieux, elle se présentait comme une école d'athéisme, détrônant toutes les divinités de l'Olympe, que l'empire romain adorait. Tel fut donc le caractère particulier qui distingua la troisième persécution générale, depuis le règne de Trajan jusqu'à celui d'Antonin le Pieux, et qui empêche de la confondre avec les cruautés personnelles de Néron et de Domitien. La rapide propagation de l'Évangile avait fait de l'Église une société puissante par le nombre, le dévouement et l'union de ses membres. La politique romaine s'alarmait des progrès d'une religion qui ne laissait presque plus d'acheteurs pour les victimes, ni d'adorateurs pour les faux dieux. Les Césars n'étaient pas seulement, comme pontifes, les représentants officiels du culte polythéiste; depuis qu'ils avaient adjoint un autel à leur trône, ils étaient dieux eux-mêmes. La divinité de Jupiter, au ciel, avait pour complément celle de l'empereur, sur la terre. La majesté de la religion et celle du pouvoir se confondaient en une seule et même chose. Attaquer l'une, c'était renverser l'autre. Voilà pourquoi les persécutions contre l'Église furent si multipliées et si sanglantes. Nos rationalistes ont peine à le comprendre, parce qu'ils ignorent, ou plutôt parce qu'ils voudraient laisser ignorer que le peuple romain fut, comme toutes les nationalités antiques, essentiellement religieux. On ne disait point alors : La religion et l'État. Cette distinction toute moderne ne se trouve chez aucun peuple de l'antiquité. La religion était la base fondamentale, l'essence même de l'État. L'idée de les séparer ne venait à personne. Dès lors la persécution contre l'Église fut une affaire de politique, on n'accusait les chrétiens d'aucun autre crime que de l'être. En dehors de ce titre, qui les rendait coupables de lèse-majesté au premier chef, on ne contestait pas leur innocence. Encore moins les juges prenaient-ils des informations sérieuses sur le caractère, l'enseignement, la portée de la religion de Jésus-Christ. Il suffisait que cette religion contredît les cultes officiels et affichât la prétention de les répudier tous, pour qu'on se fît un devoir de mettre à mort ses

disciples et « de corriger la multitude d'une superstition où l'on s'obligeait par serment à éviter tous les crimes. »

Lettre de Pline le Jeune à Trajan, au sujet des chrétiens.

37. La correspondance échangée, à ce sujet, entre Trajan et Pline le Jeune, que ce prince avait fait gouverneur de Bithynie, est demeurée célèbre. Elle confirme pleinement nos appréciations. « Seigneur, écrit Pline, je me fais une obligation religieuse de vous exposer tous mes scrupules. Qui peut en effet, mieux que vous, dissiper mes incertitudes, ou éclairer mon ignorance? Je n'avais jamais assisté à l'instruction ni au jugement d'un procès contre les chrétiens; je ne sais donc ni en quoi consiste l'information à faire contre eux, ni sur quoi porte la condamnation, ni le degré de peines répressives à infliger. Mon indécision porte sur plusieurs points que je ne puis résoudre. Faut-il admettre entre eux des différences d'âge, ou les assujettir tous, sans distinction de jeunes ou de vieux, à la même peine? Doit-on faire grâce à ceux qui se repentent, et dès qu'on a été chrétien, le crime subsiste-t-il, même après qu'on a cessé de l'être? Est-ce le nom seul, indépendamment de tout autre crime, qui tombe sous la vindicte légale, ou les crimes attachés au nom? Voici toutefois la conduite que j'ai tenue, vis-à-vis des chrétiens déférés à mon tribunal. Dans l'interrogatoire, je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens. Quand ils le confessaient, je réitérais une seconde et une troisième fois la même demande, en les menaçant du supplice : ceux qui ont persisté dans leur affirmation, je les ai fait mettre à mort. Dans ma pensée, en effet, quelle que fût en soi la profession qu'ils maintenaient, leur obstination opiniâtre et inflexible était un crime que j'avais le devoir de punir. Parmi ces insensés, quelques-uns se déclarèrent citoyens romains; je les ai réservés pour les envoyer au prétoire de Rome. Bientôt le nombre de ces accusations s'est accru, et, selon qu'il arrive d'ordinaire, il s'est présenté des cas d'espèce différente. On m'a remis un mémoire anonyme, contenant une longue liste de personnes accusées d'être chrétiennes. Les unes ont nié formellement, protestant qu'elles ne le sont pas et qu'elles ne l'ont jamais été. Par mon ordre, et devant mon tribunal, elles ont invoqué les dieux, brûlé l'encens et offert des

libations devant leurs statues et devant la vôtre que j'avais eu le soin de faire apporter dans ce but ; enfin elles ont maudit le Christ. On me dit qu'il est impossible d'obtenir rien de semblable de ceux qui sont vraiment chrétiens ; j'ai donc cru qu'il fallait les absoudre. D'autres, après s'être déclarés chrétiens, ne tardèrent pas à se rétracter, disant qu'en effet ils l'avaient été précédemment, mais qu'ils avaient cessé de l'être ; ceux-ci depuis trois ans, ceux-là depuis un temps plus éloigné encore, quelques-uns même depuis vingt-cinq ans. Tous ont également adoré votre statue et celle des dieux, en maudissant le Christ. Ils m'ont assuré que toute leur erreur, ou leur faute, avait consisté à se réunir à jour fixe, avant le lever du soleil, pour chanter ensemble des hymnes en l'honneur du Christ, qu'ils révéraient comme un Dieu. Ils s'engageaient par un *sacrement*, non point à quelque action criminelle, mais au contraire à ne commettre ni vol, ni fraude, ni adultère, à ne jamais manquer à leur parole, à ne point nier un dépôt. Après cette première cérémonie, ils avaient coutume de se séparer, et ils se réunissaient de nouveau pour prendre part à un repas commun, il est vrai, mais innocent. Ils ajoutèrent qu'ils avaient cessé toutes ces pratiques depuis la publication de mon arrêté, proscrivant, selon vos ordres, les *hétairies* (assemblées secrètes). J'ai cru nécessaire de pousser plus loin mes investigations, et j'ai fait mettre à la torture deux servantes, qu'ils nomment diaconesses, pour en arracher la vérité. Mais je n'ai pu constater autre chose qu'une superstition excessive et misérable; et, suspendant tout interrogatoire, j'ai pris le parti de recourir à votre sagesse. L'affaire m'a paru digne d'un examen approfondi ; surtout si l'on tient compte du nombre de gens enveloppés dans ce péril. Une multitude de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, sont déjà et seront bientôt impliquées dans cette accusation. Car cette superstitieuse contagion n'infeste plus seulement les villes, elle s'est répandue dans les bourgs et au sein des campagnes. Je crois cependant qu'il sera possible d'en arrêter les progrès et de la réprimer. Déjà, c'est un fait constant, la foule commence à revenir à nos temples, presque déserts auparavant;

les sacrifices solennels, longtemps interrompus, ont repris leur cours; on amène maintenant des victimes, naguère elles ne trouvaient plus d'acheteurs. On peut donc se faire l'idée de la multitude d'égarés qu'il sera possible de ramener au devoir, pourvu que l'on fasse grâce au repentir [1]. »

Portée réelle de cette lettre.

38. Ce rapport officiel, adressé par un gouverneur de province à la cour impériale, trahit toutes les préoccupations, les incertitudes, les terreurs de la politique romaine vis-à-vis des chrétiens. Pline le Jeune était un avocat célèbre, avant que l'amitié de Trajan l'eût appelé aux fonctions publiques qu'il exerçait en Bithynie. Sa lettre est à la fois l'œuvre d'un jurisconsulte et d'un administrateur. Comme jurisconsulte, il demande qu'on lui éclaircisse la question de criminalité; qu'on lui indique les règles à suivre, par rapport à l'âge des accusés, à leur discernement, à la gravité plus ou moins grande de leur faute. Comme administrateur, l'opiniâtreté des chrétiens constitue à ses yeux un crime, et il croit en conscience pouvoir le punir de mort. Cependant il s'effraie du nombre presque infini des coupables; les temples ont été abandonnés, les victimes n'avaient plus d'acheteurs. Il le constate comme un des symptômes les plus alarmants du progrès de cette superstition misérable. Ce ne sont plus seulement les villes que la contagion a atteintes, les campagnes en sont déjà infestées. Nous avons ici la plus ancienne mention d'un fait caractéristique, qui s'est traduit dans une expression pittoresque, savoir que l'idolâtrie, bannie du sein des villes par le christianisme triomphant, se réfugia dans les bourgades, *pagi;* elle s'y maintint comme dans un dernier asile, protégée par des habitudes séculaires et le respect traditionnel pour les vieux usages. Dès lors l'épithète de *pagani*, infligée à ces hommes des champs, et le mot de « paganisme, » aujourd'hui synonyme d'idolâtrie. Pline le Jeune était loin de placer le progrès là où il était véritablement. Le polythéisme et l'empire étaient à ses yeux deux choses inséparables. Il s'applaudit du résultat de son arrêté contre les *hétairies*. Tout en consultant,

[1] C. Plinii Secundi, *Epist.* lib. X, epist. 97.

il conseille. La clémence lui a réussi dans sa pratique particulière : il prend la liberté de la recommander comme mesure générale. L'examen approfondi auquel il s'est livré, avec une conscience digne d'un Romain, ne lui a rien appris de grave sur les chrétiens. « Leur erreur, ou leur faute, dit-il, consiste à chanter des hymnes au Christ, qu'ils révèrent comme un Dieu. » Rome, nous l'avons dit, avait réalisé la fédération des dieux. A tous, et à chacun, elle accordait assez libéralement le droit de cité. Le Christ, de plus ou de moins, dans ce Panthéon universel, aurait peu inquiété les Césars, si le Christ se fût contenté d'un autel, et s'il n'eût voulu renverser tous les autres. Inutile d'ajouter que c'est là un témoignage irrécusable du dogme de la divinité de Jésus-Christ, dont le rationalisme moderne attribue l'invention au concile de Nicée. Il y a, dans le texte de Pline, un autre mot significatif, que nous avons conservé dans notre traduction. C'est celui de « sacrement. » Les chrétiens en faisaient usage dans la célébration des saints mystères. Ce mot sonnait mal à des oreilles romaines. Voici pourquoi : Dans la fameuse conjuration de Catilina, les complices du tribun s'étaient liés par un *sacramentum*, que Salluste nous décrit avec horreur. Ils avaient mêlé du sang humain au vin de la coupe fraternelle; chacun d'eux porta les lèvres à cette affreuse liqueur, et se voua aux dieux infernaux, s'il abandonnait ou trahissait l'entreprise. Or les chrétiens, en communiant au corps et au sang de Jésus-Christ, sous les espèces sacramentelles, fournissaient à l'ignorance et à la calomnie des païens un sujet d'accusation infâme. On prétendait qu'ils renouvelaient les festins de Thyeste et le serment de Catilina. On disait qu'à chacune de leurs réunions, ils égorgeaient un enfant, dont ils buvaient le sang tiède, et dont ils dévoraient les membres palpitants. Voilà surtout le mystère dont Pline cherche l'aveu, sur les lèvres des diaconesses qu'il livre à la torture. Mais le résultat trompe ses espérances. Les chrétiens prennent un repas en commun, mais ce repas est innocent. Nulle trace des sanglantes exécrations dont la rumeur publique les accuse. Point d'enfant égorgé, point de coupes homicides; le procureur de Bithynie n'obtient ni par la terreur, ni par

les supplices, ni même par la clémence envers les apostats, une seule parole dont il puisse se servir pour affirmer la culpabilité des chrétiens. L'interprétation absurde du sacrement eucharistique se laisse deviner sous son récit, plutôt qu'elle ne se formule. En maudissant le Christ, les lâches néophytes qu'il avait contraints d'apostasier ne lui ont point révélé le secret de l'Église.

Lettre de Tibérien, préfet de la Palestine Ire, à Trajan au sujet des chrétiens. Réponse de Trajan à Pline le Jeune.

39. Pline le Jeune n'était pas le seul fonctionnaire qui adressât à Rome des consultations de ce genre. Arrius Antoninus, dans l'Asie proconsulaire, se heurtait de même à cette grande difficulté politique du christianisme. A son passage dans une ville de son gouvernement, tous les chrétiens se présentèrent à la fois devant son tribunal. Effrayé de leur nombre, il se contenta d'en faire conduire quelques-uns au supplice et dit aux autres : « Malheureux, si vous avez tant envie de mourir, vous avez des précipices et des cordes[1]. » Tibérien, président de la Palestine première, profita du séjour de Trajan à Antioche, lors de l'expédition de ce prince contre les Perses, pour demander aussi une règle de conduite. Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion, et que le chronographe Jean de Malala nous a conservée. « Tibérien, préfet de la Palestine première, à Trajan, invincible empereur et divin César. Selon vos ordres, j'ai veillé à la répression des Galiléens, qui me sont déférés sous le nom de chrétiens. Mais ces hommes viennent d'eux-mêmes s'offrir à la mort. Ni mes exhortations ni mes menaces n'ont pu jusqu'ici réussir à vaincre leur opiniâtreté et à les détourner de cette profession odieuse. La rigueur des lois est impuissante contre leur obstination. Daignez donc me mander à ce sujet les instructions qui paraîtront convenables à votre puissance souveraine[2]. » La réponse de Trajan à toutes ces interpellations fut la même. Voici ce qu'il répondait à Pline le Jeune : « Vous avez, cher Secundus, parfaitement agi, dans l'instruction du procès contre les chrétiens qui vous ont été dénoncés. Car d'ailleurs il serait impossible d'établir un mode uniforme et des règles fixes

[1] Tertull., *Ad Scapulam*, II, 5. — [2] Joan. Malalæ, *Chronographia*, lib. XI; *Patrol. græc.*, tom. XCVII, col. 414. Bullet (*Hist. de l'établissement du christianisme*) a prouvé l'authenticité de cette lettre.

à leur égard. Il ne faut point les rechercher; mais s'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les punir : en observant toutefois que si l'accusé déclare qu'il cesse d'être chrétien, et qu'il le prouve par le fait même, c'est-à-dire s'il consent à adorer nos dieux, dans ce cas, quelle que soit la gravité des soupçons pour le passé, il faut lui faire grâce. Quant aux dénonciations anonymes, ne les admettez jamais; elles seraient d'un détestable exemple : de pareils procédés ne sont plus de notre siècle [1]. » Étrange dérision! s'écrie Tertullien. L'empereur, en défendant de rechercher les chrétiens, reconnaît implicitement leur innocence; il ordonne néanmoins de les punir, comme coupables, sur une simple dénonciation! Telle était, à l'égard des chrétiens, la politique romaine, se souciant peu de la justice et de la vérité, tout appliquée à pourvoir à ses intérêts du moment. La restriction imposée aux délateurs de signer leurs mémoires, loin de diminuer le nombre des accusations, devait l'accroître, puisque le rescrit impérial prononçait la mort contre tout chrétien légalement dénoncé. Les haines particulières ou publiques, les vengeances isolées ou générales, trouvaient ainsi un moyen de s'assouvir. La persécution sous Trajan atteignit de la sorte les plus effroyables proportions.

40. Une des premières et des plus illustres victimes fut l'exilée de Pontia, nièce de Flavius Clemens. Après le martyre de Nérée et d'Achillée, Aurélianus avait obtenu que Flavia Domitilla fût transférée à Terracine. Il la fit entourer par deux jeunes Romaines, Euphrosyne et Théodora, amies d'enfance de l'héroïque vierge, et déjà fiancées elles-mêmes à deux fils de patriciens. Euphrosyne et Théodora s'efforcèrent d'ébranler la foi de la courageuse chrétienne : elles la suppliaient de renoncer à ses mortifications et à ses jeûnes, pour se prêter aux vœux de sa famille et ouvrir son âme aux joies d'une légitime et brillante alliance. La lutte s'établit donc entre Jésus-Christ et le monde, se disputant l'empire d'une âme. Le monde fut vaincu, et les deux jeunes païennes qui le représentaient devinrent elles-mêmes la conquête de celle

Martyre de Flavia Domitilla et de ses compagnes Euphrosyne et Théodora

[1] C. Plinii Secundi, *Epistol.* lib. X, epist. XCVIII.

qu'elles eussent voulu conquérir. — Vous avez, leur dit Flavia Domitilla, deux nobles fiancés. Que feriez-vous, si l'on prétendait vous les ravir, et vous contraindre à épouser quelque esclave? — Puissent les dieux écarter un tel présage! s'écrièrent-elles. — Flavia Domitilla reprit : Telle est pourtant ma situation. Je suis fiancée au plus noble et au plus grand des époux. C'est le Fils de Dieu, descendu du ciel. Je n'échangerai point le trône éternel qu'il a promis à ma virginité, contre toutes les couronnes de la terre. — Elle continua ainsi à faire connaître à ses deux amies les mystères de la foi. Mais les jeunes filles demeurèrent insensibles à toutes ses paroles. — Vous prétendez, lui dirent-elles, que votre Dieu, pour vaincre l'incrédulité des hommes, guérissait les malades et ressuscitait les morts; faites donc un miracle, si vous voulez que nous croyions en lui. — En demandant un prodige, elles comptaient demander l'impossible. Mais bientôt ce ne fut pas seulement devant elles, ce fut en présence de toute la ville de Terracine que le prodige éclata. Un aveugle fut présenté à Flavia Domitilla. Elle traça le signe de la croix sur le front de l'infirme. Au nom de Jésus-Christ mon Dieu, dit-elle, vois! — A l'instant les yeux de l'aveugle furent ouverts, et il vit. Euphrosyne et Théodora tombèrent aux pieds de la sainte; les païens eux-mêmes lui demandaient le baptême. La maison où elle demeurait devint comme une église chrétienne. Les deux jeunes Romaines converties imitèrent Flavia Domitilla, et ne voulurent plus d'autre époux que Jésus-Christ. A leur exemple, Sulpitius et Servilianus, leurs fiancés, se firent chrétiens. La famille d'Aurelianus dénonça à l'empereur Trajan tous ces faits d'un prosélytisme impie et de magiques conjurations. Sulpitius et Servilianus, mandés au tribunal du préfet de Rome, reçurent l'ordre de sacrifier aux dieux, et, sur leur refus, ils eurent la tête tranchée. Les chrétiens déposèrent leurs corps dans la catacombe située au second milliaire de la *Via Latina* [1]. Cependant le gouverneur de Terracine faisait comparaître les trois vierges chrétiennes et leur ordonnait aussi de

[1] Bolland., *Act. sanct.*, XII maii.

sacrifier aux idoles. Ni la confiscation de leurs biens, ni les plus horribles menaces ne purent les y contraindre. Enfin on les enferma dans la maison qu'elles habitaient, on y mit le feu, et elles expirèrent dans les flammes. Le diacre Césarius, en fouillant les décombres, retrouva intacts les corps des trois martyres ; il les plaça dans un sarcophage, qu'il enfouit profondément en terre. Plus tard ce précieux dépôt fut transporté à Rome, près des reliques des saints Nérée et Achillée, dans cette basilique d'où Flavia Domitilla semble présider l'innombrable chœur des vierges de Jésus-Christ, unissant sur leur tombe les lis de la pureté aux roses empourprées du martyre.

41. Des rives du Tibre à l'embouchure du Borysthène, la délation contre les chrétiens se poursuivait avec le même acharnement, et obtenait le même résultat. L'auguste pontife, saint Clément, qui avait reçu le vœu de virginité de Flavia Domitilla, continuait parmi les populations sarmates de la Chersonèse, l'apostolat dont il nous a décrit lui-même les fatigues, et tracé les règles austères [1]. La troisième année du règne de Trajan (100), le saint vieillard fut traîné devant le tribunal du proconsul, qui le condamna au dernier supplice. On ne voulut point lui faire l'honneur de trancher sa vie par le glaive. Son titre de citoyen romain, qu'il ne songeait d'ailleurs pas à revendiquer, fut méconnu. On lui suspendit au cou une ancre de navire, et on le jeta à la mer [2]. Ce martyre fut consommé dans la petite île de Leuca, à l'embouchure du Dniéper actuel, le Borysthène des anciens, au nord de la Chersonèse, la Crimée moderne. Sur ces rivages barbares, comme on les appelait alors, saint Clément avait apporté la lumière de l'Évangile. Les fidèles qu'il avait baptisés demandaient à Dieu la grâce de retrouver le corps de leur pasteur et de leur père. Ils furent exaucés. Les flots leur rendirent d'eux-mêmes ce trésor, et le rapportèrent à la plage. Des mains pieuses le recueillirent et lui donnèrent la sépulture. « Une église, bâtie plus tard sur ce tombeau, dit Mgr Gerbet, fut détruite dans les incursions des Barbares; et son cercueil de pierre

[1] Cf. dans ce volume, chap. VI, nos 61, 62. — [2] *Martyrol. Roman.*, 23 novembr.

avait été recouvert par les flots. Sous l'empereur Michel I (81 un prêtre, nommé Philippe, avait reporté son corps à Cherson C'était là qu'il se trouvait, lorsque saint Cyrille, l'apôtre des Slaves, le prit avec lui en partant pour Rome (866). » Après huit cents ans d'absence, le pape saint Clément venait reprendre sa place dans la ville éternelle. Adrien II fit déposer ses glorieux restes dans la maison de la région *Cælimontana*, où Clément était né. Cette maison, convertie en église du vivant même du saint pape, avait vu sous Constantin, une basilique chrétienne s'élever sur son emplacement. « Or, continue Mgr Gerbet, Dieu ayant marqué à Rome le terme des courses apostoliques de Cyrille, son compagnon et son frère, saint Méthodius, demanda qu'on ensevelît l'évêque des Slaves dans la basilique de ce pape, mort aussi bien loin de ses foyers paternels, et qu'il avait rapporté de ses propres mains dans cette même église, pour lui rendre un tombeau natal [1]. » L'archéologie contemporaine vient de retrouver le tombeau de saint Cyrille, à côté de celui de saint Clément. M. de Rossi, en poursuivant ses investigations sous l'abside de la basilique primitive, a retrouvé deux *cubicula* de grandeur moyenne, dont les voûtes en stuc blanc sont encore décorées de peintures païennes [2]. Ces deux chambres faisaient sans doute partie de la maison de Faustin, père de saint Clément. Ce fut là que le troisième successeur de saint Pierre reçut le jour. Les reliques du pape martyr reposent au lieu même où le fils d'un païen affranchi porta, à travers les persécutions et les orages, le bâton pastoral de chef de l'Église.

Martyre de saint Siméon, évêque de Jérusalem.

42. Après la grande victoire de Titus, la chrétienté de Jérusalem, retirée à Pella, sous la conduite de Siméon, son évêque, était revenue se fixer parmi les ruines de la cité de David, près du Calvaire et du sépulcre de Jésus-Christ. La haine des Juifs contre le nom du Rédempteur avait survécu à la destruction de leur capitale. « Quelques-uns d'entre eux, dit Hégésippe, dénoncèrent Siméon, fils de Cléophas, au gouverneur de Syrie, Atticus, sous la double accusation d'appartenir par sa naissance à la race royale de David,

[1] Gerbet, *Esq. de Rome chrét.*, tom. I, pag. 436. — [2] De Rossi, *Bulletin d'Archéol. chrét.*, Rome, 1863, nos 2-4.

et, par sa profession, à la secte proscrite des chrétiens. Siméon avait alors cent-vingt ans. Traîné devant le tribunal d'Atticus, il fut soumis durant plusieurs jours à la torture. Tous les assistants et le proconsul lui-même s'étonnaient de trouver tant de vigueur dans ce vieillard. Au milieu des tourments, il ne cessait de confesser sa foi à la divinité de Jésus-Christ. Enfin il fut attaché à une croix et termina ainsi sa glorieuse carrière, après avoir pendant quarante ans gouverné l'Église de Jérusalem, qu'il eut le bonheur de préserver de l'invasion des hérésies et des sectes pendant tout son épiscopat. Mais lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des disciples qui avaient vu le Seigneur de leurs yeux, et recueilli de ses lèvres les oracles de la divine sagesse, l'erreur commença à se répandre avec plus de succès [1]. » A l'occasion même du siége de Jérusalem, que le martyre de saint Siméon laissait vacant, il s'éleva un schisme dans cette Église. Thébutis, Juif converti, avait brigué l'honneur de succéder à l'illustre évêque. Le choix des chrétiens s'étant fixé sur Justus, dont la doctrine et les mœurs inspiraient plus de confiance, Thébutis, pour s'en venger, se fit le chef d'une hérésie locale. Il enseignait, avec les autres sectaires nés du judaïsme, la nécessité des œuvres de la loi mosaïque pour le salut, et l'insuffisance du baptême et des autres sacrements pour la régénération spirituelle.

Trajan à Antioche. Saint Ignace, évêque d'Antioche et l'empereur.

43. Jusqu'ici nous n'avons vu encore que des gouverneurs de province, des préfets, des proconsuls, en face de ce courage chrétien qu'ils admiraient sans le comprendre, et qu'ils combattaient sans le vaincre. Trajan va nous apparaître lui-même et appliquer en personne les règles de procédure qu'il traçait naguères à Pline le Jeune, son ami. Les *Actes* de saint Ignace, écrits par Rheus, Agathapode et Philon, disciples du grand évêque d'Antioche et témoins oculaires de son martyre, sont parvenus jusqu'à nous. Leur authenticité est incontestable. Écoutons ce simple et touchant récit : « A l'époque où Trajan monta sur le trône, Ignace, disciple de Jean l'évangéliste, homme vraiment apostolique, gouvernait

[1] Hegesipp. cit. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXXII

l'Église d'Antioche. Il venait de traverser heureusement la tourmente de la persécution suscitée par Domitien. Par ses prières et ses jeûnes, par son assiduité à prêcher la vraie doctrine, par l'activité incessante où le tenait constamment la crainte de voir se perdre quelques âmes plus faibles et plus timides, il avait écarté tous les dangers de naufrage; habile et sage pilote il avait sauvé son navire. Maintenant donc, il se réjouissait de la tranquillité subitement rendue à l'Église; et cependant son grand cœur s'indignait de n'avoir pas trouvé encore l'occasion de faire éclater, comme il le voulait, son amour pour le Christ. Il aspirait au martyre, qui achèverait, disait-il, de le faire ressembler à son Seigneur et à son maître. Ses vœux ne tardèrent point à être exaucés. La neuvième année de son règne (106), Trajan, vainqueur des Scythes et des Daces, et attribuant ses triomphes à la protection des dieux, crut qu'il manquerait quelque chose à sa propre gloire et à la reconnaissance qu'il devait aux idoles, tant que les chrétiens refuseraient de les adorer. Il renouvela donc les ordres les plus rigoureux, pour que tous les fidèles fussent contraints de sacrifier ou de mourir. L'empereur était alors à Antioche, préparant son expédition contre les Arméniens et les Parthes. Ignace, ce généreux soldat du Christ, se présenta spontanément devant le prince. En l'apercevant, Trajan s'écria : Qui es-tu, misérable démoniaque? C'est donc toi qui oses transgresser nos ordres, et qui entraîne à la mort une multitude fanatique! — Ignace répondit : Personne n'a jamais appelé Théophore un démoniaque. Les démons fuient devant les serviteurs de Dieu. Je suis redoutable aux démons et dans ce sens j'accepte le nom de Καχοδαίμων [1]. Par la puissance du Christ, mon roi, je brise les piéges des démons. — Qui est ce Théophore dont tu me parles? demanda Trajan. — Celui qui porte le Christ dans son cœur, répondit Ignace. — Ne vois-tu pas, dit Trajan, que nous aussi nous portons les dieux dans notre cœur, et que leur protection nous

[1] L'expression de Καχοδαίμων dont s'était servi Trajan, en lui attachant l'idée de « mauvais démon » ou de « misérable démoniaque, » présente aussi, selon la rigueur étymologique, l'autre acception de « mauvais au démon, » à laquelle saint Ignace fait allusion ici.

fait triompher de nos ennemis? — Ce ne sont point des dieux, reprit Ignace. Il n'est qu'un seul Dieu, celui qui a créé le ciel, la terre, et les mers. Le Christ Jésus est le Fils unique de Dieu! Puissé-je le contempler un jour dans le royaume de sa gloire! — Trajan dit : Tu parles de ce supplicié, que Ponce-Pilate fit mourir sur une croix? — Oui, répondit Ignace. Sur sa croix, Jésus a crucifié le péché et son auteur : il a triomphé de toutes les erreurs et de toute la perversité des démons. Il les a pour jamais asservis au pouvoir de ceux qui portent le Christ dans leur cœur. — Ainsi, reprit Trajan, tu portes en ton cœur un crucifié! — Dieu lui-même l'affirme, reprit Ignace : « J'habiterai en eux, a-t-il dit. Je marcherai au milieu d'eux [1]. » — Sans l'entendre davantage, Trajan prononça cette sentence : Ignace, qui prétend porter en soi le crucifié, sera mis aux fers et conduit sous escorte à Rome, pour y être exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre. — Grâces vous soient rendues, mon Seigneur et mon Dieu! s'écria le confesseur. Vous daignez enfin couronner mon amour et me faire partager les chaînes de Pierre, votre apôtre! — En parlant ainsi, son visage rayonnait de joie : il pria ensuite pour son Église, la recommandant à Dieu, avec larmes, et, comme une noble victime, se remit aux mains des soldats [2]. »

44. « Ce fut dans ces sentiments d'ineffable allégresse, et de sainte passion pour le martyre, qu'Ignace fut conduit d'Antioche à Séleucie [3]. Là il fut embarqué, et, après une navigation laborieuse, le vaisseau aborda à Smyrne. Polycarpe, évêque de cette ville, et comme lui disciple de l'apôtre Jean, reçut dans sa maison le saint confesseur. Toutes les Églises d'Asie lui envoyèrent des évêques, des prêtres et des diacres, pour recevoir ses dernières bénédictions. Ignace les suppliait tous, et Polycarpe en particulier, de lui obtenir de Dieu, par leurs prières, la grâce d'achever son martyre. Tel était l'objet constant de ses préoccupations et de ses discours. Dans sa

[1] *Levit.*, XXVI, 12; II *Cor.*, VI, 16. — [2] *Martyrium sancti hieromartyris Ignatii Theophori*, cap. I, II; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 979-982.

[3] Nous avons eu déjà l'occasion de dire que Séleucie était comme le port d'Antioche.

charité pour le Christ, il répétait qu'il serait redevable de sa couronne aux prières et aux mérites des Églises qui lui envoyaient leurs députations. C'est dans ce sens qu'il leur écrivit à toutes des lettres où respirent la grâce et l'amour. En les voyant multiplier près de lui les soins de la piété filiale, il craignait que les frères n'obtinssent de Dieu la conservation de sa vie, au moment où la porte du martyre lui était ouverte. Voici en effet l'Épître qu'il adressait aux Romains : « Ignace, surnommé Théophore, à l'Église riche des miséricordes reçues de la magnificence du Père et de Jésus-Christ, son fils unique; à l'Église, foyer de charité et de lumière par la volonté de Celui qui veut tout ce qui est conforme à la charité de Jésus-Christ, notre Dieu; à l'Église qui préside à l'universalité des assemblées fidèles dans la capitale de l'empire romain, Église digne de Dieu, Église chaste et bienheureuse, salut au nom de Jésus-Christ, fils du Père. — Je crois avoir obtenu de Dieu, par mes prières, le bonheur de vous voir, vous si dignes de le voir lui-même. Enchaîné pour Jésus-Christ, j'espère vous saluer bientôt, si telle est la volonté du Seigneur, et s'il m'accorde la grâce d'arriver au terme tant désiré. Le début jusqu'ici m'est favorable. Puisse rien ne faire obstacle à mon bonheur ! Je crains que votre charité pour moi ne me soit funeste. Car il vous est facile d'obtenir ce que vous demandez, et à moi il me serait difficile d'arriver à mon Dieu, si votre tendresse persistait à me sauver aujourd'hui. Ce n'est point d'un amour humain que je vous aime; c'est en Dieu qu'est mon amour, comme y est le vôtre. Or je ne puis trouver une pareille occasion d'entrer en possession de mon Dieu; et vous aussi, vous ne sauriez vous associer à une meilleure œuvre. Cessez donc de prier dans un but opposé à mes désirs. Si vous gardez le silence, je serai à Dieu; si vous m'aimez selon la chair, il me faudra de nouveau reprendre ma course. Ne m'accordez rien de plus; souffrez que je sois immolé à Dieu, pendant que l'autel est prêt. Alors, dans votre charité, vous chanterez en chœur un hymne au Père et à Jésus-Christ, son fils, rendant grâces au Seigneur, et le remerciant d'avoir couronné l'évêque de Syrie, et de l'avoir appelé d'Orient en Occident pour y consommer son martyre.

Il est bon de mourir pour Dieu afin de renaître en lui. On ne vous vit jamais porter envie à personne; vous avez toujours prodigué votre enseignement aux autres. Je veux donc que vous restiez envers moi fidèles à vos leçons et à votre pratique constante. Demandez pour moi la force intérieure et extérieure, afin que je ne parle pas seulement, mais que je veuille; afin que je me montre chrétien et de nom et de fait. C'est par l'épreuve que je mériterai ce beau nom de chrétien; on aura le droit de m'appeler fidèle, quand j'aurai disparu de ce monde. Rien de ce qui se voit ici-bas n'est éternel. Notre Dieu lui-même, Jésus-Christ, ne s'est jamais manifesté davantage que depuis qu'il est retourné à son Père. Le christianisme n'est pas seulement une œuvre de silence, il est aussi une œuvre de force et de magnanimité. J'écris aux Églises; je leur mande à toutes que je mourrai de grand cœur pour notre Dieu, pourvu que vous ne vous y opposiez pas. Je vous en conjure, ne me témoignez plus une bienveillance inopportune. Laissez-moi devenir la pâture des bêtes féroces; par elles j'arriverai à Dieu. Je suis le froment de Dieu; il me faut être moulu sous la dent des bêtes, pour devenir le pain immaculé du Christ. Caressez plutôt ces lions; qu'ils deviennent mon sépulcre, qu'ils ne laissent rien de mon corps; ainsi, quand je serai endormi dans le Seigneur, je ne serai plus à charge à personne. Alors je serai vraiment le disciple de Jésus-Christ, quand mon corps lui-même aura disparu de ce monde. Suppliez pour moi le Christ, afin que, par de tels instruments, je devienne une hostie digne de lui. Pierre et Paul vous commandaient, moi je vous prie. Ils étaient apôtres, je ne suis qu'un condamné; ils étaient libres, jusqu ici je ne suis qu'un esclave. Mais quand j'aurai souffert, je serai l'affranchi de Jésus, et en lui je ressusciterai libre. En ce moment, dans les fers, j'apprends à ne rien convoiter de terrestre ni de vain. Depuis mon départ de Syrie pour Rome, je combats vraiment contre les bêtes, sur terre, sur mer, la nuit et le jour, lié que je suis à dix léopards; ce sont mes gardiens que je nomme ainsi. Les bienfaits mêmes les rendent plus farouches. Leurs injures me servent de leçon; mais « je

ne suis pas justifié pour cela [1]. » Puissé-je jouir des autres bêtes qui me sont préparées ! Je veux les trouver affamées et furieuses ; je les flatterai pour qu'elles me dévorent, sans s'éloigner par respect, comme elles l'ont fait pour d'autres. Que si elles s'y refusent, je les y contraindrai. Pardonnez-moi cette parole, je sais ce qui m'est utile. Je commence maintenant à être un vrai disciple. Que les créatures visibles et invisibles cessent de me disputer mon bonheur. C'est à Jésus-Christ que je vais. Les flammes, la croix, les meutes de bêtes farouches, les lacérations, la torture, la dislocation des os, le déchirement des membres coupés en morceaux, que tous ces tourments, inventés par l'enfer, tombent sur moi, pourvu que j'atteigne Jésus-Christ ! A quoi me serviraient et les plaisirs de ce monde et les royaumes du siècle ? Mourir pour Jésus-Christ vaut mieux que régner sur l'univers. Je cherche celui qui est mort pour nous ; je veux celui qui est ressuscité pour nous. Tel est le trésor que je vais conquérir. Pardonnez-moi donc, Frères. Ne me privez pas de la vie, ne me rejetez point dans la mort ; ne me rendez pas au monde quand j'aspire à Dieu. Laissez-moi arriver à cette pure lumière, aux rayons de laquelle je deviendrai l'homme de Dieu. Laissez-moi devenir l'imitateur de la passion de Jésus-Christ. Ah ! si quelqu'un a l'amour de Jésus-Christ dans son cœur, il comprendra mon langage, et, sachant l'ardeur qui me dévore, il aura pitié de moi. Le prince de ce siècle voudrait m'arracher du cœur, et corrompre en moi cet amour pour mon Dieu. Vous du moins, spectateurs de la lutte, ne vous constituez point ses auxiliaires. Prenez parti pour Dieu et pour moi. Quand le nom de Jésus-Christ est sur vos lèvres, vous ne pouvez conspirer avec le monde. S'il m'arrivait jamais de vous tenir un autre langage, ne m'en croyez point ; croyez à cette lettre que je vous écris, vivant encore, mais brûlant du désir de mourir. Mon amour a été crucifié, et le feu qui m'anime ne peut souffrir aucun aliment terrestre. L'esprit vivifiant qui habite en moi, et qui parle à mon cœur, me dit intérieurement : Viens à ton père ! Aucune nourriture corruptible, rien de

[1] I *Cor.*, IV, 4.

ce qu'on nomme les délices de la vie n'a de saveur pour moi. Il me faut le pain de Dieu, le pain céleste, le pain de vie, c'est-à-dire la chair de Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui dans ces derniers temps, s'est fait Fils de l'homme, en naissant de la race de David et d'Abraham. Il me faut le breuvage de Dieu, le sang de celui qui est charité et vie éternelles. Je ne veux donc plus de la vie des hommes, et mon vœu sera exaucé, si vous le voulez. Veuillez-le donc, je vous en supplie : Dieu vous rendra en grâces la bienveillance que vous m'aurez témoignée. Cette lettre trop courte vous le demande, croyez à ses accents. Jésus-Christ vous manifestera la sincérité de mon langage, Jésus-Christ le révélateur de la vérité, en qui le Père nous a parlé. Priez-le de se donner bientôt à moi. Si je suis admis au martyre, vous aurez voulu mon bonheur; si je suis rejeté, je l'attribuerai à votre haine. Souvenez-vous dans vos prières de l'Église de Syrie; en mon absence Dieu seul est son pasteur. A la place de l'évêque, Jésus-Christ seul et votre charité la dirigeront. Je rougis de me voir, malgré mon indignité, compter au nombre de ces chrétiens d'Antioche, moi le dernier de tous, misérable avorton! Mais si je puis arriver à Dieu, je deviendrai quelque chose par sa miséricorde. La charité des Églises qui m'ont accueilli au nom de Jésus-Christ, moins comme un étranger qui passe que comme un père, s'unit à mon esprit pour vous adresser le salut. Celles qui ne se trouvent point sur mon passage ont voulu visiter et secourir mes chaînes. Je vous écris de Smyrne. Des Éphésiens, dignes du bonheur d'appartenir à Jésus-Christ, vous remettront ma lettre. Crocus, ce nom si cher, est encore ici avec moi, ainsi que beaucoup d'autres frères. Vous devez connaître maintenant ceux qui m'ont précédé de Syrie à Rome, pour la gloire de Jésus-Christ. Informez-les de mon arrivée prochaine. Ils sont tous dignes de Dieu et de vous. — Écrit le IX des kalendes de septembre (23 août 107). Courage jusqu'à la fin dans la patience de Jésus-Christ. Amen [1]. »

45. « Après avoir ainsi, par cette lettre, prédisposé en sa faveur Voyage

[1] *Martyr. Ignat.*, cap. IV.

à Rome. Martyre de saint Ignace dans le Colysée.

les frères de Rome, le Théophore quitta Smyrne. Les soldats qui l'escortaient avaient hâte de le conduire à sa destination, pour l'époque des jeux solennels dans l'amphithéâtre [1]. Il aborda à Troade, puis à Napoli de Thrace. Là on lui fit prendre la route de terre; passant donc par Philippes, il traversa la Macédoine et l'Épire, jusqu'au port d'Épidamne [2], où il s'embarqua de nouveau. Descendant le golfe Adriatique, il entra dans la mer Tyrrhénienne, longeant le littoral et voyant passer sous ses yeux les cités et les îles qui bordent ces rivages. On montra à l'homme de Dieu la ville de Pouzzoles. Il souhaitait ardemment qu'on pût y débarquer. Il aurait de la sorte suivi les traces de saint Paul, et fût entré à Rome par le même chemin que l'Apôtre. Mais un vent violent chassa le navire en pleine mer et déjoua tous les efforts des matelots. En s'éloignant de Pouzzoles, Ignace salua de loin cette chrétienté célèbre : Heureux, disait-il, nos frères de cette cité illustrée par le grand Apôtre! Le terme de notre navigation approchait; nous en gémissions à la pensée de notre séparation prochaine d'avec ce juste; mais lui ne manifestait que des sentiments d'allégresse, il triomphait de joie en se détachant du monde pour se rapprocher de Jésus, son bien-aimé. Après un jour et une nuit, le vaisseau abordait au port des Romains [3]. Les jeux solennels de l'amphithéâtre allaient bientôt finir; cette circonstance redoublait l'empressement des soldats; l'évêque obéissait avec joie à leur impatience. Il la partageait lui-même. On se mit donc aussitôt en chemin. Cependant la nouvelle de l'arrivée du saint martyr s'était déjà répandue. Les frères de Rome vinrent au-devant de lui. La joie et la douleur se peignaient sur leur visage; heureux de contempler le Théophore, la pensée de sa mort prochaine les conster-

[1] Ces jeux étaient donnés, à grands frais, au peuple romain, par les consuls désignés pour entrer en fonction au renouvellement de l'année.

[2] Nous prions le lecteur de suivre sur une carte les diverses stations du voyage de l'évêque d'Antioche. L'exactitude géographique de chaque détail est comme un témoignage d'authenticité intrinsèque pour l'ensemble des *Actes* de ce glorieux martyre. Épidamne a pris aujourd'hui le nom de Durazzo; c'est un port de la Dalmatie, sur l'Adriatique.

[3] Aujourd'hui *Porto,* près d'Ostie, à seize milles de Rome.

nait. Quelques-uns, dans l'ardeur de leur zèle, formaient le dessein de s'adresser au peuple, pour lui demander grâce et le conjurer d'épargner la vie d'un juste. Ignace, averti par l'Esprit-Saint de leur pensée secrète, après avoir donné le baiser à tous les frères, parla en termes si véhéments de son ardente soif du martyre, il les supplia avec tant de larmes de ne point lui envier son bonheur par une tendresse inhumaine, qu'il les persuada enfin. Tous alors se mirent à genoux sur la route. Ignace pria à haute voix, invoquant la protection du Fils de Dieu sur l'Église, lui demandant de mettre un terme à la persécution, et de maintenir le lien de la charité parmi les frères. Le cortége reprit sa marche et Ignace fut conduit directement à l'amphithéâtre. Selon l'ordre précédemment donné par l'empereur, il fut de suite exposé aux bêtes. Or c'était le jour que les Romains désignent dans leur style sous le nom de XIII des kalendes de janvier (20 décembre 107). Il était le plus solennel parmi les fêtes publiques de cette saison [1]. Une foule immense encombrait les gradins. Le saint martyr Ignace fut exposé dans le cirque, près de l'autel élevé aux faux dieux. Les bêtes farouches exaucèrent le vœu qu'il avait exprimé dans son *Épître aux Romains*, de n'être à charge à personne après la consommation de son sacrifice et d'éviter aux frères le soin périlleux de rassembler ses restes. Il fut presque entièrement dévoré; les bêtes ne laissèrent que les plus durs ossements, précieuses reliques qui furent soigneusement recueillies, enveloppées de linges, rapportées à Antioche, comme un trésor inestimable et rendues à cette Église veuve d'un martyr. Comme nous l'avons dit, ceci se passait le XIII des kalendes de janvier, vingt décembre, sous le consulat de

[1] Les Romains nommaient la solennité de ce jour *Sigillaria*. C'était en quelque sorte le sceau apposé à l'année qui allait finir, et le souhait de bienvenue pour celle qui commençait. Il y avait alors à Rome deux grands amphithéâtres: le Colysée, terminé et consacré par Titus, et l'amphithéâtre de Statilius Taurus, aujourd'hui place du *Monte Citorio*. C'était dans le premier qu'on célébrait toutes les grandes fêtes. Le nombre des martyrs qui l'arrosèrent de leur sang est très-considérable. La tradition nous apprend que ce fut dans l'amphithéâtre Flavien, dans cet immense Colysée, récemment ouvert pour les fêtes solennelles du peuple-roi, que le saint évêque d'Antioche consomma son sacrifice.

Sura et de Sénécion. Nous assistions, les yeux baignés de larmes, à ce spectacle. La nuit suivante, retirés dans la maison d'un chrétien, nous laissions couler nos pleurs avec nos prières. Fléchissant les genoux, prosternés, nous demandions au Seigneur de prendre en pitié notre douleur et de nous révéler quelque signe de la gloire de son martyr. Épuisés de fatigue, le sommeil nous gagna; Ignace nous apparut. Quelques-uns d'entre nous le virent dans la gloire et leur tendant les bras pour les serrer sur son cœur. A d'autres il apparut dans l'attitude de la prière, intercédant auprès du trône de Dieu pour son Église. Enfin quelques autres le virent couvert de sueur et comme sortant d'un laborieux combat, se présenter en vainqueur devant Dieu. Ces visions nous remplirent de joie; chacun de nous racontait celle dont il avait été favorisé, et nous unîmes nos voix pour rendre gloire à l'auteur de tous les biens, et proclamer la béatitude du saint évêque. C'est dans ces sentiments que nous vous adressons la relation de son martyre, pour que vous puissiez en célébrer l'anniversaire, et qu'ainsi nous puissions tous être admis à la participation des mérites de ce généreux athlète de Jésus-Christ, qui a terminé sa course, selon l'ardent désir qu'il en avait manifesté [1]. »

Importance des Actes de saint Ignace, au point de vue doctrinal et disciplinaire.

46. Telle est cette relation authentique du martyre de saint Ignace d'Antioche. Le protestantisme, par l'organe d'Ussérius et de Dodwel, la critique janséniste de Baillet, l'érudition la plus méticuleuse, par la voix de Tillemont, de Fleury et de D. Ruinart, se sont trouvés unanimes dans l'appréciation de ce monument de l'antiquité chrétienne. Aucun d'eux n'y a découvert la trace d'une interpolation. Ce récit contemporain est aussi authentique, aux yeux de l'histoire, que les Commentaires de Jules César. Et maintenant, nous le demanderons à tout lecteur impartial, s'il ne nous restait du siècle apostolique que ce seul témoignage, s'il nous fallait, d'après cet unique document, reconstituer le dogme, la hiérarchie et la discipline de l'Église naissante, serait-ce le protestantisme ou le catholicisme qui se dégagerait en dernière analyse

[1] *Martyr. Ignat.*, cap. V-VII.

de notre examen. La primauté de l'Église romaine a-t-elle jamais été mieux définie que dans l'Épître de saint Ignace? Le sacrement de l'Eucharistie, le dogme de la présence réelle s'est-il affirmé quelque part avec plus de majesté que sous la plume de l'évêque d'Antioche? La communion des saints, le culte de leurs reliques, la vénération pour toutes les traces qu'ils ont laissées sur la terre pourraient-ils de nos jours se formuler plus nettement que dans cette relation écrite l'an 107 de notre ère? Saint Chrysostome nous apprend que Rheus, Agathopode et Philon, auteurs de ces *Actes*, reportèrent sur leurs épaules le pieux fardeau qu'ils avaient dérobé à l'amphithéâtre romain jusqu'à Antioche. Ils traversèrent ainsi les cités de la Macédoine et de l'Asie-Mineure, au milieu d'un peuple de fidèles qui accouraient sur leur passage et s'agenouillaient pour vénérer les saintes reliques. Mais si l'on trouve le témoignage de saint Chrysostome trop moderne, si l'on refuse encore de tenir compte du soin religieux avec lequel les précieux ossements de saint Ignace furent rapportés d'Antioche à Rome par l'empereur Héraclius, au moment où le mahométisme prenait possession de l'Asie qu'il devait transformer en désert; enfin si l'on ne veut admettre pour constater la foi de saint Ignace que les *Actes* et les paroles de saint Ignace lui-même, qu'on relise l'exclamation du généreux martyr, en vue de la cité de Pouzzoles, quand il vénère de loin les traces du grand apôtre saint Paul, qu'il eût voulu couvrir de baisers et marquer lui-même de son sang. Si nous sommes des idolâtres, quand nous vénérons les reliques des saints, et les protestants nous en accusent, c'est saint Ignace, l'homme apostolique, le disciple de saint Jean, qui nous a appris cette idolâtrie !

Martyre de saint Évariste. Primauté du Siége apostolique.

47. En même temps que l'illustre évêque d'Antioche donnait son sang pour Jésus-Christ, le pape saint Évariste terminait sa vie par le martyre. Nous n'avons plus les Actes de cette confession glorieuse, qui unit, dans la profession d'une même foi et l'héroïsme d'un égal dévouement, les deux Églises d'Orient et d'Occident. Il nous reste pourtant de saint Évariste un monument qui n'a pas trouvé grâce devant la critique exagérée des XVIe et

XVII[e] siècles. Ce sont deux lettres, adressées aux Églises d'Afrique. La version latine qui nous les a conservées est élégante et correcte. La doctrine en est irréprochable. Les mœurs auxquelles ces deux Épîtres font allusion sont bien celles du siècle apostolique. La première a pour objet de promulguer la loi qui venait d'être portée, par rapport à l'obligation pour chaque évêque, de s'entourer de sept diacres, qui fussent les témoins de sa vie et la garantie des actes de son administration. Saint Évariste y ajoute, en réponse aux consultations venues des chrétientés d'Afrique, une exposition nette et détaillée des cérémonies qui devaient être employées dans la célébration du mariage chrétien. La seconde a trait aux accusations qu'un zèle exagéré se plaisait, ainsi que nous l'avons dit précédemment, à multiplier contre les évêques. Le saint pape compare le lien qui s'établit entre l'évêque et son troupeau à l'union de Jésus-Christ avec l'Église. Il défend les droits de l'épiscopat contre les tentatives des néophytes ardents et inconsidérés. On pourrait s'étonner qu'une thèse de ce genre n'ait point été mieux accueillie par l'érudition du siècle de Louis XIV. Mais il était admis alors, comme un fait indubitable, que nulles relations administratives n'avaient existé entre le saint Siége et les diverses Églises, à l'époque des apôtres. On répudia donc *à priori*, et sans prendre la peine de les examiner plus sérieusement, deux Épîtres où saint Évariste, s'adressant « à ses bien-aimés frères les évêques d'Afrique, » leur parlait en ces termes : « Vous nous avez consulté sur divers points contenus dans vos lettres, pour savoir ce que la droite raison peut conseiller en cette circonstance, et ce que la tradition apostolique nous en a appris. Voici notre réponse » Quelle apparence, disait-on, qu'en l'an 100 de notre ère la pensée soit venue à personne de consulter sur quoi que ce fût le Siége apostolique? — Nous demandons la permission de répondre que si cette pensée ne s'était point produite au siècle apostolique, elle ne se fût jamais présentée depuis. Qu'est-ce à dire, et qui prétendait-on tromper par de semblables réticences? Si nous consultons aujourd'hui le Siége apostolique, c'est parce qu'il fut consulté toujours. Autrement nous serions les

victimes d'une usurpation de pouvoir et d'une intrigue romaine. A Dieu ne plaise que jamais une telle parole sorte des lèvres d'un catholique ! Mais enfin, quand on laisse si imprudemment croire à tous les fidèles que le Siége apostolique n'était ni consulté, ni visité, ni obéi au commencement de l'Église, on tient implicitement ce langage, qu'on rougirait d'exprimer plus nettement. Or l'histoire sérieuse et impartiale ne connaît ni ces compromis, ni ces ménagements. Il est absolument certain que l'Église de Corinthe, en l'an 67, recourait à l'autorité du pape saint Clément, à l'occasion d'un schisme déplorable. Il est absolument certain qu'en l'an 107 saint Ignace d'Antioche, disciple de saint Jean l'évangéliste, s'adresse à l'Église de Rome comme « à celle qui préside toutes les autres. » Nous n'inventons pas ces faits ; nous ne les exagérons pas, nous les constatons. Sur le point de consommer son martyre et de laisser veuve sa chère Église d'Antioche, Ignace écrit au Siége apostolique : « Souvenez-vous dans vos prières de l'Église de Syrie. Désormais elle n'aura pour la régir que Jésus-Christ et votre charité. » Qu'on ne nous reproche donc point d'altérer les faits et les témoignages, pour les plier à un système préconçu de suprématie romaine. Historien, nous enregistrons des actes. Que le lecteur les apprécie et qu'il juge !

§ IV. Épîtres de saint Ignace.

48. L'Épître de saint Ignace, insérée dans le texte même des *Actes* du saint martyr, n'est point la seule qui nous reste de lui. La plus belle conquête de la philologie moderne est sans contredit celle qui nous a rendu le texte authentique des six autres lettres que l'illustre évêque d'Antioche écrivit aux chrétientés d'Asie et de Grèce, durant ce voyage triomphal qui le conduisait au martyre. Le séjour assez long qu'il fit à Smyrne lui permit de s'entretenir avec Onésime, évêque d'Éphèse ; Damas, évêque de Magnésie ; Polybe, évêque de Tralles, et l'évêque des Philadelphiens, dont il ne nous a pas conservé le nom. Chacun d'eux, accouru pour baiser ses chaînes, devait à prix d'argent obtenir de l'escorte ro-

maine la faveur d'approcher du captif. Ils l'informaient des besoins de la foi dans leurs provinces, des difficultés de leur ministère ; ils sollicitaient comme un trésor une lettre qu'ils pussent, à leur retour, communiquer aux fidèles de leurs Églises, et conserver comme le testament du saint martyr. Ignace profitait des quelques instants de répit que lui laissait la vigilance de ses gardes, pour rédiger de sa main, ou dicter une courte exhortation, qu'il remettait aux évêques. Échappées d'un seul trait au cœur apostolique du grand disciple de saint Jean, ces lettres furent longtemps et opiniâtrément discutées par la critique protestante. Aujourd'hui leur authenticité, scientifiquement établie, est un fait universellement reconnu. Nous pouvons, à l'aide de ces vénérables documents, pénétrer au cœur même des Églises primitives ; saisir leur constitution, leur hiérarchie, leur discipline, leur culte ; nous initier à leurs dangers, à leurs espérances, et étudier ce nouveau terme de comparaison entre la foi du catholicisme et la foi du Ier siècle. Dès lors, c'est un devoir pour l'historien de leur consacrer une analyse d'une certaine étendue. Nous espérons qu'elle ne sera point dépourvue d'intérêt pour le lecteur. La parole de l'homme apostolique a des rayons de lumières et de flammes qui traversent les âges, sans rien perdre de leur puissance. Voici l'Épître aux Éphésiens : « J'ai retrouvé ici avec grande joie le souvenir de votre nom, qui m'est si cher dans le Seigneur. A l'exemple du Dieu qui vous a rappelés à la vie par son sang, vous pratiquez dans sa perfection le devoir de la charité fraternelle. En apprenant que j'arrivais de Syrie, chargé de fers, pour l'honneur du nom chrétien et notre commune espérance, tous vous avez manifesté le désir de me revoir encore. Pendant que je ne songeais qu'à implorer le secours de vos prières auprès de Dieu, pour obtenir la grâce d'être dévoré par les bêtes, et de conquérir ainsi la couronne de mon témoignage, vous ne formiez qu'un vœu, celui de visiter et d'entourer mes chaînes. J'ai donc reçu, au nom du Seigneur, votre communauté tout entière en la personne d'Onésime, votre évêque, cet homme d'une charité inénarrable. Puissiez-vous tous l'aimer en Jésus-Christ ! Puissiez-vous lui ressem-

bler tous ! Bénie soit la miséricorde de Dieu qui a daigné vous donner un tel pasteur. Je ne prétends point vous adresser des ordres, comme si j'étais quelque chose. Si je porte des chaînes pour le nom du Christ, je suis loin encore de la perfection de Jésus-Christ. A peine commencé-je à devenir un véritable disciple, je vous parle donc comme à mes maîtres. J'aurais en effet besoin d'être affermi par vous dans la foi, la patience et le courage. Mais puisque la charité me contraint de vous écrire ces lignes, je vous préviens donc et vous supplie de maintenir inviolable le lien de l'unité dans la science de Dieu. De même que Jésus-Christ, notre vie indéfectible, est la manifestation du Père ; ainsi les évêques, constitués sur les différents points du monde, sont la manifestation de Jésus-Christ. C'est donc un devoir de rester, comme vous le faites, inséparablement unis à l'évêque. Votre vénérable *presbyterium*, digne du Dieu dont il est le ministre, forme avec votre évêque l'harmonieuse union qui existe entre la lyre et ses cordes. C'est ainsi que, dans le concert de votre charité, les louanges de Jésus-Christ montent vers le ciel en un chant divin. Chacun de vous a sa place dans ce chœur où les mélodies de Dieu s'expriment par l'accord parfait de toutes les voix, pour célébrer le nom de Jésus-Christ. Telle est cette union immaculée dans laquelle il vous faut persévérer, pour demeurer avec Dieu. Que si, en quelques jours, j'ai contracté avec votre évêque une liaison toute spirituelle, mais étroite et inviolable, combien je vous estime plus heureux, vous qui lui êtes unis comme l'Église l'est à Jésus-Christ, et comme Jésus-Christ l'est au Père ! Que nul ne s'y trompe. Quiconque se tient éloigné de l'autel doit être privé du pain de Dieu. Si la prière d'un chrétien isolé a tant de force, que sera-ce de la prière de l'évêque entouré de toute son Église? Celui donc qui ne vient pas à l'assemblée des fidèles affiche son orgueil ; il s'est déjà excommunié lui-même, il a prononcé sa condamnation. Évitons donc de résister à l'évêque, si nous voulons rester soumis à Dieu. Que si l'évêque garde le silence, témoignons-lui encore davantage de respect. Quand le Père de famille envoie un représentant pour gouverner sa maison, nous devons accueillir son envoyé comme

nous l'accueillerions lui-même. Il est donc évident que nous devons considérer le Seigneur dans la personne de l'évêque. Aussi Onésime fait le plus grand éloge de l'ordre divin qui règne parmi vous. Je sais par lui que vous vivez tous selon la vérité, que l'hérésie n'a pu faire de brèches au milieu de vous, que vous n'écoutez qu'un seul docteur et un seul maître, Jésus-Christ [1]. » — Nous n'insisterons pas sur les témoignages explicites rendus par saint Ignace à la hiérarchie des Églises primitives, organisées comme les nôtres sous l'autorité épiscopale, qui dirige le *presbyterium* ou sacerdoce, et gouverne l'assemblée des fidèles. Nous retrouverons cette discipline formulée dans toutes les autres Épîtres. On a sans doute remarqué cette expression, « du pain de Dieu, » employée par saint Ignace pour désigner l'Eucharistie, et l'on a pu la rapprocher de cet autre passage de la lettre aux Romains : « Aucune nourriture corruptible n'a de saveur pour moi. Il me faut le pain de Dieu, le pain céleste, le pain de vie, la chair de Jésus-Christ, Fils de Dieu. Il me faut le breuvage de Dieu, le sang de Celui qui est charité et vie éternelle [2]. » Nous voulons seulement faire observer que l'excommunication, dont l'Épître de saint Paul aux Corinthiens nous a fourni un si mémorable exemple, continuait comme mesure disciplinaire au sein de l'Église. L'illustre évêque d'Antioche avertit les Éphésiens que la négligence ou la présomption qui tenait certains fidèles éloignés des assemblées chrétiennes, les constituait par le fait même en un état de véritable excommunication. On sait, et nous l'avons dit précédemment, que les diacres portaient l'Eucharistie à ceux que des raisons légitimes avaient empêchés de prendre part aux assemblées. Il devait être facile d'abuser de cette mesure d'indulgence, au profit de la paresse individuelle. Voilà pourquoi saint Ignace formule contre la mollesse de quelques fidèles la menace de les priver du « pain de Dieu. » Ce châtiment était alors la plus sévère des punitions, tant était grande l'avidité des premiers chrétiens pour cet aliment

[1] S. Ignat., *Epistol. genuinæ; Epist. ad Ephes.*, cap. I-VI; *Patrol. græc.*, tom. III, col. 643-650. — [2] Voir précédemment n° 44.

céleste ! Après celui-ci, ils aspiraient encore au pain de la parole. L'espoir d'entendre l'évêque les faisait affluer aux assemblées de l'Église ; quand cet espoir était déçu, quand l'évêque gardait le silence, ils exprimaient leurs regrets en plaintes amères, et parfois irrévérencieuses. Ils cessaient alors de montrer la même assiduité. Saint Ignace touche en passant cet abus, et il y revient une seconde fois : « Redoublez d'ardeur et de zèle, dit-il, pour assister aux réunions eucharistiques et rendre gloire à Dieu. Plus vos assemblées seront fréquentes et nombreuses, plus elles affaibliront les forces conjurées de Satan. La communion de votre foi triomphera des luttes que l'enfer nous suscite. La paix de Jésus-Christ a une efficacité telle qu'elle éteindra les guerres acharnées venues du monde et du démon [1]. » — « En vous tenant ce langage, ajoute humblement le saint martyr, je sais qui je suis et à qui s'adressent mes paroles. Je ne suis qu'un condamné et déjà vous avez reçu la miséricorde ; je porte encore des chaînes et vous comptez déjà des victoires. Du milieu de vous, se sont élancées au ciel de grandes âmes qui savaient tout sacrifier pour Dieu. Vous avez été initiés aux divins mystères par l'apôtre Paul, le sanctifié, le glorieux martyr, dont une Épître pleine de votre souvenir vous reste comme un gage de son amour. Plaise à Dieu qu'il me soit donné de marcher sur les traces de ce héros de la foi [2] ! » Après ces allusions à la mort récente de l'évangéliste saint Jean et à l'apostolat de saint Paul à Éphèse, Ignace croit devoir prémunir les fidèles de cette cité contre les séductions de l'hérésie. Le docétisme, issu du système gnostique de Simon le Mage, avait de nombreux adhérents en Asie. Il s'attaquait surtout à l'incarnation et à la passion du Sauveur, les réduisant à une fantastique théophanie, d'où la réalité était absente. « Nous n'avons, dit-il, qu'un seul médecin, chair et esprit tout ensemble, fait et non fait, Dieu incarné, vie véritable au sein de la mort, engendré de Dieu, né de Marie, passible d'abord, puis impassible, Jésus-Christ Notre-Seigneur [3].

[1] S. Ignat., *Epist. ad Ephes.*, cap. XIII. — [2] S. Ignat., *Epist. ad Ephes.*, cap. XII. — [3] *Ibid.*, cap. VII.

Or je sais que des docteurs de mensonge se sont présentés au milieu de vous, pour pervertir votre foi sur ce point. Mais je sais aussi que vous les avez repoussés; vous avez fermé l'oreille à leurs discours pervers; vous êtes restés les pierres immuables du Temple spirituel, disposées par le divin architecte, élevées en haut par la croix de Jésus-Christ[1]. Que prétendent ces sages selon le monde, avec leurs subtilités qu'ils appellent science, et les spéculations dont ils se glorifient? Notre gloire, notre salut, notre vie, c'est la réalité de la croix de Jésus-Christ. Oui, Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est véritablement incarné dans le sein de Marie et de la race de David, par l'opération de l'Esprit-Saint; il est réellement né, son baptême ne fut point une apparence fantastique, mais une réalité : dans son sang réellement versé à la Passion il a sanctifié l'eau qui nous régénère. Or ces trois grands mystères qui retentissent aujourd'hui dans le monde, la virginité de Marie, son enfantement et la mort du Seigneur, se sont accomplis dans le silence de la sagesse divine, sans que le prince du monde les soupçonnât alors. Voyez cependant de quel éclat Dieu voulut les entourer, pour les offrir à la vénération de tous les siècles. L'ordre des cieux fut ébranlé à cette naissance et à cette mort; l'étoile du berceau, la commotion du Calvaire ont appris à l'humanité que la vie éternelle était descendue ici-bas, et que la mort était à jamais vaincue[2]. » A ces éclairs du génie apostolique, on a reconnu le disciple de saint Jean, habitué à jeter le coup d'œil de l'aigle dans les profondeurs divines. Ignace conclut cette magnifique Épître par ces touchantes paroles : « Demeurez donc indissolublement unis dans l'obéissance à l'évêque et au *presbyterium;* rompant le même pain, aliment d'immortalité, antidote contre la mort, gage de notre vie en Jésus-Christ. C'est de Smyrne, où j'ai reçu votre évêque, que je vous écris. A mes côtés est Polycarpe; je l'aime du même amour que j'ai pour vous. Souvenez-vous de moi, comme Jésus-Christ se souvient de vous. Priez pour l'Église de Syrie; on m'entraîne loin d'elle, chargé de fers. C'est moi qui ai cette gloire, et

[1] S. Ignat., *Epist. ad Ephes.*, cap. IX. — [2] *Ibid.*, cap. XVIII, XIX.

je suis pourtant le moins digne d'entre tous ses fidèles. Fortifiez-vous en Dieu le Père et en Jésus-Christ, notre commune espérance [1] ! »

Epître de saint Ignace aux Magnésiens.

49. L'Épître aux Magnésiens est également datée de Smyrne. « Les témoignages de votre charité si chrétienne et si bien ordonnée, dit saint Ignace, m'ont comblé de joie. Je veux donc vous adresser quelques paroles, pour vous féliciter de votre foi en Jésus-Christ. J'ai eu le bonheur de vous voir tous, en la personne de Damas, votre évêque, digne de Dieu, des saints prêtres Bassus et Apollonius, et du diacre Sotion, ce fidèle ministre, soumis à l'évêque, comme au représentant des miséricordes du Père céleste, soumis au *presbyterium*, comme à la loi de Jésus-Christ [2]. » On retrouve dans ce début la préoccupation constante du saint martyr. L'unité dans la subordination, le respect pour la hiérarchie ecclésiastique sont les deux principales recommandations qu'il adresse à tous les fidèles. « Deux sortes de monnaie, ajoute-t-il, sont en circulation ici-bas : celle de Dieu et celle du monde; chacune a son effigie particulière; les infidèles sont marqués à l'empreinte du monde; la charité, ce caractère divin, a été imprimée dans l'âme des fidèles comme la marque de Jésus-Christ. J'ai reconnu dans vos envoyés la foi et la charité qui vous distinguent vous-mêmes. Persévérez donc dans l'union et la concorde, sous la présidence de votre évêque qui représente l'autorité de Dieu; sous la direction du *presbyterium*, qui représente le sénat apostolique; sous la conduite des diacres, ces ministres particulièrement chers à mon cœur, aux mains desquels la dispensation des mystères a été confiée par Jésus-Christ. De même que Notre-Seigneur, ni par lui-même, ni par ses apôtres, n'a rien fait sans le Père, ainsi ne faites rien sans l'évêque et les prêtres [3]. » Saint Ignace en parlant ainsi aux Magnésiens avait un motif spécial. Damas, leur évêque, comme autrefois Timothée à Éphèse, était jeune. « Ne vous autorisez point, leur dit-il, de l'âge de votre évêque, pour vous départir

[1] S. Ignat., *Epist. ad Ephes.*, cap. XX, XXI. — [2] S. Ignat., *Epist. ad Magnes.*, cap. I, II, — [3] *Ibid*, cap. VI, VII.

du respect que vous lui devez. Honorez en sa personne l'autorité de Dieu le Père, dont il est le représentant. J'apprends que telle est la conduite des saints prêtres de votre Église. Sans s'arrêter à la considération de sa jeunesse, ils s'empressent de lui témoigner leur obéissance, non à lui, mais au Père de Jésus-Christ, l'Évêque universel. C'est d'après ce sentiment qu'il nous faut régler notre obéissance, dans une sincérité vraiment chrétienne et exempte de toute hypocrisie. Vouloir tromper l'évêque visible, n'est-ce pas outrager Jésus-Christ, l'Évêque invisible [1]? » Dans la pensée de saint Ignace, l'unité de hiérarchie était la sauvegarde de l'unité de foi. Il ne sépare jamais ces deux colonnes de l'Eglise, qui se fortifient l'une par l'autre. « Ne vous laissez point séduire par des doctrines étrangères, dit-il aux Magnésiens, ne revenez plus à un passé désormais inutile. Si nous persévérions à vivre selon la loi du judaïsme, ne serait-ce point proclamer que nous n'avons pas reçu la grâce de l'Évangile? Les divins prophètes ont vécu selon la loi de Jésus-Christ. C'est pour elle qu'ils ont souffert la persécution et la mort, prouvant ainsi à l'incrédulité du monde le dogme de l'unité de Dieu. Ce Dieu unique devait se manifester un jour par Jésus-Christ, son Fils, son Verbe éternel, sorti non point comme le disent les faux docteurs, de je ne sais quel Σιγή [2] (silence), mais engendré éternellement au sein du Père. Si donc les prophètes qui vécurent sous l'ancienne loi, s'élevèrent ainsi à la nouvelle espérance ; si délaissant les grossières figures du sabbat juif ils atteignirent les réalités de la loi du Seigneur, pourrions-nous faire moins, nous qui avons été régénérés par la passion et la mort de Celui que les prophètes saluaient de loin comme leur futur rédempteur? Devenus les disciples de Jésus-Christ, apprenons à vivre en chrétiens. Rejetez donc le vieux levain, acide et fermenté ; trans-

[1] S. Ignat., *Epist ad Magnes.*, cap. III.

[2] Dans le système gnostique dont Simon le Mage avait rassemblé tous les éléments développés depuis par les Docètes et les Valentiniens, la triade divine habitait les abîmes silencieux et inaccessibles de l'éternité. L'inaction et le silence étaient ses caractères. C'est à ces erreurs que saint Ignace fait allusion ici.

formez-vous dans ce levain pur et nouveau qui est Jésus-Christ. Il serait absurde d'allier la foi en Jésus-Christ avec les observances judaïques. Car enfin le christianisme ne s'est pas converti au judaïsme, c'est le judaïsme qui a dû se convertir au Christ, pour que toute nation et toute langue se confondît dans l'unité du royaume de Dieu [1]. »

50. « Deux courants d'idées hétérodoxes, dit M. Freppel, traversaient l'Orient au temps de saint Ignace. Le sensualisme pharisaïque des Cérinthiens et des Ébionites, et l'idéalisme fantastique des Docètes, menaçaient également les communautés établies par les apôtres. Nous n'avons pas encore franchi l'espace d'un siècle et déjà que de luttes autour du berceau de l'Église! Que d'efforts pour altérer sa doctrine! que d'ébauches de systèmes, que d'hérésies en germe dans ces premiers essais de la raison individuelle, qui cherche à faire plier le dogme au gré de ses caprices! Ce spectacle que présente la vérité en butte à toutes les contradictions ne doit cependant pas nous surprendre. Je sais qu'il décourage quelques-uns et qu'il en porte d'autres au scepticisme. Mais étant donné que Dieu voulut respecter la liberté de l'homme, il n'en pouvait être autrement. La lutte surgissait du pouvoir même qu'avait l'homme de résister à la vérité. Si le Fils de Dieu lui-même, la vérité incarnée, a daigné se livrer à toutes les contradictions humaines, sa doctrine déposée dans l'Église doit partager sa destinée. Impérissable comme lui, elle trouvera toujours l'inimitié à côté de l'amour. Dieu ne pouvait ménager à la vérité un plus grand triomphe, qu'en permettant aux hommes de la discuter, pour les obliger à témoigner par leurs résistances mêmes, de sa force et de sa souveraineté [2]. » Qu'on ne s'étonne donc point, ajouterons-nous, si le premier siècle fut précisément celui des controverses les plus multipliées. Le grand fait de l'apparition du christianisme au milieu d'une société pénétrée jusqu'au cœur par les enseignements du polythéisme et du philosophisme, devait soulever la révolte des intelligences, comme elle suscitait les persécutions armées. Le bras

[1] *Epistol. ad Magnes.*, cap. VIII, X. — [2] Freppel. *Les Pères apost.*, p. 366-367.

obéit à la tête; si tant de bourreaux frappèrent alors les martyrs, il était impossible que les luttes de l'hérésie, du schisme, ou de l'apostasie, ne suivissent point une marche parallèle. C'est précisément ce qui donne tant d'intérêt à l'étude des lettres de saint Ignace. Elles sont le tableau fidèle de la situation faite à l'Église de son temps par le double péril de l'hérésie et de la persécution.

51. L'Épître aux Tralliens, la troisième que le saint évêque ait datée de Smyrne, était surtout dirigée contre le docétisme. « J'apprends, dit-il, que les tribulations de ce monde n'ont point altéré votre constance, ni votre foi. Tel est le témoignage que me rend Polybe, votre évêque, qui est venu à Smyrne se féliciter avec moi des chaînes que je porte pour Jésus-Christ. Dans sa charité pour un pauvre captif, j'ai reconnu et béni la vôtre. Vous vous montrez les véritables imitateurs de Dieu, soumis à votre évêque comme à Jésus-Christ lui-même; au *presbyterium* comme aux apôtres; pleins de déférence pour les diacres qui ne sont pas les dispensateurs d'aliments vulgaires, mais les ministres de l'Église. Je vous supplie, non ce n'est pas moi, mais la charité de Jésus-Christ vous conjure de n'avoir d'autre aliment spirituel que la véritable doctrine chrétienne. Fuyez les pâturages empoisonnés de l'hérésie. Il en est qui prétendent allier Jésus-Christ au venin de leurs erreurs; ils altèrent dans leur langage la sincérité de la foi; semblables à ces artisans de crimes qui saturent de poison un vin généreux, et font boire la mort avec volupté. Gardez-vous de tout commerce avec ces hommes [1]. Tenez l'oreille fermée à leurs discours. N'écoutez que les vrais prédicateurs de Jésus-Christ, réellement né de la race de David, et de la vierge Marie. On le vit converser avec les hommes, rompre le pain avec eux et partager leur breuvage. Il a réellement souffert sous Ponce-Pilate; il fut réellement crucifié et il subit vraiment la mort, à la face du ciel, de la terre et de l'enfer. C'est réellement aussi qu'il ressuscita, par la puissance de son Père, et qu'il devint le type et le premier exemple de la résurrection que nous attendons nous-mêmes. En vérité, si tous ces phé-

[1] S. Ignat., *Epist. ad Trall.*, cap. I, II.

noménes n'eussent été qu'une apparence fantastique, comme le prétendent les docteurs d'athéisme et d'infidélité, véritables fantômes eux-mêmes, pourquoi donc serais-je en ce moment dans les fers? Pourquoi toutes mes aspirations se dirigeraient-elles vers le bonheur de servir de pâture aux bêtes de l'amphithéâtre? Ma mort serait donc vaine? Tout mon apostolat serait donc une imposture? Arrière ces rejetons de l'arbre du mal, dont le fruit donne la mort! Ils ne sont point de la plantation du Père. S'ils en étaient, on verrait apparaître parmi eux l'immortel rameau de la croix et son fruit incorruptible. C'est en effet par la croix que Jésus-Christ nous appelle à sa passion, nous qui sommes ses membres [1]. » Saint Ignace, en prémunissant de la sorte les fidèles contre les dangers de l'erreur contemporaine s'excuse de ne pas les entretenir de sujets plus relevés. Il fait allusion aux œuvres de saint Denys l'Aréopagite : c'est du moins le sens que nous croyons pouvoir attribuer à ses paroles : « Ne pourrais-je pas, dit-il, vous parler des hiérarchies célestes? Tout enchaîné que je sois, mon intelligence s'élève vers les cieux; je pourrais dans cette Épître, dérouler à vos regards les ordres des anges, la constitution et le rang des principautés, toute l'économie du monde visible et invisible. Mais vous êtes encore de petits enfants nouvellement nés à la foi, et moi-même que de vertus me manquent pour ne pas manquer à Dieu [2]? » L'humilité, du moins, ne manquait pas à l'illustre évêque. Il se place toujours au dernier rang. Dans la hiérarchie ecclésiastique, c'est au degré inférieur, celui des diacres, que vont ses prédilections. Leur nom qui signifie « serviteurs, » séduisait sa modestie. Encore ne s'arrête-t-il pas là. « Priez pour moi, dit-il en terminant. J'ai besoin que votre charité intercède auprès du Dieu des miséricordes, afin qu'il me rende digne du bonheur de mourir pour lui. N'oubliez pas non plus dans toutes vos prières l'Église de Syrie. Je ne mérite pas même d'être regardé comme le dernier de ses membres. Fortifiez-vous dans le Christ Jésus, soumis à votre évêque et au *presbyterium*. Aimez-vous les uns les autres,

[1] S. Ignat., *Epist. ad. Trall.*, cap. VI, VII. — [2] *Ibid.*, cap. IX-XI.

d'un cœur sincère et dans les sentiments d'une charité parfaite [1]. »

52. L'Épître aux Corinthiens et celle aux Romains qui la suivit bientôt, furent les dernières que saint Ignace eut le temps de dater de Smyrne. Ce fut à Troade qu'il reçut l'évêque de Philadelphie, et qu'il écrivit à cette Église la lettre suivante : « Il m'a été donné de connaître votre évêque. Ce n'est ni par un motif d'ambition personnelle, ni par la faveur des hommes, ni dans une pensée de vaine gloire qu'il est parvenu à l'honneur du ministère sacré. Il y fut appelé par la charité de Dieu, notre Père, et de Jésus-Christ, Notre-Seigneur. J'ai beaucoup admiré sa modestie; il aime à s'effacer et à se taire : mais son silence est plus efficace que les vains discours de tant d'autres. Sa conduite est tellement conforme aux préceptes, qu'on dirait l'union des cordes avec la lyre. Aussi je rends hommage à sa piété, à ses vertus, à sa constance et à sa douceur, image fidèle de la mansuétude du Dieu vivant. Vous donc, enfants de lumière et de vérité, fuyez les divisions et les doctrines perverses. Où est le pasteur, que là aussi se réunisse docilement le troupeau. Il ne manque pas de loups dévorants, autrefois revêtus des insignes de la foi, qui cherchent à séduire par de pernicieux attraits les serviteurs de Dieu. Mais ils ne réussiront point à rompre le faisceau de votre concorde [2]. » On peut facilement conjecturer, d'après ces paroles de saint Ignace, que l'autorité épiscopale était a Philadelphie l'objet de discussions et de controverses personnelles. On amoindrissait la personne même de l'évêque; on attaquait la pureté de ses intentions, la sainteté de sa vocation, la sincérité de son caractère. Ces faiblesses et ces défaillances, trop communes dans tous les temps, existaient donc au siècle apostolique? Oui, sans doute; et nous ne saurions trop le répéter, c'est un préjugé complétement gratuit et déraisonnable, de supposer que le limon humain, sur lequel la grâce rédemptrice a opéré tant de miracles, fût différent au berceau de l'Église, de ce qu'il peut être de nos jours. Ceux qui l'ont écrit ne comprenaient rien à l'histoire des premiers siècles. La grande puissance de l'Église consiste

[1] S. Ignat., *Epist. ad Trall.*, cap. XII, XIII. — [2] S. Ignat., *Epist. ad Philad.*, cap. I, II.

précisément à triompher de toutes ces décadences et à édifier pour l'éternité avec des matériaux constamment ruineux. Saint Ignace avait donc, en traversant Philadelphie, discerné par une inspiration de l'Esprit-Saint les tendances révoltées et schismatiques de quelques chrétiens. « Quelques-uns, dit-il, ont prétendu tromper l'homme en moi. Mais nul ne saurait tromper l'Esprit, sorti de Dieu, qui sait d'où il vient, où il va, et qui pénètre tous les secrets. Quand je fus au milieu de vous, je m'écriai spontanément : Obéissez à l'évêque, au *presbyterium* et aux diacres! On a cru que j'avais précédemment été informé de l'existence d'un schisme. Or Celui pour le nom duquel je porte en ce moment des chaînes, m'est témoin que nulle révélation humaine ne m'avait été faite alors. L'Esprit de Dieu inspira seul ma parole, et me porta à vous dire : Ne faites rien sans l'évêque, gardez votre corps comme le temple de Dieu, soyez unis, fuyez les divisions, montrez-vous les imitateurs de Jésus-Christ, comme il l'est lui-même de son père. — J'ai agi près de vous, comme un homme de charité et de paix. Dieu n'habite point le séjour de la dissension et de la haine. Cependant il promet le pardon au repentir; revenez donc par la pénitence à l'union avec Dieu et à la communion avec votre évêque. J'ai foi en la grâce de Jésus-Christ, pour rompre les liens qui retiennent vos cœurs. Je vous en supplie; renoncez aux controverses frivoles, pour vous attacher à la doctrine du Christ. Quelques-uns me disaient : Si je ne trouve ce point établi dans les anciennes Écritures, je n'en croirai pas l'Évangile. — Mais, disais-je, cela est écrit. — On me répondait : Il faudra le prouver. — Or pour moi, Jésus-Christ me tient lieu de toute l'antiquité. Mes dogmes anciens sont sa croix, sa mort, sa résurrection et la foi que nous avons en lui. C'est par là qu'avec le secours de vos prières je veux obtenir ma justification. Sans doute les prêtres sont vénérables; mais au-dessus d'eux préside le Pontife suprême, devant qui s'ouvre le Saint des saints, à qui seul les secrets de Dieu ont été transmis. Lui seul est la porte du Père, par laquelle sont entrés Abraham, Isaac, Jacob, les prophètes, les apôtres et l'Eglise. Tout converge à Dieu qui est un. Mais l'excellence de l'Evangile, ce qui constitue

sa supériorité, c'est qu'il nous manifeste l'avénement, la passion et la résurrection de Notre-Seigneur. Les prophètes l'annonçaient pour l'avenir, l'Évangile renferme la plénitude et la perfection de la vie éternelle. L'ancienne et la nouvelle loi sont bonnes toutes deux; mais la foi à l'Écriture doit être accompagnée de la charité [1]. »

Epître de saint Ignace à l'Église de Smyrne.

53. Si le saint évêque laisse éclater avec tant d'énergie son indignation contre les Philadelphiens schismatiques, il n'a que des accents de tendresse pour les fidèles de Smyrne, dont il avait contemplé l'union et la concorde, et dont il avait reçu un filial accueil. De Troade il voulut leur adresser un souvenir de reconnaissance et d'amour. On remarquera pourtant qu'il n'omet point de les prémunir contre les dangers de l'hérésie prédominante. La seule de ses lettres, où il ne se trouve aucune recommandation de ce genre, est l'Épître aux Romains. A cette Église « qui préside l'universalité des assemblées chrétiennes, » Ignace adresse des prières personnelles; il ne transmet ni un conseil ni un ordre. Son langage aux fidèles de Smyrne est celui d'un pasteur et d'un père : « Je rends gloire à Jésus-Christ mon Dieu, de vous avoir départi si libéralement la sagesse. Je vous ai vus marcher dans les sentiers d'une foi immuable et parfaite : cloués, corps et âme, à la croix du Sauveur; confirmés dans la charité par le sang du Christ; croyant fermement qu'il est notre Seigneur, issu de la race de David selon la chair, Fils de Dieu, né de la vierge Marie, baptisé par Jean, crucifié réellement pour nous sous Ponce-Pilate et le tétrarque Hérode. Nous sommes les fruits enfantés par sa passion divine. Après sa résurrection, il a élevé l'étendard autour duquel Juifs et Gentils, tous se réuniront en un seul corps, celui de son Église. C'est donc bien réellement qu'il a souffert, comme c'est bien réellement qu'il est ressuscité, non point par une apparence de passion ni une apparence de résurrection, comme le veulent ces docteurs infidèles, fantastiques émissaires de Satan. Je le sais, moi. Il vécut dans sa chair, après la résurrection; je le sais et le crois. Il est encore maintenant dans sa chair. Quand il apparut à Pierre et à ses com-

[1] S. Ignat., *Epist. ad Philad.*, cap. VII-IX.

pagnons, il leur dit : Approchez et touchez-moi, voyez que je ne suis point un fantôme. Ils le touchèrent donc et ils crurent, convaincus à la fois par la réalité de la chair et par la grâce de l'Esprit. C'est pour cela qu'ils affrontèrent la mort et la subirent victorieusement. Mes bien-aimés, je vous parle ainsi, sachant que vous avez la même foi. Mais je veux vous mettre en garde contre les docteurs d'impiété. Non-seulement vous ne devez point les accueillir, il vous faut éviter, s'il est possible, jusqu'à leur rencontre. Qu'il vous suffise de prier pour eux et d'obtenir la grâce de leur conversion. Œuvre difficile! mais Jésus-Christ, notre éternelle vie, a cette puissance [1]. Je ne vous écrirai point leurs noms. A Dieu ne plaise qu'ils soient prononcés dans l'assemblée des fidèles, jusqu'à ce que ces malheureux reviennent à la passion du Christ, qui est notre résurrection [2]! Voyez cependant la conduite de ces insensés qui se sont séparés de la grâce et de la vérité de Jésus-Christ. Ils ne connaissent plus la charité, nul souci des veuves, des orphelins, des opprimés, des captifs. Peu leur importe que leur frère soit enchaîné ou libre, qu'il souffre la faim ou la soif. Ils n'assistent plus à nos réunions de prières, ils s'abstiennent de l'Eucharistie, parce qu'ils refusent de croire que l'Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, cette chair qui a souffert pour nos péchés et qui a été ressuscitée par la puissance miséricordieuse du Père [3]. » Les Docètes, on le voit, précédaient le protestantisme dans la négation absolue du dogme de la présence réelle. Plus on étudiera les monuments du Ier siècle, plus on demeurera convaincu que l'hérésie avait alors pris un caractère synthétique, et qu'elle s'attaquait à l'ensemble du symbole chrétien. Les hérésiarques de l'avenir n'inventeront rien au delà. Après ces avertissements solennels, saint Ignace ouvre son âme à toute l'effusion de sa charité envers les fidèles de Smyrne. « Maintenant, dit-il, que la grâce de Dieu se répande sur vous sans mesure! Vous en êtes dignes. Vous m'avez comblé de bienfaits ; Jésus-Christ vous comblera de ses dons. Absent, présent,

[1] S. Ignat., *Epist. ad Smyrn.*, cap. I-IV. — [2] *Ibid.*, cap. V. — [3] *Ibid.*, cap. IX-XI.

votre sollicitude pour moi fut la même. Que le Seigneur vous le rende. Vous avez accueilli, comme les ministres du Christ, Philo, Rhéus et Agathopode, mes compagnons fidèles. Eux aussi rendent grâces à Dieu pour tous les témoignages de charité qu'ils ont reçus de vous. Aucun de vos bienfaits ne sera perdu. Que mes chaînes, dont vous n'avez point rougi, soient votre récompense. Jésus-Christ à son tour ne rougira point de vous. Le bienfait de votre prière s'est étendu jusque sur l'Église d'Antioche de Syrie. Chargé de chaînes, je salue tous les membres de cette chère Église. J'étais certes bien indigne, moi le dernier d'entre eux, d'exercer le ministère épiscopal. C'est à la volonté de Dieu, non à mes mérites, que je dus un tel honneur. Maintenant complétez votre bonne œuvre. Que votre Église choisisse un délégué qui fera le voyage de Syrie et félicitera en mon nom les chrétiens d'Antioche de la paix qui vient de leur être rendue. » La paix, ou plutôt l'intermittence dans la persécution, dont parle ici saint Ignace, tenait sans doute à l'éloignement de l'empereur, qui venait de quitter Antioche pour commencer son expédition contre les Parthes. Quoi qu'il en soit, le grand évêque, plus sensible au bonheur de ses bien-aimés fidèles qu'à ses propres souffrances, continue en ces termes : « Cet événement me paraît assez considérable pour que vous adressiez votre envoyé à Antioche, avec une lettre de vous, et qu'ensemble vous rendiez grâces à Dieu de la tranquillité inopinément rendue à cette Église, par le mérite de vos prières. Je salue toutes les familles de mes frères de Smyrne, les enfants, les femmes, le collége des vierges et celui des veuves. Philo, qui est à mes côtés, vous salue. Je salue Tavia et sa maison; Alcé, ce nom pour moi si cher; Daphnus, l'incomparable; Eutechne et tous nominativement. Force et courage dans la grâce de Dieu [1]! »

Epître de saint Ignace à saint Polycarpe.

54. Le diacre Burrhus, qui devait porter cette lettre aux fidèles de Smyrne, en avait une autre que le martyr adressait en particulier à saint Polycarpe. « Forcé, lui dit-il, par les soldats qui me conduisent, de quitter précipitamment Troade et de faire voile

[1] S. Ignat., *Epist. ad Smyrn.*, cap. XI-XIII.

pour Napoli, je n'ai pu, comme je le voulais, écrire à toutes les Églises. Vous possédez la science de Dieu, chargez-vous de ce soin [1]. » Dans cette pensée, Ignace confiait en quelque sorte son testament spirituel au cœur du saint évêque de Smyrne. Il résumait, dans cette dernière Épître, et formulait en une série de préceptes tous les devoirs de l'épiscopat, qu'il avait si héroïquement pratiqués lui-même. « Maintenez, dit-il, la dignité de votre rang, au prix de toutes les fatigues morales et physiques. Avant tout sauvegardez l'unité, rien ne saurait lui être préféré. Supportez tous les autres, comme Dieu vous supporte. Sachez souffrir de leur part dans un sentiment de charité. Que votre prière soit perpétuelle. Demandez une sagesse toujours plus parfaite. Veillez; vous possédez l'Esprit qui ne sommeille jamais. Parlez à chacun le langage que cet Esprit vous inspire. Vaillant athlète, chargez-vous des infirmités de tous. Si le travail est plus grand, la récompense le sera de même. Il n'y aurait pas de mérite à n'aimer que les bons; triomphez des méchants par la mansuétude. Le même remède ne guérit pas tous les maux. Calmez par l'infusion de la charité les mouvements fiévreux de l'orgueil. Joignez toujours à la prudence du serpent la simplicité de la colombe. Pourquoi êtes-vous tout à la fois corps et esprit? C'est afin de pouvoir traiter avec calme les maux qui vous apparaissent, et découvrir ceux qui se cachent. Nulle vertu ne doit vous manquer; vous devez posséder l'abondance et la plénitude des dons. Vous êtes le pilote luttant contre l'orage; la tempête vous jettera au port; vous arriverez, avec les âmes dont vous êtes chargé, à la possession éternelle de Dieu. Soldat de Jésus-Christ, combattez avec les armes du jeûne et de la mortification; le prix sera l'immortalité. Ne vous laissez point effrayer par les sophismes des hommes d'erreur. Restez ferme, comme l'enclume sous le marteau. Être frappé mais vaincre, tel est le devoir d'un grand athlète. Et que ne devons-nous pas souffrir pour Dieu, qui veut bien nous souffrir nous-mêmes? Soyez plus attaché que jamais à l'étude. Pesez la valeur du temps; at-

[1] S. Ignat., *Epist. ad Polycarp.*, cap. VIII.

tendez celui qui est au-dessus de tous les temps, l'Éternel, l'invisible devenu visible pour nous; l'impalpable, l'impassible devenu passible par amour pour nous. Ne négligez pas les veuves. Après Dieu, vous êtes leur père. Que rien ne se fasse sans votre volonté; ne faites rien vous-même sans celle de Dieu. Que les assemblées soient fréquentes. Convoquez individuellement et par leur nom tous les chrétiens. Ne dédaignez point l'homme ou la femme esclave. Mais qu'ils ne se laissent point eux-mêmes entraîner à d'orgueilleuses pensées; qu'ils continuent à servir leurs maîtres avec plus de fidélité encore, c'est de Dieu qu'ils doivent attendre la vraie liberté. Qu'ils n'exigent point d'être rachetés aux frais de l'Église; ils se montreraient ainsi les esclaves de la cupidité. Fuyez les piéges de l'hérésie; prévenez, par des instructions fréquentes, leur ravage parmi le peuple. Dites aux chrétiennes mes sœurs de persévérer dans l'amour de Jésus-Christ; de rester, de corps et d'esprit, fidèles à leurs époux. Dites aux chrétiens mes frères d'aimer leurs épouses, comme le Seigneur aime l'Église. Celui qui est appelé à la vocation de la chasteté doit s'y maintenir, pour la gloire du Dieu qui a vaincu la chair. Mais s'il vient à céder à des pensées de vaine gloire, il est perdu. S'il ose s'élever contre son évêque, il est mort à Dieu. Que les mariages se célèbrent avec le consentement de l'évêque, et que tout y soit selon Dieu. Que tous écoutent leur évêque, s'ils veulent que Dieu les écoute. Mettez tout en commun, travaux, combats, souffrances, repos, veilles, comme les dispensateurs, comme les amis, les ministres de Dieu. C'est à lui que vous devez uniquement chercher à plaire; vous êtes ses guerriers, vous êtes à sa solde. Qu'il ne se trouve aucun déserteur dans vos rangs. Le baptême est votre glaive, la foi votre casque, la charité votre lance; la patience est votre arsenal. Le véritable fonds de réserve, ce sont vos œuvres. Faites en sorte qu'elles vous méritent une grande récompense. Soyez donc miséricordieux les uns pour les autres, dans la mansuétude de Jésus-Christ. Puissé-je vous revoir tous en son royaume éternel[1] ! »

[1] S. Ignat., *Epist. ad Smyrn.*, cap. I, VI.

55. Telles sont ces Épîtres de saint Ignace. Toute l'antiquité chrétienne a célébré cette éloquence apostolique; on les lisait publiquement dans les Églises d'Asie. Saint Polycarpe avait pris soin de les réunir et d'en adresser des copies à toutes les chrétientés. «Je vous envoie, dit-il aux Philippiens, les Épîtres qu'Ignace nous écrivait, et toutes celles qu'il a adressées aux autres Églises. Vous m'avez témoigné le désir de posséder ce trésor. Quels fruits abondants de salut ne pourrez-vous pas y recueillir? Elles sont l'abrégé de la foi, le manuel du martyre, le résumé de toute l'économie divine en Jésus-Christ [1]. » Après tant de siècles d'un injurieux oubli, les Épîtres de saint Ignace reparaissent enfin dans l'intégrité de leur texte primitif. Au souffle brûlant de l'Esprit qui les dicta, puissent se fondre les glaces de l'indifférence, les nuages de l'hérésie, du rationalisme et de l'incrédulité! **Conclusion.**

§ V. Idée générale du premier siècle.

Enseignement apostolique. Caractères d'autorité et de simplicité.

56. Le premier siècle présente, en germe, le spectacle des institutions qui devaient se développer plus tard au sein de l'Église. Différente des sociétés humaines, l'Église n'avait aucune perfection à attendre du temps : sa constitution, établie par un Dieu, offrait, dès l'origine, les mêmes éléments dont la suite de l'histoire a fait ressortir la richesse et la fécondité, en montrant leur action sur le monde. Aussi l'étude de ce siècle est-elle une des plus importantes, parce que tous les dogmes attaqués par l'hérésie, de même que la plupart des institutions calomniées ou rejetées par l'erreur, doivent trouver une éclatante confirmation dans l'enseignement et la tradition apostoliques. Pour établir quelque méthode dans ce sujet, nous le partagerons en quatre chefs principaux : l'enseignement de l'Église, son gouvernement, sa discipline et son culte. Le premier caractère de l'enseignement apostolique, c'est *l'autorité*, dont étaient nécessairement investis des témoins oculaires, instruits immédiatement par le Sauveur,

[1] S. Polycarpi, *Epistol. ad Philipp.*, cap. XIII; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1015.

formant seuls le lien entre la parole divine et la foi des âges suivants. De ce principe d'autorité ressortait le caractère de *simplicité* de leur doctrine. Ils l'exposaient en face du judaïsme et de la philosophie païenne, sans les ressources de l'éloquence ni aucun des artifices du langage humain, avec la force de conviction que portent en eux-mêmes des faits connus, récents et incontestables. Car il ne faudrait pas attribuer exclusivement au caractère des apôtres, hommes sans lettres, cette simplicité divine. Elle entrait dans les desseins de la Providence, qui voulait proportionner la doctrine de l'Évangile à l'intelligence des petits et des faibles, par lesquels le christianisme commença ses conquêtes dans le monde. De sorte que ce n'est pas une légère preuve de la divinité de l'Église, de voir la simplicité de ses apôtres, qui aurait dû être le premier et le plus grand obstacle à ses progrès, devenir au contraire la cause la plus influente de ses triomphes.

Miracles. Confirmation de la doctrine. Tradition.

57. L'enseignement des apôtres empruntait d'ailleurs une force surnaturelle à l'éclat des miracles qui l'accompagnaient. Nous avons vu l'ombre de saint Pierre guérir les malades; son aumône aux infirmes était la santé, aux sourds l'ouïe, aux aveugles la lumière. Suivant la parole de Jésus-Christ, ses disciples opéraient plus de prodiges qu'il n'en avait fait lui-même. Ainsi, dans le premier siècle, la vertu des miracles, dont l'Église catholique a conservé seule, dans tous les temps, et conserve encore l'étonnant privilége, se développait avec une expansion sans bornes, pour confirmer une doctrine si merveilleuse elle-même, qu'on a pu dire d'elle que le plus incroyable des miracles serait que l'univers se fût converti à la foi sans miracles. Cette doctrine se transmettait par l'enseignement oral des apôtres à leurs disciples; car Jésus-Christ n'avait point, comme Moïse, écrit sa législation. La nouvelle alliance devait être gravée dans les cœurs par la charité, avant d'être fixée dans les livres. La tradition, d'ailleurs, avait les mêmes caractères d'autorité, de révélation divine et de véracité que l'Écriture sainte. Supposer le contraire, serait refuser aux apôtres une prérogative que toute la suite des siècles s'est accordée à leur reconnaître. Et, de fait, l'Église n'était pas possible, si l'en-

seignement des hommes choisis par Dieu pour la fonder, n'avait offert une garantie d'infaillibilité. C'est donc une erreur capitale de négliger l'enseignement traditionnel, et de n'admettre que la seule autorité de l'Écriture pour résoudre toutes les questions de dogme, de morale, de discipline et de culte. Une multitude de règles particulières, de prescriptions relatives à la vie des premiers chrétiens, aux institutions naissantes, aux cérémonies extérieures qui accompagnaient la célébration des saints mystères, aux rites en usage pour la collation des sacrements, n'ont point été écrites. Les apôtres, suivant la parole de leur divin Maître, parcouraient le monde, ne composant point de traités comme les philosophes, ne disputant point comme les sophistes ou les rhéteurs, mais enseignant avec autorité. La grâce amenait à leurs pieds des âmes subjuguées par une force surnaturelle. Les points principaux de la foi étaient exposés à ces nouveaux chrétiens; les fidèles étaient baptisés, admis à la communion du corps et du sang de Jésus-Christ; l'imposition des mains leur conférait l'Esprit-Saint. L'apôtre les quittait ensuite pour voler à d'autres conquêtes.

58. Mais lorsque les chrétientés se furent multipliées, les apôtres, malgré l'activité féconde de leur zèle, ne purent suffire à distribuer de vive voix, à la foule innombrable de leurs disciples, le pain de la parole. Cependant des doctrines étrangères menaçaient d'altérer le dépôt de la tradition; il fallait les combattre : les Juifs et les Gentils, également ennemis de la foi chrétienne, cherchaient à en ébranler les fondements; il fallait les réfuter. Dès lors il devint nécessaire de fixer, dans un corps de monuments écrits, la véritable doctrine. Le Nouveau Testament, parole de Dieu inspirée par l'Esprit-Saint aux écrivains sacrés, infaillible comme l'Ancien, sortit donc successivement de la plume des évangélistes et des apôtres. Jamais la parole humaine n'eut à exprimer des vérités plus sublimes, et nulle part elle ne revêt un pareil caractère de simplicité. L'Évangile n'est pas seulement le récit des actions merveilleuses d'un Dieu descendu parmi les hommes, c'est un code de lois qui a régénéré le monde, et hors duquel il n'est ni salut pour les individus, ni repos pour les so-

Nouveau Testament. Évangile.

ciétés; c'est un exposé clair et précis de dogmes religieux dont la hauteur avait dépassé l'intelligence des plus célèbres philosophes de l'antiquité; c'est un ensemble de préceptes moraux, si parfait qu'il est impossible de concevoir l'idée d'une vertu plus éminente, et néanmoins tellement proportionné à tous les besoins des hommes, que cette vertu sublime est devenue populaire parmi les disciples de l'Évangile. Il n'appartenait qu'à ce livre divin d'élever, jusqu'à l'héroïsme de la sainteté, des milliers de vierges, de confesseurs, de martyrs de toute condition, de tout âge, dans tous les siècles, dans tous les pays du monde. On n'y rencontre point les formes ordinaires des raisonnements humains, la méthode scientifique des moralistes ou des orateurs; mais chacune de ses paroles est comme une révélation saisissante de la Divinité. On sent, à chaque page, que l'autorité la plus élevée, que la plus miséricordieuse puissance s'inclinent jusqu'à l'intelligence et au cœur de l'homme. Les Pères des premiers siècles, suivis depuis par tous les docteurs, ont comparé les quatre évangélistes aux quatre êtres symboliques qui, dans la vision d'Ézéchiel et de l'Apocalypse, forment le char de Dieu. L'*homme* a paru l'emblème de saint Matthieu, qui commence son récit par la généalogie humaine de Jésus-Christ; le *lion*, l'emblème de saint Marc, qui commence par la *voix de celui qui crie dans le désert;* le *bœuf*, animal du sacrifice, l'emblème de saint Luc, qui commence par le sacrifice de Zacharie. Enfin, l'*aigle* au sublime essor, au regard intrépide, est l'emblème de saint Jean, dont le vol hardi s'élève au-dessus des créatures, et dont l'œil plonge jusque dans le sein de la Divinité.

Actes [des] apôtres. [É]pîtres de [sain]t Paul, de [sain]t Jacques, [d]e saint [Pi]erre, de [sai]nt Jude et saint Jean.

59. Les *Actes des apôtres* furent écrits à Rome, par saint Luc, deux ans après que saint Pierre eut fait de cette capitale le centre de la catholicité. Ils contiennent l'histoire des premières années de l'Église, le récit des voyages et des travaux des apôtres, en particulier ceux de saint Paul, dont saint Luc avait été pendant quelque temps le compagnon. Ils s'arrêtent à l'arrivée de saint Paul à Rome, où il devait être jugé, par suite de son appel à César. Les quatorze Épîtres de saint Paul adressées aux différentes chrétientés de Rome, de Jérusalem, d'Asie et d'Achaïe, se trouvent à la

suite des *Actes des apôtres*, dans le catalogue des livres canoniques dressé par l'Église elle-même, non pour indiquer une suprématie de fait ou de droit sur saint Pierre, dont les Épîtres ne sont qu'au troisième rang, mais à cause de leur nombre, de leur excellence et de l'importance des sujets qu'elles traitent. Leur sublimité devait confondre toute éloquence et toute raison humaine. Elles étaient adressées à une multitude de néophytes récemment convertis des ténèbres du paganisme à l'admirable lumière de la foi, et destinées à leur servir de l'aliment spirituel des enfants, du lait de la doctrine qu'il faut distribuer aux petits et aux faibles; ce qui n'a pas empêché les génies les plus élevés, depuis saint Jean Chrysostome jusqu'à Bossuet, de trouver, dans la théologie de saint Paul, une source inépuisable d'inspirations fécondes et de magnifiques enseignements. Nous avons analysé l'Épître de saint Jacques, adressée à la catholicité tout entière. Elle suit immédiatement les Épîtres de saint Paul, dans l'ordre des livres canoniques du Nouveau Testament. Ce monument de la charité du saint évêque de Jérusalem est d'autant plus précieux, que, seul entre tous les livres inspirés, il fait une mention expresse du sacrement d'Extrême-Onction (cap. v, v. 14). La tradition catholique a toujours interprété dans ce sens le passage dont il s'agit. Les hérétiques, de leur côté, se sont efforcés d'altérer le texte si clair et si précis de l'Apôtre : quelques-uns même l'ont entièrement supprimé. On ne le trouve dans aucune des Bibles publiées par les sociétés de propagande protestante. Les deux Épîtres de saint Pierre, trois de saint Jean et l'Épître catholique de saint Jude complètent la série des lettres écrites par les Apôtres aux Églises qu'ils avaient évangélisées. Reçues avec le respect dû à la parole de Dieu même; lues dans les assemblées des saints, avant la célébration des divins mystères; commentées par les évêques ou les prêtres qui présidaient la réunion des fidèles; communiquées aux chrétientés diverses, elles se transmettaient comme un dépôt sacré. Les peines les plus sévères étaient portées contre ceux qui en auraient altéré le texte ou dénaturé le sens. La sollicitude que les premiers chrétiens apportèrent à leur conservation nous est une garantie certaine de leur

intégrité. La vigilance avec laquelle ils condamnaient toutes les interprétations privées confirme la certitude de la tradition, qui nous en a conservé, par le canal des Pères et des docteurs, au sein de l'Église catholique, le véritable esprit et la saine intelligence.

Apocalypse. Double mode d'interprétation.

60. Enfin l'*Apocalypse* de saint Jean ferme la liste des divines Écritures. Par cette vue de l'aigle, jetée à travers l'histoire de l'avenir jusqu'aux portes de l'éternité, l'ensemble des Livres saints se trouve complété d'une manière merveilleuse. Dans l'Ancien Testament, quatre mille ans d'attente forment une immense avenue qui aboutit à Jésus-Christ : dans l'Apocalypse le monde s'en va de Jésus-Christ rédempteur à Jésus-Christ juge suprême, gloire des élus, terreur des réprouvés. Il n'y aura plus de halte entre ces deux avénements, parce qu'il ne saurait y avoir deux rédemptions. Le dessein de l'Apocalypse est, en général, de nous découvrir le grand ouvrage de Dieu, dont la justice exerce de terribles châtiments sur les ennemis de son Église, et la fait triompher non-seulement dans le ciel, où il donne une gloire immortelle à ses martyrs, mais encore sur la terre, où il l'établit avec tout l'éclat qui lui avait été promis par les prophètes. Il y a deux manières d'expliquer ce livre mystérieux; l'une générale, dont saint Augustin a tracé le plan dans son grand ouvrage *de la Cité de Dieu.* Cette explication consiste à considérer dans l'histoire deux empires, mêlés selon le corps, et séparés selon l'esprit. L'un est l'empire de Babylone, qui signifie la confusion et le trouble; l'autre est celui de Jérusalem, qui signifie la paix; l'un est le monde et l'autre l'Église, mais l'Église considérée dans sa partie la plus haute, c'est-à-dire dans les saints, dans les élus. Là règne Satan, et ici Jésus; là est le règne de l'impiété et de l'orgueil, ici est le siége de la vérité et de la religion; là est la joie qui se doit changer en un gémissement éternel, ici est la souffrance qui doit produire une éternelle consolation. Partout où l'on trouvera le monde vaincu, ou Jésus-Christ victorieux, on aura rencontré une sage interprétation de cette divine prophétie. On pourra même s'assurer, selon la règle de saint Augustin, d'avoir trouvé en quelque façon l'intention du Saint-Esprit, puisque

cet Esprit, qui a prévu dès l'éternité tous les sens qu'on pourrait donner à son Écriture, a aussi toujours approuvé ceux qui seraient bons et qui devaient édifier les enfants de Dieu [1]. La seconde manière d'expliquer l'Apocalypse est tout historique. Elle consiste à faire l'application des symboles décrits par saint Jean aux événements particuliers. « Ce livre, dit saint Denys d'Alexandrie, renferme une intelligence admirable, mais très-cachée, de ce qui arrive chaque jour. » A l'exception de quelques traits plus saillants dont la tradition constante de l'antiquité chrétienne nous a conservé le sens, tels que l'application, à la ville de Rome, des caractères attribués par saint Jean à Babylone, le reste de cette vision se prête aux systèmes d'interprétation les plus variés. L'Église ne s'est prononcée sur quelques-uns d'entre eux que lorsqu'ils attaquaient les principes de l'orthodoxie; de sorte qu'après les travaux des commentateurs les plus érudits, la parole de saint Jérôme conserve encore toute sa force : « L'Apocalypse, disait ce grand docteur, offre autant de mystères que de mots. »

Points principaux de la doctrine contenus dans le Nouveau Testament et la tradition du 1er siècle.

61. Ces monuments augustes du siècle apostolique furent reçus dès l'origine avec le respect dû à la parole de Dieu. On les trouve cités dans le *Pasteur* d'Hermas, dans les *Lettres* de saint Clément, dans la *Lettre* à *Diognète*, dans les *Œuvres* de saint Denys l'Aréopagite et dans les *Épîtres* de saint Ignace. Les hérétiques cherchèrent de leur côté à altérer ces textes sacrés, ou à faire adopter, sous le nom des apôtres, des évangiles apocryphes, tels que l'*Évangile de l'Enfance*, le *Protévangile* attribué à saint Jacques, etc., mais leurs efforts pour corrompre l'enseignement apostolique dans sa source, n'ont abouti qu'à mieux faire ressortir l'importance que l'Église attachait, dès lors, à la conservation des livres du Nouveau Testament, purs de tout mélange étranger. — Les Livres saints et les écrits des Pères apostoliques parvenus jusqu'à nous ne forment point un ensemble où les dogmes chrétiens soient exposés d'une manière didactique. Ils renferment plutôt l'histoire et la morale. La loi du secret, inviolablement gardée, en face du paganisme ou

[1] Bossuet, *Explication de l'Apocalypse* (passim).

du judaïsme, explique suffisamment cette réserve des auteurs ecclésiastiques. Le protestantisme a voulu tirer, de leur silence, des conclusions hostiles à tous les points dogmatiques ou disciplinaires, qui ne sont pas explicitement consignés dans ces monuments. Son argumentation repose sur une erreur historique capitale. Le protestantisme a voulu procéder comme si l'initiation religieuse s'était faite au premier siècle par l'enseignement écrit. Or c'est le contraire qui est vrai. La méthode orale ou la tradition de la vérité par la parole, de vive voix et sans intermédiaire, tel est le caractère saillant de l'enseignement apostolique. Telle est l'origine sacrée de cette tradition qui commence au Sauveur, poursuit son cours à travers les persécutions et les hérésies, toujours immuable, toujours respectée. La tradition complète l'enseignement écrit, le texte sacré confirme la tradition, mais on ne peut détacher l'un de l'autre; l'on ne peut ébranler ces deux colonnes du temple sans faire crouler tout l'édifice. « Lorsqu'on entend les Pères du premier siècle, proclamer tout d'abord, comme un article fondamental et préliminaire, l'existence de la tradition orale, de cette transmission secrète de la doctrine; lorsqu'on les entend poser pour règle dernière et finale de la foi cette tradition formant l'enseignement des Églises; lorsqu'on voit les Pères qui ont suivi, jusqu'à sa manifestation complète, se plaire à en reconnaître de même l'existence et l'autorité suprême, et en appeler toujours en dernier ressort à cette tradition, à l'enseignement commun, aux écrits des Pères antérieurs, on ne conçoit pas que la mauvaise foi elle-même ait osé le nier [1]. » — Si maintenant nous voulons examiner en détail les points particuliers du dogme, établis çà et là, dans les divers passages des écrivains sacrés et des auteurs apostoliques, nous y retrouvons tout l'ensemble de la théologie catholique : 1° La raison d'être, la racine du christianisme, dans l'histoire du peuple hébreu qui n'en a été que la promesse continuée, la prophétie et la figure; par conséquent le mystère de la Rédemption appuyé sur le dogme de la chute originelle, et l'Adam nouveau du Testament d'amour réha-

[1] M. l'abbé Blanc, *Cours d'Hist. ecclés.* (passim).

bilitant le premier Adam de la loi de crainte; 2° La séparation, la distinction nette et tranchée de la loi du Christ d'avec la loi de Moïse : l'extension du règne de Dieu à tous les peuples, la diffusion de la vérité, jusque-là renfermée chez une nation privilégiée, à toutes les nations du monde; le Décalogue ou loi morale des Juifs devenu le code de l'univers entier, pendant que les prescriptions cérémonielles, les rites particuliers, les observances légales de Moïse ont cessé d'avoir une force obligatoire; 3° L'inspiration divine des Écritures reconnue et proclamée; 4° La hiérarchie ecclésiastique mise en action, représentée à ses degrés principaux; saint Pierre portant le premier la parole au concile de Jérusalem, les évêques établis par les apôtres à la tête des chrétientés nouvelles, les prêtres et les diacres; 5° Les trois mystères fondamentaux du dogme catholique : la Trinité, l'Incarnation, la divinité de Jésus-Christ, son humanité : la Rédemption ou la satisfaction de Jésus-Christ et sa grâce qui est le fruit de la Rédemption; 6° Les sacrements, canaux de la grâce, source de vie et de régénération spirituelle; 7° La morale, dont les notions sont les mêmes qu'aujourd'hui; nous pouvons emprunter aux écrivains du siècle apostolique leurs expressions mêmes, pour exhorter aux bonnes œuvres, à la pénitence, au jeûne, à la fuite du monde, à la prière. — Cet enseignement, on le voit, est, à l'origine de l'Église, tel qu'il se conservera dans toute la suite des âges. Les nécessités de la polémique engagée contre l'hérésie amèneront le développement successif de chaque point particulier de la doctrine : mais les Papes et les conciles, en définissant chaque dogme, ne feront que s'appuyer sur la tradition venue directement des apôtres.

62. L'intégrité de la doctrine et du dépôt des traditions devait être garantie par une forme de gouvernement régulier. Le premier siècle de l'Église, siècle d'apostolat, où les premiers ministres de la bonne nouvelle se dispersèrent dans toutes les contrées du monde pour y prêcher le nom de Jésus-Christ, ne pouvait, on le conçoit, présenter sous le rapport hiérarchique, que des éléments qui devaient se constituer plus tard d'une manière définitive, quand le monde serait devenu chrétien. Mais ces éléments suffisent pour

établir les principes actuellement encore en vigueur dans le gouvernement de l'Église. — La primauté de saint Pierre, chef des apôtres, ressort des faits eux-mêmes : c'est lui qui préside à l'élection de Mathias; c'est lui qui prêche le premier aux Juifs; c'est lui que saint Paul vient voir et *étudier*, comme dit Bossuet; c'est lui qui préside le concile de Jérusalem et qui en promulgue la décision; c'est lui qui proclame le mystère de la vocation des Gentils, scandale pour le judaïsme; c'est lui qui fonde à Antioche ce siége patriarcal, devenu le premier de l'Orient, parce que Pierre s'y est assis; c'est lui qui vient planter la croix à Rome, capitale de l'univers, centre de la catholicité; c'est lui qui envoie de là son disciple saint Marc constituer l'Église d'Alexandrie, qui devient ainsi siége patriarcal, en souvenir de Pierre qui l'a fondée par son envoyé. Ces marques d'honneur, ces prérogatives singulières seraient inexplicables, si l'on ne supposait le principe de la primauté du pontificat, légitimement exercé et unanimement reconnu, dans la personne de Pierre, par les autres apôtres. Aucun avantage personnel n'attribuait ces distinctions plus particulièrement à Pierre, qu'à chacun des apôtres. Saint Jean n'était-il pas le disciple *que Jésus aimait*, auquel il avait confié sa Mère en mourant? Et cependant ce n'est pas saint Jean qui préside, qui porte la parole, qui promulgue les décisions. Saint Paul n'était-il pas, par le miracle de sa conversion, par l'éclat de son éloquence, par la profondeur et la sublimité de la doctrine, plus spécialement désigné à la vénération des fidèles? Et cependant c'est lui qui vient trouver Pierre pour lui rendre compte de son apostolat. Le fait même de la discussion fameuse, survenue entre les deux apôtres, ne suppose-t-il pas que c'était à Pierre qu'on déférait les questions de dogme et de discipline, qu'on demandait un jugement? La parole de Jésus-Christ : *Vous êtes pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, était donc interprétée, au premier siècle, de la même manière que nous l'entendons encore maintenant. Elle constituait la suprématie dans le pontificat et l'unité dans l'autorité. La primauté de saint Pierre existait et s'exerçait, sous la forme paternelle, telle que le demandait l'état de l'Église dans ses commencements.

63. Les évêques se trouvent placés au second rang dans la hiérarchie. L'élection de saint Mathias à l'apostolat servit longtemps de modèle, dans toute l'Église, pour le choix des évêques, qu étaient de même élus par l'assemblée du clergé et des fidèles, et sacrés par d'autres évêques. C'est un fait digne de remarque que presque tous les évêques des premiers siècles furent inscrits au catalogue des saints. L'héritage de la vertu semblait se transmettre comme celui de la dignité épiscopale : l'exemple venait de la chaire de Rome, où, jusqu'à l'an 500, on ne trouve guère que trois ou quatre papes qui ne soient pas reconnus pour saints. Aussi l'empereur Alexandre-Sévère, au second siècle, proposait l'exemple des chrétiens, pour montrer quelle sévérité on devait apporter dans le choix des officiers publics. « L'évêque était élu en présence du peuple, par les évêques de la province assemblés dans l'église vacante, au moins au nombre de deux ou trois; car il était difficile en ces temps de tenir de grands conciles, sinon dans l'intervalle des persécutions, et quelquefois les siéges des Églises demeuraient longtemps vacants. La présence du peuple était jugée nécessaire, afin que tous, persuadés du mérite de l'élu, lui obéissent plus volontiers [1]. » Saint Paul avait fait une loi de ne point élever à la dignité épiscopale les néophytes, pour ne point exposer le gouvernement de l'Église à la domination superbe d'un ambitieux, et le dépôt de la tradition à la science insuffisante d'un nouveau chrétien. L'évêque était en effet le juge et le père des chrétiens du premier siècle. Il terminait, par ses décisions, les procès survenus entre les fidèles. Il prenait soin des pauvres, des veuves, des orphelins, et présidait à l'administration des aumônes que la charité des premiers chrétiens mettait à sa disposition. Ces aumônes sont fréquemment rappelées dans les Épîtres de saint Paul, sous le nom de *collectes*. C'était aussi aux évêques qu'appartenait le soin de prêcher; le ministère de la parole fut longtemps leur privilége presque exclusif, et au quatrième siècle, nous verrons encore Valère, le vieil évêque d'Hippone, faire une exception glorieuse à

[1] Fleury, *Mœurs des Chrétiens*.

cet usage, en confiant à Augustin, quoique simple prêtre, l'honneur de le remplacer dans la chaire évangélique. L'élection des évêques était donc un événement d'une importance extrême dans les diverses Églises. On la faisait toujours précéder d'un jeûne et de prières publiques : elle avait lieu ordinairement la nuit du samedi au dimanche; on procédait ensuite à l'ordination, dont la principale cérémonie a toujours été l'imposition des mains : et elle était suivie immédiatement du sacrifice. Nous avons cité dans les anciens auteurs, les passages qui démontrent que les premiers évêques portaient, dans les cérémonies, quelque marque extérieure de leur dignité. Polycrate, évêque d'Éphèse à la fin du second siècle, écrit que l'apôtre saint Jean portait sur la tête une lame d'or. Saint Épiphane nous apprend la même chose de saint Jacques, premier évêque de Jérusalem; quelques-uns font la même remarque sur l'évangéliste saint Marc, premier évêque d'Alexandrie. — Du reste, le gouvernement des évêques était un gouvernement de charité. Les clercs et surtout les prêtres formaient comme le conseil permanent de l'évêque. Ils l'assistaient, dans toutes les fonctions publiques, comme des disciples qui suivent leur maître : car ils lui étaient attachés comme les apôtres à Jésus-Christ. Les évêques ne manquaient jamais de présider aux prières publiques, d'expliquer les saintes Écritures et d'offrir le sacrifice, tous les dimanches ou les jours de station. On trouve, dans les canons des premiers siècles, la défense aux prêtres d'offrir les saints mystères dans une église où se trouve l'évêque, à moins que celui-ci ne soit empêché par la maladie de remplir cette auguste fonction. La dignité de l'évêque était environnée par les fidèles des plus grands honneurs, et saint Polycarpe fait la remarque que c'était à qui le déchausserait le premier. Ces témoignages de vénération, dont nous retrouvons les traces dans la plus haute antiquité, répondent suffisamment aux calomnies de l'esprit de parti, qui prétend accuser l'épiscopat d'avoir, avec le temps, usurpé des distinctions et des honneurs inconnus au siècle apostolique.

Sacerdoce. Diaconat. Célibat des

64. Après les évêques venaient les *presbyteri*, *seniores* ou prêtres, choisis, comme leur nom l'indique, ou parmi les vieillards, ou

parmi les clercs les plus recommandables par la pureté de leurs mœurs et la sainteté de leur vie. L'évêque faisait leur élection souvent à la prière du peuple, du moins avec sa participation, et toujours avec le conseil de son clergé, après un examen sérieux. Du reste on était souvent obligé, dans les temps apostoliques et dans les premiers siècles de l'Église, de contraindre les ordinands à accepter un honneur que l'humilité leur faisait opiniâtrément refuser. Les prêtres de chaque église étaient presque toujours choisis parmi ceux qui y avaient été baptisés et y avaient exercé les fonctions cléricales pendant plusieurs années. Après leur ordination, on les obligeait à la résidence, à moins que leur propre évêque ne les cédât à une autre province. Ils recevaient une rétribution spéciale, à raison de leur ministère et vivaient de l'autel, selon l'expression même de l'Apôtre. L'Église fournissait de son trésor tout ce qui était nécessaire pour la subsistance des clercs, et chacun d'eux recevait, par mois ou par semaine, une distribution en nature ou en argent. Ces sortes de distributions étaient habituellement confiées à un diacre, qu'on trouve, dès le second siècle, appelé archidiacre dans les annales de l'Église romaine. On a vu que les diacres avaient été institués par les apôtres, pour les soulager dans la répartition des aumônes de l'Église. Ils joignaient à cette fonction celles plus relevées de distribuer, à défaut de prêtres, le sacrement de l'Eucharistie aux fidèles, et de prêcher l'Évangile, comme on le voit par l'exemple de saint Étienne, le premier des diacres et le premier des martyrs. — La prêtrise et le diaconat furent, jusqu'au XIIe siècle, les seuls ordres appelés *majeurs* ou *sacrés*. Ce fait résulte d'un canon du concile de Bénévent, présidé en 1091 par Urbain II. « Nous appelons ordres sacrés, dit-il, le diaconat et la prêtrise. » On attribue à Innocent III, à la fin du XIIe siècle, l'élévation du sous-diaconat au rang d'ordre sacré. Quoi qu'il en soit, « on trouve, et ce sont les paroles mêmes du concile de Trente, dès le commencement de l'Église, le nom et les fonctions particulières des ordres du sous-diacre, de l'acolyte, de l'exorciste, du lecteur et du portier, déjà en usage. » Dès le Ier siècle, le célibat ecclésiastique

était rigoureusement exigé pour les deux ordres sacrés, le diaconat et la prêtrise. Saint Épiphane et saint Jérôme, qui constatent ici la tradition, ne laissent point de doute à cet égard. Ils affirment que l'usage des trois grands patriarchats de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche était de n'ordonner que des clercs vierges ou continents : et que, s'ils avaient été mariés avant leur ordination, ils cessaient de vivre en commun avec leur femme. Dès le Ier siècle, nous trouvons le germe des ordres religieux destinés à devenir comme l'âme de l'Église. Il y avait, dès lors, des chrétiens appelés à une perfection plus grande, qui pratiquaient volontairement tous les exercices de la pénitence pour s'exercer à la piété, dit saint Paul, « en châtiant leur corps et en le réduisant à la servitude. » On les appelait ascètes, c'est-à-dire exercitants, « thérapeutes » ou serviteurs; et saint Denys l'Aréopagite emploie déjà l'expression de « moine » ou solitaire. Ils vivaient dans la retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquaient la *xérophagie*, ne mangeant que des aliments secs, la *chameunie*, couchant sur la terre nue, et partageant leur temps entre la prière, l'étude de l'Écriture et le travail des mains. — « Nous les avons vus, dit saint Paul, ces hommes dont le monde n'était pas digne, errants dans les montagnes, couverts de peaux, vivant dans les rochers et les plus affreuses solitudes. » Dès le Ier siècle, nous trouvons aussi la virginité, cette autre gloire de l'Église, pratiquée en face des désordres et de l'immoralité du monde païen. Si tout n'était pas également admirable, dans la transformation que l'Évangile opère tout à coup au milieu de la société païenne, on pourrait regarder comme un miracle extraordinaire d'héroïsme, de voir surgir des générations de pieuses jeunes filles, qui offrent à Dieu le sacrifice de toutes les joies du monde, pour ensevelir leur vie dans la retraite, le jeûne, les veilles et les mortifications. Un pareil exemple n'avait d'antécédent ni dans le judaïsme, où la virginité était regardée comme un opprobre, ni dans le paganisme, où les passions les plus infâmes avaient des dieux, des prêtres et des autels. Les vierges chrétiennes du Ier siècle menaient la vie ascétique au milieu de

leurs familles, renonçant aux parures et aux divertissements du siècle même les plus innocents. Le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, l'abstinence, des oraisons continuelles devenaient leur partage : et l'Église naissante s'édifiait du spectacle de leurs vertus, des mérites de leurs prières et de leurs bonnes œuvres. — Une autre institution, qui ne devait durer que pendant les premiers siècles, prend son origine au temps apostolique. C'est celle des *diaconesses*. On choisissait pour cet honneur les veuves les plus sages et les plus éprouvées. L'âge fixé d'abord fut soixante ans, on le réduisit depuis à quarante. Les diaconesses exerçaient, à l'égard des femmes, une partie des fonctions des diacres. Leur charge était de visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie ou quelqu'autre misère rendait dignes du soin de l'Église. Elles instruisaient celles qui étaient catéchumènes, sous la direction des prêtres, elles les présentaient au baptême, et dirigeaient ensuite les nouvelles baptisées pour les former à la vie chrétienne. Dans les assemblées elles gardaient les portes du côté des femmes, et avaient soin que chacune fût placée en son rang et observât le silence et la modestie. Les diaconesses rendaient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque, et, par son ordre, aux prêtres et aux diacres. L'institution des diaconesses tomba peu à peu en désuétude. Telle est la forme sous laquelle se présentent la hiérarchie catholique et le gouvernement de l'Église au Ier siècle.

65. La régénération de l'homme moral, apportée au monde par l'avénement du Rédempteur, devait se traduire, au sein du christianisme, par une vie nouvelle et des mœurs inconnues à la corruption de la société antique. Le tableau de la chrétienté naissante forme donc un contraste frappant entre les vertus inspirées par les doctrines de l'Évangile et les vices du monde païen. La première Église juive se composa de trois mille convertis; ces convertis écoutaient les instructions des apôtres, priaient ensemble et faisaient, dans les maisons particulières, la fraction du pain. Ils mettaient leurs biens en commun et vendaient leurs héritages pour en distribuer le prix à leurs frères. Leur vie, con-

forme aux conseils de la perfection évangélique, a été bien retracée par les apologistes des premiers siècles. « Chez nous, dit Athénagore, vous trouverez des ignorants, des pauvres, des ouvriers, de vieilles femmes qui ne pourraient peut-être pas montrer par des raisonnements la vérité de notre doctrine ; ils ne font pas de discours, mais ils font de bonnes œuvres. Aimant encore notre prochain comme nous-mêmes, nous avons appris à ne point frapper ceux qui nous frappent, à ne point faire de procès à ceux qui nous dépouillent ; si l'on nous donne un soufflet, nous tendons l'autre joue ; si l'on demande notre tunique, nous offrons notre manteau. Selon la différence des années, nous regardons les uns comme nos enfants, les autres comme nos frères et nos sœurs. Nous honorons les personnes plus âgées comme nos pères et nos mères. L'espérance d'une autre vie nous fait mépriser la vie présente, et jusqu'aux plaisirs de l'esprit. Le mariage est, chez nous, une vocation sainte qui donne la grâce nécessaire pour élever les enfants dans la crainte du Seigneur. Nous avons renoncé à vos spectacles ensanglantés, persuadés qu'il y a fort peu de différence entre regarder le meurtre et le commettre. Les païens exposent leurs enfants pour s'en débarrasser ; nous regardons cette action comme un homicide. » — « On nous accuse d'être des factieux. La faction des chrétiens est d'être réunis dans la même religion[1], dans la même morale, dans la même espérance. Nous formons une conjuration pour prier Dieu en commun, et lire les divines Écritures. Si quelqu'un de nous a péché, il est privé de la communion, des prières et de nos assemblées, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence. Ces assemblées sont présidées par des vieillards, dont la sagesse a mérité cet honneur. Chacun apporte quelque argent, tous les mois, s'il le veut ou le peut. Ce trésor sert à nourrir et enterrer les pauvres, à soutenir les orphelins, les naufragés, les exilés, les condamnés aux mines ou à la prison pour la cause de Dieu. Tout est en commun entre nous, hors les femmes. Notre repas commun s'explique par son nom d'*agape*, qui signifie *charité*. »

[1] Tertull., *Apologétique*.

Certes, il a fallu au monde païen un étrange aveuglement, pour ne pas être saisi d'admiration à la vue de sentiments si nobles et d'actions si généreuses, au milieu de l'affaiblissement général des mœurs et des caractères. On peut trouver, du reste, un prétexte au dédain qu'il affecta d'abord pour la religion de Jésus-Christ, dans le choix des personnes parmi lesquelles elle semblait se recruter de préférence. Selon eux, les chrétiens n'étaient que des sectaires grossiers, ignorants, fanatiques, qui ne voulaient ni donner, ni discuter les raisons de leur culte, ayant coutume de dire : « Ne vous enquérez pas; la sagesse de cette vie est un mal et la folie un bien [1]. » Dans le Ier siècle, les païens confondirent la religion de Jésus-Christ avec le judaïsme, et l'enveloppèrent dans un égal mépris. Cependant la propagation rapide de l'Évangile appela l'attention générale sur une doctrine qui dominait les intelligences les plus relevées comme les plus humbles, qui envahissait à la fois toutes les contrées de l'univers. La ruine de Jérusalem, en séparant d'une façon si tranchée le judaïsme d'avec le christianisme, ne permettait plus de les confondre. Le monde païen, épouvanté de voir ses temples déserts, ses dieux méprisés, ses sacrifices tombés en désuétude, ses mœurs, ses superstitions et ses fables ouvertement combattues, essaya de ressusciter par le glaive ses institutions mourantes et d'étouffer les contempteurs des idoles dans les flots de sang. La haine populaire, habilement exploitée par les empereurs, les magistrats et les prêtres des faux dieux, servit ces projets de vengeance, et l'histoire présentera ce spectacle inouï de trois siècles de massacres, de meurtres et de tortures juridiques, publiquement exercés contre des milliers de victimes de tout âge, de tout rang, de tout sexe, sur tous les points de la terre, sans qu'une seule voix, parmi les spectateurs, se soit élevée pour jeter à la face des bourreaux un cri d'indignation. Dans les citations d'Athénagore et de Tertullien, que nous avons rapportées, on trouve indiqués les principaux traits de la discipline en vigueur au premier siècle. Nous allons les examiner

[1] Origen., *Cont. Cels.*, lib. I.

un peu plus en détail. Le baptême se donnait ordinairement par immersion. On plongeait trois fois les baptisés dans l'eau, et à chaque fois on nommait une des personnes divines. Toutefois le baptême par aspersion était jugé suffisant en cas de nécessité, comme pour les malades. Le peuple donnait le nom de *Cliniques* à ceux qui avaient été baptisés de la sorte dans leur lit. Au baptême on joignait l'onction de l'huile sanctifiée sur l'autel. Les baptisés étaient présentés à l'évêque, et, par l'imposition des mains, ils recevaient le Saint-Esprit, c'est-à-dire le sacrement de confirmation. On faisait manger aux nouveaux baptisés du miel, pour marquer l'entrée de la vraie terre promise et l'enfance spirituelle. Pendant la première semaine, les néophytes portaient la robe blanche qu'ils avaient reçue au sortir de l'eau sainte, pour marque de l'innocence qu'ils devaient garder. — On ne voit pas que les adultes changeassent de nom, puisque nous trouvons au Iᵉʳ siècle plusieurs saints dont les noms venaient des faux dieux, comme Denys, Démétrius. La coutume de changer de nom et de prendre celui des martyrs et des confesseurs ne s'introduisit qu'après le concile de Nicée. — Le baptême solennel ne se conférait que la veille de Pâques, afin que les néophytes ressuscitassent avec Jésus-Christ, ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit avec les apôtres. L'évêque les confirmait ensuite, et le sacrement d'Eucharistie leur était immédiatement administré. — On n'admettait au baptême qu'après de longues et sérieuses épreuves. Les gladiateurs, les comédiens, les coureurs de cirque, les femmes de mauvaise vie, les devins ne pouvaient être baptisés qu'après avoir renoncé à leur ancien genre de vie, et avoir donné des marques d'une véritable et sincère conversion. Les chrétiens avaient, pour signe de ralliement et comme pour symbole abrégé, le signe de la croix, qui précédait chacune de leurs actions. Tous leurs travaux, le labour, les semailles, la moisson et la récolte des fruits commençaient et finissaient par la prière. Une maison, récemment construite, ou nouvellement habitée, recevait une bénédiction spéciale, et chaque repas commençait toujours par la prière. — L'étude et la méditation de l'Écriture sainte étaient

l'occupation constante de toutes les familles chrétiennes. On a trouvé plusieurs saints des premiers siècles enterrés avec le livre des Évangiles sur la poitrine. — L'austérité de la vie entretenait dans les premiers chrétiens cet esprit de prière. On ne compta d'abord pour jeûnes d'obligation que les jours qui précédaient la Pâque, c'est-à-dire le carême. L'Église les observait en mémoire de la passion de Jésus-Christ. Ceux du mercredi et du vendredi étaient laissés à la dévotion des fidèles. Tous ces jeûnes avaient différents degrés fondés sur leur durée et sur la rigueur de l'abstinence. Ceux du mercredi et du vendredi ne duraient que jusqu'à none, trois heures après-midi. Ceux du carême, beaucoup plus rigoureux, allaient jusqu'à vêpres, c'est-à-dire jusqu'au coucher du soleil, à peu près six heures du soir. La raison de jeûner jusqu'à none était d'honorer la mort de Jésus-Christ, jusqu'à vêpres d'honorer sa sépulture. Les degrés d'abstinence étaient encore différents : les uns observaient l'*homophagie*, c'est-à-dire l'abstinence de tout aliment cuit; d'autres la *xérophagie,* qui consistait à ne manger que des fruits secs, tels que noix, amandes et autres semblables : quelques-uns se contentaient de pain et d'eau. — Les *agapes*, ou repas des chrétiens en commun, avaient été institués en souvenir de la cène, où Jésus-Christ donna son corps et son sang en nourriture et en breuvage à ses apôtres. Chacun y contribuait pour sa part. Saint Paul signale quelques abus qui tendaient dès lors à s'introduire dans ces sortes de réunions. A l'origine, les *agapes* étaient précédées de la fraction du pain et de la réception de l'Eucharistie; mais, dès la fin du Ier siècle, par respect pour ce mystère auguste, il était déjà passé en usage, dans un grand nombre d'églises, de ne l'administrer que le matin à des personnes à jeun. Les persécutions fréquentes avaient donné lieu aussi à une coutume particulière. Chaque chrétien emportait quelquefois dans sa demeure les espèces eucharistiques, pour se communier lui-même, en cas de nécessité. — On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, de la communauté des biens, qui semble indiquée par le passage des *Actes des apôtres,* où il est dit que « les chrétiens vendaient leurs propriétés et en apportaient le

prix aux pieds des apôtres. » Des systèmes récents, qui, sous le nom moderne de socialisme, cherchent à renouveler dans l'esprit public les utopies des plus anciens spoliateurs, ont voulu se placer sous le patronage de l'Église primitive, et faire croire que leurs principes étaient les principes mêmes de l'Évangile. Il y a là une double erreur de fait et de droit qu'il suffit de signaler. En fait, la mise en communauté des biens des fidèles n'était point, même au premier siècle, une mesure générale. La veuve Tabithe, dont la libéralité est louée dans les *Actes des apôtres*, avait conservé l'administration de ses biens. Saint Paul dit aux riches, qui se plaignaient de la simplicité des *agapes*, qu'ils avaient l'habitude de faire bonne chère dans leurs maisons. En droit, la mise en communauté des biens n'était point une mesure obligatoire pour les premiers chrétiens : elle était seulement pour quelques-uns l'occasion de pratiquer, d'une manière spéciale, la perfection évangélique. Aussi quand Ananie et Saphire n'apportent au chef des apôtres qu'une partie de leurs richesses, saint Pierre leur dit : « Vous étiez libres de garder entre vos mains la totalité de votre fortune, mais parce que vous avez voulu tromper le Seigneur, voici que sa main va s'appesantir sur vous. » Vouloir donc étendre à tous les chrétiens de nos jours l'usage de la communauté des biens serait la même erreur que de déclarer obligatoires et universels les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, que s'imposent les religieux.

66. La prière publique faisait la partie principale de la vie des premiers chrétiens. Chaque église s'assemblait le dimanche, que les païens nommaient le *jour du soleil*, et qui fut, immédiatement après la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, substitué au *samedi* des Juifs, par les apôtres. Le lieu de la réunion fut d'abord une de ces salles à manger, que les Latins nommaient cénacles, et qui étaient au haut des maisons. Telle était la salle d'où tomba le jeune Eutychus, que saint Paul ressuscita. — Plus tard, la persécution obligea de se retirer dans les cryptes ou caves souterraines, formées par les carrières, hors des villes. Telles étaient les catacombes que l'on voit encore à Rome, et dont nous avons la description dans le magnifique ouvrage de *Rome souterraine.*

L'objet capital de ces assemblées était la célébration du sacrifice, auquel on donnait les différents noms de *cène*, de *fraction du pain*, d'*oblation*, de *collecte* (*collecta*, *assemblée*), d'*eucharistie* (*action de grâces*), de *liturgie* (*office publique*). Il n'y avait qu'un sacrifice dans chaque église ; il était offert par l'évêque assisté de ses prêtres. La célébration ne pouvait en être faite par les prêtres qu'à défaut de l'évêque absent ou malade. L'ordre de la liturgie a changé selon les temps et les lieux ; on y a retranché ou ajouté quelques cérémonies, mais l'essentiel est toujours resté le même. Voici ce que nous en trouvons écrit dès les premiers temps. Après la prière, on lisait quelques passages, d'abord de l'Ancien Testament, puis du Nouveau. La lecture de l'Évangile était suivie de l'explication qu'en donnait l'évêque, en y ajoutant les exhortations convenables aux besoins de son troupeau. Cette première partie du sacrifice était la seule à laquelle les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qu'on instruisait dans la foi et qui n'étaient pas encore baptisés eussent le droit d'assister. Après qu'on les avait fait retirer, on offrait les dons, c'est-à-dire le pain et le vin mêlé d'eau, qui devaient être la matière du sacrifice. Le peuple se donnait alors le baiser de paix, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, en signe de parfaite union. L'action du sacrifice commençait ensuite : les paroles de la consécration étaient prononcées sur les espèces sacrées : on récitait en commun l'oraison dominicale : le célébrant prenait la sainte communion et la faisait distribuer à tous les assistants par les mains des diacres. Régulièrement, tous les fidèles qui assistaient à la célébration du sacrifice devaient y communier : les enfants eux-mêmes recevaient le sacrement de l'autel. La communion était distribuée sous les deux espèces. L'*agape*, qui suivait le célébration des saints mystères, était un repas ordinaire, formé des dons de chacun des chrétiens. Tous les ministres de l'autel y avaient droit à une part spéciale. Ce fait explique l'origine des distributions en nature, dont l'usage s'est maintenu en France même jusqu'à la révolution de 1793, et dont quelques-uns de nos chapitres conservent encore la trace. — Outre la célébration des saints mystères,

des prières publiques réunissaient les chrétiens aux différentes heures du matin et du soir. La récitation ou le chant des psaumes faisait le fond de ces offices. Les matines semblent avoir succédé au sacrifice du matin de l'ancienne loi. Les vêpres tenaient la place du sacrifice du soir et ont été instituées pour sanctifier le commencement de la nuit. On les nommait quelquefois *lucernarium*, la prière des lampes, parce que c'était l'heure où l'on commençait à les allumer. — Les prières de tierce, de sexte et de none passèrent aussi dans les usages des chrétiens, qui les conservèrent après les avoir reçues des Juifs. On en trouve des traces dans les *Actes des apôtres* et dans les auteurs des premiers siècles. — L'usage des chants sacrés, des génuflexions et de la prostration pendant la prière, des flambeaux allumés, de l'encens, de l'eau bénite, se rattache donc au siècle apostolique, dans lequel nous rencontrons ainsi tous les éléments du culte public, tel qu'il est réglé de nos jours. Tout ce qui regardait la liturgie était alors particulièrement environné de mystère, et c'est un fait important à constater, puisqu'il explique le silence des monuments de cet âge sur une foule de questions de détails. La crainte d'exposer la doctrine évangélique et les sacrements aux profanations et aux railleries des infidèles, les faisait entourer d'un secret inviolable. Non-seulement on ne célébrait point les mystères devant un païen, même catéchumène, mais on se gardait comme d'un crime de lui raconter ce qui s'y passait, de prononcer en sa présence les paroles solennelles, ou même de parler de la nature du sacrement. Dans les écrits ou discours publics, s'il était question des mystères, on n'employait que des termes obscurs ou énigmatiques. Ainsi, dans le Nouveau Testament, *rompre le pain* signifie consacrer et distribuer l'Eucharistie, ce que les infidèles ne pouvaient entendre. La loi du silence donna lieu, dans la suite, aux calomnies les plus absurdes contre les chrétiens. Les apologistes alors élevèrent la voix, et la nécessité de défendre l'Église contre les accusations de ses ennemis fit passer par-dessus la règle moins importante du secret.

67. On le voit, le premier siècle de l'Église présente à l'obser-

vateur le spectacle d'un enseignement, d'une hiérarchie, d'une discipline et d'un culte régulièrement constitués, solennellement reconnus. Au moment où la société fondée par Jésus-Christ venait prendre place en face de la société païenne, et annonçait publiquement l'intention de conquérir le monde, elle réunissait tous les éléments de force et d'unité qui devaient assurer sa durée. Sortie à peine du cœur de l'Homme-Dieu, elle portait avec elle dans sa constitution et dans ses lois le caractère de sa divinité. Dans les siècles suivants, nous la verrons avec une expansion sans bornes étendre sa puissance sur tout l'univers, parler la langue de tous les peuples et les soumettre tous à son joug; sa discipline se modifiera suivant les besoins de ses nouveaux enfants, son culte déploiera une majesté et des pompes plus solennelles, son gouvernement grandira ses ressources et multipliera ses ressorts à mesure que s'accroîtra son empire; sa doctrine, attaquée par les hérésies, sera définie successivement sur toutes les questions particulières par les souverains Pontifes, les conciles, les docteurs; mais ce développement, dans l'espace et le temps, n'amènera aucun dogme nouveau, aucune règle, aucune mesure, aucune loi, qui n'ait sa racine dans les temps apostoliques, et qui n'en découle par une tradition légitime et non interrompue. Les hommes passeront, les empires, les formes de gouvernement, les institutions, les lois humaines tomberont tour à tour, payant chacun leur tribut à la caducité qui attend toute œuvre des hommes : l'Église seule demeure aujourd'hui ce qu'elle était hier et ce qu'elle sera jusqu'à la consommation des siècles, sans avoir reçu du temps, ce grand ennemi de toutes nos institutions, ni changement radical, ni atteinte, parce qu'elle porte en elle-même la vérité, que rien ne modifie et n'altère : *Justificata in semetipsa.*

CHAPITRE VIII.

CONSTITUTIONS ET CANONS APOSTOLIQUES.

SOMMAIRE.

§ I. DISCUSSION CRITIQUE.

1. La critique ancienne et les travaux de l'exégèse moderne à propos des *Constitutions apostoliques*. — 2. L'existence de *Constitutions* apocryphes, sous le nom des apôtres, prouve celle des véritables. — 3. Prétendus anachronismes. Part de saint Hippolyte, évêque de Porto, au IIIe siècle, dans la rédaction définitive des *Constitutions*. — 4. Erreur des copistes. Titre de citoyen romain donné au pape saint Clément I, dans la suscription des *Constitutions*. — 5. L'évêque arien Paul de Samosate, au IVe siècle, interpolateur présumé des *Constitutions*.

§ II. ANALYSE DES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES.

6. Livre premier. Des laïques. — 7. Livre second. Des évêques, des prêtres et des diacres. — 8. Livre troisième. Des veuves. — 9. Livre quatrième. Des orphelins. — 10. Livre cinquième. Des martyrs. — 11. Livre sixième. Des schismes. — 12. Livre septième. Vie du chrétien; de l'Eucharistie et de l'initiation spirituelle. — 13. Livre huitième. *De charismatibus;* des ordinations.

§ III. CANONS APOSTOLIQUES.

14. Controverse au sujet des *Canons apostoliques*. — 15. Autorité des *Canons apostoliques* dans l'Église latine et dans l'Église grecque. — 16. Analyse des *Canons apostoliques*. Conditions d'élection des évêques et des clercs. — 17. Devoirs de l'épiscopat et du sacerdoce. — 18. Devoirs des clercs et des laïques. Conclusion.

§ I. Discution critique.

La critique ancienne et l'exégèse nouvelle à propos des Constitutions apostoliques.

1. Nous avons cité plus d'une fois, dans le cours de ce volume, les *Constitutions apostoliques* comme un monument précieux pour l'ensemble de la tradition et l'intelligence des lois et des institutions de l'Église primitive. On sait pourtant que le texte de ce

recueil, tel que nous le possédons aujourd'hui, est loin d'être authentique dans son intégralité. Une sentence très-connue du pape Gélase le range, ainsi que les *Canons des apôtres*, parmi les écrits apocryphes. Il convient donc de fixer nettement l'esprit du lecteur sur ces deux points. Tel est l'objet de ce chapitre isolé, qui terminera l'étude du Ier siècle de l'Église. Depuis que Noël Alexandre, dans une *Dissertation* qui est restée en France définitive, a prononcé d'une manière absolue que les « *Constitutions apostoliques* étaient contraires à l'enseignement des apôtres et de l'Église [1], » tous les historiens français se sont abstenus de parler de cette collection, ou, s'ils la nomment en passant, c'est pour flétrir l'ignorance des auteurs qui en ont parlé jadis avec plus de respect. Notre esprit national, toujours porté aux extrêmes, se tient rarement dans le milieu doctrinal, qui est le centre de la vérité. Il lui répugne d'adopter les moyens termes, qui supposent à la fois et plus de circonspection et plus d'études sérieuses. Quoi qu'il en soit de cette tendance, qui fut longtemps celle de notre patrie, il est certain qu'une réaction contre ce qu'on pourrait appeler « les siéges tout faits » et les « jugements de convention » s'est opérée parmi nous. La science et la vérité en ont retiré de nombreux avantages. Pour ce qui concerne spécialement les *Constitutions apostoliques*, un philologue, dont nous avons déjà fait connaître les remarquables travaux [2], Simon de Magistris, publiait, en 1795, un traité qui renverse de fond en comble la thèse de Noël Alexandre [3]. Partout ailleurs qu'en France, on se préoccupa, dans le monde savant, des conclusions du nouvel exégète. Mais chez nous, son ouvrage et son nom même étaient restés inconnus, jusqu'au jour où les éditeurs de la *Patrologie* reproduisirent la *Dis-*

[1] Natal. Alexandr., *Hist. eccles., sæcul.* I, tom. V, édit. Lucæ et Neapoli, 1740, in-4°; *Dissertat.* XIV, pag. 459. Voici le texte de la proposition développée par Noël Alexandre : *Constitutiones apostolorum sunt apocryphæ; ab apostolorum et Ecclesiæ doctrinâ alienæ : ipsis adeo apostolis et Clementi Romano suppositæ.*

[2] Cf. tom. III de cette *Histoire*, pag. 359 et 378. — [3] Sim. de Magistris, *Acta martyrum ad ostia Tiberina sub Claudio Gothico.* Rom., 1795, in-fol. Dissertat. *De Vita et scriptis S. Hippolyti episcopi Portuensis*, pag. 134.

sertation de Simon de Magistris, en tête des *Constitutions apostoliques*[1]. On ne saurait donc plus se retrancher comme autrefois derrière l'autorité surannée de Noël Alexandre. L'heure est venue de reprendre à nouveau une question trop précipitamment et trop légèrement résolue.

2. En dehors de toute étude approfondie sur le fond même de l'ouvrage controversé, plusieurs considérations extrinsèques auraient dû rendre le jugement des critiques moins sévère et moins absolu. Ainsi quand toute l'antiquité ecclésiastique s'accorde, selon la remarque de Cotelier, à nous parler des *Constitutions apostoliques*[2], il était souverainement téméraire de déclarer *à priori* que les apôtres n'ont jamais fait de constitutions. Ce terme, disait-on, n'était pas même usité aux premiers siècles. C'est une erreur. Dans la langue du droit romain, à cette époque, on donnait aux décrets impériaux la dénomination générique de Constitutions[3]. Rien de plus naturel que l'Église ait adopté cette expression, en l'appliquant aux règles de la foi, de la discipline ou de la liturgie. Aussi le *Liber Pontificalis*, dont la véracité ne saurait être aujourd'hui contestée, répondait d'avance à l'objection, en renouvelant pour chacun des premiers papes la mention expresse des constitutions portées sous son pontificat : *Hic constituit*[4] : *Constitutum de Ecclesia fecit*[5]. Le *Liber Pontificalis* reproduit expressément ce terme, qui était en effet ce que nous appellerions le mot propre. Pour distinguer les constitutions chrétiennes de celles des empereur, et comme pour indiquer que l'Église avait fait passer dans son droit une désignation empruntée à la langue des juristes officiels, il note que le

[1] Tom. I, *Patrol. græc.*, col. 523.

[2] Voici les différentes dénominations sous lesquelles Cotelier rencontra cet ouvrage cité par les pères grecs : Διατάγματα ἀποστόλων seu ἀποστολικά : τῶν ἀποστόλων seu ἀποστολικαὶ διατάξεις aut διαταγαί : διατάξεις Κλήμεντος seu διὰ Κλήμεντος : τῶν ἀποστόλων διὰ Κλήμεντος διατάξεις aut διαταγαί : ὀκτάβιβλος Κλήμεντος : διδασκαλία καθολική. (Cotelerii, *De Constit. apostol. Patres apostol.*, tom. I, ed. Amstelodami, 1724.)

[3] Voici comment l'empereur Probus s'exprime à ce sujet : *Miraris fortasse quod ego imberbem tribunum fecerim, contra constitutum divi Adriani.* (Vopiscus, *in Probo.*) — [4] *Lib. pontif. S. Linus.* — [5] *Ibid. S. Pius.* — [5] Cf. dans ce volume, le paragraphe intitulé : *Travaux de saint Clément.*

Constitutum dont il s'agit fait partie de la loi de l'Église. Telle est la portée des paroles : *Constitutum de Ecclesia fecit.* Ce n'est pas tout. Les *Constitutions apostoliques*, citées par les Pères, sont constamment attribuées par eux, comme rédaction primitive, au pape saint Clément. Il était donc notoire que ce pontife, disciple de saint Pierre et auteur de tant de précieux écrits [5], avait laissé un recueil de règlements et d'ordonnances ecclésiastiques. L'existence sous son nom des huit livres des *Constitutions*, en nombre égal à ceux que nous possédons encore, était une nouvelle preuve de l'authenticité du fait en lui-même. Il est vrai, le texte de cet ouvrage a été certainement interpolé : la sentence du pape Gélase en fait foi. Mais les Épîtres de saint Ignace avaient été aussi interpolées par des hérétiques du second et du troisième siècle. On le savait, et cela n'empêchait point de les considérer comme un monument précieux, parce qu'en dehors des additions frauduleuses et posthumes, elles contenaient cependant le véritable texte de saint Ignace tel que la découverte des Épîtres authentiques de ce Père nous l'a fait connaître dans son intégrité. On aurait dû raisonner de même pour les *Constitutions apostoliques*, dites de saint Clément. Les altérations posthumes qu'elles ont subies sont faciles à reconnaître : elles affectent toutes une prédilection marquée pour une secte d'hérétiques de beaucoup postérieure au temps du saint pape. En éliminant ces additions subreptices, on se retrouve en face d'un monument complet de la primitive Église.

3. Voilà ce qu'un peu plus d'attention et un peu moins d'esprit de parti aurait certainement appris aux critiques de l'avant-dernier siècle. La science moderne n'a point encore retrouvé le texte original des *Constitutions apostoliques*. Mais quand déjà l'Épître de saint Barnabé, le *Pasteur* d'Hermas, les Épîtres de saint Clément *aux Vierges*, des fragments de l'*Apophasis* de Simon le Mage, nous ont été restitués d'une façon si inattendue, nous aurions mauvaise grâce à désespérer de l'avenir. Quelques palimpsestes ignorés, quelques parchemins enfouis dans les couvents du mont Athos ou du Sinaï, peuvent nous apporter un jour l'œuvre authentique, débarrassée des interpolations frauduleuses, de l'échafaudage hé-

rétique qui la défigurent. En attendant, voici l'exposé des motifs sur lesquels s'appuyait Simon de Magistris, pour réformer le jugement précipité et sommaire de Noël Alexandre. En dépouillant tous les manuscrits connus des *Constitutions apostoliques*, ce philologue avait remarqué que les versions syriaques de cet ouvrage, dont quelques-unes remontent au VIe siècle, sont unanimes à les attribuer à saint Hippolyte, docteur romain, évêque de Porto (200-250). Ces textes orientaux portent pour titres tantôt : *Constitutiones apostolorum per Hippolytum;* tantôt : *Isti sunt canones Ecclesiæ, mandata quæ scripsit Hippolytus* [1]. Le nom d'Hippolyte s'était tellement attaché à cette œuvre, que les Éthiopiens en avaient fait le synonyme de Décrets ou Constitutions, et prétendaient qu'Hippolyte était un mot grec signifiant Canon. Cette observation fut un trait de lumière pour le philologue. Certains passages des *Constitutions apostoliques*, qu'on ne saurait soupçonner d'aucune interpolation, et où la main de l'hérétique n'a laissé nulle trace, contiennent cependant des détails et mentionnent des faits évidemment postérieurs à l'époque de saint Clément [2]. Cette objection était la première que faisaient valoir les critiques. Mais si l'on pouvait établir que le recueil primitivement formé par ce pape fut complété plus tard par un auteur du troisième siècle, tel que saint Hippolyte, la difficulté disparaîtrait. Dès lors, on n'aurait plus sujet de relever, comme des anachronismes, les passages incriminés. En poussant plus loin ses investigations, Simon de Magistris reconnut que plusieurs manuscrits grecs, et précisément les plus remarquables par leur antiquité et la pureté de leur texte, attribuent aussi à saint Hippolyte une part dans la rédaction des *Constitutions apostoliques*. Le VIIIe Livre notamment est intitulé, dans la plupart d'entre eux, tantôt : *De ordinationibus per Hippolytum;* tantôt : *Canones ecclesiastici per Hippolytum.* Il est certain d'ailleurs que ce huitième livre, qui s'ouvre par un chapitre sur les grâces divines : *De charismatibus*, renferme le traité mentionné

[1] Voir les textes syriaques reproduits dans la dissertation de Simon de Magistris : *Patrol. græc.*, tom. I, col. 526.

parmi les ouvrages de saint Hippolyte, inscrits sur la table de marbre, où l'on avait gravé le cycle pascal du grand Docteur[1]. On sait que la découverte de la chaire épiscopale de saint Hippolyte, reproduite aujourd'hui en *fac simile* dans tous les grands musées de l'Europe, fut l'une des conquêtes les plus importantes de l'archéologie romaine au dernier siècle. La mention du traité *charismauous,* dans le catalogue lapidaire des ouvrages du gran docteur, se trouve immédiatement suivie, sur ce monument précieux, du titre significatif; ΑΠΟCΤΟΛΙΚΗ ΠΑΡΑΔΟCΙC, « Tradition apostolique », lequel se rapporte merveilleusement à la collection des *Constitutions*, auxquelles saint Hippolyte aurait mis la dernière main, en complétant l'œuvre de saint Clément I. La concordance du renseignement monumental avec ceux des versions syriaques et des manuscrits grecs les plus anciens est frappante. Des deux côtés l'affirmation est identique. L'évêque saint Hippolyte a pris une part considérable à la rédaction définitive des *Constitutions*. Dès lors ce recueil qui, s'il eût été l'œuvre exclusive du pape saint Clément, se fût uniquement restreint à la période apostolique, doit nécessairement représenter le mouvement disciplinaire de l'Église jusqu'à la seconde moitié du troisième siècle. L'objection la plus considérable de Noël Alexandre se trouve ainsi réduite à néant.

Erreur des copistes. Titre de citoyen romain donné au pape saint Clément I, dans la suscription des Constitutions.

4. Dans cette nouvelle voie, ouverte à la critique par Simon de Magistris, un autre point a encore été exploré avec non moins d'érudition que de succès. Le titre des Constitutions est ainsi conçu, dans tous les manuscrits grecs de date relativement récente : Διαταγαὶ τῶν ἁγίων ἀποστόλων δία Κλήμεντος τοῦ Ῥομαίων ἐπισκόπου τε καὶ πολίτου, ἡ καθολικὴ διδασκαλία : *Constitutiones sanctorum apostolorum per Clementem episcopum et civem Romanum, seu catholica doctrina.* « Comment, dit Simon de Magistris, des critiques de la valeur de Beveridge, Grabe, Cotelier, Le Clerc, ont-ils pu laisser passer, sans le relever, le caractère étrange et insolite du titre de *citoyen*, ajouté à celui d'évêque de Rome, dans la mention du pape saint Clément?

[1] Ce traité est indiqué en ces termes sur le marbre de la chaire de saint Hippolyte : ΠΕΡΙ ΧΑΡΙCΜΑΤΩΝ.

On ne trouverait pas dans toute l'antiquité chrétienne un seul exemple d'une locution de ce genre. Les auteurs qui citent avec éloge le nom de saint Clément I ne lui donnent jamais ce titre de « citoyen romain. » Nous possédons quelques-uns des écrits authentiques de ce pape ; nous avons sous les yeux ceux qui lui ont été subrepticement attribués par les hérétiques. Les *Constitutions* seules portent ce titre impossible de « citoyen romain. » Pour mieux faire comprendre la pensée de Simon de Magistris, et la rendre en quelque sorte palpable, nous demanderons la permission de placer ici une hypothèse qui se présente à notre esprit. Si le texte jusqu'ici inconnu d'une Épître de saint Paul, celle aux Laodicéens, par exemple, venait à être signalé dans quelque manuscrit grec ou hébreu, l'attention du monde savant se concentrerait autour de cette découverte. Mais si, à la première ligne du texte nouvellement déchiffré, à la suite de la suscription si connue : *Paulus servus Jesu Christi*, *vocatus apostolus*, ou lisait cette addition de « citoyen romain, » sans passer outre, on reconnaîtrait unanimement le caractère apocryphe du texte. Cependant saint Paul était citoyen romain ; il revendiqua les priviléges de ce titre en présence du gouverneur de Jérusalem et au tribunal de Festus. Mais quand il adressait aux chrétiens sa parole inspirée, le Docteur des nations ne prenait d'autre nom que ceux de serviteur de Jésus-Christ et d'apôtre. Or l'impossibilité d'une suscription pareille, pour une Épître de saint Paul, existe au même degré pour un ouvrage de saint Clément, disciple de saint Paul. L'étude du premier siècle de l'Église nous a surabondamment prouvé que la tradition des apôtres était maintenue avec un respect inviolable. Évidemment donc, quand nous lisons en tête des *Constitutions* les mots : *Clément*, *évêque et citoyen romain*, nous sommes en face ou d'une interpolation, ou d'une altération de texte. En creusant davantage ce sujet, Simon de Magistris s'est convaincu que le texte grec des manuscrits originaux portait Κλήμεντος τοῦ Ῥωμαίων ἐπισκόπου καὶ Ἱππολίτου, et que les copistes ont défiguré le dernier nom propre, en le transformant en un substantif commun similaire τοῦ πολίτου. De là ce fameux *civis Romani* de la version latine, et ce

titre de citoyen romain, si étrangement ajouté au nom de l'évêque de Rome.

L'évêque arien Paul de Samosate, au IVe siècle, interpolateur présumé des Constitutions.

5. Restait à résoudre une dernière question plus difficile et plus délicate encore. S'il est certain que saint Clément, d'une part, et saint Hippolyte, de l'autre, ont formé une collection de documents apostoliques et traditionnels, sous le nom de *Constitutions*, il ne l'est pas moins que le recueil parvenu jusqu'à nous sous ce titre, a été altéré, interpolé et, en quelques passages, corrompu par des mains hérétiques. Le décret du pape saint Gélase ne laisse à ce sujet aucune espèce de doute. A quelle époque et par qui ce travestissement fut-il infligé à l'un des plus précieux monuments de l'histoire ecclésiastique? Serait-il possible de déterminer le nombre de passages soumis à une telle flétrissure, et par conséquent d'établir par élimination un texte qui représentât, à peu près dans son intégrité le travail primitif de saint Clément et de saint Hippolyte? On conçoit qu'en l'absence de renseignements précis et de témoignages historiques positifs, une pareille étude ouvre un large champ aux hypothèses, et présente nécessairement un côté très-conjectural. Cependant ici encore, Simon de Magistris a su réunir une telle somme de probabilités, que la solution formulée par lui semble résoudre complétement le problème. L'hérétique inconnu dont les interpolations frauduleuses ont souillé le texte des *Constitutions*, dit-il, a dû vivre en Orient. Ses indications chronologiques des mois sont toutes empruntées au calendrier syro-macédonien. On trouve celles du Xanthique, de Dyster, de Gorpion, d'Hyperbérétée, noms inusités dans le calendrier de Rome. La prédilection avec laquelle le pseudo-Clément parle de l'Église patriarcale d'Antioche, sans nommer celle d'Alexandrie, semble déceler un parti pris de nationalité, dans la lutte qui s'était élevée au IVe siècle entre ces deux siéges illustres. On sait que la rivalité, longtemps sourde et voilée, avait pris un caractère de violence ouverte, durant les troubles suscités par l'arianisme, quand les grands évêques d'Alexandrie, saint Denys et saint Athanase, soutenaient la foi catholique contre les défaillances et les apostasies dont un trop grand nombre d'Églises d'Asie, suffragantes du patriarcat d'Antioche,

donnaient le triste spectacle. Enfin les erreurs dogmatiques semées par le faussaire, dans le texte des *Constitutions*, se rapportent toutes au système arien. Il est donc incontestable que l'hérétique inconnu appartenait à cette secte; et il est sinon certain, au moins très-vraisemblable que, par son éducation, sa naissance et ses préjugés, il appartenait aux régions syriennes, dont Antioche était la capitale. Mais parmi la multitude des sectes issues de l'Arianisme, au milieu de tant de noms d'hérésiarques plus ou moins fameux qui se multiplièrent à cette époque, comment découvrir le faussaire et l'appeler par son nom? Une tendance commune et flétrie par tous les Pères, portait les chefs de secte à mutiler ou à corrompre les sources de la tradition, pour mieux accréditer leurs erreurs. Les *Constitutions apostoliques*, recueil essentiellement traditionnel, devait se présenter de prime abord aux hérésiarques, comme un monument à dénaturer. Arius, Sabellius et tant d'autres purent en avoir la pensée. Ni l'un ni l'autre ne paraissent pourtant devoir encourir la responsabilité de cette œuvre de ténèbres. En examinant de plus près les germes d'hérésie déposés par une main sacrilége, dans la collection de saint Clément et de saint Hippolyte, on remarque une tendance prononcée à soutenir le système des judaïsants, qui voulaient imposer à l'Église de Jésus-Christ le joug du cérémonial et du rituel mosaïques. Or, il s'est rencontré, au IVe siècle, un évêque arien, qui, par une lâche complaisance pour la fameuse Zénobie, reine de Palmyre, ne craignit pas de se faire judaïsant. Son nom, son caractère et ses doctrines nous sont connus par la condamnation solennelle prononcée contre lui au dernier concile d'Antioche. Voici en quels termes Paul de Samosate, ainsi s'appelait-il, était jugé dans ces assises solennelles: « Faussaire, (*spurius*, ou plutôt pour conserver la force du mot grec : Κίβδηλος, *imposteur*) il a secoué la règle de la foi véritable pour forger des doctrines adultères. C'est un homme désormais étranger à l'Église. Nous n'avons donc plus à nous occuper de ses méfaits [1]. » Cette qualification significative de faussaire, infligée,

1 Ὅπου δὲ ἀποστὰς τοῦ κανόνος ἐπὶ κίβδηλα καὶ νόθα διδάγματα μετελήλυθεν οὐδὲν

sans autres détails, à la mémoire de Paul de Samosate par les Pères du concile d'Antioche, attira l'attention de Simon de Magistris, et devint comme un fil conducteur pour ses recherches spéciales. Le texte altéré des *Constitutions apostoliques*, tel que nous le possédons, renferme, outre un certain nombre de passages évidemment favorables à l'erreur des judaïsants, des assertions directement ariennes au sujet des dogmes de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'unité de nature dans les augustes personnes de la Sainte Trinité. Or Paul de Samosate, arien obstiné, professait précisément ces erreurs. Quand on lit par exemple, dans le texte altéré des *Constitutions apostoliques*, que les fidèles sont astreints à l'observation du jour du sabbat comme à celle du dimanche, il est impossible de ne pas reconnaître la trace d'une main judaïsante, qui voulait s'élever contre le véritable esprit de l'enseignement apostolique. Voici les paroles mêmes de ce passage où la maladresse et la mauvaise foi du faussaire se trahissent d'ailleurs assez grossièrement. « Moi Paul, et moi Pierre, nous avons promulgué cette constitution. Durant cinq jours il est permis de vaquer aux œuvres serviles. Le sabbat et le dimanche sont consacrés aux exercices de la piété, dans l'assemblée des fidèles : le sabbat, en souvenir de la création ; le dimanche, en mémoire de la résurrection du Seigneur [1]. » On remarquera tout d'abord, dans ce curieux fragment, l'affectation de nommer saint Paul avant saint Pierre. Peut-être l'interpolateur voulait-il autoriser davantage, par le nom de Paul placé en première ligne, une doctrine complétement opposée à l'enseignement du Docteur des nations. On sait en effet que saint Paul, dans ses Épîtres, insiste à plusieurs reprises sur l'affranchissement du cérémonial mosaïque. La substitution du dimanche au sabbat, dont nous avons signalé la mention dans les écrits de saint Barnabé et de saint Ignace d'Antioche, n'eut jamais pour résultat d'imposer aux fidèles deux jours de repos dans la semaine. Le texte que nous avons sous les yeux est donc un apocryphe, imaginé après

δεῖ τοῦ ἔξω ὄντος τὰς πράξεις κρίνειν. (Apud Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXX.)

[1] *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. XXXIII.

coup par un judaïsant posthume. Il indique nettement la prétention de sauvegarder à la fois le maintien du dimanche pour les chrétiens, et celui du sabbat pour les Juifs. Sous ce rapport, il convient parfaitement à la situation de Paul de Samosate, préoccupé d'accorder une satisfaction aux tendances judéo-chrétiennes de la reine de Palmyre. Quant au caractère vraiment despotique de cette législation nouvelle, qui enlève au travail deux jours de chaque semaine, il se retrouve encore dans les habitudes de Paul de Samosate, et dans quelques-unes des additions les plus facilement reconnaissables qu'il inséra dans le recueil des *Constitutions apostoliques*. « L'évêque, dit-il, est votre prince et votre chef; votre roi, votre dynaste; il est votre Dieu sur la terre; après le Dieu du ciel, c'est à lui que vous devez l'honneur. Donc que l'évêque préside vos assemblées, avec cette dignité divine qui l'élève au dessus des clercs et lui donne le commandement sur tout le peuple. Le diacre doit assister l'évêque, comme le Christ assiste son père. Honorez les diaconesses, comme la figure vivante de l'Esprit-Saint. La diaconesse ne doit ni agir, ni parler, sans l'ordre du diacre, de même que le Paraclet n'agit ou ne parle jamais par sa propre inspiration. Il attend l'ordre du Christ, qu'il glorifie en tout [1]. » Les erreurs doctrinales sont jointes ici à une exagération calculée des prérogatives épiscopales. Quelle audace ne fallut-il pas à l'interpolateur pour prêter aux apôtres, qui s'intitulaient modestement les serviteurs du Christ, des expressions comme celles-ci : « L'évêque est votre Dieu terrestre, votre roi, votre dynaste ! » Certes ! nous avons entendu les graves exhortations de saint Paul à Timothée, l'évêque d'Éphèse. Nous avons recueilli, sous la plume de saint Ignace d'Antioche, les recommandations mille fois renouvelées de conserver l'unité de la foi, dans la communion d'obéissance, de respect et d'amour pour l'évêque. Mais nulle part, nous n'avons rencontré ces orgueilleuses prétentions à l'omnipotence civile, administrative, royale, divine même. Or, l'ambition de Paul de Samosate nous est ainsi représentée par Eusèbe : « Il s'était fait, dit l'historien, ériger

[1] *Constit. apostol.*, lib. II, cap. XXVI.

un tribunal et un trône dans l'assemblée. Il apostrophait avec des invectives ceux des fidèles qui saluaient l'autel du Seigneur; prétendant qu'on ne devait qu'à lui seul les hommages qu'on rendait à Dieu; exaltant sa propre personne, non en évêque, mais en sophiste et en charlatan. Il défendit de chanter les hymnes en l'honneur de Jésus-Christ et y substitua des poésies composées à sa propre louange. On le vit, un jour de Pâques, introduire au sein de l'église un chœur de femmes, qui chantaient des vers de ce genre. Les témoins de cette profanation étaient saisis d'horreur [1]. » Nous comprenons maintenant dans quel but la vanité de Paul de Samosate, exaltée jusqu'au délire, cherchait à grandir démesurément la dignité sainte de l'épiscopat. Ajoutons que cet apostat avait formulé ses erreurs sur la Trinité en cet axiome, demeuré sacramentel pour les Anoméens : « Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont entre eux dans la même union que l'évêque, le prêtre et le diacre [2]. » Ce dernier rapprochement jette un nouveau jour sur la comparaison sacrilége de la diaconesse avec le Saint-Esprit, introduite par le faussaire dans le texte cité plus haut. C'est en relevant une à une toutes ces inductions, que Simon de Magistris a pu dégager, du mystère dans lequel il s'était enveloppé, le nom de l'hérétique qui a défiguré ce magnifique monument, œuvre collective du pape saint Clément I, et de saint Hippolyte, évêque de Porto.

§ II. Analyse des Constitutions apostoliques.

6. Tel qu'il nous est resté, après cette lamentable mutilation, le recueil se divise en huit livres, d'inégale étendue, partagés eux-mêmes en chapitres, selon la diversité des sujets. Le Livre premier, intitulé : *Des Laiques*, est de tous le plus court, et semble renfermer le moins d'additions frauduleuses. Il débute par une profession de foi qui établit la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en termes de la plus pure orthodoxie. « L'Église catholique,

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXX. — [2] Anomæ. Arian., *Dialog. I, de Trinitat.*, Opp. S. Max. confessoris, tom. II, pag. 406.

dit-il, est la plantation de Dieu, sa vigne choisie. Vous tous qui, embrassant la religion véritable, marchez à la conquête du royaume éternel; vous qui avez participé à l'effusion de l'Esprit-Saint; soldats enrôlés dans la milice de Jésus; poitrines vaillantes, couvertes du bouclier de la crainte du Seigneur; troupe innocente, arrosée du sang rédempteur du Christ; vous qui donnez au Dieu tout-puissant le doux nom de Père, depuis que vous êtes devenus les frères et les co-héritiers de son Fils bien-aimé, prêtez l'oreille aux enseignements de ce docteur divin. Enfants du Seigneur, apprenez à vivre selon ses lois, pour être agréables à Jésus-Christ, notre Dieu [1]. » Telle est cette première page du catéchisme apostolique. Les *Constitutions* sont en effet le développement du dogme, de la morale et de la discipline, dont le symbole était l'abrégé substantiel. Elles s'adressent à toute la communauté chrétienne, et répondent merveilleusement aux besoins de cette foule immense de fidèles, réunis de tous les points de la gentilité, sous le filet victorieux des apôtres. Les instincts du paganisme se révoltaient à la seule pensée du désintéressement, de l'humilité, de l'abnégation évangéliques. Un attachement qu'on pourrait appeler féroce aux biens de la terre et l'exagération de l'orgueil humain, étaient les deux traits saillants des civilisations antiques. Ils se retrouvent personnifiés, en face des apôtres, le premier par Ananias et Saphira, le second par Simon le Mage. C'est contre cette tendance du vieil homme que sont dirigés les trois chapitres : *De l'avarice; Du pardon des injures; Du mépris des vanités de ce monde.* L'Église avait à former des cœurs nouveaux, à les discipliner sous la loi de la conscience, et à leur donner des mœurs, cette chose inconnue au sensualisme païen. Le Forum de chaque ville était encombré tout le jour de citoyens oisifs, avides de nouvelles et curieux de scandales. Le travail manuel, abandonné aux esclaves, déshonorait un citoyen romain. Voici ce que l'Église naissante opposait à la mollesse et à la frivolité érigées en loi sociale : « Le chrétien n'est pas fait pour promener le vagabondage de

[1] *Constit. apostol.*, lib. I, *Proœmium; Patrol. græc.*, tom. I, pag. 557.

son oisiveté dans les rues et les places publiques. Le temps ne lui a pas été donné pour satisfaire, par le spectacle des vices du prochain, une curiosité dangereuse et coupable. Que chaque fidèle s'applique à son travail et à son industrie, faisant toutes ses actions en vue de plaire à Dieu, nourrissant son âme par la médiation assidue de l'Évangile [1] du Christ. C'est à chacun de vous que l'Écriture donne ce précepte : « Tu méditeras nuit et jour la loi du Seigneur; assis dans ta demeure, ou te promenant dans la campagne; en te couchant, ou en te levant, qu'elle soit l'unique objet de ta pensée, pour que tu puisses en acquérir l'intelligence parfaite [2]. » Quelqu'un dira peut-être : Je suis riche, et n'ai pas besoin de mon travail pour vivre. Il n'importe. Ce n'est pas une raison qui justifie votre oisiveté vagabonde et errante. Si vous sortez, que ce soit pour visiter vos frères, les fidèles, et vous édifier mutuellement par des paroles de salut. Sinon, demeurez renfermé dans votre maison, lisant les livres de la Loi et des Prophètes; chantant les hymnes du roi David, et méditant surtout le texte évangélique, ce couronnement divin de l'Écriture [3]. » Nous entendons ici le premier accent de cette grande voix de l'Église, appelant ses fidèles à l'étude des livres inspirés, et substituant, à la littérature païenne, la Bible, devenue aujourd'hui le livre par excellence de nos civilisations chrétiennes. On se ferait difficilement l'idée de la difficulté qu'il y eut à vaincre, pour obtenir un tel résultat. Familiarisés par notre éducation première et nos habitudes d'enfance avec le style, les images et les sujets bibliques, nous en comprenons maintenant toute la beauté, même dans le sens uniquement littéraire et indépendamment de toute préoccupation religieuse. Mais le génie grec et romain était en tout l'opposé du génie hébraïque. La langue d'Homère, avec ses circonlocutions poétiques, sa cadence mélodieuse, ses périodes ondulées et son cours lent et paisible, semblait ne se prêter qu'avec effort à la brièveté,

[1] Χριστοῦ λόγια. Cette expression de λόγια, pour désigner l'Evangile, employée, nous l'avons vu, par saint Papias, appartient certainement à l'époque primitive et nous donne lieu de croire que ce passage n'a point été altéré.

[2] *Jos.*, I, 8; *Deuteron.*, VI, 7. — [3] *Constit. apostol.*, lib. I, cap. IV, V.

à l'énergie, à la profondeur du style des Prophètes. Il s'agissait pourtant de détourner l'humanité des fictions mythologiques; il fallait substituer Moïse à Homère, David à Pindare, Isaïe, Jérémie et Daniel à Virgile, Horace et Anacréon. « Arrière les livres de la gentilité! disent les *Constitutions apostoliques*. Quoi de commun entre un chrétien et les littératures, les législations et les poésies païennes! Ne sont-elles pas une source de dépravation pour les âmes frivoles et faibles? La loi de Dieu ne suffit-elle pas à l'expansion de votre intelligence, et vous faut-il recourir aux fabuleuses inventions des Gentils? Vous aimez l'histoire, étudiez les livres des Rois. L'éloquence et la poésie charment votre imagination, lisez les Prophètes, Job, les Proverbes. Vous y trouverez plus d'art et de génie que dans tous les vers des poëtes et dans tous les discours des orateurs. Là c'est Dieu qui parle, Dieu, la sagesse infinie. Comme poésies lyriques, vous avez les psaumes; comme annales anciennes, la Genèse; comme législation, la loi pure dictée par le Seigneur [1]. » On s'étonnera peut-être de trouver, dans un monument apostolique, des idées qui ont été de nos jours l'objet d'une controverse ardente. Il en est ainsi pourtant, et c'est notre devoir d'historien de le constater. Quand même on refuserait absolument au recueil des *Constitutions* toute espèce de caractère authentique, on ne saurait lui refuser une antiquité immémoriale. Il est donc certain qu'à la naissance de l'Église on s'est préoccupé de la question des auteurs païens. Il est certain que la littérature de la Bible et des Pères s'est substituée à la littérature païenne, sous l'influence de l'Évangile. Enfin, pour dire toute notre pensée sur le fond même de la question, telle qu'elle a été posée parmi nous, il est certain qu'on avait fait une part trop mince à la littérature chrétienne, dans le système d'instruction classique qui a prévalu en Europe, depuis trois siècles. La réaction était légitime; les vivacités de la lutte l'ont peut-être emportée trop loin; mais elle se dégagera naturellement des exagérations auxquelles l'opiniâtreté des résistances l'avait poussée. La jeunesse chrétienne continuera donc à lire Homère et Virgile;

[1] *Constitut. apostol.*, lib. I, cap. VI.

mais elle doit lire aussi Tertullien, saint Chrysostome et saint Augustin. Nous n'aurions point eu le spectacle des apostasies que nous offre trop souvent le monde de la science et des lettres, si, dès l'enfance, on avait sérieusement étudié les travaux des premiers apologistes chrétiens et les magnificences des Pères de l'Église. Le dernier mot de la controverse a été écrit dans les *Constitutions apostoliques* : « L'étude exclusive de la littérature païenne est un danger pour les âmes faibles et frivoles. » Le devoir d'un instituteur chrétien est donc de prémunir contre ce péril les jeunes intelligences, et de ménager aux témoins de Jésus-Christ et de l'Évangile, une place qu'on réservait trop exclusivement jusqu'ici aux représentants du polythéisme, aux adorateurs de Jupiter, de Mercure et de Vénus. Les mœurs d'une societé sont en rapport direct avec sa littérature. Nous avons dit ce qu'étaient les mœurs de la Grèce et de Rome païennes. La chasteté n'existait pas même de nom; le mot de pudeur, au sens chrétien, ne se trouve ni dans l'idiome d'Homère, ni dans celui de Virgile. C'est que la femme, telle que la Rédemption l'a faite, ne se trouve nulle part au sein du paganisme. Les quatre chapitres du premier livre des *Constitutions* sont consacrés à cet objet fondamental. L'Église seule a réalisé, dans nos sociétés modernes, l'idéal de la Vierge, de l'épouse et de la mère, ces types de pureté, d'abnégation et de dévouement. Le paganisme ne les soupçonnait pas. Les apôtres précisent donc leur enseignement sur ce point; ils rappellent les anathèmes de l'Écriture contre la femme avilie, qui fait métier de la corruption [1]. Ils tracent le portrait de l'épouse chrétienne, soumise à son mari dans une chaste et paisible alliance de l'âme et du corps, attentive à l'éducation de ses enfants, vigilante et laborieuse au sein de sa demeure, d'une tendresse et d'une charité prévoyantes pour les pauvres [2]. Enfin ils s'élèvent contre l'ignominieuse promiscuité qui réunissait les deux sexes dans les bains publics [3]. On sait avec quelle indifférence les philosophies et les législations an-

[1] *Constit. apostol.*, lib. I, cap. VII. — [2] Id., *ibid.*, cap. VIII. — [3] Id., *ibid.*, cap. IX.

tiques considéraient les désordres de ce genre. « O vous, nos filles et nos sœurs, disent les apôtres, membres comme nous du corps mystique de Jésus-Christ, devenez, par la piété, la pudeur et la modestie chrétiennes, un témoignage vivant de la supériorité de notre foi. Persévérez dans le sentier de la sagesse, dans une pureté de vie irréprochable; embrassez cette discipline sainte, qui vous ouvrira, avec la grâce du Seigneur, les portes de son royaume éternel[1]. »

Livre second. Des évêques, des prêtres et des diacres.

7. Le second livre des *Constitutions apostoliques* est intitulé : *Des évêques, des prêtres et des diacres*. C'est le plus étendu du recueil; il renferme soixante-trois chapitres, et comprend dans leur ensemble les devoirs, les fonctions et les prérogatives de l'ordre clérical. L'évêque sera choisi parmi ceux que désignent au suffrage public l'éminence des vertus, la sainteté de la vie, l'humilité, l'abnégation et la mansuétude du caractère. Pasteur des âmes, il doit avoir l'expérience, que donnent l'âge, la science du salut et la méditation constante de la parole de Dieu. Cinquante ans paraissent l'âge le plus convenable, pour celui que la vocation divine et le témoignage des fidèles appellent à ce formidable ministère. Cependant la condition n'est point absolue. « S'il se rencontre un homme, moins avancé en âge, réunissant la maturité et la sagesse des vieillards à la sainteté d'une vie irréprochable, et que le suffrage de l'Église le désigne, il peut être promu à l'épiscopat[2]. « L'évêque est le père des fidèles, son premier titre est celui de nourricier des pauvres. Les règles que sa charité doit suivre, vis-à-vis de cette portion choisie du troupeau, brièvement exposées au chapitre quatrième, se trouveront développées avec plus d'étendue dans les livres suivants. L'évêque est juge. On se souvient des enseignements de l'apôtre saint Paul à ce sujet. L'Église naissante regardait comme un déshonneur pour ses membres de porter devant les tribunaux civils leurs discussions de fortune, d'intérêt, de haine ou de vanité. Un chrétien ne paraissait devant

[1] *Constit. apostol.*, lib. I, cap. IX et ultim. — [2] *Constit. apostol.*, lib. II, cap. I-III.

le magistrat romain que pour y confesser sa foi et y recevoir la couronne du martyre. La juridiction épiscopale n'était donc point restreinte, comme de nos jours, à l'exercice du ministère spirituel sur les laïques et au gouvernement du clergé. Elle connaissait des différends qui s'élevaient entre les frères, pour des questions de l'ordre temporel. L'arbitrage paternel de l'évêque était réclamé par les membres de la communauté chrétienne, et sa sentence acceptée comme définitive. Dès lors, il devenait nécessaire de fixer des règles pour les jugements ecclésiastiques. » Certes, disent les *Constitutions*, c'est un honneur pour un chrétien de n'avoir de procès avec qui que ce soit. Mais si la malveillance ou l'injustice d'autrui lui suscitent une occasion de débat, le chrétien doit travailler à rétablir la paix, même au détriment de son intérêt propre. Surtout qu'il n'ait jamais recours aux tribunaux des Gentils. Ne souffrez pas que des magistrats païens interviennent dans les causes qui peuvent surgir entre vous. C'est par là que Satan espère déshonorer les serviteurs de Dieu, comme si nous n'avions pas dans notre sein un seul homme juste et sage, capable de prononcer sur une question de droit et de rétablir la concorde entre les deux parties. N'appelez donc point les Gentils à la connaissance de vos procès; ne vous exposez point à recourir au témoignage des infidèles. Il vous suffit vis-à-vis d'eux d'accomplir le précepte du Seigneur, relatif aux pouvoirs de ce monde, de respecter l'autorité, de payer l'impôt. « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu [1]. » Ou nous nous trompons étrangement, et dans ce cas nous sommes prêt à retracter notre erreur; mais enfin, selon nous, cette doctrine est certainement apostolique, et nous n'hésitons point à admettre l'authenticité de ce passage. On ne comprendrait point comment, dans la ferveur de la primitive Église, en face des infidèles toujours prêts à calomnier les chrétiens, à exagérer leurs moindres imperfections, l'idée ne fut pas venue de soustraire à la connaissance des Gentils les dissentions intestines dont l'humanité traîne tou-

[1] *Constit. apostol.*, lib. II, cap. XLV, XLVI

jours le fardeau avec elle. D'un autre côté, il serait également inconcevable que les premiers chrétiens n'aient pas été presque naturellement amenés à remettre à la décision de leurs juges spirituels les causes civiles qui pouvaient s'élever entre eux, surtout quand les tribunaux officiels regardaient la profession de chrétien comme un délit légal, et prononçaient sur ce seul chef, et *à priori*, une sentence de mort. Nous recommandons ce point de vue, négligé d'ordinaire dans l'étude du droit, à l'attention sérieuse des jurisconsultes. On croit trop généralement que l'Église, à son berceau, n'avait aucune institution, aucune règle fixe, aucune ligne de conduite déterminée. C'est le contraire qui est vrai. Les usurpations prétendues, dont on accuse l'ambition rétrospective des papes ou du clergé, ne sont pas justifiées en histoire. Le Fils de Dieu, descendu sur la terre pour sauver les hommes, exerça, dès le premier jour, une juridiction réelle sur l'homme tout entier. On était libre de repousser cette juridiction bienfaisante, d'écarter de soi cette influence divine et de vivre en dehors de l'Église. Mais aussitôt qu'on avait donné son nom à la société nouvelle, et qu'on s'était inscrit, par le baptême, au rang des privilégiés du royaume de Dieu, on acceptait toutes les conditions, les devoirs et les lois de la communion chrétienne. Pour y échapper, il fallait une apostasie notoire, suivie de la sentence d'excommunication. « Les séances consacrées aux jugements, disent les *Constitutions,* s'ouvriront le second jour après le sabbat (le lundi), et se termineront le sabbat suivant (samedi), afin que si, dans l'intervalle, la sentence portée ne satisfait point les parties, on ait le temps d'apaiser les ressentiments et de rétablir la concorde et la paix pour le jour sacré du dimanche. Les prêtres et les diacres assisteront l'évêque au tribunal, dans un esprit de justice absolue, sans acception de personnes, et jugeant comme il convient à des hommes de Dieu. Les deux parties adverses prendront place, au milieu de l'assemblée, et exposeront leur cause. Après les avoir entendues, les juges exprimeront leurs suffrages en conscience. Cependant faites tous vos efforts pour amener une conciliation amiable entre les parties, avant que n'intervienne la sentence de l'évêque, qui re-

présente au tribunal le juge suprême, Jésus-Christ[1]. » La gradation dans les peines à infliger aux coupables est déterminée avec soin et recommandée à la conscience du juge[2]. Une enquête sérieuse doit être faite sur le caractère et la moralité des accusateurs et des témoins, avant d'admettre judiciairement leur déposition[3]. Les mauvais antécédents d'un accusé peuvent être considérés comme une présomption défavorable, mais ne sauraient en aucun cas établir *à priori* sa culpabilité, pour des charges nouvelles[4]. Les jugements que nous appelons aujourd'hui par défaut, c'est-à-dire ceux qui sont rendus en l'absence de l'accusé et sans qu'il ait pu présenter ses moyens de défense sont interdits[5]. On rappelle à ce sujet les précautions dont s'entouraient les tribunaux païens, qui mettaient d'ordinaire un intervalle entre le jugement et le prononcé de la sentence, pour laisser aux magistrats le soin d'étudier la cause dans tous ses détails[6]. On se tromperait d'ailleurs étrangement, si l'on considérait sous un point de vue exclusivement civil, cette magistrature judiciaire, exercée par les évêques de la primitive Église. Elle ne formait point double emploi avec la jurisprudence romaine. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les éléments nouveaux introduits dans le monde par la prédication évangélique. Les tribunaux païens ne connaissaient que des crimes ou des délits qualifiés. La loi de Jésus-Christ et le tribunal de ses ministres atteignaient le péché, jusque dans la conscience individuelle. Le coupable des juridictions ordinaires devenait, sous la juridiction de l'Église un pénitent volontaire. On n'a pas assez insisté sur la portée morale de ce fait, dans l'histoire de l'humanité. Les *Constitutions apostoliques* consacrent de nombreux chapitres[7] à tracer les règles que l'évêque doit appliquer aux pénitents. « Jugez-les, disent-elles, puisque vous êtes le dépositaire de l'autorité divine; mais accueillez-les avec une mansuétude infinie, puisque vous êtes le représentant du Dieu des miséricordes[8]. » Les formalités à observer pour imposer la pénitence publique sont décrites

[1] *Constit. apostol.*, lib. II, cap. XLVII. — [2] Id., *ibid.*, XLVIII. — [3] Id., *ibid.*, XLIX. — [4] Id., *ibid.*, 4. — [5] Id., *ibid.*, LI. — [6] Id., *ibid.*, LII, — [7] Id., *ibid.*, cap. XI-XVI. — [8] Id., *ibid.*, cap. XII.

en ces termes : « Quand vous aurez acquis la certitude qu'un frère persiste dans son péché et devient un objet de scandale, vous donnerez l'ordre de le faire sortir de l'assemblée. Les diacres fermeront la porte derrière lui, et, revenant près de vous, imploreront miséricorde pour le coupable. Le Sauveur nous a donné cet exemple, quand il pria son Père pour les Juifs aveugles. « Père, disait-il, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Après quoi, le coupable sera de nouveau introduit. Vous l'interrogerez pour savoir si le repentir est entré dans son cœur. S'il se montre vraiment contrit de ses fautes, et s'il paraît digne, après une pénitence sincère, d'être réconcilié avec l'Église, vous lui imposerez un jeûne de deux, trois, cinq ou sept jours, selon la gravité du péché, et le renverrez ensuite, jusqu'à ce qu'il ait accompli dans la retraite et l'humilité les mortifications qui lui seront prescrites [1]. L'idée que les premiers chrétiens se faisaient de la sainteté de leur vocation, porta tout d'abord quelques esprits exagérés à embrasser la doctrine d'un rigorisme absolu, qui n'admettait ni pénitence ni pardon pour certains pécheurs publics. Nous verrons bientôt le grand génie de Tertullien s'obstiner dans cette détestable erreur. Les *Constitutions apostoliques* ont une page admirable qui exprime sur ce point la vraie doctrine de l'Église [2]. Mais tout en maintenant ouverte au repentir la porte du salut et de la miséricorde divine, on multiplie à l'adresse des évêques la recommandation de prévenir, par leur vigilance, les fautes de leurs ouailles. « Ayez soin de chacune des brebis du troupeau, leur est-il dit. Encouragez les justes pour qu'ils persévèrent; rappelez chacun des pécheurs à la pénitence. Prenez garde de dédaigner un seul, même des plus petits, dont l'âme vous a été confiée par le Seigneur [3]. » La solidarité des âmes, le dogme catholique de la communion des saints sont rappelés avec bonheur aux laïques qui prétendraient s'isoler de leurs frères, et se soustraire aux devoirs de l'édification mutuelle et du salut du prochain. « Dans le troupeau de Jésus-

[1] *Constit. apostol.*, lib. II, cap. XVI. — [2] Id., *ibid.*, cap. XIV. — [3] Id., *ibid.*, XVIII.

Christ, disent les *Constitutions*, chaque brebis est une âme raisonnable. Que le simple fidèle ne dise donc point : Moi je ne suis qu'un agneau. C'est au pasteur à pourvoir aux besoins de tous. Lui seul en répondra [1]. » Pour ranimer dans tous les cœurs le sentiment du zèle et de la charité, on rappelle que Jésus-Christ, le Père et le modèle de tous les chrétiens, a donné sa vie pour l'âme de chacun de nous [2], et que si l'Écriture est pleine d'imprécations et de menaces contre les pécheurs obstinés [3], la rédemption divine s'applique néanmoins au pécheur pénitent [4]. Les autres prescriptions du second Livre concernent les prémices et les dîmes, qui, du temple mosaïque, étaient passées à l'autel du Testament Nouveau [5]; les divers ordres de la hiérarchie ecclésiastique, prêtres, diacres et diaconesses, qui, sous la haute direction de l'évêque, sont préposés à chaque communauté chrétienne [6]; la sainteté de la vocation ecclésiastique, dans laquelle on ne saurait, sans une profanation sacrilége, s'engager par des motifs d'ambition, d'intérêt ou de vanité [7]; les règles relatives aux agapes [8], aux assemblées solennelles de l'Église [9], aux frères étrangers, clercs ou laïques, munis de lettres de recommandation [10]; enfin aux collectes qui se faisaient chaque dimanche, matin et soir, dans la réunion des fidèles [11]. « Nous sommes témoins, disent les Constitutions, du concours empressé des païens dans leurs temples. Il en est qui se lèvent le matin, avant l'aurore, pour aller se prosterner devant leurs idoles. Ils ne commencent pas une entreprise, ils ne font pas une seule action, sans invoquer leurs faux dieux. Des flots de peuple s'entassent dans les cirques et les théâtres, à chacune de leurs solennités. Et nous, qui avons le bonheur de servir le Dieu unique et véritable, d'adorer son Verbe, Jésus-Christ Notre-Sei-

[1] *Constit. apostol.* cap. XIX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XXIV. — [3] Id., *ibid.*, XXIII. — [4] Id., *ibid.*, XXIV. — [5] Id., *ibid.*, XXV.

[6] *Ibid.*, XXVI. C'est dans ce chapitre que l'hérétique interpolateur a inséré sa comparaison arienne du Père, du Fils et du Saint-Esprit unis entre eux comme l'évêque, le prêtre et le diacre.

[7] *Constit. apostol.*, lib. II, cap. XXVIII. — [8] Id., *ibid.*, XXIX. — [9] Id., *ibid.*, LVII. Nous avons reproduit intégralement ce chapitre, tom. V, pag. — [10] Id., *ibid.*, cap. LVIII. — [11] Id., *ibid.*, LXIX.

gneur, pourrions-nous négliger la demeure qu'il veut habiter parmi nous [1]? »

8. Le troisième livre, intitulé : *Des Veuves*, comprend vingt chapitres, dont l'ordre primitif paraît avoir été transposé, soit par la négligence des copistes, soit par les additions frauduleuses de l'interpolateur. On y trouve en effet des exhortations aux diacres [2], un cérémonial du baptême [3], des avis aux néophytes [4], et d'autres sujets également étrangers au titre général du livre. Tel qu'il est cependant, et en écartant les interpolations d'ailleurs facilement reconnaissables qui s'y rencontrent, il offre de précieux renseignements sur l'organisation de la charité, au sein de la primitive Église. Dans les civilisations antiques, la femme était tellement amoindrie qu'elle n'avait pas de personnalité. Mariée, elle trouvait une sorte d'existence sociale identifiée à l'individualité de l'époux; veuve, elle retombait dans le néant. Les veuves furent donc le premier objet de la sollicitude maternelle de l'Église, qui les prit à sa charge, les nourrit, et les constitua en une corporation, à la fois secourue et secourable, qui avait ses priviléges et ses devoirs spéciaux. « Les veuves que vous constituerez dans l'Église, dit le texte apostolique, ne devront pas avoir moins de soixante ans. Cet âge est nécessaire pour qu'elles soient à l'abri de tout soupçon, et qu'elles ne songent plus à s'engager dans les liens d'un nouveau mariage. Plus jeunes, elles seraient tentées de contracter une autre alliance. Il ne faut donc les engager au service de Dieu et ne recevoir leurs serments qu'après une sérieuse épreuve, et avec toutes les précautions qu'exige un tel acte. Si pourtant une veuve, jeune encore, s'astreint d'elle-même à mener une vie de chasteté et de mortification, comme jadis la femme de Sarepta ou la fille de Phanuel, sa gloire est grande devant Dieu et devant les hommes [5]. » On le voit, les veuves formaient une véritable corporation dans la primitive Église. Celles qui réunissaient les conditions d'âge et de piété exigées par la discipline ecclésiastique

[1] *Constit. apostol.*, lib. LX. — [2] Id., lib. III, cap. XIX. — [3] *Ibid.*, cap. XVI XVII. — [4] *Ibid.*, cap. XVIII. — [5] *Constit. apostol.*, lib. III, cap. I.

promettaient solennellement de servir Dieu dans la viduité, et renonçaient ainsi à toutes les espérances du monde. Leur ferveur était telle, que le plus grand nombre préférait cet état à une alliance nouvelle. Les *Constitutions apostoliques* ne condamnent point cependant les secondes noces, « qui sont illicites, disent-elles, seulement après la profession solennelle de viduité, à cause de la violation du vœu, et non par le fait même du mariage [1]. » Un peu plus loin, le texte semble avoir été surchargé par l'interpolateur, qui ajoute : « Les troisièmes noces sont une marque d'intempérance; les quatrièmes sont une véritable fornication [2]. » Cette décision est évidemment erronée. L'Église admet la légitimité de ces sortes d'alliance. Il faut cependant observer que l'esprit de l'antique discipline maintenait la communauté des frères dans des sentiments de foi vive et de mortification, qui ne permettaient guère à un chrétien, veuf trois fois, de songer à d'autres engagements sur la terre. On trouve dans un pénitencier de Rome, au temps de saint Grégoire le Grand, l'injonction de trois semaines de jeûne pour ceux qui convolent en troisièmes noces, et de vingt et une pour les quatrième, cinquième et au delà [2]. « Quant aux veuves qui ont résolu de persévérer dans le service du Seigneur, et qui se sont consacrées à Dieu, ajoutaient les *Constitutions*, celles qui se distinguent par l'austérité de leurs mœurs, leur piété, leur ferveur, leur zèle dans l'éducation de leurs enfants, celles-là ont droit au secours de l'Église. Mais l'évêque ne doit point oublier non plus les autres indigents. Qu'il soit leur providence vivante et le dispensateur des bienfaits de Dieu, pourvoyant à leur subsistance, les consolant dans leurs peines, les assistant dans leurs maladies [3]. » Les ressources mises à sa disposition, pour ce ministère de charité, sont les aumônes des fidèles. « Les dons volontaires, dit le texte apostolique, seront déposés dans une caisse commune, afin que

[1] *Constit. apostol.*, lib. III, cap. I. — [2] *In Pœnitential. Roman.* Apud Hugon. Menard, *Ad librum Sacramentor.* S. Gregorii, pag. 248. *Si cujuslibet hominis mortua fuerit uxor, habet potestatem accipere alteram; similiter et mulier. Si tertiam acceperit, jejunet hebdomadas tres; si quartam aut quintam acceperit jejunet hebdomadas unam et viginti.* — [3] *Constit. apostol.*, lib. III, cap. III.

l'évêque, qui connaît la situation de chacun, puisse les répartir sur les plus nécessiteux. Le donateur est connu de Dieu, et peu importe que la personne qui offre soit présente à la distribution. Cependant pour dégager sa responsabilité, l'évêque donnera au pauvre qu'il assiste le nom de son bienfaiteur, afin que la prière de la reconnaissance s'élève du cœur de l'indigent, en faveur de celui qui le secourt. » Cette règle admirable, qui associe véritablement la richesse et la pauvreté dans des rapports fraternels, est complétée par cette autre : « Il vous faut faire du bien à tous. Ne demandez donc point : Qui est ce pauvre? Quels sont ses antécédents, ou ses recommandations? Le Seigneur a dit : Donnez à quiconque vous demande [1]. Ainsi tout indigent, ami ou ennemi, parent ou étranger, marié ou célibataire, doit être l'objet de la sollicitude épiscopale. Partage ton pain avec l'affamé, dit Isaïe [2]; introduis le pauvre dans ta demeure, revêts celui qui est nu et ne méprise aucun des membres de la famille humaine [3]. » C'est ainsi que la charité catholique inaugurait sa mission dans le monde. Les veuves et les diaconesses étaient ses auxiliaires naturelles. Il était à craindre cependant que quelques-unes ne trouvassent, dans ce ministère extérieur, une occasion de satisfaire leur amour du monde et leur intempérante curiosité. De là les avis pleins de sagesse qui leur sont adressés, dans les *Constitutions* [4]. On leur rappelle comme exemple l'humilité de la Vierge Marie et des saintes femmes qui accompagnaient le Sauveur, dans ses voyages à travers la Judée. « Il ne leur convient point, dit le texte, d'entreprendre et de soutenir des dissertations sur la religion. L'enseignement de la foi ne leur a point été confié [5]. » On leur recommande la plus grande réserve vis-à-vis des dons qui leur sont remis pour être déposés entre les mains des évêques. Les aumônes qui pourraient provenir du fruit d'un vol, ou d'un commerce illicite, profaneraient le trésor du Seigneur [6]. « Convient-il aux femmes d'administrer le baptême? demandent les *Constitutions*. Nous croyons devoir vous

[1] Luc, VI, 30. — [2] Isa., LVIII, 7. — [3] *Constit. apostol.*, lib. III, cap. IV. — [4] Id., *ibid.*, V. — [5] Id., *ibid.*, cap. VI. Nous avons cité plus haut tout ce passage. — [6] Id., *ibid.*, cap. VIII.

déclarer que celles qui le font s'exposent à un grand péril. Nous leur conseillons donc de s'en abstenir [1]. » On le voit, le baptême donné par une femme, n'est point considéré comme invalide, et, sous ce rapport, le texte est ici dans la vérité dogmatique. Le danger de scandale se conçoit facilement, à une époque où le baptême par immersion était presque seul en usage. D'ailleurs, les diaconesses pouvaient être tentées de s'exagérer leurs fonctions spirituelles et d'empiéter sur le ministère sacerdotal. Afin de prévenir tous les abus, le baptême solennel, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, était conféré par les évêques. Les *Constitutions* en décrivent les cérémonies et les rites [2]. Pour assurer au ministère ecclésiastique la notoriété et la légitimité de la succession, le texte rappelle qu'une ordination d'évêque doit être faite par trois, ou du moins par deux autres évêques. Il suffit d'un seul évêque pour l'ordination des prêtres et des diacres [3].

Livre quatrième Des orphelins.

9. Le quatrième livre est intitulé : *Des orphelins.* « Quand un chrétien laisse en mourant un fils, ou une fille en bas âge, dit le texte apostolique, il serait à désirer que quelque fidèle, surtout parmi ceux qui n'ont point d'enfants, adoptât l'orphelin et prît soin de sa jeunesse et de son éducation [4]. » Mais, ce qui est de simple conseil pour les laïques, est un devoir pour l'évêque. « Les orphelins sont vos enfants, leur est-il dit. Songez donc à pourvoir à leurs besoins, et que le secours de votre charité ne leur fasse jamais défaut. Vous devez à l'artisan procurer du travail; à l'invalide, l'assistance; au voyageur, un asile; aux affamés, du pain; à la nudité, des vêtements; aux malades, de fréquentes visites; aux prisonniers, des secours. Mais l'objet principal de votre sollicitude doit être l'orphelin. Ne cessez de secourir la jeune fille privée de ses parents, jusqu'au jour où vous pourrez lui faire contracter un mariage chrétien. S'il s'agit d'un jeune homme, payez ce qui sera convenable pour lui faire apprendre un métier rémunérateur, jusqu'à ce que, vivant de son travail, il n'ait plus besoin de la

[1] *Constit. apostol.*, lib. IX. — [2] Id., *ibid.*, XVI-XVIII. — [3] Id., *ibid.*, XX et ultim. — [4] Id., *ibid.*, lib. IV, cap. I.

charité des frères [1]. » Des charges de ce genre, en pesant sur un évêque, le mettaient dans la nécessité de faire constamment appel à la généreuse intervention des chrétiens les plus favorisés des biens de ce monde. De là une sorte de mendicité incessante, dont les *Constitutions* relèvent magnifiquement la noblesse et la dignité. « Honte à celui qui mendie sans être dans le besoin ! disent-elles. Mais implorer et recevoir l'aumône pour l'orphelin, pour le vieillard, pour les malades, pour les indigents de toute sorte, c'est une gloire devant Dieu [2]. La malédiction et la honte sont pour l'avare, qui se torture au sein de la richesse, ennemi de lui-même et du genre humain [3]. L'orphelin, le pauvre et la veuve doivent recevoir, avec la plus grande reconnaissance, et ne solliciter qu'avec une extrême réserve, les secours dont ils ont besoin. Qu'ils songent surtout à rendre grâces à Dieu des aumônes versées dans leur sein, sans abuser jamais des trésors de la charité fraternelle [4]. » On peut conjecturer de ces dernières paroles que plus d'une fois de fausses misères, ou des besoins exagérés par un calcul frauduleux, cherchèrent à détourner à leur profit les sources de la charité chrétienne. L'Église voulait que l'emploi de ses aumônes fût sagement et discrètement ménagé ; elle voulait aussi que leur provenance fût irréprochable. Ainsi, il est défendu de recevoir les offrandes des pécheurs publics et des frères scandaleux. « Mais, dira-t-on, ajoute le texte, s'il nous faut écarter toutes ces aumônes, où prendrons-nous de quoi secourir les veuves et nourrir nos pauvres ? Prenez-le sur votre propre nourriture, et que l'huile des pécheurs ne souille pas les cheveux de votre tête [5]. Rappelez au peuple confié à vos soins la parole des Proverbes : Honorez le Seigneur du fruit d'un travail légitime ; donnez les prémices de vos fruits, afin que la bénédiction du ciel remplisse de froment vos greniers et de vin vos pressoirs [6]. C'est donc des fruits légitimes et purs du labeur des fidèles que vous devez recevoir les aumônes destinées à nourrir et

[1] *Constit. apostol.*, lib. IV, cap. II. — [2] Id., *ibid.*, cap. III. — [3] Id., *ibid.* cap. IV. — [4] Id., *ibid.*, cap. V. — [4] Id., *ibid.*, cap. VI-VII. — [5] Id., *ibid.*, VIII; *Psalm.*, CXL, 5. — [6] *Proverb.*, III, 9.

à vêtir l'indigence ; à racheter les captifs ; à délivrer les esclaves, les prisonniers ; à sauver, quand il est possible, les saints condamnés injustement aux supplices de l'amphithéâtre et à tous les genres de mort [1]. » Le livre se termine par l'exposé des devoirs réciproques des parents et des enfants [2], des maîtres et des serviteurs [3]. La grande question de l'autorité sociale est résolue en ces termes, par des hommes que les Césars envoyaient chaque jour au bourreau. « Soyez soumis, en tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu, aux rois et aux princes, représentants de la souveraineté du Seigneur, et établis en ce monde pour réprimer le désordre et punir les coupables. Rendez-leur tout le respect et l'honneur qui leur sont dûs. Acquittez fidèlement l'impôt, le tribut, la capitation et le cens. Tel est le précepte du Seigneur [4]. »

Livre cinquième. Des martyrs.

10. L'intitulé du cinquième livre appartient exclusivement à une époque de persécutions sanglantes. *Des martyrs*, tel est ce titre, éloquent par sa brièveté, qui occupait alors une si grande place dans la vie chrétienne, et qui a peuplé les déserts souterrains des catacombes. Le confesseur héroïque, qui avait attesté devant le magistrat romain la divinité de Jésus-Christ et qui était, pour ce seul fait, condamné à périr sous la dent des bêtes, sous le glaive du gladiateur, était dès lors environné d'une auréole de sainteté et de gloire. Le temps qu'il passait dans la prison à attendre le dernier supplice était employé par les chrétiens ses frères à l'entourer de témoignages de vénération et à adoucir les rigueurs de la captivité. Les tribunaux ne prononçaient pas toujours la peine capitale contre les adorateurs de Jésus-Christ. Le nombre des martyrs commençait à effrayer leurs bourreaux. Souvent les juges se contentaient de les envoyer aux mines, ces travaux forcés de la Rome païenne. « Pour ces témoins de notre foi, disent les *Constitutions*, aucun sacrifice ne doit vous coûter. Au prix de vos travaux et de vos sueurs, soulagez leurs souffrances ; envoyez-leur de quoi pourvoir à leur nourriture, et qu'ils puissent, par quelque offrande, obtenir, des soldats qui les gardent, un peu de bienveillance et de compas-

[1] *Constit. apostol.*, lib. IV, cap. IX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XI. — [3] Id., *ibid.*, cap XII. — [4] Id., *ibid.*, cap. XIII.

sion. Remettez entre les mains de votre évêque les offrandes destinées à ce pieux usage. Que celui qui n'a rien s'impose un jour de jeûne pour nourrir les saints[1]. » Plus le titre de confesseur, ou de martyr, inspirait de respect et conférait de priviléges, plus il importait de le circonscrire dans son acception légitime. « Ainsi, ajoute le texte apostolique, si quelque criminel, usurpant le nom de frère, est condamné à mort, pour adultère, par exemple, ou pour homicide, ne le confondez point avec les martyrs. Les païens ne manqueraient pas de dire que l'Église de Jésus-Christ est complice de toutes les scélératesses. Ceux-là seuls ont droit à vos hommages et à votre charité fraternelle qui ont été condamnés, pour la foi, à la prison, à la mort, à l'exil ou à l'esclavage[2]. Il en est que la persécution force à mener une vie errante ; on les voit fuir de ville en ville, sans trouver nulle part un abri contre la haine des hommes. Recevez-les dans vos demeures ; aidez-les de tout votre pouvoir; embrassez-les dans l'étreinte de votre charité. Eux aussi sont des martyrs. Soyez fiers de participer à leurs mérites et à leurs souffrances[3]. » A côté de ces illustres proscrits, ou de ces généreux témoins, qui versaient leur sang pour le nom de Jésus-Christ, la lâcheté humaine présentait parfois des spectacles de lamentable défaillance, que les *Constitutions* flétrissent éloquemment. Le chrétien qui, par respect humain ou par amour de la vie, disent-elles, aura renié sa foi, est un misérable digne de toute exécration. Il s'est fait l'ennemi de Dieu, pour n'obtenir que le mépris des hommes ; il a livré la part d'héritage qui lui était offerte avec les saints, pour choisir sa place parmi les maudits ; la bénédiction des élus, les joies du royaume céleste s'offraient à lui, il les a répudiées pour embrasser le joug de Satan et de ses anges[4]. » L'étendard de la croix que nous pouvons aujourd'hui arborer, sans autre péril que celui d'affronter quelque inepte raillerie, ou le sourire dédaigneux d'un bel esprit, était alors un instrument de supplice. Il suffisait de s'avouer chrétien pour être passible de la peine capitale. Les *Constitutions* relèvent avec énergie le courage des fidèles exposés

[1] *Constit. apostol.*, lib. V, cap. I. — [2] Id., *ibid.*, cap. II. — [3] Id., *ibid.*, cap. III. — [4] Id., *ibid.*, cap. IV.

à cette épreuve terrible. « Jésus-Christ, disent-elles, n'a pas rougi de la croix. C'est pour nous qu'il a voulu y mourir[3]. A son exemple, renonçons aux liens de la famille et de l'amitié, renonçons à nos épouses, à nos enfants, à la fortune, à tous les biens de ce monde. Si l'on nous appelle au martyre, sachons confesser héroïquement le nom de notre Dieu; si l'on nous envoie au supplice, réjouissons-nous : c'est le chemin de l'immortalité[1]. » Que pouvaient d'ailleurs les tortures et le glaive contre une société dont la foi reposait sur le dogme fondamental de la résurrection de la chair et du jugement final? Le texte apostolique insiste sur ces deux points capitaux de la croyance chrétienne; il emploie, pour mieux peindre l'indestructible vitalité des martyrs, l'image, si souvent reproduite dans les peintures catacombaires, du phénix renaissant de ses cendres[2]. Il rappelle la tradition unanime du genre humain, qui attend un juge suprême, et les témoignages rendus ici à la vérité catholique par les oracles sibyllins[3]. Enfin il environne d'une splendeur rayonnante la mémoire des illustres martyrs déjà couronnés dans le ciel. La mention spéciale de saint Étienne et de saint Jacques le Majeur nous fait comprendre comment les noms des témoins de Jésus-Christ furent successivement insérés dans le canon de la Messe et dans les diptyques sacrés[4]. Pour compléter son enseignement sur ce grave sujet, l'Église devait préciser, d'une manière pratique, toutes les obligations imposées par la profession du christianisme, dont l'accomplissement désignait les fidèles à la poursuite des tribunaux païens. Ces devoirs sont énumérés en détail : renoncement absolu aux fêtes impures consacrées à l'honneur des faux dieux, ou aux orgies idolâtriques[5]; abstention complète de toute formule païenne, dans la conversation[6]; assistance régulière aux assemblées des fidèles. Les fêtes de Jésus-Christ sont substituées aux solennités du polythéisme. Outre le dimanche, devenu le jour du Seigneur sous la loi nouvelle, les *Constitutions* rappellent que les chrétiens doivent célébrer la fête de la naissance du Sauveur, le vingt-cinq décembre; celle de l'Épiphanie, le six

[1] *Constit. apostol.*, lib. V, cap. V. — [2] *Id.*, cap. VI. — [3] *Id.*, cap. VII. — [4] *Id.*, *ibid.* — [5] *Id.*, cap. VIII, X, XI. — [6] *Id.*, cap. XII.

janvier; observer le jeûne de la sainte quarantaine, en souvenir du jeûne de Jésus-Christ au désert[1]; consacrer annuellement, par une semaine de prières, la mémoire de la Passion[2], et terminer ces jours de deuil et d'abstinence par les joies saintes de la solennité pascale, où l'agneau ressuscité mit fin aux sacrifices du cérémonial mosaïque[3].

11. Le sixième livre est intitulé : *Des schismes*. Notre-Seigneur avait prononcé cette parole formidable : « Il est nécessaire qu'il advienne des scandales. » Les apôtres éprouvèrent la vérité de cette prophétie divine. Le filet du batelier de Génésareth s'était rompu, lors de la pêche miraculeuse. Que de fois le filet du pêcheur d'hommes, devenu le chef visible de l'Église, ne se rompit-il pas depuis, sous l'effort de l'hérésie et du schisme! Le texte même des *Constitutions*, altéré par une main ennemie, conserve encore aujourd'hui la trace de l'orgueil révolté, qui cherche à fuir hors du filet de l'Église. Et pourtant ce texte, dans sa mutilation même, proteste contre son audacieux interpolateur. L'intitulé seul des chapitres du VIe livre contredit les erreurs que Paul de Samosate, ou tout autre arien judaïsant, a prétendu y intercaler. Ainsi, c'est un crime, disent les *Constitutions*, de s'insurger contre le sacerdoce royal de Jésus-Christ et son autorité dogmatique. Ce crime renouvelle celui de Dathan, Coré et Abiron[4]; il rappelle l'obstination et la perfidie judaïques, toujours révoltées contre le Seigneur, depuis l'adoration du Veau d'or, jusqu'au déicide du Calvaire[5]. Simon le magicien fut le premier qui osa, après la Pentecôte, déchirer la tunique sans couture de Jésus-Christ et de son Église[6]. Ses successeurs Cérinthe, Ménandre, Basilide, Saturnin l'ont suivi dans cette voie de perversion. Tous, dans une mesure diverse, prétendent allier la vérité évangélique et la liberté chrétienne avec les observances du judaïsme. Mais Israël a été rejeté de Dieu[7], et son rituel aboli[8]. La loi de Moïse, succédant à la loi naturelle[9], n'était qu'une préparation à la loi de grâce, que devait nous

[1] *Constit. apostol.*, lib. V, cap. XIII. — [2] *Id.*, cap. XIV-XVIII. — [3] *Id.*, cap. XIX, XX. — [4] *Id.*, lib. VI, cap. I, II. — [5] *Id.*, cap. III. — [6] *Id.*, cap. IV. — [7] *Id.*, cap. V. — [8] *Id.*, cap. XI. — [9] *Id.*, cap. XX.

apporter le Sauveur [1]. Ce n'est point que le Christ soit venu détruire la loi, mais il est venu l'élever à sa perfection spirituelle [2]. Les sacrifices sanglants étaient des figures, dont le sacrifice eucharistique est la réalité. Les observances judaïques, les oblations, la distinction des objets signalés comme impurs dans le rituel de Moïse, toutes ces pratiques légales ont cessé d'être la loi des chrétiens [3]. « Les fils d'Israël se croient souillés par le contact d'un mort, disent les *Constitutions*. Ne tenez aucun compte de ces scrupules ; rassemblez-vous dans les κοιμητήρια, pour y entendre la lecture des livres saints, pour y psalmodier les cantiques sacrés en l'honneur des martyrs, ou pour le repos de l'âme de vos frères défunts. Dans ces réunions aux catacombes, offrez le sacrifice mystique du corps de Jésus-Christ ; procédez aux funérailles des fidèles, en chantant les psaumes ; ne craignez point de contracter aucune souillure en touchant un mort, et ne fuyez pas ses restes comme un objet immonde. Arrière ces préjugés d'une loi abolie ! La pureté qu'il vous importe de garder immaculée, c'est celle de l'innocence et de la vertu. Voilà comment vous entrerez dans l'héritage immortel et dans le royaume de Dieu [4]. » Nous avons cité en entier cette mention des catacombes, parce qu'elle donne une date certaine à ce passage, et en établit nettement l'authenticité. Le VI[e] livre des *Constitutions* n'a pas, du reste, subi en aussi grand nombre que les autres les retouches et les additions apocryphes. Noël Alexandre signalait comme évidemment hérétique le passage suivant : « Il n'y a qu'un seul baptême, et on ne doit point le renouveler. Cependant celui que les hérétiques confèrent est invalide. Ce n'est point un baptême, c'est une souillure. On ne doit admettre que le sacrement administré par des prêtres irréprochables, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [5]. » Cette proposition, entendue dans le sens absolu des termes, et sans tenir compte des autres données de l'histoire, constituerait en effet une erreur définie et condamnée par l'Église. Il est certain que le baptême conféré avec de l'eau

[1] *Constit. apostol.*, lib. VI, cap. XXI. — [2] *Id.*, cap. XXIII. — [3] *Id.*, cap. XXIII. [4] *Id.*, cap. XXX. — [5] *Id.*, cap. XV.

naturelle, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, est valide, quelle que soit la main qui l'administre, pourvu que le collateur ait l'intention de faire ce que fait l'Église. Mais nous avons vu, dans l'étude des sectes gnostiques, que la notion du Père, du Fils et du Saint-Esprit avait été essentiellement altérée par Simon le Mage et ses disciples. Pour eux, le Père était un démiurge subalterne, issu d'une longue généalogie de puissances intermédiaires. On le nommait tantôt le *Cosmocrator*, tantôt le *Prince du monde*. Il en était de même du Fils, qui prenait, dans le langage de la Gnose, les noms de *Monogénès*, de *Christos ;* pendant que le Saint-Esprit s'appelait soit le *Paracletos*, soit l'*Illuminateur*, soit le *souffle du Plérôme*. Qui oserait dire, en présence de ces aberrations doctrinales des gnostiques, que la formule essentielle au sacrement ait été strictement conservée par eux, dans la collation du baptême? Le passage en question pourrait donc ne point renfermer en réalité l'erreur que Noël Alexandre croyait y découvrir. Les *Constitutions apostoliques*, contemporaines de la Gnose, ne pouvaient admettre la validité d'un sacrement dont les gnostiques altéraient notoirement la formule. « De même qu'il n'y a qu'un Dieu, un Christ et un Paraclet, ajoute le texte, de même il n'y a qu'un seul baptême qui confère à une âme la grâce de rédemption acquise par la mort du Sauveur[1]. » Ces paroles nous semblent une allusion à la pluralité de Pères, de Christs et de Paraclets, admise par les gnostiques ; elles confirment l'hypothèse que nous venons d'exposer et que nous soumettons humblement et sans réserve à la décision du Saint Siége[2]. Les Canons, dits des apôtres, tiennent le même langage que les *Constitutions* sur ce point fondamental. Il y a donc lieu de croire que le motif qui dicta cette discussion était réellement l'invalidité d'un baptême dérisoire, administré par les gnostiques sous des noms qui n'étaient point ceux de la formule sacramentelle. On ne comprendrait pas d'ailleurs l'intérêt qu'un faussaire du IVe siècle aurait pu trouver dans

[1] *Constit. apostol.*, lib. VI, cap. XV. — [2] Ces lignes étaient imprimées quand nous avons appris qu'cette doctrine est publiquement professée dans les cours de droit canonique de l'université romaine.

une altération quelconque du texte en cet endroit, à une époque où la question théologique avait été solennellement définie, et quand il était de notoriété universelle dans l'Église que le baptême conféré par les hérétiques avec l'observation de la formule et du rite essentiels, était valide.

Livre septième. Vie du chrétien; de l'initiation spirituelle.

12. Le septième livre est intitulé : *De la vie du chrétien, de l'Eucharistie et de l'Initiation spirituelle.* Les premiers chapitres reproduisent, en la développant, la magnifique théorie de l'Épître de saint Barnabé sur les deux voies ouvertes en face de l'homme, ce pèlerin d'un jour en marche vers l'éternité. « Il y a deux voies, disent les *Constitutions*. L'une conduit à la vie, l'autre à la mort. Elles n'ont entre elles aucun point de rencontre; une distance infinie les sépare, et elles se prolongent dans leur éloignement parallèle. Le chemin de la vie aboutit à Dieu, l'autre à Satan. Il y a la route du ciel et la route de l'enfer [1]. » Toutes les stations de ces deux chemins sont signalées avec la profonde expérience du cœur humain et de la vie sociale qui a toujours distingué l'Église. La revue des vices et des passions qui conduisent les âmes à la mort est complète [2]. Nos catéchismes actuels, dans la nomenclature des péchés capitaux, n'ont fait que résumer ces pages des *Constitutions apostoliques*. Il en est de même pour l'énumération des vertus, filles de la grâce et de la charité, qui escortent les âmes dans le chemin de la vie [3]. Quelques traits cependant font saillie sur le fond de la morale chrétienne, commun à tous les âges et à tous les pays. Ils accusent plus spécialement l'époque et la civilisation déterminées auxquelles ils s'adressaient. Ainsi l'interdiction des arts magiques, des incantations, des sciences augurales [4], convenait surtout à un siècle où le paganisme avait vulgarisé la pratique des arts occultes. Par un déplorable retour vers des erreurs surannées, quelques esprits égarés se rejettent aujourd'hui dans ces voies d'imposture et d'abominations sacriléges. Les avis des *Constitutions apostoliques*, à ce sujet, reprennnent donc leur actua-

[1] *Constit. apostol.*, lib. VII, cap. I. — [2] *Id.*, cap. II-VII. — [3] *Id.*, cap. VIII-XVII. — [4] *Id.*, cap. III-VI.

lité. Mais quand nous lisons dans ce texte vénérable l'interdiction aux pères d'exercer sur leurs enfants le droit de mort [1], que la civilisation romaine leur reconnaissait, il nous est heureusement impossible d'en faire l'application à notre siècle. Grâces immortelles soient rendues à Jésus-Christ et à son Église! L'Évangile a fait disparaître de nos mœurs chrétiennes ces crimes contre nature, que la jurisprudence antique consacrait. La prédication des apôtres introduisait dans le monde deux éléments nouveaux; la prière et l'union des âmes avec Dieu par la sainteté [2]. L'Eucharistie était le foyer de cette vie jusque-là inconnue, qui allait enfanter des prodiges d'amour, d'héroïsme et de vertu. Voici la langue nouvelle que parlaient ces hommes nouveaux : « Nous vous rendons grâces, Dieu et Père de Jésus-Christ Notre-Sauveur, de nous avoir illuminés par la connaissance de votre saint nom, par la foi et par la charité, dans l'espérance immortelle que vous nous avez donnée en Jésus, votre fils. C'est vous, Dieu tout-puissant, souverain Seigneur, qui avez créé le monde par votre Fils, le Verbe; c'est vous qui avez gravé votre loi dans nos cœurs, c'est votre main qui nourrit tous les êtres. Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Dieu des patriarches et des saints, vous êtes fidèle dans vos promesses. C'est vous qui avez envoyé Jésus-Christ, votre fils, sur la terre, afin qu'homme il conversât parmi les hommes, lui l'Homme-Dieu, le Verbe fait chair, venu ici-bas pour détruire le royaume de l'erreur! Par ses mérites daignez vous souvenir de votre Église sainte, la fille d'adoption que vous avez acquise par le sang de votre Christ. Délivrez-la de tout mal. Confirmez-la dans votre amour et votre vérité; réunissez-nous tous dans le royaume que vous nous préparez. Qu'il vienne votre règne adoré! Hosanna au fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le Dieu qui nous est apparu dans l'infirmité de la chair! Telle est, ajoutent les *Constitutions*, la prière que l'assemblée doit réciter avant la communion eucharistique. Ensuite celui qui est digne s'approchera du Sacrement. Ceux qui seraient indignes se purifieront par la pénitence [3]. »

[1] *Constit. apostol.*, lib. VII, cap. III. — [2] *Id.*, cap. XVII-XIX. — [3] *Id.*, cap. XXVI.

La prière prenait ainsi possession des âmes par la liturgie sacrée. Voici la profession de foi du catéchumène, avant d'être admis au baptême : « Je renonce à Satan, à ses œuvres, à ses pompes, à son culte, à ses anges, à ses suggestions, à son empire tout entier. Je m'engage sous l'étendard du Christ. Je crois en Dieu tout-puissant, père de Jésus-Christ, seul Dieu véritable, créateur et souverain de l'univers; je crois en Jésus-Christ notre Seigneur, son Fils unique, engendré avant tous les siècles, par qui toutes les créatures visibles et invisibles ont été faites sur la terre et dans les cieux; qui en ces derniers jours est descendu du ciel, s'est fait chair, est né de la sainte vierge Marie, a passé ici-bas en accomplissant les lois de Dieu son Père, a été crucifié sous Ponce-Pilate; est mort pour nous; est ressuscité le troisième jour après sa passion, est monté aux cieux, où il est assis à la droite du Père et d'où il viendra juger les vivants et les morts. Son règne n'aura point de fin. Je crois encore et suis baptisé au nom du Saint-Esprit, qui a inspiré tous les saints, depuis l'origine du monde; qui fut envoyé par le Père aux apôtres, selon la promesse faite par Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ; qui se répand sur tous ceux qui font partie de la sainte Église catholique et croient comme elle la résurrection de la chair, la rémission des péchés, le royaume céleste et la vie du siècle à venir [1]. » Le *Credo*, tel que l'Église le redit chaque jour, ne diffère point de cette formule apostolique. Une autre prière liturgique, celle qui complète le cantique des anges, se retrouve de même, presque tout entière, dans le texte des *Constitutions*. La voici, fidèlement traduite : « Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! Nous te louons, nous te célébrons par nos chants, nous t'exaltons, nous t'adorons, Seigneur, Dieu véritable, nous rendons hommage à ta gloire infinie. Seigneur roi du ciel, Père tout-puissant, Dieu suprême, Père de Jésus-Christ, l'Agneau immaculé qui efface les péchés du monde, reçois nos supplications. Toi dont le trône est porté sur l'aîle des Chérubins, tu es le seul saint, le seul Seigneur,

[1] *Constit. apostol.*, lib. VII, cap. XLI.

Jésus-Christ, fils de notre roi, à toi l'honneur, l'adoration et la gloire, en union avec le Père tout-puissant [1] ! » Il n'est pas jusqu'à la prière du chrétien avant et après le repas, qui ne se trouve formulée dans le texte des *Constitutions*, non point sans doute avec les paroles mêmes que nous employons aujourd'hui et qui ont subi les modifications des siècles, mais en termes équivalents pour les idées principales [2].

13. Le huitième et dernier Livre s'ouvre par le traité de saint Hippolyte : *de Charismatibus*. Sous ce titre emprunté aux Épîtres de saint Paul, l'évêque de Porto comprend les dons extraordinaires et le privilége des miracles, que l'effusion du Saint-Esprit communiquait alors aux ouvriers évangéliques, et dont l'Église naissante donnait le spectacle au monde. « La parole de Notre-Seigneur s'est réalisée, dit-il. En son nom, les apôtres ont chassé les démons, parlé des langues nouvelles, paralysé le venin des serpents, guéri les malades et ressuscité les morts. Ce don des miracles s'est perpétué parmi ceux qui ont embrassé la foi des apôtres. Dieu l'accorde, non point pour l'utilité de ses ministres, mais pour déterminer la conversion des infidèles, et pour ébranler par la vue de ces prodiges les âmes que la prédication laisse insensibles. C'est une faveur que Dieu fait aux infidèles, Juifs ou Grecs, bien plus qu'à nous. A qui profite en effet le pouvoir de chasser les démons? Évidemment à ceux que la miséricorde de Dieu délivre du joug de Satan. Appliquons-nous donc cette autre parole du Seigneur : « Ne vous glorifiez pas de ce que les esprits vous obéissent ; mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont inscrits au ciel. » Les miracles que Dieu daigne opérer par notre ministère sont pour sa gloire et non pour la nôtre. Il n'est donc point nécessaire que chacun des fidèles ait le pouvoir de chasser les démons, de ressusciter les morts, ou de parler toutes les langues. Il suffit que ceux à qui Dieu réserve ces priviléges en usent pour l'utilité de la religion et pour le salut des infidèles. Encore voyons-nous que les miracles ne convertissent point tous les impies. Les Égyptiens ne crurent

[1] *Constit. apostol.*, lib. VII, cap. XLVII, — [2] *Id.*, cap. XLIX.

pas au vrai Dieu, malgré les prodiges réalisés sous leurs yeux par la verge de Moïse. La multitude des Juifs, témoin des miracles de Jésus-Christ, ne se convertit cependant pas tout entière. C'est en faveur des âmes sincères et droites que Dieu opère des merveilles. Les cœurs endurcis résistent même à cette démonstration toute puissante. Que ceux donc qui ont reçu le don des miracles ne s'élèvent point, dans leur pensée, au-dessus de leurs frères à qui la même faveur n'a pas été accordée. Ces grâces extérieures sont indépendantes de la grâce spirituelle, qui est départie à tous ceux qui ont embrassé et suivi sincèrement la foi de Jésus-Christ [1]. » Pour donner plus de force à cette recommandation d'humilité et d'abnégation personnelle, adressée à des thaumaturges dont la puissance extraordinaire pouvait enfler le cœur, saint Hippolyte ajoute : « Tous ceux qui prophétisent ne sont pas des hommes pieux; tous ceux qui chassent les démons ne sont pas pour cela des saints. Le fils de Béor prophétisa; c'était un infidèle. Le grand-prêtre Caïphe prophétisa; qui pourrait l'appeler un saint? Les fils de Scéva entreprirent de chasser les démons! En tenant ce langage, nous n'avons certes point la pensée de discréditer les véritables prophéties, que l'Esprit de Dieu place sur les lèvres des saints, mais nous voulons prévenir les tentations d'orgueil et d'indépendance qui surgiraient dans les cœurs. Silas et Agab furent des prophètes aimés de Dieu, et cependant ils ne songèrent point à s'égaler aux apôtres, ni à sortir du rang inférieur qu'ils occupaient dans l'Église. Des femmes eurent le don de prophétie. Dans l'ancienne loi, la sœur de Moïse et d'Aaron, et plus tard Débora, Holda, Judith, furent prophétesses. La mère du Seigneur prophétisa; Élisabeth, sa cousine; Anna, la sainte veuve, et plus récemment les filles du diacre Philippe eurent ce privilége. Cependant elles ne prétendaient point s'élever au-dessus de la condition de leur sexe, ni s'arroger le ministère sacerdotal réservé aux hommes. Si donc un de nos frères ou l'une de nos sœurs a reçu de Dieu le don de prophétie, ou des miracles, qu'il demeure dans les senti-

[1] *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. I.

ments d'une humilité profonde. C'est à cette condition qu'il pourra être agréable au Seigneur [1]. » Le don des miracles, comme celui des prophéties, s'est perpétué au sein de l'Église catholique; il existe de nos jours, moins fréquent peut-être, mais non moins éclatant qu'aux premiers siècles. Les saints du dernier âge, et il en est qui ont vécu parmi nous, ont été des thaumaturges. Avant d'inscrire leur nom au catalogue des bienheureux, le Saint-Siége, dans une enquête préalable, constate les prodiges opérés par leur intercession. Cette page des *Constitutions apostoliques* n'a donc rien perdu et ne perdra jamais rien de son opportunité. Ajoutons que l'humilité la plus parfaite fut toujours le caractère distinctif des thaumaturges. Plus ils furent élevés en sainteté, devant Dieu et devant les hommes, moins ils le crurent eux-mêmes; réalisant ainsi l'idéal de la perfection chrétienne, telle que les apôtres l'ont définie pour les autres et pratiquée pour eux-mêmes. La seconde partie du VIIIe livre est consacrée, sous le titre d'*Ordinations*, à tout l'ensemble des cérémonies liturgiques, depuis l'élection des évêques [3] jusqu'à la consécration des vierges [4] et des diaconesses [5]; depuis la prière du matin [6], qui correspond à notre office des Matines, jusqu'à celle dite *des lampes* [7], que nous appelons les Vêpres; depuis la bénédiction de l'eau et de l'huile sainte [8] pour le baptême, jusqu'au cérémonial des funérailles chrétiennes [9]. Voici le texte des *Constitutions* relatif à ce devoir suprême de la piété fraternelle. «Les obsèques se feront le troisième jour après la mort, au chant des psaumes, des prières et des leçons de l'Écriture Sainte. Le troisième jour nous rappelle la glorieuse mémoire de la résurrection du Sauveur. De nouveaux suffrages pour l'âme du défunt auront lieu le neuvième jour, pour la consolation des survivants; le quarantième jour, en souvenir de l'usage antique; on lit en effet que le peuple d'Israël pleura quarante jours la mort de Moïse; et enfin on célébrera le jour anniversaire de la mort. Les pauvres ne seront point oubliés; on leur fera l'aumône avec les

[1] *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. II. — [2] *Id.*, cap. IV. — [3] *Id.*, cap. V. — [4] *Id.*, cap. XX. — [6] *Id.*, cap. XXXVII. — [7] *Id.*, cap. XXXV, XXXVI. — [8] *Id.*, cap. XXIX. — [9] *Id.*. cap. XLI, XLII.

biens du défunt, pour le soulagement de son âme [1]. » Quant aux formules de prières pour les morts, elles étaient ainsi conçues : « Le diacre, élevant la voix, dira au peuple : Prions pour nos frères endormis dans le Seigneur, afin que Dieu daigne recevoir l'âme du défunt, lui remettre ses péchés volontaires ou involontaires, lui faire miséricorde et l'introduire dans la région des vivants, au sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, dans le royaume habité par les saints, dans le séjour de la joie, du repos et de la lumière éternels. — Alors l'évêque prononcera cette oraison : Dieu immortel, qui avez créé tous les êtres, qui avez fait de l'homme raisonnable, une créature mortelle et pourtant destinée à l'immortalité; vous qui avez préservé Hénoch et Élie de la corruption du tombeau; Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Dieu des vivants parce que les âmes de tous vivent devant vous et que l'esprit des justes est dans votre main, jetez un regard de bonté sur votre serviteur, que vous venez d'appeler à une autre vie; pardonnez-lui les fautes qu'il a pu sciemment commettre et celles qui sont échappées à son ignorance; envoyez vos anges à la rencontre de cette âme; donnez-lui une place au sein des patriarches, des prophètes, des apôtres et des justes, qui ont trouvé grâce à vos yeux; dans ces régions d'où la tristesse, la douleur et les larmes sont bannies; dans cette patrie fortunée des saints qui contemplent la gloire de Jésus-Christ, votre Fils; par lequel toute gloire, honneur, culte, actions de grâces et adoration vous soient rendues, en union avec l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles! Amen [2]. » On ne peut sans émotion lire ces prières vénérables, dont les accents ont éveillé les échos des catacombes, sous les successeurs des apôtres. Quoiqu'on fasse, le livre des *Constitutions,* au point de vue historique, traditionnel et liturgique, est un des monuments les plus considérables de l'Église primitive. Son étude avait été jusqu'ici trop négligée. Nous serions heureux si cette analyse imparfaite pouvait inspirer au lecteur le désir de connaître plus à fond une œuvre aussi importante.

[1] *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. XLII. — *Id.*, cap. XLI.

§ III. Canons apostoliques.

14. Le terme de *Canon*, emprunté par l'Église à la langue grecque, signifie, dans son sens étymologique, « réglement » ou « décret. » On l'emploie pour désigner les Constitutions ecclésiastiques, touchant la foi, la discipline et les mœurs, émanées soit de l'autorité des conciles, soit de celle des papes, soit des paroles des saints, reconnues et adoptées pour règle dans l'Église[1]. Les apôtres ont-ils formulé des « Canons » ou « décrets, » dans le style officiel des législateurs? Ont-ils rédigé spécialement la collection qui porte aujourd'hui leur nom, et qui comprend quatre-vingt-cinq chefs, ou articles distincts? Cette question a divisé jusqu'ici le monde savant. Turrien se prononce pour l'affirmative absolue[2]. Daillé[3], et toute l'école protestante soutiennent opiniâtrement la négative, et prétendent que les Canons, dits des apôtres, sont l'œuvre apocryphe d'un faussaire du ve siècle. Entre ces deux extrêmes se place l'opinion de Sixte de Sienne[4], Binius[5]; Bellarmin[6], Baronius[7], Possevin[8], etc., qui ont entrepris de démontrer l'authenticité d'une partie au moins des Canons apostoliques. Dom Ceillier[9], pour ménager une conciliation entre tous ces partis, a émis une sorte d'avis mitoyen. Il pense qu'il est impossible d'affirmer positivement que les apôtres soient les *auteurs* des Canons dits apostoliques, mais ces Canons remontent néanmoins à la plus haute antiquité, et sont réellement l'écho de la tradition des apôtres. La plupart des savants modernes se sont rangés à cette opinion, qui est aussi la nôtre. La seule objection, un peu spécieuse, qu'on puisse lui opposer, est la censure du pape Gélase, qui, dans un

[1] *Canonum quidem alii sunt statuta conciliorum, alii decreta pontificum, aut dicta sanctorum.* (Can. I, dist. 3.) — [2] Turrian., *Defensio pro canonibus apostolorum.* — [3] Daillé, *De pseudigraph. apost.*, lib. II.

[4] Sixtus Senens., *Bibl. sanct.*, lib. II; *In Clement.* — [5] Binius, *Titul. canon.*, tom. I *Concil.* — [6] Bellarmin., *De Scriptoribus ecclesiasticis. In Clement.* — [7] Baron., *Annal. eccles.*, tom. II, ad ann. 103, n° 4.

[8] Possevin, *Apparat. verbo Clemens.* — [9] D. Ceillier, *Aut. sacrés et ecclesiast.*, tom. III, pag. 609.

concile de soixante-dix évêques, tenu à Rome, en 494, inscrivit les Canons, dits des apôtres, dans la liste des ouvrages apocryphes. Mais, répondrons-nous avec Dom Ceillier, les œuvres de Tertullien, d'Arnobe et de Lactance sont également notées, dans le décret du pape Gélase, de la qualification d'apocryphes. Cependant nul doute que les écrits de Tertullien, d'Arnobe et de Lactance n'appartiennent très-réellement aux auteurs dont ils portent le uom. Évidemment donc le terme d'*apocryphe*, dont se sert ici le pape Gélase, avait une signification plus large que celle qui lui est aujourd'hui affectée. Il paraît avoir été, dans la pensée du pontife, l'opposé de la qualification de *canonique,* qu'on donnait exclusivement aux Livres sacrés : on l'appliquait à certains ouvrages dont la lecture devait être faite avec précaution. Ainsi les écrits de Tertullien présentent, à côté de chefs-d'œuvre d'orthodoxie, des traités notoirement herétiques. Les ouvrages d'Arnobe et de Lactance renferment quelques opinions particulières qu'il serait difficile de concilier avec la foi de l'Église. Le décret du pape Gélase, en les qualifiant d'apocryphes, avait donc uniquement en vue de signaler ce danger à l'attention des fidèles. Le motif d'une semblable qualification, appliquée aux Canons apostoliques, est aussi facile à saisir. Si réellement ces Canons eussent été l'œuvre directe et immédiate des apôtres, il eut fallu les ajouter au catalogue des Écritures canoniques et des Livres inspirés. Or, les Canons n'ont point été écrits par les apôtres, quoiqu'ils en reproduisent la doctrine. Il était donc naturel de leur donner le titre d'apocryphes; l'opportunité de cette explication était d'autant plus sensible que ces Canons reproduisent, à propos du baptême conféré par les hérétiques, l'ordre absolu, déjà formulé dans les *Constitutions*, de le renouveler. On se rappelle ce que nous avons dit précédemment à ce sujet[1]. Il est probable que l'invalidité du baptême des Gnostiques était de notoriété universelle dans l'Église, au temps des apôtres, et que telle est la raison de la sentence absolue et rigoureuse prononcée contre ce baptême. Mais, au v[e] siècle, le gnosticisme avait disparu ; ses erreurs

[1] Cf. n° 11 de ce chapitre.

étaient effacées de la mémoire et les rites de son baptême complétement oubliés. On lisait cependant, dans les Canons apostoliques, cette règle absolue et formulée, sans autre explication : « L'évêque ou le prêtre qui admettra la validité du baptême conféré par un hérétique sera déposé [1]. Nous prononçons la même peine contre l'évêque et le prêtre qui oseraient renouveler un baptême valide, ou qui, au contraire, ne baptiseraient pas celui qui aurait reçu la souillure que les hérétiques nomment un baptême [2]. Ce sont là, on s'en souvient, les termes mêmes employés par les *Constitutions*. Évidemment il s'agit du baptême gnostique, et pour qu'on ne s'y puisse méprendre, un des Canons suivants reproduit jusqu'à la formule du gnosticisme : « Si l'évêque ou le prêtre, au lieu de baptiser, selon la règle ecclésiastique, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, baptisait, au nom des trois Éternels, ou des trois Fils ou des trois Paraclets, qu'il soit déposé [3]. » Voilà bien la pluralité des éons divins de la gnose. Mais, encore une fois, la gnose était oubliée, au temps du pape Gélase. On savait au contraire que le baptême, régulièrement conféré, même par un hérétique, était valide. Les Canons, dits apostoliques, qui semblaient enseigner une doctrine opposée, devenaient donc une occasion d'erreur, contre laquelle il fallait réagir, et c'est ce que fit le concile de Rome, en leur donnant la qualification d'apocryphes.

Autorité des Canons apostoliques dans l'Eglise latine et dans l'Eglise grecque.

15. La preuve que cette qualification n'avait nullement la portée d'une censure absolue, c'est que le Saint-Siége approuva solennellement la collection de cinquante Canons, dits apostoliques, dans la traduction latine qu'en donna Denys le Petit, au commencement du VI[e] siècle [4]. Il est vrai que le traducteur avait écarté les Canons relatifs au baptême, mais c'est là une nouvelle preuve du respect et de la vénération qu'inspirait, dans son ensemble, le monument tout entier. On le dégageait de quelques erreurs apparentes, pour mieux lui conserver son autorité. En effet, l'approba-

[1] *Canon. apostol.*, 45. — [2] *Id.*, 46. — [3] *Id.*, 48.

[4] Le fait est attesté par Cassiodore, auteur contemporain. (Cassiodor., *de Divin. lection.*, cap. XXIII.)

tion du Siége apostolique, donnée aux cinquante Canons de la collection de Denys le Petit, fut renouvelée par les papes Étienne III[1] et Urbain II[2]. Les Canons apostoliques firent autorité dans l'Église latine. Le souverain pontife Jean II les invoquait contre l'évêque de Riez, Contumeliosus[3]. On les trouve cités dans la cause de Prétextat, évêque de Rouen, en 577, sous le règne de Chilpéric[4] Enfin Bède le Vénérable nous apprend qu'ils étaient reçus en Angleterre, vers l'an 670[5]. L'Eglise grecque a maintenu, avec non moins de fidélité, la vénération traditionnelle pour les *Canons apostoliques*. Jean d'Antioche, patriarche de Constantinople, en donnait une édition dans la collection des Canons de l'Eglise orientale, en même temps que Denys le Petit, les publiait en latin. Justinien les cite comme émanés des apôtres dans sa *Novelle* au patriarche Epiphane. Le second concile de Nicée, septième œcuménique, les reçoit avec le même respect que ceux des conciles généraux. Enfin saint Jean Damascène les place immédiatement après les Écritures canoniques, comme autorité traditionnelle[6].

Analyse des Cano[ns] apostoliq[ues]. Condition[s] d'élection [des] évêques [et] des clercs.

16. Nous avons donc le droit d'étudier ce recueil, qui forme le complément et l'abrégé des *Constitutions* auxquelles il se trouve joint dans tous les manuscrits les plus autorisés. Il est probable que la rédaction primitive des *Canons* fut faite sur les *Constitutions*, par les successeurs des apôtres, avec l'intention de formuler plus brièvement et de condenser en un texte officiel la doctrine développée dans l'ouvrage de saint Clément I et de saint Hippolyte. Voici l'analyse exacte des quatre-vingt-cinq *Canons apostoliques*[7]. Le lecteur y retrouvera les idées principales, la

[1] Anastas. Biblioth., *Præfatio ad VII synod.* — [2] Gratian., *Distinct.*, XXXII, cap. VI.— [3] Labb., *Concil.*, tom. IV, *Epist. Joann. Papæ II, ad Cæsar. Arelatens*, pag. 1757. — [4] Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XVIII. — [5] Beda, *Hist. eccles. angl.*, lib. VI, cap. V. — [6] Joan. Damasc., *De fide orthodoxâ*, lib. IV, cap. XVIII.

[7] Les diverses éditions des canons apostoliques ne sont pas d'accord entre elles sur le chiffre de 85 adopté par Cotelier. Le *Corpus juris canonici academicum* (2 vol. in-4°, Coloniæ Munatianæ, Thurnisius, 1746) que nous suivrons dans cette analyse, ne compte que 84 canons apostoliques. Cette divergence tient simplement à ce que chez les uns le quatrième canon a été divisé en deux articles, tandis que les autres l'ont conservé sous un chiffre unique.

forme de gouvernement, les règles hiérarchiques, les obligations et les priviléges des clercs, des laïques et des divers ordres de l'Église, telles que nous les avons rencontrées dans le livre des *Constitutions*. La consécration épiscopale doit être donnée par deux ou trois évêques[1], tandis qu'un seul suffit pour l'ordination des prêtres, des diacres et des autres clercs[2]. Le sacrement de l'ordre imprime, comme le baptême, un caractère ineffaçable, et ne saurait être renouvelé. L'évêque ou le prêtre qui se feraient ordonner une seconde fois, seront déposés, ainsi que le pontife qui leur aurait prêté son ministère. Cependant le baptême et l'ordination conférés par les hérétiques étant nuls, seront renouvelés[3]. Cette décision se rattache à la doctrine exposée plus haut sur l'invalidité radicale du baptême et des autres sacrements administrés par les sectes gnostiques. La perte d'un œil, la claudication ne rendent point, comme dans l'ancienne loi, inhabiles à l'épiscopat. Un défaut corporel ne dégrade point; le péché seul et les vices sont des souillures[4]. Cependant un muet, un sourd, un aveugle, ne pourront être faits évêques, non point que ces infirmités soient une raison d'infériorité personnelle, mais parce qu'elles ne laissent pas à celui qui en est atteint la possibilité d'accomplir les fonctions ecclésiastiques[5]. Un possédé du démon ne saurait entrer dans les rangs de la cléricature. On ne l'admettra même pas aux assemblées des fidèles. Cependant, après qu'il aura été délivré, il y reprendra sa place, et, s'il s'en montre digne, pourra être promu dans l'ordre du clergé[6]. Un néophyte, sortant de la gentilité, récemment converti et baptisé, ne doit point être immédiatement élevé à l'épiscopat. Il ne convient pas, en effet, que celui qui n'a point encore donné l'exemple de la vertu, soit chargé de la prêcher aux autres, à moins que la grâce divine, éclatant en lui d'une façon extraordinaire, n'autorise une dérogation en sa faveur[7]. Un évêque ne doit point céder à des motifs humains et conférer l'épiscopat ou le sacerdoce, par une affection coupable, à son frère, son fils ou

[1] *Canon. apost.*, 1. — [2] *Id.*, 2. — [3] *Id.*, 67. — [4] 76. — [5] *Id.*, 77. — [6] *Id.*, 78. [7] *Id.*, 78.

autres parents. Le gouvernement de l'Église ne se transmet point par héritage. Une telle ordination, si elle avait lieu, ne sortira point ses effets, et l'évêque qui aurait agi ainsi sera excommunié [1]. Si un évêque, un prêtre ou un diacre, a acheté sa dignité à prix d'argent, il sera déposé et privé de la communion, lui et l'évêque consécrateur. C'est là le crime de Simon le Mage, que Pierre frappa d'anathème [2]. L'évêque qui se sera mis en possession de cette charge et imposé en qnelque sorte à l'Église, par la faveur des magistrats séculiers, sera déposé, et tous ses adhérents privés de la communion [3]. L'esclave que le maître ne consentirait point à affranchir, ne saurait être promu à la cléricature. Si, au contraire, le maître consent à le mettre en liberté, et si d'ailleurs l'esclave est digne de l'ordination, qu'il soit admis. C'est là ce qui arriva pour Onésime [4]. L'évêque, le prêtre ou le diacre, qui aurait été engagé dans l'armée, et prétendrait, après son ordination, conserver son rang dans la milice romaine, sera déposé. A César ce qui est à César; à Dieu ce qui est à Dieu [5]. Un fidèle, qui aurait été, par jugement solennel, reconnu coupable de fornication, d'adultère ou d'autre crime qualifié, ne pourra jamais être admis parmi les clercs [6]. Celui qui, après son baptême, aurait été marié deux fois, ou aurait vécu dans le concubinage, ne pourra devenir évêque, prêtre ou diacre, ni être promu à aucun degré du sacerdoce [7]. Il en est de même pour celui qui aurait épousé une veuve, une femme divorcée, une personne de mauvaise vie [8], une esclave, une comédienne [9], ou qui aurait épousé sa cousine, ou les deux sœurs successivement [10]. La mutilation volontaire est encore un motif d'exclusion du ministère ecclésiastique. On la compare à l'homicide [11]. Le clerc qui la pratiquerait sur lui-même doit être déposé [12], et le laïque séparé pendant trois ans de la communion [13]. Il n'en est pas de même de la mutilation involontaire, infligée, soit par la cruelle cupidité des hommes, soit par la violence des persécuteurs. Celui qui l'aurait subie dans ces conditions pourra, s'il en est digne, être promu à l'épiscopat [14]. Ceux

[1] *Canon apostol.* 75. — [2] *Id.*, 28. — [3] *Id.*, 29. — [4] *Id.*, 81. — [5] *Id.*, 82. — *Id.*, 60. — [7] *Id.*, 16. — [8] *Meretricem.* — [9] *Canon. apost.*, 17. — [10] *Id.*, 18. — [11] *Id.*, 21. — [12] *Id.*, 22. — [13] *Id.*, 23. — [14] *Id.*, 20.

qui sont passés du célibat dans les rangs de la cléricature, ne pourront se marier; telle est notre prescription formelle. Le mariage leur sera interdit, sauf aux lecteurs et aux chantres [1]. Quant à ceux qui étaient mariés, avant d'entrer dans les ordres, ils ne pourront, sous prétexte de religion, abandonner leurs femmes dans l'indigence. S'ils le faisaient, qu'ils soient séparés de la communion, et s'ils persévéraient dans cette faute, qu'ils soient déposés [2]. C'est par un motif de piété et pour élever leur âme dans l'union avec Dieu, que les ministres de l'autel, engagés dans le sacerdoce, doivent s'abstenir de l'usage du mariage, comme ils pratiquent, en certains temps, l'abstinence de la viande et du vin. Ceux donc qui prétendraient établir dogmatiquement que le mariage est une abomination, tandis qu'au contraire il a été établi par Dieu lui-même, comme l'union légitime de l'homme et de la femme, ceux-là doivent être avertis de leur erreur, et s'ils y persistent, déposés et excommuniés. Il en sera de même des laïques, qui tomberaient dans cet excès de rigorisme [3]. Pour la même raison, l'évêque, le prêtre ou le diacre, qui s'obstineraient à regarder comme une abomination l'usage de la viande et du vin, et qui refuseraient, dans cette pensée, d'en user, les jours de dimanche ou de fêtes, seront déposés, parce que leur conduite peut devenir un scandale pour les âmes faibles [4]. On maintient cependant, pour tous les rangs du sacerdoce, la prohibition portée par le concile de Jérusalem, relativement à l'usage du sang et de la chair étouffée [5]. En rapprochant cette discipline des prétentions du protestantisme, il est facile de voir combien les disciples de Luther et de Calvin se sont éloignés de l'enseignement apostolique, quand ils traitent d'invention récente le célibat sacerdotal. Parmi les apôtres, le plus grand nombre était marié, au moment où la vocation divine les appela au ministère de la prédication évangélique. Il en fut de même pour la plupart de leurs successeurs immédiats. L'Église naissante ne pouvait constituer sa hiérarchie qu'en prenant indistinctement, soit dans la condition du célibat, soit dans l'état du mariage, les chrétiens les plus fervents et les plus

[1] *Canon. apost.*, 25. — [2] *Id.*, 5. — [3] *Id.*, 50. — [4] *Id.*, 52. — [5] *Id.*, 62.

dignes, pour les élever à l'épiscopat ou au sacerdoce. Il se trouvait ainsi des évêques et des prêtres qui étaient engagés dans les liens d'une alliance antérieure. Mais loin de se croire un privilége sur les célibataires ou les veufs, ils ne songeaient qu'à éloigner d'eux leurs femmes. Il fallait leur rappeler leurs devoirs sur ce point. Le zèle et la ferveur de ces prêtres de la primitive Église étaient tels qu'on devait les prémunir contre les exagérations de rigorisme où ils pouvaient se porter, soit en interdisant les mutilations volontaires, soit en rappelant que le mariage est un état saint et légitime, institué par Dieu même. Tout cela, il faut en convenir, est bien éloigné des doctrines et de la pratique protestantes. Le catholicisme a donc conservé le véritable esprit de l'Église, et, si le Saint Siége permet encore, dans les chrétientés des Grecs unis, une discipline différente de celle qui a heureusement prévalu dans notre Occident, il n'en a pas moins le droit et le devoir de maintenir le célibat ecclésiastique, comme une institution qui ressort directement de l'enseignement des apôtres.

Devoirs de l'épiscopat et du sacerdoce.

17. Les devoirs de l'épiscopat et du sacerdoce sont définis avec la même netteté. A la tête de chaque province ecclésiastique se trouve un évêque, qui est le premier de tous et le chef hiérarchique, sans l'autorité duquel les autres évêques ne peuvent prendre de mesures extraordinaires [1]. On reconnaît ici en germe l'institution des patriarches, primats, métropolitains et archevêques. La juridiction épiscopale est circonscrite dans les limites d'un diocèse. L'évêque qui aurait la présomption de gouverner des cités, ou des régions confiées à un autre pasteur, sera déposé [2]. Quelques critiques ont présenté, au sujet de ce canon, des objections qui nous paraissent dénuées de fondement. Quelle apparence, disent-ils, que les apôtres, ou leurs successeurs immédiats, qui parcouraient le monde, prêchant la foi de ville en ville, sans se fixer nulle part, aient pu songer à une délimitation de diocèses? Il est vrai, pourrions-nous répondre, que les apôtres et un grand nombre de leurs successeurs immédiats, missionnaires de l'Évangile, parcouraient

[1] *Can. apost.*, 33. — [2] *Id.*, 34.

ainsi l'univers. Mais il est certain aussi, qu'en fondant des chrétientés dans chaque province, ou dans chaque contrée, ils y établissaient des évêques à poste fixe, chargés du gouvernement spirituel. Voilà précisément pourquoi le Canon apostolique prononce la peine de la déposition contre un évêque ainsi constitué, qui entreprendrait d'étendre sa juridiction sur une *Église confiée à un autre pasteur.* On ne blâme point l'évêque qui voudrait convertir un peuple encore païen et par conséquent en dehors de toute juridiction ecclésiastique; mais on s'oppose aux empiétements d'un évêque sur le domaine spirituel d'un de ses collègues. C'est pour n'avoir point fait cette distinction qu'on s'est lancé, à ce propos, dans une vaine et frivole controverse. L'évêque ne pourra, ajoutent les Canons, abandonner son Église pour en gouverner une autre, malgré toutes les instances du peuple; à moins cependant qu'il n'ait pour agir ainsi, une cause raisonnable qui l'y contraigne, comme serait un plus grand bien à faire et le salut d'un plus grand nombre d'âmes à procurer. Dans ce cas même, l'évêque ne pourra prendre cette détermination à lui seul; il devra s'en remettre au jugement des autres évêques, et ne céder qu'à leurs supplications réitérées [1]. De même, si un prêtre, un diacre, ou tout autre clerc abandonne son Église pour passer dans une autre, sans le consentement de son propre évêque, et en résistant à son autorité, il ne pourra plus exercer de ministère public dans l'Église [2]. L'évêque qui lui confierait des fonctions serait privé de la communion [3]. Si un évêque, après sa consécration, ne prend point en main le gouvernement du peuple qui lui a été confié, il sera séparé de la communion jusqu'à ce qu'il accepte, en esprit d'obéissance, les fonctions de son ministère. Il en sera de même pour le prêtre, ou le diacre. Cependant, si le fait ne tient point à sa volonté, mais à la malice du peuple qui refuserait de le recevoir, le clergé de ce peuple indocile sera séparé de la communion, pour n'avoir pas mieux dirigé les âmes dont il a le soin [4]. Les évêques doivent se réunir en synode, deux fois l'an, le mercredi de la Pentecôte et le douze du mois d'*Hyperbérétée*

[1] *Canon. apost.*, 13. — [2] *Id.*, 14. — [3] *Id.*, 15. — [4] *Id.*, 35.

(octobre)[1], pour traiter en commun les questions dogmatiques, ou disciplinaires, qui surgiraient dans leurs Églises[2]. L'évêque aura le gouvernement et la charge de tous les biens ecclésiastiques; il les administrera, sous l'œil de Dieu. Il ne lui est point permis d'en rien distraire à son profit, ou d'en faire des largesses à ses proches. Si ses parents sont dans l'indigence, qu'il pourvoie à leurs besoins, comme il est obligé de le faire pour les fidèles pauvres; mais qu'il ne trafique point en leur faveur des biens de l'Église[3]. Que les biens personnels de l'évêque, s'il en a, soient inventoriés à part, ainsi que ceux de l'Église. A la mort de l'évêque, ses biens propres seront distribués aux personnes qu'il aura désignées par testament. Il ne serait pas juste, en effet, qu'un évêque ne pût disposer de sa fortune en faveur de ses héritiers naturels, ou de ses serviteurs. Mais aussi il est de toute justice, devant Dieu et devant les hommes, que les biens de l'Église ne soient point exposés à l'aveugle cupidité d'une famille particulière[4]. Nous voulons donc que l'évêque ait en main l'administration des biens ecclésiastiques. On lui confie le gouvernement des âmes, à plus forte raison doit-on lui abandonner la disposition des choses temporelles. Qu'il veille avec une paternelle sollicitude et l'esprit de la crainte de Dieu, à répartir les aumônes entre les pauvres, par le ministère des prêtres et des diacres. S'il est lui-même pauvre, il lui est permis de prélever d'abord tout ce qui lui est nécessaire pour son entretien et celui des frères, ou des hôtes de sa maison. Car la loi de Dieu a déclaré que les ministres de l'autel seraient nourris de l'autel; le soldat ne porte pas les armes sans solde[5]. L'évêque se doit tout entier à son troupeau. S'il néglige la surveillance des clercs et des fidèles, s'il ne les instruit pas dans les voies du salut, qu'il soit séparé de la communion, et, s'il persévère dans sa négligence, qu'il soit déposé[6]. S'il ne pourvoit pas à la subsistance

[1] Cette expression empruntée au calendrier syro-macédonien, se trouve dans les *Constitutions*, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut. C'est une nouvelle preuve de la communauté d'origine entre les *Constitutions* et les *Canons* apostoliques.

[2] *Canon. apostol.*, 36. — [3] *Id.*, 37. — [4] *Id.*, 39. — [5] *Id.*, 40. — [6] *Id.*, 57.

des clercs indigents, on prononce contre lui les mêmes peines[1]. S'il n'accueille pas le pénitent qui se présente en détestant ses fautes passées, qu'il soit déposé. Notre-Seigneur a dit qu'il y aurait joie au ciel, pour le repentir d'un pécheur[2]. Celui qui aurait l'imprudence de mettre entre les mains du clergé et des fidèles les livres publiés par les impies, sous le faux titre d'Écritures sacrées, sera déposé[3]. Pour prévenir cette fraude sacrilége, on donne le catalogue des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, auxquels on ajoute les deux Épîtres de saint Clément, et les *Constitutions* adressées par ce pape aux évêques, avec la réserve de ne point laisser ce dernier livre tomber dans le domaine public, parce qu'il renferme les secrets de la liturgie[4]. C'est peut-être cette loi du secret, appliquée spécialement au livre des *Constitutions*, qui a rendu plus praticable la fraude de l'interpolateur posthume. Quoi qu'il en soit, les Canons défendent à l'évêque, au prêtre, ou au diacre de s'immiscer dans les affaires temporelles, étrangères au ministère ecclésiastique[5]. Le clerc qui aura souscrit des cautionnements[6], ou prêté à usure, sera déposé[7]. L'évêque et le prêtre ne doivent point faire partie des administrations publiques, mais se réserver exclusivement au ministère de l'Église. C'est la parole même du Seigneur : « Nul ne peut servir deux maîtres[8]. » Cependant le respect et l'obéissance sont prescrits à tous envers l'autorité civile. Quiconque outrage l'empereur ou le magistrat mérite le supplice. Si c'est un clerc, qu'il soit déposé ; si c'est un laïque, qu'il soit excommunié[9]. L'ordre clérical tout entier doit le bon exemple aux fidèles. Si un évêque, un prêtre, un diacre, ou tout autre clerc, présent dans l'assemblée, ne s'approche point de la communion, après l'oblation des dons, il devra faire connaître le motif de son abstention. Si ce motif est légitime, on l'accueillera avec indulgence. Dans le cas contraire, ou s'il refuse de s'expliquer, il sera déposé, parce que sa conduite devient pour le peuple une occasion de scandale[10]. L'Église primitive, on le voit, exécutait fidèlement la recommandation de saint Paul : « Que l'homme s'éprouve

[1] *Canon. apostol.*, 58. — [2] *Id.*, 51. — [3] *Id.*, 59. — [4] *Id.*, 84. — [5] *Id.*, 6. — [6] *Id.*, 19. — [7] *Id.*, 43. — [8] *Id.*, 80. — [9] *Id.*, 83. — [10] *Id.*, 8.

soi-même avant de manger le pain des anges et de boire le calice du sang de Jésus-Christ, autrement il boirait et mangerait sa propre condamnation [1]. » Aussi on admettait l'excuse légitime de l'évêque et du clerc, qui, par un motif de conscience, s'abstenaient de la communion eucharistique. Mais quelle leçon d'humilité et de foi dans ce précepte ! L'autel, où s'immolait le divin Agneau du sacrifice immaculé était l'objet d'une vénération profonde. Il était défendu à l'évêque et au prêtre d'y déposer, comme on le faisait sur l'autel mosaïque, les diverses oblations des fidèles, le lait, le miel, des liqueurs fermentées, des gâteaux, des légumes, les oiseaux ou les victimes qu'on voulait offrir au Seigneur. On fait une exception en faveur des prémices du froment et du vin, parce qu'elles représentent les espèces eucharistiques. En dehors de ces deux objets, il n'est permis de placer sur l'autel de la nouvelle loi que l'huile des candélabres et l'encens pour l'oblation [2]. Toutes les autres offrandes et prémices seront déposées, non sur l'autel, mais dans la maison de l'évêque; afin que celui-ci les répartisse entre les prêtres, les diacres et les autres clercs [3]. Les vases sacrés, le voile de lin qui séparait le sanctuaire de l'assemblée des fidèles [4], ne pouvaient plus être employés aux usages vulgaires. L'excommunication frappait celui qui eût commis ce sacrilége. Il en était de même de celui qui eût osé dérober la cire, l'huile et les autres objets destinés au service de l'église [5]. Pendant la célébration des saints mystères, l'ordre le plus parfait devait régner dans l'assemblée. Les fidèles qui entrent dans l'église, écoutent la lecture des livres saints et sortent après l'homélie, sans attendre la fin du sacrifice et la communion, seront exclus, comme des violateurs du temple [6]. C'est l'évêque qui doit maintenir, sous sa propre responsabilité, l'exécution de tous ces règlements. Son autorité est grande, mais les Canons pourvoient à ce qu'elle ne dégénère ja-

[1] I *Cor.*, XI, 28. — [2] *Constit. apostol.*, 3. — [3] *Id.*, 4.

[4] L'Eglise grecque a conservé jusqu'à nos jours l'usage de ce voile, qu'on étend devant le sanctuaire pendant l'élévation. L'Église romaine a consacré le souvenir de cette tradition par le voile dont le sous-diacre recouvre la patène, durant la récitation du canon de la Messe.

[5] *Canon. apostol.*, 71, 72. — [6] *Id.*, 9.

mais en tyrannie, et ne se dégrade point par des excès. L'évêque, le prêtre ou le diacre, qui se permettrait de frapper un fidèle tombé en quelque faute, ou même un infidèle, à titre de représailles, sera déposé. Notre-Seigneur nous a laissé l'exemple de la patience. On le frappait, il subissait l'outrage; on l'accablait d'injures, il gardait le silence; il endura les tourments de la Passion, sans faire entendre une parole de menace [1]. Les seules armes laissées aux mains de l'évêque sont les armes spirituelles, l'excommunication vis à vis des simples fidèles et la déposition vis à vis des clercs. Mais l'une et l'autre étaient terribles. Celui qui, même dans le secret de sa demeure, aura fait la prière avec un excommunié, sera exclu de la communion [2]. Il en sera de même pour celui qui en agira ainsi avec un clerc déposé [3]. Si le clerc ou le laïque, frappés de cette censure, se rendent dans une autre cité, et sont reçus sans lettres testimoniales par l'évêque du lieu, cet évêque sera frappé comme eux d'excommunication [4]. Le prêtre ou le diacre, séparé de la communion par son évêque, ne peut être réhabilité par un autre, à moins que l'évêque qui a porté la censure ne vienne à mourir [5]. On exigera donc des lettres testimoniales de tous les évêques, prêtres et diacres étrangers. Les lettres seront sérieusement examinées. Si l'on obtient la certitude que ceux qui en sont porteurs sont de dignes ministres de l'Évangile, on les admettra à la communion de l'Église; sinon, on se contentera de leur fournir l'hospitalité. Ces mesures préviendront les abus qui se sont trop de fois renouvelés [6]. D'ailleurs tout évêque, prêtre ou diacre, justement déposé pour des crimes constants, qui aurait la présomption d'exercer sans réhabilitation son précédent ministère, sera exclu pour jamais des fonctions ecclésiastiques [7]. Un évêque ne pourra être déposé qu'à la suite d'un jugement solennel. Quand un évêque est accusé de quelque crime, par des personnes dignes de foi, il faut convoquer les évêques ses collègues. Si l'accusé comparaît, et qu'il soit convaincu des griefs qui lui sont reprochés, on lui inflige la cen-

[1] *Canon. apostol.*, 26. — [2] *Id.*, 10. — [3] *Id.*, 11. — [4] *Id.*, 12. — [5] *Id.*, 31. — [6] *Id.*, 32. — [7] *Id.*, 27.

sure ecclésiastique. Mais s'il refuse de se rendre à l'assemblée, après y avoir été mandé, on lui enverra deux évêques qui lui renouvelleront la citation. S'il persiste encore dans son refus de comparaître, le synode prononcera contre lui la sentence par contumace. Un hérétique ne pourra être admis en témoignage contre un évêque. La déposition d'un fidèle seul ne sera pas non plus admise. Toute accusation, pour être prouvée, demande deux ou trois témoins [1].

Devoirs des clercs des laïques. Conclusion.

18. Le premier devoir des clercs est la soumission à l'évêque. Qu'ils ne fassent rien contre sa volonté. Le peuple de Dieu est confié à sa foi; le Seigneur lui demandera compte de toutes les âmes dont il a la charge [2]. Si donc un prêtre, affichant le mépris pour son évêque, ose tenir des conciliabules et ériger autel contre autel, quand son évêque n'a été juridiquement convaincu d'aucun crime, ce prêtre ambitieux, qui aspire au pouvoir et se fait le tyran des âmes, sera déposé. Il en sera de même des autres clercs, ses complices. Ceux des laïques qu'il aurait entraînés seront séparés de la communion. Ces diverses peines seront portées par l'évêque, après trois admonitions distinctes, faites aux coupables [3]. Un clerc qui aurait outragé son évêque, sera déposé. Il est écrit : Tu ne diras point de mal du prince de ton peuple [4]. Le clerc ou le laïque qui auraient commis la même faute envers un prêtre ou un diacre, seront exclus de la communion [5]. L'homicide par imprudence, commis par un clerc, est puni de la déposition; commis par un laïque, de la suspension de communion [6]. L'évêque, le prêtre ou le diacre qui se livreraient avec excès au jeu, ou aux plaisirs de la table, seront avertis de se corriger, et, s'ils persévèrent, déposés. Les autres clercs et les laïques eux-mêmes qui tomberaient dans ces fautes seront exclus de la communion [7]. Le divorce et le rapt sont frappés de la même peine [8]. Un clerc qui, sans nécessité, fréquente les hôtelleries, sera excommunié [9]. Les jeûnes du carême, du mercredi et de la *Parasceve* [10], sont prescrits à tous les ordres

[1] *Canon. apostol.*, 73, 74. — [2] *Id.*, 38. — [3] *Id.*, 38. — [4] *Id.*, 54. — [5] *Id.*, 55, 56. — [6] *Id.*, 64. — [7] *Id.*, 41, 42. — [8] *Id.*, 47-66. — [9] *Id.*, 53. — [10] Préparation pascale. Vendredi saint.

du clergé, sous peine de déposition, et aux laïques, sous peine d'excommunication, à moins que des infirmités corporelles n'en dispensent [1]. Mais le jeûne du dimanche et celui du samedi, sont défendus à tous, sous les mêmes peines [2]. Les *Canons apostoliques* se montrent surtout sévères contre les tendances d'un grand nombre de nouveaux chrétiens à se conformer aux préceptes et aux coutumes judaïques. L'évêque, le prêtre, le diacre ou tout autre clerc qui observera les jeûnes des Juifs, leurs jours de fête, leur manducation des azymes, ou toute pratique de ce genre, sera déposé; le laïque qui tombera dans cette faute sera exclu de la communion [3]. L'évêque, le prêtre ou le diacre qui célébrera la pâque, avant l'équinoxe du printemps, à la manière des Juifs, sera déposé [4]. Le clerc ou le laïque qui entrera dans la synagogue des Juifs, ou dans les conciliabules des hérétiques, pour y faire en commun la prière sera, l'un déposé, l'autre excommunié [5]. Un chrétien qui fournirait de l'huile pour les temples et les sacrifices païens, ou pour les fêtes de la synagogue juive, sera séparé de la communion [6]. Un clerc qui, par crainte des Juifs, des Gentils, ou des hérétiques, aurait renié le nom de Jésus-Christ, sera banni du sein de l'Église; s'il a nié seulement sa qualité de clerc, il sera déposé. Toutefois, s'il se repent, on l'admettra, après pénitence, au rang des laïques [7].

Tels sont, dans leur ensemble, les *Canons apostoliques*, base du droit qui régit encore aujourd'hui l'Église. Les décrets des conciles et des papes n'ont fait que développer leur doctrine, en la complétant. Certains articles de discipline ont pu être modifiés, selon les nécessités des temps et la convenance des mœurs sociales. Mais l'esprit est resté le même et l'Église catholique, telle qu'elle se présente à nos regards sous le gouvernement de Pie IX, agit, enseigne, prie et dirige les âmes, d'après les mêmes principes que l'Église des premiers siècles.

[1] *Canon. apostol.*, 68. — [2] *Id.*, 65. — [3] *Id.*, 69. — [4] *Id.*, 7. — [5] *Id.* 63-64. — [6] *Id.*, 70. — [7] *Id.*, 61.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU SIXIÈME VOLUME

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA CONVERSION DE CONSTANTIN LE GRAND (AN 1-312).

ÈRE APOSTOLIQUE.

PONTIFICAT DE SAINT PIERRE.

CHAPITRE IV. — DERNIERS CHAPITRES DU LIVRE DES ACTES.

CHAPITRE V. — PIERRE ET PAUL A ROME.

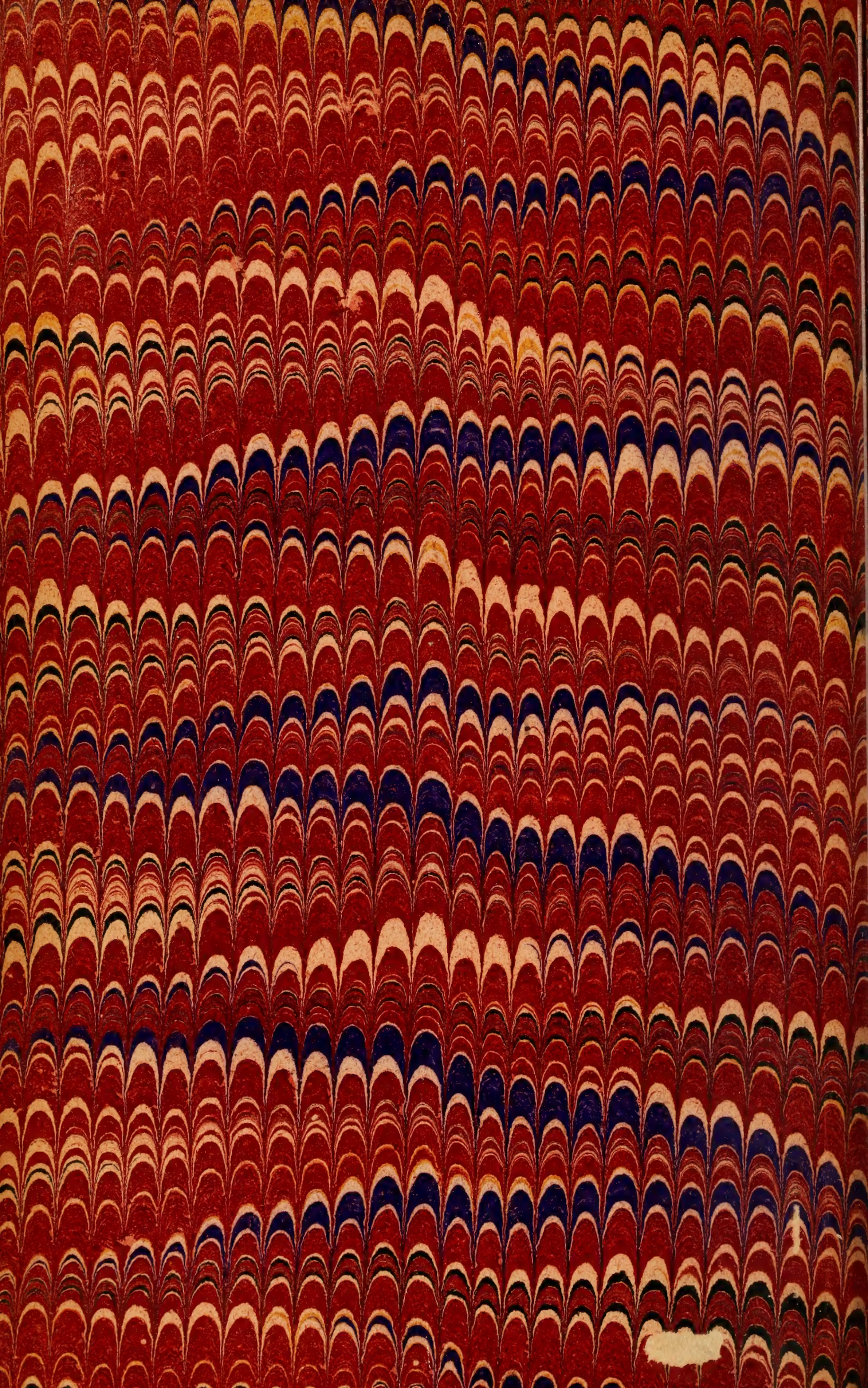
PONTIFICAT DE SAINT CLÉMENT I (67-76).

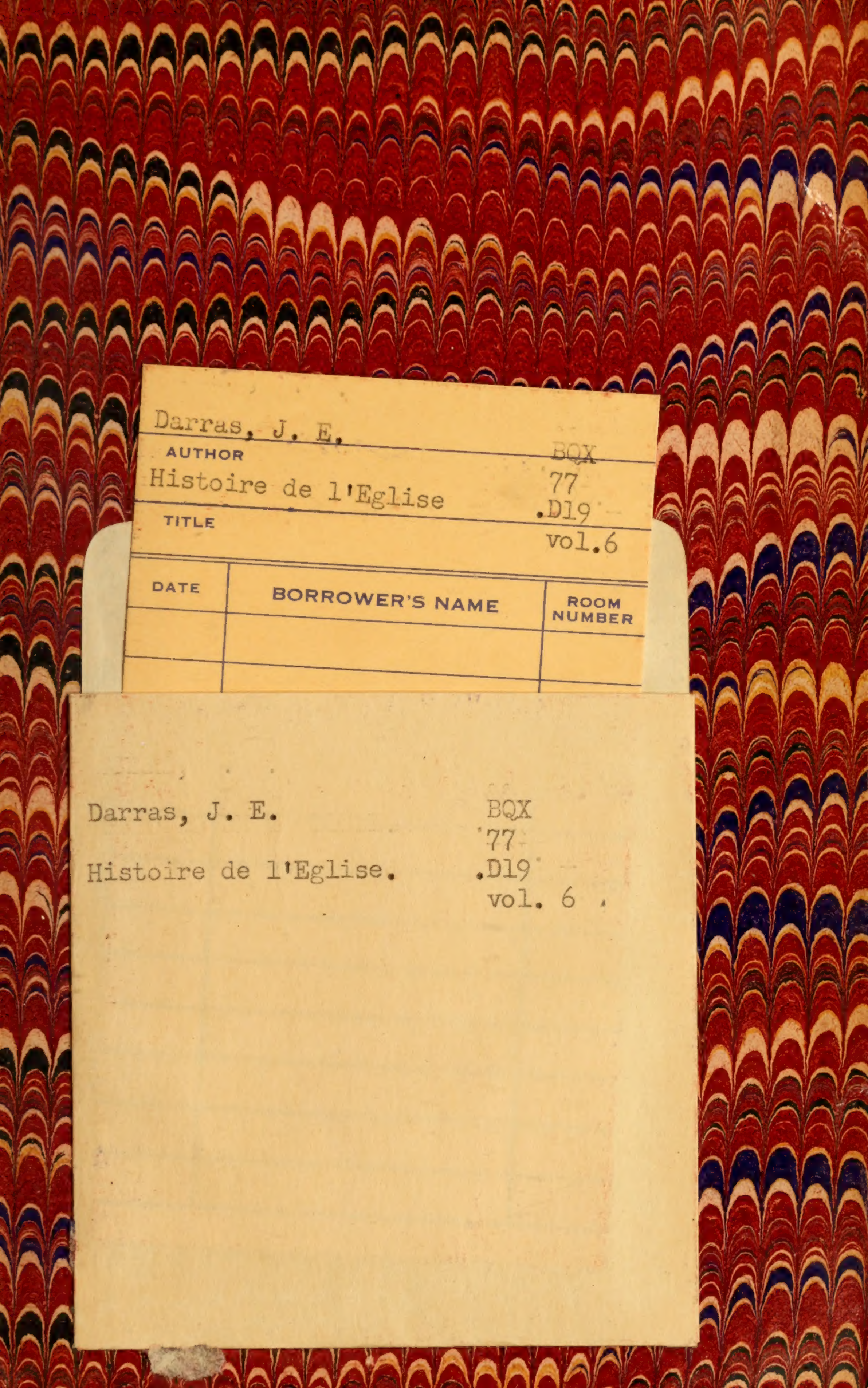
CHAPITRE VII. — FIN DU SIÈCLE APOSTOLIQUE.

CHAPITRE VIII. — CONSTITUTIONS ET CANONS APOSTOLIQUES.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.





Darras, J. E.
AUTHOR
Histoire de l'Eglise
TITLE
BQX
77
.D19
vol.6
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J. E.
Histoire de l'Eglise.
BQX
77
.D19
vol. 6

